ÉTUDE

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

SUR LES

ANNEAUX SIGILLAIRES

ET AUTRES

DES PREMIERS SIÈCLES DU MOYEN AGE

DESCRIPTION DE 315 ANNEAUX, AVEC DESSINS DANS LE TEXTE

PAR

M. M. DELOCHE
MEMBRE DE L'INSTITUT

PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE, 28

1900
Tous droits réservés.

de toute rareté

Digitized by the Internet Archive
in 2014

https://archive.org/details/etudehistoriquee00delo

ÉTUDE

SUR LES ANNEAUX

DES PREMIERS SIÈCLES DU MOYEN AGE

IMP. CAMIS ET Cie, PARIS. — SECTION ORIENTALE A. BURDIN, ANGERS.

ÉTUDE

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

SUR LES

ANNEAUX SIGILLAIRES

ET AUTRES

DES PREMIERS SIÈCLES DU MOYEN AGE

DESCRIPTION DE 315 ANNEAUX, AVEC DESSINS DANS LE TEXTE

PAR

M. M. DELOCHE

MEMBRE DE L'INSTITUT

PARIS

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR

28, RUE BONAPARTE, 28

—

1900

Tous droits réservés.

PRÉFACE

Dans un récent mémoire, intitulé : *Le Port des anneaux dans l'antiquité romaine et les premiers siècles du moyen âge*[1], j'ai exposé : 1° les règles et les coutumes suivant lesquelles il était ou non permis de porter un anneau en public, et plus tard de porter un anneau de tel ou tel métal, selon la dignité, la fonction ou la condition originelle des personnes; 2° les rites qu'on observait pour l'emploi des anneaux comme symboles, dans des circonstances solennelles, telles que la consécration religieuse ou le mariage.

J'avais déjà, à l'époque de cette publication, mis au jour ou reproduit, dans un recueil périodique[2], un nombre considérable de bijoux de ce genre, en usage sous le Bas Empire, puis dans les États barbares et particulièrement dans la Gaule mérovingienne.

J'ai eu, depuis, communication d'autres anneaux de ces mêmes époques, la plupart inédits, et j'ai conçu alors le dessein de former un recueil où ces petits monuments seraient classés méthodiquement, soigneusement commentés, et accompagnés d'un résumé succinct des notions utiles qu'on en peut tirer.

C'est ce recueil (le premier de cette sorte qui, à ma connaissance, ait encore paru) que je livre au public.

1. *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XXXV, 2e partie. — Tiré à part, 112 pages in-4, Paris, 1896.

2. *Revue archéologique*, 2e série, année 1880, t. II, et 3e série, années 1884 à 1896.

Il comprend trois cent quinze anneaux [1], qui, à des degrés différents, présentent un sérieux intérêt.

Non seulement, ils peuvent contribuer à l'histoire de l'art de l'orfèvrerie, des procédés de fabrication, des formes variées et des modes de décoration des bijoux qui nous occupent ; mais ils offrent de précieux renseignements touchant la paléographie, la composition des monogrammes, les invocations religieuses, les formules acclamatoires, etc., etc.

J'ai pris soin, en outre, autant que j'en ai eu le moyen et que le permettait le cadre de cet ouvrage, d'insérer dans mes notices descriptives, ou en note au bas des pages, la liste des nombreux objets : armes, plaques de ceinturon, fibules, colliers, boucles d'oreilles, vases, médailles, etc., etc., recueillis en même temps que les anneaux et dans les mêmes sépultures. J'ai voulu grouper ainsi des indications précieuses, qu'on ne trouverait, je crois, réunies nulle autre part, et qui serviront à l'étude de l'archéologie en général et des antiquités provinciales ou locales de notre pays.

Mon travail a pour objet : au point de vue géographique, l'ancienne Gaule et ses divisions ecclésiastiques au VIe siècle ; chronologiquement, quatre siècles et demi du haut moyen âge.

Il se compose de trois parties principales, savoir :

1° L'*Introduction*, où sont résumées les notions archéologiques, historiques et philologiques, fournies par les bijoux décrits, et où sont traitées diverses questions qu'elles soulèvent ;

2° La *Description et le Commentaire* de ces petits monuments. J'y ai joint un Appendice, dans lequel sont reproduits quelques cachets ou objets ayant servi de cachet, qu'il était intéressant de rapprocher des anneaux contemporains ;

3° *Les tables*, qui sont les suivantes :

1. La description de nos anneaux se clôt par le chiffre *trois cent deux* (CCCII) ; mais les redoublements de plusieurs numéros en ont élevé, en réalité, le chiffre total à *trois cent quinze*.

Une table géographique, indiquant les diocèses et les lieux de provenance des anneaux, qui nous sont connus, et, pour ceux de ces bijoux dont la provenance est ignorée, la ville et la collection publique ou privée où ils sont conservés;

Une liste des noms propres inscrits sur les anneaux ou sur les objets décrits dans l'Appendice, en légende ou sous forme de monogramme ;

Une table alphabétique des matières principales contenues dans l'Introduction et dans la Description des anneaux ;

Enfin une table analytique de l'ouvrage.

Tel est, sommairement tracé, le plan de ce livre, où j'ai eu l'intention, non pas de produire un recueil complet des anneaux de temps reculés, mais d'établir un type, un cadre, dans lequel viendront se ranger les monuments nouveaux dont j'ai ignoré l'existence, et ceux que les découvertes futures mettront à la disposition des archéologues.

INTRODUCTION

Sous ce titre, je me propose de traiter les points suivants :

1° La provenance des anneaux et leur classement géographique ;

2° L'âge des anneaux ;

3° Les matières premières, les procédés de fabrication et les formes diverses de ces petits monuments ;

4° Leur ornementation ;

5° Les inscriptions qui y sont gravées ;

6° Les anneaux, suivant le sexe, la dignité ou la profession de leurs possesseurs ;

7° Les anneaux, suivant leur destination.

Au cours des résumés et explications que je dois donner sur chacun de ces sujets, je me référerai naturellement, comme justification, aux notices et aux figurations formant la partie descriptive qui suit la présente Introduction. Ces notices seront désignées par des chiffres en capitales romaines, correspondant aux numéros qu'elles portent dans ladite description [1].

1. Il convient d'avertir le lecteur que ceux de ces numéros qui se rapportent à des anneaux par nous précédemment publiés dans la *Revue archéologique* de 1880 à 1896, ne sont point en relation avec les numéros des notices que j'ai insérées dans ce recueil périodique, au fur et à mesure que les bijoux arrivaient à ma connaissance.

§ 1er

Provenance des anneaux. — Leur classement géographique.

Les recherches dont je publie aujourd'hui les résultats, ont, en principe et presque exclusivement, porté sur les anneaux trouvés dans la Gaule telle qu'elle est délimitée par J. César dans ses *Commentaires* [1], c'est-à-dire dans le cadre formé par les Alpes et le Rhin, la mer du Nord et l'Océan, les Pyrénées et la Méditerranée.

Je n'ai malheureusement pas réussi à me procurer des renseignements suffisants touchant le lieu ou même le pays de provenance de toutes les bagues que j'ai décrites : ils restent ignorés pour un certain nombre d'entre elles [2], et il y en a quelques-unes que je sais ou que je suppose avoir été découvertes hors de l'ancienne Gaule [3]. Néanmoins, je n'ai pas cru pouvoir les négliger, à raison de leur étroite affinité avec celles qui ont été recueillies sur notre sol, et des éléments utiles qu'elles me fournissaient pour la solution de questions afférentes à ces dernières.

Pour les anneaux de provenance connue, j'ai adopté un classement géographique, basé sur les divisions de la Gaule, telles qu'elles nous apparaissent dans la *Notice des provinces et cités* (rédigée, comme on sait, à la fin du IVe siècle), en tenant compte toutefois des changements que l'état de choses auquel elle correspond avait subis jusque dans le VIe siècle [4].

1. *De bell. Gallic.*, I, 1.
2. CCLV à CCXC.
3. CCXCI à CCCII.
4. Ces changements ont été savamment étudiés par mon confrère M. Aug. Longnon, dans son livre *La Gaule au* VIe *siècle*, gr. in-8, Paris, 1878, p. 180 et suiv.

Cette dernière époque convient d'autant mieux pour notre classement, qu'elle est à égale distance des deux points extrêmes du long espace de temps que j'ai envisagé et qui s'étend de la conversion de Constantin-le-Grand au christianisme (an 312) à la chute définitive de la dynastie mérovingienne (752).

J'ai donc suivi la division par provinces ecclésiastiques (conforme au cadre de la Notice précitée); mais ce système, d'application facile, m'a paru insuffisant, l'institution des provinces romaines, œuvre purement politique et administrative de la chancellerie impériale, étant tout à fait artificielle et sans relation avec l'ethnographie et l'histoire de la Gaule indépendante.

C'est pourquoi, je me suis imposé la tâche beaucoup plus délicate de faire un classement, non seulement par provinces ecclésiastiques, mais aussi par diocèses ou cités épiscopales, qui, elles, correspondent très approximativement aux cités ou tribus gauloises d'avant la conquête romaine. J'ai eu, pour cela, le précieux concours de mon savant et obligeant confrère, M. Auguste Longnon, dont on sait la haute compétence en tout ce qui regarde la géographie historique et spécialement celle du moyen âge. Je me plais à lui exprimer ici ma gratitude.

Quant aux anneaux de provenance ignorée, mais dont je connaissais les possesseurs, j'ai employé le seul système praticable en les répartissant entre les localités et les collections dans lesquelles ils sont conservés.

Je n'ai d'ailleurs formé de tous les monuments que j'ai eu à commenter, qu'une série numérale unique, ce qui facilitera les recherches du lecteur.

§ 2

L'âge des anneaux.

La période historique que j'ai eue en vue pour l'étude des

époques où ces petits monuments ont été confectionnés, se place, ainsi que je l'ai déjà indiqué dans le précédent paragraphe, entre l'année 312, date de la conversion de l'empereur Constantin, qui clôt l'antiquité classique, et l'année 752, qui vit l'avènement au trône du chef de la dynastie carolingienne.

Quels sont les signes ou les éléments d'après lesquels on peut ranger nos anneaux parmi les produits de cette période?

Il faut les définir suivant qu'il s'agit de distinguer ces bijoux de ceux des âges antérieurs à 312, ou des temps postérieurs à 752.

Occupons-nous d'abord des premiers.

Ce qui différencie essentiellement une grande partie de ces bijoux de ceux de l'antiquité classique, c'est leur caractère nettement chrétien, qui se manifesta à la suite de l'adhésion du souverain à la religion nouvelle.

Les principales marques chrétiennes sont la croix et le chrisme; les formules religieuses *in Dei nomine*, les acclamations *vivas* ou *vivat in Deo*, les lettres symboliques A et ω, des figurations allégoriques, telles que saint Pierre et le coq chantant, un diacre prédicant ou bénissant, des emblèmes tels que le poisson, la colombe, la palme.

A partir du ve siècle, c'est-à-dire des grandes invasions, apparaissent, en outre, les vocables personnels germaniques, et un mode de décoration tout autre que celui des Gallo-Romains, et dans lequel dominent les figures d'animaux réels ou fantastiques, gravées sur le métal ou émaillées.

Parmi les particularités de la fabrique barbare, je signalerai celle des cabochons ou globules qui accostent le chaton, soudés sur la tige ou ciselés dans le métal. Quand les cabochons sont au nombre de trois, ils sont disposés en feuille de trèfle.

Ce dispositif, qui ne se rencontre que fort rarement sur les bagues des derniers temps du Haut Empire, est, au contraire, très

fréquent à partir de Constantin, et presque usuel à l'époque barbare[1].

Les objets recueillis dans les sépultures, en même temps que les anneaux : armes, ustensiles, bijoux, objets de toilette, etc., servent aussi, en bien des cas, à fixer, au moins approximativement, l'époque de l'ensevelissement[2].

Mais, ceux dont la présence dans les tombes est le plus précieux élément d'information, ce sont les monnaies impériales ou celles des rois barbares, qui déterminent, d'une manière certaine, des dates au delà desquelles on ne saurait remonter.

Enfin, quand il s'agit de bagues provenant d'anciens cimetières, dont on a pu, d'après un ensemble de faits, placer les commencements à une date postérieure à 312[3], nous sommes autorisé à regarder comme vraisemblable que ces bijoux ont été confectionnés pour les défunts sur les restes desquels ils ont été recueillis; car, le nombre considérable que l'on en trouve dans les sépultures démontre que les Gallo-Francs laissaient aux morts leurs anneaux comme le faisaient les Romains[4].

Passons à l'examen des différences qui séparent les anneaux mérovingiens, de ceux de l'époque subséquente.

J'ai signalé, plus haut, comme un des traits caractéristiques de

1. Je donnerai plus loin des détails sur ce mode de décoration des anneaux, et sur les marques chrétiennes. Voir les §§ 4 et 5.

2. Il convient de faire observer, à cette place, que la présence d'intailles antiques sur plusieurs de nos anneaux n'empêche pas que la fabrication de ceux-ci soit de date plus récente. Nous avons la preuve certaine du fait, particulièrement pour ceux où se lisent des noms germaniques; citons par exemple celui de Crodolenus (n° CCXLV).

3. Il en est ainsi notamment de celles de Herpes (CCXVII à CCXLII), et de la province de Namur (LXXXVI à CXIV). Voir aussi les n^os CXXIX-CXXXVII *bis*, concernant les anneaux de Vermand.

4 Les Romains retiraient les anneaux de la main des *mourants*; mais on les y replacait après la mort. (Voir Deloche, *Le port des anneaux dans l'antiq. rom. et dans les premiers siècles du moyen âge*; dans *Mém. de l'Acad. des inscr. et bell.-lett.*, t. XXXV, 2e partie, p. 209; tiré à part, p. 41.)

l'orfèvrerie mérovingienne, les trois ou deux cabochons ou globules soudés ou ciselés à droite et à gauche du chaton. Ce dispositif ne se voit plus sur les anneaux de l'ère carolingienne : en tout cas, s'il s'y rencontrait, ce ne serait qu'exceptionnellement.

Dans les légendes et les monogrammes qui ornent ces petits monuments, l'alphabet de l'époque carolingienne diffère assez, du moins à partir du IXe siècle, de celui de l'époque antérieure, pour éviter toute confusion : en outre, la gravure en est généralement plus profonde et plus épaisse. L'orthographe des noms propres présente aussi, d'une période à l'autre, des dissemblances qui font discerner les anneaux à inscriptions qui leur appartiennent respectivement.

Ce qui a été dit ci-dessus des objets divers, recueillis, en même temps que les anneaux, dans les sépultures, s'applique également ci. Il en est de même de l'âge des nécropoles, avec cette différence qu'au lieu de leurs commencements, c'est la date de leur abandon qui doit servir à régler la limite inférieure de la période par nous envisagée. Nous savons, par exemple, que les anciens cimetières de Vermand furent abandonnés à la suite des grandes invasions du Ve siècle [1]. Nous sommes ainsi assurés que les objets et spécialement les anneaux qui y ont été découverts, sont antérieurs à la deuxième dynastie. Je n'ai pas manqué d'ailleurs, quand des doutes s'offraient à mon esprit, de les exposer au lecteur, qui est ainsi prévenu contre toute surprise à cet égard.

Je rappelle, en terminant ce paragraphe, que, sauf en des cas assez rares, je n'ai point prétendu assigner aux bijoux dont j'ai fait l'étude, des dates précises de fabrication. Je me suis le plus souvent borné à les rattacher à une série, dont j'ai marqué les deux points extrêmes, et qui s'étend sur le large espace de quatre siècles et demi.

1. Voir CXXIX-CXXXVII *bis*.

§ 3

Matières premières. — Procédés de fabrication et formes diverses des anneaux.

I

MATIÈRES PREMIÈRES

Parmi les anneaux d'or que j'ai décrits, il y en a quelques-uns où nous voyons l'emploi de filigrane[1], d'autres où des feuilles d'or hachées font office de paillon[2]. Notons aussi des bagues d'argent, de bronze et de cuivre dorés[3], et une bague en bronze, plaquée et incrustée d'or[4].

De nos anneaux d'argent[5], deux sont en filigrane[6], deux en argent doré[7].

Des anneaux en bronze[8], deux sont en filigrane[9], un est plaqué et incrusté ou damasquiné d'or[10]; deux sont dorés[11], deux argentés[12] et un émaillé[13].

Nous avons dix anneaux en cuivre[14], dont deux en laiton[15] et un en cuivre doré[16].

1. XXIV, XL, CCXLI, CCXLII et CCLXXXIV.
2. CXI, CXII et CLI.
3. CCXXXIV, CCXXXV, CCXXXVI, CCXLVI et CCLVIII.
4. CCLXVII.
5. V, VI, XII, XXV, XXVII, XLIII et *passim*.
6. CCXLI, CCXLII.
7. CCXXXIV, CCXLVI.
8. IV, X, XI, XIII, XIV, XV, XVI, XIX et *passim*.
9. CLXVII, CCXXXIX.
10. CCLXXVII. Voir plus bas § 4, n° IV, au sujet des ornements métalliques.
11. CCXXXV et CCXXXVI.
12. CXCVIII, CCLXXXVII.
13. CCLXXXII.
14. III, IX, XXXIII, CXXI, CXXXIX, CXLIX, CL, CCXI, CCLVIII, CCLXXIX.
15. CXLIX, CL.
16. CCLVIII.

L'un de nos bijoux est en étain ou en plomb[1].

Deux sont en potin[2].

Deux en fer[3].

Enfin un en verre. C'est un des rares exemples de bijoux de cette sorte, formés d'un cercle de verre, sans métal; il est d'une couleur blanchâtre, grossièrement venu à la fonte, et orné d'un chaton en verre bleu[4].

Je m'abstiens de mentionner ici les gemmes, verroteries et pâtes colorées, à l'aide desquelles on décorait le chaton, et dont je me réserve de parler plus bas.

II

PROCÉDÉS DE FABRICATION ET FORMES DIVERSES DES ANNEAUX

Certains de nos anneaux sont un simple cercle; d'autres, et c'est le plus grand nombre, présentent deux parties distinctes : la *tige* ou le *jonc*, qui, chez les Latins, était désigné par les mots

1. CXCV.
2. CXLV, CLXXXVIII.
3. XVII, CCLXXXVIII. Du petit nombre de bagues en fer par nous décrites, il ne faudrait pas conclure à la rareté de bijoux de cette espèce. Il y en a, au contraire, un grand nombre : on peut en voir notamment au Musée de Cluny; mais les anneaux en fer sont presque tous de simples cercles fortement oxydés, dépourvus de toute décoration et inscription, conséquemment sans intérêt; et c'est pour cette raison que nous n'en avons compris que deux dans notre description.
4. XXIX. On fabriquait des bagues de cette sorte sans y employer de métal, soit avec des pierres précieuses, soit avec de l'ivoire ou de l'os. Abraham Gorlaeus, un antiquaire érudit du XVIe ou du XVIIe siècle, en possédait un, formé d'une sardoine (*De triplici annulo*, édit. de Leyde, 1672, p. 6). Le tome XVI, année 1860, des *Mém. de la Soc. pour la recherche des monum. historiq. du Grand-Duché de Luxembourg*, contient la mention d'une bague en verre bleu, de l'époque gallo-romaine. Enfin, un anneau en os a été trouvé à Templeux-la-Fosse (Somme), dans un cimetière gallo-franc (*Bullet. archéol. du Comité des trav. hist.*, année 1891; art. de M. Th. Eck, tiré à part, p. 15, pl. XI, fig. 2).

significatifs de « circulus » ou « orbiculus », et le *chaton*, qu'ils nommaient « pala » ou « funda ».

1° *La tige.*

Lorsque la bague était un simple cercle, ou quand la *tige* faisait corps avec le chaton, ménagé à même le métal, elle était, tantôt fondue de toutes pièces[1], tantôt forgée et martelée[2]. Dans les deux cas, elle était retouchée à la lime, et passée ensuite au polissoir[3].

Lorsqu'elle était formée d'un ruban ou bande de métal forgé, on soudait, pour fermer le cercle, les deux extrémités du ruban l'une sur l'autre[4], du côté placé sous le doigt, et peu exposé à la vue[5].

Si le bijou était destiné à recevoir un chaton, et si la tige n'était pas forgée ou fondue en un cercle complet et fermé, on soudait les deux bouts, ou bien on les découpait en volutes géminées, sur lesquelles on soudait le chaton[6].

D'autres fois, les deux bouts de la tige pénétraient dans le chaton[7], ou seulement l'enserraient fortement[8].

Enfin, la tige était, dans certains cas, un métal creux, rempli de pâte d'argile[9].

1. Exemples IX, CXXXI, CCXL.
2. Exemple LXX.
3. Exemple LXX.
4. Il y a lieu de s'étonner qu'un archéologue aussi habile que M. Molinier ait mis en doute l'usage de la soudure aux temps mérovingiens. (Dans *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*). L'emploi en était, au contraire, fréquent, surtout pour la pose du chaton sur la tige, dont nous parlons plus bas.
5. VI, X, XI, XXXIII, CXXXVIII, CLXXXIII, CXCIII, CCLI.
6. Exemples XXIII, XLIX, LXXVI, LXXXV, LXXXVI, CCII, CCLII.
7. CCLXII.
8. XXIV.
9. CCXXVI.

Je signalerai deux bagues de forme extraordinaire : dans la première, les deux branches de la tige sont restées distinctes, mais reliées l'une à l'autre par un fermoir où s'engage une longue aiguille[1] ; la seconde, qui est un simple cercle, présente une longue et forte pointe saillante[2]. Ces modes de fabrication ont dû être tout à fait exceptionnels, car je n'en connais pas d'autre exemple.

L'anneau était quelquefois pourvu d'une chaîne de sûreté[3]. J'en ai décrit un, qui était appendu à une chaînette, attachée elle-même, par ses deux extrémités, à des fibules, qui la fixaient au vêtement[4].

Je dois noter ici un bel anneau d'or, qui m'appartient et dont la fabrication est remarquable en ce qu'il se compose de deux anneaux superposés : l'un, l'intérieur, tout uni, l'autre, formé de filigranes, de globules et de pointillés d'un dessin très élégant[5].

Parmi nos bagues, il en est une qui est hexagonale[6] ; une autre nonagonale[7], et plusieurs octogonales[8] ; la plupart présentent, sur leurs facettes, des caractères ou des figures.

2° *Le chaton.*

Le chaton, qui est la partie la plus importante et la plus intéressante de l'anneau, est, tantôt pris dans la masse du métal, où il a été ménagé au moment de la fonte ou de la forge[9], tantôt soudé sur la tige[10], tantôt enfin, mais beaucoup plus rarement,

1. CCVI.
2. CCVII.
3. XLVIII.
4. CXXIII.
5. XL.
6. LXX.
7. CCXVII.
8. LXXII, CXVII, CXXIII *bis*, CLXXXI, CLXXXIV, CCXXXVIII et CCXLVI.
9. III, IV, V, VI, IX, X, XI, XII, XIII, XV, XVII, XVIII, XIX, XX, XXII, XXV et *passim*.
10. I, II, VII, VIII, XIV, XXI, XXIII, XXVIII, XXX, XXXII, XXXIV et *passim*.

pénétré par les deux branches de la tige, sur lesquelles il pivote, formant un chaton tournant à deux faces[1].

Parfois, lorsque la tige se composait de fils de métal tordus, la torsade se continuait en un enroulement, qui formait un chaton de forme ronde[2].

Le chaton était souvent un simple renforcement de la partie du métal de la tige, sur laquelle on se proposait de graver, soit une inscription, soit une figure, soit un ornement quelconque, ou que l'on voulait décorer d'une gemme ou de verroteries. Dans ce dernier cas, on ménageait une cavité convenable.

Sur plusieurs de nos bijoux les plus élégants, sont soudés des édicules ajourés, dont les arcades supportent un toit, orné de pierres précieuses[3].

Signalons ici plusieurs anneaux, dont le chaton est divisé en deux ou trois compartiments[4], et d'autres, pourvus de deux chatons[5], dont l'un, le principal, est à la partie apparente du bijou, et le second, de dimensions beaucoup plus faibles, est du côté opposé.

Quant aux formes des chatons, elles sont très variées : ronde, ovale, quadrangulaire, trapézoïdale, hexagonale, octogonale, etc.

1. CXXV, CLXXXVII et CCLXVIII. Nous reproduisons, dans l'Appendice, n° I, un cachet à deux faces, qui était probablement suspendu à une chaînette.
2. CLXVII.
3. Exemples II, CCX, CCXVIII.
4. XL, XLVI, CXXVII, CXXXVII *bis*, CLXVIII, CLXXXI.
5. XIX, XLVI, LXXIX, XC, XCV, CCXIV, CCLXXVIII, CCLXXXII, CCXCV.

§ 4

L'ornementation des anneaux.

I

LES PIERRES PRÉCIEUSES ET LEURS IMITATIONS, LES VERROTERIES, L'ÉMAILLERIE

1° *Pierres précieuses.*

Celles qui ont servi à décorer nos anneaux sont les suivantes : agate[1], améthyste[2], calcédoine[3], cornaline[4], cristal de roche[5], émeraude[6], grenat[7], pierre d'un gris perle[8], pierre dure noire[9], perle verte[10], rubis[11], sardoine[12].

2° *Imitations de pierres précieuses.*

Agate (verre bleu et noir, imitant l')[13]; améthyste (quartz hyalin, imitant l')[14]; calcédoine (fausse)[15]; émeraude (fausse)[16].

1. LXXII *bis*.
2. CVII, CCLXXXIV.
3. CXL.
4. CXIV, CCXIII, CCXLI.
5. CCXXIX.
6. I (cette pierre a remplacé, depuis un temps indéterminé, la gemme primitive), CCXXXI, CCLXVI.
7. VIII, LXXIII *bis*, CCXXVI, CCXXVII, CCXXXIII, CCXXXV, CCXXXVII, CCXXXIX, CCXLII.
8. LXXIII *ter*.
9. CCXXVIII.
10. CIX.
11. CCLXVI.
12. CCXLV, CCLXXXVI.
13. CXIII.
14. CV.
15. CXXX, CXXXII, CXLII, CXLIII.
16. CIV, CIX, CXLI.

3° *Verroteries.*

Verre blanc[1], blanchâtre[2], blanc irisé[3], bleu[4], jaune[5], noir[6], rouge[7], vert[8].

4° *Émaillerie.*

Émail blanc[9], rouge[10], bleu[11], grisâtre[12], noir[13]; plaques d'émail[14], goutte d'émail[15].

II

MISE EN ŒUVRE DES GEMMES, DES VERROTERIES ET DE L'ÉMAIL

Les pierres naturelles étaient nécessairement travaillées à froid, mais les imitations en verre ou en émail étaient traitées, tantôt à froid, tantôt pendant ou immédiatement après la fusion ou la cuisson.

Elles étaient taillées le plus souvent en *table*, c'est-à-dire à

1. CXI, CLI, CXCI.
2. XXIX.
3. CXLIV.
4. XXIV, XXIX, CXCVIII, CCXXV.
5. CLXXIII, CXC.
6. CVI.
7. CXII, CLXXVII.
8. CXXXIII, CXCIX, CCXXXV, CCXXXVII. Il y a aussi, aux n°s XXXVII CXVI et CXCIX, des verroteries, dont la couleur est indéterminée.
9. CLI, CCLXXIV.
10. CCLXXXII.
11. XXVIII et CCLXXXII.
12. VIII.
13. CCXXIV.
14. CXXXVII *bis*.
15. II. Des doutes ont été émis touchant la pratique de l'émaillerie après le IIIe siècle; nous les croyons mal fondés. Voir, au n° CXXXVII *bis*, ce qui est dit à ce sujet.

plat[1], quelquefois en *cabochons*, c'est-à-dire dans la forme hémisphérique, en relief sur le chaton[2].

Sur l'un de nos anneaux, dont le chat on est en verre bleu, imitant une agate, on constate que le joaillier a tenté d'imprimer sur la pâte de verre, avant son refroidissement, un camée ou le surmoulage d'une intaille antique, mal venu du reste[3].

Le chaton avait parfois l'aspect d'une rosace, avec, au centre, un cercle, d'où partaient, comme des rayons, des bandes étroites de métal formant 4, 6, 7 ou 12 alvéoles, que l'on garnissait de morceaux de gemmes vraies ou fausses. Le cercle central était également occupé par une pierre ou une imitation de pierre précieuse[4].

Je ne dois pas omettre de noter un procédé, dont les fabricants de nos anneaux se servaient, qui fut employé par les artistes du haut moyen âge, et que l'on pratique, de nos jours, pour donner plus d'éclat aux pierres et aux verroteries. Je veux parler du *paillon*, qui consistait à poser ces gemmes sur des feuilles d'or, qu'on mettait en plaques unies et plus souvent hachées et quadrillées[5], ou bien sur une plaque de métal doré ou argenté, comme on le voit pour une de nos bagues[6].

III

PIERRES GRAVÉES. REPRÉSENTATIONS DIVERSES

Sur dix de nos anneaux, les gemmes du chaton portent des figures ou des sujets gravés : elles sont d'un travail romain du

1. Exemples : CVII, CXVI, CLXXIII, CLXXVI, CCXXVI, CCXXXIII, CCXXXV, CCXXXIX, CCXLII.
2. Exemples : CVII, CXXIV, CXC, CXCIX, CCXXXI, CCXLI.
3. CXIII.
4. CXI, CLXXVI, CCXXVII, CCXLII.
5. CXI, CXII, CLI.
6. CXCVIII.

Haut ou du Bas Empire, et en tout cas, d'une époque antérieure à celle de la confection des bijoux qui nous sont parvenus, et pour l'ornementation desquels elles ont été utilisées.

Trois de ces intailles représentent Jupiter, avec l'aigle à ses pieds [1] ou avec l'aigle posé à côté de la cathédra sur laquelle il est assis [2], ou bien encore couronnant son aigle [3]. D'autres représentent la Fortune [4], la Fortune et la Victoire [5]; un petit génie [6]; deux personnages, dans l'un desquels on a cru voir, mais sans raisons suffisantes, Prométhée créant l'homme à l'image des dieux [7]; un guerrier debout, tenant, d'une main, une lance et, de l'autre, le sommet d'un bouclier posé à terre [8]; deux chevaux devant un abreuvoir [9]; un lion passant [10].

On a recueilli, dans une sépulture postérieure à l'an 364, un anneau muni d'une pierre verte, où est gravé le chrisme avec la barre horizontale figurant la croix [11].

Signalons enfin une bague, malheureusement perdue, qui était ornée d'une gemme gravée après la chute de l'empire d'Occident (an 476), c'est-à-dire à l'époque de l'occupation de la Gaule par les barbares : c'était une agate, représentant saint Jérôme à genoux devant le crucifix, se frappant la poitrine avec une pierre. Ce bijou provenait du sarcophage de saint Agilbert, évêque de Paris vers 670, découvert, en 1636, dans la crypte de la chapelle de l'antique monastère de femmes de Jouarre.

1. CCLXXXVI.
2. CXXXI.
3. CCXXVIII.
4. CCXIII.
5. XXXIX.
6. CXLIII.
7. XXIV.
8. CXIV.
9. CCXLV.
10. CXLII.
11. CXXIX. Ce bijou a été trouvé dans la tombe d'une femme, qui avait dans la main gauche un sou d'or de Valentinien Ier (an 364-375).

Le savant André du Saussay, qui l'avait tenu dans ses mains et étudié sur place peu de jours après la découverte, l'a décrit dans sa *Panoplia episcopalis* [1].

L'existence de ce petit monument et de l'intaille qui en fait partie ne saurait être l'objet d'un doute, et c'est pourquoi nous l'avons, sans hésiter, compris dans notre série [2], en reproduisant la notice descriptive que du Saussay lui a consacrée.

Le travail de gravure ne peut avoir été exécuté qu'en un temps plus ou moins long écoulé après la mort de saint Jérôme, survenue en 470 : il ne remonte donc pas au delà des dernières années du ve siècle, et appartient conséquemment à l'époque où la Gaule était occupée par les barbares. C'est là un fait qui contredit ouvertement l'opinion, professée par mon confrère, M. E. Babelon, d'après laquelle les Mérovingiens n'auraient point pratiqué la gravure sur pierre, et se seraient bornés à enchâsser, dans les anneaux qu'ils fabriquaient, des pierres gravées à des époques antérieures [3].

Toutefois, l'exemple fourni par l'anneau de l'évêque Agilbert est jusqu'à présent le seul qui nous soit connu d'une façon certaine, et on jugera [4] peut-être qu'il ne saurait suffire pour in-

1. *Panoplia episcopalis*, in-fol., Paris, 1646, II, 2, p. 183.

2. LXXII *bis*.

3. Babelon, *La gravure en pierres fines*, grand in-12, 1894, p. 229. L'auteur a encore accentué cette opinion dans un mémoire communiqué, en 1896, à l'Académie des Inscriptions. Voir *Comptes rendus des séances* de cette Académie.

4. Dom Mabillon (*Annal. Ord. S. Benedicti*, t. I, p. 456) a fait mention d'un autre anneau, orné d'une pierre précieuse, également trouvé dans la crypte de la chapelle de l'abbaye de Jouarre, dans le tombeau de S. Ebrégisile, évêque de Meaux en 660. Sur cette gemme, aurait été gravée l'image de saint Paul Ermite, à genoux devant un crucifix, ayant sur sa tête un corbeau (*a*). Les auteurs du *Nouv. traité de diplomatique* (t. IV,

(*a*) Allusion au corbeau qui, d'après la légende, apporta au saint, chaque jour, pendant soixante ans, le pain qui lui servait de nourriture.

firmer la doctrine du savant conservateur du Cabinet des médailles à la Bibliothèque nationale.

IV

ORNEMENTS MÉTALLIQUES

J'ai mentionné, plus haut [1], l'emploi de la dorure et de l'argenture, du placage et de l'incrustation d'or sur nos anneaux.

Il convient d'insister ici sur des industries qui avaient essentiellement pour objet l'ornementation de ces bijoux. Nous en avons un intéressant exemple dans le n° CCLXXVII de nos anneaux.

On y voit que l'or a été incrusté dans un trait creusé à l'avance, et y est retenu par des stries exécutées à la lime, ainsi que procédaient les damasquineurs orientaux et les artistes italiens. Toutefois, à la différence de ces derniers, le fabricant de notre bijou ne s'est point servi d'un fil tréfilé, mais d'un métal découpé sur une feuille d'or.

C'est l'œuvre d'un de ces *barbaricaires*, corporation de brodeurs d'or sur étoffe et d'incrustateurs d'or et d'argent sur métal.

p. 17), ont reproduit l'énonciation de Mabillon, en se référant au passage précité des Annales bénédictines. Mais nous n'avons pas, relativement à ce deuxième bijou, l'affirmation d'un témoin oculaire, comme nous la tenons d'André du Saussay pour celui d'Agilbert; et c'est pourquoi nous croyons devoir observer, à cet égard, une prudente réserve. Mabillon a mentionné, dans un autre de ses ouvrages (*De re diplomat.*, p. 255, n° 2), un anneau portant, au chaton, un saphir représentant l'image du roi Childéric, mais dépourvu de légende; cette énonciation a été reproduite dans le *Nouveau traité de diplomatique* (t. IV, p. 101). J'ai à peine besoin de faire remarquer qu'en l'absence d'inscription, l'attribution de l'image et de l'anneau à Childéric est purement conjecturale et sans valeur sérieuse.

1. § 3, n° 1.

La première de ces catégories d'artisans remonte aux temps du Haut Empire[1]; mais on ne trouve pas de mention de la deuxième avant le ve siècle.

Les modes de décoration des anneaux que nous avons rencontrés le plus souvent, sont : des filets de métal soudés, en bordure, sur la tige[2]; des globules ou perles de métal, formant des groupes ou des cordons de grènetis sur la tige, sur le chaton ou autour du chaton[3]; des filigranes d'or, d'argent, de bronze ou de laiton[4], et dont parfois la tige tout entière est composée[5].

L'ornementation métallique la plus usitée consiste en quatre, trois ou deux globules ou cabochons, ou même un seul globule, accostant le chaton; et, comme c'est un des traits caractéristiques de l'orfèvrerie gallo-franque, nous devons entrer dans quelques détails à ce sujet.

Ce mode de décoration, qui fut employé dès la fin du Haut Empire, mais très rarement, apparaît plus fréquemment au temps du Bas Empire, et devient d'un usage commun à l'époque barbare.

Nous avons deux exemples de quatre globules ou cabochons de métal à côté du chaton ou sur le chaton[6].

Mais généralement, ils sont au nombre de trois[7], soudés ou ménagés à droite et à gauche du chaton[8] et ils sont alors, ainsi que je l'ai déjà remarqué, toujours disposés en feuille de trèfle.

1. Les *barbaricaires* brodeurs sont mentionnés dans Lucrèce, Ovide et l'édit de Dioclétien.

2. Exemples CVI, CIX, CCXIII, CCXXXVII.

3. XL, LXXVI, LXXXVI, CIV, CXII, CXXX, CXLI, CLXXVII, CCXXVI, CCXXXI, CCXLI.

4. CVIII, CXIII, CXLI, CCXXV, CCXXXIX, CCXLII.

5. CVIII.

6. CCXXVII, CCXCII.

7. XXIV, XXXV, XXXIX, XLVI, XLIX, LI, LXI, LXIII et *passim*.

8. Nous avons deux exemples des trois globules placés au-dessus et au-dessous d'une plaque d'émail du chaton. Voir le n° CXXXVII *bis* et CCXXV.

Sur un moindre nombre de bagues, il n'y a que deux de ces ornements [1] et sur un nombre encore plus restreint, un seul [2].

J'ai dit que ces ornements étaient soudés ou pris dans la masse ; le premier de ces deux procédés était le plus habituel. Quand on appliquait le second (et ce n'était presque jamais que pour les bagues en bronze ou en cuivre [3]), on travaillait plus ou moins habilement le métal au burin, de manière à mettre en relief les saillies qui devaient représenter les ornements voulus [4].

Parfois, les trois cabochons sont remplacés, soit par trois points saillants, séparés les uns des autres par des entailles [5], soit par des cercles concentriques, disposés, à l'instar des cabochons, en feuille de trèfle [6].

V

FIGURES ET ORNEMENTS GRAVÉS SUR LE MÉTAL

1° *Scènes à un ou deux personnages.*

Je noterai d'abord la scène du guerrier Dromacius, qui consulte la devineresse Betta et lui tend la main [7] ; puis celles de deux personnes assises, les mains posées sur les genoux [8] ; d'un personnage en marche ou dansant [9] ; d'un autre personnage

1. IV, XXI, XLVII, LII, LVIII, LXVI, LXXII et *passim*.
2. XIV, LIX, LXXXII.
3. Je citerai comme un cas exceptionnel le n° CCXVI : un anneau d'or, où les deux cabochons sont ménagés dans la masse.
4. Pour les groupes de trois, voir CXV, CXXI, CL, CLVII, CLXIV, CLXIX, CLXXXVI *bis*, CXCV, CCXIII, CCLXXIV, CCLXXXV. — Pour les groupes de deux cabochons, IV, XLVII, LII, LVIII, LX, LXVI, LXXII, CLXV, CLXXVIII, CCLXXIII.
5. CCXLVIII et CCXLIX.
6. XXXIII et LXIX.
7. XLV.
8. CCLXXIII.
9. LXXI.

debout, vêtu de la dalmatique, bénissant ou prêchant [1] ; de saint Pierre, debout derrière le coq qui chante : allusion au reniement du Christ, prédit par celui-ci [2].

2° *Effigies de personnages déterminés et figures diverses.*

La plus importante et la plus célèbre est celle du roi franc Childéric Ier, sur son anneau-cachet [3]. Viennent ensuite : celle d'Hunila, dont la tête diadémée marque le titre de reine [4] ; celles du Goth Uffila, personnage de haut rang, peut-être un souverain [5] ; d'Antoninos [6], dont l'effigie est pareille à celle des effigies royales sur les monnaies mérovingiennes ; de Ragnethramnus [7] ; d'Abbon [8] ; d'un personnage, dont l'initiale du nom est un L [9] ; d'un autre personnage à longue chevelure, dont l'initiale est un R [10] ; d'un personnage, dont le nom est indéchiffrable [11] ; de deux personnes, homme et femme, dont les bustes affrontés ne sont accompagnés d'aucune inscription [12] ; enfin, d'une tête masculine, gravée sur un anneau de femme : sans doute l'effigie du donateur du bijou [13].

Plusieurs de nos anneaux nous offrent encore diverses figures

1. CCLXXV.
2. XVI.
3. CLXXIX.
4. LXXVI.
5. CCXCIV. Le nom n'est pas sur l'anneau, mais sur une fibule trouvée dans la même sépulture que l'anneau.
6. LI.
7. LIX.
8. CCLXV.
9. CLV.
10. CCLV.
11. CCLXXI.
12. LVII.
13. CCX. Il convient de noter, à cette place, l'effigie grossièrement exécutée de saint Magnus ou Maonus sur le cachet d'une religieuse (Appendice, n° I).

humaines[1], mais probablement sans intention de reproduire ou même de rappeler des personnes déterminées. Il est à peine besoin de faire mention, à cette place, de deux sous d'or, portant : l'un, les effigies des empereurs Marc-Aurèle et Lucius Verus[2], l'autre, une tête avec le bandeau royal et, en légende, le nom de Clotaire II[3].

3° *Emblèmes religieux.*

Un de nos anneaux présente un emblème religieux des Israélites : le chandelier à sept branches, qui figure sur la bague de la Juive Aster[4].

Les autres emblèmes, qui sont tous chrétiens et que nous distinguons des animaux et objets dont on fit des symboles du Rédempteur, sont : le chrisme et la croix en leurs diverses formes, les clous et les instruments de la Passion.

A. — **Le Chrisme.**

Le chrisme ou monogramme de Jésus-Christ est gravé sur nos anneaux, sous cinq formes différentes :

X traversé perpendiculairement par I, initiales de Ἰησοῦς Χρίστος[5];

Le X, avec une croix superposée ayant un P (le ρο grec) au sommet[6];

1. XVII, LXVIII, LXXI, CXIV, CLXIX, CXCIII, CCIX, CCLXXI.
2. CLXXXVII.
3. CCLVI.
4. CCXV.
5. XLVI, CCXCV. Cette forme ne paraît sur les monnaies mérovingiennes qu'à partir du VIIe siècle (M. Prou, dans les *Mélanges G. B. de Rossi*, supplément aux *Mélanges d'archéol. et d'hist.*, publiés par l'École française de Rome, t. XII ; tiré à part, p. 4). Mais elle remonte assurément beaucoup plus haut.
6. CXXIX. Cet exemple est postérieur à l'an 364; car la femme, dans la tombe de laquelle le bijou a été recueilli, avait, dans la main, un sou

Le X, avec une simple croix superposée [1];

La croix latine, avec P au sommet [2];

Enfin, la croix couchée, avec, en travers de la barre, les lettres P et Є (?), où il est permis de voir l'abréviation de Χρίστε [3]; dans ce cas, en même temps que le chrisme, nous aurions là une invocation religieuse.

Il est à remarquer que, parmi ces variétés, ne figure point la forme la plus ancienne du chrisme, le monogramme constantinien, composé du X traversé perpendiculairement par un P, et dont le premier exemple connu se trouve sur un monument de l'an 323 [4].

B. — Croix et croisettes [5].

On les voit sur un grand nombre de nos bagues et dans toutes les formes connues : croix à branches égales [6]; croix grecque [7];

d'or de Valentinien Ier (364-375). Cet emblème est ici gravé *sur une pierre*, à la différence des autres, qui sont gravés sur métal.

1. XVIII, XIX, CXXII ; sur ce dernier anneau, les quatre branches de la croix sont fortement potencées.

2. CXVII, CCLXXIX ; E. Le Blant, dans un relevé fait au vu des 450 marbres exhumés depuis vingt sept ans, place l'emploi, en Gaule, de la croix chrismée au temps de saint Martin de Tours († 397 ou 400) et de 400 à 540. (*Nouv. Rec. des inscript. chrét. de la Gaule*, préface, p. II).

3. CCLXXX. En tout cas, nous aurions ici l'exemple d'un sigle du Rédempteur, plus complet que celui qui fut si répandu, $\overline{\text{X P}}$. Voir G. Schlumberger, *Sigillographie de l'empire byzantin*, p. 16, 17, 34 et *passim*.

4. Voir de Rossi, dans *Bulletino*, ann. 1863, p. 22; et Martigny, *Dictionn. des Antiq. chrét.*, p. 478. E. Le Blant, dans le relevé précité, place l'emploi de ce monogramme en Gaule, de l'an 347 à 547.

5. E. Le Blant, dans le relevé précité, place l'emploi de la croix, comme emblème dans les inscriptions lapidaires en Gaule, de 445 à 682. M. Prou en met l'emploi sur les monnaies mérovingiennes, à la fin du VIe siècle jusqu'au milieu du VIIIe (voir le passage des *Mélanges G. B. de Rossi*, cité plus haut, à propos du chrisme et de la croix chrismée, p. XXV, note 5.

6. XIII, XIV, XC, XCII, XCV, CI.

7. LIII.

croix de Saint-André [1]; croix fichée [2]; pattée [3]; potencée [4]; fourchue [5]; cantonnée ou accostée de points ou de lettres [6]. La croix sert assez souvent du support à un monogramme, dont les lettres sont à l'extrémité de chaque branche [7].

C. — Instruments de la Passion.

Ce sont les clous du crucifiement [8], la lance, les verges, le marteau, appendus aux bras de la croix [9].

4° *Animaux et objets divers, symboles du Christ.*

Le Christ fut, de bonne heure, symbolisé de différentes façons, convenues entre les premiers adeptes de la foi nouvelle, ou plus souvent encore imaginées et recommandées par leurs docteurs, comme on le voit dans le *Paedagogus* de Clément d'Alexandrie († 215) [10]. Parmi les figures allégoriques indiquées

1. LXXIX, CLXXXVIII.
2. LVI.
3. CLXIII, CCVIII, CCXIV.
4. XCI, XCII, CI, CXXII, CXXXIX, CLX, CLXI.
5. LXIV.
6. XXXV, XLIV, LXXII, XCIII, CCXLIV. Je n'ai pas rencontré, sur les anneaux, la croix gammée, qui se voit sur une fibule reproduite à l'Appendice, n° VII.
7. CCLXIV, CCCI, CCCII.
8. CLX, CLXI. Nous avons expliqué une figure gravée sur le n° XCVII, par l'allusion aux clous du crucifiement. Des doutes m'ont été inspirés sur l'exactitude de cette interprétation. Voir, à ce sujet, ce que j'ai dit dans la notice relative à cet anneau, et une lettre de mon savant confrère, M. Philippe Berger, reproduite dans l'Appendice, n° IX.
9. XLIV.
10. III, 11; dans Migne, *Patrol. Graec.*, t. VIII, col. 634-636. Le célèbre docteur recommandait aux fidèles la colombe, le poisson, un navire voguant à pleine voiles, une lyre, une ancre de vaisseau. Voir, du reste, sur

par celui-ci, il en est deux, celles de la colombe et du poisson, qui furent très populaires, et dont nous constaterons plus bas l'emploi fréquent.

Le seul symbole inanimé dont j'aie rencontré la reproduction sur les anneaux, est une palme dressée debout sur sa tige [1].

Les animaux symboliques sont :

L'agneau, avec une étoile sur le dos [2];

Le cerf [3];

La colombe [4]; la colombe, avec la branche d'olivier à son bec [5]; avec un rameau et l'invocation *Salba me* (pour *Salva me*) [6]; surmontée d'une étoile [7].

Deux oiseaux posés l'un sur l'autre, et dont l'un, le plus gros, est peut être la colombe, symbole du Christ [8].

Le lièvre [9].

Le poisson [10]; le poisson dans la nasse, et un petit poisson nageant de chaque côté [11].

ce point, mon mémoire le *Port des anneaux dans l'antiquité romaine et les premiers siècles du moyen âge*, dans *Mém. de l'Acad. des inscr. et bell.-lett.*, t. XXXV, 2e partie, p. 220, 246 et 269; tiré à part, p. 52, 78 et 101.

1. CXXIII *bis*.

2. *Ibid.* L'Agneau est la plus ancienne figure sous laquelle le Christ ait été désigné dans les livres et sur les monuments de l'Église primitive. Martigny (*Dictionn. des antiq. chrét.*, p. 27) mentionne l'Agneau avec une croix sur la tête, la poitrine ou le dos, mais pas avec une étoile.

3. *Ibid.*

4. XXV, LXXI, CXXIV, CCLX, CCLXII, note 1, CCLXIX, CCXCIII; E. Le Blant, dans le relevé cité plus haut, place l'emploi en Gaule de cette figure symbolique dans les inscriptions, de 378 à 631.

5. CXXIII *bis*.

6. CCXCI.

7. XXXII.

8. CCLII. C'est le seul exemple connu de ce double symbole.

9. CXXIII *bis*. Voir Martigny, *op. cit.*, p. 205.

10. CCLIV.

11. LXXIII. E. Le Blant, dans le relevé cité plus haut, place l'emploi en Gaule, de la figure du poisson, de l'an 474 à 631.

5° *Animaux mythologiques ou fantastiques. — Animaux d'espèces diverses ou indéterminées.*

Ce sont des hippocampes[1], des animaux fantastiques[2], des quadrupèdes d'espèce indéterminée[3], une tête d'animal à large mâchoire et grosses dents[4], des serpents affrontés[5], des animaux rampants et des reptiles[6]; des arêtes de poisson[7].

6° *Végétaux, figures géométriques et autres.*

Ce sont des feuilles d'acanthe[8], des trifolium[9]; des feuilles ou fruits à trois lobes[10]; des palmettes[11]; des cercles concentriques avec point ou globule au centre[12]; des entrelacs[13]; des fers à cheval[14]; des losanges[15]; des arceaux ou arcatures[16]; des enroulements[17]; des instruments de travail[18], etc., etc.

1. XL.
2. XCVIII, CXXIII *bis*.
3. CXXXII, CCXXXVI.
4. LVIII.
5. CCXC.
6. XLIII, XCIX, C, CCLIV.
7. XXXIII, CCXXXII.
8. CXXX.
9. VI.
10. CII.
11. I.
12. III, XIV, XXXIX *bis*, CXLI, CLXV.
13. CXXXVIII, CL.
14. CCXLV.
15. XXVII, XLVI, CLXXIII.
16. CCX, CCXV et CCXVIII.
17. CXIX.
18. LXXV. On distingue, dans les groupes de lignes gravées sur cet anneau, une pioche et un marteau.

§ 5.

Inscriptions.

Elles sont de diverses sortes, ce sont : 1° des légendes, c'est-à-dire des mots intégralement ou presque intégralement gravés, et pouvant être lus couramment ; 2° des abréviations, des initiales ou des sigles ; 3° des monogrammes. Mais, avant de m'occuper de ces inscriptions, je dois en faire connaître la paléographie.

I

LA PALÉOGRAPHIE DES ANNEAUX

Les caractères gravés sur nos anneaux sont généralement semblables à ceux des inscriptions monétaires de la même époque, et cette similitude s'explique aisément.

La composition et la gravure des légendes et monogrammes des anneaux s'exécutaient dans des conditions analogues à celles des légendes des sous et tiers de sou d'or, imités des monnaies impériales, ou à effigies barbares, dont les dimensions et la forme étaient souvent pareilles ou presque pareilles à celles des chatons de ces bijoux.

On sait, en outre, que, en Gaule, dès la deuxième moitié du VIe siècle, les orfèvres établis dans des centres importants de population faisaient, parfois et même assez fréquemment, office de monnayers attitrés, marquant de leur nom les espèces qu'ils fabriquaient.

De là devait résulter cette similitude entre deux sortes d'ouvrages sorties des mêmes mains.

Les lettres composant nos inscriptions sont, comme celles des légendes monétaires [1], tantôt des capitales, tantôt des onciales et des minuscules ou cursives.

1. M. Prou, *Catalog. des monn. mérov. de la Biblioth. nat.*, introd., p. CXVI.

Dans les énumérations qui vont suivre, je n'ai pas cru devoir mentionner les *lettres conjointes* ou *liées* des monogrammes, où cette disposition est non seulement habituelle, mais nécessaire : car, en principe, le monogramme, comme son nom l'indique, se compose de caractères unis les uns aux autres et formant un seul tout : les monogrammes contenant des lettres séparées sont des exceptions, qui, toutefois ne sont point rares.

Je noterai les ligatures qui se trouvent dans les légendes, où cette disposition n'est point, tant s'en faut, commune comme dans les monogrammes.

Je m'occuperai ensuite des lettres rétrogrades, couchées ou renversées.

1° *Formes des lettres et lettres liées.*

Je n'ai point l'intention de montrer, sous cette rubrique, outes les variétés de formes des lettres gravées sur nos anneaux. Je me bornerai à reproduire les plus caractéristiques ; le lecteur trouvera, dans les figures qui accompagnent les notices descriptives, les nombreuses variantes ou nuances qu'elles présentent.

A, A A[1] A[2] A[3] A = A N[4] A = A R[5], Ā = AT[6] A = A V[7] :
B, B[8], minuscule b[9].

1. V, XLVIII, LVII, CXXIII *bis*, CXXIV, CXXVI, CLXIV, CLXXXV, CCX, CCL, CCLXII, CCXCIII.
2. XLI.
3. CCLXXVII.
4. CCLXVIII.
5. XXXIX *ter*.
6. LXXXIV et CXXIV.
7. XLIV et CXXVII.
8. CXVI.
9. XXXVI, LXXXVIII, CXXVII.

C, rétrograde Ɔ [1], carré ⊏ [2], angulaire < [3] — LΠ = deux C carrés liés (?) [4].

D, oncial d [5], triangulaire Δ [6] ◁ [7] ▽ [8] — ⊏⊐ = D rétrograde et E [9]. — Deux D entrelacés [10].

E couché (?) m [11], lunaire ϵ [12].

F, ⊢ [13].

G; formes cursives très usitées ꝶ, ꝶ, S, ꝶ, ꝶ, S [14]; cursive peu usitée ꝶ [15]; onciale G, [16] rétrograde Ɔ [17].

H. Pas d'observation.

I, pas d'observation.

K, on le trouve couché [18].

L, L, [19].

1. CCXIX.
2. XLIII, CLXXV, CCXLV, CCLXVIII, CCLXXXV. D'après E. Le Blant, cette forme paraît, de 506 à 690, dans les inscriptions lapidaires.
3. CXVI.
4. LXII.
5. LVI, CLXXVIII, CCXIV, CCXVI.
6. CCLXVII. Cette forme paraît dans les inscriptions lapidaires de 586 ou 587 à 689.
7. LXI, CCXVII.
8. CCLXII.
9. CXVI.
10. XV.
11. XCIII.
12. CXVI, CCLXXX (?). Cette forme paraît dans les inscriptions lapidaires, de 527 à 676.
13. Il ne figure pas sur nos annneaux, mais on voit, sur un cachet reproduit à l'Appendice, n° IV, un caractère qui paraît ⊐ F et G rétrogrades.
14. V, XXXI, XLIV, LIX, LXXXV, CXLVII, CLXXXVI, CCXX, CCXLVII, CCLIII, CCLXVII, CCLXXVII, CCLXXVIII. Appendice, n° VIII.
15. LXXXI. Nous avons peut-être l'exemple d'une autre forme cursive peu usitée, sur une boucle de ceinturon, reproduite à l'Appendice, n° V.
16. CCXLVIII.
17. CCXCVII.
18. CXX.
19. CXXI, CCXCII.

M, l'onciale [1]; d'où peut-être la forme [2] — MA = MA [3], MR = MAR [4].

N; rétrograde [5]; onciale [6] et [7]; HB = NB [8], NE = NE [9].

O; avec un point au centre [10]; en losange [11]; losange barré aux 4 angles [12].

P; rétrograde [13].

Q; avec un point au centre [14]; en losange sur une haste [15].

R, [16] [17] [18], [19] [20]; rétrograde [21].

S, rétrograde [illegible], couché [22], rétrograde et couché [23], SV = SV [24].

1. XLIX. Cette forme paraît dans les inscriptions lapidaires, de 527 à 689.
2. CXLVII.
3. XLVI.
4. CCIII.
5. XXVI, XXX, XXXI, L, LI, LIX, LXVI, LXXVI, LXXXVI, LXXXVII, CXCVI, CCII, CCIV, CCXIII, CCXVII, CCXXI, CCLVIII, CCLXV.
6. CLXXXVI, CXVIII, CCLXXVIII.
7. CCLXVIII.
8. CCLXVIII.
9. *Ibid.*
10. CCLXIV.
11. LII. Cette forme paraît dans les inscriptions lapidaires, de 585 à 689.
12. XL.
13. CXXV.
14. CXXV.
15. CCXLVI.
16. XXXIX *ter*, XLIV, XLVII, XLIX, LXXXIX, CXVI, CLV, CCXIII, CCXLVI, CCXLVII, CCLIII, CCLV, CCLXIV, CCLXXXV. Appendice, n° V.
17. CLXXXV.
18. XLI.
19. CCL.
20. CCLXVIII.
21. LIX, CCLIII, CCLV, CCLXIV, CCLXXIV et *passim*.
22. S rétrograde, LI, LIX, LXXVI et *passim*; couché, voir p. XXXV, note 6.
23. IV, X, XIII, XLIII, XLVII, L, LI, LII et *passim*. Le S est représenté par un simple trait sur plusieurs anneaux; quand il est traversé par un autre trait, il a la signification de *Signum*. Exemples, XX, XXII.
24. LXXXV.

T, parfois couché [1], cursif [2].

U [3] [4].

V ; oncial [5] VA = VA [6] ; la même ligature rétrograde [7].

X qu'il faut se garder de confondre avec les croisettes qui accompagnent les légendes et monogrammes.

Y. Pas d'observation.

Z. Pas d'observation.

W, WA [8] = WA.

2° *Position des lettres : rétrogrades, couchées, non renversables, renversables.*

A. — Lettres rétrogrades.

Il y a des lettres de l'alphabet dont les deux côtés, dans leur position et leur forme normale, sont pareils, et pour lesquelles, conséquemment, il n'y a point de position rétrograde ; ce sont :

A et A, H, I, M, M et M, O et O, T, U, V, X, Y.

Les lettres suivantes, nous en avons donné plus haut des exemples, prennent, au contraire, cette position :

B et d = B et b ; C et C = C et C ; D = D ; E et E = E et E ; F et F = F et F ; G, G et G = G, G et G ; L et L = L et L ; N et N = N et N ; P = P ; Q = Q ; R, et R = R, et R ; S et S = S et S.

B. — Lettres couchées.

Voici les lettres qui figurent ainsi sur nos anneaux :

1. CCXXI, CCXCVII.
2. CXVI.
3. Cette forme paraît, de 449 à 605, dans les inscriptions lapidaires.
4. CCLXXVI.
5. CLXVIII. Cette forme paraît dans les inscriptions lapidaires, de 534 à 689.
6. CCIII.
7. CCXVII.
8. CCLXVIII.

> = Λ (A non barré)[1]; ∩ et ∪ = C[2]; ⊃ = D[3]; m = E[4]; ⊃ et ⊃ = G et ꟻ; ⋉ = K[5]; ∽ et ∽ = S et Ƨ[6]; ⊣ = T[7] < et > = V[8].

Quant aux autres lettres de l'alphabet, le fait qu'on ne les rencontre pas sur nos anneaux dans cette position n'implique nullement qu'elles ne puissent la prendre.

C. — Lettres non renversables.

Parmi les lettres de l'alphabet latin, il en est qui ne sont point sujettes à renversement, d'autres qui sont, au contraire, renversables.

Parlons d'abord des premières : elles sont au nombre de treize, dont la partie inférieure et la partie supérieure sont généralement (et en particulier sur nos anneaux) de forme semblable, et pour lesquelles il n'y a ni haut ni bas, et conséquemment pas de renversement :

B, dont les deux panses sont presque toujours de même dimension sur nos anneaux ;

C, ⊂ et < ;

D ;

E, dont les barres horizontales sont presque toujours de même longueur ;

F (F privé de la barre horizontale supérieure) ;

H ;

I ;

K, dont les traits obliques sont toujours de même longueur ;

N, qui est aussi souvent dans la position rétrograde (И), semblable au renversement ;

1. *Passim.*
2. Voir, au n° CLXXXIII, deux C adossés et couchés.
3. CCXII.
4. XCIII.
5. CXX.
6. CXXIV, CCIV, CCXLIII, CCXLIX, CCLXX et *passim.*
7. CCXCVII.
8. *Passim.*

O ;

S, qui, se présente aussi souvent sons la forme rétrograde (ƨ), semblable au renversement ;

X ;

Z, qui, dans la position rétrograde (ƨ), est semblable au renversement.

D. — **Lettres renversables.**

Voici celles dont j'ai noté le renversement :

∀ = A, V = Λ (A non barré) [1] ;

∇ = Δ (D triangulaire) [2] ;

Ɛ = F [3] ;

Γ = L [4] ;

Ꙗ = R [5] ;

⊥ = T [6].

Λ = V [7] ;

Voici les lettres renversables, dont je n'ai pas rencontré de renversement :

A ;

ь (B cursif) ;

ɔ (D oncial) ;

G ;

M ;

P ;

Q, Q, ◇ ;

U ;

Ч (V oncial).

Y.

1. Pour A non barré, *passim* ; pour A renversé, CCLXXI.
2. CCLXII.
3. LXXXI.
4. LXXXV, CXXVI, CXLVIII, CLIV, CXCIII.
5. CCLIII[c].
6. CCXXI.
7. *Passim.*

II

LES LÉGENDES

Elles désignent des noms propres, ou bien elles expriment des invocations ou formules religieuses, des acclamations ou affirmations diverses. Elles présentent aussi, parfois, des particularités orthographiques ou grammaticales, que nous avons à relever.

1° *Noms propres.*

Nos anneaux nous fournissent une grande quantité de noms d'hommes et de femmes, inscrits intégralement, en légendes circulaires ou sur une seule ligne[1], en trois[2] ou deux lignes[3]. Quelques-uns portent deux noms : le plus souvent ceux de deux époux, comme sur la bague de Técla[4], ou bien de deux personnages, dont on ne sait s'ils sont époux ou fiancés[5]; rarement ceux de deux personnes étrangères l'une à l'autre, mais figurant dans une même scène, comme le guerrier Dromacius et la devineresse Betta[6].

2° *Invocations. Formules religieuses et lettres symboliques.*

Ce sont : *Salba me* (pour *Salva me*) autour d'une colombe te-

1. Exemples de légendes circulaires : XLIV, LI, LII, LIX, LXXVI, CLXXIX et CCLXV.
2. Exemples de légendes en trois lignes : LXXIII *ter*, CCLXVIII.
3. Exemples de noms inscrits en deux lignes : IX, XL, XLIII, XLVI, CCIII, CCXIV, CCLXVII, CCXCIII *bis* et CCXCVIII.
4. CCIX.
5. Exemples : CXVIII, CXXVII, CCXIV, CCXVII, CCLXVIII. Parfois, ces inscriptions, bien que ne contenant qu'un nom, marquent le caractère du don de l'anneau fait par la fiancée ou l'épouse, comme dans LVII, LXXIII *ter* et CCLXVI.
6. XLV.

nant au bec une branche d'olivier [1]; *Christe* [2]; *In Dei nomine* [3]; *In Dei numine* (pour *nomine*), *amen* [4]; A et ω, accostant la croix [5].

3° *Acclamations.*

Ce sont : *Vivas* [6], *Con me* (pour *Cum me*) *vivas* [7]; *Vivas in Deo* [8]; *Mecum vivas in Deo* [9]; *Vivas mi(hi) diu* [10]; *Vivas diu m(ihi)* [11]; *Vivat Deo* (pour *in Deo*) [12]; *Tecla... vivat Deo cum marito seo* (pour *suo*) [13]; *Utere felix* [14].

4° *Énonciations diverses.*

Warenbertus déclare avoir donné à Roccola ou Roccolana, son épouse ou sa fiancée, l'anneau-cachet qui porte le nom de celle-ci [15]. Donobertus, pharmacien ou médecin pharmacopole, certifie avoir fait le médicament sur lequel il appose son cachet [16]. La bague de Rusticus porte l'attestation qu'elle est son œuvre [17].

1. CCXCI.
2. CCLXXX.
3. XLIII.
4. CCXCV.
5. CCC.
6. LVII, CXXIII *bis*.
7. CCXCIX.
8. I, CLXXXI.
9. CCLXVI.
10 LXXIII *bis*.
11. XXXIX *bis*.
12. CXVI, CXXIV.
13. CCIX.
14. XXXIX *ter*.
15. CCLXVIII.
16. CCXIII.
17. CXVII.

4° *Particularités orthographiques et grammaticales.*

Comodus est employé pour Commodus[1]; *con* pour *cum*[2]; *feet* pour *fecit*[3]; *ficit* pour *fecit*[4]; *numine* pour *nomine*[5]; *segella(vit)* pour *sigilla(vit)*[6]; *seo* pour *suo*[7]; *so(bscripsit)* pour *su(bscripsit)*[8].

Au point de vue grammatical, signalons *Antoninos* pour *Antoninus*[9], *Oeneos* pour *Oeneus*[10], où l'*o* remplace l'*u* au nominatif singulier de la deuxième déclinaison, reproduisant la désinence grecque, comme on la voit sur les monnaies de la Gaule indépendante.

III

ABRÉVIATIONS, INITIALES ET SIGLES

1° *Abréviations.*

Nous en avons peu d'exemples; les voici : Ā pour *Amen*[11]; AVITS pour *Avitus*[12]; D̄I pour *Dei*[13]; DO pour *Deo*[14], Xρε pour

1. LXXIII *ter*.
2. CCXCIX.
3. CCXIII.
4. CXVII.
5. CCXCV.
6. CCIX.
7. *Ibid.*
8. CCLXV.
9. LI.
10. LII.
11. CCXCV.
12. CCXCIII.
13. CCXCV.
14. CXXIV.

Χρίστε[1]; FELX pour *Felix*[2]; RATE pour *Ratine*[3] VADEREMARVS pour *Vanderemarus*[4]; VALTNA pour *Valentina*[5].

2° *Initiales.*

Le nom du possesseur de l'anneau, n'y est quelquefois désigné que par une ou plusieurs initiales[6].

Dans ce cas, soit qu'elles figurent seules sur le chaton, soit qu'elles y soient accompagnées de la marque abréviative de *signum, signavi* ou *subscripsi*[7], dont nous parlerons plus bas, la présence de ces initiales implique que l'empreinte qui en était apposée sur l'acte souscrit par le possesseur de l'anneau sigillaire, devait être précédée ou suivie de la mention *en toutes lettres* du nom de celui-ci, comme on le voit dans les chartes et diplômes.

Comme initiales de mots autres que des noms propres, je citerai, dans deux acclamations, *Vivas diu mi* et *m* pour *mihi*[8].

3° *Les Sigles.*

A l'époque que nous envisageons, les anneaux servaient fort souvent à souscrire les actes et à sceller la correspondance : il est donc tout naturel d'y rencontrer fréquemment les sigles des formules de souscription consacrées et usitées, telles que *signum, sigillum, subscriptio*, ou *subscripsi* ou *signavi.*

Nous allons les passer successivement en revue.

1. CCLXXX.
2. XXXIX *ter*. *Felix* est là un simple adjectif.
3. CCIX.
4. CCIII. Un cachet, reproduit à l'Appendice, n° I, porte l'abréviation fort usitée SCO pour *Sancto*.
5. CCXCIII *bis*.
6. A non barré et V (LXXII), deux C (CCXIX), deux D entrelacés et adossés (XV), FE (CLVIII), JAN pour *Janus* (CCLII), M (CCXXII), Q P P (CXXV), R et D oncial (LVI). Voir aussi p. XLI, note 3.
7. CLV, CXCV, CCIV, CCXLIII, CCLV.
8. LXXIII *bis* et XXXIX *bis*.

A. — Le S barré.

Le sigle le plus usité est le S barré [1], qui paraît, tantôt seul [2], tantôt avec une ou plusieurs lettres initiales d'un nom propre [3]; tantôt enfin, au milieu d'un monogramme, où il a la valeur de *signum*, *sigillum* ou *subscriptio*, quand le vocable exprimé par le monogramme est au génitif [4]; de *signari* ou *subscripsi*, quand ce vocable est au nominatif [5]. Le S barré est parfois, en outre, un des éléments composants du nom propre [6].

Il est à peine besoin de dire que, soit isolé, soit accompagné d'initiales, ce sigle suppose l'inscription du nom entier avant ou après l'empreinte, sur le document écrit, sans quoi l'empreinte eût été dépourvue de sens et de valeur.

B. — Le groupe SI, la lettre S et le S pointé.

Nous avons des exemples, mais peu nombreux, de l'emploi du groupe SI [7], assimilable au S barré [8].

Le S pointé, qui se rencontre aussi rarement, a, à mon sens, la même valeur. J'en dirai autant de la lettre S, accompagnée d'initiales [9], ou même placée au centre d'une légende, dans laquelle le graveur lui a donné visiblement une importance particulière [10].

1. Voir notamment Natalis de Wailly, *Éléments de paléographie*, t. Ier, p. 416 et 450.
2. XIX, XX, XXII, XCIV, CXXVIII, CLIX, CCLXX.
3. S et L (CLV), S et E (CXCV), S et N (CCIV), S et G (Appendice, n° VIII), S et R (CCLV), G entre deux S (CCXLIII).
4. III, VI, XXVI, LXVI, LXIX, LXXXIII, CXXVI, CLIV, CCII, CCLXXXI, CCLXXXIII.
5. IV, XXXI, L, CXV et *passim*.
6. LXVII, LXXXVI, LXXXVII, CXIX, CLXIV, CLXXXIII, CXCIII, CXCVI, CCV, CCLXIV, CCLXXXV, CCXCIII.
7. LV, LXXXIX.
8. CCXLIX.
9. Voir ci-dessus, note 3, les exemples cités.
10. LXXXV.

C. — Le groupe Su et le groupe So (pour Su).

Le premier figure, sur une de nos bagues sigillaires, à la suite du nom de *Roccolane*[1]. Le deuxième est inscrit sur un autre anneau, à la suite du nom d'*Abbone*[2]. Quand j'ai publié, pour la première fois ces deux petits monuments, j'ai émis l'opinion que *su* représentait les initiales de *subscripsi*[3] et que *so* était là pour *su* (la substitution de l'*o* à l'*u* étant très fréquente à cette époque) et avait la même signification[4].

E. Le Blant, dans son *Nouveau Recueil d'inscriptions chrétiennes de la Gaule*[5], a mis en doute cette double explication. Toutefois, il a reconnu avec moi, que les groupes *su* et *so* (pour *su*) devaient être détachés des deux vocables précités. Mais, il y a vu les deux initiales de l'indicatif présent du verbe *esse*, du mot *sum*, « je suis », « j'appartiens », faisant ainsi parler, à la première personne, les anneaux de Roccolane et d'Abbon. Il justifie cette interprétation par la citation : 1° d'un *missorium* en argent (sorte de plat pour servir à table), sur lequel sont gravés, en cursives mérovingiennes, ces mots : *Agnerico som* (pour *sum*); 2° d'une dalle funéraire, portant *Gunderamno som* (pour *sum*); 3° des épitaphes, où le défunt dit de lui-même *so et non so*; *non fui et so*; 4° d'un collier d'esclave *fugitivus*, avec l'inscription *fugitibus so* (pour *sum*). Mon savant confrère inclinait à reconnaître « dans les mots *Roccolane su Abbone so* une formule semblable à celle du plat d'Agnéric, c'est-à-dire *Roccolane sum* (je suis à Roccolane) et *Abbone sum* (je suis à Abbon).

Je ne méconnais pas la valeur et l'intérêt des exemples cités, et des rapprochements que E. Le Blant en a faits avec nos deux

1. CCLXVIII.
2. CCLXV.
3. *Rev. archéolog.*, année 1884, t. I, p. 141.
4. *Rev. archéolog.*, année 1886, t. II, p. 41.
5. *Nouv. Rec. des inscript. chrét. de la Gaule, antérieures au* VIIIe *siècle*, gr. in-4°, 1892, p. 142-145.

inscriptions; je conserve, néanmoins, des doutes sérieux touchant l'admissibilité de ses conclusions.

Dans l'interprétation des légendes des anneaux *sigillaires* (et tel est incontestablement le caractère de ceux dont il s'agit ici), il y a à observer deux règles essentielles, que j'ai souvent rappelées au cours de mes publications concernant cette série de monuments du haut moyen âge, et sur lesquelles je ne saurais trop insister.

Premièrement, les explications de ces inscriptions doivent être en rapport avec la destination des bijoux qui les portent, laquelle est de *certifier la participation de leur possesseur à l'acte souscrit par lui* en qualité de partie intéressée ou de témoin.

Deuxièmement, les leçons résultant de ces interprétations doivent correspondre exactement ou du moins très approximativement aux formules qui, au bas des *monuments écrits* de la même époque, accompagnent habituellement les noms propres, et qui sont, sous forme de verbe, *subscripsi*, *subsignavi*, *subtersignavi*, *subtersigillavi*, *signavi* ou *sigillavi* [1]; sous forme de substantif, *subscriptio*, *signum*, *sigillum* ou *signaculum* [2].

On voit tout de suite que les leçons proposées par mon savant confrère (à la vérité dans des termes assez dubitatifs) ne satisfont point à la double condition que je viens d'indiquer.

Il en est tout autrement des leçons *subscripsi* et *sobscripsi* (pour *subscripsi*), qui sont l'affirmation habituelle de la souscription et l'application simple et logique des règles de la matière.

J'ai deux autres remarques à faire sur l'hypothèse de E. Le Blant.

1. La formule *Subscripsi* est de beaucoup la plus usitée : on la trouve au bas de presque tous les diplômes royaux. Voir Tardif, *Monum. histor.*, *cartons des rois*, n°s 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 13, 19, 20, 21, 24, 25, 26, 29, 30, 34, 36, 37, 39, 40, 42, 46, 49, 50, 51, 53, 55 et suiv.

2. *Subscriptio* et *Signum* sont les termes les plus usités. Voir Tardif, *ubi suprà*, pour *Subscriptio*, n°s 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 20, 25, 37, 41, 46, 49, 50; pour *Signum*, n°s 9, 11, 18, 19, 24, 39, 51, 54, 55 et suiv.

Supposant que, dans *Roccolane su*, le nom est au datif de la première déclinaison, il a traduit : « Je suis à Roccolane ».

On trouve fréquemment, dans les actes mérovingiens, les noms féminins avec cette terminaison, pour ainsi dire atrophiée, employée à *tous les cas*, excepté au datif, où je ne l'ai pas rencontrée. Je ne veux pas induire de là que *Roccolane* ne peut être considéré comme étant au datif. Mais il en résulte évidemment, d'une part, que ce cas, à raison de sa rareté, est moins vraisemblable, et d'autre part, qu'on peut, sans difficulté, y voir un nominatif si on lit, à la suite, *subscripsi*, ou un génitif, si on lit *subscriptio*.

Une dernière observation, qui porte sur *Abbone so*, est plus grave. Ce nom étant à l'ablatif, il est bien difficile de lire à la suite *sum*, et de traduire *so* par « Je suis (j'appartiens) *à* Abbon » ; l'hypothèse de mon savant confrère se heurte ici à un obstacle des plus sérieux.

Dans mon système, au contraire, le groupe *so* (pour *su*) de l'anneau d'Abbon se traduit naturellement par *subscripsi*, comme le *su* de la bague de Roccolane. Nous avons, en effet, de nombreux exemples de l'ablatif dans les souscriptions de chartes et de diplômes de la première race[1].

Par toutes ces raisons, jusqu'à production d'éléments nouveaux et décisifs en sens contraire, je crois devoir maintenir les leçons que j'ai proposées.

1. J. Tardif, *Monuments historiques, cartons des Rois*, n°s 11, 19, 29, 40; dans ce dernier n° : « Ermenethrude hanc testamentum subscripsi ». — On trouve aussi un grand nombre de souscriptions avec *Signum* ou les initiales *Sig* +, suivies d'un nom à l'ablatif ; exemples : *Sign* + *Bettoleno* (n° 19), *Ansberto* (n° 24), *Chrodone servo Dei* (n° 78).

IV

LES MONOGRAMMES

1° *Composition des monogrammes. Leur origine.*

On a défini le monogramme « un assemblage de plusieurs lettres, conjointes et entrelacées de manière à ne former qu'un seul caractère[1] ». A cette définition, j'ajoute que le caractère ainsi formé « contient les éléments d'*un ou plusieurs* mots ».

Presque toujours le mot, lorsqu'il n'y en a qu'un, est un nom propre, celui de la personne pour laquelle le bijou a été fabriqué. C'est par exception qu'il est, sur nos bagues, un qualificatif[2].

Quand le monogramme contient deux mots, l'un d'eux est le plus souvent le substantif *signum*, ou le verbe *signavi* ou *subscripsi*, représenté par la lettre S, le S barré ou le groupe SI, qui entrent, en outre, quelquefois, comme je l'ai noté plus haut, dans la composition du second terme, lequel est le nom propre.

On connaît des exemples de monogrammes renfermant plus de deux mots[3]. Mais je n'en ai pas rencontré sur nos anneaux.

Il y a des monogrammes qui s'écartent de la définition donnée plus haut, en ce que, au-dessus, au-dessous, ou à côté du groupe qui en constitue le noyau ou partie principale, une ou plusieurs lettres ont été gravées séparément, et sont aussi néan-

1. *Nouv. traité de diplomatique*, t. III, p. 551. — Nat. de Wailly, *Éléments de paléographie*. t. I, p. 469. — Giry, *Manuel de diplomatique*, p. 593.

2. Je n'en ai qu'un exemple, n° CLXXXVI.

3. Voir notamment l'acclamation *Vivas in Deo*, dans les *Gemmae inscriptae* de Peiresc (Biblioth. nat., ms. du fonds français, n° 9530, fol. 252) citées par E. Le Blant, *750 inscript. de pierres gravées*, n° 324 ; dans *Mém. de l'Acad. des inscr. et bell.-lett.*, t. XXXVI, 1re partie, p. 125. Les monogrammes contenant plus de deux mots se voient plutôt dans les souscriptions au bas de diplômes royaux.

moins des éléments composants du mot ou des mots exprimés[1]. Dans les exemples que nous fournissent nos anneaux, ces lettres font généralement partie intégrante d'un nom propre.

Au sommet de plusieurs monogrammes, on voit une arcature, qui généralement est sans valeur littérale, et n'a pour but que de servir de support à la combinaison des caractères qui les composent[2]. Il en est autrement quand l'arc est fermé par une barre horizontale; il prend alors la valeur d'un D couché[3].

L'origine du monogramme est inconnue : il était en usage chez les Grecs, au plus tard dès les temps de Philippe de Macédoine et de son fils Alexandre-le-Grand. On le voit sur les monnaies de plusieurs villes à cette époque. On en trouve à Rome, sous la République, sur les monnaies consulaires et les médailles d'anciennes familles[4]. L'emploi en fut continué sous le Haut Empire, encore plus sous le Bas Empire, et devint plus fréquent à mesure que l'ignorance envahissait toutes les classes de la population, même celle des clercs et des dignitaires de l'Église. Mabillon, à qui j'emprunte cette observation, mentionne des évêques, illettrés au point de ne pouvoir écrire leur nom au bas des actes des conciles dans lesquels ils siégeaient[5]. C'est

1. Monogrammes avec trois lettres séparées : CXXVI, CLVII, CLXXXIII; avec deux lettres séparées, III, VI, LXVII, CXLVIII, CXCIII, CCV; avec une seule lettre séparée, XXIII, XLIX, L, LXXXIII, CXX, CCXLVII, CCLXI et CCLXXI. — Je dois noter un monogramme, où cinq lettres sont séparées les unes des autres et du noyau du monogramme, XLVII.

2. Exemples : CXX, CLXXXI, CCXLVII.

3. Exemple : CCXII.

4. On commença d'abord par joindre ensemble deux ou trois lettres, pour se ménager un espace qui pût contenir le mot qu'on voulait écrire. De là, on passa tout naturellement à la conjonction de toutes les lettres dont il était composé (*Nouv. traité de diplomatiq.*, t. III, p. 551).

5. « Mirari subit homines etiam sacris Ecclesiae ordinibus addictos, in tam supinam venisse ignorantiam, ut nomen suum pingere non

surtout à la suite des grandes invasions germaniques que s'accrut rapidement le nombre de ces illettrés, qui remplacèrent la souscription personnelle par l'apposition du monogramme qu'ils avaient eu soin de faire graver sur leur anneau sigillaire. Ils suppléaient ainsi, par une action machinale, à une opération pourtant simple et facile, mais dont ils n'étaient plus capables.

2 *Explication des monogrammes.*

La lecture du monogramme était nécessairement, à l'époque que j'indiquais tout à l'heure, peu accessible ou du moins peu facile pour le vulgaire, et c'est là ce qu'exprime Symmaque († entre 395 et 410) quand il demande à son frère Flavien « s'il a reçu toutes ses lettres, scellées de son anneau, où son nom est, dit-il, plus aisé à comprendre qu'à lire[1] ».

On retrouve la même pensée dans une lettre adressée, entre 507 et 520, par saint Avit, archevêque de Vienne, à saint Apollinaire, évêque de Valence. Répondant à l'offre d'un anneau que celui-ci lui avait faite, saint Avit exprime le désir que cet anneau comporte un double cachet tournant, « et qu'on y

valerent. Talis fuit Paulinus Zurensis episcopus, ut patet ex collatione Catholicorum cum Donatistis. Nam Quintus, pro Paulino praesente, litteras (id est scriptionem) nesciente, subscripsisse perhibetur. Talis et Theodoricus Gadatensis, atque Elias Andrianopoleos, episcopi in Concilio II Ephesino (an. 401). Talis Cajumas Phaneensis, in Concilii Calchedonensis actione I (an. 451). Talis denique Stephanus et Zatius priores. » (*De re diplomatica*, p. 164.) On lit aussi, dans une charte de 491, l'aveu d'ignorance d'une matrone de haut rang, qui remplace sa souscription manuelle par le *signum crucis*. « Chartulam Jovino, notario meo, scribendam dictavi, cuique, *quia ignoro litteras*, *signum crucis feci*... » (Mabillon, *Op. cit.*, *supplem.*, p. 89.)

1. « Non minore sane cura cupio cognoscere an omnes obsignatas epistolas meas sumpseris eo anulo quo nomen meum magis intelligi quam legi promtum est. » (Symmachi *Epistolae*, II, 12)

grave son monogramme, lequel, ajoute-t-il, devra se lire à l'aide de son nom, inscrit en légende circulaire[1] ».

La recommandation de faire graver, sur l'une des faces du cachet tournant, le nom entier pour faciliter la lecture du monogramme inscrit sur l'autre face, était parfaitement justifiée, car, si les lettrés, tels que saint Avit et saint Apollinaire et surtout les référendaires, notaires et scribes (*amanuenses*), appelés par leur profession à assurer la sincérité et la régularité des actes et en particulier des souscriptions des parties et des témoins, si dis-je, ces catégories de personnes étaient en état de déchiffrer les monogrammes, il en était autrement du commun des hommes de ce temps; et c'est là le sens des passages de Symmaque et de saint Avit, dont nous avons donné plus haut la traduction littérale.

Mon regretté confrère E. Le Blant a été manifestement au delà de leur signification quand il en a conclu que « les monogrammes étaient, pour les anciens eux-mêmes, rebelles à l'interprétation[2] » ; il a lui-même admis comme certaine la signification de monogrammes dont la composition est pourtant de nature à inspirer plus de doutes que les caractères de la même sorte gravés sur nos anneaux[3].

Je partage d'ailleurs sa défiance à l'endroit « des interprétations qu'on en ferait *par simple divination*[4] ». Ces sortes d'in-

1. « Signum monogrammatis mei per gyrum scripti nominis legatur. » (*Sancti Aviti Epistolae*, epist. LXXXVIII) ; dans J. Sirmond, *Opera Varia*, t. II, col. 116-117. Voir, au n° CCLXVIII de nos anneaux, le texte complet de ce document et l'interprétation qui en doit être faite.

2. *Inscript. chrét. de la Gaule*, t. II, n° 403, p. 41.

3. Je puis en citer un exemple, que j'emprunte à son recueil des *750 inscriptions sur pierres gravées*, n° 324, p. 125. Voir ce monogramme, reproduit sous le n° CCLXXI *bis* de nos notices descriptives. E. Le Blant y a lu, VIVAS DEO, pour *Vivas in Deo* (leçon imprimée à tort dans ladite notice). Je crois cette interprétation exacte : mais combien d'explications de nos monogrammes sont mieux justifiées!

4. *Nouv. rec. d'inscr. chrét. de la Gaule*, p. 123.

terprétations, contraires à tout esprit de méthode scientifique, ont été trop longtemps pratiquées, et il convient de les répudier. Il faut les remplacer par un déchiffrement rationnel, dans lequel certaines précautions nécessaires et certaines règles seront observées.

Loin de moi la pensée de considérer les déchiffrements ainsi opérés, comme étant tous certains et définitifs ; une telle certitude n'est acquise que dans un nombre de cas assez restreint. Plus souvent, les interprétations ont seulement un caractère de probabilité, parfois très accentué, d'autres fois moindre.

C'est pourquoi, dans ma table de noms propres, j'ai eu soin de distinguer ceux qui, sur nos bagues, sont gravés intégralement en légende, d'avec ceux qui, résultant d'un travail de déchiffrement, restent plus ou moins sujets à discussion ; en tout cas, le lecteur est averti de la différence qui les sépare, et n'est exposé à aucune illusion à cet égard.

Il y a aussi plusieurs monogrammes, à l'explication desquels j'ai dû renoncer, à la suite d'infructueux efforts. On en trouvera la liste au bas de cette page[1].

3° *Précautions à prendre et règles à observer pour le déchiffrement des monogrammes.*

L'étude que j'ai faite, pendant quinze années consécutives, des anneaux et spécialement des anneaux à inscription du haut moyen âge, et dont je publie aujourd'hui les résultats, m'a fait reconnaître la nécessité de certaines précautions destinées à donner au déchiffrement des monogrammes le plus de chance possible d'exactitude.

En voici l'exposé :

1. XIX, XXIII, LX, LXXXIV, CXXXVIII, CLVII, CLXX, CLXXVIII, CCXXIII, CCLXXIV, CCLXXXII.

A. Le premier soin à prendre est de déterminer le sens dans lequel l'anneau doit être envisagé, c'est-à-dire le *haut* et le *bas* du bijou et particulièrement du chaton, afin que, dans l'examen du monogramme, les lettres ou du moins la plupart des lettres qui le composent se voient dans leur position normale.

Il y a divers signes à l'aide desquels cette détermination peut se faire.

C'est, tout d'abord, la figure humaine ou une figure d'animal, si la bague en est ornée, ou un objet inanimé, tel qu'une croix chrismée avec le P (R grec) au sommet, une fleur ou une plante quelconque, dont la base marque la partie inférieure de ce petit monument.

Il en est de même d'un édicule ou d'un fronton, qui est le plus souvent un A majuscule, avec une croix au sommet, ou avec une barre horizontale, qui lui donne la valeur de la ligature ⊼ = AT.

L'arcature que l'on voit sur un certain nombre d'anneaux à monogramme, en indique aussi toujours la partie supérieure, soit qu'elle n'ait, comme nous l'avons dit plus haut, aucune valeur littérale[1], soit quelle forme, avec une barre horizontale reliant les deux extrémités de l'arc, un D couché[2].

Un autre moyen de reconnaître le *haut* et le *bas* d'un monogramme consiste à observer, parmi les caractères dont il est formé, ceux qui ne sont pas sujets à renversement, ou du moins qu'on ne rencontre point ou qu'on ne rencontre que très exceptionnellement, sur nos anneaux, dans cette position anormale. Ils peuvent servir de point de repère, et marquer le sens dans lequel le monogramme doit être envisagé et étudié. Nous avons établi, plus haut, la nomenclature de ces lettres renversables, mais non renversées sur nos anneaux, qu'il ne faut point

1. CXX, CLXXXI et CCXLVII.
2. CCXII.

d'ailleurs confondre avec celles qui sont couchées; nous n'avons qu'à y renvoyer le lecteur[1].

De savants et habiles archéologues ont attribué de l'importance à la place occupée par la croisette qui accompagne, parfois, les monogrammes, et y ont vu la marque de la partie supérieure de ces monogrammes.

C'est à tort : la croisette se place indifféremment au-dessus ou au-dessous des monogrammes; il y a même des anneaux où se voient deux croisettes, l'une au-dessus[2], l'autre au-dessous, ou à côté.

B. Il est important de se fixer sur le sexe de la personne à l'usage de laquelle l'anneau était destiné. Car, ainsi qu'on le verra plus loin, c'est là un point essentiel pour l'étude du monogramme.

L'élément le plus sûr de cette constatation est le témoignage consigné dans un procès-verbal ou un journal des fouilles, ou la déclaration d'un témoin oculaire ou d'une personne digne de foi, qui a recueilli, sur place, le renseignement.

A défaut de cet élément, les objets trouvés dans la même sépulture que la bague, peuvent souvent, par leur nature, indiquer si c'était celle d'un homme ou d'une femme.

On doit, enfin, tenir grand compte des dimensions de l'anneau, dont l'ouverture ou diamètre intérieur donne lieu de penser qu'il était fait pour une main masculine ou pour une main féminine.

Ces indications offrent d'autant plus d'intérêt, que, par elles, on est averti que le monogramme à déchiffrer contient un nom d'homme ou un nom de femme.

Ces vocables diffèrent souvent dans leur constitution et diffèrent encore plus fréquemment dans leur terminaison.

1. Voir ci-dessus, p. XXXVI.
2. Exemple : LXXXIII. Voir, au n° CXIX, ce que nous avons dit à ce sujet.

Sur les anneaux, les noms paraissent à trois cas : au nominatif, au génitif et même (*mais rarement*) à l'ablatif[1].

Les noms d'homme sont : ou de la 2e déclinaison, et alors ils se terminent, à ces trois cas, en *us*, *i* et *o*; ou ils sont de la 3e déclinaison avec les terminaisons, à ces mêmes cas, en *o*, *onis* et *one*; et bien, enfin comme parisyllabiques de la 3e déclinaison, avec les mêmes terminaisons, aux mêmes cas, en *is*, *is* et *e*.

Les vocables féminins sont : ou de la 1re déclinaison et terminés alors en *a* au nominatif et à l'ablatif, en *ae* ou plutôt et presque toujours en *e*; ou bien ils appartiennent à la classe des parisyllabiques de la 3e déclinaison, et se terminent en *is* au nominatif et au génitif, en *e* à l'ablatif.

Par ces distinctions, le champ des interprétations d'un monogramme se restreint suivant le sexe du possesseur de l'anneau.

C. On ne doit jamais perdre de vue qu'en aucun cas, il n'est permis d'ajouter une lettre et, à plus forte raison, plusieurs lettres à celles qui composent le monogramme : par suite, tout vocable comportant un caractère qui n'y figure pas, doit être, *à priori*, rigoureusement rejeté.

D. En sens contraire, les lettres contenues dans le monogramme doivent, sans exception, trouver leur emploi. Conséquemment, toute explication dans laquelle même une seule de ces lettres ne figurerait pas, doit être écartée sans hésitation.

E. Parmi les lettres d'un monogramme, une et même plusieurs sont assez fréquemment destinées à servir deux et même trois fois, soit pour la composition du nom propre, soit pour exprimer, à la fois, ce nom et l'une des abréviations de la formule *signum*, *signavi* ou *subscripsi*[2].

1. Exemples : LXXXVIII, CCXLV, CCLXV. Voir aussi à l'Appendice, nos III et VII.

2. Entre divers exemples, je citerai, comme particulièrement importants, les nos III et VI de nos anneaux.

F. Il faut se garder, *à priori*, de voir une même lettre de l'alphabet dans des caractères, dont l'un serait inscrit en majuscule ou capitale, et l'autre en onciale ou cursive. Une telle identité (qui se produit pourtant, mais très rarement) ne doit être admise qu'à bon escient et à titre tout à fait exceptionnel.

G. Je signalerai l'importance du rôle des sigles et des initiales des formules usuelles de souscription dans un nombre considérable de nos inscriptions sigillaires : S barré, S pointé, groupes *si* et *su*. On doit en tenir grand compte dans l'étude des monogrammes, qui sont toujours (je ne pourrai trop insister sur ce point) un mode de souscription sur les actes et la correspondance.

H. On ne saurait affirmer que le déchiffrement des monogrammes doive se faire en prenant pour point de départ le caractère ou les caractères de gauche ou ceux de droite : mais je puis dire qu'il est à faire le plus souvent de gauche à droite, comme cela a lieu dans les légendes courantes.

Si le monogramme porte, au sommet, un A formant fronton, cette lettre est assez souvent l'initiale du nom. Nous en avons un exemple dans la bague d'Aster, sur laquelle ce vocable est gravé à la fois en légende et en monogramme, et où ce monogramme a l'initiale à son sommet [1].

I. Quand le groupement des caractères composant le monogramme a produit un vocable, il convient d'en chercher le rapprochement, sur les chartes et autres documents du haut moyen âge, avec les noms propres et principalement avec ceux des personnages contemporains, au moins approximativement, de l'anneau étudié. Non pas qu'il y ait lieu de tenter l'identification des possesseurs de ces bijoux avec ces personnages. Je suis, au

1. CCXV.

contraire, peu disposé à accepter de telles identifications [1]. Mais il est utile de constater que le vocable résultant du déchiffrement proposé, était, à la même époque, d'un emploi plus ou moins fréquent, cette circonstance étant de nature à accroître, dans une certaine mesure, la probabilité de l'exactitude du résultat obtenu.

Telles sont les indications que m'a suggérées une longue pratique, et auxquelles viendront assurément s'en ajouter de nouvelles, qui contribueront à rendre de plus en plus méthodique, moins ardu et moins sujet aux erreurs, le travail de déchiffrement des monogrammes.

§ 6

LES ANNEAUX SELON LE SEXE, LA DIGNITÉ OU LA PROFESSION DE LEURS POSSESSEURS

I

Anneaux d'hommes, de femmes et d'enfants.

Nos anneaux portent : 1° inscrits intégralement en légendes, 42 noms d'hommes, dont 34 étaient assurément [2] les possesseurs de ces bijoux, et 31 noms de femmes, dont 27 étaient assurément propriétaires de ces bijoux [3] ; 2° sous forme de monogrammes, 20 noms d'hommes et 36 noms de femmes.

Groupés ensemble, les vocables masculins font un total de 62, et les vocables féminins un total de 67.

1. Je me suis prononcé dans ce sens, à propos de l'anneau de Leodenus. Voir le n° CXXIV des notices descriptives.

2. J'ai décrit quatre anneaux portant un nom d'homme et un nom de femme, et pour lesquels on ne peut dire, *avec certitude*, s'ils ont appartenu à l'homme ou à la femme. Néanmoins nous croyons que deux de ces bijoux (XLV et CXVIII) sont des anneaux d'homme; le 3e (CCXVII) est un anneau de femme ; le 4e (CXXVIII) reste incertain.

3. Voir la note ci-dessus, concernant les anneaux portant à la fois un nom d'homme et un nom de femme.

De ce groupement ressort déjà un nombre d'anneaux de femmes supérieur à celui des hommes. Mais il ne faut pas juger, par là, de la proportion existante entre les deux sexes pour l'usage des anneaux.

D'autres éléments que les inscriptions permettent de reconnaître si un de ces bijoux a appartenu à un homme ou à une femme.

C'est, en premier lieu, le sexe constaté du défunt dans la tombe duquel il a été trouvé; en second lieu, la nature des autres objets qui y ont été recueillis : à l'usage des hommes, des armes, des harnais, de fortes boucles de ceinturon, etc. ; à l'usage des femmes, des colliers, bracelets, boucles d'oreille, et des objets de toilette.

Or, les sépultures reconnues masculines sont d'une dizaine seulement, tandis que les sépultures féminines où des anneaux ont été recueillis, sont au nombre de 86.

Quant aux objets des deux catégories ci-dessus définies, ceux de la deuxième ont été trouvés dans 17 tombes, tandis que l'on n'a découvert ceux de la première que dans une quantité insignifiante de sépultures.

Il résulte de ces comparaisons que la plus grande partie des anneaux de la période qui nous occupe ont appartenu à des femmes [1].

Il convient de noter aussi qu'un certain nombre de ces bijoux étaient à l'usage de toutes jeunes filles ou d'enfants, ainsi que l'attestent, pour les uns, les procès-verbaux des fouilles [2], et, pour

1. Dans mon mémoire sur *Le port des anneaux dans l'antiquité romaine et les premiers siècles du moyen âge*, j'ai mis en doute l'exactitude de l'opinion émise par M. Lindenschmit, directeur du Musée archéologique de Mayence, d'après laquelle la plupart des anneaux de l'époque barbare avaient dû appartenir à des femmes (*Mém. de l'Acad. des inscript. et bell. lett.*, t. XXXV, 2e partie, p. 223; tiré à part, p. 55). Je reconnais aujourd'hui le bien fondé de cette opinion du savant allemand.

2. CXXXVI, CXXXVII, CXCVIII, CXCIX.

les autres, les faibles dimensions et l'extrême étroitesse de l'ouverture de l'anneau [1].

II

ANNEAUX DE ROIS ET DE REINES

Les rois francs et, en particulier, ceux de la première race avaient un anneau sigillaire, dont l'empreinte était apposée au bas des diplômes émanés de leur chancellerie, et où l'on trouve les formules suivantes : « De anulo nostro subter sigillari jussimus *ou* decrevimus ; » ou bien : « Anuli nostri impressione roborari (*ou* astipulari *ou* sigillari) fecimus, jussimus *ou* decrevimus » [2].

Le célèbre anneau sigillaire de Childéric Ier, dérobé, en 1831, au Cabinet de France, et perdu sans doute pour toujours, était le seul bijou authentique de ce genre des princes mérovingiens, qui eût été conservé dans les collections de l'ancienne monarchie. Je l'ai reproduit [3], d'après un dessin exécuté sous mes

1. XXIV, LXX, CCI, CCXI, CCLXX, CCLXXIX, CCLXXXI, CCLXXXVIII, CCLXXXIX.

2. Voici les noms des princes dont les anneaux sigillaires sont mentionnés, avec la date des actes portant ces mentions :
Childebert Ier, an 528;
Sigebert Ier, an 545;
Chilpéric Ier, an 583 ;
Dagobert Ier, an 529, ans 631-632, an 635 ;
Childéric II, an 661 ;
Clotaire III, an 664;
Thierry III, an 673 ;
Dagobert II, an 675;
Charles Martel (maire du Palais), an 724;
Pépin le Bref (maire du Palais), années 748-751 ;
Pépin le Bref, roi, années 755-758.
Pardessus, *Diplom. et ch.*, t. I, p. 77, 109, 149; t. II, p. 5, 33, 35, 121, 135, 161, 167, 344, 412-413, 420. — Tardif, *Archiv. nat.*; *Inventaires et Documents*, *Monum. histor.*, cartons des rois, p. 7, 48 et 50.

3. CLXXIX. J'ai à peine besoin de faire observer qu'il n'a été et ne pou-

yeux, sur l'excellente empreinte que possède la Bibliothèque de Sainte-Geneviève à Paris.

Mabillon[1] et les auteurs du *Nouveau traité de Diplomatique*[2] ont fait mention d'un autre anneau de saphir, représentant aussi l'image de Childéric, mais dépourvu d'inscription.

Une bague en or massif et sans inscription, trouvée, comme celle de Childéric, dans le tombeau de ce prince, à Tournay, et qu'on a considérée généralement comme l'anneau de mariage de Childéric avec Basine, est probablement, d'après les raisons que j'ai exposées[3], celui que la reine reçut de lui, quand il la prit pour épouse, en 463 ou 464.

Il existe une bague en argent, portant en légende, autour du mot *regina* en monogramme, le nom de Berteildis, qui fut une des femmes de Dagobert Ier[4]. Nous avons décrit trois autres anneaux, sur lesquels est inscrit en monogramme le nom de *Basina*[5]; mais il n'y a aucune raison pour l'identifier avec la mère de Clovis Ier.

A la suite de ces anneaux de rois et reines de France, je mentionnerai deux bagues intéressantes, dont l'une, trouvée à Wittislingen (Bavière), représente un personnage, dont la coiffure parait être une sorte de casque ou diadème, et dont le nom d'Uffila dénote l'origine gothique[6].

vait être tenu compte, à cette place, des noms de rois francs ou d'empereurs romains, dont des monnaies ont été soudées, pour servir de chatons sur nos anneaux. Voir CLXXXVII, dont le chaton est un *aureus* de Marc-Aurèle et Lucius Vérus, et CCLVI, dont le chaton est un sou d'or au nom de Clotaire II.

1. *De re diplomat.*, p. 255, n° 2.
2. T. IV, p. 101.
3. CLXXX.
4. CLXXXVI.
5. LXXXVI, LXXXVII et CLXIV.
6. CCXCIV. Ce nom n'est pas sur l'anneau même, mais sur une fibule recueillie dans la tombe de son possesseur.

Sur la deuxième bague, découverte dans le Grand-Duché de Hesse-Darmstadt, et très richement ornée, est figurée une tête de femme diadémée, et dont la légende contient le vocable également gothique d'Hunila [1].

III

ANNEAUX D'ÉVÊQUES, D'ABBÉS, D'ABBESSES ET RELIGIEUSES

Nous avons décrit, d'après le récit d'un savant, témoin oculaire, l'anneau recueilli, en 1646, dans le sarcophage d'Agilbert, évêque de Paris vers 670 [2].

Une magnifique bague qui a fait partie de la collection de feu Benjamin Fillon, présente tous les caractères d'un anneau épiscopal [3], dépourvu d'inscription, comme cela était de règle; elle est ornée d'une grosse améthyste, accostée autrefois de deux gemmes plus petites.

On a cru pouvoir attribuer à Leudinus ou Leuduinus, évêque de Toul (660 à 680 ?) un anneau portant, au chaton, le nom de Léodenus [4]. Cette identification n'est, à mes yeux, justifiée par aucune raison sérieuse, même à titre d'hypothèse [5].

Il en est autrement de l'attribution d'un de nos anneaux, dont le chaton porte le nom de Leubacius [6]; il y a une remarquable concordance de circonstances de temps et de lieu, qui permet de regarder comme assez vraisemblable, l'identité de ce

1. LXXVI.
2. LXXII *bis*. André du Saussay a mentionné deux autres anneaux d'évêques : celui d'Ébrégisile, évêque de Meaux au VIIe siècle, et celui de saint Léger, évêque d'Autun vers 685. Ce dernier bijou était, au XVIIe siècle, conservé à l'abbaye royale de Saint-Victor de Paris (*Panoplia episcopalis*, p. 183).
3. CCLXXXIV.
4. CXXIV.
5. Voir ce que j'ai dit, à ce sujet, sous le n° précité.
6. XLIII.

personnage avec saint Léobasse, premier abbé du monastère de Sennevières.

Il faut du reste, à mon sens, se montrer fort prudent et réservé dans les questions de ce genre, les mêmes vocables ayant été portés, à certaines époques, par plusieurs et peut-être beaucoup de personnages différents.

Quelques auteurs ont cru trouver, dans la formule *In Dei nomine*, l'indice du caractère religieux du possesseur de l'anneau où elle est gravée : mais c'est à tort selon nous ; cette formule a été employée par les laïques aussi bien que par les dignitaires de l'Église.

Les formules telles que *Vota sancto Magno* ou *Maono*, que nous avons rencontrée sur un cachet à double face [1], sont, au contraire, très caractéristiques, car elles marquent nettement la consécration d'une personne religieuse, peut-être abbé ou abbesse d'un monastère placé sous l'invocation d'un saint [2].

IV

ANNEAUX DE GENS DE PROFESSION

Notre série n'en contient que deux :

L'un est celui d'un médecin pharmacopole, nommé Donobertus, qui mettait son cachet sur le récipient du médicament qu'il avait confectionné [3].

L'autre est une bague, sur laquelle l'orfèvre Rusticus, qui l'avait fabriquée et la portait, affirmait que c'était son œuvre [4].

1. Appendice, nº I.
2. Voir ce qui est dit, à ce sujet, sous la rubrique précitée.
3. CCXIII.
4. CXVII.

§ 7.

Les anneaux suivant leur destination.

Les destinations diverses qu'avaient nos anneaux, étaient de quatre sortes. Les uns étaient des anneaux de mariage ou de fiançailles; les autres servaient à la consécration religieuse; d'autres, et c'était le plus grand nombre, étaient des anneaux sigillaires; enfin, ceux qui n'avaient aucune de ces destinations spéciales, étaient de simples ornements.

I

LES ANNEAUX DE MARIAGE OU DE FIANÇAILLES

J'ai exposé, autre part, les faits généraux concernant ces sortes de bijoux [1], je me bornerai donc à résumer ici ceux qui se rapportent aux monuments par moi décrits.

Un seul nous fournit l'exemple certain d'une bague donnée par le mari à son épouse Técla [2] : pour d'autres, on peut seulement présumer que le bijou a été offert par la femme ou la fiancée à l'époux ou au fiancé [3], ou bien par le mari ou fiancé à l'épouse ou fiancée [4]. Pour d'autres, il y aurait incertitude sur les circonstances dans lesquelles le don a eu lieu [5].

Je dois faire remarquer que rien ne prouve qu'on doive attribuer à ces bijoux le caractère très défini, très particulier, de l'*anneau nuptial* proprement dit, de celui qui, à l'heure de la

1. *Le port des anneaux dans l'antiquité rom. et dans les premiers siècles du moyen âge.* Dans *Mém. de l'Acad. des inscr. et bell.-lett.*, t. XXXV, 2e partie, p. 226; tiré à part, p. 58.

2. CCIX. Si l'on admet, avec moi, que le n° CLXXX est une bague de la reine Basine, ce serait une bague de mariage, donnée par Childéric Ier à celle qui devenait, à ce moment, son épouse.

3. LVII, CCXIV, CCLXVI.

4. CCLXVIII.

5. XXXIX *bis*, CXVIII, CXXVII, CCXVII.

célébration du mariage suivant les rites chrétiens, était béni par le prêtre officiant, et remis, soit par lui directement à l'épousée, soit au mari, qui le passait au doigt de celle-ci[1].

Parmi les anneaux décrits par nous, il n'en est qu'un, celui de *Diana* et *Avius*[2], qui nous renseigne touchant la main à laquelle on mettait, en Gaule, la bague de mariage ou de fiançailles. Elle était ici à la main droite d'*Avius*[3]. Ce fait serait, en lui-même, peu concluant s'il n'était d'accord avec les dispositions de rituels, de pontificaux et de missels, rédigés du XIe au XVe siècle, qui règlent le cérémonial du mariage : il en résulte que, dans les diocèses de Reims, Rouen, Lyon, Amiens, Paris, Châlons-sur-Marne et Limoges, et dans l'église de Saint-Victor, à Paris, on passait l'anneau au troisième doigt ou médius de la main droite[4], et que, dans le seul diocèse de Liège, on le mettait au quatrième doigt de la même main[5].

A la vérité, deux rituels, l'un de l'Église de Rome[6], l'autre de Milan[7] et un pontifical de Lérins[8] font placer l'anneau nuptial au quatrième doigt de la main gauche. Mais, ce cérémonial, pra-

1. Voir, pour les généralités sur ce sujet, et notamment, pour les préliminaires de la bénédiction de l'anneau, le cérémonial de cette bénédiction et la remise de l'anneau, mon mémoire précité, *Le port des anneaux*, etc., etc., *ubi suprà*, p. 230, tiré à part, p. 62.

2. CXVIII.

3. Le bijou était porté par le fiancé ou l'époux de *Diana*, la sépulture, étant, d'après un des objets qui y furent trouvés, celle d'un homme.

4. Dans Martène, *De antiq. Eccles ritib.*, t. II, col. 346, 367, 369-370, 373, 374, 377, 383, 385. Il faut ajouter à cette liste le diocèse d'Auxerre, pour lequel il est dit que l'anneau doit être placé au *medius*, sans parler de la main (*Ibid.*, col. 365); mais, comme la formule est semblable, pour le reste, à celles de Reims, Rouen, etc., il ne paraît pas douteux que ce ne fût aussi la main droite.

5. *Ibid.*, col. 385.

6. Cité par Du Saussay, *Panoplia episcopalis*, in-fol., Paris, 1646, p. 263.

7. Martène, *ubi suprà*, col. 388.

8. *Ibid.*, col. 357.

tiqué en Italie et sans doute aussi en Espagne, d'après un passage d'Isidore de Séville[1], était probablement celui qu'on observait dans l'empire au moment de sa chute, tandis que la pose de l'anneau au troisième doigt de la main droite était une coutume proprement gauloise[2].

II

ANNEAUX DE CONSÉCRATION RELIGIEUSE

Au moment de la consécration des évêques, abbés ou abbesses, et même des simples religieuses, le prélat consécrateur leur passait au doigt un anneau.

Nous avons parlé plus haut[3] des anneaux portés par les personnes vouées au culte ou à la vie monastique, et décrits dans le présent ouvrage.

Nous ne nous occuperons ici que de celui qui servait à la consécration, et du cérémonial suivant lequel la remise en était faite.

Les documents de l'époque mérovingienne ne nous fournissent aucune lumière sur ce point. Au IXe siècle, une lettre d'Hincmar (845-882), décrivant la consécration épiscopale, nous apprend qu'à la suite des onctions, le consécrateur passait l'anneau au quatrième doigt de la main droite du nouveau prélat[4]; et ce rite est également attesté par un pontifical de 1100[5], par un deuxième

1. *De ecclesiast. offic.*, II, XX, 8; dans Migne, *Patrolog.*, t. LXXXIII, col. 811-812.

2. Il est à remarquer qu'au rapport de Pline, les Gaulois et les Bretons, c'est-à-dire les deux peuples occidentaux d'origine ou de civilisation celtique, mettaient l'anneau au *medius*, pendant que, chez les Romains au temps de Pline, ce doigt était précisément le seul qui n'en reçût point : « Gallia Britanniaeque medio (digito) dicuntur usae. Hic nunc solus excipitur. » *Hist. natur.*, XXXIII, 24; collect. Teubner, t. V, p. 7.

3. § 6, num. III.

4. Epistol. XXIX ; dans Migne, *Patrolog.*, t. CXXVI, col. 188.

5. Martène, *De antiq. Eccles. ritib.*, t. II, col. 357.

pontifical romain, cité par Du Saussay[1], et par un autre document, cité par Bartholomeo Gavanti, d'après lequel l'évêque, à la messe pontificale, doit avoir, à l'annulaire de la main droite, l'anneau qui, ajoute Gavanti, lui a été mis au même doigt, lors de sa consécration[2].

A la vérité, les évêques plaçaient *ordinairement* leur anneau à l'*index* de la main droite, et cela était admis dans l'usage[3]. Mais canoniquement et quand ils pontifiaient, ils étaient tenus de l'avoir au quatrième doigt.

C'est naturellement à la même main et au même doigt que les abbés, les abbesses et les simples religieuses recevaient l'anneau, au moment à leur consécration[4].

III

LES ANNEAUX SIGILLAIRES ET LES ANNEAUX DE SIMPLE ORNEMENT

La plupart des monuments par nous décrits ont dû servir à sceller la correspondance ou à souscrire les actes dans lesquels leurs possesseurs figuraient comme parties ou comme témoins.

Ceux de ces bijoux qui n'ont pu être ainsi employés sont : les anneaux portant deux noms juxtaposés[5], ou une légende gravée au pourtour de la tige[6] ; ceux qui étaient dépourvus, à la fois, de toute inscription et de toute marque distinctive pouvant servir de *signaculum*[7], ou dont le chaton, en forme d'édicule saillant n'en permettait pas un tel usage[8].

1. André du Saussay, *Panoplia episcopalis*, Paris, 1646, p. 264.
2. *Thesaur. sacror. rituum*, 1763, t. I, p. 150, col. 2.
3. Barth. Gavanti, *ibid.* — Georg. Longus, *De anulis*, p. 41 ; Hinricus Kornmannus, *De triplici annulo*, édit. de Leyde, p. 15.
4. A. du Saussay, *loc. cit.*, p. 179.
5. CXVIII, CXXVII, CCXVII, CCXLV et CCLXVI.
6. LXXIII *bis* et CXXIII *bis*.
7, I, XXIX, LXX, CIV à CX, CXII, CXXX, CXXXIII à CXXXVII, CXLI, CXLIV et *passim*. J'en compte 43 dans ce cas.
8. II, LIII, CLXXXVII, CCXVIII.

Il en est, au contraire, dont le caractère sigillaire est indiqué par la présence d'une effigie, accompagnée d'un nom propre[1], d'un vocable entier ou d'un monogramme, et assez souvent accentué par le S barré ou pointé, le S en travers du monogramme, le groupe SI[2] ou les groupes SV ou SO (pour SV)[3].

Il convient, enfin, de noter que certains de nos bijoux sont à la fois des bagues de mariage ou de fiançailles, et des anneaux sigillaires[4].

Ceux de nos anneaux qui n'avaient aucune des destinations ci-dessus définies, étaient de simples objets de toilette, d'ornement ou de fantaisie, et nous n'avons aucune observation générale à faire ici en ce qui les concerne.

Il nous reste à rechercher à quelle main et à quel doigt on portait ces bijoux et les anneaux sigillaires.

Les fouilles opérées méthodiquement en France et en Belgique depuis quarante ans ont procuré, à cet égard, des notions nombreuses et précises.

Ces notions sont malheureusement contradictoires.

Dans la nécropole visigothe et mérovingienne de Herpes (Charente), on a recueilli deux anneaux, placés à la main droite[5], et M. Philippe Delamain, l'auteur de ces fructueuses explorations, a constaté que, presque toujours, les bagues se portaient à la main droite. « Le contraire, ajoute-t-il, est l'exception : parfois mais rarement, il y en avait deux ou trois à la même main, et de plus au même doigt »[6].

Le savant directeur du Musée archéologique de Mayence,

1. LI, LVII, LIX, LXXVI, CCLXV.
2. III, VI, X, XIII, XX, XXII, XXVI, XXXI, LXVI, LXVII, LXXXIII et *passim*. J'en compte 30 dans ce cas.
3. CCLXV, CCLXVIII.
4. CCIX, CCLXVIII.
5. CCXXIV et CCXXV.
6. *Le cimetière de Herpes*, mémoire publié par la Société histor. et archéolog. de la Charente ; grand in-4°, Angoulême, 1892, p. 11.

M. Lindenschmit, dans une lettre qu'il m'a écrite en réponse à la question que je lui avais adressée, m'a fait connaître que, dans le cas unique où il lui avait été possible de faire une observation certaine sur un squelette féminin, l'anneau était à l'avant-dernier doigt de la main droite[1].

Une bague, trouvée dans le cimetière d'Yeulle ou Hardenthan (Pas-de-Calais), était également à la main droite d'un corps de femme[2].

Par contre, M. Alfred Béquet, le docte conservateur du Musée archéologique de Namur (Belgique), a rencontré, dans une des riches nécropoles de cette province, qu'il a si intelligemment explorées, une bague à la main gauche d'une femme[3]. On a trouvé, dans le cimetière franc de Ciply près Mons (Hainaut), deux bagues à la main gauche de deux femmes, dont l'une l'avait au *médius*[4].

De son côté, M. Pilloy, au cours des fouilles du cimetière mérovingien du village d'Abbeville (Aisne), a constaté la présence de bagues à la main gauche de cinq squelettes féminins[5].

En présence d'une telle diversité de notions sur ce sujet, il est impossible d'admettre une pratique commune à tous les pays de la Gaule, à moins de supposer que les anneaux portés à la main droite étaient des anneaux de fiançailles ou de mariage, et les autres des bagues sigillaires ou de simple ornement.

1. Lettre du 16 avril 1888.
2. CLXXXIV.
3. CXI.
4. CLXXVIII. Dans la *Notice préliminaire sur le cimetière franc de Ciply*, in-8°, Mons, 1894, p. 22, je lis la description d'un autre anneau, que l'on croit provenir de la tombe d'une femme, et qui était également à sa main gauche.
5. Pilloy, *Sur d'anciens lieux de sépulture du département de l'Aisne*, in-8°, Saint-Quentin, p. 177.

DESCRIPTION ET COMMENTAIRE

DES ANNEAUX

Les anneaux que nous allons décrire, se divisent, ainsi qu'il a été dit plus haut[1], en quatre catégories, savoir :

1° Ceux dont la provenance, c'est-à-dire le lieu ou la région de la Gaule dans lesquels ils ont été recueillis, nous est connue;

2° Ceux dont nous ignorons la provenance, mais dont nous connaissons les possesseurs;

3° Ceux, en très petit nombre, dont la provenance et les possesseurs sont inconnus;

4° Enfin ceux qui ont été trouvés hors du territoire de la Gaule.

1. Voir ci-dessus, le § 1er de l'Introduction.

I

ANNEAUX DONT LA PROVENANCE EST CONNUE

Ces bijoux sont décrits dans l'ordre des provinces ecclésiastiques et des diocèses de la Gaule[1].

PREMIÈRE LYONNAISE

DIOCÈSE DE LYON

I

ANNEAU D'ASBOLIUS, TROUVÉ DANS LE LIT DE LA SAÔNE, A LYON OU PRÈS DE LYON[2]

Vers l'année 1834, on a trouvé, dans le lit de la Saône, la magnifique bague reproduite en tête de cette notice. Elle a appartenu

1. Tel qu'il est établi dans la *Notice de la Gaule*, rédigée à la fin du IVe siècle. Voir ci-dessus le § 1er de l'Introduction.

2. Voir un extrait de la lettre de Mgr de Bonald, dans E. Le Blant, *Inscript. chrétien. de la Gaule, antérieures au* VIIIe siècle, t. I, p. 64.

à Mgr le cardinal de Bonald, décédé archevêque de Lyon, qui, en la communiquant à notre confrère regretté E. Le Blant, lui signala les opinions divergentes émises, par deux éminents archéologues, sur la date à laquelle elle devait être rapportée : M. Visconti la faisait remonter au IIIe siècle, et le P. Marchi, conservateur des Catacombes de Rome, la croyait du IVe. Ce dernier avis me semble le meilleur, parce que le travail du bijou est évidemment d'une basse époque. Tel est aussi le sentiment de M. de Boissieu et de Le Blant[1].

C'est un anneau d'or, dont l'ouverture est de 20 millimètres entre le chaton et la partie opposée de la tige, de 18 entre les deux côtés. Le chaton, soudé sur cette tige, est une cuvette ovale, haute de 10 millimètres, et évasée au sommet, où elle a 21 millimètres; dans sa largeur, elle contenait primitivement une gemme, qui a été perdue et qu'on a remplacée par une émeraude.

La tige, qui est ronde, de grosseur inégale et a, par place, 2, 3 ou 4 millimètres, est décorée de palmettes près du chaton.

Sur la partie inférieure de la cuvette, on lit, d'un côté, ASBOLI, suivi d'une palme, et de l'autre, VIVAS IN DEO.

Nous avons dans ces trois derniers mots, un exemple de la formule acclamatoire VIVAS ou VIVAT IN DEO, qui se retrouve sur d'autres anneaux[2].

II

BAGUE TROUVÉE AU VILLAGE DE LA GARDE (LOIRE)[3]

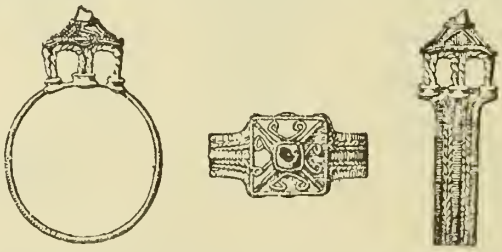

Voici une belle bague en or, qui a été trouvée, en 1884, par un

1. *Op. cit.*, préface, p. CXLIII.
2. Voir plus bas les nos CXVI, CLXXXI, CCLX et CCLXVI.
3. Cette localité dépend des commune et canton de Boën, arrondissement de Montbrison.

cultivateur, au lieu dit *La Garde* (Loire). Au cours de cette année, elle fut, au nom de M. Coiffet fils, négociant à Leignieu, qui en était sans doute devenu acquéreur, communiquée à la Société de *la Diana*, et c'est M. Vincent Durand, secrétaire de cette Société et membre correspondant de la Société des Antiquaires de France, qui nous en a envoyé d'excellents dessins, avec un extrait du *Bulletin de la Diana*, contenant une description très détaillée, que nous n'avons qu'à reproduire :

« Cette bague, dont le faible diamètre intérieur (19 millim.) prouve qu'elle a dû orner un doigt de femme, est d'un travail très élégant. Le cercle est plat, large de 6 millimètres, et orné de trois rangs de grènetis, que séparent des fils d'or juxtaposés deux à deux et tordus en sens inverse de manière à simuler des tresses. Le chaton forme un plateau carré de 10 millimètres de côté, sur lequel repose un édicule à jour, de pareille hauteur, percé, sur chaque face, de deux arcades en gros fil d'or tordu et pourvues de petites bases; cet édicule est coiffé d'un toit à quatre pentes, dont la base et les arêtes sont garnies de filigrane. Un ornement, aussi en filigrane et semblable à un V renversé dont les extrémités seraient recourbées en dedans, remplit chacun des triangles au sommet, et, dans un cercle de filigrane qui en relie les quatre arêtes, paraît avoir été sertie une très petite pierre ou une goutte d'émail[1]. »

M. Vincent Durand, répondant aux questions que je lui avais adressées, a joint à son envoi les renseignements suivants :

« L'inventeur ne paraît pas avoir fait attention à ce qui pouvait accompagner l'objet précieux que son outil ramenait au jour. Il est probable qu'il n'a rien trouvé d'intéressant. L'hypothèse d'une sépulture semble devoir être écartée. Outre que les défoncements pour plantations de vignes atteignent rarement plus de $0^{m},60$ de profondeur, la sépulture d'un personnage possédant un pareil bijou eût très vraisemblablement été faite dans un sarcophage de pierre, dont l'existence ne serait pas restée inaperçue. Je n'ai jamais ouï dire qu'il y ait eu un cimetière à La Garde. Ce lieu est contigu à une voie antique, appelée dans le pays l'*Estra Français*, tendant de Montbrison à Roanne, et j'ai reconnu, à peu de distance, des antiquités gallo-romaines ou mérovingiennes[2]. »

1. *Bulletin de la Diana*, t. III, p. 12.
2. Lettre du 3 avril 1890.

En présence de ces dernières informations, l'on ne s'explique guère que les auteurs de la communication aient attribué la bague dont il s'agit à l'époque carolingienne (sans appuyer d'ailleurs cette conjecture d'aucune raison), alors que les débris signalés par M. J. Durand auraient dû les faire incliner vers une attribution plus ancienne, que justifient d'autres rapprochements.

Le travail peu ordinaire et de grande recherche de ce bijou rappelle celui de plusieurs anneaux par nous décrits dans la suite de cet ouvrage et dont l'origine mérovingienne n'est point douteuse.

Ces ressemblances et la circonstance du voisinage immédiat d'antiquités gallo-romaines et mérovingiennes conduisent naturellement à faire remonter la confection de ce bijou aux temps de la première dynastie gallo-franque.

III

BAGUE AVEC MONOGRAMME, TROUVÉE DANS LE DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

Cette bague appartient à MM. Rollin et Feuardent, les savants antiquaires bien connus de Paris, qui me l'ont communiquée.

Elle est en cuivre; elle a 20 millimètres d'ouverture; sa tige, qui a 7 millimètres de hauteur près du chaton, et 3 seulement du côté opposé, est ornée, à droite et à gauche du chaton, de simples traits et d'un cercle avec un gros point au centre.

Le chaton, ménagé à même le métal, est un carré long, mesurant 11 millimètres de haut sur 15 de large. Il est décoré d'un monogramme composé de quatre caractères gravés en creux, savoir : un I, un S posé en travers d'un second I bouleté, et d'un E terminal : soit ISIE, génitif d'*Isia*. Parmi les noms propres germaniques dont le radical est *is*, Förstemann a mentionné, comme usité au VIIIe siècle, celui de *Isi*[2], qui, à la première déclinaison latine, a

1. D'après Meichelbeck, *Histor. Frising.*, n° 124, et C. Wigand, *Tradit. Corbeiens*, 248, 266 et 342; Förstemann, *Personennamen*, col. 803.

fait *Isia*. Le S barré par le deuxième I, a en outre, par la place qu'il occupe, la valeur de l'abréviation de *Signum*. Nous avons ainsi, pour l'ensemble de l'inscription,

SI(*gnum*) ISIE.

Notons, enfin, le cercle avec un gros point au centre, gravé sur la tige, genre d'ornement qui se trouve particulièrement sur les bagues et objets divers de toilette provenant des sépultures barbares de la Bourgogne cisjurane et transjurane, et qu'il est naturel de rencontrer sur un bijou trouvé dans le département de la Loire.

DIOCÈSE D'AUTUN

IV

ANNEAU AVEC MONOGRAMME, TROUVÉ A AUTUN (SAÔNE-ET-LOIRE)

L'anneau qui figure en tête de cette notice est en bronze, d'une conservation presque parfaite, car il n'a subi de cassure que dans une faible partie du chaton.

Ce bijou, dont l'existence m'a été signalée par mon savant confrère M. Héron de Villefosse, appartient à la collection de M. Bulliot, archéologue distingué du département de Saône-et-Loire, qui m'en a donné communication.

Il a 2 centimètres d'ouverture, et le pourtour, qui est arrondi, a une épaisseur de 3 millimètres. Un chaton ovale, de 15 millimètres de longueur sur 12 millimètres de hauteur, a été ménagé à même le métal : il est orné d'un monogramme gravé en creux et entouré d'un filet également gravé en creux. Il est accosté de deux cabochons entaillés dans le métal comme nous les retrouverons sur un certain nombre d'anneaux.

La première lettre du monogramme est un E rétrograde, suivi du N et du D, après lequel revient l'E initial, puis un V formé par

le deuxième angle du N, et, pour finir, le S posé en travers de la barre intérieure du N, et qui, à raison de la place qu'il occupe et de l'importance que le graveur lui a donnée, représente l'initiale de *Signavi*. L'ensemble de l'inscription nous donne ainsi le nom de

ENDEVS S(*ignavi*)

qui fut celui d'un saint abbé du monastère d'Aran en Irlande, mort vers l'an 540[1], et que, dans les listes françaises, on appelle Endée[2].

V

ANNEAU DE SIPURA SATIGENI, DÉCOUVERT A AUTUN

Voici un très intéressant anneau, trouvé, en 1892, dans la ville d'Autun, à gauche de l'ancienne voie pavée de grands blocs, rue de Marchaux, dans la direction de la porte d'Arroux. D'après une note de mon savant confrère et ami, M. Anat. de Barthélemy, le lieu précis de la découverte est un jardin situé à 60 mètres environ de la dite porte, dans un défoncement de terrain d'un mètre de profondeur.

Sur cet emplacement, où il y avait une habitation de grande étendue, on a recueilli, depuis un demi-siècle, une quantité considérable d'antiquités[3].

Notre bague est en argent; elle a 16 millimètres seulement d'ouverture entre le chaton et la partie opposée de la tige, 18 1/2

1. Bolland., *Acta SS.*, mens. mart., t. III, p. 267-269.

2. *Annuaires historiq.* publiés par la Société de l'Histoire de France, année 1857, p. 818; année 1860, p. 62.

3. Notamment une belle lampe en bronze, deux statuettes de génies ailés, des débris de figurines en terre cuite blanche, des débris de creusets avec résidus de bronze, des fragments de peintures murales, etc.

mesurés dans l'autre sens. La tige a 2 1/2 millimètres de hauteur près du chaton, et présente, à cet endroit ainsi que sur ses deux côtés, un renforcement sensible. Le chaton, pris dans la masse, est un petit carré long, de 3 millimètres de haut et 4 de large, sur lequel est gravé un lion passant à gauche (pour le lecteur).

A gauche du chaton, la légende SIPVRA ; à droite : SATIGENI.

D'après les très faibles dimensions de cet anneau, il faut y voir le bijou d'une femme appelée *Sipura*, et le deuxième nom, au génitif, *Satigeni*, désigne le père[1] ; en sorte que l'inscription, complétée dans ce sens, doit se lire ainsi :

SIPVRA SATIGENI (*filia* sous-entendu).

VI

BAGUE AVEC MONOGRAMME, PROVENANT DE GAMAY (CÔTE-D'OR)[2]

La bague ci-dessus figurée, publiée par H. Baudot dans son mémoire sur les *Sépultures des Barbares de l'époque mérovingienne*, appartient au Musée de Dijon[3].

Elle est en argent : elle a 17 millimètres seulement d'ouverture, ce qui indique qu'elle était à l'usage d'une femme. La tige, qui est une bande de métal, a 8 millimètres de hauteur près du chaton, où elle est ornée d'un trifolium, et 5 du côté opposé, où les deux bouts de la bande de métal sont soudés l'un sur l'autre.

1. *Satigenus* est un vocable gaulois : il y a, dans César, *De Bello Gallico*, la mention d'un chef aulerque appelé *Camulo-genus* (VII, 57, 59, 61) ; une esclave de la cité de *Burdigala*, sous l'empire romain, s'appelait *Nemeto-gena* (Jullian, *Inscriptions romaines de Bordeaux*, n° 76).

2. La commune de Gamay dépend du canton de Nolay, arrondissement de Beaune.

3. P. 166. Ce bijou avait été déjà publié par le même savant, dans le recueil des *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, t. V, p. 292.

Le chaton, pris dans la masse, qui a été simplement aplatie en cet endroit, est un carré long, de 10 millimètres 1/2 sur 8 de hauteur. Il présente, gravé en creux, un monogramme identique à celui d'un anneau décrit ci-dessus[1]; il comprend un I, suivi d'un S traversé par un deuxième I, et du E final : soit, pour l'ensemble, ISIE[2]. Le S barré par le deuxième I doit, en outre, d'après la place qu'il occupe et ses dimensions, représenter l'abréviation bien connue de *Signum*. Nous avons donc pour l'inscription entière :

SI(*gnum*) ISIE[3]

VII

ANNEAU TROUVÉ A SAINTE-SABINE (CÔTE-D'OR)[4]

Voici un anneau d'or pur, qui appartient au Musée de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or et a été publié par H. Baudot[5]. Il n'a que 15 millimètres d'ouverture; le chaton ovale, qui est soudé sur la baguette, a 8 millimètres de large sur 4 millimètres 1/2 de hauteur, et est orné d'un dessin perlé.

Ce bijou a été recueilli dans un des cercueils fouillés à Sainte-Sabine, avec une belle épingle à cheveux en or, des fibules et des grains de collier, qui dénotent la présence d'une sépulture féminine, et expliquent la très faible ouverture de la bague.

1. N° III.

2. Génitif d'un nom féminin formé sur le radical germanique *is* et le vocable *Isi*. Voir la note du n° III ci-dessus.

3. Quand j'ai publié cette bague pour la première fois (*Rev. archéol.*, année 1892, t. I, p. 52), j'ai interprété le monogramme par S(*ignum*) VNE : je n'avais pas donné une attention suffisante à la barre sur laquelle est posé le S et qui, étant séparée en haut et en bas des deux lettres latérales, ne peut être la barre intérieure d'un N et conserve la valeur d'un deuxième I.

4. La commune de Sainte-Sabine dépend du canton de Pouilly-en-Montagne, arrondissement de Beaune.

5. *Sépultures des Barbares de l'époque mérov.*, p. 157, pl. XXVII, fig. 12.

VIII

AUTRE ANNEAU TROUVÉ A SAINTE-SABINE (CÔTE-D'OR)

Ce bijou a été recueilli dans la même sépulture féminine que la bague ci-dessus décrite. Comme celle-ci, il a 15 millimètres d'ouverture; la tige, gracieusement striée, est plus épaisse et plus large (4 millimètres près du chaton).

Le chaton, en forme de losange, soudé sur cette tige, présente, au centre, une petite pierre d'émail grisâtre, entourée de quatre grenats.

Notre anneau a été publié dans l'ouvrage déjà cité de H. Baudot[1].

IX

ANNEAU DE GAUDIOSUS, TROUVÉ A BEAULON (ALLIER)[2]

Cette bague, qui est en cuivre, a été découverte à Beaulon, dans le parc de M. Boyer, avec des monnaies de toutes les époques, s'échelonnant depuis la période romaine jusqu'au XVIe siècle. Elle appartient actuellement au Musée de Moulins.

Ce bijou a beaucoup servi, et la légère déformation qu'il a subie a rendu irrégulier son diamètre intérieur, qui, mesuré dans un sens opposé à celui du chaton, est de 21 millimètres. La tige a 4 millimètres et demi de largeur et 2 d'épaisseur.

1. *Sépultures des Barbares de l'époque mérov.*, p. 157, pl. XXVII, fig. 13.

2. Beaulon est un chef-lieu de commune, dépendant du canton de Chevagnes, arrondissement de Moulins (Allier). Nous reproduisons ce bijou et le suivant d'après les dessins et empreintes qui nous ont été obligeamment adressés par M. le baron de Mély.

Le chaton, pris dans la masse et venu de fonte, a une forme elliptique très allongée, et mesure horizontalement, c'est-à-dire en largeur, 15 millimètres, et 7 de hauteur au milieu.

Sur ce chaton, est gravé en deux lignes le nom de *Gaudiosus*, suivi d'une croisette :

GAVDIO
SVS +

L'Église honore quatre saints de ce nom ; deux d'entre eux ont vécu au ve siècle[1], un troisième est mort en 530[2], et le quatrième était évêque avant 646[3].

On trouve aussi, dans le testament de saint Yricix de 573, la mention d'une femme d'affranchi appelée *Gaudiosa*[4].

DIOCÈSE DE BESANÇON

X

BAGUE AVEC MONOGRAMME, TROUVÉE A BRÉRY (JURA)[5]

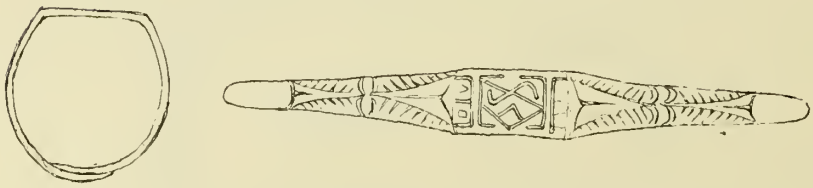

Cette bague appartient au Musée municipal de Lons-le-Saulnier, dont le savant conservateur, M. Robert, a eu l'obligeance de me procurer les dessins reproduits ici, ainsi que ceux du n° suivant.

Elle est en bronze, et se compose d'une mince tige, dont les deux bouts ont été soudés l'un sur l'autre, et d'un chaton pris dans la masse. L'ouverture de l'anneau, mesurée entre le chaton et la

1. Saint Gaudiose, évêque de Brescia en 444 (Bolland., *Acta Sanct.*, mens. mart., t. I, p. 618), et saint Gaudiose, évêque en Afrique, mort à Naples en 453 ou en 468 (*ibid.*, mens. octob., t. XII, p. 582).

2. Évêque de Tarazona (*Biblioth. Hisp. vet.*, t. I, p. 427).

3. Évêque de Salerne (Bolland., *Acta Sanct.*, mens. octob., t. XI; p. 901).

4. Pardessus, *Dipl. et ch.*, t. I, p. 138.

5. La commune de Bréry dépend du canton de Sellières, arrondissement de Lons-le-Saulnier.

partie opposée, est de 20 millimètres; dans l'autre sens, elle n'a que 19 millimètres. La tige, sur laquelle on a buriné quelques ornements, a 8 millimètres de hauteur près du chaton, 4 seulement en face. Le chaton, qui a la forme d'un carré long, a 8 millimètres et demi de hauteur sur une largeur de 15 millimètres. Il présente un monogramme, qu'il faut envisager sans tenir compte de dessins tracés de chaque côté et qui sont insignifiants. On distingue, au sommet de ce monogramme, un A; à droite et à gauche, un L; au centre, un N; dans l'angle de l'A, un V; et puis un S posé obliquement sur la barre intérieure du N; nous avons ainsi un groupe formant le mot ALLNVS, et, avec un I représenté par la dite barre, le nom de :

ALLINVS

qui fut usité dans la période gallo-franque. On voit, en effet, un abbé ainsi appelé, souscrire une donation faite, en 715, par l'abbé Adon à l'église de Saint-Remy de Reims[1]; et un autre personnage du même nom, mentionné en 724, sans aucune qualité, parmi les témoins d'une charte de concession consentie au monastère de Wissembourg[2]. Le vocable *Allinus* est d'ailleurs le diminutif de celui d'*Allo*, que nous trouvons dans deux actes datés, l'un de 657 et l'autre de 667[3].

Le S traversé par le trait oblique intérieur, a en outre la valeur de SI, initiales de SI(*gnavi*). Nous avons donc pour l'ensemble de l'inscription :

ALLINVS SI(*gnavi*)

XI

ANNEAU AVEC MONOGRAMME, TROUVÉ A MACORNAY (JURA)[4]

Ce bijou de bronze appartient au Musée municipal de Lons-le-Saulnier.

Il est visiblement de la même fabrique que celui de Bréry décrit ci-dessus, car il se compose d'une tige, ornée de la même façon,

1. Pardessus, *Dipl. et ch.*, t. II, p. 301.
2. *Ubi supra*, p. 453.
3. *Loc. cit.*, p. 105 et 142.
4. Macornay est une commune dépendante des canton et arrondissement de Lons-le-Saulnier.

avec les extrémités appliquées l'une sur l'autre pour fermer l'anneau, et d'un chaton carré, ménagé à même le métal et dont l'état de dégradation ne permet de retrouver aucune trace de l'inscription qui devait le couvrir.

Mais la bague de Macornay diffère de celle de Bréry en ce que l'ouverture en est sensiblement plus étroite (17 millimètres au lieu de 20), et il y a toute raison de penser qu'elle devait être portée par une femme ou par un enfant.

DIOCÈSE DE WINDISCH

XII

ANNEAU AVEC MONOGRAMME, PROVENANT DE HOHBERG (SUISSE)

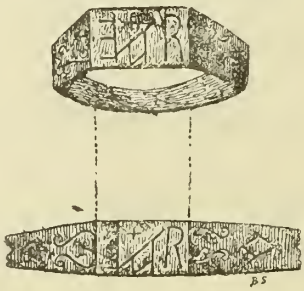

Voici une bague en argent trouvée dans une tombe, à Hohberg, près Soleure. Elle a été publiée, d'abord, par la Société des antiquaires de Zurich [1], puis par M. Mommsen [2] et en dernier lieu par E. Le Blant [3]. Le chaton est un carré long de 14 millimètres

1. *Mittheilungen der Antiquarischer Gesellschaft in Zurich*, t. III, pl. VIII, fig. 20, et page 48.
2. *Inscript. confeder. Helv.*, p. 102.
3. *Inscript. chrét. de la Gaule*, t. I, pl. XLII, fig. 247.

sur 8 de hauteur, ménagé à même le métal, et accosté d'ornements, au delà desquels il y a, de chaque côté, un A.

Dans le chiffre gravé sur le chaton, E. Le Blant a lu VERANI, et, à l'appui de cette interprétation, il a rappelé que le nom de *Veranus* a été porté par des personnages ecclésiastiques du Ve et du VIe siècle[1].

Cette leçon de mon savant confrère soulève quelques objections. La déclinaison du nom au génitif implique généralement la présence, dans le monogramme, de l'initiale de *Signum* ou *Subscriptio*, laquelle n'existe point ici. D'un autre côté, dans l'hypothèse proposée, la lettre A, placée à droite et à gauche du chaton, reste sans emploi et sa présence est inexpliquée

Il me semble très préférable de lire le nom de

+ EVARA

dont la formation est tellement naturelle et facile qu'elle n'exige aucune justification.

Je n'ai pas encore rencontré, dans les listes de noms de la période gallo-franque, celui d'*Evara*; mais *Evara* et *Evarus* ont assurément été usités; car, de cette forme composée sur le thème primitif d'*Eva*, sont dérivés des vocables bien connus, tels que celui d'*Evaricus*, évêque de Tours au VIIe siècle[2], et celui d'*Evaristus*, porté par deux saints, dont l'un fut pape au IIe siècle[3], et l'autre fut martyrisé, avec Priscien et d'autres, au IVe[4].

DIOCÈSE DE LANGRES

XIII

BAGUE AVEC LE S BARRÉ, TROUVÉE A CESTRE (CÔTE-D'OR)[5]

Cette bague a été trouvée, en 1893, au cours de fouilles exécutées

1. *Ubi supra*, p. 492 et note 2.
2. Dom Bouquet, *Historiens de France*, t. IV, p. 676, note.
3. Bolland., *Acta SS.*, mens. octobr., t. XI, p. 799.
4. *Ibid.*, mens. octobr., t. VI, p. 449. On peut joindre à ces exemples ceux où l'on trouve le nom d'*Euvaristus*, et peut-être aussi celui d'*Everus*, évêque de Catane au IIIe siècle. Cf. Cajetanus, *Vit. SS. Sicul.*, t. I, p. 89.
5. Le hameau de Cestre dépend de la commune de Verdonnet, canton de

par la Société archéologique du Châtillonnais, dans un sarcophage en pierre, où elle était encore attachée au doigt du squelette. Un vase en terre grise était placé à gauche et tout près de la tête[1].

L'anneau n'a que 18 millimètres, ce qui indique qu'il était à l'usage d'une femme; il est formé d'un ruban assez mince, qui a 10 millimètres de largeur près du chaton, 7 seulement du côté opposé. Il présente, à droite et à gauche, quelques ornements très simples et d'un travail rudimentaire.

Le chaton, pris dans la masse du métal, est un parallélogramme

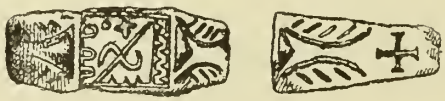

de 20 millimètres de hauteur sur 24 de large; au centre, est gravé en creux un S, traversé par une barre oblique dirigée de l'un des angles du chaton vers l'angle opposé. Sur ou sous la lettre S (car le bijou peut être envisagé indifféremment dans un sens ou dans l'autre), il y a une croisette ou étoile à quatre rayons et un globule. Trois des quatre côtés du chaton ont une bordure avec des ornements.

Il est à peine besoin de dire que le S barré du chaton a ici, comme sur d'autres anneaux par nous décrits, la valeur bien connue de SI(*gnum*) ou SI(*gillum*), et que c'était là un cachet que son propriétaire apposait à côté de son nom sur les actes où il figurait.

A l'opposé de ce chaton, est gravée une croix égale potencée, formant un contre-chaton.

XIV

ANNEAU AVEC CROIX, TROUVÉ A NESLE (CÔTE-D'OR)[2]

Cet anneau de bronze a été recueilli par M. Henri Corot, au cours

Laignes, arrondissement de Châtillon-sur-Seine. Le savant conservateur du Musée de Châtillon-sur-Seine, M. Lorimy, m'a spontanément envoyé les dessins de cet intéressant bijou, ainsi que les renseignements reproduits dans la présente notice; je lui adresse ici tous mes remerciements.

1. Lettres de M. Lorimy, des 11 janvier, 20 et 24 février 1894.

2. La commune de Nesle dépend du canton de Laignes, arrondissement de Châtillon-sur-Seine.

de fouilles exécutées par lui sous les auspices de la Société anthropologique de Paris, dans les sépultures mérovingiennes de la forêt de Nesle, à 6 kilomètres de Cestre [1].

Il a été recueilli dans une tombe masculine; il a 24 millimètres d'ouverture, et sa tige a 6 millimètres de hauteur près du chaton, 3 seulement du côté opposé.

Le chaton, de forme ronde, serti dans un cercle de bronze, a

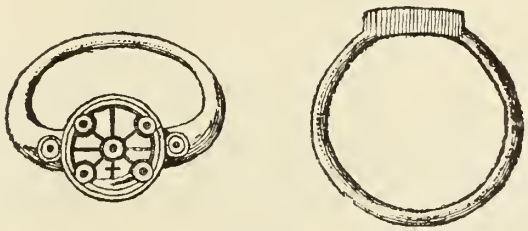

14 millimètres de diamètre; le tout est soudé sur la tige. Il présente, gravée en relief, une croix à larges branches égales, dont chacune est partagée en deux par un trait au burin. Au centre de la croix et entre les quatre branches, il y a des annelets avec un point au milieu. Sur la branche inférieure, est tracée au burin une petite croix.

M. Corot croit que l'anneau était au médius de la main droite du défunt [2].

On n'a trouvé aucun autre bijou dans cette sépulture [3].

XV

BAGUE AVEC DEUX D ENTRELACÉS, TROUVÉE A NESLE (CÔTE-D'OR)

Cette bague provient, comme la précédente, d'une des sépultures mérovingiennes de la forêt de Nesle. Elle a été trouvée dans la tombe d'une femme, où divers autres bijoux et des objets de toilette ont été recueillis [4]; M. Corot estime qu'elle était à l'annulaire de la main gauche.

1. Cestre est un hameau situé dans la commune de Verdonnet, canton de Laignes.
2. Lettre de M. Corot, du 24 mai 1894.
3. Lettre du même du 1er juin 1894.
4. Voici la liste de ces objets : des pendants d'oreilles en argent; des agrafes

Elle est formée d'un simple ruban de bronze de 8 millimètres de hauteur; elle n'a que 17 millimètres d'ouverture.

Le chaton, pris dans la masse, est un carré long de 7 millimètres

sur 10; il porte, gravés en creux, deux D adossés et entrelacés, tels qu'on les voit en divers endroits de la façade du château d'Anet, où ils représentent le chiffre de Diane de Poitiers. C'était vraisemblablement aussi l'initiale de la femme pour laquelle notre bijou avait été fabriqué.

XVI

BAGUE AVEC UN SUJET GRAVÉ SUR LE CHATON, TROUVÉE DANS LA FERME DES RIEPPES (CÔTE-D'OR)

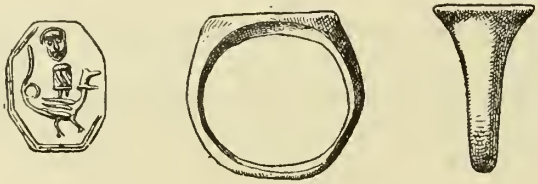

Ce très intéressant bijou, qui appartient à M. André, brasseur à Aisey (Côte-d'Or), a été trouvé sur les terres de la ferme des Rieppes, commune de Coulmier-le-Sec[1]. Je le reproduis d'après d'excellents dessins que m'en a adressés M. Lorimy, conservateur du Musée archéologique de Châtillon-sur-Seine.

Il a 20 millimètres d'ouverture : sa tige est plate. Le chaton, pris

qui étaient placées au niveau des deux épaules, un collier formé de grains d'ambre et de verres de diverses couleurs, avec émail blanc ou rouge. (Lettre précitée du 1er juin 1894.)

1. Lettres de M. Hippolyte Lorimy, des 14 décembre 1895 et 5 février 1896. La commune de Coulmier-le-Sec dépend des canton et arrondissement de Châtillon sur Seine (Côte-d'Or).

dans la masse, est un ovale octogone, et présente, gravés en creux dans un cadre formé d'un trait au burin : sur le premier plan, un oiseau, dont le bec est largement ouvert, et dont une partie de la queue se replie en avant sur le dos, tandis que l'autre s'élève droite à la hauteur du visage du personnage représenté au deuxième plan, derrière l'oiseau. Ce personnage est de face, tête nue et barbue, et le buste drapé.

Quelle est la signification de ces deux figures?

L'oiseau que nous avons trouvé figuré sur plusieurs de nos anneaux est la colombe, avec ou sans un rameau au bec; dans le premier cas, c'est une allusion à la colombe de l'Arche, dans le second, un emblème du Christ.

En l'espèce qui nous occupe, l'oiseau ne me paraît pas pouvoir être la colombe symbolique, par la raison qu'il ne pourraît être accompagné que par l'image du Christ lui-même, lequel aurait alors la tête nimbée; or, le personnage gravé derrière l'oiseau est seulement tête nue. En outre, les formes de la queue de ce volatile ne se trouvent dans aucune des représentations de la colombe, qui, d'ailleurs ne les comportaient pas. Enfin, et c'est là, comme on va le voir, un détail important, l'oiseau a le bec très largment ouvert, ce qui a manifestement et ne peut même avoir d'autre signification que celle d'un chant ou d'un cri.

J'estime que cet oiseau est un coq, et son chant ou son cri est une allusion à la prédiction du Sauveur disant à son disciple que, dans la nuit même qui allait suivre, celui-ci le renierait avant que le coq eût chanté[1]. Ainsi s'expliquent les formes de la queue dont les plumes retombent en volute, et la présence du personnage du deuxième plan, qui ne serait autre que saint Pierre.

XVII

AUTRE BAGUE AVEC APPENDICE REPRÉSENTANT UNE TÊTE HUMAINE ?, TROUVÉE DANS LA FERME DES RIEPPES (CÔTE-D'OR)

Cette bague, qui appartient au Musée archéologique de Châtillon-sur-Seine, a été, comme celle que nous avons décrite dans la

1. Évang. selon S. Mathieu, XXVI, 69; S. Marc, XIV, 66; S. Luc, XXII, 56; S. Jean, XVIII, 17.

précédente notice, trouvée sur les terres de la ferme des Rieppes, en un lieu dit *La Grand'-borne*[1].

Elle a 18 millimètres d'ouverture : elle est munie d'un appendice difficile à définir. Cet appendice a 10 millimètres de relief au-des-

sus de la tige, laquelle a 3 millimètres de hauteur. On a peut-être voulu, dans ce grossier travail, représenter une tête humaine ; les deux cavités supérieures figureraient les yeux, celle du centre la bouche, et les deux saillies latérales de la mâchoire, la barbe partagée en deux touffes[2].

XVIII

BAGUE AVEC LE CHRISME AU CHATON, TROUVÉE A QUINCEROT (YONNE)[3]

La bague que je publie ici, grâce à la communication qui m'en a été faite par M. Henry Corot[4], a été trouvée, il y a quelques années, par M. l'abbé Patrisat, qui en est resté possesseur.

Elle est en cuivre : elle a 19 millimètres de diamètre intérieur ; sa tige a, près du chaton, 5 millimètres de hauteur. Le chaton,

1. Dans le voisinage d'une voie romaine et à proximité d'un menhir (*Lettre de M. Lorimy*, du 14 décembre 1895).

2. M. Lorimy fait remarquer que cette bague se rapproche des clefs-anneaux de l'époque romaine. « Mais, ajoute-t-il, par sa forme circulaire et ses ajours en ogive, elle semble beaucoup plus récente. » (*Lettre précitée.*)

3. La commune de Quincerot dépend du canton de Cruzy, arrondissement de Tournus.

4. J'étais déjà redevable au savant antiquaire de Savoisy (Côte-d'Or) de la communication des deux anneaux qui ont fait l'objet des notices XIV et XV ci-dessus.

ménagé à même le métal, est de forme ovale, avec 13 millimètres et demi dans sa plus grande largeur, et 9 dans sa plus grande hauteur.

A droite et à gauche, un trait profond sépare le chaton d'un fort bourrelet.

On y voit, gravé en creux, le chrisme, avec une croix qui y est superposée.

XIX

BAGUE AVEC DEUX CHATONS PORTANT, L'UN UN MONOGRAMME, L'AUTRE LE CHRISME, ET PROVENANT DE COUVIGNON (AUBE)

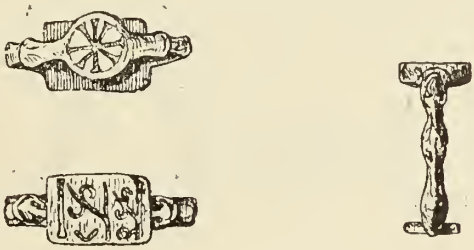

Voici une bague en bronze, trouvée à Couvignon (Aube)[1], et donnnée par M. Soret au Musée archéologique de Troyes.

Comme elle a été accidentellement déformée, il est difficile d'en déterminer avec précision l'ouverture : elle a, dans la plus grande largeur, 19 millimètres 1/2, et 16 dans la moindre.

Elle est décorée de deux chatons, pris l'un et l'autre dans la masse et reliés par une baguette figurant, de chaque côté, un reptile dont la tête touche le plus grand des deux chatons.

Le chaton le plus petit est rond, avec un diamètre de 9 millimètres, et présente gravé en creux, le chrisme avec une croix à branches égales qui y est superposée.

L'autre a la forme d'un carré long de 13 millimètres sur 9 de hauteur; il porte, également gravé en creux, un monogramme où nous trouvons deux N (?), sur les barres obliques intérieures desquels sont posés deux S; au-dessous du premier il y a un V, au-dessous du deuxième un G mérovingien renversé. La première perpen-

1. Chef-lieu de commune dans les canton et arr. de Bar-sur-Aube.

diculaire du premier N (?) paraît intentionnellement isolée et a peut-être la valeur d'un I.

La présence de deux S barrés me porte à penser qu'il y a là un double monogramme et un double cachet, commun, peut-être, à deux époux, mais dont je n'ai à proposer aucune explication.

DIOCÈSE DE CHALON-SUR-SAONE

XX

ANNEAU AVEC LE S BARRÉ, TROUVÉ A OULPHEY (SAÔNE-ET-LOIRE[1])

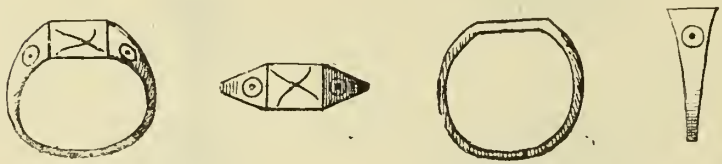

Cet anneau, en bronze, qui a été recueilli dans une tombe couverte de dalles brutes, appartient au Musée de Tournus[2].

Il a 16 millimètres d'ouverture entre le chaton et le côté opposé de la tige, 17 1/2 dans l'autre sens, dimensions qui indiquent que le bijou était à l'usage d'une femme ou jeune fille. Cette tige, qui a 6 millimètres de large auprès du chaton, va se rétrécissant de façon à n'avoir plus qu'un millimètre. Elle est ornée, à droite et à gauche du chaton, d'un cercle avec un point au centre, particularité qui se remarque sur les bagues et sur les autres bijoux mérovingiens du pays burgunde.

Le chaton, en forme de carré long, pris dans la masse, a 6 millimètres de haut sur 8 de large. Il porte, inhabilement gravé en creux, un S barré, abréviation de SI(*gnum*) ou SI(*gillum*).

1. Oulphey est un village dépendant de la commune de Mancey, canton de Sennecey-le-Grand, arrondissement de Chalon-sur-Saône.

2. Lettre de M. Martin, conservateur du dit Musée, qui m'a adressé les dessins de cet anneau et de plusieurs autres par moi décrits.

XXI

ANNEAU AVEC MONOGRAMME, TROUVÉ A ATHÉE (CÔTE-D'OR) [1]

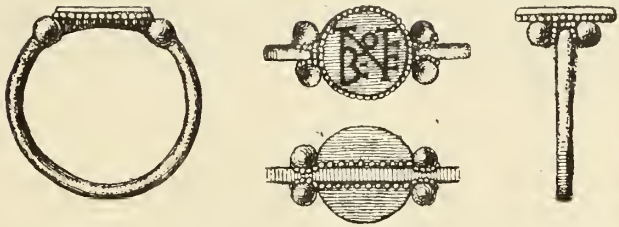

Cet anneau d'or a été trouvé sur la ligne du chemin de fer de Paris à Dijon, dans la traversée d'une forêt, commune d'Athée : il a été découvert le 3 mai 1892, par un ouvrier terrassier, dans une tranchée de la voie ferrée, à 2 mètres de la surface. Remis par cet artisan à sa sœur, le précieux bijou a été vendu par celle-ci à M. Rhoné, neveu de notre confrère M. Alexandre Bertrand, qui l'a cédé au Musée de Saint-Germain.

M. Rhoné m'ayant confié ce bijou, j'ai pu le faire dessiner sous toutes ses faces.

Il est en or jaune très pur : il a 22 millimètres d'ouverture ; sa tige est ronde et a 2 millimètres 1/2 d'épaisseur. Le chaton, de forme ronde, qui est soudé sur cette tige, est accosté, à droite et à gauche, de deux cabochons en or : il a 13 millimètres 1/2 de diamètre, y compris une bordure de grènetis, et présente un monogramme fort bien composé, où se distinguent aisément, à gauche un B, aux panses duquel sont attachées les trois barres horizontales d'un E ; au sommet de deux hastes ou traits perpendiculaires du monogramme, deux T ; un O, posé sur la barre oblique intérieure du N ; enfin, à l'extérieur de la deuxième haste, les trois traits horizontaux d'un second E ; ce qui donne pour l'ensemble :

BETTONE

l'ablatif du nom de *Betto*, ainsi décliné, comme on le voit sur d'autres bagues par nous décrites [2].

1. La commune d'Athée dépend du canton d'Auxonne, arrondissement de Dijon.
2. Notamment *Abbone*, dans le n° CCLXV.

Le vocable de *Betto* a été fort usité dans le haut moyen âge : i fut porté par un évêque de Cahors, présent au concile de Bordeaux de 662[1]; par deux autres personnages, qui souscrivirent des actes de 615 et 695[2]; et par de nombreux monnayers de l'époque mérovingienne, qui frappèrent à Reims, Bordeaux, Saint-Remy de Provence, Senlis, Soissons, Rennes, Sion, Meaux, Aoste et dans d'autres lieux[3].

DIOCÈSE DE MÂCON

XXII

ANNEAU AVEC S BARRÉ (?) TROUVÉ A FARGES LÈS-MÂCON (SAÔNE-ET-LOIRE)[4]

Ce bijou, qui est en bronze, a été trouvé chez M. Bourdon, propriétaire à Farges-lès-Mâcon, dans une tombe de femme, couverte de dalles brutes, et où l'on a recueilli en même temps une fibule en fer, plaquée d'or. Il appartient au Musée de Tournus.

Il a 17 millimètres d'ouverture entre le chaton et le côté opposé; la tige qui a, près du chaton, 7 millimètres 1/2 de hauteur, va se retrécissant jusqu'à n'en avoir que 2 : elle présente, à droite et à gauche, quelques ornements très rudimentaires. Le chaton, ménagé à même le métal, a la forme d'un carré allongé en hauteur, de

1. Pardessus, *Dipl. et ch.*, t. II, p. 130.
2. *Ibid.*, t. Ier, p. 210, et t. II, p. 427.
3. An. de Barthélemy, *Liste des noms de lieux et des noms d'hommes inscrits sur les monnaies mérovingiennes*, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 6e série, t. I.
4. Lettre de M. Martin, conservateur du dit Musée, du 19 juin 1892.

7 millimètres 1/2 sur 5. On y voit deux traits gravés en travers l'un de l'autre, et qui étaient destinés sans doute à représenter le S barré, abréviation de Sig(*num*) ou Si(*gillum*).

Il existe, entre ce bijou et le précédent, une telle ressemblance qu'il y a lieu de supposer que l'un et l'autre sont sortis du même atelier.

XXIII

BAGUE AVEC MONOGRAMME, TROUVÉE PRÈS DE MÂCON (SAÔNE-ET-LOIRE)

Voici un bel anneau d'or, trouvé dans une localité des environs de Mâcon, dont le nom est resté inconnu : il a été acquis par la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, et appartient au Musée de Dijon [1].

L'ouverture de cet anneau, presque carrée, est de 20 millimètres entre le chaton et le côté opposé, de 28 millimètres dans l'autre sens. La tige, ronde, a 3 millimètres d'épaisseur et se prolonge sous le chaton qui y est soudé, en la forme de deux pattes terminées en volutes.

A droite et à gauche, il y trois cabochons disposés en feuilles de trèfle, que nous retrouverons sur un grand nombre de nos anneaux.

Le chaton affecte une forme ronde, mais inégale : 20 millimètres

1. Lettre de M. d'Arbaumont, vice-président de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, du 23 octobre 1891. Le savant archéologue nous fait connaître, que, dans le rapport rédigé au moment de l'acquisition, il est dit que « le bijou est de l'époque carolingienne et a servi de cachet à un évêque de Mâcon ». Nous n'hésitons pas à penser, d'après la fabrique et les ornements de cette bague, qu'elle est de l'époque mérovingienne. Quant à son attribution à un évêque de Mâcon, elle est absolument arbitraire.

en hauteur, y compris une bordure perlée, et 18 seulement en largeur.

Il est décoré d'un monogramme compliqué, qui comprend un A, un N, un S, un O et, de chaque côté, un E ou un F, terminé, à sa partie inférieure, par un crochet où l'on peut voir la boucle d'un B ou d'un D cursif. Le S posé sur la barre intérieure du N a sans doute la double valeur d'élément composant du monogramme et du S barré.

Je n'ai à proposer aucune explication quelconque du monogramme.

XXIV

ANNEAU AVEC INTAILLE AU CHATON, TROUVÉ PRÈS DE MÂCON

Cet anneau d'or, trouvé aux environs de Mâcon, est conservé dans les vitrines du Musée archéologique de Genève [1]. Il a été édité par M. J. Mayor, conservateur du Musée Fol à Genève [2], et c'est d'après les dessins de cet archéologue distingué que je le reproduis ici, avec la description qu'il en a donnée.

« Le diamètre de cet anneau est, dit-il, fort petit (14 millimètres environ), et il n'a pu appartenir qu'à un enfant. La tige, en filigrane d'or pur, se compose de plusieurs fils recourbés de diverses manières, et réunis, à la partie inférieure du bijou, en une seule tige garnie de trois petits globules; le chaton, maintenu entre les deux extrémités les plus larges de la tige, est formé d'une cuvette ovale en or, longue de 10 millimètres, large de 7 et profonde de 4, qui retient une intaille en verre bleu foncé.

« Le sujet gravé est difficile à déterminer; il comporte deux personnages, le plus petit debout et l'autre plus grand, également debout, mais penché sur le premier et paraissant le palper. »

1. Cote C, n° 487.
2. *Rev. archéolog.*, année 1593, t. II, p. 104-105.

M. Mayor s'est demandé si l'on n'aurait pas voulu représenter ainsi « Prométhée créant l'homme à l'image des dieux. » Mais cette hypothèse ne me semble point motivée, et j'estime qu'il vaut mieux s'abstenir de toute interprétation.

XXV

ANNEAU AU SYMBOLE DE LA COLOMBE, TROUVÉ A CHARNAY (SAÔNE-ET-LOIRE)[1]

Cet anneau, en argent, a été découvert dans une des sépultures mérovingiennes de Charnay, et appartient au musée de Dijon. Il a été publié d'abord par Henri Baudot[2], puis par M. Lindenschmit[3].

Il a 21 millimètres d'ouverture; sa tige est plate et a 10 millimètres dans sa plus grande hauteur; elle est décorée d'un grènetis ou cordon perlé à ses deux bords, et d'un trifolium à droite et à gauche du chaton. Ce chaton, soudé sur la tige, est un carré de 12 millimètres de côté, orné sur trois côtés d'un grènetis, et, au centre, d'un oiseau, dont une aile est éployée. Tous les ornements sont gravés en creux. Du côté opposé au chaton, la bague présente un autre chaton très petit, que M. Baudot a défini « un petit bouton », et qui est également soudé sur la baguette.

Quant à l'oiseau gravé sur le chaton principal, il n'y a pas à chercher, comme on l'a fait, à en déterminer l'espèce[4]. C'est la figuration maladroite et grossière de la colombe symbolique, qui

1. Charnay est une commune dépendante des canton et arrondissement de Mâcon.

2. *Mémoire sur les sépultures des Barbares de l'époque mérovingienne*, in-4, 1860, p. 66 et pl. XV, n° 19.

3. *Handbuch der deutschen Alterthumskunde* (1re partie, époque mérovingienne), pl. XIV, n° 4.

4. « Dans le chaton gravé en creux, oiseau dont le gros bec rappelle le toucan. » Baudot, *ubi supra*, p. 66.

est représentée sur plusieurs de nos bagues, et qui est, parmi les figures symboliques du Christ, la plus fréquemment employée[1].

XXVI

AUTRE ANNEAU AVEC MONOGRAMME, PROVENANT DE CHARNAY (SAÔNE-ET-LOIRE)

Voici un anneau de bronze provenant de Charnay, publié pour la première fois par H. Baudot[2] et après lui par M. Lindenschmit[3]. Il a 19 millimètres d'ouverture; la tige a 2 millimètres 1/2 de hauteur; le chaton, pris dans la masse et de forme hexagone, a, au centre, une hauteur de 9 millimètres, et, d'un côté à l'autre, une largeur de 14 millimètres; il est décoré d'un monogramme, où l'on distingue les lettres V, N, E, et un S, posé sur la barre oblique intérieure du N. Cette dernière lettre, d'après la place qu'elle occupe et ses dimensions, supérieures à celle des autres caractères, doit représenter l'initiale de *Signum*; les trois lettres VNE forment, décliné au génitif, un nom de femme mentionné par Goldast[4], et d'où sont dérivés d'autres vocables usités au moyen âge, tels que *Unaca*, *Unaka*, *Uneca*[5].

Ajoutons que la faible ouverture de la bague qui nous occupe vient à l'appui de l'attribution à un personnage féminin.

Nous lisons donc :

S(*ignum*) VNE.

1. Voir plus loin les nos XXV, XXXII, LXXI, CXXIII *bis*, CXXIV, CCLX, CCLXII, CCLXIX, CCXCI et CCXCIII.

2. *Sépultures des Barbares à l'époque mérovingienne*, pl. XV, n° 21.

3. *Handbuch der deutschen Altersthumskunde*, 1re partie (*Antiq. méroving.*, pl. XIV, fig. 6).

4. *Rer. Alamanniear. scriptor.*, in-fol., 1739, t. II, p. 128.

5. Förstmann, *Personennamen*, col. 1213.

XXVII

AUTRE BAGUE PROVENANT DE CHARNAY (SAÔNE-ET-LOIRE)

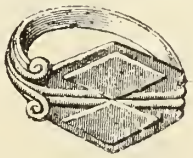

Cette bague, recueillie dans une des nombreuses sépultures de Charnay, est conservée au Musée de Dijon. Elle a été publiée pour la première fois par H. Baudot[1], puis par M. Lindenschmit[2].

Elle a 18 millimètres d'ouverture; son chaton représente un losange, qui mesure 15 millimètres entre l'angle supérieur et l'angle inférieur, et contient deux plus petits losanges se touchant par un de leurs angles obtus; entre les deux, il y a une double baguette; sur la tige, on a soudé un double fil d'argent, dont les extrémités s'arrondissent en petites volutes à droite et à gauche du chaton.

XXVIII

AUTRE ANNEAU TROUVÉ A CHARNAY (SAÔNE-ET-LOIRE)

Cet anneau, publié successivement par H. Baudot[3] et dans

1. *Sépultures des Barbares de l'époque mérovingienne*, gr. in-4°, 1860, p. 66, pl. XV, n° 18.
2. *Handbuch der deutschen Alterthumskunde*, pl. XIV, fig. 3.
3. *Sépultures des Barbares de l'époque mérovingienne*, p. 66, pl. XV, n° 20.

l'ouvrage de M. Lindenschmit cité plus haut[1], appartient au Musée de Dijon.

Il a 21 à 22 millimètres d'ouverture; sur la tige, qui est mince, on a soudé un chaton de forme ronde, de 19 millimètres de diamètre, orné, au centre, d'un émail bleu, entouré d'un grènetis, lequel est lui-même enfermé dans un plus large cercle cordé; le bord du chaton est coupé en biseau.

XXIX

BAGUE EN VERRE, TROUVÉE A FISSY (SAÔNE-ET-LOIRE)[2]

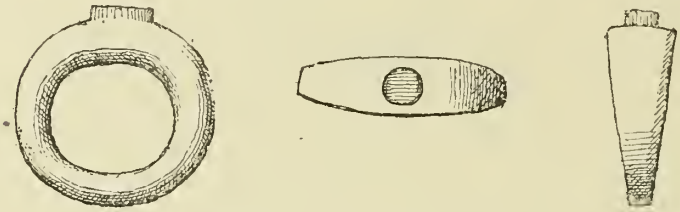

Nous reproduisons ici une bague recueillie dans une tombe couverte de dalles brutes[3]. Elle fait partie de la collection donnée au Musée de Tournus par M. Legrand de Mercey.

Elle est en verre blanchâtre.

Elle a 14 millimètres d'ouverture entre la partie où est le chaton et la partie opposée de la tige, 15 millimètres dans l'autre sens : ce faible diamètre indique un bijou de femme. La tige, ronde et grossièrement venue à la fonte, a 6 millimètres 1/2 du côté opposé. Elle est ornée d'un chaton en verre bleu.

XXX

BAGUE AVEC L'INITIALE N AU CHATON, TROUVÉE DANS LE DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE

Cette bague, en bronze, conservée au Musée de Tournus, fait

1. Pl. XIV, n° 5.

2. Fissy est une commune dépendante du canton de Lugny, arrondissement de Mâcon.

3. On a recueilli, en outre, dans cette sépulture, une monnaie romaine (Lettre de M. Martin, du 19 juin 1892.)

partie d'une collection formée par M. Legrand de Mercey, d'objets recueillis dans la contrée, et libéralement donnée par lui audit Musée[1].

Elle a 17 millimètres d'ouverture entre le chaton et le côté opposé, 18 dans l'autre sens, ce qui indique un bijou de femme ou de

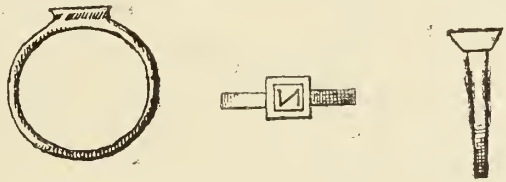

jeune fille. La tige a, près du chaton, 2 millimètres 1/2 de hauteur, 2 à la partie opposée de la tige.

Le chaton, soudé sur la tige, est un carré régulier de 6 millimètres de côté; on y voit, gravée dans un cadre tracé au burin, la lettre N, qui est sans doute l'initiale du nom de la personne à l'usage de laquelle le bijou était destiné.

DIOCÈSE D'AVENCHES, PUIS DE LAUSANNE

XXXI

ANNEAU AVEC MONOGRAMME, TROUVÉ A BEL-AIR, CANTON DE VAUD (SUISSE)[2]

Cet anneau, provenant du cimetière de Bel-Air, près Chéseaux-sur-Lausanne, appartient au Musée cantonal de Lausanne. Il a été publié, en premier lieu, par M. Troyon[3] et, après lui, par E. Le Blant[4]. Il est orné d'un chaton, sur lequel est gravé un chiffre, où

1. Lettre de M. Martin, du 19 juin 1892.
2. Bel-Air est une localité voisine de Chéseaux-sur-Lausanne.
3. *Description des tombeaux de Bel-Air*, 1841, p. 4 et 5, pl. I, n° 29.
4. *Inscript. chrét. de la Gaule*, t. I, p. 495, pl. XLII, n° 249.

Ch. Lenormant, à qui E. Le Blant l'avait communiqué, a lu SIGVDVNVS ou SIGDVNVS.

Cette interprétation a le défaut d'être plus compliquée que ne le comportent les éléments dont le monogramme est formé. En outre, nous ne connaissons pas d'exemple, dans la période mérovingienne, de l'un ou l'autre des deux vocables indiqués; en tout cas, s'il en existe, ils sont assez rares.

L'explication proposée par Ch. Lenormant est, conséquemment, peu acceptable *a priori*, alors surtout qu'une leçon plus simple et plus courte, basée sur des exemples connus, se dégage aisément de l'examen du monogramme.

Il y a, au centre, un caractère qui, ainsi que l'a bien reconnu Ch. Lenormant, représente à la fois un G mérovingien et un S; un V formé par l'angle de gauche (pour le lecteur), un D placé à droite; un I figuré par le trait oblique intérieur de N et cette dernière lettre. En redoublant l'V on a les éléments du nom de GVDINVS.

La chronique de Saint-Bénigne de Dijon mentionne un *Gudinus*, abbé de ce célèbre monastère dans le premier tiers du VIIIe siècle[1].

On pourrait aussi, en redoublant le N, lire GVNDINVS, qui est également un nom usité à l'époque gallo-franque[2].

Ces leçons et surtout la première sont incontestablement préférables à celle de SIGVDVNVS, qui suppose, sans raison, le redoublement du S et un triple emploi du V, que le graveur aurait probablement fait entrer dans l'inscription si, à la place de *Gudinus*, il avait voulu y figurer un nom plus long et moins usité.

Notons, en terminant, la présence, dans ce monogramme, de la lettre S, coupée obliquement par un I, qui serait l'abréviation de SI(*gnavi*) avec la leçon *Gudinus*, et de SI(*gnum*) ou SI(*gillum*) dans l'hypothèse du génitif *Gudini*.

1. Pardessus, *Diplôm. et chart.*, t. II, p. 365, note.

2. On connaît un monnayer nommé *Gundenus* (A. de Barthélemy, *Liste de noms d'hommes inscrits sur les mon. mérov.* dans la *Biblioth. de l'Ec. des chart.*, 6e série, t. I), et un personnage du VIIe siècle appelé *Gunduinus* (Chartes de 667 et 693, dans Pardessus, *ubi supra*, p. 146 et 229).

XXXII

ANNEAU AU SYMBOLE DE LA COLOMBE, PROVENANT DE BEL-AIR (SUISSE)

Voici une bague en bronze, recueillie tout près de la tombe d'un chef franc[1], et qui appartient au Musée cantonal de Lausanne. Ce bijou n'a que 16 millimètres d'ouverture, d'où l'on peut inférer qu'il était porté par une femme ou une jeune fille.

Le chaton, qui est de forme ronde et a 13 millimètres de diamètre, y compris une bordure en forme de galerie, est soudé sur la tige, et accosté, aux deux points de jonction des trois globules ou cabochons également soudés, que nous avons déjà signalés comme caractéristiques de la fabrique de nos anneaux.

Sur le chaton, est grossièrement gravé en creux un oiseau, avec une aile éployée et surmontée d'une étoile, un des emblèmes du Christ.

XXXIII

BAGUE ORNÉE DE POINTS OU GLOBULES DANS LES CERCLES, TROUVÉE A BEL-AIR (SUISSE)

La bague que voici appartient, comme les deux précédentes, au Musée cantonal de Lausanne.

On ne peut en certifier l'origine, mais on croit qu'elle provient

1. D'après les indications que contient à ce sujet le journal des fouilles tenu par M. Aug. Regamey et conservé au Musée de Lausanne, où la bague dont il s'agit porte le nº 174.

du cimetière gallo-franc de Bel-Air[1]. Elle est coupée dans une feuille de cuivre, et a été fermée par la soudure d'une de ses branches sur l'autre, comme l'indique le dessin n° 2. Elle a 17 millimètres seulement d'ouverture, ce qui dénote qu'elle était destinée à une main de femme. La tige a, près du chaton, 9 millimètres de hauteur, et en face du chaton, au point de la soudure, 5 millim. Le chaton, pris dans la masse, a la figure d'un carré irrégulier, de 10 millim. de haut sur 12 1/2 de large. Il est couvert d'ornements de fantaisie et accosté d'autres dessins assez grossiers en forme d'arêtes de poissons, et de trois points dans des cercles gravés en creux, et disposés en feuilles de trèfle, remplaçant les trois cabochons que nous rencontrerons souvent sur nos anneaux.

XXXIV

ANNEAU AVEC MONOGRAMME, TROUVÉ A BEL-AIR (SUISSE)

Voici un anneau provenant d'une des tombes du cimetière de Bel-Air et appartenant comme les trois précédents au Musée cantonal de cette ville, dans le catalogue duquel il figure sous le n° 489. Il a été publié successivement par Troyon[2] et par E. Le Blant[3].

Ce bijou est en bronze; il a une ouverture de 20 millimètres; sa tige est une bande plate de métal, qui a, près du chaton, 8 millimètres de hauteur et va en se rétrécissant jusqu'à la partie opposée.

Le chaton, soudé sur la tige, est un rectangle irrégulier, de 10 millimètres de haut sur 11 millimètres de large. Il est orné d'un monogramme où Ch. Lenormant avait cru trouver le nom de *Ragnerius*[4]. Cette interprétation est inadmissible par deux raisons :

1. Telle est l'opinion de M. Morel-Fatio, qui a inscrit cet objet sur le catalogue du Musée de Lausanne. (Lettre de feu H. Carrart, le regretté conservateur du dit Musée, remplacé, depuis, par le savant professeur de Molin).
2. *Descript. des tombeaux de Bel-Air*, p. 4, pl I, n° 49.
3. *Inscript. chrét. de la Gaule*, t. I, p. 595, pl. XLII, fig. 249.
4. Voir E. Le Blant, *Op. cit.*, t. I, p. 495; pl. XLII, n° 249.

d'abord parce que le R qui entre deux fois dans le vocable n'existe point dans notre monogramme. Ce que Ch. Lenormant a pris pour un R est un G mérovingien rétrograde ꝯ ; ensuite parce que le faible diamètre intérieur du bijou (18 millim.) ne convient guère à un anneau d'homme et indique *à priori* une bague de femme.

On distingue aisément, dans l'inscription qui nous occupe, les lettres suivantes : au sommet un A, à l'intérieur duquel il y a un V ; au centre le G mérovingien rétrograde que j'ai noté plus haut et dont le trait droit inférieur est intentionnellement prolongé pour faire un I traversé par le S ; enfin à gauche (du lecteur) un E rétrograde. Le tout représente le nom d'AVGISE, génitif d'AVGISA, déclinaison féminine d'AVGIS, que Förstemann mentionne comme dérivé du radical germanique AVG[1].

Le génitif du vocable implique naturellement comme sujet le mot *Signum*, et nous avons précisément ici le S barré (ꝑ), abréviation de ce substantif, qui a ainsi un double emploi.

En résumé, nous avons, pour l'ensemble du monogramme :

SI(*gnum*) AVGISE.

XXXV à XXXIX

CINQ BAGUES RECUEILLIES PRÈS D'YVERDON, CANTON DE VAUD (SUISSE).

Les cinq bagues que nous allons décrire ont été recueillies dans des tombes burgundes, aux environs d'Yverdon, et appartiennent au Musée de cette ville.

Elles ont été publiées en 1862, par M. L. Rochat[2]. Mais comme elles n'ont été reproduites par lui que sous un seul aspect, je me suis adressé, pour en avoir une figuration plus complète, au savant conservateur du Musée cantonal de Lausanne, M. le professeur de Molin, qui m'a adressé d'excellents dessins de quatre d'entre elles[3].

La cinquième[4] a été dessinée par M. Mayor, conservateur du Musée Fol, à Genève, qui a bien voulu m'envoyer des renseigne-

1. *Personennamen*, col. 181.

2. M. de Molin a succédé, dans ses fonctions, au savant et regretté professeur Carrart.

3. Ce sont celles que nous décrivons dans les nos XXXV à XXXVIII.

4. C'est le no XXXIX ci-dessous.

ments à l'aide desquels j'ai rédigé la notice qui s'y rapporte. Je prie les deux savants archéologues d'agréer mes remerciements.

1° XXXV. — ANNEAU AVEC CROIX, TROUVÉ AU LIEU DIT LES JORDILS OU JORDITS, PRÈS D'YVERDON

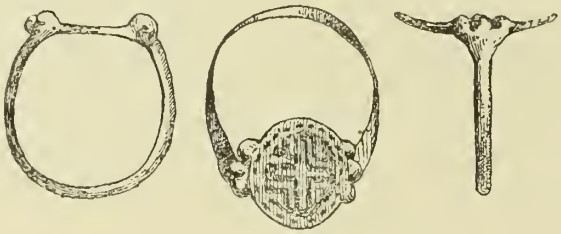

Cet anneau en bronze, inscrit sous le n° 281 sur le catalogue du Musée d'Yverdon, a 20 millimètres d'ouverture. La tige ronde n'a que 2 millimètres d'épaisseur. Le chaton, de forme ronde, et soudé sur la tige, est accosté de trois cabochons disposés en feuilles de trèfle : il a 15 millimètres de diamètre et présente, dans un cercle de points, une croix doublée d'angles à chaque canton.

2° XXXVI. — ANNEAU AVEC MONOGRAMME, TROUVÉ AU LIEU DIT LE PRÉ DE LA CURE, PRÈS D'YVERDON

Voici un anneau en bronze inscrit sur le catalogue du Musée d'Yverdon sous le n° 279. Il a 16 millimètres d'ouverture, ce qui indique qu'il était à l'usage d'une femme; sa tige plate a 5 millimètres de largeur; le chaton, pris dans la masse, est un carré long de 14 millimètres sur 8 de hauteur. Il est décoré d'un monogramme, où l'on distingue, dans la partie supérieure, un A dont le sommet a disparu par suite de cassure; à gauche (du lecteur), un I; au centre un L, placé obliquement, sur lequel sont posés un B cursif, un G cursif rétrograde (?), et à droite un F et peut-être deux E, adossés l'un

à l'autre (?). Je n'ai point d'explication à proposer pour cette inscription.

3° XXXXVII. — AUTRE ANNEAU PROVENANT DU PRÉ DE LA CURE

Cet anneau en or, qui appartient, comme les deux précédents, au Musée d'Yverdon [1], a 16 millimètres d'ouverture, ce qui marque un bijou de femme; sa tige a une largeur égale partout de 5 millimètres et est ornée d'un filet dans tout son pourtour. Le chaton, soudé sur cette tige, est une cuvette ronde de 15 millimètres de diamètre, divisée en cinq compartiments contenant des verroteries : un de ces compartiments est vide.

4° XXXVIII. — AUTRE ANNEAU AVEC SIGNES OU CARACTÈRES, TROUVÉ AU PRÉ DE LA CURE

Cette bague en bronze, inscrite au catalogue du Musée d'Yverdon sous n° 280, a 20 millimètres d'ouverture : la tige plate a 3 millimètres de large. Le chaton, soudé sur cette tige, est un carré de 8 millimètres de côté, portant des caractères ou des figures au sujet desquels nous n'avons aucune explication à proposer.

XXXIX. — ANNEAU AVEC CORNALINE GRAVÉE, TROUVÉ A ÉPENDES, PRÈS D'YVERDON.

Cet anneau d'or a été recueilli, comme les quatre précédents,

1. Ce bijou n'a pas encore de numéro de classement sur le catalogue du Musée.

dans une tombe burgunde, mais on ignore si cette tombe était celle d'un homme ou celle d'une femme[1].

Il a une ouverture de 18 millimètres mesurée entre le chaton et le côté opposé de la tige ; 19 millimètres dans l'autre sens.

Le chaton soudé sur la tige, est de forme presque ronde, avec

20 millimètres dans sa plus grande hauteur et 21 dans sa plus grande largeur. Il est accosté, au point de réunion avec la tige, de trois globules ou cabochons du métal, également soudés et disposés en feuilles de trèfle.

Dans la cuvette de métal est enchâssée une cornaline rouge, sur laquelle sont gravées assez grossièrement deux figures représentant la Fortune et une Victoire de profil ailée, dont le bras levé tient une couronne.

XXXIX *bis*

ANNEAU AVEC L'INSCRIPTION VIVAS DIV *M(ihi)*, TROUVÉE A COURTILLES, CANTON DE VAUD (SUISSE)[2]

Cet anneau en or fin a été découvert au mois de décembre 1896, durant les travaux de rectification de la rivière la Broye. M. le docteur Brière, de Genève, à qui je dois la communication de ce très intéressant bijou, m'a fait connaître qu'il n'était accompagné d'aucun autre objet ni d'ossements[3].

1. M. Mayor pense toutefois que c'était une sépulture masculine.
2. Courtilles est un village situé près de Lucens.
3. Lettre du 8 janvier 1897. Je ne saurais assez remercier le savant docteur,

Il pèse 7 grammes : il a 18 millimètres seulement d'ouverture, ce qui donne lieu de supposer que le bijou était à l'usage d'une femme. La partie antérieure de l'anneau formant un chaton pris dans la masse, mesure 11 à 12 millimètres en hauteur et en largeur.

La tige mesure, près du chaton, une hauteur de 10 millimètres qui va en diminuant jusqu'à n'avoir plus que 4 millimètres du côté opposé. Elle est décorée d'ornements gravés en creux, où M. le docteur Brière trouve une réminiscence de l'ornementation d'objets lacustres [1], et parmi lesquels je remarque, à droite et à gauche du chaton, une croix de Saint-André et trois annelets avec un point au centre, qui se rencontrent fréquemment, ainsi que je l'ai noté [2], sur les objets provenant des sépultures burgundes.

L'intérêt capital du petit monument dont je m'occupe, réside dans l'exclamation inscrite sur le chaton, en deux lignes, séparées par un bandeau rayé obliquement, sans doute pour figurer une torsade :

VIVAS — DIV M

La formule *Vivas* ou *Vivat*, se rencontre fréquemment [3].

Il y a au Musée provincial de Trèves, une bague, dont le chaton porte ces mots : *Vivas mi(hi) pia Opptata* [4].

Nous avons en outre, sur deux anneaux, dont l'un est reproduit plus bas [5], des exemples de l'acclamation *Vivas diu mi(hi)* « Vis longtemps étant à moi » ; et, dans les deux cas, *mihi* n'est représenté que par les initiales *mi*. Il est tout naturel de considérer le *m* final de l'inscription qui nous occupe, comme étant aussi l'initiale du même mot [6].

Il faut donc lire ainsi cette inscription :

VIVAS DIV M(*ihi*).

qui s'est spécialement occupé d'objets provenant de cités lacustres et dont il possède une collection importante.

1. Lettre précitée.
2. Voir ci-dessus les nos XX et XXII.
3. Voir ci-dessus no I, p. 4, note 3.
4. Voir LXXII *ter*.
5. LXXIII *bis*.
6. On pourrait être tenté de regarder le *m* final comme l'initiale de *mecum* dans l'acclamation *Mecum vivas*, qu'on lit sur deux anneaux (voir plus bas le no CCLXVI). Mais cette lettre n'accompagne pas là, comme dans la présente

DIOCÈSE DE MARTIGNI, PUIS DE SION EN VALAIS

XXXIX *ter*

ANNEAU DE GRAIFARIUS, AVEC L'ACCLAMATION *Utere felix*, TROUVÉ A GÉRONDE (SUISSE)[1]

L'anneau d'or qui figure en tête de cette notice et qui appartient au Musée de Zurich, a été publié pour la première fois, en 1893, par M. E. Egli[2]. Mon savant et regretté confrère E. Le Blant[3] en a reproduit, depuis, la légende circulaire, dont voici les termes :

+ GRAIFARIVS VTERE FELX
(*Graifarius utere felix*).

C'est un bijou du VIe ou du VIIe siècle, recueilli dans une sépulture franque[4].

Je n'ai pas rencontré jusqu'ici d'autre exemple de l'acclamation *Utere felix* sur les anneaux de la période envisagée dans le présent travail.

espèce, l'adverbe *diu*; et par suite le rapprochement serait bien moins justifié.

1. Géronde est un village situé près de Siders, canton du Valais.

2. *Anzeiger für Schweizerische Alterthumskunde*, 1893, n° 4.

3. 750 *inscriptions de pierres gravées inédites ou peu connues*, n° 336 : dans les *Mém. de l'Acad. des inscript. et belles-lett.*, t. XXXI, 1re partie, p. 129. Paris, 1896.

4. E. Le Blant, *ubi supra*.

DEUXIÈME LYONNAISE

DIOCÈSE DE ROUEN

XL

ANNEAU-CACHET DE DOMMIA, TROUVÉ PRÈS DE ROUEN

Voici un bel anneau d'or, trouvé dans le lit de la Seine, près de Rouen, et que M. Feuardent, qui en avait fait l'acquisition, m'a cédé en 1885; il est formé de deux cercles concentriques, dont l'un, celui de l'intérieur, est en or fauve; le cercle extérieur, qui est soudé sur le premier et le laisse en certains endroits à découvert, est d'or jaune et décoré d'un pointillé régulier, habilement fait au repoussé. Trois lignes de points sont, à partir du milieu de la bague, accostées, à faibles intervalles, de groupes de points, disposés en feuilles de trèfle, et plus près du chaton, de deux lignes extérieures, s'écartant du centre pour former chacune une volute également en pointillé. Du côté opposé au chaton, il y a une rondelle de 6 millimètres, formant un deuxième petit chaton et sur laquelle est gravé un hippocampe.

Au centre du chaton, se détachent, du milieu du pointillé, deux ovales, à surface unie, séparés par deux points, et ayant chacun 6 millimètres dans leur plus grande hauteur sur une largeur de 10 millimètres.

Sur chaque ovale sont gravées, dans le sens rétrograde, trois lettres, et les six lettres réunies forment le nom de

DOMMIA

Nous n'avons aucun exemple de l'emploi de ce vocable, que nous

puissions produire ici. Mais il y a une sainte, dont le nom *Domma* est presque identique à celui de la matrone ou jeune fille, qui fut la propriétaire primitive de cet original et charmant bijou[1].

DIOCÈSE DE BAYEUX

XLI

ANNEAU AVEC MONOGRAMME, TROUVÉ A ARROMANCHES (CALVADOS)[2]

La bague en bronze que nous reproduisons ici, appartient, comme plusieurs des objets décrits plus loin, au Musée de la ville de Péronne, auquel feu M. Alfred Danicourt en a fait don. Elle a été découverte dans le cimetière d'Arromanches. Elle a 19 à 20 millimètres d'ouverture, et 2 millimètres d'épaisseur au pourtour, dans la partie opposée au chaton.

Le chaton, de forme ronde, ménagé à même le métal, a 12 millimètres de diamètre; il porte un monogramme, d'un travail grossier, où l'on voit d'abord les lettres A, V et R; puis, en revenant au point de départ, l'on trouve un E formé par le premier jambage de l'A, et deux petits trait horizontaux, dont l'un a déjà servi à barrer cette lettre; enfin le redoublement de l'A, ce qui nous donne, pour l'ensemble du monogramme :

AVREA·

Ce nom, qui fut d'un usage fréquent au moyen âge et a été traduit en français, tantôt par celui d'*Aure*, tantôt par celui d'*Aurée*, a été illustré par de saintes femmes; et, pour ne citer que celles qui appartiennent à notre pays et vécurent dans la période gallo-franque,

1. Bolland., *Acta. SS.*, mens. octobr., t. VI, auctar, 3ª (2ª, p. 105.) Il y a eu aussi deux saintes appelées *Domna* (Bolland , mens. jun., t. I, p. 160; Surius, *Vit. SS.*, t. XII, p. 331). L'une était parmi les martyrs lyonnais compagnons de saint Pothin (an 177); l'autre était de Nicomédie (an 303).

2. Arromanches est une commune dépendante du canton de Ryos, arrondissement de Bayeux.

nous mentionnerons deux saintes ainsi appelées et qui moururent abbesses, l'une, d'un monastère de Paris vers l'an 666[1], et l'autre, d'une maison religieuse d'Amiens vers 789[2].

DIOCÈSE DE LISIEUX

XLII

BAGUE AVEC CROIX AU CHATON, TROUVÉE A LISIEUX (EURE)

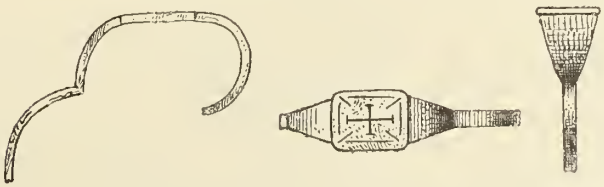

Voici une autre bague, que je reproduis d'après des dessins exécutés par M. Doconard, conservateur du Musée de Lisieux dans les vitrines duquel elle se trouve.

Cet objet, recueilli en 1876, pendant les fouilles opérées au nouveau séminaire de Lisieux, est en bronze. L'état de la tige, cassée et déformée en plusieurs endroits, ne permet pas d'en indiquer exactement l'ouverture, qui paraît avoir été assez considérable pour qu'il convienne de voir là un bijou à l'usage d'un homme. La largeur de cette tige est, auprès du chaton, de 8 millimètres, de 2 seulement du côté opposé. Le chaton, ménagé à même le métal, affecte la forme d'un parallélogramme de 10 millimètres de largeur sur 8 de hauteur. Dans un double cadre tracé au burin, est gravée une croix grecque potencée ; de chacun des quatre angles du cadre, part une pointe dirigée vers le centre de la croix.

1. Bolland., *Acta SS.*, mens. octobr., t. II, p. 472.

2. Corblet, *Hagiogr.*, t. I, p. 225. Nous ajouterons aux deux personnages précités deux autres saintes nommées *Aurea*, et mortes, l'une à Ostie vers 269, l'autre à Cordoue vers 856 (Bolland., *Acta SS.* mens. august., t. IV, p. 755, et mens. jul., t. IV, p. 651).

TROISIÈME LYONNAISE

DIOCÈSE DE TOURS

XLIII

ANNEAU CACHET DE LEUBACIUS, TROUVÉ DANS L'ANCIENNE PROVINCE DE TOURAINE

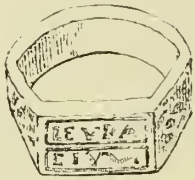

Cet anneau d'argent, recueilli en Touraine, il y a déjà longtemps, et acquis alors par M. Cartier, archéologue distingué, est actuellement dans le Trésor de la cathédrale de Tours. M. Corroyer, inspecteur général des édifices diocésains et membre de l'Académie des Beaux-Arts, en a fait exécuter et m'a obligeamment remis des moulages, à l'aide desquels nous le reproduisons en tête de la présente notice[1].

Cette bague, qui est mi-partie curviligne, mi-partie polygonale, a 19 millimètres d'ouverture entre les deux chatons ménagés à même le métal, et 21 millimètres dans l'autre sens. Sa hauteur est de 10 millimètres à droite et à gauche du chaton principal, de 8 seulement du côté opposé. La tige est décorée d'ornements gravés en creux, qui représentent deux animaux rampants.

1. Il en existe des dessins défectueux dans un recueil d'épreuves de Conbrouse (pl. XLI, fig. 1 et 2), conservé au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale : c'est d'après ces dessins que E. Le Blant a fait figurer le bijou dont il s'agit dans son recueil des *Inscript. chrét.*, tome II, planche XC, fig. 538. Voir aussi le même volume, p. 561, n° 672 A.

Le plus important des deux chatons, celui qui occupe la partie la plus apparente du bijou, est un parallélogramme de 15 millimètres de long sur 10 de haut, divisé en deux parallélogrammes superposés et encadrés par un trait au burin. Il contient, en deux lignes, le nom du propriétaire de l'anneau :

LEVBA-CIVS

Le deuxième chaton, beaucoup plus petit que le premier, ménage dans la partie opposée à celui-ci, présente des caractères monogrammatiques où on a lu, avec raison, les trois mots suivants :

IN DEI NOMINE

formule d'invocation qui se rencontre fréquemment dans les souscriptions d'actes de la période mérovingienne[1] et sur quelques monuments de le même époque[2]. Elle est aussi gravée sur plusieurs de nos anneaux.

Convient-il d'identifier le propriétaire de la bague qui nous occupe avec un *Leobatius* qui, d'après le témoignage de Grégoire de Tours, fut le premier abbé d'un monastère, fondé, au VIe siècle, dans un endroit de la Touraine appelé *Senaparia*?

En général, nous sommes peu disposé à faire ou à admettre des rapprochements de ce genre. Le même vocable ayant été souvent porté par plusieurs et même par de nombreux personnages contemporains, il n'est point rationnel, suivant nous, de conclure de l'identité des noms à l'identité des personnes : mais, nous ne pouvons méconnaître les motifs particuliers qui l'autorisent dans l'espèce.

1. Voir Tardif, *Monum. histor.*, cartons des rois, p. 6, 8, 11, 15, 18, 21, 24, 26, 27, 28 et *passim*.

2. Notamment : 1° sur une plaque en or, à laquelle sont suspendus un cure-dents et un cure-oreilles, et qui porte en trois lignes l'inscription suivante :

IN DI N
GEMO
LANE

(*In Dei nomine Gemolane*).

Bulletin monum., t. XXI, p. 419; E. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. II, p. 73, n° 412 A; 2° sur une croix du Trésor de Guarrazar, du règne du roi visigoth Reccesvinthus (649-672). Voir Ferdin. de Lasteyrie, *Descript. du trésor de Guarrazar*, gr. in-4, Paris, 1860, p. 10.

Grégoire de Tours, dans son livre des *Vies des Pères*, rapporte que l'abbé Ursus, parti de Cahors, se rendit de cette ville dans le pays de Berry : qu'après y avoir fondé trois monastères, il passa sur le territoire de la Touraine, et s'arrêta dans une localité qu'un ancien auteur a appelée *Senaparia* ; qu'il y bâtit un oratoire et établit un monastère, dont il confia le gouvernement à *Leobatius*[1]. »

Senaparia est, de nos jours, Sennevières (Indre-et-Loire)[2] ; la maison religieuse fondée par Ursus a depuis fort longtemps disparu[3], mais son premier chef, *Leobatius*, est encore honoré comme patron du bourg de Sennevières, sous le nom de *saint Leubasse* ou *Libesse*[4].

Si du fait historique attesté par Grégoire de Tours, on rapproche cette circonstance que l'anneau de *Leubacius* a été trouvé en Touraine ; si l'on observe, en outre, que l'invocation religieuse *in Dei nomine* dut naturellement être beaucoup plus usitée chez les gens d'église que parmi les laïcs ; qu'enfin, la date approximative de la fabrication du bijou s'accorde bien avec celle où vécut saint Leubasse, on est conduit à regarder comme acceptable la probabilité d'identité entre ce personnage et le *Leubacius* de notre bague sigillaire.

1. « Igitur Ursus abba, Cadurcinae urbis incola fuit :... de quo egressus loco, Bituricum terminum est ingressus ; fundatisque monasteriis apud Tausiriacum, Oniam atque Pontiniacum,... Turonicum territorium est ingressus, et ad locum, quem Senapariam vocitari priscus instituit auctor, accessit ; aedificatoque oratorio, monasterium stabilivit : commissaque *Leobatio praeposito* summa regulae... » *Vitae Patrum*, cap. XVIII, § 1, édit. Guadet et Taranne, t. II, p. 453. *Tausiriacum* est Toizelay, commune et canton de Châtillon-sur-Indre (Indre) ; *Onia*, Heugnes, canton d'Écueillé (Indre) ; on ne connait pas l'emplacement de *Pontiniacum*.

2. Sennevières, appelé, au siècle dernier, *Senevière*, forme correspondant mieux au vocable latin, est une commune située dans les canton et arrondissement de Loches.

3. On ne possède, au sujet de ce monastère, aucun autre renseignement que celui qui a été fourni par Grégoire de Tours. Voir *Gallia christiana*, t. XIV, col. 191.

4. Hadr. de Valois, *Notit. Galliar.*, p. 573, col. 1.

DIOCÈSE DU MANS

XLIV

BAGUE DE LAUNOBERGA, TROUVÉE A ALLONNES (SARTHE)

Cette bague en cuivre a été trouvée dans un des sarcophages de grès découverts, en 1841, à Allonnes, près le Mans[1]. M. Ch. Drouët, qui en fit, à la même époque, l'acquisition, la céda au Musée archéologique du Mans, dont il était alors conservateur. Elle a été successivement décrite et publiée, en 1842, par M. Drouët[2]; en 1855, par feu M. Hucher, président de la Société historique du Maine[3]; en 1859, par l'abbé Cochet[4]; et en 1865, E. Le Blant[5].

L'ouverture de l'anneau, mesurée en face du chaton, est de 17 millimètres, dans l'autre sens, de 19 millimètres. Le chaton, de forme ronde, soudé sur les deux branches de la tige, a 15 millimètres de diamètre, y compris la bordure de grènetis; il est accosté, aux points de jonction avec la tige, de trois cabochons en cuivre, disposés en feuilles de trèfle.

Au centre du chaton est gravée une croix à branches égales, surmontée d'un arc bordé, dans sa convexité, de petits rayons[6], et cantonnée de quatre points, avec deux traits verticaux surmontant l'extrémité de ses branches. Autour de la croix, une inscription que tous les éditeurs ont ainsi reproduite : + LAVNOBERGA, avec un C carré, ce qui donnerait la leçon *Caunorberga*[7]. Les bonnes em-

1. Allonnes est un chef-lieu de commune dans le canton du Mans.
2. *Notice sur la découverte de tombeaux ou sarcophages en pierre à Allonnes.*
3. *Bulletin monumental*, t. XVIII, p. 309; *Sigillographie du Maine*, p. 8.
4. *Tombeau de Childéric Ier*, p. 378.
5. *Inscript. chrét. de la Gaule*, t. II, p. 557, n° 669 A.
6. Les précédents éditeurs ont vu et fait dessiner, autour de la croix, un cercle de grènetis qui n'existe pas : il y a simplement un arc avec rayons, tel que nous le reproduisons.
7. Et non la leçon *Launoberga*, que ces auteurs ont cependant adoptée. Sur

preintes que je dois à l'obligeance de M. Hucher, et d'après lesquelles j'ai fait figurer le bijou en tête de la présente notice, m'ont fourni la leçon et les caractères suivants :

+ LAVNOBERGA (*Launoberga*)[1],

nom composé de deux radicaux germaniques fréquemment employés dans l'onomastique gallo-franque[2].

Quant aux marques gravées au centre du chaton, et dont E. Le Blant a déclaré ne pouvoir indiquer la valeur ni le sens, M. Hucher et, après lui, l'abbé Cochet y ont vu, avec raison, une croix égale cantonnée de points. Mais ils se sont abstenus de toute explication relativement aux deux traits posés aux extrémités des bras de la croix.

Pour nous rendre compte de la signification de ces deux appendices, nous avons pensé qu'il convenait de rapprocher le chaton de notre bague des monnaies contemporaines frappées dans le Maine, c'est-à-dire dans le pays même où ce petit monument a été trouvé. Ce rapprochement nous a conduit à des constatations intéressantes.

On remarque, en effet, dans la plupart des monnaies mérovingiennes du Maine :

1° La *croix égale* ou croix grecque, cantonnée de quatre points[3], comme celle de l'anneau d'Allonnes, ou de quatre étoiles[4], ou bien de deux points et de deux croix[5] ;

2° La *croix égale*, ancrée, avec croisettes aux 3e et 4e cantons, et *deux traits verticaux* SUPPORTÉS *par les branches de la croix*[6] ;

3° La *croix égale*, avec un clou aux 1er et 2e cantons, et *deux traits verticaux* APPENDUS *aux branches de la croix*[7] ;

les planches de l'ouvrage d'E. Le Blant (XC, 535), l'initiale serait un L, suivi d'un I placé horizontalement au sommet de la haste de cette lettre.

1. La partie supérieure de la barre perpendiculaire du L initial a disparu par suite d'un accident ou de la dégradation en cet endroit de la gravure de l'anneau ; mais la présence de cette lettre ne me paraît pas douteuse.

2. *Laun* (d'où *Launus*, *Launo*), et *Birg*, *Berg* (d'où *Berga*). Voir Förstemann, *Personennamen*, p. 262-263 et 840-841.

3. Voir d'Amécourt, *Recherche des monnaies mérovingiennes du Cenomannicum*, pages 58, 59, 112, 113, 142, 166, 169, 180, 184, 187, 188, 195, 223 et 254.

4. *Ibid.*, p. 154 et 316.

5. *Ibid.*, p. 37, 54, 55, 90, 99, 101, 126, 159, 160, 165, 171 et 247.

6. *Ibid.*, p. 99, nos 47 et 48.

7. *Ibid.*, p. 128, n° 60.

4° La *croix égale, cantonnée de quatre points comme sur le chaton de notre bague, et avec les deux traits verticaux* APPENDUS *aux bras de la croix*[1], *pareils à ceux du même chaton.*

Cette exacte ressemblance, même dans une particularité telle que les *traits verticaux appendus aux bras de la croix*, permet de dire que notre bijou a dû être fabriqué, à l'époque mérovingienne, dans le pays du Maine et très probablement dans la ville du Mans, près de laquelle il a été trouvé.

Quelle est la signification des *deux traits verticaux* appendus aux bras de la croix?

M. d'Amécourt, dans son livre sur les monnaies du Maine, y a vu « des réminiscences des lettres symboliques alpha et oméga »[2]. Mais nous regardons cette conjecture comme très contestable; nous serions plutôt disposé à reconnaître là des signes représentatifs d'instruments de la Passion (la lance, les verges ou le marteau, etc.), ainsi qu'on les trouve sur un si grand nombre de croix, dans le centre et l'ouest de la France : la présence des deux clous figurés dans les coins de la croix sur une des monnaies précitées[3], viendrait à l'appui de cette hypothèse, que je livre à l'appréciation de mes confrères en archéologie.

XLV

BAGUE AVEC LES NOMS DE DROMACIUS ET DE BETTA, PROVENANT DE MULSANNE (SARTHE)[4]

Ce bel anneau, recueilli, vers l'année 1852, aux environs de Mulsanne, a d'abord appartenu à feu Eug. Hucher, savant archéologue du Mans, et est entré plus tard dans la collection de feu le baron Pichon, où j'ai fait exécuter le dessin à l'aide duquel il est ici représenté pour la première fois d'une manière absolument exacte et complète.

Il est en or fin et pèse 24gr,20. Il se compose d'une tige massive,

1. D'Amécourt, *ouv. cité*, p. 129, n° 70.
2. *Ibid.*
3. M. d'Amécourt y a vu, à tort suivant nous, « des rayons triangulaires. » *Ubi supra.*
4. Mulsanne est un chef-lieu de commune du canton d'Écommoy, arrondissement du Mans.

sur les branches de laquelle a été soudé un chaton : cette tige, dont l'ouverture est de 20 millimètres, est ornée, à droite et à gauche du chaton, d'un fleuron, d'une torsade et d'un demi-cercle, décorés d'un pointillé.

Le chaton, qui a une hauteur de 4 millimètres en saillie sur la tige, est formé d'une plaque quadrangulaire de 14 millimètres sur 16 à 17. Sur la tranche ont été niellés ces deux noms

DROMACIVS·BETTA

Sur la surface de la plaque sont gravés en creux deux personnages debout : l'un est un guerrier, dont la visière du casque est rabattue sur le visage tourné vers le deuxième personnage ; sa main droite tient une lance; le bras gauche est pendant et la main est ouverte comme en signe d'acceptation ou d'acquiescement.

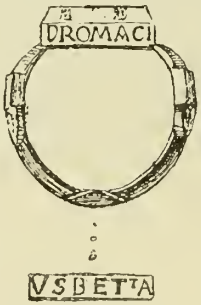

Le deuxième personnage est une femme, dont la tête nue est tournée vers le premier ; sa longue chevelure, rejetée en arrière, retombe à la hauteur du genou ; une tunique sans ceinture la couvre du cou jusqu'aux pieds. Sa main droite, ouverte et levée à la hauteur du visage de son interlocuteur, fait un geste qui paraît être celu d'une devineresse énonçant avec emphase sa prédiction.

M. Hucher, qui le premier a décrit ce curieux monument, y a vu « une scène d'invocation empruntée aux mythes druido-égyptiens. Il n'y a, ajoute-t-il, rien de romain dans cette scène ; le guerrier porte le vêtement court et serré à la taille, à la manière des Gaulois ; la femme offre incontestablement le type d'une Velléda nationale[1]. »

1. *Bulletin monumental*, t. XVIII, année 1852, p. 308; *Sigillographie du Maine*, in-8, 1855, p. 7-8; *Catalogue de la collection de sceaux matrices* de M. Eug. Hucher, in-8, 1863, p. 1-2.

Je n'écarterai pas absolument l'hypothèse d'une *invocation*; mais celle d'une *prédiction* me semble préférable, d'autant plus qu'elle explique d'une manière satisfaisante les gestes des deux personnages. On peut, il me semble, reconstituer ainsi la scène représentée : le guerrier, ayant rencontré une de ces nombreuses femmes gauloises qui faisaient profession de prophétiser, celle-ci lui aurait offert de tirer son horoscope ; le guerrier, de sa main gauche ouverte, aurait accepté cette proposition, et la devineresse lui aurait prédit l'avenir.

Il nous reste à dire, en terminant, quelques mots de la date à laquelle doit être rapportée la fabrication de notre anneau. Les archéologues qui l'ont étudiée sont d'avis de la placer « à une basse époque [1] » ou, en termes moins vagues, au ve siècle [2]. L'abbé Cochet [3] la regarde comme contemporaine de Childéric Ier, qui a régné de 457 à 481.

Cette date approximative me semble pouvoir être acceptée. Il y a lieu de reconnaitre, en effet, dans notre bijou, une œuvre de transition entre les anneaux gallo-romains où se produisaient assez fréquemment des scènes symboliques ou allégoriques, et les anneaux gallo-francs sur lesquels domine ou même figure exclusivement le nom du possesseur, en toutes lettres ou sous forme de monogramme. De simples objets de luxe et d'ornement qu'ils étaient autrefois, ces bijoux sont devenus alors des instruments de souscription des épîtres ou des actes dans lesquels les signataires étaient parties ou témoins.

DIOCÈSE D'ANGERS.

XLVI

ANNEAU DE MARCONIVIA, TROUVÉ A ANGERS

Nous reproduisons ici une belle bague en or, qui appartient au

1. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. II, p. 557.
2. « On s'accorde, dit M. Bucher, à l'attribuer au ve siècle. » *Sigillogr. du Maine*, p. 7.
3. *Le tombeau de Childéric Ier*, p. 380.

Musée archéologique Saint-Jean et Toussaint de la ville d'Angers [1], et dont M. A. Michel, le savant conservateur-adjoint du dit Musée, m'a très obligeamment adressé des dessins [2].

Elle a été trouvée, en 1869, au cours de fouilles opérées à Angers, place du Ralliement, sur l'emplacement de l'ancienne église collégiale de Saint-Mainbœuf.

Ce très intéressant bijou, qui pèse 2gr,90, a 18 millimètres d'ouverture, 2 millim. d'épaisseur à la tige, et 20 millim. dans sa plus grande hauteur. Il est orné d'un chaton, ménagé à même le métal et divisé en deux compartiments de forme losangée, superposés et se touchant par leurs angles obtus. Ces deux losanges ont chacun 6 millimètres de hauteur sur une largeur de 13 millimètres. Aux deux points de réunion de la tige et de chaque losange, il y a trois

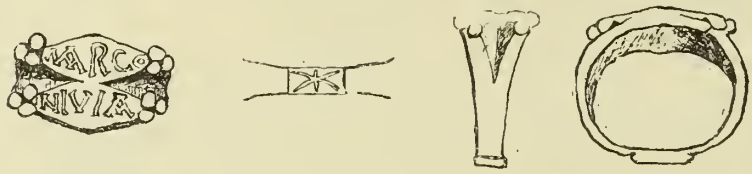

globules ou cabochons en or, disposés en feuilles de trèfle. Des deux côtés de l'anneau, à mi-hauteur, entre les deux groupes de cabochons, on a pratiqué une profonde intaille, destinée à faire ressortir, par ses ombres, le relief des deux losanges.

Dans la partie opposée au chaton ci-dessus décrit, l'anneau a un renfort, formant un petit chaton carré long, qui a 4 millimètres de hauteur sur une largeur de 7 millimètres 1/2, et où l'on a gravé le chrisme.

Les deux losanges du chaton principal portent, l'un (le supérieur) :

MARCO (les lettres MA liées),

et l'autre :

NIVIA

c'est-à-dire, en deux lignes, le nom de

MARCONIVIA

1. Elle est inscrite au catalogue de ce Musée sous le n° 121 B.

2. Je suis redevable au même archéologue des dessins d'anneaux sigillaires décrits dans les quatre notices qui suivent la présente, comme aussi des renseignements qui s'y rapportent.

Le célèbre testament d'Erminétrude, de l'an 700, contient la mention de deux femmes appelées, l'une *Theodonivia*, et l'autre *Baudonivia*[1].

M. Parrot, qui avait dirigé les fouilles, annonçait, dans une note qu'il adressa en 1870 au Comité des travaux historiques, qu'elle avait été recueillie, ainsi que deux autres bijoux en or, « *avec un squelette de femme*, d'une parfaite conservation, dans un sarcophage en calcaire coquillier, enfoui sous l'emplacement du chœur de l'ancienne collégiale de Saint-Mainbœuf[2] ».

Tout récemment, interrogé, à ma prière, par M. A. Michel, M. Parrot a été moins affirmatif. Il a déclaré n'avoir pas vu lui-même le tombeau; mais il a dit tenir de la bouche des terrassiers qui avaient exécuté les fouilles, « qu'il y avait deux sépultures côte à côte »; il persistait d'ailleurs à croire que, « malgré ses dimensions un peu fortes », l'anneau était celui d'une femme[3].

Le Musée Saint-Jean a reçu de M. Parrot, outre la bague qui nous occupe, une fibule et une épingle ayant la même provenance; on avait aussi découvert, d'après le récit des ouvriers, un collier en or avec croix, un bracelet formé d'un fil d'or enroulé en spirale et une fibule, qui avaient été déjà vendus quand l'éveil fut donné, et qui n'ont pu être retrouvés[4].

La nature de ces objets de toilette dénote bien une sépulture féminine : mais si deux tombes juxtaposées (peut-être celles des deux époux) ont été fouillées au même endroit, il est difficile de savoir aujourd'hui quelle est celle d'où provient notre anneau.

Il reste à examiner une dernière question sur laquelle des dissentiments se sont produits : à quelle époque faut-il rapporter la fabrication de notre anneau?

A la suite de la communication que M. Parrot avait adressée en 1870 au Comité des travaux historiques, J. Quicherat, chargé d'en rendre compte, fit observer que ces objets « s'éloignaient, par leurs

1. Pardessus, *Dipl. et ch.*, t. II, p. 257. Quand j'ai publié, pour la première fois, cet anneau, j'ai pensé que les deux groupes de lettres désignaient deux personnes distinctes (*Rev. archéolog.*, année 1889, t. II, p. 1, et que c'était là un anneau de fiançailles. Mais, j'ai reconnu depuis, d'après les exemples précités, que c'était un seul nom (*Rev. archéolog.*, année 1892, t. I, p. 172).

2. *Rev. des Soc. sav.*, 5e série, t. II, année 1870, p. 417-419.

3. Lettre de M. Michel, du 31 mars 1889.

4. *Ibid.*

formes, des produits connus et classés de l'art mérovingien ».

« Ils sont, ajoutait le savant archéologue, plus lourds et dépourvus d'incrustations cloisonnées, et d'une ormentation tout à fait confuse. S'ils sont mérovingiens, c'est à la limite extrême de cette époque qu'il faut en placer l'exécution, et je crois qu'on aurait autant de raison de les attribuer au règne de Pépin ou au commencement de celui de Charlemagne. » M. Quicherat concluait qu'on devait se borner à les rapporter « au VIIe siècle, sans préciser s'ils étaient du commencement ou de la fin[1] ».

Nous ne croyons pas pouvoir nous ranger à cette opinion.

En effet, loin de s'écarter des produits de l'art mérovingien, notre bague en présente les caractères distinctifs :

1° Les cabochons disposés en feuilles de trèfle, qui se rencontrent fréquemment dans les anneaux de cette période, et qui suffiraient, à nos yeux, pour en déterminer le classement.

2° La division du chaton en deux compartiments, ou en deux ovales superposés, comme on les voit sur plusieurs de nos bagues, qui sont incontestablement de fabrique mérovingienne.

3° L'objection tirée de l'absence d'incrustations cloisonnées est d'autant moins fondée, que, non seulement il existe beaucoup d'anneaux de la même époque, dépourvus de ce genre d'ornements, mais qu'il en est toujours ou presque toujours ainsi pour ceux de ces bijoux qui portent des inscriptions[2].

C'est au VIIe siècle et au milieu plutôt qu'à la fin, qu'il convient, suivant nous, de placer la date de la confection de l'anneau de Marconivia.

XLVII

ANNEAU AVEC MONOGRAMME, TROUVÉ A ANGERS

Cet anneau a été trouvé dans les fouilles opérées de 1867 à 1870, dans la place du Ralliement à Angers, et déposé au Musée de Saint-Jean et Toussaint par M. Parrot, qui avait dirigé ces fouilles[3]. Il est

1. *Rev. des Soc. sav.*, 5e série, t. II, année 1870, p. 417-419

2. Il est en effet très difficile de concilier la présence d'une inscription sur le chaton avec une ou plusieurs incrustations.

3. Lettre de M. A. Michel, du 15 décembre 1887.

en bronze et pèse 5gr,50 ; il a 20 millimètres d'ouverture ; la baguette a une épaisseur de 2 à 3 millimètres. Le chaton, de forme ronde, est pris dans la masse ; aux points de jonction avec la tige, il y a deux cabochons également ménagés dans le métal, qui rappellent les trois cabochons ou globules que nous avons si fréquemment rencontrés dans les bagues de cette époque.

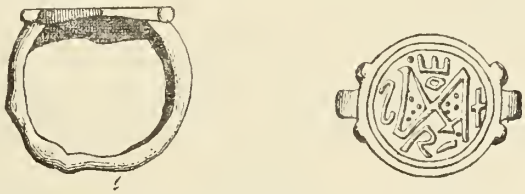

Le chaton est décoré d'un monogramme composé ainsi qu'il suit : au centre, M et A ; au-dessous, RI ; au-dessus, un O ; à droite (côté gauche du lecteur), un S rétrograde, et au sommet du monogramme, un E ; à gauche (côté droit du lecteur), une croix.

Nous avons pour l'ensemble :

+ MARIOSE

Le nom de *Mariosa* se trouve dans le testament de Saint-Yrieix, de 573[1]. La déclinaison au génitif implique la présence du terme *Signum* ou *Sigillum*, dont le S du monogramme est ici l'initiale, en même temps qu'il entre dans la composition du vocable.

XLVIII

ANNEAU DE PAULINA, TROUVÉ A ANGERS

Le bijou en or que nous faisons figurer ici a été trouvé vers l'an-

1. « Partenio cum uxore sua *Mariosa*. » Pardessus, *Dipl. et ch.*, t. Ier, p. 139. Il est à remarquer que le nom de l'époux de Mariosa est le même que celui d'un évêque de Javouls au vie siècle (Greg. Tur., *Hist. Franc.*, IV, 40), et d'un ministre du roi d'Austrasie Théodebert Ier (Id., *ibid.*, III, 36).

née 1840, et appartient actuellement à M. Mordret à Angers. Il provient d'une sépulture et paraît très déformé. Il pèse 3gr,60; il se compose : 1° d'une tige martelée, de 2 millimètres de large, et formant un anneau de 15 millimètres d'ouverture; 2° d'un chaton, soudé sur cette tige et représentant un carré long de 17 millimètres avec une hauteur de 4. On y lit, accosté à droite et à gauche d'un petit trait vertical, le nom de

PAVLINA

avec deux A non barrés.

A l'une des extrémités du chaton, qui débordent l'anneau avec un renfort de métal, on remarque un trou carré de 2 centimètres en tout sens.

Quelles étaient la nature et la destination de notre bijou?

M. A. Michel est disposé à y voir une fibule; le trou carré devait, d'après sa conjecture, recevoir une épingle ou un ardillon mobile[1].

Mais il est, à mes yeux, beaucoup plus vraisemblable que nous avons là une bague sigillaire. La tige, quoique déformée, donne bien l'idée d'un anneau pourvu d'un chaton. Quant au trou percé à l'une des extrémités de ce chaton, trou dont la forme carrée a surtout frappé M. Michel, il ne faut pas en exagérer l'importance. Il était probablement destiné à donner passage à une chaîne de sûreté, ou bien encore à une chaînette, pareille à celle que nous décrirons plus loin et à laquelle était suspendu un anneau de femme[2].

XLIX

BAGUE AVEC MONOGRAMME, TROUVÉE A MARTIGNÉ-BRIANT (MAINE-ET-LOIRE)[3]

Cette bague, qui est en argent, a été trouvée vers 1870, avec une fort belle plaque de ceinturon, dans un tombeau mis à découvert pour creuser les fondations d'un mur. Elle fait partie de la collection particulière de M. A. Michel, conservateur-adjoint du Musée Saint-Jean et Toussaint d'Angers.

Cet anneau pèse 8gr,25; il a 23 millimètres d'ouverture; le cha-

1. Lettre du 1er juillet 1889.

2. Voir ci-dessous le n° CXXIII.

3. Martigné-Briant est une commune dépendante du canton de Doué, arrondissement de Saumur.

ton, de forme ronde et de 19 millimètres de diamètre, est soudé sur une mince tige qui se prolonge sous le chaton en une double patte. Il était primitivement accosté, aux deux points de soudure, de trois globules ou cabochons en argent, qui y étaient également soudés et disposés en feuille de trèfle. Cet ornement a disparu du côté gauche (à droite du lecteur).

Sur le chaton, on voit un monogramme, dans lequel, en partant de la lettre A qui est à sa base droite (à gauche du lecteur), on reconnaît les caractères suivants : le M cursif (ᴍ) gravé au sommet; au bas de la deuxième perpendiculaire, une petite barre

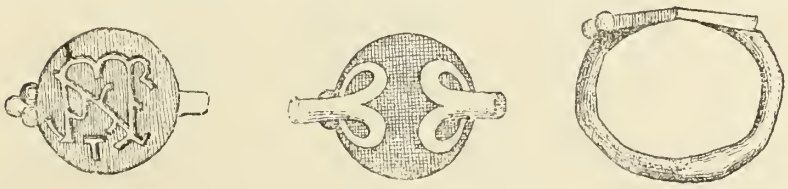

horizontale dirigée vers l'intérieur du monogramme et qui en fait un L; au sommet de la même perpendiculaire, un R appendu, et au-dessous un E; le T gravé à la partie inférieure et centrale; le V attaché à la base de la première perpendiculaire, et enfin le S placé en travers de la barre intérieure oblique; ce qui donne, pour l'ensemble, en redoublant l'emploi du A :

ALMARETVS

ou bien :

AMALRETVS.

On trouve, en l'an 680, la mention d'un personnage appelé *Almare*, qui a souscrit la charte de donation de Nizezius et d'Ermintrude en faveur de l'abbaye de Moissac[1]; il ne manque à son nom que le groupe terminal *-tus*, pour être semblable à celui d'*Almaretus*[2].

D'un autre côté, le vocable *Amalradus*, que nous fournit le Polyptyque de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés[3], et celui d'*Amal-*

1. Pardessus, *Dipl. et ch.*, t. II, p. 185.

2. Il y a dans le testament de Saint-Yrieix (*Ibid.*, t I, p. 139) la mention d'un *Amaretus*, dans le nom duquel il suffirait d'introduire un *l* pour avoir la forme *Almaretus* ou *Amalretus*.

3. Nouvelle édition par A. Longnon, in-8°, 1886, p. 243. On sait que ce docu-

rat, qui est dans Goldast[1], sont bien approchants de la forme *Amalretus*. En outre, le thème *Amal* est entré dans la composition d'un grand nombre de vocables mérovingiens[2]. C'est pourquoi, sans faire un choix définitif entre les deux leçons indiquées, nous croyons devoir exprimer notre préférence en faveur de la seconde.

XLIX *bis*

BAGUE TROUVÉE A MÉRON (MAINE-ET-LOIRE[3])

Au cours de fouilles pratiquées, en 1897, sur le territoire de la commune de Méron, on a découvert, dans un champ appelé le *champ des Fourneaux*, l'anneau en bronze que nous reproduisons ici. Il a été recueilli dans les substructions d'un monument de forme étrange, qui paraît être d'origine gallo-franque et remonter au VIIe ou au VIIIe siècle[4].

M. l'abbé Urseau, secrétaire de l'évêché d'Angers, a publié dans la *Revue de l'Anjou*, une notice où il a fait l'historique des dites fouilles et décrit les objets en provenant; mais il n'a consacré à notre anneau que quelques lignes, où je relève cette particularité qu'il présente des traces de dorure[5].

Ce bijou a 11 millimètres d'ouverture entre le chaton et la partie

ment a été rédigé à la fin du règne de Charlemagne ou au commencement du règne de Louis le Pieux.

1. *Rer. Alamannicar. scriptores*, in-fol., 1739, t. II, p. 120.

2. Tels que *Amal-garius*, *Amal-gis*, *Amal-ricus*, *Amal-trudis*, etc., etc.

3. Méron est une commune du canton de Montreuil-Bellay, arrondissement de Saumur.

4. « C'est un travail gallo-franc : œuvre d'art inférieur, élevée, au VIIe ou VIIIe siècle, par des ouvriers malhabiles, qui semblent avoir perdu jusqu'au souvenir des anciens procédés. » L'abbé Ch. Urseau, *Les fouilles archéologiques de Méron* (extrait de la *Rev. de l'Anjou*), Angers, 1897 ; p. 10. — Rapport au préfet de Maine-et-Loire par la Commission chargée de continuer les fouilles de Méron et composée de MM. Cél. Port, A. Michel et Ch. Urseau. Angers, 1897, p. 7.

5. L'abbé Urseau, *Les fouilles archéol. de Méron*, p. 8.

opposée, et 15 entre les autres cotés, ce qui indique bien qu'il était à l'usage d'une femme.

Le chaton, pris dans la masse, a la forme d'un carré de 12 millimètres de large sur 10 de haut. La tige, large de 10 millimètres près du chaton, va se rétrécissant jusqu'à 4 millimètres seulement du côté opposé.

Sur le plat du chaton sont gravés, entre deux rangées de points, des caractères où M. Michel conservateur du Musée Saint-Jean et Toussaint d'Angers[1], et M. l'abbé Urseau[2] ont lu PIA, sans tenir compte d'une entaille qui, partant de la base de l'I, a été considérée par un des archéologues qui ont suivi les fouilles de Méron, comme formant un L[3].

On ne voit pas, dans l'hypothèse conçue par ce dernier, quel vocable de formation acceptable on pourrait obtenir même en regardant le dernier caractère comme étant, à raison de la barre horizontale du sommet de l'A, un A et un T liés. Cette forme de la lettre A se rencontre dans les inscriptions lapidaires[4] et dans les légendes de monnaies mérovingiennes.

J'adopte donc sans hésiter la lecture

PIA

Ce nom, qui est celui d'une sainte martyre[5], fut d'un usage assez commun dans le haut moyen âge.

L

ANNEAU AVEC MONOGRAMME, TROUVÉ A SAINT-PIERRE-DU-LAC (MAINE-ET-LOIRE)[6]

Cette bague, qui est en bronze, appartient à la collection de M. Bonvous, à Angers[7].

1. Lettre du 1er novembre 1897.
2. *Ubi supra.*
3. Lettre précitée de M. A. Michel.
4. E. Le Blant, *Paléographie des inscript. latines*, dans *Rev. archéol.*, année 1896, t. II, p. 187, lignes 11 et 15. — A. Engel et Serrure, *Traité de numismat. du moyen âge*, t. I, p. 99.
5. Bolland. *Acta SS.*, mens. jan, t. II, p. 220.
6. Le village de Saint-Pierre-du-Lac est situé dans les commune et canton de Beaufort-en-Vallée, arrondissement de Beaugé.
7. Lettre de M. A. Michel, du 15 décembre 1887. Les dessins, qui ont servi à la reproduction de cette bague, sont de M. Michel.

Elle a 20 millimètres d'ouverture ; la tige a, du côté du chaton, 4 millimètres d'épaisseur, et du côté opposé, 2 millimètres seulement. Le chaton, pris dans la masse, a la forme d'un carré long de 10 millimètres sur 8 de hauteur; il est décoré d'un monogramme comprenant, en partant de la gauche du lecteur, un I isolé, puis un V formé par l'angle inférieur du N : le N ; un A non barré formé

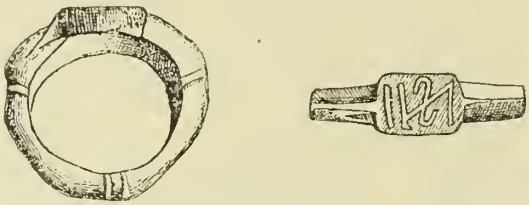

par l'angle supérieur de la même lettre, et le S final, ce qui donne, pour l'ensemble, IVNANVS et avec le I redoublé IVNIANVS, c'est-à-dire un nom assez usité dans la période gallo-franque, et qui est celui de deux saints dont l'un, solitaire en Limousin, mourut vers 500[1], et l'autre, abbé de Mairé (Deux-Sèvres), mourut en 587[2].

Le S posé en travers de la barre centrale a, en outre, la valeur des initiales de *Signavi* et il faut lire conséquemment :

IVNIANVS SI(*gnavi*)

LI

ANNEAU D'ANTONINUS, TROUVÉ PRÈS DE CRAON (MAYENNE)[3]

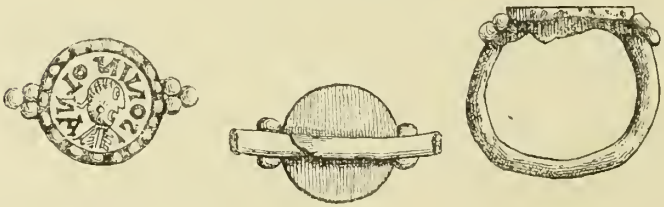

Voici un bijou en or, qui, après avoir fait longtemps partie de la

1. Bolland., *Acta* SS., mens. octobr., t. VII, p. 835.
2. *Ibid.*, mens. aug., t. III, p. 32.
3. Craon est un chef-lieu de canton dans l'arrondissement de Château-Gontier.

collection de M. Mordret, à Angers, est aujourd'hui en la possession de M. Toutain, qui réside dans la même ville[1].

Il pèse 12gr,50 et a 20 millimètres d'ouverture; l'épaisseur de la baguette est de 2 à 3 millimètres; le chaton, soudé sur la tige, est de forme ronde, a 18 millimètres de diamètre, et est accosté, aux deux points de soudure, de trois globules ou cabochons en or, disposés en feuilles de trèfle, qui sont, suivant une observation fréquemment répétée, un des signes caractéristiques de l'orfèvrerie mérovingienne.

Au centre du chaton est gravé un buste habillé, semblable à celui que l'on voit sur la plupart des tiers de sou d'or de la première race. La tête, de profil, porte, relevé sur la nuque, un appendice pareil à celui qui, à la même place sur ces monnaies, représente l'extrémité du bandeau royal.

Autour du buste est inscrit un nom, probablement celui du propriétaire de la bague sigillaire :

ANTONINOS

Le tout est dans un cercle perlé, qui sert de bordure au chaton.

M. Godard-Faultrier adressa, en 1865, au Comité des travaux historiques, une empreinte du chaton, et, dans la note qu'il y joignit, il exprima l'opinion que le bijou appartenait à l'époque mérovingienne; le procès-verbal de la délibération du Comité sur ce sujet se termine ainsi : « Examen fait de cette empreinte, on s'accorde à reconnaître que M. Godard-Faultrier ne s'est pas trompé. La gravure de cet anneau *semble être une copie de quelque camée antique*, *exécutée vers le* VIIe *siècle de notre ère*[2]. »

Cette dernière appréciation est d'autant plus étrange, que, d'une part, l'effigie, d'un dessin grossier et d'un travail barbare, n'offre rien qui permette un rapprochement avec les produits de l'art antique, et qu'elle est, au contraire, un type assez usité dans le monnayage du milieu du VIIe siècle[3].

La terminaison *-os*, du nom d'*Antoninos* est là pour *us*. A cette

1. Lettre de M. A. Michel, du 15 décembre 1887. Les dessins reproduits en tête de cette notice sont l'œuvre du savant antiquaire.

2. *Rev des Soc. sav.*, 1865, t. Ier, p. 145.

3. On peut notamment la comparer aux nos 73 et 74 des monnaies mérovingiennes du Limousin. Voir notre Description de ces monnaies, in-8o, 1863, p. 173 et les planches.

époque « la prononciation vacille à ce point entre les lettres *o* et *u*, que l'on écrit *omnevos* pour *omnibus* et *vocabetor* pour *vocabitur*[1]. » Cette terminaison se rencontre fréquemment dans les vocables de monnayeurs de l'époque mérovingienne[2].

DIOCÈSE DE NANTES

LII

ANNEAU D'OENEOS PROVENANT DE SAINT-JEAN-DE-CORCOUÉ (LOIRE-INFÉRIEURE)[3]

Cet anneau a été trouvé, en 1888, près du cimetière actuel de Saint-Jean-de-Corcoué; il y a, en cet endroit, qui porte le nom de *cimetière* ou *champ de Sainte-Radegonde*, de nombreuses tombes en calcaire coquillier, que le temps a désagrégées et que le soc de la charrue a brisées. C'était un lieu très vénéré, où les hauts personnages de la contrée tenaient à avoir leur sépulture.

Lors de la découverte de la bague dont il s'agit ici, il y avait deux tombeaux juxtaposés, distants de 0m,20; ils étaient intacts; les ossements qu'ils renfermaient paraissaient être ceux d'hommes dans la force de l'âge. Mais nul autre objet que notre anneau n'y a été recueilli.

Tels sont les renseignements que nous trouvons dans une note

1. Le Blant, *Nouv. rec. des inscript. chrét. de la Gaule*, préface, p. XVIII. Voir un exemple semblable, n° CXXVIII, ci-dessous.

2. Ainsi *Aegulfos*, *Alafredos*, *Beroaldos*, *Esperios*, *Gemellos*, *Launoveos*, *Leonardos*, *Maretomos*, *Niviardos*, *Ricomerios*, *Teodufos* et *Tottos* (*Biblioth. de l'École des Chartes*, 6e série, t. Ier. Liste des noms d'hommes sur les monn. mérov., par Anat. de Barthélemy).

3. Saint-Jean-de-Corcoué est une commune dépendante du canton de Légé, arrondissement de Nantes.

de M. le docteur Guiborteau, maire de Saint-Jean-de-Corcoué, possesseur actuel du bijou qui nous occupe, et principalement dans plusieurs lettres de M. le docteur Mignen, médecin à Montaigu (Vendée)[1], qui nous en a procuré des dessins.

C'est une bague en bronze, dont l'ouverture est de 18 millimètres de diamètre. La tige a 3 millimètres de largeur, et présente, aux deux points de réunion avec le chaton, deux renforts rappelant les deux et plus souvent trois cabochons que l'on rencontre fréquemment, à cette place, sur les anneaux de l'époque mérovingienne.

Le chaton, ménagé à même le métal, est de forme octogone, et mesure 14 millimètres d'un de ses angles à l'angle opposé. Dans un encadrement également octogonal, il y a une inscription circulaire, et, au centre, un objet dans lequel le graveur paraît avoir voulu représenter un marteau.

Cette inscription se compose de six lettres, que nous lisons ainsi, en commençant par la gauche (pour le lecteur) du manche du marteau : un O quadrangulaire (◇); puis un E couché, suivi d'un N, d'un second E, d'un second O quadrangulaire ; et enfin un S rétrograde couché ; soit pour l'ensemble

OENEOS

Une circonstance à noter et qui est de nature à confirmer cette leçon, c'est qu'on l'obtient en commençant indifféremment par l'un ou l'autre des deux O de l'inscription.

Nous n'avons pas encore rencontré, dans les listes du moyen âge, le nom d'*Oeneos*; mais, comme il fut porté par un personnage célèbre de l'antiquité[2], il a bien pu être porté, à l'époque gallo-franque, par le propriétaire de notre anneau.

Remarquons, pour terminer, que nous avons ici un second exemple de la terminaison en OS du nominatif de la deuxième déclinaison, qui devint assez fréquente, aux temps mérovingiens, dans les inscriptions et les monnaies[3].

1. Lettres de M. Mignen, des 29 mai, 17 juillet, 20 septembre et 6 octobre 1889.

2. *Oeneos*, roi de Calydon, fut le père de Tydée et l'aïeul de Diomède, roi d'Étolie, un des héros grecs au siège de Troie.

3. Voir ci-dessus le n° LI et la note 2 de la page 62.

DIOCÈSE DE CORSEUL

LIII

BAGUE TROUVÉE A BRÉHAN (CÔTES-DU-NORD)[1]

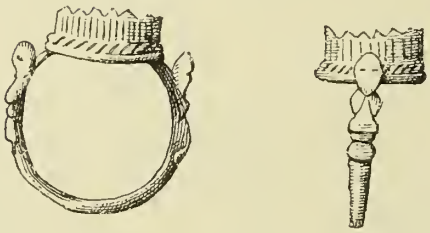

Cette bague, qui est en argent, appartient à M. du Châtelier, savant archéologue résidant au château de Kernuz, près Pont-l'Abbé, qui l'a achetée à un horloger de Moncontour, lequel ne savait rien des circonstances de la trouvaille. La pierre qui était probablement enchâssée dans le chaton n'a pas été retrouvée[2].

L'anneau a une ouverture de 20 millimètres.

Le chaton, de forme circulaire et dentelé, a 5 millimètres de relief au-dessus de la tige. Celle-ci est ornée, des deux côtés, de figurines grossièrement gravées, dont la tête se détache sur le profil de la bague.

Elle a 20 millimètres d'ouverture; la baguette a 3 millimètres d'épaisseur, et est ornée de fleurons au point de réunion avec le chaton.

Le chaton, pris dans la masse, a 4 millimètres de hauteur. Il est de forme ovale, avec 24 millimètres dans le sens longitudinal, et 15 dans la hauteur.

Sur le plat du chaton, l'on voit gravé un cartouche, au-dessus et au dessous duquel des traits insignifiants sont tracés. Dans le cartouche, deux lettres I et S, qu'il faut lire SI, et qui sont les deux initiales de *Signum*.

1. Canton de Moncontour, arrondissement de Saint-Brieuc.

2. Lettre de M. du Châtelier, du 5 juin 1890. C'est à cet érudit que je suis redevable des dessins de notre bague et des trois numéros suivants.

LIV

ANNEAU TROUVÉ A MAROUÉ (CÔTES-DU-NORD)[1]

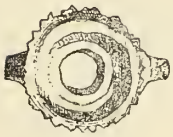

Cet anneau d'or a 20 millimètres d'ouverture. Le chaton, de forme ronde, a un relief de 3 millimètres 1/2 au-dessus de la tige, sur laquelle on remarque des ornements. Dans chacune des petites perles qui l'entourent, est enchâssée une petite pierre rouge.

Sur le plat du chaton, on voit une profonde excavation circulaire, au centre de laquelle il y a un vide, qui devait être garni d'une pierre ou, plus vraisemblablement, d'un émail, car il n'y a pas de dentelure qu'on pût rabattre sur la pierre qui y aurait été enchâssée.

M. du Châtelier l'a acheté à un bijoutier de Lamballe, qui lui-même le tenait d'un cultivateur de Maroué.

DIOCÈSE DE CORNOUAILLES

LV

BAGUE AVEC LES LETTRES SI, TROUVÉE A KERITY (FINISTÈRE)[2]

L'inventeur de cette bague, en la portant à son possesseur actuel, M. du Châtelier, lui a dit l'avoir recueillie parmi des cendres et des pierres, en faisant un défrichement. M. du Châtelier ajoute qu'elle

1. Canton de Lamballe, arrondissement de Saint-Brieuc.
2. Commune de Penmarc'h, canton de Pont-l'Abbé, arrondissement de Quimper.

était toute noire quand elle lui a été remise, et qu'elle avait certainement passé au feu[1].

Elle est en argent; elle a 20 millimètres d'ouverture; la baguette a 3 millimètres d'épaisseur, et est ornée de fleurons au point de réunion avec le chaton.

Le chaton, pris dans la masse, a 4 millimètres de hauteur. Il est

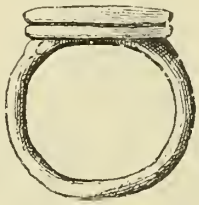

de forme ovale, avec 24 millimètres dans le sens longitudinal, et 15 dans la hauteur.

Sur le plat du chaton, l'on voit gravé un cartouche, au-dessus et au-dessous duquel des traits insignifiants sont tracés. Dans le cartouche, deux lettres I et S, qu'il faut lire SI, et qui sont les deux initiales de *Signum*, ou bien l'initiale de *Signum* accompagnée de celle du possesseur de l'anneau.

LVI

ANNEAU TROUVÉ A KERLAND (FINISTÈRE)[2]

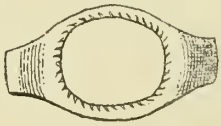

Voici un autre anneau d'argent, trouvé, en 1879, dans un champ, au nord du village de Kerland. La femme qui l'a porté à M. du Châtelier, son possesseur actuel, l'avait trouvé au cours d'un travail de culture maraîchère. La commune de Penmarc'h est très

1. Lettre du 5 juin 1890.

2. Kerland est une dépendance de la commune de Penmarc'h, canton de Pont-l'Abbé, arrondissement de Quimper.

riche en monuments de tous les temps, depuis l'époque néolithique[1].

L'ouverture de notre bague est de 24 millimètres ; la tige a, près du chaton, 9 à 10 millimètres de largeur.

Le chaton, de forme ronde, a 15 millimètres de diamètre.

On y voit, gravée en creux et entourée d'un grènetis, une croix fichée dans une couronne, et dont les bras sont doubles et le sommet muni d'une croisette : deux traits, partant du grènetis circulaire, sont dirigés vers le deuxième canton de la croix.

Il y a, à la hauteur du bras gauche (pour le lecteur), un R, et à droite, un D oncial ; ces deux lettres sont assurément les deux consonnes ou les deux premières consonnes du nom de la personne pour laquelle notre anneau-cachet a été confectionné[2].

LVII

ANNEAU DE SABINUS, AVEC DEUX FIGURES ET L'ACCLAMATION *Vivas*, TROUVÉ A CARHAIX (FINISTÈRE)[3]

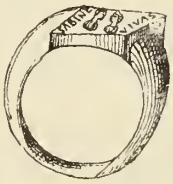

Cet anneau, trouvé, en 1890, dans le jardin du couvent des Ursulines de Carhaix, appartient à M. l'abbé Téphany, chanoine du diocèse de Quimper. Il a été décrit par M. le commandant Faty, dans une notice, insérée au *Bulletin de la Société archéologique de Quimperlé*[4].

Il est en or pur, sans soudure ; le chaton que, grâce à une excellente empreinte qui m'a été procurée par mon savant confrère et ami Anat. de Barthélemy, j'ai pu faire reproduire exactement, est pris dans la masse, et a la forme d'un carré long, mesurant 7 millimètres de haut sur 9 de large. Un buste d'homme et un buste de

1. Lettre de M. du Châtelier, du 5 juin 1890.

2. Peut-être aussi devrait-on donner la valeur d'un O au globe sur lequel est fichée la croix

3. Carhaix est un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Châteaulin.

4. Année 1892, p. 338-344.

femme affrontés, inhabilement gravés sur le plat du chaton, sont accostés des deux mots

SABINE — VIVAS

C'est probablement une bague que la fiancée de Sabinus a fait confectionner, et a donnée à celui-ci au moment des fiançailles ou du mariage.

Nous avons d'autres exemples de la formule acclamatoire *Vivas* ; mais elle y est toujours suivie des mots *in Deo* ou *mecum in Deo*, *mihi* ou *mihi diu*.

Quant au nom de *Sabinus*, il a été, dans le haut moyen âge, d'un emploi très fréquent, et porté par de saints personnages, que l'Église honore [1].

La forme de l'anneau et la décoration du chaton ont le caractère romain ; mais, d'autre part, le travail fort grossier des deux figures et les caractères de l'inscription dénotent une très basse époque.

1. Nous trouvons, dans les *Acta SS.* des Bollandistes, les Vies de cinq évêques et d'un confesseur (celui-ci du Poitou), nommés saints Sabin, aux Ve, VIe, VIIe et VIIIe siècles (mens. jan., t. II, p. 163; febr., II, 310 et 336; jul., III, 189 : oct., VII, 65).

QUATRIÈME LYONNAISE

DIOCÈSE DE CHARTRES

LVIII

BAGUE AVEC TÊTE D'ANIMAL, TROUVÉE A SAINT-BRICE (EURE-ET-LOIR) [1]

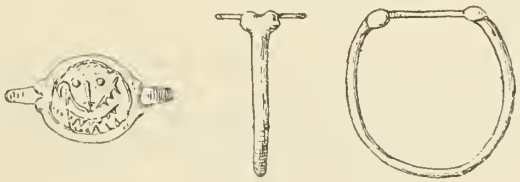

Cette bague, trouvée à Saint-Brice, village voisin de Chartres, est conservée au Musée de cette ville, où elle est cataloguée sous le n° 752.

Elle est en bronze : elle a 20 millimètres d'ouverture mesurée entre le chaton et la partie opposée, 19 entre les deux côtés. Le chaton, pris dans la masse et de forme ronde, a 13 millimètres de diamètre ; à droite et à gauche, sont burinées dans le métal deux saillies qui rappellent les deux globules ou cabochons, qu'on voit fréquemment sur les anneaux de cette époque.

Sur le chaton est gravée grossièrement la tête d'un animal (peut-être un lion) dont l'inhabile artisan a voulu représenter les larges mâchoires garnies de dents à découvert.

LIX

ANNEAU DE RAGNETHRAMNUS, PROVENANT DE BLOIS (LOIR-ET-CHER)

Cet anneau, conservé au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale [2], est d'or pur ; il a été trouvé à Blois, dans les sables

1. Saint-Brice est dans la commune de Chartres.
2. Il est catalogué au Cabinet des médailles sous le n° 7593.

de la Loire. Il a 18 millimètres d'ouverture entre le chaton et le côté opposé, et 23 millimètres dans l'autre sens : il est pourvu d'un chaton rond, de 15 millimètres de diamètre, avec bordure de perles ou globules d'or, lequel est accosté, aux points de soudure sur la baguette, d'un gros cabochon. Des fils d'or sont enroulés autour de la tige, dont ils couvrent une grande partie.

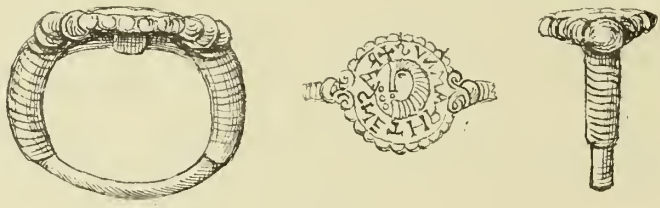

Au centre du chaton est grossièrement gravée en creux une tête barbare de profil, tournée à gauche, et dont la chevelure se confond avec une barbe longue et épaisse. Autour, une légende, où les précédents éditeurs ont vu à tort.

RACNETHRAMNVS[1]

et qui est en réalité

RAC̣NETHRAMNVS (*Ragnethramnus*)

précédé d'une petite croix, fourchue aux quatre extrémités.

LX

BAGUE AVEC MONOGRAMME, TROUVÉE A VERDES (LOIR-ET-CHER)[2]

La bague en bronze ici reproduite a été trouvée à Verdes, dans un sarcophage en maçonnerie, qui renfermait, avec une boucle et des clous en fer, des débris d'ossements qu'on a jugés être ceux d'un homme[3]. Elle appartient à M. J. Vallée, secrétaire de la

1. Voir Chabouillet, *Catalog. raisonné des camées et pierres gravées de la Biblioth. imp.*, p. 389. — L'abbé Cochet, *Tombeau de Childéric Ier*, p. 378. — E. Le Blant, *Inscrip. chrét. de la Gaule*, t. I, p. 225, no 164, pl. XXII, fig. 137. — L'abbé Martigny, *Des Anneaux chez les premiers chrétiens*, p. 38.

2. Verdes est dans le canton d'Ouzouer, arrondissement de Blois.

3. Lettre de M. Vallée fils, professeur de mathématiques au collège de Châteaudun (Eure-et-Loir), du 20 octobre 1890.

mairie de Mont-l'Héry (Seine-et-Oise), qui me l'a très obligeamment communiquée.

Cet anneau a 22 millimètres d'ouverture entre le chaton et le côté opposé de la tige, 20 seulement dans l'autre sens. La tige a, près du chaton, 5 millimètres de hauteur, 3 1/2 du côté opposé. Le chaton, soudé sur la tige, et de forme presque ronde, a 14 millimètres 1/2 de hauteur sur 13 de large entre les globules ou cabochons géminés dont il est accosté.

Au centre du chaton, entre divers ornements rudimentaires, sont gravés des caractères difficiles à définir, dans lesquels on peut distinguer avec quelque probabilité : 1° un E, dont la barre horizontale, partant du centre de la haste verticale, se termine par un crochet qui en ferait peut-être L; 2° au-dessous de cette lettre (E) un C couché, dont les crochets enserrent la partie inférieure de la haste; 3° au-dessous du C, des traits qui semblent former un X et un I; 4° enfin, au-dessus de la lettre E, un ou deux caractères mal tracés, au sujet desquels nous omettrons de faire aucune supposition.

A plus forte raison devons-nous nous abstenir de toute conjecture relativement au nom propre que l'on a voulu assurément inscrire sur le chaton de notre anneau.

DIOCÈSE D'AUXERRE

LXI

ANNEAU AVEC MONOGRAMME, TROUVÉ A SAINT-MORÉ (YONNE)[1]

M. l'abbé Poulaine a récemment découvert six sarcophages en

1. La commune de Saint-Moré dépend du canton de Vézelay, arrondissement d'Avallon.

pierre monolithe, dans le cimetière actuel de la paroisse de Saint-Moré, qu'il dessert en même temps que celle de Voutenay.

L'un de ces sarcophages que, d'après les ossements du personnage qui y était inhumé, on suppose être celui d'une femme, contenait l'anneau d'or reproduit ci-dessus, ainsi qu'une fibule circulaire, décorée de grenats et de filigrane en or[1].

Cette bague, dont la tige est très mince, a 18 millimètres seulement d'ouverture, ce qui indique bien qu'elle était à l'usage d'une femme, et confirme l'idée suggérée par l'examen des restes du squelette[2].

Le chaton de notre anneau et les trois globules qui l'accostent à droite et à gauche « sont, dit M. l'abbé Poulaine, d'un seul jet, d'un seul et même morceau; par conséquent il n'y a point de soudure[3]. » Le fait est d'autant plus important à noter qu'il est assez rare; les globules ou cabochons qui accompagnent le chaton sont le plus souvent soudés à part.

Sur le chaton, de forme ronde, dont le diamètre est de 19 millimètres, il y a, gravé en creux, un monogramme surmonté d'une croisette, et qu'on peut déchiffrer aisément. On y voit, tout d'abord, un M, à la partie supérieure un A, puis au centre un N et un D

1. C'est M. Salomon Reinach, le conservateur adjoint du Musée de Saint-Germain, qui, avec son obligeance ordinaire, m'a signalé cet intéressant bijou et m'en a adressé un fac-similé d'après le moulage que possède le Musée. Grâce à son intervention, M. l'abbé Poulaine m'a autorisé à publier ce petit monument et m'a adressé des renseignements qui m'ont servi pour la préparation de mon travail.

2. Les dents qu'on a recueillies dans la sépulture sont toutes petites et du plus bel émail; d'où il y a lieu d'inférer en outre que le sujet était jeune.

Ajoutons que, dans les autres sarcophages (ils se touchaient), on a trouvé une plaque de ceinturon en fer forgé, plaquée d'argent, une belle intaille sur agate et des débris d'épées, tandis que, dans la tombe qui contenait l'anneau, on n'a recueilli qu'une élégante fibule. (Lettre de M. l'abbé Poulaine, du 16 février 1894.)

3. Lettre précitée.

triangulaire (◁)[1], attaché à la haste du E final, ensemble le mot :

MANDE

génitif d'un vocable féminin germanique, usité dans le haut moyen âge; il est, notamment, entré dans la composition du nom de *Leudo-manda*, que Förstemann cite comme mentionné au VIe siècle[2]. Il est à peine besoin d'ajouter que le génitif de *Manda* implique ici le sous-entendu de *signum*.

DIOCÈSE DE TROYES

LXII

ANNEAU AVEC C CARRÉS LIÉS (?), PROVENANT DE VERRIÈRES (AUBE)[3]

Nous avons là une bague en bronze, trouvée dans le cimetière de Verrières et appartenant au Musée archéologique de Troyes[4].

Bien que nous n'ayons que la moitié de la tige, on peut aisément constater qu'elle n'avait qu'une faible ouverture (17 millimètres), laquelle indique que le bijou était à l'usage d'une femme ou même d'une jeune fille. Cette tige, fort mince, avait 2 millimètres 1/2 près du chaton.

1. Les deux côtés de gauche du triangle ont été visiblement gravés de manière à servir au double emploi qu'ils ont dans le monogramme.

2. *Personennamen*, col. 906. Le radical *mand* se retrouve dans un grand nombre de noms propres germaniques, tels que *Austre-mandus*, *Gari-mandus*, *Wermandus*, etc., etc. *Ibid.*, col. 915.

3. Verrières est un chef-lieu de commune, dans le canton de Lusigny, arrondissement de Troyes. Les détails relatifs à cette découverte sont consignés dans les *Mémoires de la Société académique de l'Aube*, année 1853, p. 556.

4. Nous la reproduisons, ainsi que les huit suivantes, d'après les dessins de M. L. Leclert, conservateur du Musée archéologique de Troyes.

Le chaton, ménagé à même le métal, a la forme d'un carré long, de 7 millimètres 1/2 sur 6 de haut.

Il porte, gravés en creux, des ornements en forme de *grecques*, ou peut-être deux C carrés entrelacés, qui seraient, dans ce dernier cas, les initiales de la personne pour laquelle l'anneau avait été fabriqué : nous aurions ainsi un exemple de l'emploi de l'initiale du nom pour la souscription des actes.

LXIII

AUTRE ANNEAU AVEC MONOGRAMME, TROUVÉ A VERRIÈRES (AUBE)

Ce bijou en bronze provient également du cimetière de Verrières. Il renfermait encore, lorsqu'il a été découvert, l'os du doigt de la personne qui le portait. On y voit des traces de dorure.

La tige est tellement déformée, qu'il est impossible d'en déterminer exactement l'ouverture : on peut néanmoins constater qu'elle ne devait guère dépasser 18 millimètres : sa hauteur est de 10 millimètres près du chaton, où elle présente des ornements en zigzags grossièrement gravés, avec un trait en bordure.

Le chaton, pris dans la masse, est un carré irrégulier, de 10 millimètres de haut sur 9 de large, sur lequel on voit, tracés d'une main inhabile, des caractères indéchiffrables, qui peut-être n'ont aucune signification et étaient simplement destinés à assurer le secret de la correspondance.

LXIV

AUTRE ANNEAU AVEC CROIX FOURCHUE, TROUVÉ A VERRIÈRES (AUBE)

Voici un autre anneau en bronze, qui, d'après la conjecture de M. L. Leclert, provient peut-être, de même que les deux précédents, du cimetière de Verrières (Aube)[1].

1. Lettre du 7 mai 1889.

La tige a été dessoudée, et l'on ne saurait en déterminer l'ouverture avec une entière précision ; mais on peut, sans s'écarter beaucoup de la réalité, lui attribuer 18 à 19 millimètres. Elle a 7 millimètres de hauteur près du chaton.

Celui-ci, ménagé à même le métal, et distingué de la tige par des échancrures sur quatre côtés, est de forme irrégulière, et présente 9 millimètres dans sa plus grande hauteur.

Sur le chaton, est gravée en creux une croix fourchue aux quatre bras.

LXV

ANNEAU SIGILLAIRE D'HÉVA, TROUVÉ A POUAN (AUBE)[1]

Cette bague, découverte en 1842 à Pouan, est en or pur et a 20 millimètres d'ouverture. Le chaton, de forme ovale, ménagé à même le métal, a, dans sa plus grande hauteur, 10 millimètres sur une longueur de 14 millimètres, il porte, gravé en creux, le nom de

HEVA

M. l'abbé Corblet, qui, en 1849, a publié ce bijou dans l'*Art chrétien*[2] a pensé que le vocable qui y est inscrit pouvait bien, malgré sa terminaison féminine, être celui d'un chef barbare contemporain de Chilpéric, car, dit-il, les Saxons affectionnaient cette terminaison.

1. La commune de Pouan dépend des canton et arrondissement d'Arcis-sur-Aube.

2. T. III, p. 479, fig. 13.

Il nous paraît très probable que c'est là une bague de femme, le nom d'*Heva* ou *Eva* est inconnu comme nom d'homme, tandis qu'on le voit, au moyen âge, assez fréquemment porté par des femmes. L'Église honore deux saintes ainsi appelées[1]. Le nom d'*Eva* a, d'ailleurs, servi de thème pour la composition de plusieurs vocables fort usités au moyen âge, tels que *Eva-na*[2], *Eva-rix*[3] ou *Eva-ricus*[4] *Eva-ristus*[5].

LXVI

BAGUE AVEC MONOGRAMME, TROUVÉE A RAMERUPT (AUBE)[6]

Nous reproduisons ici une bague en bronze[7].

Quoique l'on ne possède qu'une partie de la tige, qui est très mince, elle suffit pour apprécier le diamètre de l'ouverture, qui est de 19 millimètres 1/2.

Le chaton, qui a été pris dans la masse, est de forme ovale avec

1. L'une est vierge et martyre, patronne de la ville de Dreux, l'autre recluse de Saint-Martin de Liège. (Vivier, *Notice sur Eva*, patronne de Dreux; Henriquez, *Lilia Cisterc.*, t. I, p. 145.)

2. « Baha'ot, *filius Evane.* » Aur. de Courson, *Cartulaire de Redon*, charte CCCXXIV, ann. 1091, p. 276. Peut-être même *Evane* est-il le génitif d'*Eva*, comme, dans une charte du Cartulaire de Beaulieu, de 860, *Agine* (pro *Aigane*) est le génitif d'*Aiga*, mentionnée dans d'autres chartes de 823 et 856. Voir notre édition de ce cartulaire, p. 7, 37 et 257. On trouve aussi fréquemment dans ce cartulaire le nom d'*Evenus*, qui provient sans doute aussi d'*Eva*.

3. « Hujus tempore et Evarix rex Gothorum, etc ». Greg. Tur., *Hist. Fr.*, II, 25.

4. Évêque de Tours, mentionné dans un diplôme de Childéric III, de 697 (D. Bouq., *Hist. de Fr.*, t. IV, p. 676, not.).

5. Saint Evariste, pape, mort en 109. Bolland., *Acta SS.*, mens. oct., t. XI, p. 799. Il y a aussi un saint *Evarestus*, abbé à Constantinople, mort vers 825.

6. Ramerupt est un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Bar-sur-Aube.

7. Près du village, il y a une ancienne voie appelée *le chemin des Romains*; l'on a découvert, dans le voisinage, des sarcophages en pierre, et un cimetière, où ont été recueillis des poignards, des fragments de lances et des monnaies romaines

12 millimètres de haut sur 13 1/2 de large : il est accosté de deux renforts. Il est orné d'une monogramme, gravé en creux, encadré dans un cercle de grènetis, et comprenant un D initial, un A non barré, un N, dont le trait oblique intérieur relie les deux parties du monogramme ; et un E final, ce qui nous donne DANE, génitif de DANA ; le S posé sur la barre oblique du N, a ici, comme dans beaucoup de nos anneaux sigillaires, la valeur du S barré (ꝑ), abréviation de SI(*gnum*). Nous avons ainsi pour l'ensemble

SI(*gnum*) DANE.

Il est fait mention, à la date de 817, dans le recueil des *Traditiones et possessiones* du monastère de Wissembourg, d'un personnage féminin appelé *Danna*[1] c'est-à-dire, avec le redoublement du *n*, le nom même que nous fournit notre monogramme.

LXVII

AUTRE ANNEAU AVEC MONOGRAMME, PROVENANT DE RAMERUPT (AUBE)

Cette bague en bronze a été trouvée avec l'os du doigt qui l'avait portée et qui y est encore enfermé.

Elle n'a que 17 millimètres d'ouverture, ce qui indique qu'elle était à l'usage d'une femme. La tige a 7 millimètres de hauteur, et présente des ornements près du chaton ; elle a 2 millimètres 1/2 du côté opposé :

Le chaton, ménagé à même le métal, a la forme d'un carré long, de 7 millimètres de haut sur 11 1/2 de large.

Sur le chaton, il y a un monogramme, où l'on voit, en allant de gauche à droite du lecteur, un E, un L, dont la haste penchée coupe obliquement le S du centre, un I, ce qui, avec le redouble-

1. N° 127 de ce recueil, dans l'édition de Zeuss (Spire, 1842, p. 4), citée par Förstemann, *Personennamen*, col. 331.

ment du E, nous donne les éléments du nom de ELISE, génitif de ELISA; cette déclinaison impliquant la présence de S*ignum*; le S, coupé par la haste du L, de même qu'il est entré dans la formation du vocable, a ici la valeur du S barré, il faut donc lire :

SI(*gnum*) ELISE.

Ce vocable a été d'un usage assez fréquent au moyen âge. Il fut porté, au XIIIe siècle, par une religieuse d'un monastère de la Grande-Bretagne, mentionnée par les historiens anglais[1], et au XIVe siècle, par une noble dame qui épousa successivement un comte de la Marck et le prince électeur Rupert Pipan[2].

LXVIII

BAGUE AVEC FIGURE CASQUÉE (?), PROVENANT DE DIENVILLE (AUBE)[3]

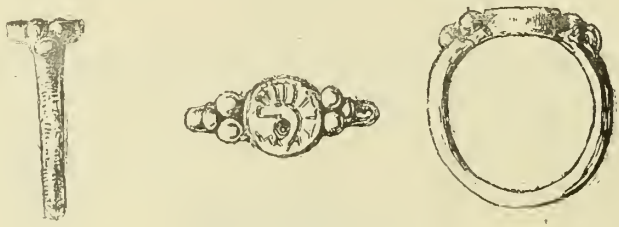

La bague en bronze reproduite ci-dessus a été trouvée par M. Lepreux, qui en a fait don au Musée.

Notre anneau a de 20 à 21 millimètres d'ouverture; sa tige est ronde et a une épaisseur de 2 millimètres 1/2. Le chaton, de forme ronde, qui est pris dans la masse, a 11 millimètres de diamètre, et est accosté de trois cabochons, soudés à droite et à gauche, et disposés en feuilles de trèfle, comme nous les avons souvent observés dans les bagues de l'époque mérovingienne.

Sur le chaton est gravée une figure, où l'on peut voir, grossièrement indiquée, une tête de profil, coiffée d'un casque surmonté

1. Voir dans Tanner, *Bibl. Brit-Hib.*, p. 368.

2. Voir, pour les noms germaniques *Ella*, *Elso*, *Elsa*, Förstemann, *Personennamen*, col. 173.

3. Dienville est un chef-lieu de commune, dans le canton de Brienne, arrondissement de Bar-sur-Aube. On ne possède aucun renseignement sur l'époque et les circonstances de la découverte de cette bague.

d'un haut et long cimier. C'est peut-être l'essai d'une représentation personnelle du propriétaire primitif du bijou, telle que nous l'avons observée sur plusieurs de nos bagues.

LXIX

ANNEAU AVEC MONOGRAMME, PROVENANT DU LIEU DIT SOMME-FONTAINE OU SAINT-LUPIEN (AUBE)[1]

Ce bijou en bronze a été recueilli par le service des ponts et chaussées, qui l'a déposé au Musée archéologique de Troyes.

Notre bague a 15 millimètres seulement d'ouverture, ce qui indique qu'elle était à l'usage d'une femme. La tige a 7 millimètres de hauteur près du chaton, et est ornée, au même endroit, de chaque côté du chaton, de trois petits cercles renfermant chacun un point ou globule et disposés en feuilles de trèfle, qui remplacent les trois cabochons signalés par nous comme un des traits les plus caractéristiques de la fabrique mérovingienne.

Le chaton, ménagé à même le métal, est un carré long, bordé, sur les quatre faces, d'un trait gravé, qui encadre un monogramme.

Ce monogramme comprend un E ; un V, qui est à l'angle formé par le premier trait perpendiculaire et la ligne oblique intérieure ; un A non barré, formé par cette même ligne et la deuxième perpendiculaire ; le N intérieur, et par redoublement de la première lettre, un E final : ce qui donne le nom d'EVANE, génitif d'EVA, génitif formé par l'addition du groupe *ne*, comme on le voit dans un grand nombre d'actes de la période gallo-franque[2]. Le S, posé

1. Somme-Fontaine ou Saint-Lupien est un chef-lieu de commune, dans le canton de Marcilly-le-Hayer, arr. de Nogent-sur-Seine.

2. Notamment dans le célèbre testament d'Erminetrudis, de l'an 700 (Pardessus, *Ch. et diplôm.*, t. II, p. 257) ; dans le Cartulaire de Beaulieu, où une noble matrone est nommée, au début d'une charte de 823, *Aiga*, et souscrit dans ces termes : « S. *Aigane.* » (Ch. CLXXXV., p. 257 et 259 de notre édition) ;

en travers de la barre oblique intérieure, a ici la signification du S barré (ꝑ), abréviation de SI(*gnum*). Nous avons ainsi, pour l'ensemble du monogramme,

SI(*gnum*) EVANE.

Le nom d'*Eva*, fort usité au moyen âge, est celui de deux saintes : l'une, vierge et martyre, est la patronne de la ville de Dreux[1], l'autre fut une religieuse du monastère de Saint-Martin de Liège[2]. Le Cartulaire de l'abbaye de Redon contient, à la date de 1091, la mention d'un personnage appelé « Bahalot filius *Evane* »[3], où l'on constate l'emploi du nom d'*Eva* avec sa déclinaison au génitif, dans la forme même que nous offre notre monogramme.

DIOCÈSE DE PARIS

LXX

BAGUE TROUVÉE A ERMONT (SEINE-ET-OISE)[4]

Cette bague en or provient d'une des sépultures mérovingiennes explorées, il y a sept ou huit ans, à Ermont : elle a été recueillie dans le cercueil en pierre d'une femme, et a été décrite par M. Albert Meignan dans la *Revue archéologique*[5].

L'anneau a 11 millimètres seulement d'ouverture, ce qui indique

une autre matrone y est nommée *Ava* au début d'une charte de 868, et souscrit ainsi : « S. *Avana.* » (Ch. LI, p. 93 et 94).

1. Vivier, *Notice sur Eva*, de Dreux.

2. Henriquez, *Lilia Cistercensia*, t. I, p. 145.

3. Ch. CCCXXIV, édit. d'Aurélien de Courson, p. 276.

4. Ermont est une commune dépendante du canton de Montmorency, arrondissement de Pontoise.

5. Année 1890, t. II, p. 354.

qu'il appartenait à une toute jeune fille, ou à une femme dont la main était extraordinairement petite. La tige en est forte, et a été soigneusement forgée, puis retouchée à la lime de façon à recevoir à l'extérieur la forme d'un hexagone.

Le chaton, soudé sur la tige, se compose d'une verroterie ronde, imitant le grenat, et sertie dans une cuvette en or; une deuxième enveloppe, ornée, sur ses bords, de petites dents, est rabattue sur la première, qui la dépasse de quelques millimètres.

LXXI

BAGUE AVEC FIGURES EN PARTIE INDÉFINISSABLES ET DEUX GROUPES DE LETTRES, TROUVÉE DANS LE DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE

Cette bague, que nous reproduisons ici d'après les dessins que M. J. Mayor en a donnés [1], a été découverte dans le département de Seine-et-Oise, et appartient, depuis l'année 1889, au Musée archéologique de Genève [2]. Elle est en bronze et paraît présenter, en certains endroits, des traces de dorure [3]. Elle a 18 millimètres d'ouverture (ce qui dénote qu'elle était à l'usage d'une femme) et une hauteur partout égale de 5 millimètres. Elle est, à l'extérieur, de forme octogonale et chacune des huit faces porte des caractères ou des figures grossièrement gravées dans des encadrements rectangulaires.

Sur la première face, en partant de la gauche (du lecteur), il y a un personnage masculin tracé en graffitti, dont une jambe, relevée en arrière, indique un mouvement de marche ou de danse. Dans les

1. *Rev. archéol.*, année 1893, t. II, p. 96.
2. Où elle est cotée E, 338, sur le catalogue ms.
3. Lettre de M. J. Gosse, du 30 octobre 1892.

quatre pans suivants, des signes indéfinissables ; dans le sixième, les lettres IN ; dans le septième, un oiseau, probablement la colombe symbolique ; enfin au huitième, des caractères où M. Mayor pense qu'on « peut, à la rigueur, reconnaître un G mérovingien ou un Q, un T lié par la base avec un U, et un I incliné formé par le second jambage de l'U [1] ». Rien ne prouve d'ailleurs, suivant l'observation de M. Mayor, que l'ordre dans lequel sont décrites les huit faces de l'anneau soit le vrai, et il est impossible de proposer une explication des figures (l'oiseau excepté) ni des deux groupes de lettres, dont l'un est même, en partie, d'une lecture incertaine.

Lorsque j'ai publié pour la première fois la bague qui nous occupe [2], c'est à l'aide de dessins moins exacts que ceux de M. Mayor, et j'avais été conduit à lire sur la huitième face le vocable germanique d'*Ato* ; mais j'ai dû renoncer, depuis, à cette leçon, que n'autorise point l'état réel du bijou, et me borner à reproduire, comme je viens de le faire, la description et les observations du savant archéologue de Genève.

LXXII

ANNEAU AVEC UNE CROIX ACCOSTÉE DES CARACTÈRES V ET A NON BARRÉ OU A NON BARRÉ ET Y, TROUVÉ DANS LE DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE

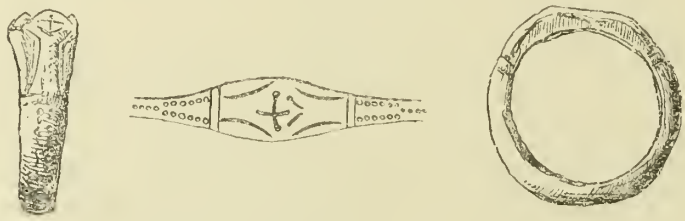

Cet anneau de bronze, découvert, comme le précédent, dans le département de Seine-et-Oise, appartient, depuis l'année 1889, au Musée archéologique de Genève [3].

Nous le faisons figurer en tête de la présente notice, d'après les dessins que M. J. Mayor en a donnés [4] et par lesquels nous rem-

1. *Loc. cit.*, p. 97.
2. *Rev. archéol.*, année 1893, t. I, p. 275-276.
3. Coté E, 339, sur les catalogues ms. du Musée.
4. *Rev. archéol.*, année 1893, t. II, p. 94.

plaçons ceux, moins exacts, à l'aide desquels nous l'avons décrit pour la première fois en 1893[1].

Il a 20 millimètres d'ouverture. La tige, plate à l'intérieur et ronde à l'extérieur, a 5 millimètres de largeur à la naissance du chaton, indiquée de chaque côté, par deux fortes entailles. Le chaton ainsi délimité a 29 à 30 millimètres de largeur sur 10 de hauteur. On y voit gravée une croisette, dont la branche de droite (pour le lecteur) est accostée de deux traits formant angle et représentant un A non barré. La branche de gauche se termine par un trait formant avec elle un V.

Les lettres V A ou A V sont peut-être et même assez vraisemblablement les initiales du nom du propriétaire de notre anneau.

DIOCÈSE DE MEAUX

LXXII *bis*

ANNEAU D'AGILBERTUS, TROUVÉ A JOUARRE (SEINE-ET-MARNE)[2]

Cet anneau a depuis longtemps disparu, et malheureusement il n'en reste aucun dessin, mais seulement une description qu'André du Saussay a insérée dans sa *Panoplia episcopalis*[3]. Il a été trouvé, en 1636, dans un des sarcophages de la crypte de l'ancienne abbaye de Jouarre, celui d'*Agilbertus*, évêque de Paris vers 670. C'est là que Du Saussay déclare l'avoir vu et étudié; on peut donc avoir pleine confiance en la notice qu'il a consacrée à ce précieux monument, et que je reproduis ici en la traduisant :

« Il y a dix ans à peine, dans l'antique monastère de religieuses de l'ordre de Saint-Benoît, existant à Jouarre, au diocèse de Meaux, on découvrit, dans une crypte sur laquelle a été construite une chapelle consacrée à saint Paul ermite, le corps de saint Agilbert, évêque de Paris vers 670, il était encore revêtu des ornements pontificaux, parmi lesquels son anneau épiscopal, en or, muni d'une pierre

1. *Rev. archéol.*, année 1893, t. I, p. 276-277.

2. Jouarre est une commune dépendante du canton de La Ferté-sous-Jouarre, arrondissement de Meaux.

3. II, 2, p. 183, in-fol., Paris, 1646.

précieuse, non transparente, mais opaque, qu'on appelle agate. Sur cette gemme est gravée la figure de saint Jérôme se frappant la poitrine avec une pierre devant l'image du Christ suspendu à la croix. L'anneau est décoré de peintures en émail à la partie supérieure[1] de la tige, du milieu de laquelle se détache une cuvette, élevée sur des griffes recourbées, entre lesquelles la gemme est enchâssée. Cet anneau est d'un travail si exquis, qu'on a peine à croire qu'un autre bijou semblable pût être fabriqué avec plus d'art et d'élégance. *Je l'ai tenu dans mes mains, car j'étais présent sur les lieux mêmes peu de temps après cette découverte*, ayant été appelé par l'illustrissime princesse, révérendissime dame Jeanne de Lorraine, abbesse du célèbre monastère, à la prière de laquelle j'ai rédigé l'office particulier de saint Agilbert...[2]. »

1. « In superiori parte circuli ». L'auteur a sans doute voulu désigner « la partie *extérieure* de la tige.

2. « Vix effluxit decennium, cum in antiquissimo monasterio Iotrensi sanctimonialium Ordinis Sancti Benedicti in dioecesi Meldensi, in crypta cui vetustissima superstructa est aedicula sancti Pauli Eremitae, corpus sancti Agilberti episcopi Parisiensis, qui circa annum 670 sedebat, repertum est, pontificalibus adhuc ornamentis insignitum, inter quae anulus ejus pontificalis erat, aureus, pretioso at non diaphano sed opaco lapide (quem Achaten vocitant) instructus, cui S. Hieronymi, pectus silice percutientis, ante imaginem Christi penduli in cruce, imago paret insculpta. Encausto anulus in superiori parte circuli decoratur, eminetque e medio ejus vasculum falcatis quasi unguiculis evectum, quibus ipsa gemma stringitur. Adeoque exquisito artificio fabrefactum opus est, ut vix elegantiori forma confectum aliud proferri possit.

Contrectavi illum ipsum anulum manibus meis, nam hic aderam paulo post ac contigerat illa inventio, evocatus ab illustrissima principe reverendissima D. Joanna a Lotharingia, inclyti hujus monasterii abbatissa : cujus rogatu, etiam proprium officium ejusdem sancti Agilberti contexui, ac typis paulo post edidi, a primoris notae doctoribus Facultatis Theologicae Parisiensis, priusquam in lucem prodiret, examinatum ac probatum..... » (*Panoplia episcopalis*, in-fol., Paris, 1646, p. 183.)

PREMIÈRE BELGIQUE

DIOCÈSE DE TRÈVES

LXXII

BAGUE D'OPTATA, AVEC L'ACCLAMATION *Vivas mihi*, DE PROVENANCE INCONNUE

Le Musée provincial de Trèves possède une bague en or[1], sur laquelle sont gravés un griffon et un lion, et qui porte cette inscription : VIVAS MI PIA OPPTATA (*Vivas mi(hi) pia Opptata*)[2].

Cet exemple et celui que je reproduis plus bas[3], m'ont servi à expliquer l'inscription d'un autre anneau, où le mot *mihi* est réprésenté par la seule initiale *m*[4].

DIOCÈSE DE METZ

LXXIII

BAGUE AU SYMBOLE DU POISSON, ATTRIBUÉE A SAINT ARNOUL, ÉVÊQUE DE METZ

Il existe dans le trésor de la cathédrale de Metz suivant les uns[5],

1. N° 1261 du catalogue.
2. Kraus, *Die Christlichen Inschriften der Rheinlande*, t I, p. 121, n° 253.
3. LXXIII *bis*.
4. XXXIX *ter*.
5. E. Le Blant, *Inscrip. chrét. de la Gaule*, t. I, p. 420, n° 321 A. Ce bijou avait été déjà décrit et figuré dans l'*Hist. de Metz*, par les Bénédictins; Bégin, *Metz depuis dix-huit siècles*, t. II, p. 205: le *Spicileg. Solesm.*, t. III, tab. III, n° 4, et p. 578; et l'abbé Chaussier, *De l'origine apostolique de l'Église de Metz*, p. 57. Il est aussi reproduit dans R. Garrucci, *Hist. de l'art. chrétien*, t. VI, planche 478, fig. 2.

au Musée de la ville de Metz suivant d'autres[1], une bague qui, d'après une légende rapportée par Paul Diacre[2], aurait appartenu à saint Arnoul *(Arnulphus)*, évêque de la cité messine de 614 à 626[3].

Voici cette légende telle qu'elle nous a été transmise : Arnoul, alors déjà évêque, passant sur un pont, jeta sa bague dans la Moselle et dit : « Je croirai mes péchés effacés lorsque cette bague me sera rendue. » Un de ses serviteurs la trouva quelques années après dans les entrailles d'un poisson. Le bijou fut conservé précieusement, et, ayant échappé en 1793 à la destruction, il devint plus tard la propriété de l'abbé Simon, grand archidiacre de la cathédrale, qui la reintégra dans le trésor.

E. Le Blant, à qui nous empruntons ces détails, a publié le

chaton de notre anneau, dans le tome Ier de son ouvrage paru en 1856, au moyen d'une empreinte qui lui avait été fournie par M. Victor Simon, en ce temps conseiller à la Cour d'appel de Paris.

On y voit un poisson engagé dans une nasse formée d'un filet; à droite et à gauche, deux petits poissons, paraissant se diriger vers l'ouverture de la nasse. On a reconnu là, avec raison, une allusion à l'initiation chrétienne, qui a donné lieu aux poètes de nommer le Christ « *Rete*, filet[4] »; appellation que l'un d'eux a nettement expliquée dans ce vers :

« *Retia* cur? Sparsas quod colligat undique gentes[5]. »

1. De Marsy, *Bulletin de la Soc. hist. de Compiègne*, t. V, année 1883.

2. Dans D. Calmet, *Hist. de Lorraine*, t. I, preuves, col. 58. Cf. *ibid.*, p. 378.

3. Saint Arnoul, élevé au siège épiscopal de Metz en 614, résigna cette dignité en 623, et mourut en 640.

4. Saint Damase (*Carm.*, VI) : « Verbum, Homo, *Rete*, Lapis, Domus, omnia Christus Jesus. »

Ennodius (*Carm.*, lib. I, cap. IX) : « Hostia, Virgultum, Pastor, Mons, *Rete*, Columba. »

Orientius (dans Martène et Durand, *Thesaur. anecdoct.*, t. V, col. 40) : « *Retia*, Sol, Sponsus, Semen, Mons, Stella, Magister. »

5. Orientius, dans Martène, *loc. cit.*, col. 43.

Le sujet symbolique représenté sur le bijou qui nous occupe, a été exécuté assez grossièrement pour qu'on doive le faire descendre à une époque fort basse, où les notions et les traditions de l'art romain étaient à peu près perdues. Néanmoins, E. Le Blant l'a jugé antérieur à la fin du IVe siècle, sans doute parce qu'au moment où il composait et publiait la première partie de son livre, il était encore sous l'empire de cette idée que l'emploi de l'emblème du poisson ne s'était pas continué au delà de cette époque. Notre savant confrère a reconnu depuis que si cet usage avait, en effet, disparu de Rome, il avait persisté bien plus longtemps dans les provinces, et il en a même constaté un exemple dans la bague mérovingienne qui a fait l'objet de notre précédente notice; il n'y a plus, dès lors, à ce point de vue, aucune difficulté à admettre l'attribution de notre anneau à un personnage de ce temps.

DIOCÈSE DE TOUL

LXXIII *bis*

BAGUE AVEC L'ACCLAMATION *Vivas mi(hi) diu*, PROVENANT DE NAIX (MEUSE)[1]

Dimensions réelles.

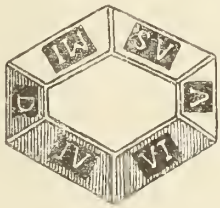

Cette bague en or, trouvée à Naix, appartient à la collection de M. Marnod, habitant de Bar-le-Duc. J'en fais figurer ici le chaton, d'après les dessins que mon savant confrère à la Société des Antiquaires de France, M. Maxe-Werly, en a publiés en 1883[2], et je ne

1. Naix, l'ancien *castrum Nasium*, est dans le canton de Ligny, arrondissement de Bar-le-Duc.

2. *Collect. des monum. épigraph. du Barrois*, in-8, Paris, Champion, libr. édit., p. 54, 1883.

puis mieux faire que de reproduire la description et les commentaires qu'il a donnés de cet intéressant bijou :

« Cette bague porte dans son chaton un grenat à deux couches, de forme hexagonale, présentant sur la surface des traits effacés par le temps ; sur les facettes latérales figurant chacune un trapèze, on lit une inscription, composée de dix lettres en relief dans un petit carré creusé jusqu'à la seconde couche, et tracée ainsi :

VI-V-AS-MI-D-IV (*Vivas mi[hi] diu*).

« J'ai rencontré, au Musée d'Épinal, une pierre gravée qui me paraît sortir du même atelier que celle de Naix. Sur la face principale, j'ai cru reconnaître l'image d'un personnage debout s'appuyant sur une hache ; par suite d'une inversion, l'inscription avait été lue :

MI-D-IV-VI-VA[1].

De son côté, E. Le Blant, après avoir reproduit ces formules acclamatoires, en cite un troisième exemple.

LXXIII *ter*

ANNEAU DE COMODUS (POUR COMMODUS) PROVENANT DU DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

M. Maxe-Werly, le savant archéologue du Barrois, a décrit ce bijou de la manière suivante : « Dans le trésor découvert en 1809 par Maulan, l'inventeur des colliers d'or qui occupent aujourd'hui une place d'honneur dans les vitrines de la Bibliothèque Nationale, se trouvaient plusieurs bagues en or et en argent[2]. Sur l'une de ces dernières, dont la pierre était d'un gris perle, se lisait en trois lignes, l'inscription suivante gravée en creux :

C O
M O
D

« Je n'ai, ajoutait M. Maxe-Werly, aucune explication à proposer pour ce groupe de lettres[3]. »

1. *Annuaire de la Soc. d'Émulation des Vosges*, 1865, p. 712.
2. Voir le *Narrateur de la Meuse*, n° 363, du 26 février 1809.
3. *Collect. des monuments épigraphiques du Barrois*, in-8, Paris, 1883, p. 55.

E. Le Blant a lu, avec raison je crois, dans cette inscription, qu'il a rangée parmi les inscriptions chrétiennes, le nom de

COMODO.

Et il ajoute : « pour *Commodus*, avec changement de l'V en O et suppression de l'S final[1] ». Cette dernière observation me paraît manquer d'exactitude. Le nom gravé sur le chaton de la bague, laquelle sans aucun doute a servi de sceau, est ici à l'ablatif, comme dans plusieurs de nos anneaux et au bas d'un grand nombre de chartes et de diplômes[2].

DIOCÈSE DE MAYENCE

LXXIV

BAGUE AVEC PERSONNAGE A CHEVAL, TROUVÉE A OBEROLM (GRAND-DUCHÉ DE HESSE-DARMSTADT)

Cette bague, qui est conservée au Musée des antiquités de Mayence, a été recueillie avec un peigne, des boucles d'oreilles, une petite boucle de ceinturon en bronze, un peson en verre et deux tasses en verre. Elle a été publiée par M. Lindenschmit, dans son savant ouvrage sur les antiquités germaniques[3].

Elle est en bronze et se compose d'une tige assez mince et d'un chaton ménagé à même le métal; ce chaton, qui est de forme ronde, mais assez irrégulière dans sa partie principale, a 22 millimètres de large sur 16 de hauteur. On y voit gravé un personnage à cheval, du dessin le plus barbare et du travail le plus grossier.

1. *750 inscriptions de pierres gravées inédites ou peu connues*, n° 386, p. 141.

2. Voir LXXXVIII, CCXLV, CCLXV, CCXCVIII; et deux cachets reproduits à l'Appendice, n°s III et VII.

3. *Handbuch der deutschen Alterthumskunde*, première partie (*Antiquités méroving.*), pl. XIV, fig. 11. Les renseignements que nous donnons en tête de cette notice, nous ont été obligeamment fournis par M. Lindenschmit dans une lettre du 18 avril 1888.

LXXV

AUTRE ANNEAU TROUVÉ A OBÉROLM (GRAND-DUCHÉ DE HESSE-DARMSTADT)

Cet anneau, conservé ainsi que le précédent au Musée de Mayence, a été recueilli dans une sépulture franque, où l'on a trouvé en même temps divers objets qui ne permettent pas de douter que ce ne fût celle d'une femme, savoir : deux bracelets en perles, un collier de perles, une fibule ronde, des boucles d'oreilles et un étui en bronze[1].

Le bijou dont il s'agit et qui a été publié par M. Lindenschmit[2] se compose d'une mince tige et d'un chaton ménagé à même le métal, de forme ronde quelque peu irrégulière, ayant un diamètre de 18 millimètres. Au centre sont gravés des groupes de lignes en divers sens, dans lesquels on peut distinguer la figure d'une pioche ou d'un marteau, et qui sont encadrés dans un double cercle formant bordure.

Les traits gravés sur cette bague n'ont aucune signification et servaient seulement à assurer le secret de la correspondance.

LXXVI

ANNEAU D'HUNILA, TROUVÉ A LAUBENHEIM (GRAND DUCHÉ DE HESSE-DARMSTADT)

Nous reproduisons ici une belle bague en or, trouvée à Laubenheim, près de Bingen, ancienne ville forte du duché de Hesse-Darmstadt. La sépulture franque où elle a été recueillie contenait, en outre, deux boucles d'oreilles en or, ornées de verres colorés, une fibule ronde en or, une chaîne de perles d'améthyste et d'ambre jaune.

1. Lettre précitée de M. Lindenschmit.
2. *Oper. cit.*, pl. XIV, fig. 14.

Ce bijou, qui est conservé au Musée de Mayence, a été publié par M. Lindenschmit, dans son ouvrage déjà cité sur les Antiquités germaniques[1].

Il est composé d'une mince tige ronde et d'une lame plate en or, sur laquelle viennent se poser les deux extrémités de la tige, et qui est accostée, à ses deux bouts, de deux pattes en forme de S, sur lesquelles est appliqué et soudé un large chaton de forme ronde de 14 millimètres de diamètre. Au centre de ce chaton est gravé le buste d'un personnage féminin ; la tête, de profil, tournée à droite, est ceinte d'un bandeau terminé, au sommet, par un nœud de perles, et, sur la nuque, par deux bandelettes. Autour du buste, une

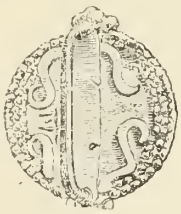

légende dont nous nous occuperons bientôt. Le tout est entouré d'un cercle et de trois rangées concentriques de grènetis. Au revers, le chaton est également bordé d'un triple rang de grènetis, et porte, à gauche, entre deux pattes en volutes, les caractères suivants, surmontés du signe de l'abréviation :

IV

Enfin, aux deux points de réunion de la baguette et du chaton, l'on remarque trois globules ou cabochons en or, déjà signalés comme un des traits caractéristiques de la fabrique mérovingienne.

Voici maintenant la légende inscrite autour du buste :

HVNILA ISTOI

Le nom d'Hunila est bien connu : c'est celui d'une femme gothe d'origine et de sang royal, que l'empereur Aurélien, dans un intérêt politique, fit épouser à Q. Bonosus ou Bonosius, l'un des trois tyrans qui s'élevèrent sous le règne de Probus (280-281)[2].

1. Pl. XIV, nos 1 et 2.

2. Vopiscus sur Bonosus ; « Fuisse enim dicitur (ut et avus meus dicebat) foemina (*uxor Bonosi*) singularis exempli, et familiae nobilis gentis Gotthicae :

La femme qui, à la fin du VIe siècle ou au commencement du VIIe, possédait le riche et élégant bijou figuré ci-dessus, était évidemment l'épouse d'un souverain ou tout au moins de lignée royale, et très probablement de race gothique. Mais il est à peine besoin d'ajouter que je n'entends établir ni même conjecturer de lien de parenté entre elle et l'*Hunila* du IIIe siècle.

J'ignore la signification de la deuxième partie de l'inscription, comme aussi des caractères gravés au revers du chaton.

LXXVII

BAGUE TROUVÉE A DIETERSHEIM (GRAND-DUCHÉ DE HESSE-DARMSTADT)

Voici une bague en bronze, conservée au Musée de Mayence[1], auprès de laquelle on a trouvé un peigne, un étui également en bronze, deux colliers de perles et une boucle d'oreille[2], tous objets qui sont la marque d'une sépulture féminine.

Le chaton de cette bague, pris dans la masse du métal, est rond et a (la bordure comprise) 16 millimètres 1/2 de diamètre. En dedans de la bordure en forme de torsade, il y a un cercle tracé au burin ; à l'intérieur, des traits et des signes dont le sens nous échappe, et dans lesquels on distingue seulement un T.

A droite et à gauche du chaton, au point où commence la baguette, on a ménagé le relief d'un cabochon, comme nous l'avons observé sur plusieurs anneaux de la période mérovingienne.

quam illi Aurelianus uxorem idcirco dederat ut per eum a Gotthis cuncta cognosceret. Erat enim virgo regalis. Extant literae ad legatum Thraciarum scriptae, de iis nuptiis et donis quae Aurelianus Bonoso dari nuptiarum causa jussit : « .... *Nunc tamen quoniam placuit Bonoso* HUNILAM *dari, dabis ei juxta breve infra scriptum omnia quae praecipimus.....* » (*Historiae Augustae scriptores*, edit. Hackiana, t. II, p. 770-771.)

1. Lindenschmit, *Handbuch der deutschen Alterthumskunde*, pl. XIV, fig. 17.
2. Lettre de M. Lindenschmit, du 18 avril 1888.

LXXVIII

BAGUE TROUVÉE PRÈS DE WÖRRSTADT (GRAND-DUCHÉ DE HESSE-DARMSTADT)

Cette bague en bronze, qui appartient au Musée de Mayence, a été publiée par M. Lindenschmit[1]. Elle se compose d'une forte tige et de deux chatons de dimensions très inégales et pris tous les deux dans la masse du métal. La tige est ornée, à droite et à gauche, de bourrelets.

Le plus grand des chatons est un carré irrégulier aux angles légèrement arrondis, de 12 millimètres de large sur 9 de hauteur. Dans un cadre tracé au burin, on voit des lignes gravées en divers sens et qui paraissent être, non des caractères significatifs, mais de pure fantaisie. Notre bague était probablement néanmoins destinée à servir de cachet.

A côté de ce bijou, on a trouvé deux boucles d'oreilles en bronze, une chaîne de perles, un bracelet en bronze et deux étroites languettes de courroie[2], qui ont du être à l'usage d'une femme.

LXXIX

BAGUE TROUVÉE A UDENHEIM (GRAND-DUCHÉ DE HESSE-DARMSTADT)

Nous reproduisons ici une bague en bronze, qui appartient, comme les précédentes, au Musée de Mayence, et auprès de laquelle

1. *Oper. cit.*, pl. XIV, fig. 12.
2. Lettre précitée de M. Lindenschmit.

on a recueilli deux boucles d'oreilles et un ornement en forme de disque, également en bronze, qui dénotent la provenance d'une sépulture de femme, et de femme franque suivant l'observation de M. Lindenschmit[1].

Cet anneau a 19 à 20 millimètres d'ouverture ; la tige en est assez forte ; il est décoré de deux chatons ménagés à même le métal, dont un seul, le plus grand, nous est connu : c'est un carré long de 14 millimètres de large sur 10 de hauteur. On y voit un X ou bien une croix de Saint-André, gravée entre deux traits perpendiculaires, avec deux demi-cercles aux points d'intersection des deux barres obliques ; des deux angles latéraux du X se détachent deux pointes, qui se relient aux traits perpendiculaires.

Ces dessins n'ont sans doute aucun sens ; le bijou semble néanmoins avoir eu la destination et l'emploi d'un cachet.

LXXX

BAGUE AVEC CROIX GRECQUE, TROUVÉE A RUDESHEIM, PROVINCE DE NASSAU (ALLEMAGNE)

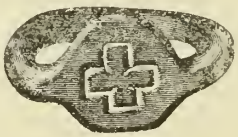

Nous faisons figurer ici une bague en bronze, sur le chaton de laquelle est gravée une croix grecque. Ce bijou, qui appartient au musée de Mayence, a été publié par M. Lindenschmit[2], d'après le témoignage de qui il provient d'une sépulture franque. Il se compose d'une tige assez forte et d'un chaton pris dans la masse, lequel a 15 millimètres dans sa plus grande hauteur.

1. *Op. cit.*, p. 404, pl. XIV, fig. 18. — Lettre du 18 avril 1888.
2. *Op. cit.*, p. 404, pl. XIV, n° 15.

DIOCÈSE DE MAYENCE OU DIOCÈSE DE WORMS

LXXXI

BAGUE AVEC MONOGRAMME, PROVENANT DU DUCHÉ DE HESSE-DARMSTADT

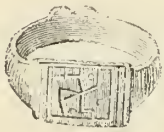

Cette bague en bronze a été trouvée dans une sépulture qui contenait, en outre, un peson et une chaîne de perles. Elle appartient au Musée de Darmstadt et a été reproduite par M. Lindenschmit, dans son ouvrage déjà cité[1].

Notre anneau a 10 millimètres d'ouverture ; la tige a 5 millimètres de hauteur près du chaton, qui est un carré long, ménagé à même le métal, et mesure 8 millimètres de large sur 7 de haut.

Sur ce chaton est gravé en creux un monogramme, dont l'aspect suggère tout d'abord l'idée d'une croix gammée, et dans lequel, après un examen plus attentif, on découvre au sommet un F couché et renversé; en bas, à gauche, un A ; à droite le caractère ⅃, que je crois être une des nombreuses formes du G à l'époque mérovingienne ; enfin plus bas, à droite, un L, ce qui, pour l'ensemble donnerait, en répétant la lettre A, la leçon :

FAGALA

Ce nom féminin, mentionné dans les *Gesta episcoporum Cameracensium*[2], convient bien à un bijou provenant d'une tombe qui, d'après la nature des autres objets qui y ont été découverts, devait être celle d'une femme franque[3].

1. *Handbuch der deutschen Alterthumskunde*, 1re partie (Époque mérovingienne), pl. XIV, n° 13

2. Dans Pertz, *Mon. Germ. hist.* SS., t. IX, p. 484. Ce vocable se lit, chez les Bollandistes, sous la forme *Phagala* (*Acta SS.*, mens. januar., t. II.)

3. Lettre précitée de M. Lindenschmit.

DIOCÈSE DE WORMS

LXXXII

ANNEAU TROUVÉ A WORMS (GRAND-DUCHÉ DE HESSE-DARMSTADT)

Cet anneau en bronze, conservé au Musée de Mayence, figure dans l'ouvrage déjà cité de M. Lindenschmit[1]. Il se compose d'une mince tige et d'un chaton, au point de réunion desquels on remarque un cabochon ou globule. Le chaton, qui est de forme ronde assez irrégulière, a 16 ou 17 millimètres de diamètre : au centre sont gravés cinq boutons, entourés chacun d'un petit cercle, et séparés d'un cercle servant de bordure au chaton par des courbes reliées les unes aux autres et dessinant des sortes de compartiments.

A côté de cette bague, on a recueilli deux boucles d'oreilles avec ornements en verre bleu, et une chaîne de perles, qui faisait sans doute partie d'un collier[2] ; ces bijoux dénotent la provenance d'une sépulture féminine.

Les dessins tracés sur le chaton, dépourvus d'ailleurs de toute signification, avaient sans doute pour but de constituer un cachet destiné à assurer le secret de la correspondance, peut-être aussi l'authenticité de la souscription de la personne qui en était propriétaire aux actes où elle figurait.

Il en était probablement de même pour les anneaux que nous décrivons dans les deux notices suivantes.

1. *Handbuch der deutschen Alterhumskunde*, pl. XIV, fig. 16.
2. Lettre de M. Lindenschmit, du 18 avril 1838.

DIOCÈSE DE COLOGNE

LXXXIII

ANNEAU AVEC MONOGRAMME, PROVENANT DES ENVIRONS DE BONN (PRUSSE RHÉNANE)

Ce bijou, qui est en or, appartient au Musée de la ville de Bonn et provient assurément de la Prusse Rhénane. Il a été publié par M. Lindenschmit[1], d'après les dessins duquel nous le reproduisons ici.

Il se compose d'une tige et d'un chaton de forme ronde, qui est soudé sur la tige et a 21 millimètres de diamètre, y compris la bordure. Le monogramme dont il est orné est surmonté d'une petite croix, et en présente une deuxième à la partie inférieure. En partant de la droite (pour le lecteur), on y voit, gravé à part, un C rétrograde ; puis, dans le corps du monogramme, un O attaché à la première des deux barres perpendiculaires ; le N figuré par les deux barres et le trait oblique qui les relie ; le A non barré du sommet, et le E rétrograde, ce qui donne le nom de CONAE, et, avec le redoublement du N, CONANE. Le S rétrograde posé sur le trait oblique intérieur, qui est si souvent le sigle de *Signum*, a ici, croyons-nous, cette valeur, et nous lisons conséquemment :

S(*ignum*) CONANE.

De *Cona*, vocable d'origine germanique mentionné au xe siècle[2], est dérivé le nom de *Conanus*, duc des Bretons, qui figure si souvent

1. *Op. cit.*, pl. XIV, n° 10.

2. C'est le nom du fils de Bérenger II, roi d'Italie, mentionné dans la relation de l'ambassade de l'évêque Luidprand à Constantinople, en 968 (Pertz, *Monum. german. historic.* SS., t. III, p. 253).

dans la Chronique de Richer[1], et implique naturellement l'existence du féminin correspondant, dont nous avons sur notre anneau l'emploi au génitif.

LXXXIV

ANNEAU AVEC MONOGRAMME, PROVENANT D'ANDERNACH (PRUSSE RHÉNANE)

Nous reproduisons ici la plateforme du chaton d'une bague provenant d'un tombeau découvert près d'Andernach (Prusse Rhénane), l'*Antunnacum* des itinéraires romains[2] et d'Ammien Marcellin[3].

En 1886, M. Schaaffhausen, conservateur du Musée de Bonn, a adressé à mon savant confrère M. Alex. Bertrand, pour m'être communiqué, un dessin du monogramme dont le chaton du dit anneau est décoré.

Ce monogramme est des plus compliqués. Nous y avons reconnu la présence des lettres suivantes, en allant de gauche à droite : E, T, A, V, N, I, T, C, et un second E, auquel il faut peut-être joindre un L rétrograde. Il nous a été impossible de grouper ces caractères d'une façon rationnelle et d'obtenir une explication même conjecturale.

Nous devons noter, à ce propos, que les monogrammes inscrits sur les bagues des régions du nord, du nord-est, et particulièrement de celles qui bordent le Rhin, sont assez souvent compliqués et d'un déchiffrement très ardu. Ajoutons toutefois que nous n'en avons pas encore rencontré dont l'étude présentât autant de difficulté que celui de l'anneau d'Andernach.

1. III, 80, 91 (Pertz, *Ibid.*, p. 650-652).
2. Voir E. Desjardins, *La Géographie de la Gaule d'après la Table de Peutinger*, p. 54.
3. XVIII, II, 5; collect. Teubner, p. 122.

DIOCÈSE DE TONGRES

LXXXV

BAGUE DE WABLEGYSUS, PROVENANT D'AULCHIN, PROVINCE DE BELGIQUE

Cette bague, trouvée en 1850, dans le cimetière franc de Haulchin, fut déposée au Musée royal d'armures et d'antiquités de Bruxelles. D'après des renseignements que j'ai reçus de M. Destrée, conservateur-adjoint de ce Musée, l'anneau ou plus exactement les fragments d'anneau qui y avaient été recueillis, sont perdus depuis déjà longtemps : « Cet objet, m'écrivait-il récemment[1], est décrit dans le catalogue de 1854, mais, lors du recolement fait en 1859, il ne fut pas retrouvé; aussi ne figure-t-il plus dans le catalogue imprimé en 1864. »

Notre anneau a été publié pour la première fois, peu après sa découverte, par M. Schayes, alors conservateur de la précieuse collection belge[2], et depuis par plusieurs archéologues, notamment par notre regretté confrère, E. Le Blant, qui avait eu des empreintes, d'après lesquelles le bijou a été reproduit dans son *Recueil des inscriptions chrétiennnes de la Gaule*[3].

Il est en argent et se compose d'un chaton de forme ronde, de 15 millimètres de diamètre (y compris la bordure de grènetis), soudé sur une mince tige, qui se prolonge sous le chaton en une double patte. A droite et à gauche du chaton, il y a trois globules ou cabochons en argent, soudés au point où il se réunit à la baguette.

Il porte, en légende circulaire, et très légèrement gravé à la

1 Lettre de M. Destrée, du 29 mars 1887.

2. *Notice sur la découverte d'un cimetière franc à Haulchin*, p. 4, pl. II, fig. 4; *Bulletin de l'Acad. de Belgique*, t. XXI, 1re partie, p. 120, et pl. II, fig. 16.

3. T. Ier, p. 425, no 321, pl. XXXV, no 219. On le trouve encore dans Cochet, *Normandie souterraine*, 2e édit., p. 252, et *Le tombeau de Childéric Ier*, p. 377.

pointe, un nom, où les auteurs qui se sont occupés de cet objet ont lu + WABVETVSVS.

Cette leçon ne nous paraît pas exacte. Telle était aussi l'opinion d'un habile paléographe, le regretté Julien Havet.

Le premier groupe WAB est suivi d'un L et d'un E, puis d'une lettre qu'on a prise à tort pour un T et où j'ai vu, avec J. Havet, une des nombreuses formes du G à l'époque mérovingienne ; viennent ensuite un Y (qu'on a pris pour un V) et le groupe final SVS.

L'ensemble de l'inscription nous donne

WABLEGYSVS.

Si le S du centre a, à raison de la place qu'il occupe, une deuxième signification, il représente l'initiale de *Signavi* ou *Subscripsi*, et, dans ce cas, il faudrait lire :

+ WABLEGYSVS S(*ignavi*) ou S(*ubscripsi*).

Les deux dernières syllabes de ce nom sont bien en rapport avec l'onomastique gallo-franque[1], et le Y remplace assez souvent le I dans les chartes et diplômes de cette période[2].

LXXXVI à CXIV

VINGT-NEUF ANNEAUX PROVENANT DE LA PROVINCE DE NAMUR (BELGIQUE)

M. Alfred Béquet[3], vice-président de la Société archéologique de Namur et conservateur du Musée de cette ville, m'a fort obligeamment envoyé les dessins d'une nombreuse série d'anneaux francs appartenant audit Musée et provenant des fouilles exécutées par les soins de la Société de Namur, sur la rive droite de la Meuse et de la Scarpe, dans les limites de la province. Mais il me paraît utile de

1. Nous voyons en effet, dans les actes de cette période, des noms comme ceux d'*Adalgisus*, *Adregisus*, *Alagisus*, *Amalgisus*, *Andegisus*, *Ansigisus*, *Beregisus*, *Berdegisus*, *Bretegisus*, *Carothgisus*, etc., etc. (Pardessus, *Dipl. et ch.*, t. I, p. 213; t. II, p. 37, 83, 89, 140, 202, 203, 213, 221, 437, 440, 447, 461 et *passim*.)

2. Ainsi l'on trouve *Aigulfus* et *Aygulfus*, *Ghislemarus* et *Ghyslemarus*, *Hidulfus* et *Hydulfus*, *Hippolytus* et *Yppolitus*, etc. (Pardessus, *Diplom. et ch.*, t. II, p. 33, 35, 36, 43, 47, 49, 53, 81, 118, note 3, 199, 218 et *passim*.

3. Lettre de M. A. Béquet, du 8 avril 1889.

faire précéder cette description, de notions générales que, sur ma demande, le savant archéologue a bien voulu formuler touchant l'âge probable et les procédés de fabrication de ces petits monuments.

Point n'est besoin de signaler à nos lecteurs la haute valeur d'observations émanées d'un érudit aussi profondément versé dans la connaissance des antiquités de la province de Namur.

« *Age probable des anneaux.*

« Les Francs ensevelis dans les cimetières de Samson et de Spontin portaient la grande épée, la francisque, la framée, le bouclier et de belles boucles en bronze. Leurs compagnes portaient des colliers en or, en ambre ou en verroterie, des bracelets en argent et en verre, des pendants d'oreilles, des épingles à cheveux en or et en argent. Leurs coffrets à bijoux ont des ornements de style romain ; presque tous les vases sont en terre rouge, et imités des vases dits *samiens* ; les vases en verre sont nombreux.

« Bien que le mobilier de ces sépultures ait un caractère germanique parfaitement prononcé, on constate, dans la plupart des objets d'équipement et de toilette, une influence romaine évidente.

« Ces hommes libres s'étaient assurément trouvés en contact avec la civilisation romaine, soit dans les grandes villes riveraines de l'Escaut, de la Meuse, de la Moselle et du Rhin, ou bien dans les armées impériales, où ils avaient servi comme auxiliaires.

« Bien différent est le mobilier sépulcral des nécropoles de date postérieure ; il a un caractère plus rude, plus franchement germanique; on n'y voit aucune trace de contact avec une civilisation plus avancée. Les bijoux en métal sont rares et consistent principalement en bractéates analogues à celles qu'on trouve en Scandinavie. Les objets de parure sont de facture bien barbare ; les signes du christianisme sont mêlés aux amulettes païennes; les anneaux ont des signes et des monogrammes.

« Deux ou trois tombes seulement renfermaient la francisque, la framée et même la grande épée : ce sont les restes d'hommes libres, propriétaires du sol sur lequel ils se sont définitivement fixés après la conquête.

« Les sépultures qui les entourent appartiennent à leurs serfs. On n'y rencontre que des scramasaxes, des couteaux, des boucles

de ceinturon en fer, des objets de toilette d'un style très barbare et de petites urnes noires couvertes d'ornements bizarres.

« Au mois de mai 1890, il a été découvert, à Suarlée près Namur, une sépulture précieuse au point de vue de l'époque à assigner à l'usage des anneaux qui nous occupent parmi les populations franques. A côté des objets formant l'équipement habituel du guerrier germain, se trouvaient deux bagues en or.

« Ce qui donne à cette trouvaille une valeur particulière, c'est que la sépulture renfermait en outre sept monnaies impériales en or, savoir : 1 de Valens (364-378), 1 de Gratien (367-385), 2 de Valentinien II (375-392), 1 de Théodose (379-395), 1 d'Arcadius (383-408), et 1 d'Honorius (395-423). Une aussi remarquable série d'empereurs, dont tous les règnes se suivent, permet sans doute de considérer comme très probable que la date de l'enfouissement de ces médailles avec le corps du guerrier remonte à Honorius ou à un de ses successeurs immédiats.

« *Procédés de fabrication.*

« L'or employé par les orfèvres francs pour l'exécution de ces bijoux avait été laminé par le martelage.

« Toutes les soudures étaient faites à l'or avec beaucoup d'habileté.

« La tige de ces bagues consiste, soit en une corde unie, ou granulée ou striée, soit et plus souvent en un cercle d'or, sur lequel on gravait quelques dessins ou l'on appliquait par la soudure des ornements consistant en globules, grènetis, fils tordus, lamettes, etc., etc.

« Le chaton a généralement la forme d'une capsule carrée, ronde ou ovale, faite de lames d'or assez minces et soudées. Il enchâsse une améthyste, un cristal de roche, rarement une intaille ou un camée. Mais les orfèvres barbares, qui n'avaient pas toujours ni même fréquemment à leur disposition des pierres dures, les remplaçaient bien souvent par des imitations en verre.

« On ne trouve pas sur ces genres d'anneaux les trois globules ou cabochons en métal, disposés en feuilles de trèfle, qui, ainsi que le dit très justement M. Deloche, sont un des ornements caractéristiques des anneaux mérovingiens[1].

1. Il convient toutefois de noter à cet endroit que, dans plusieurs de nos an-

« A côté des bagues en or, celles que l'on rencontre le plus communément chez les Francs des premiers temps de l'occupation, sont de simples anneaux d'argent ou de bronze, semblables aux alliances que portent encore aujourd'hui les gens mariés. Le seul cimetière franc de Samson en a donné une vingtaine.

« Un large anneau d'argent, trouvé tout récemment dans une sépulture franque, à Hans-sur-Lesse, province de Namur, est décoré d'un chaton, dans lequel est sertie une intaille romaine sur cornaline, d'un excellent effet.

« Pour me résumer, je pense que les anneaux, chez les Francs du ve siècle et peut-être du commencement du vi^e^, étaient encore dépourvus de signes et de monogrammes. Ces peuples avaient emprunté aux Romains l'usage des pierres précieuses pour orner leurs bagues, et, à défaut de gemmes, les ont imitées avec des verroteries. Je crois que l'usage du monogramme et des figures n'est venu que plus tard, lorsque le christianisme fut répandu parmi les Mérovingiens. »

1° LXXXVI. — ANNEAU AVEC MONOGRAMME, PROVENANT DE JUMELLE, PROVINCE DE NAMUR (BELGIQUE)

Cet anneau en argent a été trouvé, en 1882, dans la sépulture d'une femme. On recueillit dans la même tombe des grains de collier en ambre et en verroterie; sur la poitrine de la défunte, il y avait une fibule semblable aux broches que les femmes portent de nos jours; à ses pieds, une petite urne de terre noire, ornée de dessins faits à la roulette.

Notre anneau a été déjà publié par M. Béquet, dans les *Annales de la Société archéologique de Namur*[1].

neaux, on voit deux petits globules ou cabochons de métal disposés à droite et à gauche des points de jonction de la tige et du chaton. M. D.

1. T. XVI, p. 30; l'article est intitulé : *Nos fouilles en 1882.*

Il a 18 millimètres d'ouverture et se compose d'une tige de 2 millim. d'épaisseur et d'un chaton rond, de 20 millim. de diamètre, soudé sur la tige, laquelle se prolonge sous le chaton dans la forme de deux pattes, divisées chacune en deux volutes divergentes. Aux deux points de réunion de la tige et du chaton, on a soudé trois cabochons ou globules, disposés en feuilles de trèfle.

Le chaton, bordé d'un cordon perlé, a conservé quelque traces de dorure : il est orné d'un monogramme, gravé légèrement à la pointe à la façon des *graffiti* et parsemé de points.

Étudions maintenant ce monogramme, dans lequel nous devons nécessairement trouver un nom de femme.

En partant de la droite (du lecteur), nous y voyons un B, un A non barré et surmonté d'une petite croix; un S, traversé obliquement par un I; un N formé par ce trait oblique et les deux barres perpendiculaires; enfin, un E rétrograde : ce qui nous donne, pour l'ensemble, le nom de

BASINE

La déclinaison de ce vocable au génitif implique la présence du mot S*ignum*, et telle est assurément la signification du S barré, qui a conséquemment ici, comme dans plusieurs autres bagues contemporaines, un double emploi, puisqu'il entre aussi dans la composition du nom de la personne propriétaire du bijou.

Nous lisons donc :

SI(*gnum*)BASINE.

Le nom de *Basina* est célèbre dans les annales des Francs mérovingiens, car il fut porté : 1° par la femme du roi de Thuringe, qui abandonna ce prince pour venir s'offrir au roi Childéric Ier[1], dont elle eut Clovis Ier[1]; 2° par une fille de Chilpéric, qui fut religieuse dans le monastère de Sainte-Croix de Poitiers, où elle causa des troubles et des scandales rapportés par Grégoire de Tours[2].

Il existe un autre anneau sigillaire portant le même monogramme de *Basina*, qui fait l'objet de la notice suivante.

1. Greg. Tur., *Hist. eccles. Francor.*, II, 12; *Epitom.*, 12, édit. Guadet et Taranne, t. Ier, p. 86 et t. II, p. 29.

2. *Hist. eccles. Francor.*, IX, 39; et X, 16; edit. laud., t. II, p. 187 et 243. Le masculin *Basinus*, correspondant au féminin *Basina*, se rencontre assez fréquemment dans la période mérovingienne. Voir dans Pardessus, t. II, p. 85, 88, 93, 221, 250-253, 264 et 358.

2° LXXXVII. — AUTRE ANNEAU AVEC MONOGRAMME, TROUVÉ A FRANCHIMONT, PROVINCE DE NAMUR

Voici un deuxième anneau, en bronze, portant le monogramme de *Basina*, provenant, comme le premier, d'une sépulture franque, et publié par M. Alf. Béquet, dans les *Annales de la Société archéologique* de cette ville[1]. Il en diffère toutefois sous plusieurs rapports.

Il a 20 millimètres d'ouverture, et la tige en a 4 de largeur. Le chaton, de forme ronde, a 12 millim. de diamètre; il n'est pas accosté des trois cabochons en fleur de trèfle qu'on observe sur le numéro précédent.

Le monogramme dont il est orné, presque identique à celui du premier anneau, est gravé plus habilement au burin et en traits plus profonds et plus pleins. C'est, nous l'avons dit, le même nom de *Basina* au génitif, avec le S barré (ꝑ), abréviation de *Signum*, comme au numéro précité :

+ S(*ignum*) BASINE.

Une circonstance à signaler, c'est que ce bijou a été recueilli, à Franchimont, dans une tombe dont le mobilier dénonce la sépulture d'un guerrier : il comprend, en effet, une francisque, une framée, une boucle en fer avec plaque et contre-plaque garnies d'argent, des flèches pour la chasse et divers menus objets[2].

Il est fort difficile d'expliquer comment deux bagues portant le même nom féminin en un monogramme de composition presque identique, se sont trouvées en deux endroits et dans des sépultures différentes : l'une dans une tombe de femme, l'autre dans la tombe d'un guerrier. On ne pourrait imaginer, à cet égard, que des con-

1. T. XV, p. 289; l'article est intitulé : *Nos fouilles de 1880*.

2. Tels que briquet, pince à épiler, perçoir. Il y avait aussi deux vases en poterie et un vase en verre.

jectures sans base sérieuse et qu'il est conséquemment inutile d'exposer. Nous nous bornerons à faire observer que, des deux bagues, l'une a 18 millimètres et l'autre 20 millim. d'ouverture, ce qui donnerait à penser qu'elles avaient été fabriqués pour deux personnes différentes.

Il est intéressant de les rapprocher d'un autre anneau des contrées rhénanes, décrit plus haut sous le nº LXXXIII.

3º LXXXVIII. — BAGUE DE BOLUS OU BOBOLUS, TROUVÉE AU TOMBOIS, PROVINCE DE NAMUR

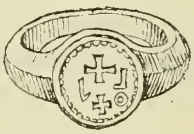

La bague en bronze que nous reproduisons ici, a été recueillie dans un cimetière franc, découvert au lieu dit *le Tombois*, dépendance du hameau d'Esclaye, commune de Pondrôme, canton de Beauraing; elle était au doigt d'un personnage qui avait été enseveli tout éperonné.

L'ouverture de l'anneau est de 22 millimètres; la tige, qui est massive, a 7 millim. et demi près du chaton. Ce chaton, ménagé à même le métal, est de forme ronde et a 12 millim. de diamètre; il présente, gravées en creux, deux petites croix, avec trois lettres dont nous nous occuperons bientôt.

En publiant ce bijou, en 1887, la Société archéologique de Namur a fait connaître que les sépultures du Tombois, dans l'une desquelles il a été recueilli, contenaient divers objets à l'usage des Francs, tels que boucles en bronze, coutelas, éperons en fer, peignes, bracelets, broches ornées de verroteries, etc.[1]. Quant à l'inscriptions du chaton, l'auteur de l'article descriptif de notre anneau déclarait ne pouvoir en indiquer le sens[2].

La lettre gravée à la droite du chaton (gauche du lecteur) est certainement un B cursif (ь), dont la base, au lieu d'être arrondie,

1. *Annales de la Soc. archéol. de Namur*, t. XVII, p. 242-243. Sur un grand coutelas contenu dans une de ces sépultures, on lit l'inscription VICSVS FICIT.

2. Il a cru voir, mais à tort, dans une de ces lettres, un « I avec un crochet, qui lui donnerait l'apparence d'un J »; c'est assurément un B cursif.

présente un angle aigu; les deux lettres de gauche sont O et L. En redoublant le O, on trouve le vocable ƀOLO, au nominatif, mentionné, au VIIIe siècle, dans une charte de l'abbaye de Lorsch[1]. En redoublant les deux premières lettres, nous avons le nom de ƀOƀOLO, qui est celui d'un monnayer inscrit sur un tiers de sou d'or fabriqué au milieu du VIIe siècle[2]. Il est même à remarquer que le B y est, comme sur la bague du Tombois, en la forme cursive[3]. *Bobolus* est le diminutif au 1er degré de *Bobo*, d'où est dérivé le diminutif au 2e degré *Bobolenus*, dont l'emploi fut fréquent dans le haut moyen âge[4].

En résumé, les caractères inscrits sur le chaton de notre bijou nous paraissent devoir être lus ainsi :

+ ƀOLO + ou + ƀO(ƀO)LO +

On pourrait admettre aussi l'hypothèse d'un nom de la deuxième déclinaison, décliné ici au datif ou plutôt à l'ablatif, ce qui n'aurait rien de surprenant, car on en rencontre de nombreux exemples dans les souscriptions des chartes et des diplômes de la période mérovingienne, et nous en avons d'autres exemples sur nos anneaux.

1. *Bolo*, gén. *Bolonis*, dans *Cod. Laureshamens. diplomat.*, t. III, p. 77.

2. Cette pièce a été, suivant nous (*Descript. des monn. méroving. du Limousin*, n° 80, p. 183), frappée à Ajain (Creuse); Adr. de Longpérier (*Collect. Rousseau*, p. 87, pl. II, n° 197) l'a attribué à Agen (Lot-et-Garonne). En voici les légendes : AGENNO FIT — + BOƀBOLO MONI(*tario*).

3. Voir notamment *Revue numismatique*, 1re série, t. XI, p. 100 et 227; Longpérier, *Collect. Rousseau*, n° 154, p. 62. De nombreux personnages sont ainsi appelés dans Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, V, 40, et VI, 45; édit. Guadet et Taranne, t. I, p. 438 et 459; et dans Pardessus, *Dipl. et ch.*, t. II, p. 82, 83, 89, 100, 264, 346 et 454.

4. On connaît des monnayers mérovingiens de ce nom qui ont signé des pièces sorties de trois ateliers. Voir An. de Barthélemy, *Liste des noms d'hommes gravés sur les monnaies de l'époque mérovingienne*, p. 9. Mentionnons aussi un abbé de Saint-Bénigne de Dijon (an. 814) et un fonctionnaire du Palais, qui assista, en 719, à un plaid tenu par le maire du Palais Charles Martel (Pardessus, *Dipl. et ch.*, t. II, p. 299, 300 et 316). Grégoire de Tours fait mention d'un *Bobolenus*, référendaire de la reine Frédégonde (*Hist. Franc.*, VIII, 32; t. II, p. 112). Les Bollandistes ont donné la *Vie* de deux saints du même nom, qui furent évêques de Vienne, l'un au VIIe siècle, l'autre au VIIIe (*Acta SS.*, mens. maii, t. VI, p. 446).

4° LXXXIX. — ANNEAU D'AIRINSUSUS, TROUVÉ AU TOMBOIS

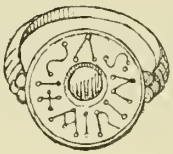

Voici un anneau sigillaire en bronze, qui provient, comme celui dont nous nous sommes occupé ci-dessus, du cimetière franc du Tombois, dans le hameau d'Esclaye, commune de Pondrôme. Il a été également publié, en 1887, par la Société archéologique de Namur[1]. Il a 20 millimètres d'ouverture, et se compose d'une tige assez mince et d'un chaton, qui paraît y être soudé; il existe, aux deux points de réunion de la tige et du chaton, trois cabochons ou globules, disposés en feuilles de trèfle, comme on les rencontre si fréquemment sur les anneaux de fabrique mérovingienne. Au centre du chaton, qui est de forme ronde et a 16 millimètres de diamètre, on remarque un gros bouton pris dans le métal et isolé par un trait circulaire profondément creusé au burin; autour de ce bouton, sont gravées une croisette et une légende en lettres bouletées très lisibles :

+ AIRINSVSI

Signum étant sous-entendu[2].

Peut-être aussi faudrait-il, à raison de la forme étrange du mot *Airinsusi*, admettre que la dernière syllabe doit être ici détaché du vocable, comme cela a lieu pour deux autres noms inscrits sur nos anneaux (ABBONE SO et ROCCOLANE SV), dont les terminales SV et SO ont, suivant nous, la signification de SV(*bscripsi*)[3]. Dans l'espèce présente, la syllabe SI aurait le sens de SI(*gnavi*) ou SI(*gillavi*).

1. *Annales de la Soc. archéol de Namur*, t. XVII, p. 243.

2. Quand j'ai publié pour la première fois cet anneau (*Rev. archéolog.*, année 1888, t. II, p. 180), j'ai pensé que le nom qui y est gravé était *Airinsus* et que le deuxième S de ce nom avait, avec le I final, la valeur de *si(gnavi)*. Mais, après mûre réflexion, je crois qu'il est préférable de voir là le génitif d'*Airinsusus*.

3. Voir plus loin les n^os CCLXV et CCLXVIII et les notes.

5° XC. — BAGUE A DEUX CHATONS ORNÉS DE CROIX, TROUVÉE A RESTEIGNÉ, PROVINCE DE NAMUR

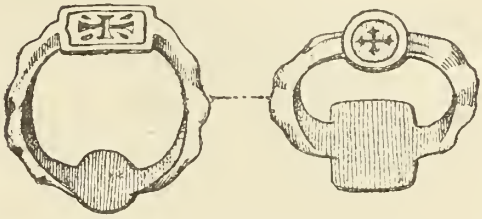

Autre bague en bronze. Elle provient du cimetière franc de Resteigné, et d'une tombe où l'on a recueilli en même temps divers objets qui nous semblent dénoter une sépulture masculine[1].

Cet anneau a 22 millimètres d'ouverture ; la tige, qui est ondulée, relie deux chatons de dimensions inégales; le plus grand de ces chatons est un carré de 11 millimètres de côté, et porte une croix pattée, dont les deux bras sont accostés chacun de deux entailles faites au burin.

Le deuxième chaton, de forme ronde, à 8 millim. 1/2 de diamètre, et présente une petite croix à branches égales, pattées et fourchues.

6° XCI. — BAGUE D'AILLA, TROUVÉE DANS LA PROVINCE DE NAMUR

Nous faisons figurer, à cette place, une bague en bronze, provenant, comme les précédentes, d'une sépulture franque de la province de Namur.

Elle a 18 millimètres d'ouverture; la tige est ronde et a 2 millim. d'épaisseur. Elle est munie d'un chaton de forme ronde, de 11 mil-

1. Ce sont : la plaque en os d'une boucle de ceinturon, garnie de trois grosses têtes de clous en bronze; une grande fibule ansée en bronze à deux pattes, et une petite balance également en bronze. (Lettre de M. Alf. Béquet, du 14 mars 1889).

lim. de diamètre, sur lequel est gravée une croix à branches égales, fortement potencée et cantonnée de quatre lettres.

Dans quel ordre doivent être lues ces quatre lettres, où nous devons trouver le nom de la personne propriétaire du bijou, et qui, d'après la faible ouverture de l'anneau, était sans doute une femme?

En matière de *numismatique* mérovingienne, lorsqu'une croix gravée sur une des faces de la monnaie présente ainsi des caractères alphabétiques à ses quatre angles ou cantons, ces caracètres sont lus dans l'ordre même de ces cantons, c'est-à-dire en partant de la gauche (du lecteur) des deux angles supérieurs, et puis, en partant encore de la gauche des deux angles inférieurs. On en trouve des exemples nombreux[1].

Il est conforme à la logique de procéder pareillement pour la lecture des inscriptions des anneaux de la même époque.

D'après cela, les quatre lettres de notre bague doivent être lues ainsi : A·I·L·L· et avec le redoublement de A.

AILLA·

Le *Polyptique de Saint-Remi de Reims* contient la mention des noms masculins *Ailus* et *Ailo*[2], et du vocable féminin *Aila*[3], qui permet d'admettre *à priori* l'emploi, chez les Francs mérovingiens, de la forme *Ailla*, qui n'en diffère que par le redoublement du *l*[4]. Nous trouvons enfin dans une notice de plaid de 750, le nom féminin d'*Aillerta*[5], dont le thème principal paraît être *Ailla*.

7° XCII. — ANNEAU A CROIX ÉGALE CANTONNÉE DE POINTS, PROVENANT DE LA PROVINCE DE NAMUR

Voici un autre anneau en bronze, trouvé dans la province de Namur.

Cet anneau, qui est visiblement de la même fabrique que le pré-

1. Voir notamment Deloche, *Descript. des monnaies mérov. du Limousin*, nos LXVIII, LXIX, LXX, LXXV, LXXXIII et CXXIV des planches.

2. *Polyptique de Saint-Remi de Reims*, édit. de B. Guérard, p. 54, 64 et 106.

3. *Ibid.*, p. 87. On trouve aussi le nom d'*Ailitia*, p. 104.

4. Le *Polyptique de Saint-Germain-des-Prés*, édit. d'Aug. Longnon, n° 21, p. 242, nous fait connaître le nom d'*Alla*, où se produit le redoublement du *l*.

5. Pardessus, *Dipl. et ch.*, t. II, p 415.

cédent, a 20 millim. 1/2 d'ouverture, et se compose d'une tige de 2 millim. de hauteur, sur laquelle est soudé un chaton de forme ronde, de 11 millim. de diamètre. Sur ce chaton est gravée une

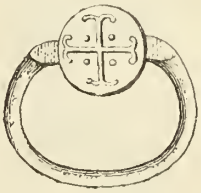

croix égale, fortement potencée aux quatre branches, et cantonnée de quatre points ou globules, au lieu des quatre lettres qu'on lit dans les angles de la croix de la bague d'*Ailla*.

8° XCIII. — BAGUE AVEC INSCRIPTION, TROUVÉE AU LIEU DIT « LE BOIS DES SORCIÈRES », PROVINCE DE NAMUR [1]

Nous publions ici une autre bague en bronze, trouvée dans une sépulture franque, où l'on a recueilli en même temps une framée, une grande boucle en bronze avec plaque et contre-plaque, sur lesquelles sont tracés au burin des serpents enlacés.

Cette bague a 20 millim. d'ouverture; la largeur de la tige est de 3 millim.; le chaton qui y est soudé est accosté de trois cabochons ou globules, disposés en feuilles de trèfle, qui sont, comme nous l'avons souvent remarqué, une des particularités distinctives de la fabrique mérovingienne. Ce chaton est de forme ronde et a 19 millim. de diamètre. La croix à branches égales qui en occupe le centre, est cantonnée des quatres lettres A·E·C·E ou C·E·A·E, ou en lisant à la place des deux E, deux M cursifs, A·M·C·M; ou bien enfin, en prenant l'un de ces deux caractères pour un M cursif et l'autre pour un E, A·M·C·E, ou E·C·M·A·

Incertain à la fois sur la valeur des lettres de l'inscription et sur

1. Cette localité est située dans la commune de Florennes.

l'ordre dans lequel elles doivent être lues, nous sommes dans l'impossibilité d'en proposer une interprétation plausible.

9° XCIV. — ANNEAU-CACHET AVEC LE S BARRÉ, PROVENANT DE LA PROVINCE DE NAMUR

Voici une bague en bronze, qui a 18 1/2 millimètres d'ouverture ; la tige a 2 1/2 millimètres de hauteur. Le chaton, de forme ronde, qui y est soudé, a 9 millim. de diamètre et porte, gravé en creux, un S, que coupe obliquement une barre, terminée, à ses deux extrémités, par un trait, où il ne nous paraît pas qu'on doive voir un caractère alphabétique.

C'est un nouvel exemple d'anneau, décoré seulement, au chaton, du sigle abréviatif de *Signum*.

10° XCV. — BAGUE AVEC LA LETTRE A RÉPÉTÉE, PROVENANT DE LA PROVINCE DE NAMUR

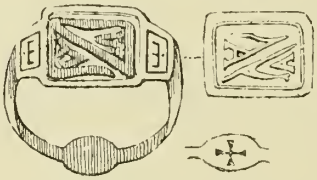

Cette bague en bronze a 20 millimètres d'ouverture; la tige, qui est renforcée près du chaton, a en cet endroit 7 millim. de hauteur. Ce bijou est décoré de deux chatons de dimensions inégales, dont le moins important, de forme ovale, a 7 millim. dans sa largeur, et 4 1/2 dans sa hauteur; il est orné d'une croix grecque pattée. Le plus important des deux chatons est un carré long, de 10 millim. de hauteur sur 19 de largeur, avec un double encadrement, où sont figurés deux A.

Ces deux lettres sont indubitablemeni l'initiale répétée du nom du propriétaire de l'anneau.

11° XCVI. — AUTRE ANNEAU AVEC L'INITIALE N RÉPÉTÉE (?), TROUVÉ DANS LA PROVINCE DE NAMUR

C'est un anneau en argent, provenant de la tombe d'une femme franque.

Il a 19 millimètres d'ouverture et une hauteur de 4 millimètres, la même dans tout le pourtour. Il est dépourvu de chaton et présente des ornements, qui sont séparés par des traits perpendiculaires, où l'on peut voir la lettre N répétée, laquelle serait, comme sur le n° XCIII ci-dessus, l'initiale de la personne propriétaire de ce bijou.

12° XCVII. — ANNEAU AVEC UN SIGLE DE SIGNIFICATION DOUTEUSE, PROVENANT DE LA PROVINCE DE NAMUR

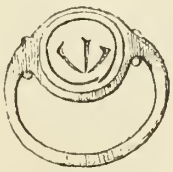

Cet anneau, trouvé dans une sépulture franque, a 17 millimètres seulement d'ouverture. La tige en est mince et ronde; aux deux points où elle se relie au chaton, elle est ornée de deux globules ou cabochons.

Le chaton, ménagé à même le métal, est de forme ronde et a 12 millimètres de diamètre; il est décoré de deux cercles concentriques tracés au burin, au centre desquels on a gravé trois traits pareils à des clous qui seraient réunis à leurs pointes. Quand j'ai publié pour la première fois ce bijou[1], j'ai exprimé la pensée que les traits qui y sont figurés, pourraient être une allusion aux clous du crucifiement de Jésus-Christ.

Mon savant confrère M. R. de Lasteyrie m'ayant fait part de ses doutes sur le point de savoir si la figure dont il s'agit ne serait pas plutôt un *shin* hébreu; j'ai consulté sur ce sujet un autre de mes confrères, dont la compétence et l'autorité en cette matière sont

1. *Rev. archéolog.*, année 1889, t. II, p. 321.

reconnues, M. Philippe Berger, professeur de langue hébraïque au Collège de France, et sa très intéressante réponse, dont on trouvera le texte à l'Appendice[1] se résume ainsi :

L'aspect général du sigle qui nous occupe est celui d'un *shin* hébreu, et M. Berger serait d'autant plus disposé à l'y reconnaître que l'usage des abréviations était commun chez les Juifs au moyen âge. On en trouve sur leurs cachets et sur leurs alliances. On voit dans les inscriptions juives des catacombes la lettre ש comme abréviation de *pax*, mais elle ne se rencontre que sur les monuments funéraires. Ces graffites, tracés par des pèlerins nabatéens sur les rochers du Sinaï, commencent par la formule « paix à un tel », qui se termine par cette lettre, et dont le sens pourrait convenir ici; mais il serait bien étrange de trouver cette légende juive dans une sépulture franque.

M. Berger estime donc que, dans l'état de nos connaissances, l'idée qui lui était venue à l'esprit est trop douteuse pour qu'on la substitue à celle que j'ai émise en 1889.

De ce qui précède il résulte que la question d'interprétation de la figure gravée sur notre anneau reste ouverte.

Je me bornerai à faire remarquer : 1° que le mot *Pax* dont le *shin* hébreu est l'abréviation fréquente dans les inscriptions juives des Catacombes, a été aussi une formule usuelle dans les épitaphes chrétiennes[2]; 2° qu'il est aussi dans les formules liturgiques des offices catholiques[3].

13° XCVIII. — BAGUE AVEC ANIMAL FANTASTIQUE AU CHATON, PROVENANT DE LA PROVINCE DE NAMUR [4]

Cette bague en bronze a 20 millimètres d'ouverture; sa tige, ronde, a partout 2 à 3 millimètres d'épaisseur. Le chaton, soudé sur la tige, est accosté, aux deux points de jonction avec celle-ci,

1. Append. n° IX.

2. Voir la formule *Pax tecum* dans E. Le Blant, *Inscript. chrét. de la Gaule*, t. II, n°s 495, 497, 499, 519, 520, 522, 533, 541 et suiv. Voir aussi la formule *In pace*, dans le même tome dudit recueil.

3. A l'office de la Messe, à la suite de l'Oraison Dominicale dite à haute voix, et à la fin de l'oraison dite à voix basse, le prêtre ajoute : « Pax Domini sit semper vobiscum ».

4. D'après un dessin de M. Alf. Béquet.

de trois cabochons ou globules, également soudés et disposés en feuilles de trèfle.

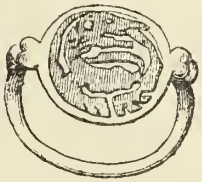

Sur le chaton, de forme ronde et de 18 millimètres de diamètre, est gravé un animal fantastique enroulé sur lui-même, dont la gravure ci-dessus ne donne qu'une idée imparfaite.

14° XCIX. — ANNEAU AVEC REPTILE AU CHATON, TROUVÉ DANS LA PROVINCE DE NAMUR

Cette bague en bronze a une ouverture de 18 millimètres ; la tige a 2 millim. d'épaisseur; le chaton, de forme ovale, a 10 millim. de hauteur sur 7 de largeur, et présente un reptile, grossièrement figuré par un trait surmonté d'un petit globule représentant la tête de l'animal, et accosté, à droite et à gauche, de quatre traits obliques.

15° C. — AUTRE ANNEAU AVEC REPTILE AU CHATON, PROVENANT DE LA PROVINCE DE NAMUR

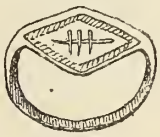

Cet anneau en bronze a 17 1/2 millimètres d'ouverture, et se compose d'une mince tige de 2 millim. et d'un chaton, pris dans la masse, lequel a la forme d'un losange et a 17 1/2 millim. de largeur sur 8 1/2 de hauteur.

On y voit un reptile (?), grossièrement figuré par un trait horizontal coupé par trois traits perpendiculaires.

16° CI. — ANNEAU AVEC CROIX ÉGALE, TROUVÉ DANS LA PROVINCE DE NAMUR

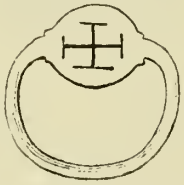

Cet anneau en bronze a 9 millimètres d'ouverture; la tige a 2 millimètres de hauteur. Le chaton, de forme irrégulière, qui est pris dans la masse, a 11 millim. de haut sur 13 millim. de large. Il présente une croix à branches égales, fortement potencées.

Ce bijou sort évidemment de la même officine que ceux qui ont fait l'objet des notices XCVIII et XCIX ci-dessus. Il diffère seulement de ces derniers en ce qu'il n'a, dans les angles de la croix, ni les quatre lettres du premier, ni les quatre points du second.

17° CII. — BAGUE AVEC SIGNES NON DÉFINIS, PROVENANT DE LA PROVINCE DE NAMUR

Voici une bague en bronze, qui a 18 millim. 1/2 d'ouverture; sa tige a 2 millim. de hauteur; elle est ornée d'un chaton ovale de 14 millim. de large sur 12 1/2 de hauteur. Sur ce chaton, qui est ménagé à même le métal, et dans un cercle tracé au burin, on a gravé, au centre, une feuille ou un fruit à trois lobes, entouré de trois palmettes.

Ces dessins, qui présentent une grande analogie avec ceux d'un anneau en bronze du Musée de Mayence, trouvé près de Wöerstadt (grand-duché de Hesse-Darmstadt)[1], ne paraissent avoir aucune si-

1. Voir ci-dessus le n° LXXVIII.

gnification; et néanmoins ils constituaient probablement un cachet.

18° CIII. — ANNEAU ORNÉ DE POINTS OU GLOBULES DANS DES CERCLES, PROVENANT DE LA PROVINCE DE NAMUR

Cet anneau en bronze, formé tout d'une pièce, a 9 millim. de hauteur près du chaton, 2 seulement du côté opposé. Le chaton, ménagé à même le métal, est un carré long de 12 millim. sur 9 de hauteur. On y a tracé, au burin, un encadrement à pans coupés, au centre duquel il y a un point ou globule dans un cercle. A droite et à gauche du chaton, il y a deux ornements semblables, mais de moindres dimensions.

Ce mode de décoration de notre bijou se remarque sur un anneau provenant de la Suisse romande, que nous avons décrit plus haut[1].

19° CIV. — BAGUE PROVENANT DU CIMETIÈRE FRANC DE SPONTIN, PROVINCE DE NAMUR[2]

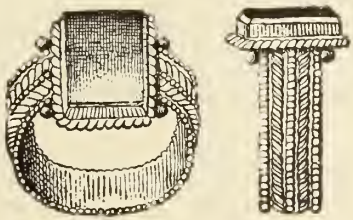

Cette bague, qui est en or, a 21 millimètres d'ouverture; sa tige est une bande plate de métal, large de 8 millimètres, recouverte, à l'extérieur, de deux torsades, bordées et séparées, l'une de l'autre, par des cordons de grènetis.

Le chaton, soudé sur la tige, a 25 millimètres de saillie, y

1. Voir n° XXXIII.

2. Décrite dans les *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. VIII, p. 327 et suiv., article de M. Aug. Limelette.

compris la torsade dont il est bordé sur ses quatres côtés; c'est un carré de 12 millimètres de hauteur sur 10 millimètres de large, formé de plaques d'or battu, et sertissant une pâte de verre en table, imitant l'émerande. Aux points de jonction avec la tige, il est accosté de deux globules ou petits cabochons en or.

Ce remarquable spécimen de l'orfèvrerie franque a été trouvé dans une sépulture féminine, avec l'anneau décrit dans la notice suivante[1].

20° CV. — AUTRE ANNEAU PROVENANT DE SPONTIN, PROVINCE DE NAMUR[2]

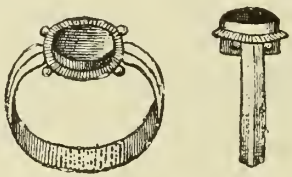

Ce bijou, également en or, bien qu'il provienne de la tombe féminine où a été trouvé celui que nous avons précédemment décrit, diffère beaucoup de celui-ci. Il a en effet 14 millimètres seulement d'ouverture, ce qui ne convient guère qu'à une main d'enfant ou de jeune fille.

La largeur de la tige est de 3 millimètres. Le chaton de forme ronde qui y est soudé, et qui a 9 millimètres de diamètre, sertit un quartz hyalin, reposant sur une feuille d'or enduite d'une couleur violette, probablement afin de donner au quartz l'aspect de l'améthyste.

Aux deux points de jonction du chaton et de la tige, il y a deux globules ou cabochons en or.

1. Cette tombe renfermait en outre les objets suivants : un peigne en os; au cou, des grains de collier et sept jolis boutons en jais, cerclés d'or; les débris d'un coffret à bijoux en bois revêtu de plaques de bronze décorées d'une tête de Méduse de facture romaine, et de divers ornements, une cruche et un plateau en terre rouge.

2. Ce bijou a été décrit et reproduit dans l'article précité des *Annales de la Soc. archéol. de Namur*, t. VIII, p. 327 et suiv.

21° CVI. — AUTRE BAGUE PROVENANT DE SPONTIN, PROVINCE DE NAMUR[1]

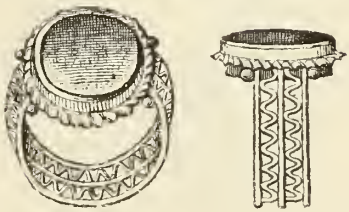

Cette bague en or a 18 millimètres d'ouverture; la tige, plate et large de 6 millimètres, présente deux fortes bandes d'or en zig-zags, encadrées entre trois filets saillants.

Le chaton, de forme ronde, a 13 millimètres de diamètre, est bordé d'un cordon de perles ou petits cabochons, et sertit une verroterie noire.

On remarque deux globules ou cabochons en or aux deux points de réunion du chaton et de la tige.

Ce bijou a été recueilli dans la tombe d'une femme, avec deux bagues très simples en argent et divers autres objets[2].

22° CVII. — BAGUE PROVENANT DU CIMETIÈRE FRANC DE SAMSON, PROVINCE DE NAMUR[3]

Cette bague, en argent, trouvée dans une sépulture de femme[4], a 19 millimètres d'ouverture; la tige, large de 9 millimètres près du chaton et de 4 à la partie opposée, présente divers ornements et en

1. Ce bijou a été décrit et reproduit dans l'article précité des *Annales de la Soc. archéol. de Namur*. t. VIII, p. 327 et suiv.

2. Savoir : trois bracelets dont un en bronze, un en verre noir et le troisième en verre d'un vert clair; une boucle ronde en métal blanc, et 84 monnaies, petits bronzes postérieurs à Constantin. Il y avait, à la ceinture, un coutelas et des ciseaux, et, aux pieds, un vase à fossettes de poterie rouge et un grand bassin en bronze à bordure perlée.

3. Ce bijou a été décrit et reproduit dans les *Annales de la Soc. archéol. de Namur*, t. VI, p. 345, article de M. Eug. del Marmol, intitulé : *Fouilles dans un cimetière de l'époque franque à Samson (Namur)*.

4. Cette tombe renfermait en outre deux bracelets de bronze, trois vases en verre et deux vases en terre.

particulier, de chaque côté, six petits cercles avec un point ou globule au centre [1].

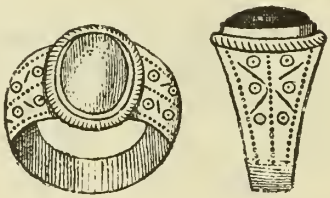

Le chaton, pris dans la masse et de forme ronde, a 12 millimètres de diamètre, et se compose d'une grosse perle cabochon en véritable améthyste, bordée d'un cordon perlé ou strié.

23° CVIII. — BAGUE PROVENANT DE SAMSON, PROVINCE DE NAMUR[2]

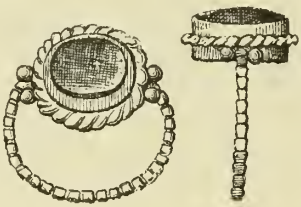

Ce bijou en or, trouvé, comme le précédent, dans une tombe féminine[3], a 20 millimètres d'ouverture; la tige est ronde et formée d'un filet granulé.

Le chaton, qui est rond et soudé sur la tige, a 14 millimètres de diamètre, y compris une collerette en fil tordu; il est formé de plaques d'or battu, soudées, sertissant un disque en pâte de verre bleu et noir, imitant une agate.

Au deux points de réunion avec la tige, le chaton est accosté de deux globules ou petits cabochons.

1. Ce genre d'ornements, que nous avons déjà noté sur un autre anneau du Musée de Namur (voir ci-dessus, n° CIII), se voit aussi sur une bague de la Suisse romande (n° XXXIII), et sur beaucoup d'objets d'équipement et de toilette du pays habité par les Burgundions.

2. Décrite et reproduite dans l'article précité des *Annales de la Soc. archéol. de Namur*, t. VI, p. 345 et suiv.

3. Avec une quantité de petites perles en verroterie, une épingle-style en argent, trois écuelles en terre rouge commune et un grand bassin en bronze à bordure perlée.

24° CIX. — AUTRE BAGUE PROVENANT DE SAMSON, PROVINCE DE NAMUR [1]

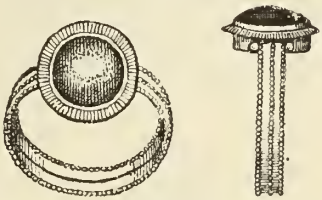

Cette bague en or, recueillie dans une sépulture de femme, a 20 millimètres d'ouverture; la tige, qui est plate et a partout 5 millimètres de large, est ornée de trois filets ou cordons de grènetis

Le chaton, de forme ronde et composé de plaques d'or battu, soudées, a 12 millimètres de diamètre, y compris une petite collerette plissée. Une perle en verre, imitant l'émeraude, est sertie dans la partie supérieure.

Aux deux points de jonction de la tige et du chaton, celui-ci est accosté de deux globules ou cabochons de métal.

Ce bijou était au fond d'un vase en bronze, à côté d'une petite bague en argent, de trois bracelets du même métal, d'un quatrième en verre noir, et de vingt gros grains de collier en ambre [2].

25° CX. — BAGUE PROVENANT DE SAMSON, PROVINCE DE NAMUR [3]

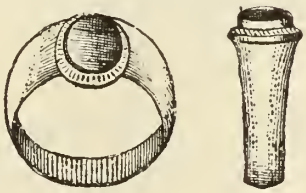

Cette bague d'argent, recueillie dans la tombe d'une femme [4], a

1. Décrite et reproduite dans l'article précité des *Annales de la Soc. archéol. de Namur*, t. VI, p. 345 et suiv.

2. Près de la tête, il y avait une épingle à cheveux en argent, trois perles de collier en or, et une monnaie en argent de *Faustina sen.*

3. Décrite et reproduite dans l'article précité des *Annales de la Soc. archéol. de Namur*, t. VI, p. 345 et suiv.

4. On a recueilli en même temps de nombreux grains de verroterie et d'ambre, des boucles d'oreilles en argent, une grosse perle amulette en verre noir, les restes de la garniture en fer d'une grande bourse ou sacoche, un vase en verre et deux vases en poterie rouge.

18 millimètres d'ouverture. La tige, plate et unie, a 7 millimètres près du chaton, 4 seulement du côté opposé.

Le chaton, soudé sur la tige et de forme ronde, a 9 millimètres de diamètre et sertit un disque en verre rouge taillé en table.

26° CXI. — BAGUE DORÉE, PROVENANT DE SAMSON, PROVINCE DE NAMUR[1]

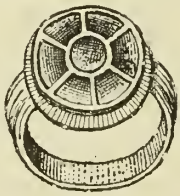

Cet anneau d'argent a été trouvé dans une sépulture féminine, à la main gauche du squelette, à côté d'une autre bague très simple[2]; il a 17 millimètres d'ouverture; la tige, qui est plate, et a partout 4 millimètres de largeur, est ornée de trois filets ou cordons.

Le chaton, de forme ronde, soudé sur cette tige et doré, a 15 millimètres de diamètre à sa base. Il présente sur la face six raies d'argent, sertissant, sans rabattu, un nombre égal de verroteries rouges taillées en table et posées sur feuilles d'or hachées; le centre du chaton est occupé par une perle en pâte vitreuse d'un blanc laiteux[3].

27° CXII. — BAGUE TROUVÉE A SUARLÉE, PROVINCE DE NAMUR

Cette bague en or, qui a été recueillie dans une sépulture fran-

1. Ce bijou a été décrit et reproduit dans l'article précité des *Annales de la Soc. archéol. de Namur*, t. VI, p. 345.

2. Le même bras possédait deux bracelets en argent : il y avait, à la main droite, une bague en argent ordinaire, et, au bras, un bracelet en bronze; au cou, de nombreux grains de collier en ambre et en verre : plusieurs de ces derniers sont dorés; la tombe renfermait encore une épingle à cheveux en argent, dont la tête était un oiseau à gros bec, doré et orné de trois verroteries rouges; deux boucles d'oreilles en argent, formées d'un anneau traversant un cube à angles rabattus et sertissant des verrres rouges embattés; deux écuelles en poterie rouge, une coupe en verre et un petit couteau.

3. Il convient de rapprocher de ce bijou une bague trouvée à Artres (Nord). Voir le n° CLXXVI.

que, à Suarlée, près de la ville de Namur[1], a 20 millimètres d'ouverture; sa tige, légèrement bombée à l'extérieur et plate à l'intérieur, a 3 millimètres d'épaisseur[2].

Le chaton est accosté, à ses deux points de réunion avec la tige, de deux globules ou cabochons en or, comme dans plusieurs des bagues ci-dessus décrites.

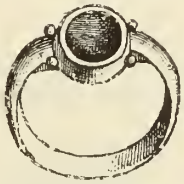

La capsule de métal de ce chaton, qui a 3 millimètres de saillie sur la tige, renferme un disque de verre rouge en table, imitant le grenat, qu'on a posé sur un paillon en métal doré et quadrillé afin d'en augmenter l'éclat[3].

28° CXIII. — AUTRE BAGUE TROUVÉE A SUARLÉE, PROVINCE DE NAMUR

Cette bague en or, recueillie dans la même tombe que la précédente[4], a 20 millimètres d'ouverture. La tige, qui a 6 millimètres de largeur y compris deux bordures perlées, est ornée entre les bordures de deux filets ou cordons de métal.

Le chaton, de forme irrégulière, presque ovale, et soudé sur la tige, a 10 millimètres de haut sur 14 de large, non compris une large

1. Lettre de M. Alfred Béquet, du 4 juillet 1890.

2. On a trouvé dans la même sépulture : 1° les armes et objets divers formant l'équipement ordinaire des guerriers francs; 2° l'anneau que nous décrivons plus bas; 3° de nombreuses monnaies en or de Gratien, Valentinien II, Théodose, Arcadius et Honorius. (Lettre précitée de M. A. Béquet.)

3. Lettre précitée de M. A. Béquet. Nous avons signalé l'emploi d'un procédé semblable sur un autre de nos anneaux. (Voir le n° CXI.)

4. Voir ci-dessus, n° CXI, la note contenant l'énumération des autres objets trouvés dans la même sépulture.

collerette de 4 millimètres en fil tordu. Il est formé de plaques d'or battu, sertissant un disque en verre bleu et noir imitant une agate, et sur lequel on a imprimé ou tenté d'imprimer, avant le refroidissement de la pâte, un camée ou plus probablement le surmoulage d'une intaille antique, car la figure est mal venue et se distingue à peine.

29° CXIV. — ANNEAU AVEC INTAILLE ANTIQUE, TROUVÉ A ÉPRAVE, PROVINCE DE NAMUR

Cet anneau d'argent provient d'une des sépultures d'un cimetière franc, situé à Éprave. Sa tige, ornée, à l'extérieur, de trois moulures, a 6 millimètres de largeur.

Le chaton, soudé sur cette tige, est un ovale de 10 millimètres dans sa plus grande hauteur sur 15 millimètres de large; il est formé d'une capsule, striée sur ses bords et contenant une intaille antique sur cornaline, représentant un guerrier casqué, qui tient de la main droite le sommet d'un bouclier posé à terre, et de la gauche une lance, dont la haste est également posée sur le sol. Derrière ce personnage, sont gravées les trois lettres IVL (*Julius*).

DEUXIÈME BELGIQUE

DIOCÈSE DE REIMS

CXV

ANNEAU AVEC MONOGRAMME, PROVENANT DE MUIZON PRÈS REIMS (MARNE)

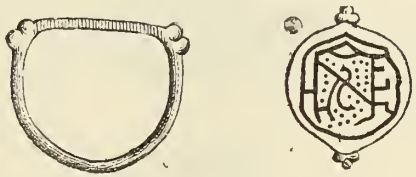

Voici un anneau en bronze, qui a été trouvé en 1882, à Muizon, village situé près de Reims, et qui appartient à M. E. Payard, résidant à Baccarat (Meurthe-et-Moselle), correspondant de la Société des Antiquaires de France.

Il a 19 millimètres d'ouverture, mesurés du chaton à la partie opposée, et 20 dans l'autre sens.

Le chaton, ménagé à même le métal et de forme ronde, a 17 millimètres de diamètre. Au point où commence le chaton, on a pratiqué, au burin, trois entailles, qui rappellent les trois globules ou cabochons fréquemment signalés sur nos bagues.

Sur le plat du chaton, dans un cadre tracé au burin, il y a un monogramme, dont une partie est difficile à définir et qui paraît être composé des lettres suivantes : un E rétrograde, au bas de la haste duquel est attachée la barre inférieure semi-horizontale d'un L; un A au sommet du monogramme; un N au centre; un V formé par l'angle supérieur du N; le S posé sur le trait oblique de cette dernière lettre; enfin un caractère placé à la suite du S et qui est

peut-être un ꝑ. Ces lettres donneraient, pour l'ensemble, le nom de

ELANVS ou ELANIVS.

Le vocable *Elanus* est celui d'un des témoins d'une charte attribuée à Théodechilde, fille de Clovis Ier, pour le monastère de Saint-Pierre-le-Vif de Sens, et datée d'environ 570; charte reconnue fausse mais ancienne[1]. La lettre ꝑ, qui accompagne le S, a peut-être ici, comme nous l'avons souvent constaté, dans d'autres monogrammes, la signification de SI(*gnavi*) ; et, dans ce cas, il faudrait lire :

ELANVS SI(*gnavi*).

CXVI

ANNEAU DE CUNDOBERTUS, TROUVÉ PRÈS D'AVENAY (MARNE)[2]

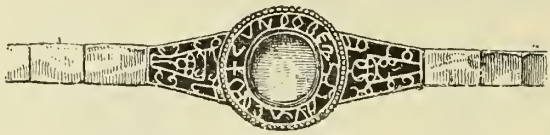

Voici une bague en or, découverte par un cultivateur, qui recueillit en même temps des poteries gallo-romaines. Après avoir passé entre plusieurs mains, elle a été finalement recueillie dans la collection de feu le baron Pichon.

Elle est octogonale, même à l'intérieur, ce qui en rend l'ouverture inégale : entre le chaton et le côté opposé, cette ouverture est de 21 1/2 millimètres.

Le chaton, de forme ronde, a 16 millimètres de diamètre à sa surface, et 5 millimètres de hauteur au-dessus de la tige sur la-

1. Pardessus, *Dipl. et ch.*, t. I, p. 133. Förstmann mentionne *Ella*, dans son livre des *Personennamen*, col. 373.

2. Avenay est une commune du canton d'Ay, arrondissement de Reims.

quelle il est soudé ; il est orné, dans tout le pourtour de cette saillie, de zigzags perlés entre deux rangs de grènetis, formant un bandeau qui n'est pas sans élégance.

La tige, décorée, dans les parties les plus rapprochées du chaton, d'ornements un peu confus, a, dans ces parties, une largeur qui va s'amoindrissant, et n'est plus, du côté opposé, que de 5 millimètres.

Sur la bande de métal, au centre de laquelle était sertie une gemme, est gravée une inscription, où feu le baron Pichon a lu ces caractères :

GVNDOBTIVS SMVIS C̄ ◁EO (*Gundobertus suavis cum Deo*).

M. Louis Paris, qui, le premier, a publié ce curieux bijou dans son *Histoire de l'abbaye d'Avenay*, a considéré cette leçon comme certaine et définitive : il a, en outre, identifié le nom inscrit sur la bague avec celui de saint Gombert, qui, d'après des légendes historiques, aurait subi le martyre sous le règne de l'un des descendants de Clovis, et dont les reliques auraient été transférées dans l'abbaye d'Avenay, qui avait reçu de lui de grandes libéralités[1].

E. Le Blant, en reproduisant le bijou qui nous occupe dans son *Nouveau recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule*[2], rectifie, en ces termes, la leçon proposée par le baron Pichon : « L'examen de l'objet même m'a permis de constater qu'à la suite du nom, dont la fin est assez trouble, il faut lire la formule courante VIVAT DEO. Après les lettres VIV, très apparentes, vient un A non barré, puis un T cursif, que l'on avait pris pour un C surmonté d'une barre d'abrévation et représentant le mot *cum*. Le T, fait de cette manière, se rencontre souvent dans les inscriptions. »

Cette lecture et cette explication nous paraissent exactes, sauf en ce qui touche la première lettre du nom, qui n'est point un G, comme l'on cru notre savant confrère et M. Louis Paris, mais un C mérovingien, qui se rencontre sur les monnaies de la première race, tandis qu'il n'y existe pas, à notre connaissance, d'exemple de la lettre G ainsi écrite[3]. La véritable légende de notre bague est donc :

1. *Hist. de l'abbaye d'Avenay*, in-8°, 1879, p. 64-67.
2. P. 82, n° 59.
3. Voir : 1° Combrouse, *Monétaires des rois mérovingiens*, in-4°, 1843, pl. 62, Alphabet des monétaires; 2° dans A. Engel et R. Serrure, *Traité de numismatique du moyen âge*, p. 99-101, l'alphabet plus complet, dressé par ces auteurs.

+ <VNDOBERTVS VIVAT ŒO (*Cundobertus vivat Deo*).

Cund et *Gund* sont, avec la variante de l'initiale, un seul et même radical germanique employé, sous ces deux formes, dans la composition de nombreux vocables et spécialement de celui qui nous occupe[1].

DIOCÈSE DE SOISSONS

CXVII

ANNEAU DE RUSTICUS, TROUVÉ A ARCY-SAINTE-RESTITUTE (AISNE)

Parmi les objets provenant de fouilles opérées, en 1880, dans une sépulture mérovingienne d'Arcy-Sainte-Restitute[2], sous la direction de feu Frédéric Moreau et qui font partie de sa collection, se trouve le bijou représenté en tête de la présente notice.

C'est une bague en argent, qui a 21 millimètres d'ouverture, avec une hauteur de 3 à 4 millimètres, égale sur tout le pourtour. Elle a huit facettes, dans l'une desquelles (la deuxième) on voit une petite croix latine avec la lettre grecque P qui forme, avec la croix représentant le X des Grecs, les initiales du nom du Christ. Dans les six facettes suivantes, sont gravées des lettres formant ensemble les deux mots : VSTICVS FICIT.

Le nom de *Usticus* étant inconnu, on s'est demandé s'il ne fallait pas voir dans le sommet de la croix chrismée la lettre initiale de

1. Ainsi, on trouve notamment la mention : 1° d'un *Cundobert*, en l'an 700, dans Zeuss, *Traditiones possessionesque Wizenburgenses*, n° 243; 2° de *Cundber* et de *Cundpert*, dans Neugart, *Cod. diplomat. Alamanniae*, années 778, 797 et 813. La forme *Gundobert* se rencontre aussi fréquemment dans les documents des mêmes époques (Förstemann, *Personennamen*, col. 559-560).

2. Arcy est un chef-lieu de commune, situé dans le canton d'Oulchy, arrondissement de Soissons.

dans le haut moyen âge[1]. *Rusticus*, vocable d'un usage si fréquent Après avoir indiqué cette hypothèse, E. Le Blant, qui avait été consulté à ce sujet, a fait remarquer[2] que le premier V n'occupe pas le milieu, mais la droite de la facette, et qu'il y a, à gauche, assez de place pour un caractère disparu, lequel serait le R initial. et qu'en cet endroit précisément, le frottement a usé profondément le métal. « Toutefois, ajoutait notre regretté confrère, il n'est pas impossible que cette première lettre soit contenue dans le monogramme, car Bobletti a trouvé aux catacombes le sceau suivant :

dans la légende duquel le P de SPES DEI est formé par la tête du monogramme[3]. »

Nous considérons, quant à nous, cette deuxième hypothèse comme dénuée de vraisemblance.

On comprend, en effet, que, sur le cachet provenant des catacombes, on ait utilisé, pour la composition de la légende *latine*, le P du chrisme, parce que ce caractère, qui est là un ῥῶ (R des Grecs), *avait la forme du* P *latin* et se combinait avec les *autres lettres latines de la légende*. Mais il est difficile d'admettre que le fabricant de la bague de *Rusticus* eût employé comme initiale de ce vocable *latin*, une lettre *grecque*, qui avait, en latin, la valeur d'un P et non d'un R ; en un mot, qu'il ait mis une initiale grecque, *avec sa valeur grecque*, en tête *d'un nom latin*.

En outre, le P du chrisme étant gravé horizontalement, il se

1. On trouve, dans Pardessus, des chartes ou des souscriptions d'évêques de Narbonne, Lyon, Cahors et Viviers, qui portaient ce nom, aux années 442, 494, 533, 630, 683; et d'un personnage qualifié *vir clarissimus*, à l'année 739 (*Dipl. et ch.*, t. I, p. 11, 28, 92, et t. II, p. 7, 195, 196, 378). Grégoire de Tours mentionne deux *Rusticus* évêques (*Hist. Fr.*, II, 13 et 16 ; VII, 31). Enfin, l'Église honore plusieurs saints de ce nom. (Cf. Bolland., *Acta* SS., mens. april., sept. et oct.)

2. Dans une note insérée par feu F. Moreau à l'*Album Caranda*, fouilles de Brény, année 1880; nouvelle série, planche 8, fig. 11, et texte correspondant.

3. Bobletti, *Osservazioni sopra i cimiteri de SS. martiri dei Roma*, p. 336.

trouverait que l'initiale du nom aurait été disposée autrement que toutes les autres lettres.

Comment d'ailleurs, dans l'hypothèse dont il s'agit, expliquerait-on l'isolement du premier V sur la facette où il est inscrit, alors que *toutes les autres facettes contiennent deux ou trois lettres?*

Comment enfin expliquerait-on le vide laissé à gauche de ce même caractère?

La deuxième conjecture est donc, sous tous les rapports, inacceptable.

La première, c'est-à-dire celle de la disparition par l'usure du R initial à *la place vide* en avant du premier V, est au contraire entièrement satisfaisante, et il convient de s'y fixer.

Nous proposons, en conséquence, de lire ainsi l'inscription :

✠[R]VSTICVS FICIT ✠

Il reste maintenant à en rechercher la signification.

Quand j'ai publié pour la première fois ce bijou[1], j'ai émis la pensée que *Rusticus* était un médecin pharmacopole, qui l'employait comme cachet pour certifier de son nom une composition sortie de son officine.

Je renonce à cette opinion par le motif que la légende gravée *autour de l'anneau*, n'aurait pu que très difficilement se prêter à cet usage.

Je crois donc que le personnage nommé était un orfèvre, à la fois l'artisan et le possesseur de ce petit monument, affirmant que c'était son œuvre[2].

1. *Rev. archéolog.*, année 1886, t. I, p. 341 et suiv.

2. On a trouvé, près de Savigliano, une épitaphe portant ce qui suit :

EGO GENNA
RIVS FICI
QVI IN EO TEMPORE
FVI MAGESTER
MARMORARIVS

(Le Blant, *Inscript. chrét. de la Gaule*, t. II, p. 190.) On comprend la fantaisie d'un maître marbrier, qui a gravé à l'avance sa propre épitaphe: mais il n'y a aucune analogie à établir entre ce fait et celui qui nous occupe.

CXVIII

ANNEAU DE DIANA ET AVIUS, TROUVÉ A BRÉNY (AISNE)[1]

Au cours des fouilles opérées à Brény, sous la direction de feu Frédéric Moreau, on découvrit, le 21 octobre 1880, dans une sépulture franque et à l'un des doigts de la main droite du squelette, la bague en bronze que nous reproduisons d'après les dessins publiés par cet archéologue distingué[2]. Cette bague a 20 millimètres d'ouverture; elle est ornée de deux chatons, placés aux deux côtés opposés de l'anneau. Le plus petit, de forme ovale et ménagé à même le métal, a 5 millimètres dans sa plus grande hauteur; le plus grand, qui est de forme ronde et a 15 millimètres de diamètre, est soudé sur la tige, avec deux petits cabochons aux points de rencontre. On y a grossièrement gravé en creux une tête, autour de laquelle se lit cette inscription :

DIANA + AVIVS.

Diana est un nom assez fréquemment employé au moyen âge; l'Église honore une sainte ainsi appelée, qui fonda, à Bologne, un monastère de dominicaines et mourut en 1236[3]. *Avius* est un vocable qu'il ne faut pas confondre avec *Avitus*. Nous n'en avons pas encore rencontré d'exemple dans les documents du moyen âge, mais on connaît celui d'*Avia*, qui est dans une inscription chrétienne de Marseille[4], et qui implique, comme nous l'avons déjà dit, l'usage du nom masculin correspondant.

Nous avons donc là un anneau de fiançailles ou de mariage; et ce bijou était porté par le fiancé ou l'époux *Avius*, la sépulture

1. Brény dépend du canton d'Oulchy-le-Château, arrondissement de Soissons.
2. *Album Caranda*, fouilles de Brény, nouvelle série, planche VIII, fig. 10.
3. Bolland., *Acta SS.*, mens. jun., t. II, p. 363.
4. E. Le Blant, *Inscript. chret. de la Gaule*, t. II, p. 302, n° 551 A, et fig. 442 des planches.

étant, d'après un des autres objets qui ont été trouvés [1], celle d'un personnage du sexe masculin.

CXIX

ANNEAU AVEC MONOGRAMME, TROUVÉ A ARMENTIÈRES (AISNE) [2]

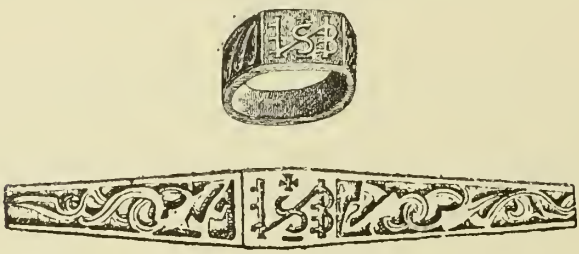

Ce curieux anneau, provenant des fouilles opérées en 1881, dans le cimetière mérovingien d'Armentières, sous la direction de M. Frédéric Moreau, est en argent, fabriqué tout d'une pièce, avec un chaton carré, ménagé à même le métal. Sur ce chaton est gravé en creux un monogramme, accompagné d'une croisette. A droite et à gauche, se déroule une guirlande, dont le dessin ne manque pas d'élégance.

La bague, dans sa plus grande hauteur au milieu du chaton, a 8 millim.; dans sa plus faible hauteur, du côté opposé, elle a 4 millim.; son diamètre, d'un bord intérieur à l'autre, est de 17 millim., l'épaisseur du métal est partout de 1 millim. et demi.

A défaut de la preuve qui résulte de sa provenance certaine d'une sépulture gallo-franque de la première race, les caractères du monogramme et le style des ornements de notre bijou attesteraient suffisamment l'époque de sa fabrication.

En le décrivant et en le reproduisant dans l'album dit *Caranda* [3],

1. Ces objets sont : une boucle en bronze, des ornements de ceinturon et un vase en terre.

2. Armentières est une commune du canton de Neuilly-Saint-Front, arrondissement de Château-Thierry.

3. *Album Caranda* (Les fouilles d'Armentières), in-fol. Saint-Quentin, 1882. Cette importante et luxueuse publication a emprunté son nom à la localité où M. Moreau avait exploré un cimetière mérovingien avant de fouiller celui d'Armentières.

M. F. Moreau s'est borné à dire que « l'on croyait lire dans le monogramme BENE ESTE (pour ESTOTE)[1]. »

De son côté, mon savant confrère, M. Héron de Villefosse, en présentant à la Société des Antiquaires le fascicule du dit album où la bague d'Armentières est reproduite, a fait observer que l'interprétation indiquée était « très discutable. » « Il paraît beaucoup plus probable, ajoutait-il, qu'il faut y lire un nom d'homme, quelque chose comme BENESI, génitif de *Benesus* ou *Benesius*[2]. »

L'explication par BENE EST E n'est pas seulement discutable; elle est absolument inadmissible, parce qu'il n'y a point de T parmi les caractères dont se compose le monogramme; parce que l'I couché, qui se remarque dans le monogramme, resterait sans emploi, et sa présence injustifiée; et qu'enfin les monogrammes inscrits sur des anneaux-cachets ne sauraient guère être autre chose que les noms des propriétaires de ces bijoux, et non pas des formules de salutation, de souhait ou d'invocation, qui, lorsqu'elles se rencontrent (le fait est assez rare) sur ces petits monuments, sont inscrits en toutes lettres.

La leçon que M. Héron de Villefosse a proposée, en termes d'ailleurs dubitatifs, n'est pas non plus acceptable, par cette raison péremptoire que la bague qui nous occupe appartenait à une femme et ne devait point conséquemment porter un nom d'homme.

Nous trouvons, en effet, dans la notice relative à la planche XVI de l'*Album Caranda*, les détails suivant touchant la sépulture fouillée le 12 octobre 1881 :

« A 0^{m},30 du sol, reposait *une Mérovingienne*, portant au cou un remarquable collier . . . . . .

« En descendant vers les bras, *on retirait de l'un des doigts de la main droite un élégant anneau en argent avec monogramme*. Pl. XIX, nouvelle série, fig. 7. »

C'est de cet anneau qu'il s'agit ici : il ne faut donc pas y chercher un nom d'homme, mais un nom de femme.

1. Ce bijou est figuré sur la planche XIX de la nouvelle série, n° 7. La notice descriptive est dans la partie du texte intitulée : *Planche seizième, nouv. série. Sépultures mérovingiennes*. L'essai d'explication du monogramme est dans la partie de ce texte concernant la *planche dix-neuvième*.

2. *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, année 1882, 4e trimestre, p. 314. Voir aussi H. de Villefosse, *Mélanges archéologiques*, 2e série, p. 5.

Ce nom n'était point malaisé à découvrir, et MM. Moreau et de Villefosse l'auraient sans doute découvert si, au lieu d'étudier exclusivement, comme ils l'ont fait, la bague d'Armentières, dans un sens où le monogramme commençait par un B rétrograde, avec la petite croix en bas et l'I couché en haut, ils l'avaient étudiée dans le sens opposé, qui est celui où nous l'avons reproduite en tête de cette notice.

Peut-être ont-ils cru que la position de la croisette devait être obligatoirement fixée à la partie inférieure du chaton et faisait obstacle à ce mode de lecture. S'il en était ainsi ils auraient obéi à un scrupule mal fondé.

Ce signe religieux se plaçait indifféremment au-dessus ou au-dessous du monogramme[1].

Et même, lorsque les différentes parties du monogramme sont, dans un cachet ou dans une monnaie, appuyées sur une sorte d'arcature ou cadre cintré, la croisette est généralement gravée au sommet du cintre[2].

Puisque, d'ailleurs, les cachets avaient pour destination les souscriptions aux actes dans lesquels leurs propriétaires figuraient en qualité de parties ou de témoins, il était naturel, il était logique que la petite croix y *précédât* le nom du signataire, comme elle le *précédait* dans les actes écrits.

Rien ne s'oppose donc, en principe, à ce que notre monogramme soit envisagé de cette façon.

Mais il y a, dans le cas actuel, plusieurs raisons topiques pour procéder ainsi.

Tout d'abord, l'aspect général du monogramme paraît plus normal et plus satisfaisant que dans l'autre système.

En second lieu, des deux courbures du S posé à cheval sur la transversale, celle qui est la plus courte et à plus petits rayons se trouve en haut, c'est-à-dire à sa véritable place.

Enfin l'un des deux E du monogramme a sa plus longue barre

1. Nous citerons un exemple de la croisette mise en haut, dans E. Le Blant, *Rec. des inscript. chrét. de la Gaule*, t. I, planche XLII, n° 247. Il y a un exemple de la position de ce signe au bas du monogramme. *Ibid.*, planche LVII, n° 450.

2. Voir notamment : 1° dans l'*Album Caranda*, pl. XXXVI de la nouvelle série, fig. 2, une bague en argent ; 2° dans la *Revue numismatique*, 1re série, t. XIX, pl. XII, nos 12 et 18 ; 3° dans Combrouse, *Rec. de* 900 *monétaires mérov.*, pl. XXIX, n° 1 ; XXX, 3 ; XXXIV, 18 ; XLI, 2.

horizontale attachée à la base de la haste, comme cela doit être, tandis que, dans le sens opposé, elle serait attachée au sommet contrairement à la règle et à l'usage.

Notre monogramme, ainsi envisagé, commence par un E rétrograde et on y lit facilement, EVSE BIA avec un A non barré, ou bien EVSEBIE[1].

Dans cette dernière hypothèse, qui vaut la première, la déclinaison du nom au génitif impliquerait la présence d'un substantif tel que *sigillum* ou *signum*, et nous avons précisément, très apparentes au centre du monogramme, les deux lettres SI, initiales de ces mots. D'où résulterait, pour l'ensemble du monogramme, la leçon suivante :

+ EVSEBIE SI(*gillum*) ou SI(*gnum*).

Dans l'autre hypothèse, les lettres SI seraient les initiales des termes SI(*gnavi*) ou SI(*gnavit*), qui étaient, comme on le sait, fréquemment employés dans les souscriptions d'actes mérovingiens. On lirait, dans ce cas :

+ EVSEBIA SI(*gnavi*) ou SI(*gnavit*).

Ce nom, très usité dans la première période du moyen âge[2], fut porté par des femmes célèbres à divers titres. Nous citerons :

1° L'impératrice Eusébie († 360), épouse de l'empereur Constance II, renommée pour sa beauté et son esprit brillant et cultivé[3];

2° Sainte Eusébie, abbesse d'Hamay († vers 673);

3° Une sainte abbesse du monastère de Saint-Cyr à Marseille, qui vivait au VIIIe siècle. Lors d'une incursion de pirates sarrasins, elle se mutila le visage pour échapper à leurs outrages, et son exemple fut imité par les quarante religieuses soumises à sa direction[4];

1. On voit, en effet, le premier E rétrograde adossé à un V, suivi d'un S, d'un deuxième E rétrograde et d'un B; puis, en retour vers le centre, l'I couché; et enfin, dans l'hypothèse EVSEBIA, la transversale formant avec la deuxième barre perpendiculaire un A non barré. Dans l'hypothèse EVSEBIE, le mot se terminerait par un des deux E du monogramme.

2. Ce nom était porté à la fois par des matrones nobles ou riches, et par des personnes de condition inférieure, affranchies ou esclaves, comme celle dont il est fait mention dans le testament d'Erminétrudis (vers l'an 700). Pardessus, *Diplom. et chart.*, t. II, p. 257.

3. Mabillon, *Acta SS. ord. S. Bened.*, édit. 1669, t. II, p. 984.

4. Inscription du musée de Marseille; dans E. Le Blant, *Rec. des inscriptions*

4° La mère de saint Germain, évêque de Paris, laquelle vivait à la fin du ve siècle et au commencement du vi^e siècle[1].

La matrone gallo-franque, ensevelie à Armentières et au doigt de laquelle a été trouvé notre anneau-cachet, était assurément d'une condition élevée; car, outre ce bijou, sa tombe renfermait notamment un charmant collier, composé de trente-sept perles de fortes dimensions, en ambre, en pâte de verre, et en terre cuite rehaussée d'un émail de couleurs variées; et une fibule qui est une des plus belles de la riche collection de feu F. Moreau[2].

CXX

ANNEAU AVEC MONOGRAMME, TROUVÉ A CARANDA (AISNE)[3]

Cette bague, qui est en argent, a été trouvée dans une des tombes mérovingiennes de Caranda, explorées par feu Frédéric Moreau, et appartient à sa collection.

Fort mince dans son pourtour, qui n'a que 2 millimètres d'épaisseur, elle est munie d'un chaton de forme circulaire, dont le diamètre est de 17 millimètres, y compris une bordure de grènetis de 3 millimètres de largeur.

Le chaton est soudé sur l'anneau et accompagné, de chaque

chrétiennes de la Gaule, t. II, p. 380, n° 545. Il y a aussi, dans l'église d'Aoste, une inscription funéraire en l'honneur d'une autre religieuse appelée *Eusebia*. *Ibid.*, t. II, p. 32, n° 392. On connaît enfin l'épitaphe que Fortunat nous a conservée d'une jeune femme du même nom, et où l'on glorifie sa beauté et ses talents. *Ibid*, p. 516, n° 642.

1. « Dies depositionis patris ejus (*sancti Germani*), nomine Eleutherii, kalendæ novembris, matris vero nomine *Eusebiae*. » *Polyptyque d'Irminon* (vers 810), X, 3; édit. de Guérard, p. 118; édit. de Longnon, p. 157. Saint Germain est né à Autun, en 496, et mort en 576.

2. Voir, dans l'*Album Caranda*, la partie du texte qui se rapporte à la planche XVI de la nouvelle série.

3. Caranda est situé dans la commune de Cierges, canton de Fère-en-Tardenois, arrondissement de Château-Thierry.

côté, de trois globules ou cabochons en argent, groupés en feuilles de trèfle. Il présente un monogramme gravé en creux, dont les diverses parties sont appuyées sur un cadre cintré, surmonté d'une petite croix.

L'origine de cet anneau sigillaire est certaine, attestée qu'elle est, non seulement par sa provenance d'un cimetière gallo-franc de la première race, mais encore par les caractères et la forme du monogramme, puis encore par les trois globules posés en trèfle à droite et à gauche du chaton, et qui sont, comme je l'ai déjà fait observer, un des signes distinctifs de la fabrique de ces sortes de bijoux durant la période gallo-franque.

Enfin l'arcature qui sert de support au monogramme, dénote le VIe ou le VIIe siècle.

M. Frédéric Moreau, en faisant figurer notre anneau-cachet sur une des planches de l'*Album Caranda*[1], s'est abstenu de proposer aucune explication pour le monogramme.

Nous y lisons EVTIKVS[2] ou EVTIKIVS; EVTICHVS ou EVTICHIVS[3], vocables qui se rencontrent fréquemment dans les annales de l'Église.

On compte, en effet, dix saints appelés *Euticus* ou *Euticius*[4] et seize saints du nom d'*Eutychius*[5], parmi lesquels un évêque de Côme, un abbé de Norcia ou Norsia, en Ombrie[6], et un patriarche de Constantinople, morts, le premier en 539, le second vers 540, le troisième en 565.

Dans l'hypothèse que nous venons d'envisager, la première let-

1. *Album Caranda*, planche XXXVI, figure 17.

2. Le monogramme, lu ainsi, commence par un E rétrograde; au sommet du cadre cintré, est appendu un V; vient ensuite le T qui est au bas du premier jambage de l'arcature, suivi de l'I qui est au-dessus en travers du même jambage, du K, dont les deux écartements partent de la barre horizontale médiane qui sert de haste à cette lettre, puis du deuxième V accroché au pied du deuxième jambage de l'arcature, et enfin du S couché.

3. On obtient EVTICHVS en considérant la barre médiane (qui est sans aucun doute la haste du K) comme formant en outre un H, et EVTICHIVS en employant deux fois la lettre I.

4. Voir notamment *Acta SS. Bolland.*, mens. jan., t. I, p. 823; maii, II, 299, et III, 458; julii, I, 20 et 306; aug., IV, 149; sept. VIII, 125.

5. Voir notamment *Acta SS. Bolland.*, mens. febr., t. I, p. 458; mart., III, 620; april., I, 548 et II, 378; maii, VI, 734; jun., I, 451; jul., III, 187.

6. Cette petite ville fut, au moyen âge, le siège d'un évêché.

tre du monogramme serait un E rétrograde, dont les trois barres horizontales sont représentées par les trois saillies qui se voient à droite de l'arcature (à la gauche du lecteur).

CXXI

AUTRE ANNEAU AVEC MONOGRAMME, PROVENANT DE CARANDA (AISNE)[1]

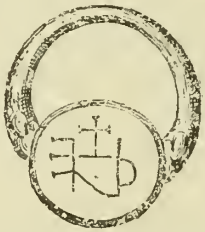

Cet anneau, trouvé, comme le précédent, dans le cimetière franc de Caranda, appartient à la collection de M. J. Pilloy, à Saint-Quentin.

Il est en laiton ou cuivre jaune : son diamètre intérieur est de 19 millimètres; sa tige, qui est ronde, a 3 millimètres d'épaisseur. Le chaton, soudé sur cette tige et de forme ronde, a 17 millimètres de diamètre et est accosté, à droite et à gauche, de trois globules disposés en feuille de trèfle, mais taillés en relief dans le métal, au lieu d'être soudés sur la tige, comme cela se voit dans un grand nombre d'anneaux par nous décrits.

Le chaton est décoré d'un monogramme, composé : 1° d'un H, sur la barre centrale duquel est posée une croisette; 2° d'un E rétrograde; 3° d'un D; 4° d'un L, dont la haste se détache obliquement du premier jambage du H, et dont le trait horizontal inférieur rejoint le deuxième jambage de cette lettre[2]; 5° d'un A non barré, formé par la haste du L et le premier jambage du H. L'ensemble nous donne le mot HEDLA, et avec le redoublement de E, HEDELA.

1. Reproduit d'après un dessin de M. J. Pilloy.

2. On pourrait, tout d'abord, voir à cet endroit un N; mais on ne s'expliquerait pas que la barre oblique de cette lettre se détachât du bas de la lettre H, et surtout qu'au lieu de rejoindre directement l'extrémité inférieure du deuxième jambage du H, elle prît auparavant une direction horizontale : celle-ci est, en réalité, le trait inférieur d'un L.

Nous avons ainsi pour le tout :

+ HEDELA

nom de femme, mentionné dans la première moitié du XIe siècle[1].

CXXII

TROIS BAGUES, DONT UNE AVEC CROIX ÉGALE ET LES CLOUS DE LA PASSION (?), TROUVÉES A AIGUISY (AISNE)[2]

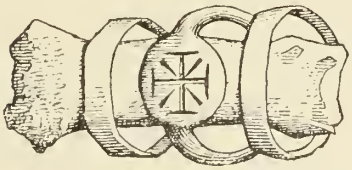

Ces trois bagues, qui appartiennent à la collection de feu Frédéric Moreau, sont ici figurées telles qu'elles ont été trouvées, au mois d'août 1885, dans une des tombes mérovingiennes du cimetière d'Aiguisy. Elles étaient au doigt d'une femme, qui avait, en outre, une épingle en bronze sur la poitrine[3].

Les deux anneaux placés à droite et à gauche de celui qui fait l'objet de la présente notice, sont en argent; celui de gauche est un cercle uni, celui de droite est octogone. L'anneau du centre, qui est en bronze, a 17 millimètres d'ouverture; son chaton, de forme ovale et presque ronde, ménagé à même le métal, a 14 millimètres de longueur sur 11 de hauteur, et présente, gravée en creux, une croix à branches égales, fortement potencée, et superposée à l'initiale grecque du chrisme.

CXXIII

BAGUE A CROIX ÉGALE, SUSPENDUE A UNE CHAÎNETTE, TROUVÉE A AIGUISY (AISNE)

Voici un second exemple du type décrit dans notre précédente

1. Lacomblet, *Niederrheinisches Urkunderbuch*, n° 181, ann. 1045; cité par Förstemann, *Personennamem*, col. 612.

2. Aiguisy est un village dépendant de la commune de Villers-Agron, cant. de Fère-en-Tardenois, arr. de Château-Thierry.

3. *Album Caranda*, sépultures mérovingiennes d'Aiguisy; planche LVI, nouvelle série, n° 7. Voir aussi le texte explicatif de ladite planche.

notice : comme le premier, il appartient à la collection de feu Frédéric Moreau, et provient des fouilles d'Aiguisy. Il a été trouvé, au mois d'août 1885, dans la sépulture d'une personne dont on n'a pas déterminé le sexe [1].

Cette bague est en bronze et a 21 millimètres d'ouverture : sa tige est ronde. Le chaton, pris dans la masse ou ménagé à même le métal, est rond ou légèrement ovale, et a 10 millimètres de lar-

geur sur 9 de hauteur ; il est coupé en quatre parties à peu près égales par une croix gravée en creux. Il est accosté de trois globules ou cabochons également en bronze, disposés en feuilles de trèfle [2].

1. *Album Caranda*, sépultures mérovingiennes d'Aiguisy ; planche LVI, nouvelle série, fig. 2. Voir le texte explicatif de ladite planche. Aux pieds du cadavre, il y avait un vase en terre et une petite amulette en silex, d'un poli remarquable.

2. M. Fréd. Moreau, dans le texte explicatif précité, dit que ce dispositif lui a été signalé « comme constituant une fabrication de bijouterie spéciale, différant essentiellement de celles qu'on rencontre dans les sépultures mérovingiennes ». Nous avons souvent appelé l'attention de nos lecteurs sur la fréquence, dans les bijoux mérovingiens, de ce dispositif, qu'il faut, à l'inverse de l'observation ci-dessus, considérer comme un des traits caractéristiques de la fabrique de cette époque.

Ce bijou est suspendu au milieu d'une chaînette de 30 centimètres de long, formée de petits anneaux doubles, tordus en forme de 8, et dont les extrémités sont liées à deux fibules en bronze de la forme appelée *canon*, qui servaient à l'attacher à deux parties du vêtement.

Nous avons donc là un spécimen curieux d'un anneau-cachet, que son possesseur tenait, non à son doigt, mais suspendu, de façon à pouvoir l'employer à sceller sa correspondance ou les actes dans lesquels il figurait.

CXXIII *bis*

ANNEAU PORTANT LA FORMULE ACCLAMATOIRE *Vivas*, PROVENANT DE CHOUY (AISNE)[1]

Cet anneau, trouvé en 1883, dans l'ancien cimetière de Chouy (Aisne), à l'annulaire de la main droite d'un squelette d'homme, a été publié dans l'*Album Caranda*[2].

Il est en argent; il a 20 millim. d'ouverture et 6 millim. de hauteur sur toute sa circonférence. Uni à l'intérieur, il présente, à l'extérieur, huit facettes ou compartiments dont six portent, dans des cadres de grènetis, diverses figures symboliques : une colombe tenant un rameau, un agneau dont le dos est surmonté d'une étoile,

1. Chouy est une commune dépendante du canton de Neuilly-Saint-Front, arrond. de Château-Thierry.

2. Pl. XXXIX, fig. 7, page . Les autres objets recueillis dans la même sépulture sont les suivants : deux petits vases à droite et à gauche de la tête; un poignard; un grand plat de terre rouge; des boucles de bronze; une bague en fer; et une monnaie en argent de Valentinien le Jeune, placée dans la bouche du défunt : ces objets, comme le squelette, étaient dans un cercueil en bois.

une palme debout, un cerf, un animal fantastique et un lièvre[1]; sur les deux autres facettes, est gravé le mot

VIV-AS.

Mon savant confrère, E. Le Blant, tout en reconnaissant les caractères chrétiens de la plupart de ces figures, trouvait des raisons de douter, au sujet de la foi du défunt, dans les deux circonstances suivantes : l'orientation de la tombe vers le nord, et la présence dans la bouche du défunt, de l'obole à Caron sous la forme d'un sou d'or de Valentinien II (375-392). Il ajoutait toutefois que ce deuxième fait ne serait pas décisif, puisque la pratique païenne dont il témoigne se maintint longtemps après le triomphe définitif du christianisme[2].

A l'appui de cette dernière observation, je dirai que nous avons deux exemples du fait dans deux de nos anneaux, provenant du cimetière de Vermand (Aisne), c'est-à-dire de la même région. Dans l'un l'obole était un sou d'or de Valentinien Ier (364-375); dans l'autre c'était un petit bronze de Magnence (349-353).

Il ne me paraît donc pas que cette particularité soit un motif de mettre en doute le caractère chrétien de la sépulture de Chouy.

Mais, à mon tour, j'en verrai un plus sérieux dans la légende *Vivas* inscrite sur notre anneau.

Dans les exemples que j'ai recueillis jusqu à présent de cette formule acclamatoire *Vivas* ou *Vivat*[3], elle est accompagnée des mots caractéristiques *in Deo* qui lui donnent cette signification : « Vis pieusement, saintement, en conformité des commandements de Dieu, de façon agréable à Dieu ». Le sens de *Vivas*, comme nous le lisons sur la bague de Chouy, n'est qu'un souhait de vie longue et heureuse, avec abstraction complète de toute idée religieuse.

1. *Nouveau recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule*, p. 79, n° 56.

2. A l'appui de son observation, E. Le Blant a cité un intéressant passage de Lebeuf : « J'ai connu, dit le savant abbé, des gens qui ont persuadé aux paysans d'un village proche d'Auxerre, de ne plus pratiquer cet usage qui paraissait tenir du paganisme, d'autant plus que quelques-uns assuraient que c'était pour payer le passage de la barque à Caron, qu'on munissait ainsi le mort d'un liard ou d'une autre pièce d'aussi petite conséquence. » *Dissertation sur l'histoire ecclésiastique et civile de Paris*, 1789, p. 287 (*Traité* sur les *anciennes sépultures*).

3. Voir les nos CXXX et CXXXV.

Cette différence remarquable est de nature à inspirer quelque hésitation.

Néanmoins, si l'on considère que, sauf l'animal fantastique, les figures gravées au pourtour de notre anneau sont des symboles chrétiens [1], et que, leur réunion ne pouvant être ici l'effet du hasard et étant au contraire manifestement intentionnelle, il faut admettre le caractère chrétien du bijou avec lequel le défunt fut enseveli.

CXXIV

ANNEAU DE LÉODENUS, TROUVÉ PRÈS DE COMPIÈGNE (OISE)

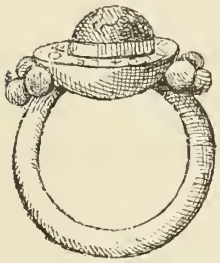

Voici une belle bague en or pur, trouvée en 1880 dans le lit de l'Oise, en amont de Compiègne, et près du confluent de l'Aisne. Acquise, peu après la découverte, par M. le Dr Lesguillons, elle a passé plus tard dans la collection de feu le baron Pichon.

Elle a 19 millimètres d'ouverture, et la tige a près de 4 millim. d'épaisseur. Elle est ornée d'un chaton, soudé sur les branches de l'anneau, et accosté, aux deux points de réunion, de trois cabochons en or, disposés en feuilles de trèfle. Ce chaton est composé d'une cuvette ovale, qui, à sa partie supérieure, a 17 millimètres sur 14. Dans cette cuvette est enchâssé un grenat ovale, traité en cabochon, de 18 millimètres dans son plus grand axe à sa base, et serti lui-même dans un cercle d'or. On y voit un oiseau grossièrement gravé en creux.

Sur la bande de la cuvette, restée libre autour du grenat, et qui

1. Voir Abbé Martigny, *Dictionn. des antiquit. chrétiennes* au mot *Anneau*.

a 3 millim. de large, est également gravée en creux la légende suivante :

+ LEODENVS VIVĀ DO

Leodenus vivat Deo (pour *in Deo*).

M. le comte de Marsy, qui, en 1883, a publié une savante étude sur ce bijou [1], fait observer qu'il a dû appartenir à un personnage important, de la seconde moitié du VIIe siècle, et que ce personnage, par la formule acclamatoire qui accompagne son nom et par le choix de l'intaille, paraît avoir tenu à manifester ses sentiments religieux. M. de Marsy indique, à titre d'hypothèse, comme pouvant être identifié avec le Léodenus, propriétaire de notre bague, un Leudinus ou Leuduinus, plus connu sous le surnom de Bodo, qui fut moine et puis évêque de Toul, depuis l'an 660 jusqu'à sa mort, dont la date ne peut être postérieure à 680 [2].

Nous reconnaissons qu'à raison de la richesse de la matière et de l'élégance de la mise en œuvre, le monument qui nous occupe a dû appartenir à un homme de condition élevée.

Mais l identification du Léodenus de notre bijou avec l'évêque de Toul, saint Leudin, ne semble justifiée, même à titre d'hypothèse, par aucune raison sérieuse.

Il y a même, au contraire, des motifs de la considérer comme peu admissible *a priori*.

L'anneau sigillaire de Léodenus est de bonne et belle fabrication; les caractères de la légende en sont nettement et correctement gravés et il se place avec vraisemblance dans le premier tiers du VIIe siècle, ce qui ne concorderait point avec le gouvernement épiscopal de Leudinus, dont le commencement se place en 660 et la fin vers 680.

Nous savons en outre que, d'après une décision synodale de Milan, il ne devait y avoir sur l'anneau épiscopal ni inscription, ni représentation quelconque [3], et la bague de Léodenus, décorée d'une légende, ne satisfait pas à cette condition.

1. *Rev. de la Société historique de Compiègne*, t. V.

2. De Marsy, *loc. cit.*, p. 13 et 14.

3. Voir, à ce sujet, mon mémoire sur le *Port des anneaux dans l'antiquité romaine et les premiers siècles du moyen âge*, dans *Mém. de l'Acad. des inscript. et bell.-lettr.*, t. XXXV, 2e partie, p. 235, et tiré à part, p. 67. Toutefois, il a été dérogé à cette règle : nous en avons un exemple dans le n° LXXII *bis* décrit plus haut.

DIOCÈSE DE CHALONS-SUR-MARNE

CXXV

ANNEAU A CHATON TOURNANT, TROUVÉ A CHALONS-SUR-MARNE

L'anneau d'or qui est reproduit ici d'après les dessins, que M. le baron de Mély a bien voulu me remettre [1], a été recueilli dans une tombe, à Châlons-sur-Marne, et a été acheté par M. de Saint-Ange-Darde chez un orfèvre de cette ville.

Il a 19 millimètres d'ouverture; l'épaisseur de la tige est de 5 millimètres, et le poids total du bijou, de 12 grammes. Il est muni d'un chaton mobile, formé d'un petit cube en or, qui a millimètres à chacune de ses faces, et 6 de côté. Sur l'une des faces, on voit, gravées à rebours, les lettres Q P P, dont nous n'avons aucun moyen de déterminer la signification. L'autre côté est dépourvu d'inscription.

CXXVI

ANNEAU AVEC MONOGRAMME, TROUVÉ PRÈS DE CHALONS-SUR-MARNE

Cette bague m'a été communiquée, en 1885, par feu A. Danicourt, qui la possédait depuis peu de temps [2]. Elle est en bronze; elle a

1. Quand j'ai publié ce bijou pour la première fois, en 1895, dans la *Revue archéologique*, (année 1895, t. II, p. 2), on a fait figurer, par erreur, des dessins qui n'avaient nul rapport avec lui et ne répondaient aucunement à la description que j'en donnais.

2. Ce bijou a sans doute été légué avec les autres parties de la collection de M. Danicourt, au Musée de la ville de Péronne (Somme).

18 millimètres d'ouverture; le pourtour a 2 millimètres d'épaisseur, et 6 millimètres de hauteur du côté opposé au chaton. Ce chaton, de forme quadrangulaire, a de 11 à 12 millimètres de large sur 7 à 8 de hauteur.

Nous voyons, en partant de l'angle inférieur de gauche (pour le lecteur), un L, de la haste duquel se détachent trois barres horizontales formant un E; à côté de la barre horizontale du L, un V renversé avec un petit point; à droite un L renversé, et à côté de sa barre horizontale, un A renversé et accosté de deux points; au centre un grand I, dirigé de l'angle gauche supérieur vers l'angle droit inférieur; enfin un S, posé en travers de cette dernière lettre.

Nous avons là les composantes du nom d'EVLALIVS en redoublant l'emploi de V, ou d'EVLALIE en redoublant l'emploi de E, le S étant, dans ce dernier cas comme dans d'autres précédemment signalés, l'initiale de *Signum* ou *Sigillum*.

Les deux noms d'*Eulalius* et d'*Eulalia* étaient très usités dans la période gallo franque.

Grégoire de Tours mentionne un personnage appelé *Eulalius*, qui dépossèda violemment Nicétius du comté d'Auvergne[1]; et plus bas, après l'avoir qualifié comte, il donne le récit de ses méfaits[2]. Un saint du même nom était évêque de Syracuse, au commencement du VIe siècle[3], et l'on trouve en 670 un *Eulalius*, évêque de Cynopolis[4].

Les annales de l'Église nous font connaître deux saintes du nom d'*Eulalia*, mortes, l'une à Barcelonne en 304[5], l'autre à Mérida en 404[6].

Au point de vue historique aussi bien qu'au point de vue de la composition du monogramme, l'une et l'autre leçon seraient donc également admissibles. Mais une circonstance dont il faut tenir grand compte est la petite dimension et le faible diamètre de la bague dont il s'agit : elle n'a que 18 millimètres d'ouverture, et a vraisemblablement appartenu à une femme, c'est pourquoi nous

1. *Histor. Francor.*, VIII, 18; édit. Guadet et Taranne, t. II, p. 91.
2. *Ibid.*, X, p. 221-223.
3. Bolland., *Acta SS.*, mens. febr., t. II, p. 888.
4. Lelong, *Biblioth. sacra*, t. II, p. 717.
5. Bolland., *Acta SS.*, mens. febr., t. II, p. 575-589.
6. *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, 5e série, 1861, t. II, p. 237-255.

pensons qu'il convient d'adopter de préférence la leçon S(*ignum*) ou S(*igillum*) EVLALIE.

CXXVII

BAGUE AVEC LES NOMS DE BAUBULFUS ET D'HARICUBA OU HARICUFA, PROVENANT DE VITRY-LE-FRANÇOIS (MARNE)

Nous reproduisons ici une bague en or fin, trouvée en 1849, aux environs de Vitry-le-François, et conservée au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale, dans le catalogue duquel elle est inscrite sous le n° 7596. Elle a subi un aplatissement qui ne permet pas d'en mesurer exactement l'ouverture.

Du côté opposé au chaton, les deux branches de la tige ont été soudées l'une sur l'autre. Le chaton se compose de deux ovales, ménagés à même le métal, et qui ont chacun 14 à 15 millimètres de large sur 5 à 6 de hauteur. Ils portent, gravés en creux et en deux lignes, l'un, le nom de

BA/ ЬVL — FVS

l'autre, celui de

HARICV/// - A

A la suite du V de cette dernière légende, il y avait une lettre qui est presque entièrement effacée, mais dont on peut distinguer à l'aide d'une loupe, un fragment initial qui paraît être la haste perpendiculaire d'un F, d'un I, d'un L, d'un B ou d'un D, plus vraisemblablement d'un F. S'il en était ainsi, le vocable féminin serait *Haricufa*. Des auteurs qui se sont occupés de ce bijou, les uns, comme MM. Chabouillet, Eug. Hucher et l'abbé Cochet, ont lu *Haricufa*[1]. Mais cette leçon n'est pas admissible, par le motif que,

1. M. Chabouillet, *Rev. archéol.*, année 1849, p. 350, et *Catalog. général et raisonné des camées, etc., de la Biblioth. impér.*, n° 3641, p. 389; M. Eug. Hucher, *Bullet. monument.*, t. XVIII, p. 309, et *Sigillographie du Maine*, 1855, p. 9; l'abbé

dans la partie dégradée de l'inscription, il n'y a place que pour une seule lettre et non pas pour les deux lettres L et F qu'elle suppose. E. Le Blant, tout en déclarant que la fin du mot lui paraissait incertaine, a proposé la leçon *Haricuba*[1], ce qui serait plus acceptable : nous préférons, toutefois, celle de *Haricufa*.

Quant au nom d'homme, les auteurs précités, à l'exception de E. Le Blant, l'ont traduit par *Baudulfus*, en attribuant à la quatrième lettre de l'inscription la valeur d'un D; E. Le Blant l'a traduit par *Baubulfus*[2], en laissant, comme il le faut, à la lettre en question, la valeur d'un *b* cursif[3].

Nous sommes donc d'avis de restituer ainsi les deux vocables :

BAVBVLFVS — HARICVFA ou HARICVBA.

Par sa fabrique, par la forme des caractères de la double inscription et par la composition des noms qui y sont gravés, notre anneau appartient à l'époque mérovingienne et à la fin de cette période.

C'est évidemment un anneau de mariage ou de fiançailles. Les circonstances de la découverte de ce bijou nous étant inconnues et sa déformation ne permettant pas d'en déterminer l'ouverture, il est impossible de dire quelle est celle des deux personnes dont il porte les noms, à l'usage de laquelle il était affecté.

CXXVIII

ANNEAU AVEC S BARRÉ, TROUVÉ, A VILLEVENARD (MARNE)[4]

Cet anneau en bronze a été trouvé au cours de fouilles opérées par M. le baron J. de Baye, notre confrère à la Société des Antiquaires de France, dans le cimetière mérovingien de Villevenard.

Cochet, *Le tombeau de Chilpéric Ier*, in-8, 1859, p. 360 et 382; voir aussi l'*Art chrétien*, t. III, ann. 1859, p. 479, fig. 20.

1. *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. Ier, p. 451, n° 337, pl. XXXVI, fig. 221.

2. *Ibid.*, t. II, p. 618.

3. A la vérité, la forme *Baudulfus* est très normale dans l'onomastique gallo-franque. (Voir Förstemann, *Personennamen*, p. 216-218.) Il y en a des exemples notamment dans le testament d'Erminetrudis, de l'an 700 (Pardessus, *Dipl. et ch.*, t. II, p. 257 et 258). Il n'en est pas de même de la forme *Baubulfus*, dont on ne connaît pas d'exemple.

4. Villevenard est situé dans le canton de Montmort, arrond. de Reims.

En m'adressant les dessins de ce bijou, qui appartient à sa collection, M. de Baye m'a fait connaître que la tombe où il a été recueilli ne contenait, avec des ossements, que ce petit monument et des grains de collier.

La bague qui nous occupe est très mince; elle a 4 millimètres

de hauteur, 17 millimètres d'ouverture, particularité qui, rapprochée du fait de l'existence de grains de collier dans la sépulture, atteste que nous avons là une bague de femme.

Rappelons ici que nous avons déjà décrit des anneaux pourvus du S barré, que l'on sait être l'abréviation de S*ignum* ou S*ignavi*.

DIOCÈSE DE NOYON, PLUS TARD DE SAINT-QUENTIN

CXXIX à CXXXVII *bis*

ANNEAUX PROVENANT DES ANCIENS CIMETIÈRES DE VERMAND (AISNE)[1]

Avant de décrire ces anneaux, je dois dire quelques mots de la date des sépultures d'où ils proviennent.

Les anciens cimetières de Vermand appartiennent, pour une partie, à la dernière moitié du IIIe siècle, mais principalement au

1. Vermand est un chef-lieu du canton dépendant de l'arr. de Saint-Quentin. Ces bijoux ont été publiés par M. J. Pilloy dans ses *Études sur d'anciens lieux de sépulture du département de l'Aisne*, t. II, p. 265 et suiv. et pl. 19; et par M. Th. Eck, dans les *Mémoires de la Société académique de Saint-Quentin*, année 1889; et dans un livre intitulé : *Les deux cimetières de Vermand et de Saint-Quentin.*

IVe siècle, et ne paraissent avoir été abandonnés qu'après la deuxième destruction de l'*oppidum* des *Veromandui*, laquelle eut lieu au commencement du Ve siècle, lors des grandes invasions germaniques.

M. J. Pilloy affirme, sans hésitation, que toutes les sépultures dans lesquelles nos anneaux ont été trouvés sont du IVe siècle, du commencement à la fin : « Il n'y a pas, dit-il, à cet égard le moindre doute [1]. » Nous verrons, dans les notices descriptives qui vont suivre, que la bouche de plusieurs des possesseurs de ces bijoux avait reçu, comme obole à Caron, des monnaies d'empereurs ayant régné dans le dernier tiers du IVe siècle [2]. D'après M. Pilloy, les anneaux eux-mêmes sont du même temps.

1° CXXIX. — Bague avec le chrisme.

Cette bague, qui provient d'une sépulture féminine, a 18 millimètres d'ouverture ; elle est en or ; sa tige, ronde, est formée d'une série de petites perles d'or soudées ensemble [3].

Le chaton, de forme ovale, taillé en biseaux, a, dans sa plus grande hauteur, 15 à 16 millimètres à la base, 13 à la surface ; dans sa plus grande largeur, 15 millimètres à la base, 9 à la surface.

Dans ce chaton, soudé sur la tige, est sertie une pierre d'un vert noirâtre, sur laquelle on voit, formées de fils d'argent incrustés dans de petits sillons entaillés *ad hoc*, la lettre grecque Χ, première lettre du nom du Christ, et une croix égale, à la haste de laquelle est appendue la deuxième lettre du même nom. Les barres des deux figures se terminent par un fer de flèche ou de lance.

1. Lettre du 6 février 1896. Cf. dans le t. II des *Études* précitées de M. Pilloy, le chapitre intitulé : *Les cimetières de Vermand, du* IVe *siècle*, p. 76 et suiv.

2. Magnence (349-353) et Valentinien Ier (364-375).

3. Ce bijou, quand il a été dessiné par M. Pilloy, appartenait à M. Jumelle, avocat à Amiens (lettres de M. Pilloy, des 6 et 14 février 1896).

Dans la main gauche de la femme qui portait cette bague à l'annulaire de la même main, il y avait un sou d'or frappé à Trèves, au nom de l'empereur Valentinien Ier (364-375)[1].

2° CXXX. — Anneau avec calcédoine.

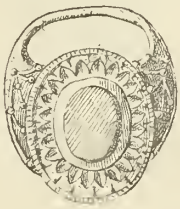

Ce bel anneau d'or, qui appartient à la collection de M. Th. Eck, a été trouvé dans une sépulture féminine; il a 17 à 18 millimètres d'ouverture; sa tige a, près du chaton, 12 millimètres de hauteur, 2 à 3 du côté opposé. Le chaton ovale, qui a, dans sa plus grande largeur, 13 millimètres, sur 10 dans sa plus grande hauteur, est formé d'une cuvette de métal, soudée sur la tige, contenant une fausse calcédoine et décorée d'une large bordure de feuilles d'acanthe ciselées, laquelle est elle-même entourée d'un cordon de grènetis. Le chaton est relié à la tige par un réseau de filigranes, dont les points d'attache sont munis de perles d'or, qui simulent les nœuds du réseau.

La femme au doigt de laquelle on a recueilli ce magnifique bijou, avait, dans la bouche, pour obole à Caron, un sou d'or de Valentinien Ier (364-375)[2].

1. On a recueilli dans cette même tombe un collier formé d'une chaînette en or, ornée d'émeraudes, des bracelets en argent aux deux poignets; et, aux pieds de la défunte, les débris d'un coffret à bijoux, une aiguière de bronze à bords godronnés, etc. Quand je publiai pour la première fois cet anneau (*Rev. archéol.*, année 1896, t. I, p. 274), je me bornai à mentionner la présence du chrisme : une étude nouvelle m'a déterminé à donner ici une description plus précise.

2. La même tombe contenait en outre six fibules, dont quatre en argent doré, ciselé et niellé, et deux en argent, ornées chacune d'une perle d'ambre, deux petites agrafes en argent et un collier de grosses perles d'or.

3° CXXXI. — Bague en bronze, avec figure de divinité au chaton.

Cette bague[1], trouvée dans une tombe masculine, a 21 millimètres d'ouverture; sa tige, arrondie à l'extérieur, a partout une hauteur de 12 millimètres. M. Pilloy croit qu'elle a été fondue; le chaton n'est donc pas soudé. Ce chaton, de forme ronde, a 13 millimètres de diamètre : « Il porte, dit M. Pilloy, gravée grossièrement en creux, à la façon des intailles, la représentation d'une divinité, assise sur une *cathedra*, tenant de la main droite une haste, et de la main gauche une patère. Dans l'objet informe placé derrière le siège, on a cru voir[2] un aigle, et, comme conséquence, le personnage serait Jupiter. J'en doute, car il n'a pas les attributs dont il est ordinairement accompagné sur les médailles, le foudre[3]. »

L'objection opposée par M. Pilloy à l'idée d'une représentation de Jupiter n'est point fondée. A la vérité, le Père des Dieux est figuré le plus souvent, *sur les monnaies*, avec la foudre dans la main; mais, sur les pierres gravées, qui sont ici d'une autorité topique, Jupiter tient fréquemment dans sa main gauche une patère, tandis que la droite tient le sceptre. L'aigle est tantôt à côté, tantôt en face du dieu.

Je citerai, parmi les intailles de notre Cabinet de médailles, les nos 1423, 1424 et 1425[4], qui, par leur dispositif comme par leurs

1. Ce bijou est conservé dans le Musée archéologique de Saint-Quentin. Il y avait en outre, dans cette tombe, une tablette en schiste ardoisé, des clous de chaussures, de petites amphores, un poculum avec sa soucoupe, et une ampulla en verre blanc.

2. Cette explication a été proposée par M. Th. Eck, dans son livre précité *Les deux cimetières de Vermand et de Saint-Quentin*, p. 249 et 340.

3. J. Pilloy, *Études* précitées, t. II, p. 264.

4. *Catalogue général et raisonné des camées et pierres gravées de la Bibliothèque nationale* (Cabinet des médailles), par Chabouillet, p. 204.

dimensions, doivent être évidemment rapprochées de notre anneau, dont le travail en est une visible dégénérescence. Telle est aussi l'opinion très nette, très décidée de MM. Babelon et Maurice Prou, les savants conservateur et conservateur adjoint au Cabinet des médailles.

Un exemple également déterminant nous est fourni par un des anneaux par nous décrits : on y voit, en effet, une intaille, où Jupiter est représenté assis, avec le sceptre, la patère et, en face de lui, l'aigle, qui le regarde[1].

A la vérité, dans l'espèce qui nous occupe, l'aigle, qui est très sommairement indiqué, serait derrière la *cathedra*. Mais, si l'on se reporte à l'Atlas du grand ouvrage de J. Overbeck sur l'art dans la mythologie hellénique, on y remarque deux figurations de Jupiter assis sur son trône, tenant d'une main le sceptre, de l'autre une patère, avec un aigle *à côté* du trône, en *retrait et hors de la vue du dieu*[2], et l'on s'explique aisément qu'à une basse époque comme celle de notre anneau, et sur une grossière imitation de ces types, un graveur ignorant et inhabile ait pu placer l'aigle tout contre et en arrière de la *cathedra*.

Quant à l'objet qui se détache du sceptre en arrière et à la hauteur de l'épaule du dieu, il faut y voir un bout flottant de la chlamyde du divin personnage.

4° CXXXII. — Anneau avec fausse calcédoine gravée

Voici un anneau d'argent[3] trouvé dans la tombe d'une femme, au médius de sa main droite[4]; il a 21 à 22 millimètres d'ouverture;

1. Voir plus loin, n° CCLXXXVI.

2. *Griechischen kunstmythologie*, 1872; Atlas, Gemmentafel II, n° 2 et n° 48; la notice descriptive est p. 167 du texte.

3. Cet anneau appartient à la collection de M. Th. Eck.

4. On y a recueilli, en même temps que ce bijou, un petit coffret en bois et bronze avec clef bague, contenant un grand bronze de Postume (257-267), une

sa tige, légèrement bombée à l'extérieur, a 8 millimètres de hauteur près du chaton, 3 seulement du côté opposé.

Le chaton est formé d'une fausse calcédoine de forme ovale, taillée en biseaux, de 15 millimètres dans sa plus grande largeur à la base et de 13 à la surface; de 10 millimètres dans sa plus grande hauteur à la base, et de 8 à la surface. Sur cette pierre est gravé un animal au galop. « Le travail est tellement sommaire, dit avec raison M. Pilloy, qu'on ne saurait déterminer à quelle espèce cet animal appartient[1]. »

5° CXXXIII. — Autre anneau d'argent

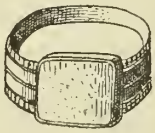

Cet anneau[2], trouvé dans une sépulture féminine, à l'annulaire de la main droite de la défunte[3], a une ouverture de 18 millimètres; sa tige, plate, a 7 millimètres de hauteur près du chaton, et 3 du côté opposé.

Le chaton, formé d'une pâte ou fausse pierre verdâtre, est un carré long de 9 millimètres de haut sur 10 de large.

6° CXXXIV. — Bague en argent

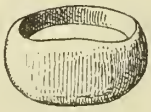

Cette bague, fort simple, a 16 millimètres d'ouverture; sa tige, bombée à l'extérieur, a 12 millimètres de hauteur près du chaton, 2 à 3 du côté opposé; le chaton, qui était probablement une intaille, a disparu : le renflement du métal qui en marque la place, a la

autre bague en bronze, un gros bracelet en jais, une paire de boucles d'oreilles en or, avec pierres fines, un petit couteau, etc.

1. *Ubi supra*, p. 265.

2. Il appartient à la collection de M. Th. Eck.

3. Au chevet de la défunte on a recueilli une épingle en argent, à tête plate.

forme d'un carré allongé, de 10 millimètres de large sur 6 de hauteur.

Les objets recueillis dans la tombe féminine où ce bijou a été trouvé, attestent qu'il appartenait à une riche matrone[1].

7° CXXXV. — Bague en bronze, ornée de filets parallèles

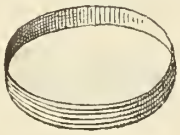

Cette bague est un simple cercle sans inscription ni figure, avec une hauteur, égale en tous sens, de 3 millimètres, et une ouverture de 15 à 16 millimètres.

Elle était portée par une femme, qui en avait une autre semblable, et dans la bouche, comme obole à Caron, un petit bronze de Magnence (349-353)[2].

8° et 9° CXXXVI et CXXXVII. — Deux bagues en argent d'une fillette

Ces deux bagues, trouvées dans la tombe d'une fillette, sont deux simples cercles d'argent, travaillés à plat et n'ayant pour décoration qu'un cordon de zigzags gravés en creux.

Le n° 1, qui est le plus grand, a 11 millimètres de diamètre intérieur et une hauteur partout égale de 1 à 2 millimètres.

1. Elle avait, au cou, un collier de trente-huit perles d'or avec pâtes de verre imitant une pierre verte opaque; aux bras, des bracelets de bronze; aux pieds, une petite urne et une coupe en verre blanc; et deux autres vases en verre.

2. Cette femme avait, au bras gauche, trois bracelets en verre noir et un quatrième en bronze; au bras droit, un bracelet en argent; sur les jambes, une urne en verre blanc et une coupe également en verre; sous les pieds, une urne en terre grise.

Le n° 2 a 8 à 9 millimètres d'ouverture et 1 à 2 millimètres de hauteur.

Dans la même sépulture, on a recueilli deux autres petits anneaux du même genre[1].

10° CXXXVII *bis*. — BAGUE EN ARGENT, AVEC PLAQUES D'ÉMAIL

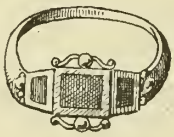

Cette bague[2] sur laquelle M. Pilloy n'a pas pu nous donner de renseignements précis, mais qui paraît provenir, comme les précédentes, d'un des cimetières de Vermand[3], a de 18 à 19 millimètres d'ouverture. La tige, plate, a 5 millimètres de haut près du chaton, 1 1/2 du côté opposé.

Le chaton, formé de trois compartiments, a 16 millim. dans son entière largeur : le compartiment central est de forme rectangulaire, les deux autres qui l'accostent, ont une forme légèrement trapézoïdale. Tous les trois sont des plaques d'émail noir, établies dans des cassolettes soudées sur la tige.

Le compartiment central est orné, en haut et en bas, de 3 globules reliés ensemble par des cordons de métal; les compartiments latéraux sont accostés par trois globules ou cabochons.

M. Pilloy croit qu'à la différence de ceux que nous avons reproduits ci-dessus, cet anneau a été confectionné à une époque antérieure au IVe siècle, et appartiendrait au IIIe, peut-être même au IIe. « Au IVe siècle, dit-il, l'émaillerie avait cessé d'être à la mode. On n'en faisait plus. Les bagues et les fibules émaillées que l'on trouve dans les sépultures du IVe siècle, étaient possédées par héritage ou

1. Qui appartiennent également à M. Th. Eck. La petite défunte avait en outre, au bras gauche, un bracelet en argent; contre le bras droit, une coupe en verre blanc; et, aux pieds, deux petits pots en terre noire.

2. C'est le n° 9 de la planche 19 des *Etudes* précitées de M. Pilloy.

3. Le savant archéologue croit, en effet, se rappeler que ce bijou, provenant d'un des cimetières de Vermand, appartient, ou du moins, a appartenu à M. Bègue, principal clerc de notaire à Vermand (lettre du 14 février 1896); ce qui permet de supposer qu'il provient d'un des cimetières de Vermand.

provenaient du pillage fait par les barbares au milieu du IIIe siècle[1]. »

Cette opinion me paraît n'être pas suffisamment motivée, au moins, dans la forme absolue où elle est exprimée. Il me semble difficile d'admettre que l'art de l'émaillerie, dont le Ve siècle et les suivants nous fournissent tant de spécimens, eût entièrement disparu au IVe. Je serais plutôt porté à penser que, s'il y a eu ralentissement dans la production, il y a eu continuité dans la pratique de cet art.

CXXXVIII

ANNEAU AVEC INSCRIPTION, TROUVÉ A VILLERET (AISNE)[2]

Cette bague appartient, comme la précédente, à M. J. Pilloy, qui nous en a fourni le dessin.

Elle a été trouvée dans un ancien cimetière gallo-franc, et dans une sépulture féminine.

Elle est en or; son diamètre intérieur est de 19 millimètres d'ouverture; sa tige, formée d'une mince bande de métal, dont les extrémités ont été soudées l'une sur l'autre, a 9 millimètres dans sa plus grande largeur, près du chaton, 5 seulement du côté opposé.

Le chaton, ménagé dans la masse, est un carré long, de 8 millimètres de haut sur 12 de large; il est orné d'un entrelacs en forme de 8 dans un cadre tracé au burin; de chaque côté, sur la tige, trois caractères : à droite (pour le lecteur) A, E rétrograde et S retourné; à gauche, A, S retourné et C couché. Nous n'avons aucune opinion, aucune conjecture à proposer touchant le groupement de ces caractères, dont se composait le nom de la femme possesseur de notre anneau.

1. Lettre du 6 février 1896. Cf. Pilloy, *Études sur d'anciens lieux de sépulture de l'Aisne*, t. II, p. 270.

2. Villeret est une commune du canton du Catelet, arrondissement de Saint-Quentin.

Quant à l'époque où ce bijou fut fabriqué, bien qu'il ait été recueilli dans un cimetière que l'on croit carolingien, il peut dater d'une période antérieure. Les ornements et les caractères qui y sont gravés se rapportent aussi bien et même mieux aux temps de la première dynastie qu'à ceux de la deuxième; et ce qui nous fait incliner vers cette attribution, c'est la similitude des ornements de notre anneau, avec ceux d'une autre bague dont l'origine mérovingienne ne paraît point douteuse.

CXXXIX

BAGUE AVEC CROIX ÉGALE, PROVENANT DE SÉRAUCOURT-LE-GRAND (AISNE)[1]

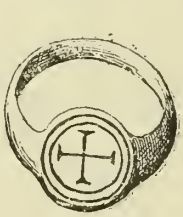

Voici encore un anneau de la collection de M. J. Pilloy, qui a été recueilli dans une des tombes du cimetière de Séraucourt-le-Grand.

Il est en laiton ou en cuivre jaune, et n'a que 18 millimètres d'ouverture, ce qui indique bien un bijou de femme. La tige a 6 millimètres dans sa plus grande largeur près du chaton, 3 du côté opposé.

Le chaton, ménagé à même le métal, est de forme ronde avec 12 millimètres de diamètre, et, dans un double cercle tracé au burin, on a gravé une croix à branches égales et potencée.

Ce bijou a été recueilli dans un cimetière qu'on croit carolingien ; mais il peut fort bien néanmoins avoir été fabriqué à une époque antérieure; et nous avons, dans nos anneaux d'origine mérovingienne certaine, de nombreux exemples de la croix égale, et de la croix potencée ou fourchue.

1. Séraucourt-le-Grand est un chef-lieu de commune, du canton de Saint-Simon, arrondissement de Saint-Quentin.

CXL

ANNEAU AVEC CALCÉDOINE, PROVENANT D'ABBEVILLE (AISNE)[1]

Cet anneau d'or, qui appartient, comme les quatre suivants à la collection de M. J. Pilloy[2], a été recueilli dans la tombe d'une femme de cinquante à soixante ans, avec divers autres bijoux et objets de toilette[3]; il était encore à l'annulaire de la main gauche.

Il a 21 millimètres d'ouverture. La tige, qui a 7 millimètres de largeur près du chaton, est simplement ornée de traits au burin, figurant un rameau. Le chaton, soudé sur cette tige, est formé d'une cassolette ovale, presque ronde, de 23 millimètres de largeur sur 21 de hauteur au centre, y compris une large bordure ciselée en zigzags, et dans laquelle est sertie une magnifique calcédoine, d'un ton laiteux, dont le fond est noirâtre[4].

CXLI

BAGUE AVEC FAUSSE ÉMERAUDE, PROVENANT D'ABBEVILLE (AISNE)[5]

Cette bague en or, trouvée dans la tombe d'une femme, était

1. Abbeville est une commune dépendante des canton et arrondissement de Saint-Quentin.

2. Le dessin de ce bijou et ceux des quatre numéros suivants sont empruntés à l'ouvrage déjà cité de M. J. Pilloy : *Etudes sur d'anciens lieux de sépulture du département de l'Aisne*, t. II, pl. V. Celui dont il s'agit ici est gravé sur cette planche, fig. 3; le texte est p. 186 et 262.

3. Sur la tête de la défunte, une épingle styliforme en argent; au cou, un collier de perles rouges ou vertes, avec un petit croissant d'argent muni d'une bélière; une petite agrafe d'argent à quatre pointes recourbées au-dessous; à l'avant-bras droit, un bracelet en bronze.

4. M. Pilloy a fait, à ce propos, l'observation qu'aujourd'hui, dans les bagues à chaton ou médaillon ovale, on place toujours le grand axe dans le sens du doigt, tandis qu'ici on a procédé en sens contraire, et le médaillon devait couvrir une partie des autres doigts (*Etudes*, etc., p. 263).

5. Pilloy, *Études*, etc., p. 178, n° 1 et p. 263; pl. V, fig. 5.

encore à l'annulaire de la main gauche. On y a recueilli en même temps divers objets, notamment une épingle d'argent, qui était sur la tête de la défunte[1].

Cette bague a 17 1/2 à 18 millimètres d'ouverture ; sa tige, plate

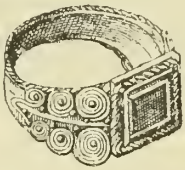

et mince, a 10 millimètres près du chaton, 4 1/2 du côté opposé; elle est ornée de six cercles concentriques en filigrane, entre lesquels on a soudé de petites perles d'or, qui rappellent un bel anneau épiscopal par nous décrit[2].

Le chaton est formé d'une cassolette rectangulaire, bordée d'une torsade d'or sur ses quatre côtés et sertissant une fausse émeraude.

CXLII

AUTRE ANNEAU AVEC LION GRAVÉ SUR FAUSSE CALCÉDOINE, PROVENANT D'ABBEVILLE (AISNE)[3]

Cet anneau, recueilli dans la tombe d'une femme, était encore à l'annulaire de sa main gauche : on y a trouvé, en outre, divers objets de toilette et autres[4].

1. Voici le détail de ces objets : sur les fémurs, un bassin de bronze, au-dessous duquel une coupe en verre, décorée de fossettes et de filets de verre au pourtour; sur les jambes, un plateau d'étain, contenant des ossements de poule et une cuiller en argent; vers les pieds, une grande coupe de verre en forme de bol; dans cette coupe, un petit vase ventru, où M. Pilloy a vu un *poculum*.
2. Voir plus loin, n° CCLXXXIV.
3. Pilloy, *Études*, etc., p. 194, n° 83 et p. 263; pl. V, fig. 7.
4. Dans la bouche, un denier d'argent de Gratien; au cou, un collier de perles

Il a 16 à 17 millimètres d'ouverture; sa tige, de dimensions égales sur tout son pourtour, est d'une faible hauteur (1 et 1/2 ou 2 millimètres).

Le chaton, qui est soudé sur la tige et de forme ovale, a 12 millimètres de large sur 8 de hauteur au centre. On y a serti une fausse calcédoine, sur laquelle est gravé en creux un lion passant.

CXLIII

AUTRE BAGUE AVEC FIGURE D'UN PETIT GÉNIE, PROVENANT D'ABBEVILLE (AISNE)[1]

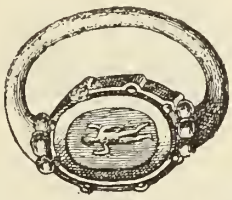

Cette bague en argent a été trouvée dans la tombe d'un homme, à l'annulaire de sa main gauche, avec divers objets, parmi lesquels une hache en fer et deux couteaux[2].

Elle a 23 millimètres d'ouverture; la tige, ronde, a 4 millimètres de grosseur près du chaton, Celui-ci, soudé sur la tige, est, comme le chaton de la précédente bague, formé d'une cassolette octogonale, de 16 millimètres 1/2 de large sur 12 millimètres 1/2 de hauteur au centre. Cette cassolette constitue intérieurement un cadre

creuses fusiformes, en or ou en pâte noire et brillante; le long de la jambe gauche, une *ampulla* de verre blanc; un débris de peigne en os; sur les genoux, un bassin de bronze et une cuiller d'argent; tout auprès, une petite urne d'étain; aux pieds, une coupe en verre et un *poculum* en terre grise; la garniture d'un coffret en bois, avec sa clef, sur les débris duquel on a cru trouver représentés, en bas-relief, au repoussé, Jupiter, Mars et Hercule.

1. Id., *ibid.*, p. 189, nº 59 et p. 262; pl. V, fig. 4.

2. Dans la main droite du défunt, il y avait un petit bronze fruste de Gratien; sur les genoux, un plateau de bronze étamé, avec des os de poule et des coquilles de noix; une petite coupe en verre; près de la jambe gauche, une hache en fer, un *poculum* en terre grise et une petite urne en terre rouge, remplie de cendres; aux pieds, un couteau en fer, une plaque de ceinturon en bronze; des anneaux de bronze et de fer; une gouge coudée en fer; un grand couteau; un ferret en bronze et une fibule discoïde émaillée de rouge.

ovale, sertissant une fausse calcédoine sur laquelle est gravé en creux un petit génie. Ele est accostée, aux deux points de jonction avec la tige, de trois globules ou cabochons disposés en feuilles de trèfle, dont nous avons souvent déjà signalé la présence sur nos anneaux.

CXLIV

AUTRE BAGUE AVEC VERRE IRISÉ, PROVENANT D'ABBEVILLE (AISNE) [1]

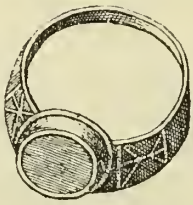

Cette bague, en argent, a été trouvée dans la sépulture d'un homme, à la main gauche duquel elle était encore; il y avait, outre ce bijou, une monnaie, et divers objets et ustensiles [2].

Elle a 20 millimètres d'ouverture; sa tige, plate, a près du chaton 6 millimètres, 2 seulement du côté opposé. Le chaton, soudé sur la tige, est une cassolette ronde, de 10 millimètres de diamètre, sertissant un verre blanc irisé.

CXLV

BAGUE AVEC INSCRIPTION, PROVENANT DE PRÉMONT (AISNE) [3]

Cette bague, qui est inédite, a été trouvée, en 1894, dans une sé-

1. Pilloy, *Études*, etc., p. 179, n° 4, et p. 263; pl. V, fig. 6.

2. Sur la poitrine, une grosse fibule cruciforme; sur les jambes, un plat d'étain, contenant les ossements d'une poule; un *poculum* en terre grise; une coupe en verre; aux pieds, une boucle de ceinturon en bronze; un petit cylindre creux ayant dû servir à fixer les pendeloques de cuir qui, chez les soldats, couvraient le bas ventre; des boutons doubles et une aiguillette en bronze; deux couteaux en fer; dans la main droite, un bronze très fruste de Constance ou Magnence.

3. Prémont est une commune dépendante du canton de Boherin, arrondissement de Saint-Quentin.

pulture féminine du cimetière mérovingien de Prémont [1], et appartient à la collection de M. Th. Eck, à Saint-Quentin [2]. Elle est en potin. La tige ayant été déformée, je ne puis en constater que l'ouverture moyenne, qui est de 18 millim. Le chaton, en forme de carré allongé et un peu irrégulier, a 9 millim. de haut sur 10 de large. Il

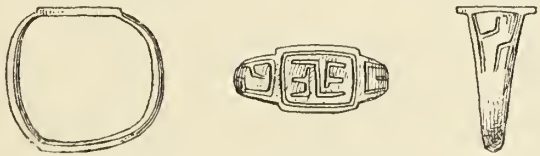

contient, dans un cadre tracé au burin, trois caractères : au centre, une lettre qui affecte la forme d'un Z, mais qui est là probablement pour un S rétrograde (Ƨ), initiale de *Signum*, accostée, à droite et à gauche de la lettre F, sans doute l'initiale du nom du possesseur de l'anneau.

La tige, qui a 8 millim. de large près du chaton, va en diminuant de façon à n'avoir que 2 millim. du côté oposé.

CXLVI

AUTRE BAGUE AVEC CROIX ÉGALE, TROUVÉE A PRÉMONT (AISNE)

Voici une bague en bronze, également inédite, qui a été trouvée en 1892, dans une tombe de femme du cimetière mérovingien de Prémont, et qui appartient à la collection de M. Th. Eck [3].

1. Dans la même sépulture ont été recueillis, à la ceinture, une boucle en fer commune, et aux pieds un vase en terre noire.

2. C'est d'après les dessins de M. Eck et les renseignements fournis par lui, qu'ont été reproduits et décrits l'anneau qui nous occupe et dix autres bijoux de la même espèce. J'exprime ma gratitude au savant conservateur des musées de Saint-Quentin pour ce nouvel acte d'obligeance.

3. On a recueilli dans la même tombe : sur la poitrine de la défunte, quelques grains de collier, et, aux pieds, un vase de terre noire de fabrication commune.

Elle a 20 millim. d'ouverture. La tige est large de 9 millim. près du chaton, de 3 1/2 du côté opposé.

Le chaton, ménagé à même dans le métal est, en forme de carré long de 13 millim. sur 8 de haut. : il présente, dans un cadre tracé au burin, une croix égale, accostée d'angles à ses deux bras, ou peut-être de deux V.

CXLVII

BAGUE DE GELOSIMUS, TROUVÉE ENTRE TRAVECY ET VENDEUIL (AISNE)

Voici une bague en bronze, trouvée dans une cimetière franc découvert entre Travecy, canton de La Fère, arrondissement de Laon, et Vendeuil, canton de Moy, arrondissement de Saint-Quentin. D'après une note adressée, en 1888, par M. Pilloy au Comité des travaux historiques[1], les sépultures d'hommes ont fourni de très grandes francisques et des scramasaxes; d'une sépulture de femme on a retiré une boucle en bronze, les débris d'une trousse composée de couteaux, efforce, grande clef en fer, un collier de verroterie, la partie inférieure d'une fibule en argent doré et niellé, et un anneau en bronze, avec un chaton ovale, décoré d'une croix entourée d'un fil zig-zagué.

Le bijou figuré en tête de la présente notice se compose : 1° d'une tige de 23 millimètres d'ouverture et de 5 millimètres d'épaisseur près du chaton; 2° de ce chaton, qui est de forme ronde, de 18 millimètres de diamètre, et soudé sur la tige.

M. Pilloy, à qui appartient notre bague, déclare dans la note précitée, n'avoir pu savoir si elle a été trouvée sur un homme ou

1. *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, année 1888, 2e fascicule.

sur une femme ; mais, malgré ses dimensions, il présume qu'elle était à l'usage d'une femme, par le motif qu'il n'en a jamais recueilli sur les hommes.

L'ouverture considérable que présente cet anneau ne nous semble pas permettre d'y voir un bijou de femme. Et puisque les objets ci-dessus mentionnés ont été recueillis dans des sépultures masculines, que d'ailleurs les francisques et scramasaxes ne peuvent avoir une provenance féminine, rien n'empêche de regarder notre bague comme ayant appartenu à un homme, dont les doigts avaient même des proportions supérieures à la moyenne. Deux autres circonstances viennent à l'appui de notre opinion.

A la base de l'inscription circulaire gravée en creux sur le chaton et que nous allons bientôt étudier, on remarque une lettre, dont les dimensions dépassent celles des autres lettres, et qui, par ce fait et aussi à raison de la place qu'elle occupe, paraît devoir être l'initiale du nom du propriétaire de l'anneau : c'est un G mérovingien rétrograde (ꝸ). D'après cela, la dernière lettre de la légende serait un I, qui ne peut être la terminale d'un vocable féminin.

La leçon des quatre premières lettres de l'inscription ne soulève aucun doute : elles forment le groupe GELOSI ; la septième, si on la compare à l'E qui suit le G, ne peut être un E couché, c'est un M cursif (ᴍ) ; la huitième et dernière lettre est un I. Au centre, il y a une petite croix, fourchue à la base et au sommet, de même au reste que les I et les extrémités d'autres lettres.

Nous avons donc, pour l'ensemble, la leçon suivante :

+ GELOSIMI·

Je n'ai point d'exemple que je puisse produire de ce vocable. Je me bornerai à dire que *Gel* et *Gelo* sont entrés dans la composition d'un certain nombre de noms propres germaniques du haut moyen âge[1].

CXLVIII

BAGUE AVEC MONOGRAMME, TROUVÉE A TEMPLEUX-LA-FOSSE (SOMME)[2]

Au mois de février 1885, on a découvert, dans le village de Tem-

1. Voir Förstmann, *Personennamen*, col. 510.

2. Templeux-la-Fosse est une commune située dans le canton de Roisel, arrondissement de Péronne.

pleux-la-Fosse, la bague en bronze que nous faisons figurer ici. Acquise d'abord par feu Alfred Danicourt, elle a été, comme celle d'Argœuves, donnée par cet archéologue au musée de la ville de Péronne.

Elle a 18 millimètres d'ouverture; le pourtour, de forme arrondie, a près de 2 millimètres d'épaisseur. Le chaton ovale, presque rond, dont elle est ornée, a été ménagé à même le métal, mais d'un côté seulement, car il est, de l'autre côté, soudé sur une des branches de l'anneau; il présente un monogramme qu'il faut envisager dans le sens de la tige, du côté gauche (pour le lecteur), et où nous trouvons les caractères suivants :

Un M, dont les jambages extrêmes sont très écartés et qui est posé sur une longue haste, avec laquelle il forme un T; à gauche (pour le lecteur), un E et un I, ces deux lettres arc-boutées formant un A; à droite, un L. Les deux petits cercles concentriques posés au sommet du monogramme ne semblent pas en être une partie intégrante.

Les lettres ci-dessus indiquées sont les composantes du nom de

MELITA *ou* MELLITA

qui était usité dans la période gallo-franque. Une femme ainsi appelée est mentionnée, en l'an 700, dans le testament d'Erminétrudis, comme affranchie par cette riche matrone[1]. Le vocable de *Mellitus* est porté, au VIIe siècle, par un saint personnage, qui fut, en 604, évêque de Londres, en 619 archevêque de Cantorbéry, et mourut en 624[2]. On connait enfin un triens frappé à Rouen, dans la période mérovingienne, par un monnayer également appelé *Mellitus*[3], et le fréquent emploi de ce nom implique l'usage du féminin correspondant *Mellita*.

1. Pardessus, *Diplom. et chart.*, t. II, p. 257.

2. Pardessus, *Diplom. et chart.*; t. Ier, p. 165; et *Acta SS. Bolland.*, mens. april., t. III, p. 280.

3. Anat. de Barthélemy, *Liste des noms d'hommes inscrits sur les monn. méroving.* (*Biblioth. de l'École des chartes*, 6e série, t. Ier.)

CXLIX

AUTRE ANNEAU PROVENANT DE TEMPLEUX-LA-FOSSE (SOMME)

Cette bague en laiton ou cuivre jaune, découverte au cours des fouilles opérées dans le cimetière gallo-franc de Templeux-la Fosse, appartient à M. J. Pilloy. Elle est de petite dimension (18 millimètres d'ouverture), et dut être portée par une femme ou un enfant. La tige a, près du chaton, c'est à-dire dans sa plus grande largeur, 6 millimètres, 3 seulement du côté opposé.

Le chaton, ménagé à même le métal, est un carré long de 7 à 8 millimètres de hauteur sur 15 de large : on y voit des traits dépourvus de toute signification (trois intailles et un demi-cercle en haut, autant en bas), mais qui n'en servaient pas moins, comme cachet de fantaisie, à sceller la correspondance : nous avons vu déjà des exemples de marques de ce genre [1].

CL

AUTRE ANNEAU AVEC ENTRELACS FORMANT UNE CROIX, TROUVÉ A TEMPLEUX-LA-FOSSE (SOMME)

Cette bague a été recueillie dans le cimetière de Templeux-la-Fosse, au cours des fouilles qui y ont été récemment opérées [2], et

1. Voir les nos LXIII, LXV, LXXIX, LXXXII, CII.
2. Par M. Joly, fils du receveur des postes de Marché-le-Pot.

appartient à la collection de M. J. Pilloy, qui nous en a fourni le desssin.

Elle est en laiton ou cuivre jaune : elle a 18 millimètres seulement d'ouverture, ce qui fait supposer qu'elle était à l'usage d'une femme ou d'un enfant; sa tige, légèrement bombée à l'extérieur et unie à l'intérieur, a 3 millimètres de largeur près du chaton, 2 seulement du côté opposé.

Sur le chaton hexagone dont elle est ornée, et qui est pris dans la masse, est gravé un entrelacs, formant une croix à grosses branches et entouré de simples traits : le tout dans un cadre tracé au burin.

Enfin, le chaton est accosté de trois globules disposés en feuille de trèfle, et taillés en relief dans le métal.

CLI

AUTRE BAGUE PROVENANT DE TEMPLEUX-LA-FOSSE (SOMME)

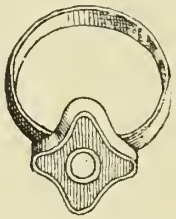

Voici une bague en argent, qui appartient à la collection de M. Eck, et qui a été recueillie dans une sépulture féminine du cimetière de Templeux-la-Fosse, avec divers objets de toilette et autres [1].

Elle a 20 millimètres d'ouverture; sa tige a partout 2 millimètres de largeur. Le chaton, soudé sur cette tige, a 3 millimètres 1/2 d'épaisseur; il est de forme polygonale, bordé d'un mince filet d'émail blanc; le champ est une tablette en prisme d'émeraude d'un beau vert, au centre de laquelle est sertie, dans un filet d'émail blanc, une verroterie blanche posée sur un paillon quadrillé [2].

1. De chaque côté de la tête de la défunte, il y avait une paire de grandes boucles d'oreilles en argent, à têtes facettées et verroteries blanches; à l'un des doigts de la main droite, l'anneau ici décrit; sur la poitrine, deux fibules en bronze, avec verroteries blanches; aux pieds, un vase de terre noire. (Lettre de M. Eck, du 6 avril 1892.)

2. Nous avons déjà signalé ce procédé d'orfèvrerie artistique sur deux anneaux précédemment décrits (nos CXI et CXII).

CLII

ANNEAU AVEC INSCRIPTION, PROVENANT DE TEMPLEUX-LA-FOSSE (SOMME).

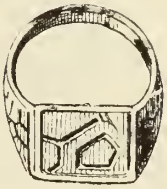

Voici encore une bague trouvée à Templeux-la-Fosse et dont le possesseur actuel est inconnu.

Ce bijou, qui est en bronze, a 17 à 18 millimètres d'ouverture. Sa tige a 6 millimètres près du chaton, et 2 seulement du côté opposé.

Le chaton, pris dans la masse, est un carré long de 12 à 13 millimètres sur 9 de haut. Sont gravés en creux dans le champ, la lettre D avec panse polygonale ; un L ou un C et un I liés ; et, à droite et à gauche, sur la tige, quelques ornements.

Je n'ai aucune explication à proposer en ce qui concerne ces caractères.

CLIII

AUTRE ANNEAU PROVENANT DE TEMPLEUX-LA-FOSSE

Cet anneau en bronze, dont le possesseur est également inconnu, a 21 millimètres d'ouverture; sa tige, plate, a 4 millimètres près du chaton, 1 1/2 du côté opposé. Le chaton, de forme ovale et soudé sur la tige, a 13 millimètres dans sa plus grande largeur et 9 dans sa plus grande hauteur; il est orné, dans un cadre, de dessins géométriques.

CLIV

BAGUE AVEC MONOGRAMME, TROUVÉE A MESNIL-BRUNTEL (SOMME)[1]

Voici une bague en bronze, découverte, le 21 août 1885, au doigt d'un squelette de femme, dans une tombe mérovingienne, où se trouvaient aussi des pendants d'oreilles en argent, des boucles de bronze et un vase.

L'anneau que nous reproduisons fut acquis, sur l'heure, par feu A. Danicourt, qui en a fait don au Musée de Péronne.

Il a une très faible ouverture (17 millimètres 1/2) et 2 millimètres d'épaisseur du côté opposé au chaton. Ce chaton, soudé sur la tige, est de forme ronde et a 10 millimètres de diamètre; il est accosté de trois globules ou cabochons en bronze, disposés en feuilles de trèfle.

Le chaton est orné d'un chiffre, où doit nécessairement se lire un nom féminin. Nous y voyons d'abord (à droite du lecteur) un F, dont la haste, prolongée par en haut, forme peut-être, avec la petite barre horizontale supérieure, un L; à gauche, un E rétrograde, au sommet duquel est appendu un I, dont l'extrémité inférieure retient un C. Un S est posé en travers du I. En redoublant les lettres E et I, nous aurions là les éléments du nom de

FELICIE

Le S du centre représente, avec le I qui le coupe obliquement, l'abréviation si connue de SI(*gnum*) ou SI(*gillum*); ce qui nous donne, pour l'ensemble :

SI(*gnum*) ou SI(*gillum*) FELICIE.

Nous n'avons pas d'exemple du vocable *Felicia*, à citer d'après les monuments du moyen âge, mais celui de *Felicius* était d'un

1. Mesnil-Bruntel est une commune dépendante des canton et arrondissement de Péronne.

usage assez fréquent; nous en trouvons la mention dans une charte de l'an 739[1] et dans un acte du cartulaire d'Ainay, de la fin du xe siècle[2]. Or, comme nous l'avons déjà fait observer, l'emploi d'un nom masculin tel que *Felicius*, implique celui d'un nom féminin correspondant à la même époque.

CLV

BAGUE AVEC EFFIGIE ET LES INITIALES S·L·, TROUVÉE A BARLEUX (SOMME)[3]

Cette bague, trouvée dans le village de Barleux, a appartenu, d'abord, à feu Alfred Danicourt, et a passé, depuis, grâce à la libéralité de cet antiquaire, dans les vitrines de l'important Musée de Péronne.

C'est un anneau d'argent, qui a 18 millimètres d'ouverture et dont la tige a 2 millimètres d'épaisseur.

Le chaton, de forme ronde, soudé sur la tige, est accosté, à droite et à gauche, de trois cabochons en argent, également soudés sur la baguette, et disposés en feuilles de trèfle, comme on les voit dans un si grand nombre d'anneaux mérovingiens, dont ils sont le trait distinctif.

Le chaton, bordé d'un cordon de perles, a 12 millimètres de diamètre, y compris cette bordure. Il porte, grossièrement gravée, une figure de profil, avec la chevelure rejetée en arrière, et accostée des lettres S et L[4], dont chacune est précédée ou suivie d'une croisette.

1. Pardessus, *Diplom. et chart.*, t. II, p. 282.

2. Aug. Bernard, *Cartul. de Savigny et d'Ainay*, t. II, p. 688, charte 181, datée *circa* 980.

3. Barleux est un chef-lieu de commune, dépendant des canton et arrondissement de Péronne.

4. Il y a, au-dessous de cette grossière effigie, des marques où l'on pourrait,

S a ici sans doute la signification de *Signum*, et le L est l'initiale du nom du personnage pour lequel le bijou a été fabriqué et dont on a tenté fort inhabilement d'ailleurs de reproduire les traits. Nous produirons plus loin un exemple analogue, où le chaton porte les lettres S R, séparées par une effigie[1].

CLVI

AUTRE BAGUE PROVENANT DE BARLEUX (SOMME)

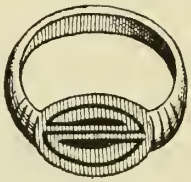

Voici une bague en bronze, recueillie, en 1885, dans les fouilles du cimetière mérovingien de Barleux, et acquise, peu après sa découverte, par M. Th. Eck.

Elle a 19 millimètres d'ouverture ; sa tige, dont l'épaisseur est de 3 millimètres, a 4 millimètres 1/2 de hauteur près du chaton, 2 seulement du côté opposé.

Le chaton, ovale irrégulier, pris dans la masse, a 10 millimètres de haut sur 15 de large ; l'artisan y a gravé des traits, dont la signification nous échappe, et qui probablement n'en ont aucune.

CLVII

BAGUE AVEC DES CARACTÈRES INEXPLIQUÉS, PROVENANT D'ENNEMAIN (SOMME)[2]

Cette bague, en bronze, qui appartient à la collection de M. Vinchon, avocat à Paris, a 23 millimètres d'ouverture ; sa tige, plate, a 4 millimètres de hauteur près du chaton, et 2 du côté opposé.

Le chaton, ménagé à même le métal, et de forme irrégulière, a 11 millimètres dans sa plus grande hauteur, et 10 dans sa plus

à la loupe, lire en petits caractères INI ; mais nous croyons qu'il faut y voir plutôt les lignes maladroitement tracées d'une sorte de buste quadrillé.

1. Voir plus bas le n° CCLV.

2. Canton de Ham, arrondissement de Péronne (Somme) (*Lettres de M. J. Pilloy, des* 6 *et* 14 *février* 1896).

grande largeur, y compris les parties latérales, où l'artisan a buriné, dans le métal, trois saillies qui rappellent les trois globules ou cabochons usités dans la fabrique mérovingienne. Le champ

nous offre des signes gravés en creux, où l'on peut distinguer un C carré, un S et un L liés, et au sujet desquels je n'ai aucune explication à proposer.

CLVIII

BAGUE AVEC LES INITIALES FE, PROVENANT DE MARCHÉLEPOT (SOMME)[1]

Ce bijou trouvé, en 1886, dans une tombe de femme du cimetière mérovingien de Marchélepot, appartient à la collection de M. E. de Chauvenet, de Saint-Quentin.

Il est formé d'une bande de bronze, plate et d'égale épaisseur (1 millimètre) dans tout son pourtour. Il a 6 millimètres de haut à l'endroit du chaton, qui est pris dans la masse, 4 millim. 1/2 du côté opposé, et 17 millimètres d'ouverture.

Au centre du chaton, sont gravés quatre traits anguleux, destinés peut-être à figurer une croix égale, et à droite desquels (pour le lecteur) on voit inscrit un F, tandis qu'à gauche, il y a un E rétrograde. Ces lettres sont probablement les initiales du nom de la femme ou de la jeune fille propriétaire de l'anneau.

1. Marchélepot est une commune dépendante du canton de Nesles, arrondissement de Péronne.

Les autres parties de la bague sont ornées d'une sorte de *grecque* qu'on remarque sur un grand nombre d'objets trouvés dans les cimetières gallo-francs de la contrée[1].

CLIX

ANNEAU AVEC LE S BARRÉ, PROVENANT DE MARCHÉLEPOT (SOMME)

Voici un autre anneau en bronze, trouvé, en 1884, dans une sépulture féminine de Marchélepot, et qui appartient à la collection de M. Eck.

Il n'a que 6 millim. 1/2 d'ouverture; la tige a, près du chaton, 8 millimètres de hauteur, 3 seulement du côté opposé.

Le chaton, ménagé à même le métal, a la forme d'un carré long, et mesure 7 millimètres de haut sur 11 millimètres de large; il présente, profondément gravé en creux, un S barré, dont la barre est bouletée à ses deux extrémités, et qui est l'abréviation bien connue de SI(*gnum*), dont nous avons signalé la présence sur plusieurs de nos anneaux. A droite et à gauche du S barré, remarquons deux points, destinés sans doute à différencier ce *sigillum* d'avec ceux de même forme qui étaient alors en grand usage.

CLX

BAGUE AVEC CROIX CANTONNÉE DES CLOUS DE LA PASSION (?), TROUVÉE A MARCHÉLEPOT (SOMME)

Cette bague, recueillie à Marchélepot, appartient à la collection particulière de M. Eck.

Elle est en bronze; elle a 22 millimètres d'ouverture; sa tige a 3 millimètres d'épaisseur.

1. « Ce genre d'ornements est répandu à profusion sur les plaques de ceinturon en bronze que l'on recueille communément dans certains champs de sépulture des VIIe, VIIIe et IXe siècles. » Lettre de M. Eck.

Le chaton, de forme ronde, ménagé à même le métal, a 15 millimètres de diamètre. Dans un cercle strié, est gravée une croix égale, potencée et cantonnée de pointes, comme nous le voyons

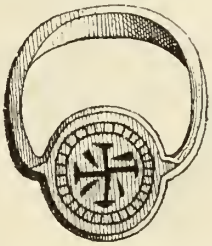

sur l'anneau ci-dessous et sur un autre anneau précédemment décrit[1]; ces pointes représentant peut-être les clous de la Passion ou bien le X de la croix chrismée.

CLXI

AUTRE BAGUE AVEC LES CLOUS DE LA PASSION, TROUVÉE A MARCHÉLEPOT (SOMME)

Ce bijou, recueilli dans une tombe de femme de Marchélepot, appartient, comme le précédent, à la collection de M. Eck.

Il est en bronze; il a 17 millim. 1/2 d'ouverture; sa tige a 5 millimètres de hauteur près du chaton, 2 1/2 du côté opposé, et présente, sur tout le pourtour, deux traits gravés au burin.

Le chaton, ménagé à même le métal, est de forme ovale, et mesure 10 millimètres de haut sur 8 de large : il y a, au centre, une croix égale potencée, cantonnée de quatre pointes, comme dans le n° précédent, où j'en indique la signification[2].

1. Voir le n° CXXII.

2. M. Eck me fait savoir qu'il possède un troisième anneau provenant du cimetière de Marchélepot, où la croix du chaton est également cantonnée de

CLXII

AUTRE ANNEAU AVEC CROIX, TROUVÉ A MARCHÉLEPOT (SOMME).

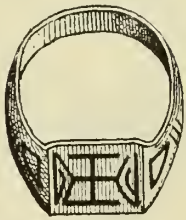

Voici encore un anneau provenant aussi de Marchélepot et appartenant à M. Eck.

Il est en bronze; il a 20 millimètres d'ouverture; sa tige ornée, près du chaton, d'un triangle, a, en cet endroit, 8 millimètres de hauteur, 9 du côté opposé.

Sur le chaton, qui est ménagé à même le métal, est gravée une croix égale fortement potencée au sommet et à la base, et encastrée, aux deux bras, dans deux demi-cercles.

CLXIII

ANNEAU AVEC CROIX AU CHATON, PROVENANT DE MARCHÉLEPOT (?)

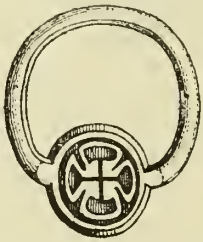

Ce bijou, qui appartient à la collection de M. Eck, provient d'un cimetière mérovingien du département de la Somme[1].

quatre pointes semblables. Je dois faire remarquer que, dans l'exemple reproduit sous le n° CLXI, les pointes paraissent avoir été bien intentionnellement isolées de chaque canton, ce qui porterait à les considérer comme destinées à rappeler les clous de la Passion. Voir aussi le n° CLXIII ci-dessous.

1. Lettres de M. Th. Eck, qui déclare ne pouvoir préciser davantage la provenance de cet anneau.

Il a 22 millimètres d'ouverture; sa tige a partout une épaisseur de 2 millimètres 1/2.

Le chaton, de forme ronde, ménagé à même le métal, a 12 millimètres de diamètre; il présente, gravée en creux, une croix égale, accostée, aux quatre branches, d'un fort tampon ou bourrelet; du cercle qui l'environne, se détachent quatre pointes dirigées sur chaque canton et représentant peut-être les clous de la Passion. Ce dispositif et le travail du bijou autorisent à le rapprocher de deux anneaux trouvés dans le cimetière mérovingien de Marchélepot[1], et il y a lieu, dès lors, de présumer qu'il en provient également.

CLXIV

BAGUE AVEC MONOGRAMME, TROUVÉE A MOISLAINS (SOMME)[2]

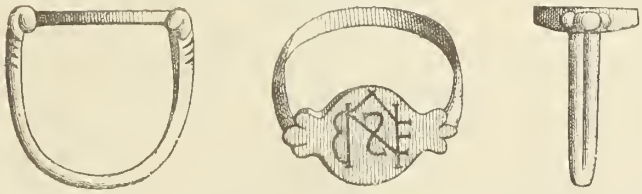

Voici une bague en bronze, qui appartient à M. Eck, et qui lui a été donnée par l'auteur même de la découverte, laquelle a eu lieu dans le printemps de l'année 1890. Elle a été recueillie dans une sépulture de femme du cimetière mérovingien de Moislains.

Elle a 20 millimètres d'ouverture : la tige a 2 millimètres d'épaisseur. Le chaton, pris dans la masse, est de forme ronde, et, mesuré dans le sens de sa hauteur, il a 12 millimètres de diamètre. Dans la partie du métal qui est à droite et à gauche, l'artisan a buriné trois saillies qui rappellent les trois globules ou cabochons si fréquemment signalés sur nos anneaux.

Sur le plat du chaton est inscrit un monogramme, où se déchiffre facilement le mot BASINE, avec, au centre, le S barré (ꝑ), ce qui donne la leçon.

SI(*gnum*) BASINE.

Nous avons déjà rencontré deux fois ce nom de femme[3], qui fut

1. Voir ci-dessus les nos CLXI et CLXII.

2. Moislains est une commune dépendante des canton et arrondissement de Péronne.

3. Voir, ci-dessus, les nos LXXXVI et LXXXVII. M. Eck, qui a publié la bague

célèbre dans le haut moyen âge : il convient surtout de remarquer la frappante ressemblance du travail du bijou et du mode de formation de son monogramme avec deux bagues provenant de sépultures franques de la province de Namur, citées en note au bas de la page précédente.

CLXV

BAGUE AVEC CERCLES CONCENTRIQUES, PROVENANT DE MOISLAINS (SOMME)

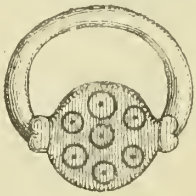

Cette bague a été trouvée, comme la précédente, en 1890, dans une sépulture féminine de Moislains, et appartient aussi à M. Th. Eck.

Elle est en bronze; elle a 18 millimètres d'ouverture; la tige a 3 millimètres d'épaisseur. Le chaton, ménagé à même le métal, est de forme ronde, avec un diamètre de 14 millimètres; il est orné de six cercles concentriques, avec un septième au centre. Nous avons noté la présence fréquente de cette sorte d'ornements sur les anneaux, plaques de ceinturon et autres objets recueillis dans les sépultures barbares de la Bourgogne cisjurane et transjurane et de la province de Namur (Belgique)[1].

Notons enfin que l'artisan a fait saillir le métal à droite et à gauche du chaton, de manière à rappeler les deux globules ou cabochons qu'on voit souvent sur les bagues de ce pays et des contrées riveraines de la Meuse et de l'Escaut.

ici décrite, dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques* (année 1892), induit, avec raison, de ce fait que le vocable de Basine a été trouvé dans trois sépultures différentes, qu'il était commun chez les envahisseurs d'outre-Rhin ou leurs descendants. Tiré à part, p. 3 et pl. II.

1. Voir ci-dessus, les nos XX, XXXIII et CIII.

CLXVI

AUTRE BAGUE PROVENANT DE MOISLAINS (SOMME)

Voici encore une bague en bronze, recueillie, en 1890, dans une tombe de femme du cimetière de Moislains, et appartenant à M. Eck.

Elle a 19 millimètres d'ouverture; la tige a 3 millimètres d'épaisseur. Le chaton, de forme ronde, pris dans la masse, a 8 millimètres 1/2 de diamètre; au centre, une cavité ronde, où l'on a ménagé un relief de métal arrondi, sur la surface duquel un cercle est tracé au burin.

Le chaton se prolonge à droite et à gauche sur la tige, en forme de pattes de boulons; à son extrémité, il y a un cercle, avec un point au centre, semblable aux ornements de l'anneau précédemment décrit et provenant du même cimetière.

CLXVII

AUTRE BAGUE AVEC CHATON FAÇONNÉ EN SPIRALE, PROVENANT DE MOISLAINS (SOMME)

Cette bague en bronze, inédite, qui a été trouvée, comme la précédente, en 1890, à Moislains, appartient également à la collection de M. Eck.

Elle a 24 millimètres d'ouverture, ce qui indique qu'elle était à l'usage d'un homme.

Elle est faite entièrement d'un seul fil de bronze, contourné et enroulé de manière à former un chaton arrondi, accosté d'enroulements du même fil de métal [1].

CLXVIII

ANNEAU AVEC INSCRIPTION, PROVENANT DE MOISLAINS (SOMME) [2]

Cet anneau en bronze, inédit, qui a été trouvé, en 1890, dans l'ancien cimetière de Moislains, appartient à la collection de M. C. Boulanger, ancien notaire, à Péronne.

Il a 18 à 19 millimètres d'ouverture. La tige, en demi jonc, a 3 millimètres 1/2 de large. Le chaton, pris dans la masse du métal, est plat, de forme ronde, avec un diamètre de 13 millimètres. Il est divisé en deux compartiments, où sont gravés des signes et des caractères, dont trois seulement peuvent être définis : dans le compartiment supérieur un M et un V de forme onciale (ɥ) retourné [3], dans le compartiment inférieur un F mérovingien (ꝼ) rétrograde [4]. Les autres traits n'ont ou du moins ne me paraissent pas avoir de signification.

CLXIX

ANNEAU DE BRONZE, TROUVÉ A VOYENNES (SOMME) [5]

Cet anneau appartient à M. de Vienne, maire d'Ollezy (Aisne), qui l'a acheté à un particulier.

1. Un mode analogue de fabrication se remarque sur une bague de Noyellette (Pas-de-Calais), n° CLXXIV.
2. D'après un dessin et des notes de M. Th. Eck.
3. Voir dans Maurice Prou, *Catalog. des monn. méroving. de la Biblioth. nat.*, la paléographie de ces monnaies, p. CXVIII de l'introduction.
4. *Ubi supra*, p. CXVII.
5. Voyennes est une commune dépendante du canton de Nesles, arrondissement de Péronne.

Il a 19 millimètres d'ouverture. Sa tige, qui est arrondie, a 3 millimètres d'épaisseur ; le chaton qui y est soudé est rond ; il mesure 11 millimètres de diamètre, et, aux deux points de réunion

avec la tige, il est accosté de trois globules ou cabochons de métal, disposés en feuilles de trèfle.

Sur la surface du chaton, sont gravés en creux des traits où M. Pilloy a cru pouvoir distinguer une tête grossièrement représentée[1].

CLXX

ANNEAU AVEC INSCRIPTION, PROVENANT D'ERCHEU (SOMME)[2]

Cette bague a été trouvée dans une sépulture féminine du cimetière mérovingien d'Ercheu, au cours de fouilles opérées en 1890, et appartient à la collection de M. E. de Chauvenet, de Saint-Quentin.

Elle a 17 millimètres seulement d'ouverture ; elle est formée d'une bande de métal, épaisse de 2 millimètres 1/2, haute de 9 millimètres près du chaton, et de 6 du côté opposé, où les deux bouts de la tige sont soudés l'un sur l'autre.

Sur le chaton, qui est pris dans la masse, et qui est un carré de

1. Lettre de M. Pilloy, du 10 novembre 1891.

2. Ercheu est une commune dépendante du canton de Roye, arrondissement de Montdidier.

9 millimètres de côté, sont gravés deux F, séparés par une barre oblique, dont l'extrémité supérieure est coupée par un demi-cercle : le F placé à gauche de la barre (pour le lecteur), est accosté d'un trait en forme de virgule. A droite du chaton, deux F, séparés par une croix de Saint-André avec deux V dans deux angles. A gauche, deux V ou deux A non barrés, entrelacés et séparant deux caractères où l'on peut voir deux E.

Je n'ai aucune conjecture à proposer au sujet des caractères gravés sur ce singulier bijou : il est à remarquer toutefois que le chaton était seul destiné à sceller la correspondance ou à accompagner le nom de la femme ou jeune fille sur les actes où elle figurait en qualité de partie ou de témoin, et qu'il ne porte que deux F, qui étaient vraisemblablement les initiales de son nom.

CLXXXI

ANNEAU SIGILLAIRE DE ROSA, PROVENANT DU DÉPARTEMENT DE LA SOMME

Nous reproduisons ici le chaton en argent d'un anneau dont la tige a entièrement disparu, soit qu'elle ait été brisée par l'ouvrier au moment de la découverte, soit par toute autre cause. On ignore le lieu précis où a été recueilli le fragment qui nous occupe et qui appartient à la collection de M. Eck. Toutefois, d'après ce dernier[1], il y a tout lieu de croire qu'il provient du département de la Somme.

Le chaton, de forme ronde, a 12 millimètres de diamètre ; dans le monogramme dont il est décoré, on lit aisément le nom de

ROSA

qui fut très commun dans le haut moyen âge et qui figure sur une autre de nos bagues[2].

1. Lettre précitée de M. Eck.
2. Voir le n° CCLXIV.

DIOCÈSE D'ARRAS

CLXXII

BAGUE AVEC DÉCORATION GÉOMÉTRIQUE, PROVENANT DE NOYELLETTE (PAS-DE-CALAIS)[1]

Cette bague, en bronze, inédite, a été trouvée, en 1895, dans une tombe féminine du cimetière mérovingien de Noyellette. Elle appartient à la collection de M. C. Boulanger, ancien notaire à Péronne (Somme).

Elle a 21 millimètres d'ouverture : la tige, de largeur inégale, et le chaton, de forme carrée, mesurant 13 millimètres de large sur 10 de hauteur, sont décorés de dessins géométriques assez compliqués dont le lecteur peut se rendre compte d'après le dessin exécuté par M. Th. Eck pour ce bijou, comme pour les deux suivants.

CLXXIII

AUTRE BAGUE AVEC VERROTERIE AU CHATON, PROVENANT DE NOYELLETTE (PAS-DE-CALAIS)

Cette bague, en bronze, inédite, qui a été trouvée, en 1895, comme la précédente, dans une sépulture féminine de Noyellette, appartient aussi à M. C. Boulanger.

Elle a 19 millimètres d'ouverture; la tige, plate, a partout 4 millimètres de largeur. Le chaton est une cuvette en forme de losange, mesurant 5 millimètres entre les côtés, et contenant une verroterie jaune et plate de même forme.

1. Noyellette est une commune dépendante du canton de Saint-Pol-de-Ternoise, arrondissement d'Avesnes-le-Comte.

CLXXIV

AUTRE ANNEAU AVEC CHATON FAÇONNÉ EN SPIRALE, PROVENANT DE NOYELLETTE (PAS-DE-CALAIS)

Ce bijou, en bronze, inédit, a été trouvé en 1895, comme les deux précédents, dans une tombe de femme du cimetière de Noyellette, et appartient, comme les deux précédents, à M. C. Boulanger. Il a 22 millimètres d'ouverture; la tige, plate, a partout 7 millimètres de large. Le chaton est formé de deux gros fils de bronze tournés en spirale et ligaturés par desssous avec la tige[1].

CLXXV

BAGUE AVEC MONOGRAMME, TROUVÉE A WALLERS (NORD)[2]

La bague en or, qui figure en tête de cette notice, a été trouvée sur le territoire de la commune de Wallers, par un cultivateur qui labourait un champ; elle était en dehors de toute sépulture, et nul autre objet n'a été recueilli au même endroit[3]. Mme veuve Auger, qui était propriétaire de ce bijou, en a fait don au Musée de Valenciennes; M. Caffiaux, archiviste honoraire du département, membre correspondant de la Société des Antiquaires de France,

1. Un mode analogue de fabrication se remarque sur une bague de Moislains (Somme), n° CLXVII.

2. La commune de Wallers dépend des canton et arrondissement de Valenciennes.

3. Lettre de Mme Ve Auger, datée de Valenciennes, le 13 août 1888.

l'a communiqué, en 1888, à cette Société, et je suis redevable à l'obligeance de ce savant des dessins qui m'ont permis de le reproduire ici.

Notre bague a 19 à 20 millimètres d'ouverture; la tige mesure près du chaton une hauteur de 7 millimètres, et le chaton lui-même, pris dans la masse, est un carré aux angles légèrement arrondis, de 9 millimètres de côté. Il est orné d'un monogramme composé des lettres suivantes : un F rétrograde; un A ; un L qui, partant de l'extrémité supérieure de droite prolonge sa barre horizontale sous le F ; un C carré à droite, et plus bas un O : c'est le nom de :

FALCO (*Falco*),

fort usité dans le haut moyen âge comme dans la période féodale. On connaît une lettre adressée par saint Remi, en 512, à un évêque ainsi appelé[1]. Il y a aussi un saint personnage de ce nom, qui fut évêque de Maëstricht vers l'an 500[2].

DIOCÈSE DE CAMBRAI

CLXXVI

BAGUE AVEC GRENAT, TROUVÉE A ARTRES (NORD)[3]

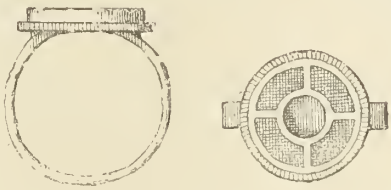

La bague en or que nous reproduisons ici, a été découverte, dans

1. Pardessus, *Ch. et dipl.*, t. I, p. 62. Cette lettre a été reproduite par Du Chesne, *Hist. Francor. scriptores*, t. I, p. 850, et D. Bouquet, *Histor. de France*, t. IV, p. 53, d'après l'édition qu'en a donnée Fréher, *Corpus Franc. histor.*, p. 186.

2. Bolland., *Acta SS.*, mens. febr., t. III, p. 177. On trouve des mentions de personnes du même nom dans la plupart des cartulaires, notamment dans ceux de Savigny (nos 633, 753, 769, etc.), de Grenoble (n° XXXI et *passim*), de Sauxillanges (n° 809), etc.

3. Canton et arrondissement de Valenciennes.

une tombe isolée. Elle a été publiée par feu M. Dancoisne, dans une brochure intitulée : *Objets mérovingiens trouvés à Artres*, et nous l'avons nous-même reproduite, en 1892, dans une note au bas d'une notice relative à un anneau provenant de la province de Namur[1].

Elle a 20 millimètres d'ouverture ; la tige, plate, a 3 1/2 millimètres de large. Le chaton, soudé sur cette tige, est de forme ronde avec 17 millimètres de diamètre : il présente sur sa face, quatre raies de métal sertissant un nombre égal de grenats; le centre, formant une cuvette ronde, était occupé par une gemme ou une perle en pâte qui a disparu.

Ce bijou est le produit d'un procédé de fabrication, dont nous avons d'autres exemples, notamment dans une bague provenant du cimetière de Samson, province de Namur[2].

CLXXVII

ANNEAU AVEC GRENATS, TROUVÉ A CIPLY, PROVINCE DU HAINAUT (BELGIQUE)

Ce magnifique anneau d'or a été recueilli dans une des nombreuses sépultures du cimetière franc de Ciply, près Mons[3]. Il était à la main gauche du squelette. Il pèse 7gr,577, et a 19 millimètres d'ouverture; le jonc, plat, large de 5mm,75, épais de 1 millimètre, est orné d'un cordon de grènetis entre deux doubles torsades.

1. *Rev. archéol.*, année 1892, t. II, p. 11, note 1; cette notice est le n° CLXXVII ci-dessous.

2. Voir le n° CXI.

3. Ce cimetière, découvert en 1879, a été exploré avec autant de soin que d'intelligence par deux archéologues distingués, MM. de Pauw et E. Hublard.

Le bijou ici décrit et l'anneau qui fait l'objet de la notice suivante sont conservés, ainsi que les nombreux objets trouvés au cours des fouilles dudit cimetière, dans le musée archéologique de M. Léopold Bernard, en la propriété et aux frais duquel ces fouilles ont été opérées.

D'après la notice publiée par MM. L.-F. de Pauw et Em. Hublard sur le cimetière de Ciply, à laquelle nous empruntons ces renseignements, le chaton carré, bordé d'une rangée de grènetis, a, à sa base, 13 millim. 1/2 de côté. Il affecte la forme d'un édicule, supporté à chacun des côtés, par deux arcades ornées de grènetis : au sommet du toit, qui en est le couronnement, est un gros verre grenat, serti dans un cercle de grènetis. Les quatre versants sont également décorés d'une verroterie grenat. Aux quatre angles, il y a un ornement en forme de V renversé[1].

CLXXVIII

AUTRE BAGUE AVEC INSCRIPTION, PROVENANT DE CIPLY (BELGIQUE)

Cette bague en bronze, trouvée, comme la précédente, dans le cimetière franc de Ciply, provient de la sépulture d'une femme, au médius de la main gauche de laquelle le bijou était placé[2].

Cet anneau a 18 millimètres d'ouverture : la tige a 3 millimètres de largeur. Le chaton, pris dans la masse et de forme ronde, est accosté de deux globules ou cabochons, également ménagés dans le métal. Dans une bordure en relief, une figure grossièrement gravée, qui occupe le centre du chaton, rappelle la Victoire de profil, passant, indiquée par des traits semblables sur des monnaies des temps les plus bas de l'Empire. On y distingue en outre, en étudiant ce petit monument dans un sens inverse, quatre caractères : à gauche (du lecteur) un D cursif (ȣ) ; au sommet, un V ou un A non barré, et à droite I et L. Je n'ai à proposer aucune explication touchant ces caractères.

1. *Notice préliminaire sur le cimetière franc de Ciply*, in-8°, Mons, 1894, p. 22-23.

2. Lettre de M. E. Hublard, du 4 décembre 1894. Dans cette tombe, à la hauteur de la ceinture, il y avait une rouelle en bronze, ajourée et ornée de gravures.

DIOCÈSE DE TOURNAI

CLXXIX et CLXXX

LES DEUX ANNEAUX TROUVÉS DANS LE TOMBEAU DE CHILDÉRIC Ier, A TOURNAI, PROVINCE DU HAINAUT (BELGIQUE)

Notions historiques sur le trésor sépulcral de Tournai, où ces anneaux ont été recueillis.

La tombe du roi franc Childéric Ier, où ces deux bijoux ont été recueillis avec beaucoup d'autres objets précieux[1], fut comme on sait, fortuitement découverte en 1653, à Tournai, dans un ancien cimetière attenant à l'église paroissiale de Saint-Brice. Deux ans après, les magistrats de la ville, qui avaient été, avec le curé et les marguilliers de la paroisse, les premiers détenteurs du trésor, le remirent presque intégralement à l'archiduc Léopold-Guillaume, alors gouverneur des Pays-Bas, qui, à la cessation de ses fonctions (1656), l'emporta à Vienne. Après la mort de ce prince (1662), les précieuses reliques entrèrent dans le Cabinet impérial. En 1665, l'archevêque de Mayence, J. Ph. de Schönborn en obtint de l'Empereur la concession, avec l'intention (agréée par ce souverain) de les offrir à Louis XIV[2]; et, au mois de juillet de la même année, elles furent remises au roi de France, par l'ordre de qui elles furent transportées du château de Saint-Germain à Paris, et déposées au Cabinet des médailles, récemment créé au palais du Louvre. A quelque temps de là, on les transféra à la Bibliothèque du roi, où elles étaient, du moins en grande partie, à la fin du XVIIIe siècle. Après avoir traversé sans accident la période révolutionnaire et celles du premier Empire et de la Restauration, elles figuraient encore, en 1831, dans les vitrines du Cabinet des médailles de notre grand dépôt littéraire, lorsque, dans la nuit du 5 au 6 novembre de cette année, des malfaiteurs firent main basse sur une

1. Notamment 100 pièces d'or à l'effigie impériale, 200 monnaies d'argent, environ 300 abeilles en or, une épée en fer avec sa poignée, sa garde et les garnitures du fourreau montées en or, des fibules et un globe de cristal.

2. L'Empereur retint quelques objets, notamment des abeilles d'or.

quantité considérable d'objets en or, parmi lesquels se trouvaient ceux qui provenaient de la découverte de Tournai et en particulier nos deux bagues, qui n'ont pu être retrouvées et sont probablement perdues pour toujours[1].

Heureusement, elles avaient été, ainsi que les autres parties du trésor, décrites presque au lendemain de la trouvaille, avec un soin minutieux et avec l'aide de témoins oculaires intelligents, par Jean-Jacques Chiflet, premier médecin de l'archiduc gouverneur, qui les avait fait dessiner et graver sur les planches dont son important ouvrage est orné[2]. Ce consciencieux et savant travail, publié en 1655 à Anvers, a, depuis plus de deux siècles, servi de base aux nombreuses dissertations dont le tombeau de Childéric et son mobilier ont été le sujet, et où l'on a généralement reproduit les dessins de Chiflet[3]. C'est encore notre seule ressource pour la figuration de nos deux anneaux, envisagés *dans leur ensemble*.

Ici s'arrêtent les notions historiques sur le trésor de Tournai, que nous aurions voulu abréger, mais qu'il nous a paru indispensable de placer en tête de cette étude.

1° CLXXIX. — L'ANNEAU SIGILLAIRE DE CHILDÉRIC Ier

Ce magnifique bijou était en or massif, très pur ; d'après le dessin

1. Quelques-uns des objets dérobés, jetés dans la Seine par les voleurs en fuite, furent repêchés près du pont de la Tournelle : ceux qui étaient d'un métal moins précieux avaient aussi échappé au pillage.

2. *Anastasis Childerici I Francorum regis, sive Thesaurus sepulchralis Tornaci Nerviorum effossus et commentario illustratus*, auctore Joanne Jacobo Chifflettio, equite, regio archiatrorum comite et archiducali medico, primario, Antverpis, ex officina Plantiniana Balthazaris Moreti, MDCLV ; in-4° de 367 p. avec 27 planches et gravures sur cuivre.

3. Il faut toutefois signaler le beau livre du savant et regrettable abbé Cochet (*Le tombeau de Childéric Ier*), où les quelques objets qui nous sont restés du trésor de Tournai ont été dessinés d'après nature et bien gravés.

de Chiflet, dont l'exactitude est confirmée par certaines circonstances exposées plus bas, et qui est reproduit en tête de la présente Notice (fig. 1)[1], la tige en était de forme arrondie à l'extérieur et plate à l'intérieur; elle avait 13 millimètres de hauteur sur tout son pourtour, et 26 millim. 1/2 à 27 millimètres d'ouverture, ce qui suppose une main très forte.

Quant au chaton dont la bague royale était ornée, nous serions, par suite de l'événement désastreux de 1831, dans l'impossibilité d'en donner une représentation fidèle et de première main, si, en 1857, Dauban, alors employé au Cabinet des médailles, n'en avait découvert une excellente empreinte sur cire[2]. Cette empreinte est intercalée dans une histoire manuscrite de sainte Geneviève[3], compo ée, entre les années 1670 et 1687, par le P. du Molinet ou du Moulinet, chanoine régulier en l'abbaye de Sainte-Geneviève-du-Mont[4]. Le dessin que nous avons mis en tête de la présente notice (fig. 2) a été exécuté, sous nos yeux, sur l'empreinte même. Il permet de constater, *en ce qui concerne les dimensions du chaton*, la parfaite exactitude du dessin de Chiflet, et confirme ainsi l'opinion déjà unanime des érudits, touchant le soin religieux qui a présidé à la confection des planches du premier et savant éditeur du trésor de Tournai.

1. Le Cabinet des médailles possède une représentation galvanoplastique de cet anneau sigillaire, donnée par M. Peigné-Delacour, mais elle a été exécutée d'après le dessin de Chiflet, combiné avec une empreinte en cire du chaton dont nous parlerons plus loin, et elle n'a conséquemment aucune valeur sérieuse.

2. A la vérité, il existait, au Cabinet des médailles, une empreinte sur plâtre, qui avait été prise par M. Muret, entre l'année 1829 où il avait été attaché à notre grand dépôt national, et le mois de novembre 1831 où le bijou avait disparu. Mais cette empreinte, ébréchée sur un côté, et fruste à l'effigie, ne présente plus qu'une partie de la légende circulaire, et ne peut servir, comme l'empreinte sur cire de la Bibliothè que Sainte-Geneviève, à restituer l'état primitif du chaton.

3. Ce ms. est à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, dans le fonds français, II, f. 21. L'empreinte, parfaitement conservée, est en marge de la page 118.

4. Au ms. est jointe une longue lettre adressée par « M. du Boismourand » à l'auteur, en réponse à la communication que celui-ci lui avait donnée du projet ou canevas de son travail historique. Cette lettre est datée du mois de février 1670: c'est donc entre cette date et celle de la mort de l'auteur (1687) que l'ouvrage a été écrit. La suscription de la lettre de Boismourand porte le nom de *du Moulinet*; des notes récentes, inscrites en tête du ms., portent *du Molinet*.

Le chaton, de forme ovale, a 23 millimètres 1/2 de haut sur 17 millimètres 1/2 de large. Au centre, est représenté le buste royal, avec tête de face, nue, imberbe et une longue chevelure, partagée au milieu du front et retombant en deux grosses boucles sur les épaules. Le buste est vêtu, à la romaine, d'une tunique sur laquelle on voit une plaque carrée qui décore la poitrine[1]. La main droite tient une lance appuyée sur l'épaule, comme on l'observe sur les médailles impériales de Constantin II, Théodose II, Majorien, Justin Ier et de leurs successeurs[2].

Autour de l'effigie est gravée cette légende, qui donnait une incomparable valeur historique à l'anneau sigillaire si déplorablement perdu :

CHILDIRICI REGIS

le substantif *signum* ou *sigillum*, étant sous-entendu, car le chaton devait évidemment servir à sceller les actes émanés du souverain.

Rappelons, en peu de mots, quelques dates historiques concernant Childéric. Après avoir succédé, en 458, à Mérovée comme roi des Francs, établis alors sur le territoire dont se formèrent plus tard les provinces de Flandre et de Picardie, il fut forcé, l'année suivante, de s'exiler, et se rendit auprès du roi de Thuringe (Haute-Saxe). Il fut rappelé par les Francs en 463 ou 464[3], et, peu après son retour, la reine de Thuringe Basine, quittant son époux et sa patrie, vint s'offrir à Childéric, qui l'épousa et eut d'elle, en 465, Clovis Ier[4].

1. M. Vallet de Viriville, le savant et regretté professeur à l'École des Chartes, a établi un utile rapprochement entre cette *pièce pectorale* et un bijou cloisonné, conservé au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale. (*Rev. archéol.*, 2e série, année 1857, t. II, p. 288 et pl. 313, fig. 2.)

2. L'abbé Cochet (*Tombeau de Childéric* Ier, p. 368) parle d'un objet qui serait figuré à côté de la lance, et sur lequel, ajoute-t-il, on croit distinguer une de ces abeilles qui ont été trouvées au nombre de plus de trois cents dans le tombeau de Tournai. Un examen minutieux et répété nous autorise à dire qu'il n'y a, sur l'empreinte du P. du Moulinet, rien de semblable à ce que le docte archéologue normand y a vu. Nous serions porté à considérer ce qui l'a frappé, soit comme un prolongement de la boucle de cheveux, soit comme une deuxième boucle de cheveux de l'effigie royale.

3. Greg. Tur., *Hist. eccles. Francor.*, II, XII; édit. Guadet et Taranne, t. I, note *n* sur le livre II, p. 478.

4. Greg. Tur., *Hist. Francor. epitom.*, chap. XI et XII. C'est à tort que beaucoup d'écrivains ont dit que Basine avait suivi Childéric lorsqu'il quitta la résidence

C'est au moment et à l'occasion de son mariage que furent très probablement fabriqués et l'anneau sigillaire, dont il vient d'être question, et la deuxième bague dont nous allons nous occuper[1].

2° CLXXX. — LA DEUXIÈME BAGUE TROUVÉE DANS LA SÉPULTURE ROYALE. — NE SERAIT-CE PAS L'ANNEAU DE MARIAGE DE LA REINE BASINE?

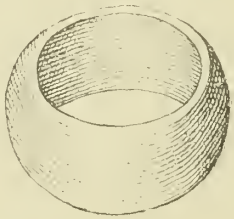

Tout uni, dépourvu de chaton, d'ornement et d'inscription, ce bijou n'avait, on le comprend, aux yeux des érudits, qu'une importance bien secondaire auprès de l'anneau sigillaire de Childéric. Aussi n'a-t-il été l'objet que d'une médiocre attention et d'une hypothèse assez légèrement conçue, qui, nous le montrerons bientôt, est peu justifiée.

Dans une courte phrase, Chiflet rapporte que le deuxième anneau fut trouvé, comme l'autre, dans la sépulture royale[2]. Plus bas, il émet la conjecture que c'est l'anneau de mariage de *Childéric*, et il cite des écrivains de l'antiquité et une loi des Visi-

du roi de Thuringe. Elle vint le trouver en Gaule, après que les Francs l'eurent reconnu de nouveau pour chef.

1. Mabillon a fait mention d'un autre anneau de Childéric Ier, qui présentait, sur un saphir, l'image de ce prince, mais sans aucune inscription. « Primæ stirpis reges in sigillis imprimendis plurimum usi sunt anulis, in quibus nomen suum in circulo cum imagine descriptum exhibebant. Ejus rei illustre habemus exemplum Childerici regis, Chlodovei Magni patris : cujus anuli duo, unus aureus totus, *alter ex sapphiro*, præferunt ejus effigiem; et quidem aureus inscriptionem *Childerici regis.* » (*De re diplomat.*, p. 135, n° 2). Ce deuxième anneau, dont Mabillon nous a laissé ignorer la provenance et le possesseur, est resté inconnu, et nous n'avons à son égard aucun renseignement.

2. « Sed et *alter Childerici regis fuit annulus* aureus *in ejus conditorio repertus*, forma et magnitudine qua in ima tabellæ parte representatur. » (*Anastasis*, etc., p. 115.) Le chapitre VII, d'où ce passage est extrait, a pour titre : « *Annuli aurei duo Childerici.* » *Ibid.*, p. 97.

gothis, d'après lesquels les fiancés, qui avaient échangé des anneaux, étaient liés par ce seul fait [1].

Les auteurs qui ont reproduit cette hypothèse, y ont adhéré, et, en dernier lieu, l'abbé Cochet l'a admise comme « fort vraisemblable » [2]; en tous cas, il ne paraît pas douter que ce fût un *deuxième anneau de Childéric* [3].

Avant d'exprimer notre sentiment personnel sur la question, nous devons donner du petit monument dont il s'agit une description détaillée.

C'est un simple cercle d'or massif, bombé à l'extérieur et plat à l'intérieur comme l'anneau sigillaire. Sa hauteur, égale sur tout le pourtour, est de 10 millimètres 1/2, et son ouverture ou diamètre intérieur, de 20 millimètres 1/2.

Si nous comparons ces dimensions à celles de l'anneau sigillaire, nous voyons que son diamètre est moindre de 6 à 7 millimètres et sa hauteur de 2 millimètres 1/2 à 3 millimètres [4]. Or, ces différences, auxquelles il est assez extraordinaire qu'on n'ait pas encore pris garde, sont trop considérables, ce nous semble, pour qu'on puisse admettre aisément que les deux bagues aient été faites pour la même main [5]. C'est pourquoi il convient, croyons-nous, de tenir pour fort sujette au doute l'idée que notre bague soit, ainsi qu'on l'a supposé jusqu'à présent, un *deuxième anneau de Childéric*.

1. *Anastasis*, etc., p. 116.

2. *Le Tombeau de Childeric Ier*, p. 364.

3. En reproduisant le dessin de Chiflet, l'abbé Cochet lui a donné ce titre : « Bague en or de Childéric. » (*Ibid.*, p. 350). A la page 347, il dit : « Tout porte à croire que les *deux anneaux d'or de Childéric* furent recueillis le jour de la découverte. »

4. On pourrait chercher à expliquer ces grandes différences de dimensions en supposant que la deuxième bague était faite pour le petit doigt, tandis que l'anneau sigillaire était porté à l'un des autres doigts de la forte main de Childéric. Mais cette explication serait peu plausible. D'une part, en effet, si la deuxième bague était, comme nous le pensons avec tous nos devanciers, une bague de mariage, elle devait être placée à l'annulaire et non au petit doigt. Or, l'annulaire est pareil ou de dimensions à peu près pareilles à celles de l'index ou au médius de la main. D'autre part, un écart de 7 millimètres de grosseur entre le petit doigt et les autres doigts d'une même main serait bien extraordinaire et difficile à accepter *a priori*.

5. Tel était l'usage chez les Grecs et chez les Romains (Aul. Gell., *Attic noct.*, X, 10) et suivant toute probabilité chez les Francs (Cochet, *Tombeau de Childéric Ier*, p. 357-358).

D'un autre côté, entre les deux bijoux, la parenté est manifeste : fabriqués dans une forme et par des procédés semblables, ils sont, non seulement contemporains, mais assurément sortis de la même officine, et peut-être l'œuvre du même ouvrier.

Que faut-il donc penser de la deuxième bague et de sa présence dans le cercueil de Childéric?

Nous sommes très porté à croire, comme tous les auteurs qui nous ont précédé, que c'est bien là un anneau de mariage; et à ce point de vue, il n'est pas sans utilité de rapprocher notre bijou d'une bague trouvée dans une des sépultures de Salzeu, *au doigt annulaire d'une femme*, et identique de forme à celle qui nous occupe[1].

Mais celle-ci ne devait pas, suivant nous, être portée par Childéric. C'était plus vraisemblablement l'anneau que la reine Basine reçut de lui quand il la prit pour épouse en 463 ou 464, et qui aurait été confectionné, avec cette destination, en même temps et dans le même atelier que l'anneau sigillaire.

Dans cette hypothèse, Basine aurait précédé le roi franc dans la tombe, et, au moment de l'ensevelissement de ce prince, on aurait mis dans son cercueil, avec les armes et les autres bijoux qui lui appartenaient, l'anneau nuptial de la reine.

Nous avons déjà enregistré un fait semblable dans notre précédente Notice, relative à l'anneau sigillaire de Gulfétrud[2], recueilli dans la tombe d'un guerrier, très probablement son époux, comme la bague qui nous occupe a été recueillie dans la tombe du roi franc.

La date de la mort de la reine Basine est inconnue, et il n'y a rien, à cet égard, dans l'histoire, qui soit de nature à contredire notre hypothèse. Il n'y en a pas davantage sous le rapport des dimensions de la bague. Son diamètre intérieur, qui est de 20 millimètres et 1/2, se rencontre dans plusieurs des bagues de femme que nous avons étudiées. Nous nous bornerons à en citer deux exemples indiscutables, parce que les noms de leurs propriétaires y sont inscrits en entier. Ce sont celles d'*Heva* et d'*Aster*, qui ont respectivement 20 et 19 1/2 à 20 millimètres d'ouverture[3].

1. Lindenschmit, *Der germanische Todtenlager*, pl. X et p. 20. Cette bague est en effet, comme la nôtre, un simple cercle massif, bombé en dehors et plat en dedans.

2. Voir ci-dessous le n° CCXVI.

3. Nos LXII et CCXIV.

En résumé, au lieu de deux anneaux de Childéric, le trésor sépulcral de Tournai aurait compris, avec l'anneau sigillaire du roi, l'anneau de mariage de la reine Basine, de la mère de Clovis Ier, le glorieux fondateur de l'empire des Francs.

A la vérité, ce n'est là qu'une conjecture ; mais elle est, nous paraît-il, très plausible, et méritait, en tout cas, d'être signalée à l'attention des archéologues.

DIOCÈSE DE BEAUVAIS

CLXXXI

ANNEAU AVEC MONOGRAMME ET LA FORMULE *Vivas in Deo,* TROUVÉ AU MONT-DE-HERMES (OISE) [1]

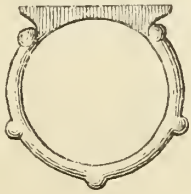

Au cours de fouilles opérées au Mont-de-Hermes, M. l'abbé Hamard, curé de la paroisse de Hermes, a découvert, dans une tombe qu'il croit être celle d'une femme [2], la bague qui figure en tête de la présente notice.

Elle a été acquise par un ancien bibliothécaire de l'Université de Cambridge, M. Samuel Savage Lewis, décédé depuis. Par bon-

1. Hermes est une commune dépendante du canton de Noailles, arrondissement de Beauvais.

2. « Il m'est absolument impossible, m'écrit le savant ecclésiastique, d'affirmer le sexe du personnage qui a été le possesseur de ce bijou, attendu que la sépulture où il a été trouvé était complètement bouleversée. Cependant, je pense qu'il a dû être porté par une femme. » (Lettre du 26 avril 1893.)

heur, M. l'abbé Hamard avait conservé, de ce curieux bijou, d'excellents dessins qu'il m'a obligeamment envoyés, et qui m'ont permis de le reproduire ici.

Il est en argent ; il a 19 millimètres d'ouverture ; sa tige, haute de 9 millimètres sur tout son pourtour, est unie à l'intérieur, et présente, à l'extérieur, cinq facettes ou compartiments, séparés les uns des autres par une saillie arrondie en boudin. Quatre de ces facettes nous offrent une formule acclamatoire dont nous avons vu plusieurs exemples sur nos anneaux ; elle est ainsi gravée : VI—VAS—IN—DEO·

La cinquième facette, formant chaton, est un carré irrégulier de 12 millimètres de haut sur 11 de large, acosté de deux globules ou cabochons. On y voit, encadré dans un grènetis, un monogramme comprenant : un M, dont les deux montants supportent un arc et à l'intérieur duquel il y a un A ; un V, figuré par les deux barres obliques du M, et surmonté d'un R ; ce qui, avec le redoublement du A, donne le nom féminin de MAVRA très usité dans le haut moyen âge[1] ; et, pour l'ensemble des inscriptions de notre anneau,

MAVRA
VIVAS IN DEO·

Il y a plusieurs saintes de ce nom, parmi lesquelles, pour n'en citer que deux appartenant à la Gaule et au moyen âge, celles qui ont vécu à Beauvais (ve siècle) et à Troyes (milieu du IXe siècle)[2].

1. Mon regretté confrère, E. Le Blant, qui a publié le chaton de notre anneau dans son *Nouveau recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule*, n° 421, p. 426, s'est borné à dire, relativement au monogramme, qu'on peut y lire un nom tel que celui de *Maria*. Cette indication nous semble difficile à admettre ; d'une part, elle suppose la présence, dans le monogramme, de la lettre I qui n'y paraît point ; et, d'autre part, elle ne tient pas compte de la lettre V, formée par les deux traits obliques du M, que l'artiste a intentionnellement prolongés hors du cadre du monogramme, pour en marquer la valeur propre.

2. Bolland., *Acta SS.*, mens. januar., t. I, p. 1018 ; et mens. septembr., t. VI, p. 271.

DIOCÈSE D'AMIENS

CLXXXII

ANNEAU AVEC MONOGRAMME, TROUVÉ DANS LES ENVIRONS D'AMIENS

Voici une bague qui a fait partie de la collection de feu le baron Pichon, et qui a été découverte dans le territoire d'Amiens. Elle est en or pur et a 28 millimètres d'ouverture; sur sa tige, qui est ronde, est soudé un chaton également en or, sous lequel elle se prolonge en formant deux larges pattes, terminées chacune par deux volutes affrontées. Aux points de réunion de la tige et du chaton, il y a les trois globules ou cabochons disposés en feuilles de trèfle.

Le chaton, qui est octogone et a 12 millimètres de large sur une hauteur de 10 1/2 millimètres, est décoré d'un monogramme où on lit sans difficulté, en redoublant le S :

ƎSPANVS (ESPANVS).

Espanus a formé, en vieux français, *Espain*, et, en dernier lieu, *Epain*, qui est le nom d'un saint martyrisé, en Touraine, au IVe ou Ve siècle, et dont l'Église célèbre l'anniversaire le 25 octobre, conjointement avec celui de plusieurs martyrs du même pays et du Berry[1].

Le vocable primitif du saint était *Spanus*; mais la forme *Espain* implique la transition par celle de *Espanus*, où figure déjà la prosthétique du nom moderne. C'est ainsi d'ailleurs que, dans la langue géographique, le nom du bourg d'Espagnac, en Limousin,

1. Bolland., *Acta* SS., mens. octobr., t. XI, p. 578.

qui était originairement *Spaniacus*, était déjà, au VIIe siècle, inscrit par les graveurs de coins monétaires dans la forme *Espaniaco*[1]

CLXXXIII

ANNEAU TROUVÉ A ARGŒUVES (SOMME)[2]

Cet anneau, qui est en argent, a été trouvé à Argœuves, près d'Amiens, et appartient également au Musée de Péronne, grâce à la libéralité de feu Alfred Danicourt, ancien maire de cette ville.

Cet intéressant bijou a 18 millimètres d'ouverture et est orné d'un chaton, ménagé à même le métal. Le pourtour a à peine 1 millimètre d'épaisseur et 5 millimètres de hauteur du côté opposé au chaton; et à cet endroit, les deux branches ont été soudées l'une sur l'autre, dans l'intention probable d'en rétrécir le diamètre. Le chaton, de forme quadrangulaire, a 12 millimètres de large sur 7 millimètres de hauteur, et présente des caractères gravés en creux dans un cadre formé de deux lignes tracées au burin; à droite et à gauche, il y a divers ornements et une croisette dans un triangle : le tout également gravé en creux.

Les caractères sont disposés d'une manière assez bizarre, en trois groupes de deux lettres chacun.

Le premier de ces groupes, en partant de l'angle gauche inférieur (pour le lecteur), contient une haste, à laquelle sont attachées quatre barres horizontales, représentant un E et peut-être un U à base carrée liés.

Le deuxième, qui est au centre, se compose d'un S posé en travers d'un grand I, qui s'étend de l'angle supérieur de gauche à l'angle inférieur de droite.

Le troisième groupe, inscrit à l'angle supérieur de gauche, est formé de deux C adossés, ƆC.

L'ensemble nous donnerait EVSICC.

1. Deloche, *Descript. des monn méroving. du Limousin*, in-8, 1863, p. 169, et planches, fig. 70. Cf. Longpérier, *Notice sur les monn. de la collect. Rousseau*, p. 81.

2. Argœuves est une commune du canton d'Amiens.

Le nom du propriétaire de cette bague pourrait, dans ce cas, se compléter de deux façons différentes.

Suivant l'une, il suffirait de revenir au I du groupe central, ce qui ferait, en l'employant deux fois, EVSICCII, génitif d'EVSICCIVS, nom presque identique à celui qui fut porté par un saint originaire du Périgord, lequel fonda, au milieu du VIe siècle, le monastère de Celles-sur-Cher, en Berry[1], et qu'on appelle, dans les listes modernes, Eusice ou Ysis[2]. Le S du centre remplirait ici, comme dans d'autres exemples déjà notés par nous, le rôle d'initiale de *Signum* ou *Sigillum*.

Le deuxième mode consisterait à redoubler l'emploi du I et du E, ce qui fournit la leçon EVSICCIE, génitif d'EVSICCIA. Le S serait encore ici l'initiale de *Signum* ou *Sigillum*.

Cette seconde hypothèse est préférable à la précédente, par le motif que, d'après les petites dimensions et la faible ouverture de la bague (à peine 18 millimètres), il est à croire que ce bijou fut porté par une femme.

A la vérité, nous n'avons pas de mention historique d'une personne qui aurait porté le nom d'*Eusicia* ou *Eusiccia*; mais l'existence du vocable *Eusicius* rend plus que vraisemblable l'existence et l'emploi du vocable féminin qui lui correspondait.

DIOCÈSE DE BOULOGNE-SUR-MER

CLXXXIV

BAGUE DONT LE CHATON EST UN TIERS DE SOU D'OR, TROUVÉE AU LIEU DIT LES YEULLIS OU HARDENTHAN (PAS-DE-CALAIS)[3]

Cet anneau d'or, qui appartient au Musée communal de Boulogne-sur-Mer, a été trouvé dans un cimetière, et il était à la main

1. « Eusicius ergo mandatum regale suscipiens... » André Du Chesne, *Histor. Francor. scriptores coætanei*, t. Ier, p. 534 et 535. — Ph. Labbe, *Biblioth. nov. mss.*, t. II, p. 371 et 463.

2. *Annuaire historique*. Année 1858, p. 192.

3. Ce village est situé dans le canton de Marquise, arrond. de Boulogne-sur-Mer.

droite d'un squelette de femme, dont la sépulture contenait d'autres bijoux et objets de toilette[1].

Cet anneau, dont le poids total est de 3gr,82, se compose :

1° D'une tige en or, primitivement octogone et légèrement déformée, qui a 15 millimètres d'ouverture et une hauteur de 6 millimètres dans tout son pourtour ;

2° D'un chaton soudé sur la tige, lequel n'est autre qu'un tiers de sou d'or, dont le diamètre est de 10 millimètres. Le *droit* de cette pièce, sur lequel doivent être sans doute gravés, suivant l'usage, l'effigie royale et le nom de l'atelier, est appliqué sur la baguette et n'en laisse presque rien voir. Le revers, qui forme la face extérieure du chaton, porte une croix ancrée, posée sur une base et cantonnée, au 1er, d'un point ou globule, aux 3e et 4e, de

deux étoiles à huit pointes. En légende circulaire, est inscrit le nom du monnayer, précédé d'une croisette. On y déchiffre les trois premières lettres CHA et les quatre dernières ONDVS ou VNDVS ; celles du milieu ont disparu.

Cette pièce paraît, d'après sa fabrique, avoir été frappée vers le milieu du VIIe siècle.

On connaît un monnayer mérovingien, CHARIMVNDVS, qui a signé un triens portant le nom d'une bourgade de l'ancien diocèse de Tours, appelée *Geniliaco*, de nos jours Genillé[2] ; mais cette

1. Savoir : des boucles d'oreilles, une fibule, un style à boule d'or, une épingle en or, une plaque de ceinture en bronze, et un collier de verroterie et d'ambre. Ces détails nous ont été communiqués par M. le docteur Sauvage, conservateur des musées communaux de Boulogne-sur-Mer. Voir aussi les *Mémoires de la Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer*, année 1865, où ce petit monument a été publié, p. 61-62 et pl. XI, fig. 5.

2. Au *droit*, GENILIACO VICO FITV. — Au revers, CHARIMVNDVS MO. D'Amécourt, *Recherches sur les monnaies mérovingiennes de Touraine*, p. 6, n° 6. Genillé est un chef-lieu de commune du département d'Indre-et-Loire, arrondissement de Loches, canton de Montrésor.

pièce ne présente point le type observé sur le chaton de notre bague[1]. Néanmoins, comme le type de la croix ancrée et de la croix cantonnée d'un ou plusieurs points et d'étoiles, se rencontre très fréquemment dans le monnayage tourangeau[2], il n'y a rien d'improbable à ce que le triens qui a servi à la fabrication de notre anneau, ne provienne de ce pays.

Nous ferons remarquer, en terminant, que ce bijou est particulièrement intéressant en ce que c'est, jusqu'à présent, l'unique exemple d'une bague ayant pour chaton un tiers de sou, tandis qu'on en connaît plusieurs sur lesquelles ont été montés des sous d'or[3].

CLXXXV

ANNEAU AVEC MONOGRAMMES, TROUVÉ A NESLES-LES-VERLINGTHUM (PAS-DE-CALAIS)[4]

Cet anneau a été trouvé au cours de fouilles opérées dans une des tombes masculines du cimetière franc de Nesles-les-Verlingthum. Il a été publié par M. J.-V. Vaillant, dans un mémoire daté de juillet 1884[5], où ce savant a décrit avec grand soin les sépul-

1. Croix légèrement potencée, avec deux delta Δ (pour deux alpha) sous les bras.

2. Voir dans d'Amécourt, *op. laud.* : 1° la croix ancrée, nos 2, 4, 7, 9, 10, 11, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 25, 34, 49, 50, 53, 63, 64, 65, 73, 74, 78, 85, 89, 90; 2° des étoiles accostant la croix, nos 31 et 66; 3° un ou deux points et des croisettes cantonnant la croix, nos 47, 55 et 56. Il convient d'ajouter que ces marques se trouvent aussi dans les monnaies du Maine. Cf. d'Amécourt, *Recherche des monnaies mérovingiennes du Cenomannicum*, p. 54, 55, 86, 99, 104, 134 et *passim*.

3. Voir plus bas les nos CLXXXIX, CCLVI et CCLVII.

4. La commune de Nesles-les-Verlingthum dépend du canton de Samer, arrondissement de Boulogne-sur-Mer.

5. *Le cimetière franco-mérovingien de Nesles-les-Verlingthum*, in-8°, Arras, 1886, et planche I, nos 7 et 8. C'est mon savant confrère, M. le docteur Hamy, qui a bien voulu me signaler cette intéressante publication.

tures explorées[1], et les divers objets qu'elles renfermaient : ceux qui ont été recueillis en même temps que notre anneau permettent de déterminer l'origine du personnage auquel ils ont appartenu et très approximativement l'époque de l'inhumation ; ce sont : une large et longue épée, à fourreau terminé par un bout en argent ; une fibule en bronze, à cinq rayons, guillochée, damasquinée en or, et décorée de morceaux de verre grenat ; un collier de belles pierres bleues ; enfin un tiers de sou d'or au nom de l'empereur Justin Ier, dit le Thrace, qui régna de 518 à 527[2].

Il ne peut y avoir aucune hésitation sur le caractère et l'origine des divers objets découverts dans l'ancienne nécropole ; ils appartiennent incontestablement à l'une des races germaniques qui occupèrent la Gaule et très probablement aux Francs[3]. On verra plus bas l'importance de cette constatation.

La bague qui nous occupe est en or d'un jaune verdâtre ; elle a 23 millimètres d'ouverture ; sa tige, arrondie à l'extérieur, a 4 millimètres de largeur. Le chaton, pris dans la masse, est un ovale de 5 millimètres dans sa plus grande hauteur, sur 12 1/2 de large.

Sur ce chaton, est gravé en creux un monogramme, fort bien composé, pour l'explication duquel il convient de rappeler que le bijou appartenait à un homme, et que cet homme était un Germain.

La lettre principale du monogramme, celle qui tout d'abord frappe l'attention, est un **M**[4], au centre et au bas duquel il y a un

1. M. Vaillant a constaté que les ensevelissements n'avaient été faits ni dans un cercueil de bois, ni dans une auge de pierre, mais à même dans la terre, sans suaire, linceul ou peau. Les têtes sont à l'ouest, les pieds à l'est. Quelques corps sont ramassés sur eux-mêmes, cuisses et coudes rapprochés, mais généralement ils sont étendus tout du long. *Op. cit.*, p. 3.

2. *Op. cit.*, p. 13. Voici la description du triens : *Au droit* : buste impérial avec la légende **D. N. IVSTINVS PP AVG.** — *Au revers* : Victoire offrant une couronne ; le différent de Rome, formé des lettre **RMA** réunies en monogramme, avec une étoile dans le champ ; en légende circulaire **VICTORIA AAVGG.** Cette légende indique la date de 527, où Justin avait associé Justinien à l'empire. (*Ubi supra*, p. 14.)

3. M. Vaillant n'en fait aucun doute (*ibid.*, p. 5). En tous cas, il ne peut être ici question des Goths, qui ne dépassèrent guère les rives de la Loire ; et si quelques-uns étaient montés jusqu'au Boulonnais, il n'en serait pas resté d'agglomération après la défaite de Vouillé (507). Or, nous sommes à une époque postérieure à 518 et même à 527.

4. M. Vaillant n'a vu dans le monogramme qu'un **M** et un **Q**, qu'il a renoncé à interpréter. *Loc. cit.*, p. 8.

A; puis deux R, l'un à droite du lecteur dans le sens normal, l'autre à gauche dans le sens rétrograde; enfin le O du milieu, ensemble le nom germanique de :

MARRO

qui est celui d'un personnage mentionné dans une charte de 865 [1]. On trouve aussi, dans une chronique du IXe siècle, le vocable germanique *Maro* [2], mais celui-ci ne remplit pas, comme *Marro*, la condition essentielle d'utiliser les deux R de notre monogramme.

DIOCÈSE DE LAON

CLXXXVI

ANNEAU SIGILLAIRE DE LA REINE BERTEILDIS (628-638), TROUVÉ A LAON (AISNE)

L'anneau figuré à cette place, après avoir appartenu successivement à M. J. Charvet et à M. le vicomte de Ponton d'Amécourt,

1. Dans Mabillon, *De re diplomatica*, cité par Förstemann, *Personennamen*, col. 908.

2. *Hugon. Chronic.*, dans Pertz, *Monum. German. histor.*, t. X, p. 319. Le radical *mar* est entré dans la composition d'un très grand nombre de noms propres masculins, tels que *Ago-mar*, *Ballo-mar*, *Drut-mar*, *Sigo-mar*, etc. Voir dans Förstemann, *op. cit.*, col. 907-908.

a passé dans la collection de feu le baron Pichon. Il est d'or pur, et a 19 millimètres d'ouverture; son chaton, de forme ronde un peu irrégulière et de 14 millimètres de diamètre, est appliqué sur la tige, et, suivant une coutume très répandue à l'époque mérovingienne, l'orfèvre avait soudé aux points de jonction, des globules ou cabochons en or, dont un seul est resté en place.

Le chaton est orné d'un monogramme, autour duquel est inscrit, avec une croisette et en lettres rétrogrades :

+ BERTEILDIS[1].

Quant au monogramme, notre éminent et regretté confrère, A. de Longpérier, en a donné l'explication suivante : « La légende circulaire consistant en un nom propre, le monogramme, dit-il dans une communication faite, en 1870, à l'Académie des inscriptions[2], doit représenter, non plus un nom, mais un titre, et l'on doit d'autant mieux s'arrêter à cette idée, que l'on connaît diverses monnaies sur lesquelles les titres REX, DVX, MARCHIO, COMES, EPS (*episcopus*), en toutes lettres ou en monogrammes, occupent la place centrale, et sont entourés par des caractères disposés en cercle et formant les noms des personnages qui portaient ces titres. » A. de Longpérier ayant lu, dans le monogramme de la bague dont il s'agit, le mot REGINA, en conclut que c'était là un cachet de Bertilde, l'une des femmes de Dagobert Ier (628-638)[3].

On aurait donc pour l'ensemble des caractères inscrits sur notre bague :

+ BERTEILDIS REGINA.

Cette interprétation et cette attribution nous paraissent d'autant

1. J'avais lu d'abord, comme A. de Longpérier, *Bertildis* (*Rev. archéol.*, ann. 1886, t. II, p. 141); mais, à la suite d'une observation de mon savant confrère, E. Le Blant, j'ai reconnu que la leçon *Berteildis* était préférable (*Ibid.*, ann. 1893, t. I, p. 269).

2. *Comptes rendus de l'Acad. des inscr. et belles-lett.*, nouvelle série, t. VI (année 1870), p. 316-318; *Œuvres complètes d'Ad. de Longpérier*, réunies et mises en ordre par G. Schlumberger, t. VI, p. 45-48.

3. Elle est mentionnée dans la Chronique de Frédégaire, cap. LX : « Luxuriæ supra modum deditus (Dagobertus) tres habebat, ad instar Salomonis, reginas, maxime et plurimas concubinas. Reginæ vero erant Nantechildis (var. Nanthildis). Vulfegundis (var. Vulfigundis) et *Berchildis* (var. *Berthildis*. » Bouquet, *Histor. de France*, t. II, p. 437.

mieux fondées que, avant de connaître le travail de Longpérier et la solution qu'il avait trouvée, nous étions nous-même arrivé à un résultat identique.

Au sujet de la forme du nom qui est ici privé du H à la suite du T, Longpérier fait les réflexions suivantes : « La bague, que son style, que sa forme ne permettent pas de faire descendre au delà du VIIe siècle, prouve qu'au temps des mérovingiens, le caractère H pouvait être omis. L'irrégularité orthographique était alors extrême; c'est ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, que les monnaies d'or de Clotaire II (584-628) portent tantôt CHLOTARIVS et tantôt CLOTARIVS, et qu'un tiers de sou du même prince, frappé à Embrun, présente la légende CHLOTHACHARIVS RIX avec trois H[1]. »

CLXXXVI *bis*

BAGUE AVEC MONOGRAMME, TROUVÉE PRÈS DE LAON (AISNE)

Cette bague en bronze, inédite, qui provient des environs de la ville de Laon, appartient à M. J. Pilloy, qui l'a acquise en 1895[2].

Elle a 22 millimètres d'ouverture, mesurés entre le chaton et la partie opposée, 20 seulement entre les deux côtés.

La tige, bombée à l'extérieur avec une arête aiguë, a 8 millimètres 1/2 de grosseur près du chaton, et va en diminuant jusqu'à n'avoir que 2 1/2 millimètres dans le sens opposé.

Le chaton, de forme ronde, mais coupée à droite et à gauche, a 15 millimètres de haut sur 14 de large; il est accosté des trois cabochons si usités dans l'orfèvrerie mérovingienne, entaillés dans le métal et groupés en feuille de trèfle.

Le chaton est décoré d'un monogramme, où l'on distingue aisé-

1. *Ubi supra.*
2. Lettre de M. Pilloy, du 13 janvier 1896.

ment un H dont les deux hastes sont reliées par un trait horizontal plus marqué que les autres et qui montre bien sa destination; au bas un Y très apparent, coupé par la barre horizontale inférieure d'un L, et le N, ce qui donne, pour l'ensemble, HYLN et avec le redoublement du Y,

HYLYN.

On lit, dans Lacomblet, à l'année 1045, la mention d'un personnage nommé *Hylin*[1].

M. Pilloy serait porté à croire que le petit monument qui nous occupe est de l'époque carolingienne : il a vu dans les deux groupes de cabochons notés plus haut, une transformation des trois cabochons mérovingiens en tête d'animal ressemblant à celles qui sont sculptées dans des églises des xe et xie siècles sur les corbeaux pendants servant d'entablements; il a signalé en outre l'analogie du monogramme avec ceux des diplômes carolingiens.

J'avais moi-même remarqué la forme et le mode de combinaison des caractères du monogramme qui pouvaient être des raisons de douter de l'origine mérovingienne de notre anneau. Mais je ne partage pas l'opinion du savant archéologue de Saint-Quentin relativement aux trois cabochons qui accostent le chaton. J'ai rencontré dans la longue série des anneaux incontestablement mérovingiens des vie et viie siècles, de si nombreux exemples d'entailles absolument semblables à celles de notre bague, que je n'hésite pas à assigner à celle ci la même date, et je ne doute pas que M. Pilloy, s'il avait connu ces exemples, partagerait mon sentiment à cet égard. Il est d'ailleurs assez naturel de concilier ce jugement avec ce qui est dit plus haut touchant la forme du monogramme, en admettant que le bijou en question a été confectionné au viie siècle, aux derniers temps de la première dynastie, aux approches de l'avènement de Pépin-le-Bref.

1. *Niederrheinisches urkunderbuch*, no 180 ; cité par Förstemann, *Personennamen*, col. 683. Förstemann rapporte, au même endroit, la mention d'un personnage appelé *Hillin* dans la chronique de Milan au ixe siècle (*Pertz. SS.*, t. VI, p. 89, et Wigand, *Tradition. Corbeiens.*, 306). Il y a, dans Pardessus, une charte de l'an 704 écrite et souscrite par le prêtre *Eldaynus* (*Dipl. et ch.*, t. II, p. 266) en sorte que nous avons ainsi des exemples de l'emploi du Y dans la première et dans la dernière syllabe du mot.

CLXXXVII

BAGUE DONT LE CHATON MOBILE EST UN SOU D'OR, TROUVÉE DANS LE CANTON DE NEUFCHATEL (AISNE)[1]

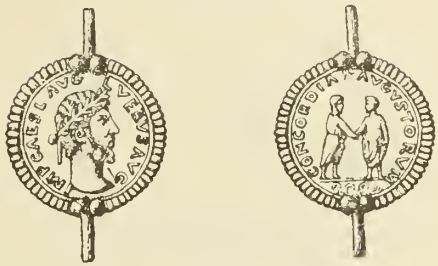

La bague que je reproduis ici a été découverte, il y a trente-sept ans. M. Pilloy ne sait ce qu'elle est devenue ; mais il avait conservé et m'a remis un excellent moulage en plomb de l'*aureus* (sou d'or), qui servait de chaton. Cet *aureus* était enchâssé entre les deux branches de l'anneau, auxquelles il restait fixé par deux tenons ou pivots, sur lesquels il tournait, formant ainsi un double chaton.

Cette médaille, entourée d'un cercle perlé, porte, au droit, l'effigie et le nom de Lucius Vérus, qui fut associé à l'empire et fait Auguste par Marc-Aurèle en l'an 161[2]. Au revers, sont représentés les deux princes, debout, se donnant la main : et en légende circulaire *Concordia Augustorum*.

Cette sorte de chaton tournant est accostée, sur ses deux faces, aux deux points de soudure avec les tenons, de deux globules ou cabochons de métal, de manière que, quel que fût le côté rendu visible par le pivotement, elle se présentait avec les mêmes ornements.

CLXXXVIII

BAGUE AVEC CROIX DE SAINT-ANDRÉ, PROVENANT D'ANGUILCOURT-LE-SART (AISNE)[3]

Cette bague, en potin, inédite, trouvée en 1896, dans une sépul-

1. Le canton de Neufchâtel dépend de l'arrondissement de Laon.
2. L. Vérus mourut à la fin de 169.
3. Anguilcourt est une commune dépendante du canton de La Fère, arrond. de Laon.

ture féminine du cimetière d'Anguilcourt-le-Sart, appartient à la collection de M. Th. Eck [1].

Elle a près de 18 millimètres d'ouverture : la largeur de la tige est de 7 millimètres près du chaton, de 5 du côté opposé.

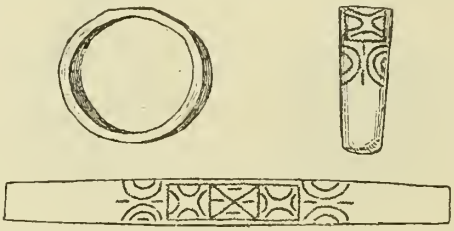

Ce chaton, de 17 à 18 millimètres de long sur 7 à 8 de haut, offre au centre une croix de Saint-André, en pointillé, cantonnée de traits également en pointillé ; à droite et à gauche des demi-cercles opposés au sommet et formés de la même manière.

CLXXXIX

ANNEAU AVEC CROIX, PROVENANT D'ACHERY-MAYOT (AISNE) [2]

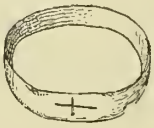

Cet anneau en argent, inédit, a été trouvé, en 1896, dans une tombe de femme du cimetière mérovingien d'Achery-Mayot [3]; il appartient à M. C. Boulanger, ancien notaire à Péronne (Somme). Il a 18 à 19 millimètres d'ouverture : la tige large de 3 millim. 1/2 est un demi-jonc, aplati sur une longueur de 10 millimètres pour former chaton. Sur ce chaton une croix à larges bras, gravée en graffiti.

1. M. Eck, d'après les dessins et les notes de qui nous reproduisons et décrivons ce bijou, nous fait connaître que la plupart des sépultures féminines de ce cimetière renfermaient un anneau simple ou une bague plus ou moins riche.

2. Achery-Mayot est une commune dépendante du canton de La Fère, arrond. de Laon.

3. La même tombe contenait : sur la poitrine de la défunte deux petites fibules rondes en argent, ornées de verroteries rouges ; au cou quelques perles de collier ; aux pieds une coupe de verre blanc.

CXC

AUTRE BAGUE AVEC CABOCHON DE VERRE JAUNE, TROUVÉE A ACHERY-MAYOT (AISNE)

Voici une bague en argent, inédite, trouvée comme la précédente, en 1896, dans une sépulture féminine d'Achery-Mayot : elle appartient à la collection de M. Th. Eck [1].

Elle a 20 millimètres d'ouverture. La tige a 5 millimètres près du chaton, 4 du côté opposé. Le chaton est une petite cuvette ronde, ménagée à même le métal dans laquelle est serti un morceau de verre jaune taillé en cabochon [2].

CXCI

BAGUE PROVENANT DE LUCY-RIBEMONT (AISNE) [3]

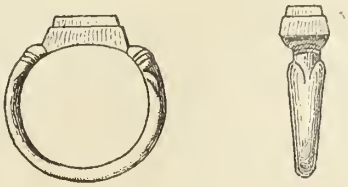

Cette bague en bronze, inédite, a été trouvée en 1888, à l'index de la main gauche d'une femme, dans le cimetière franc de Lucy-Ribemont [4]. Elle appartient au Musée de Saint-Quentin.

1. M. Eck, dans une note qu'il m'a adressée en même temps que le dessin du bijou, dit que la majeure partie des tombes du cimetière d'Achery sont assurément du ve et du vi^e^ siècle.

2. M. Eck croit que ce cabochon, si usité au viie et au viiie siècle, indiquerait que l'inhumation du sujet qui nous occupe serait postérieure à l'époque franque qui ne produisait, dit-il, que des pierres façonnées à plat ou en table.

3. Lucy est un hameau dépendant de la commune et du canton de Ribemont, arrondissement de Saint-Quentin.

4. Le même doigt de la défunte portait un anneau demi-jonc en argent fin;

Elle a 17 millimètres d'ouverture ; la tige large de 7 millimètres près du chaton, n'a que 2 millimètres 1/2 du côté opposé.

Le chaton, pris dans la masse, est formé de deux degrés superposés (le degré supérieur en retrait), avec un relief de 4 millimètres et, à sa surface, une verroterie blanche façonnée en table.

CXCII

BAGUE AVEC INSCRIPTION, PROVENANT DE BEAURAIN (AISNE)

Cette bague a été trouvée, au cours de fouilles opérées durant les mois de mars et d'avril 1892, dans le cimetière mérovingien de Beaurain [1] et fait partie de la collection de M. Ernest de Chauvenet, de Saint-Quentin [2].

Elle est en argent. Elle a 18 millimètres d'ouverture ; la hauteur de la tige près du chaton est de 7 millimètres, de 5 du côté opposé.

Ce chaton, ménagé à même le métal, et de forme irrégulière, a 6 1/2 millimètres de haut sur 12 1/2 de large. Il porte, gravées en creux, les quatre lettres suivantes :

DERI

qui nous donnent le nom ou peut être une partie seulement du nom de la personne propriétaire de l'anneau.

Nous ne connaissons pas d'exemple du vocable *Derus* ou *Derius*.

à côté de cette main il y avait un anneau en bronze d'assez grand diamètre, et une perle d'ambre suspendue à un petit anneau de bronze, faisant office de bélière. Aux pieds un vase noir et un silex roulé, parfaitement rond (Note de M. Th. Eck).

1. Beaurain est un hameau dépendant de la commune de Flavigny-le-Grand, canton de Guise, arrondissement de Vervins.

2. Nous la reproduisons, ainsi que les deux suivantes, d'après les dessins de M. Th. Eck.

D'un autre côté, le faible diamètre de la bague qui nous occupe (18 millimètres) indique qu'elle était à l'usage d'une femme ou d'une jeune fille, ce qui donnerait à penser que la légende ne représente que les premières syllabes du nom.

Parmi les témoins d'une charte, passée en 572, dans le diocèse du Mans [1], nous voyons figurer un abbé appelé *Derriceus*, mot composé sur un thème semblable à notre légende, et qui a pu servir aussi à la formation d'un vocable féminin *Derricea* ou *Dericea*, ou tout autre analogue.

CXCIII

AUTRE BAGUE AVEC MONOGRAMME, PROVENANT DE BEAURAIN (AISNE)

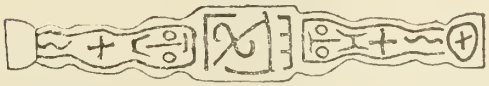

Cette bague en argent, recueillie, comme la précédente, dans une des tombes féminines du cimetière mérovingien de Beaurain, appartient à M. E. de Chauvenet.

Elle a 20 millimètres d'ouverture : elle est formée d'une bande de métal, haute de 11 millimètres, près du chaton, et de 7 millimètres du côté opposé, où les deux bouts de la tige ont été soudés l'un sur l'autre.

A droite et à gauche du chaton, qui est pris dans la masse, sont grossièrement gravés les traits de têtes barbares et des croisettes à branches égales : il y a aussi une petite croix dans un cercle, au point de soudure de la tige.

1. C'est une charte par laquelle une religieuse, nommée Betha, fait un partage de biens situés dans le *pagus Cenomannicus*. Pardessus, *Dipl. et ch.*, t. I, p. 135-136.

Sur le plat du chaton qui est un carré irrégulier, de 11 millimètres 1/2 de haut sur 15 de large, on voit un monogramme composé d'un E, de deux L, dont l'un est renversé, et d'un I en travers duquel est posé un S, ce qui nous donne le nom de ELLIS, qui fut porté, au XIIe siècle, par un archidiacre de la basilique de Saint-Pierre [1].

En outre, le S, par sa position sur le I, au centre du monogramme, représente, comme nous l'avons remarqué bien des fois, les initiales de *Signavi*. Nous avons ainsi, pour l'ensemble de l'inscription :

ELLIS SI(*gnavi*).

CXCIV

AUTRE BAGUE PROVENANT DE BEAURAIN (AISNE)

Ce bijou, trouvé, comme les deux précédents, dans une sépulture féminine à Beaurain, fait partie de la collection de M. E. de Chauvenet.

Il a 18 millimètres d'ouverture; la tige à 2 millimètres 1/2 d'épaisseur.

Le chaton, soudé sur cette tige, et de forme ronde, à 18 millimètres de diamètre. Il porte, gravées en creux, des lignes bizarres et des globules qui n'ont aucune signification et n'avaient apparemment d'autre but que de former le *sigillum* de la personne propriétaire de l'anneau.

1. Voir dans Tanner, *Biblioth. Brit.-Hib.*, p. 260. Il y a aussi une forme de nom germanique *Elli* (Förstemann, *Personennamen*, col. 373).

PROVINCE VIENNOISE

DIOCÈSE DE GENÈVE

CXCV

ANNEAU AVEC LE S BARRÉ (?) ET L'INITIALE E, TROUVÉ A GENÈVE

Voici une bague en étain, qui a été trouvée, en 1884, dans le lit du Rhône, à Genève, au cours de travaux exécutés en vue d'utiliser les eaux du fleuve comme force motrice. Elle appartient au Musée archéologique de Genève[1] et a été publiée successivement par M. J. Gosse en 1890[2], par moi-même en 1893[3], et en dernier lieu par M. J. Mayor[4].

La tige étant très déformée, l'ouverture de l'anneau ne peut être mesurée exactement; elle a, entre le chaton et le côté opposé, 13 millimètres seulement et 23 millimètres dans l'autre sens. Au point où commence le chaton, qui est pris dans la masse, il y a, à droite et à gauche, trois globules ou cabochons peu distincts et disposés en feuille de trèfle.

Le chaton, creusé en forme de cuvette ronde, a 18 millimètres de diamètre; on y voit gravés au centre, deux traits posés en travers l'un de l'autre et qu'il est difficile de définir[5], mais que, si l'on tient compte de la barbarie du travail et conséquemment de l'ignorance de l'artisan, on doit, je crois, regarder comme une grossière imi-

1. Elle est cotée E, 276 sur le catalogue mss. de ce Musée.

2. *Rapport sur divers objets trouvés dans le lit du Rhône*, in-fol., p. 6, pl. III, fig. 31.

3. *Rev. archéol.*, année 1893, t. I, p. 271.

4. *Rev. archéol.*, année 1893, t. II, p. 102. Nous reproduisons ici les dessins que M. Mayor en a donnés, de même que ceux des cinq anneaux suivants.

5. M. Mayor reste indécis entre la signification d'un C et d'un ⅊, d'un X ou deux C. *Ubi supra.*

tation du S barré. Aux quatre côtés il y a un E, dont les barres horizontales sont tournées vers le centre[1]. Le tout est encadré dans un filet, doublé d'un cordon de grènetis. La lettre E, tracée quatre fois, est sans aucun doute à mes yeux (et quel que soit le sens des caractères du centre) l'initiale de la personne propriétaire de ce bijou, lequel servait à sceller sa correspondance ou les actes dans lesquels elle figurait.

C'est un exemple à ajouter à ceux que nous avons signalés, de l'emploi de l'initiale redoublée sur le chaton des anneaux sigillaires[2].

CXCVI

BAGUE AVEC MONOGRAMME, TROUVÉE PRÈS DE GENÈVE

Voici une bague en bronze, trouvée près de Genève et appartenant au Musée archéologique de cette ville[3].

La tige étant déformée il est difficile d'en mesurer exactement l'ouverture, qui est de 19 à 20 millimètres[4]; elle fait une légère saillie sur le chaton.

Le chaton, ménagé dans le métal, a 19 millimètres de large sur 7 dans sa plus grande hauteur. Il présente un monogramme où l'on voit, au centre un S posé en travers de la barre intérieure d'un N; un A non barré formé par l'angle inférieur du N; un V formé par l'angle supérieur; enfin un E; ce qui nous donne SAVINE[5], gé-

1. M. Mayor a vu là quatre M ou deux M et deux T. Mais il ne me paraît pas douteux que les quatre caractères sont la même lettre quatre fois répétée, et que cette lettre est un E.

2. Voir ci-dessus les n^os XCVII, CXXI, CXXXV.

3. Cotée E, 332 sur le catalogue ms. de ce Musée.

4. D'après M. J. Mayor (*Rev. archéol.*, ann. 1893, t. II, p. 99), dont nous reproduisons les dessins, préférables à ceux que nous avons donnés (*Rev. arch.*, ann. 1893, t. I, p. 272.

5. Il est mentionné dans le testament de saint Yrieix, de 572 (Pardessus, *Dipl. et ch.*, t, I, p. 139).

nitif d'un nom usité durant le haut moyen âge, et qui fut porté, dans la deuxième moitié du IIIe siècle, par une vierge de Troyes que l'Église honore[1].

Comme sur d'autres anneaux, le S du centre a la valeur du S barré, abréviation de *Signum*. Il faut donc lire :

S(*ignum*) SAVINE[2].

CXCVI *bis*

ANNEAU AVEC MONOGRAMME, TROUVÉ A MILAN (ITALIE).

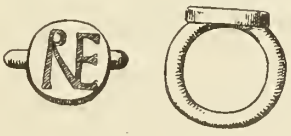

Voici une bague en argent publiée par M. R. Forrer dans une brochure où il a été décrit divers objets recueillis au cours de fouilles pratiquées dans l'ancienne Panopolis[3].

1. Voir Surius, *Vitae Sanctorum*, t. VIII, p. 327.

2. M. J. Mayor (*loc. cit.*) considère cette leçon comme peu vraisemblable, parce que « SAVINE exige la présence d'un A, qui est, dit-il, au moins problématique. » Mais cette présence n'a rien de problématique, car le A non barré, qui est d'un emploi usuel, est horizontalement formé par l'angle inférieur de N ; en tout cas, elle n'est pas plus problématique que le V que le savant archéologue lit dans dans l'angle supérieur de la même lettre pour faire le nom de VNE, qui paraît avoir sa préférence. J'ai cru devoir écarter cette dernière interprétation à cause de la place du I, qui diffère ici de celle qu'il accepte sur les deux anneaux où j'ai lu VNE (nos LXXXVIII et CLXIV) et qui implique, à mon sens, un emploi autre que celui de la première voyelle de *signum*. Quant aux leçons SI(*gnum*) SENNII ou SENNIVS. que M. Mayor indique subsidiairement, je me bornerai à faire remarquer qu'elles exigeraient, la première le redoublement du S, celui de N et le *triple* emploi de I ; la seconde le redoublement de S et de N, sans parler du V, qui, dans la pensée de M. Mayor, doit être problématique. Cette multiplicité extraordinaire d'emploi de plusieurs lettres n'est guère admissible qu'en cas de nécessité absolue et à défaut d'explication plus simple, ce qui n'est pas le cas présent ; il convient donc de s'en tenir à notre leçon, qui laisse à chaque caractère sa valeur.

3. *Die frühchristichen Alterthümer aus dem Gräbenfeld von Achmin Panopolis*, in-8°, Strasburg, pl. 13, fig. 7. Cette publication m'a été obligeamment signalée par M. J. Gosse.

Elle est munie d'un chaton de forme ronde, qui a 13 millimètres de diamètre et qui est soudé sur une tige large de 3 millimètres près du chaton.

Dans le monogramme, très bien formé, qui est gravé sur la surface, M. Forrer a lu IRENE, le nom féminin au génitif, qui fut porté par tant de célèbres personnages de l'antiquité et du moyen âge.

Cette interprétation ne me paraît pas exacte. Bien qu'à la rigueur, on puisse attribuer, à la haste du R initial, comme l'a fait le savant allemand, la valeur d'un I, il ne convient de le faire qu'à défaut d'une explication plus simple et qui n'exige point l'emploi de ce procédé.

Or, cette explication plus simple est facile à fournir. En laissant au R initial la valeur que l'artiste paraît avoir voulu lui donner, on voit, au dessous de la boucle, un A non barré, et puis les deux lettre N E pour lesquelles je suis d'accord avec M. Forrer et qui ne sont d'ailleurs pas douteuses ; et l'on a, pour l'ensemble, le mot

RANE,

génitif de *Rana*, qui fut notamment le surnom d'une matrone romaine, *Callonia Rana*[1], ou bien peut-être un vocable germanique, formé, sur le radical *Ran*[2], par addition de la première déclinaison latine[3].

CXCVII

ANNEAU AVEC INSCRIPTION (TICIA?), TROUVÉ A LA BALME (HAUTE-SAVOIE)[4]

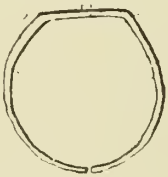

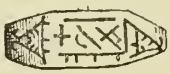

Cet anneau de bronze et les quatre suivants, provenant du cime-

1. *Corpus Inscriptionum latinarum*, t. VIII, n° 5742.
2. Förstemann, *Personennamen*, col. 1031.
3. Un capitulaire de Charlemagne du mois de février 802, contient la mention d'un personnage appelé *Rano*. Pertz, *Monum. German. histor.*, Leges, t. III, p. 90.
4. La Balme est située près de la La Roche en Faucigny, dépendant de l'arrondissement de Bonneville.

tière de La Balme, appartiennent au Musée archéologique de Genève[1]. Ils ont été décrits en 1859 par feu H. J. Gosse[2]; par moi-même en 1892[3] et par M. J. Mayor en 1893[4].

Celui qui figure en tête de la présente notice a 19 millimètres d'ouverture entre le chaton et le côté opposé, 18 seulement dans l'autre sens.

Le chaton, pris dans la masse, est un carré long de 12 millimètres sur 7 de haut. La tige, qui a 7 millimètres près du chaton, va en diminuant à mesure qu'elle s'en éloigne; elle est ornée d'intailles assez grossièrement exécutées.

Sur le chaton, on voit, précédés d'une croisette, un C, un grand I posé obliquement, puis un A, à l'intérieur duquel il y a peut-être un V; au-dessus de ces caractères, un trait; au-dessous une base munie de quatre supports.

Quand j'ai publié, pour la première fois ce bijou[5], j'ai déclaré n'avoir aucune explication à proposer pour cette inscription, « dont plusieurs lettres, ajoutais-je, sont douteuses ».

M. J. Major, le savant conservateur du Musée Fol à Genève, après avoir mentionné les trois ou quatre lettres que j'avais relevées sur le chaton, a cru y trouver le nom de TICIA ou de TISIA.

« La syllabe TI est, dit-il[6], formée par le sigle très usité +, qui remplit en même temps le rôle de croisette initiale; viennent ensuite les lettres CIA. On peut lire aussi TISIA, le deuxième caractère se rapprochant aussi bien d'un S cursif que d'un C. Le fameux autel de Minerve (Hérault) dédié par saint Rustique en 456, porte parmi la multitude de noms qu'y ont gravés les pèlerins, celui de *Tisia*[7]. »

Bien que l'emploi de la croisette avec la valeur de TI ne soit pas très fréquent, comme le dit M. Mayor, je ne me refuserai pas à l'admettre ici, au moins conjecturalement, pour la formation de la première syllabe de TICIA.

1. L'anneau décrit ici est coté E, 433 sur le catalogue ms. du Musée.
2. *Mém. de la Soc. d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. XI, p. 89.
3. *Rev. arch.*, ann. 1892, t. I, p. 182.
4. *Ibid.*, ann. 1893, t. II, p. 90.
5. *Rev. arch.*, loc. cit.
6. *Rev. arch.*, année 1893, t. II, p. 91.
7. Le Blant, *Inscript. chrét. de la Gaule*, t. II, n° 609, pl. LXXXIII, fig. 85.

Mais, quant à la leçon TISIA, elle me semble d'autant moins acceptable que le caractère qui suit la croisette (= TI) ne peut guère être qu'un C et non un S.

CXCVIII

AUTRE BAGUE AVEC VERROTERIE AU CHATON. PROVENANT DE LA BALME (HAUTE-SAVOIE)[1]

Cette bague en bronze, recueillie dans la sépulture d'un enfant, a 18 millimètres d'ouverture.

Le chaton, soudé sur la tige, est une plaque ronde avec bordure de cabochons taillés dans le métal, où l'on a serti un morceau de verroterie bleue. M. Gosse a signalé une particularité qui ne paraît pas, dit-il, avoir été encore notée. « La plaque en bronze du chaton, au lieu d'être simplement polie, était argentée et jouait le rôle du paillon que l'on met, de nos jours, sous les imitations de pierres précieuses, afin de leur donner plus d'éclat[2]. »

CXCIX

AUTRE BAGUE AVEC VERROTERIE, PROVENANT DE LA BALME (HAUTE-SAVOIE[3])

Cette bague a été recueillie, avec la précédente, dans la tombe d'un enfant. Elle a également 18 millimètres d'ouverture. Le chaton, soudé sur la tige, est composé d'une plaque de bronze striée

1. Cet anneau est coté E, 431 sur le catalogue ms. du Musée de Genève.

2. *Ubi supra*, p. 91. — Nous avons noté plus haut (n° CXI), à propos d'un anneau provenant des environs de Namur, l'emploi d'un paillon de métal doré et quadrillé sous une verroterie imitant une pierre précieuse. Ce procédé était donc assez usité à l'époque gallo-franque.

3. Ce bijou est coté E, 432 sur le catalogue précité.

de façon à imiter un cordon de cabochons, et au-dessus de laquelle est fixé un cercle du même métal, où l'on a serti un morceau de verroterie verte.

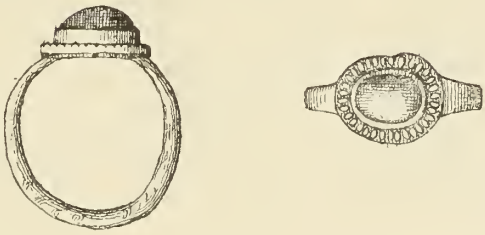

Le chaton, de forme irrégulière, presque rond, a 19 millimètres de large sur 12 de hauteur ; son relief total au-dessus de la baguette est de 7 millimètres.

CC

AUTRE ANNEAU PROVENANT DE LA BALME (HAUTE-SAVOIE)[1]

Voici un anneau en bronze, de petite dimension (16 à 17 millimètres seulement d'ouverture).

La tige est plate, et le chaton, ménagé à même le métal, qui a été simplement élargi et légèrement renflé à cet endroit, est un ovale irrégulier de 5 à 6 millimètres dans sa plus grande hauteur.

Dans un cadre, qui a la forme d'un D dont la panse serait très allongée, on voit un trait courbe assez fortement buriné, mais qui ne paraît pas avoir la valeur d'un caractère alphabétique, et auquel nous ne pouvons, dans tous les cas, attacher aucune signification.

CCI

ANNEAU DÉCORÉ DE CERCLES CONCENTRIQUES, PROVENANT DE LA BALME (HAUTE-SAVOIE)[2]

C'est un simple cercle de bronze, formé d'une tige ronde, et qui

1. Cet anneau est coté E, 426 sur le susdit catalogue.
2. Cet anneau est coté E, 430 sur le susdit catalogue.

n'a, comme les bagues ci-dessus décrites, qu'une très faible ouver-

ture (16 1/2 millimètres), ce qui indique qu'il était fait pour une jeune fille ou un enfant.

CCII

ANNEAU AVEC MONOGRAMME, TROUVÉ PRÈS DE PÉRIGNIER OU DE BONS (HAUTE-SAVOIE)[1]

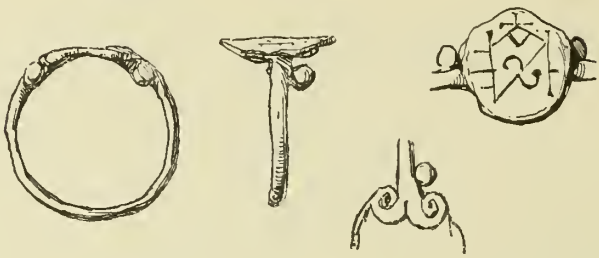

Voici un anneau d'or, qui appartient, comme le précédent, au Musée archéologique de Genève[2]. Il a 20 millimètres d'ouverture mesurés entre le chaton et la partie opposée, 19 millimètres dans l'autre sens. La tige est un simple fil d'or rond, qui s'aplatit pour se prolonger sous le chaton en deux pattes à deux volutes sur lesquelles le chaton est soudé.

Il y avait primitivement à droite et à gauche du chaton, deux cabochons également soudés sur la tige et dont un a disparu de chaque côté.

Le chaton est une plaque de métal de forme assez irrégulière, mais à peu près ronde, dont le diamètre est de 13 millimètres entre ses côtés, de 15 dans sa plus grande hauteur; il est décoré d'un mo-

1. D'après M. Mayor, on ignore quel est celui de ces deux villages où le bijou a été trouvé (*Rev. archéol.*, ann. 1893, t. II, p. 101). L'un et l'autre dépendent de l'arrondissement de Thonon.

2. Il est coté E, 316 sur le catalogue ms. de ce Musée.

nogramme dans lequel j'ai distingué, à droite (du lecteur), quand je l'ai publié pour la première fois[1], un F mérovingien (⊢), au sommet, un A avec un V à l'intérieur, un S, un T surmontant le A, un I et un N au centre, et enfin le E terminal de gauche. Ces lettres forment le génitif du nom de FAVSTINA, qui fut usité dans le haut moyen âge, de même que dans l'antiquité, et porté par plusieurs saintes femmes que l'Église honore[2], notamment par sainte Faustine, vierge, morte vers 580[3]. J'ajoute que le S barré du centre du monogramme a ici, comme dans beaucoup d'autres anneaux, la valeur de l'abréviation de *Signum*; c'est pourquoi nous lisons :

SI(*gnum*) FAVSTINE[4].

CCIII

BAGUE DE VANDEREMARVS, TROUVÉE A ALBENS, DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Cette intéressante bague, qui appartient au Musée de Chambéry, est ici reproduite d'après les dessins que nous a très obligeamment adressés M. J. Daisoy, conservateur-adjoint du dit Musée.

1. *Rev. archol.*, année 1893, t. I, p. 273.
2. Bolland. *Acta SS.*, mens. febr., t. II, p. 824 et mens. jul., t. II, p. 680.
3. *Ibid.*, mens. jan, t. II, p. 196. Le testament de saint Yrieix de 572 contient le nom d'un affranchi du saint abbé appelé *Faustinus* (Pardessus, *Dipl. et ch.*, t. I, p. 138).
4. M. J. Mayor (*Rev. archeol.*, loc. cit., p. 100) a contesté l'exactitude de cette interprétation : « Il n'y a pas de F, dit-il, ce qu'on a pris pour un F paraît être un L et un I réunis; il n'y a pas de T au-dessus du A. » Tout d'abord je ferai remarquer que les observations du savant antiquaire semblent avoir en vue les dessins dont j'ai fait précéder la description de notre bague dans la *Revue archéologique* (ann. 1893, t. I, p. 273), dessins que j'ai remplacés ici par ceux que M. Mayor a donnés (*ubi supra*). Or, il suffit de jeter les yeux sur ces derniers pour constater, à la droite du monogramme (pour le lecteur) : 1° la présence d'un F mérovingien, dont le membre transversal supérieur est tombé (⊢) (voir M. Prou, *Catalog. des monn. méroving. de la Biblioth. nat.*, introd., p. CXVII; Engel et Serrure, *Traité de numism. du moy. âge*, t. I, p. 100); 2° l'absence du membre inférieur du L, à défaut duquel cette lettre n'existe pas; conséquemment l'inadmissibilité absolue de la leçon IVLIANE, proposée par M. Mayor. Quant au T qui surmonte le A, je m'explique d'autant moins l'observation de M. Mayor qu'il est aussi d'un usage fréquent sur les monnaies mérovingiennes (voir Prou, *loc. cit.*, et Engel et Serrure, *ubi supra*, p. 99), et que le savant archéologue lui-même a donné à la croisette du monogramme du n° CLXXIV ci-dessus la valeur de TI pour former le nom de TICIA.

Elle est en or massif pesant 12 grammes. Elle a une très faible ouverture, 16 millimètres 1/2 dans son plus grand diamètre, mesu-

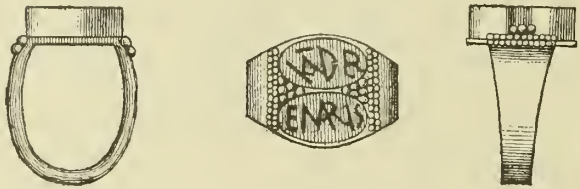

rés entre le chaton et la partie opposée de la tige, ce qui indique que le bijou était fait pour une main de femme ou d'enfant. La tige, qui va s'amincissant à mesure qu'elle est distante du chaton, a, près de celui-ci, 9 millimètres de hauteur.

Le chaton, ménagé à même le métal, est divisé en deux compartiments de forme ovale, ayant chacun 12 millimètres de large sur 6 de haut, mesurés dans la plus grande hauteur; ces compartiments sont séparés l'un de l'autre par un large trait, qui relie deux groupes de six globules ou cabochons disposés 3, 2 et 1, et bordés l'un et l'autre par une double rangée de plus petits globules.

La largeur totale du chaton, y compris les bordures, est de 17 millimètres sur 14 de hauteur. On y lit une inscription, en deux parties, contenue dans les deux compartiments; la première se compose des lettres suivantes : V, A surmonté d'un trait horizontal, signe abréviatif de N; puis D, E et R liés. Dans la deuxième ligne il y a E, M, A et R liés, V également lié à R, et enfin un S.

Nous avons ainsi pour l'ensemble,

VANDEREMARVS[2].

Ce vocable a été d'un usage assez fréquent dans le haut moyen âge, car on le trouve dans un diplôme de 689[2]. La mention d'un

1. Quand je publiai pour la première fois cet anneau (*Rev. archéol.*, ann. 1892, t. Ier, p. 169), je proposai de lire VAIDEREMARIS en attribuant la valeur d'un I au trait horizontal qui surmonte la lettre A, et au caractère qui suit le R. Mon savant confrère et ami M. d'Arbois de Jubainville m'a suggéré la leçon VANDREMARVS, que j'ai acceptée, mais en y ajoutant entre D et R, un E, qui est incontestablement lié à la haste du R.

2. Tardif, *Monum. historiq.*, addit., p. 637, col. 1. Pardessus, *Dipl. et ch.*, t. II, p. 209, où ce diplôme est fautivement daté de l'an XVII du règne de Thierry III (an 690).

abbé, dont le nom de *Vandremarus*, n'offrant qu'une légère contraction de *Vanderemarus*, est le même mot, ainsi que son similaire *Wandremarus* du Polyptyque de Saint-Germain-des-Prés [1].

DIOCÈSE DE GENÈVE, OU *DIOCÈSE DE MAURIENNE* OU *DIOCÈSE DE TARENTAISE*

CCIV

ANNEAU AVEC LE S BARRÉ, TROUVÉ DANS L'ANCIENNE PROVINCE DE SAVOIE [2]

L'anneau de bronze que nous reproduisons à cette place d'après des dessins de M. Mayor [3], a été trouvé par M. Blavignac, architecte et antiquaire distingué du canton de Genève qui l'a cédé, en 1876, au Musée archéologique de cette ville [4].

Il a une ouverture moyenne de 16 à 18 millimètres, ce qui dénote *a priori* un bijou à l'usage d'une femme; il se compose d'une bande de métal, qui a, près du chaton, une hauteur de 10 millimètres et va en diminuant de façon à n'avoir plus, du côté opposé, que 5 millimètres.

Le chaton, ménagé dans la masse, est un carré long de 14 millimètres sur 11 à 12 ; il porte, gravé grossièrement dans un cadre

1. XX, 42; III, 6; IX, 17, 194, 300; XV, 13, édit de Guérard, p. 212, 25, 79, 103, 115, 166; édit. d'Aug. Longnon, p. 277, 30, 103, 135, 151, 220. Cette orthographe semblerait autoriser la leçon proposée par M. d'Arbois de Jubainville ; mais il n'est pas possible de nier l'existence, dans notre inscription, d'un E, entre D et R.

2. On ignore dans quelle partie de l'ancienne province de Savoie.

3. *Rev. archéol.*, ann. 1893, t. II, p. 95.

4. Il est coté E, 43 sur le catalogue ms. du Musée.

tracé au burin, la lettre S posée sur une longue barre oblique, et des traits indistincts, au-dessus et au-dessous.

Lorsque j'ai publié ce bijou pour la première fois[1], je l'ai décrit et fait figurer d'après des dessins dans lesquels j'ai cru qu'il fallait distinguer les éléments du mot SAVINI, génitif d'un nom usité dans le haut moyen âge.

J'ai reconnu, depuis, à la vue des dessins plus exacts que M. Mayor en a donnés et qui sont reproduits en tête de la présente notice, qu'on ne peut lire d'une manière certaine sur notre anneau, que le S barré, et peut-être un N, qui, dans ce cas, serait l'initiale du nom de la femme propriétaire de ce bijou.

DIOCÈSE DE MAURIENNE

CCV, CCVI et CCVII

TROIS BAGUES TROUVÉES AU COL DE LA MAGDELAINE, EN MAURIENNE (SAVOIE)

Ces bagues ont été recueillies dans les tombes barbares du col de la Magdelaine, près de Lans-le-Villars, en Maurienne, département de la Savoie. Elles ont été reproduites par feu H.-J. Gosse, à la suite d'une intéressante notice publiée en 1853[2].

D'après les indications contenues dans cette notice de l'archéologue genevois[3], nous avons d'abord supposé que ces petits monuments étaient conservés dans le Musée de Chambéry, et, pour en obtenir des empreintes nous nous sommes adressé à M. Daisoy, conservateur dudit Musée. Celui-ci ayant fait connaître[4] que les anneaux en question n'y existaient point, nous avons dû nous borner à les reproduire ici tels qu'ils ont été représentés dans les *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève.*

1. *Rev. archéol.*, année 1893, t. I, p. 274.
2. *Notice sur d'anciens cimetières trouvés soit en Savoie, soit dans le canton de Genève et principalement sur celui de La Balme, près La Roche en Faucigny* (extrait du t. IX des *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*), in-8°, Genève, 1853; planche VI.
3. *Ibid.*, pages 12 et 13, notes 1, 2 et 7.
4. Lettre du 10 novembre 1891.

1° CCV. — BAGUE DE DISA[1]

Cette bague, qui est en bronze, n'a qu'une faible ouverture, et était assurément faite pour une main de femme. Elle est formée d'une tige ronde, ayant la même grosseur dans tout son pourtour, et d'un chaton ovale, pris dans la masse, et ayant 14 millimètres de large sur 8 de hauteur mesurés au centre.

Il porte une inscription composée des quatre lettres D, I, S, E, génitif du nom féminin *Disa*, mentionné, au VIIIe siècle, dans le Cartulaire de la célèbre abbaye de Lorsch (principauté de Hesse-Darmstadt)[2]. Le S, traversé obliquement par le I, a, en outre, ici la valeur du S barré, abréviation bien connue de *Signum*, qui a déterminé la déclinaison au génitif du vocable de la personne à laquelle appartenait notre anneau sigillaire. Nous avons ainsi la leçon :

SI(*gnum*) DISE.

2° CCVI. — BAGUE A FERMOIR[3]

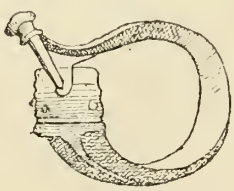

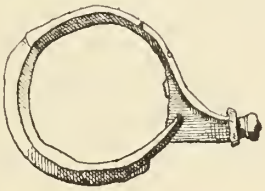

Voici un bijou en bronze très curieux et important au point de vue de l'histoire de la technique chez les barbares et spécialement chez les Burgundions, dont les sépultures du col de la Magdelaine contenaient les restes. C'est un spécimen, que je crois unique,

1. *Notice* précitée de M. Gosse, planche VI, fig. 14.

2. *Codex Laureshamensis diplomaticus*, n°s 1526 et 2758, cités par Förstemann (*Personennamen*, col. 337), qui cite en même temps les noms de *Disia*, *Tisa* et *Disa*, mentionnés dans le Cartulaire de Saint-Pierre de Salzbourg.

3. *Notice* précitée, planche VI, fig. 9 et 9 *bis*.

de bague avec un fermoir de cette sorte. La tige, qui est ouverte, est munie, à l'extrémité d'une de ses branches, d'une forte aiguille dirigée vers l'autre branche, dans laquelle elle pénètre et s'ajuste de manière à fermer l'anneau.

Le diamètre intérieur du bijou est de 18 millimètres : la branche qui reçoit l'aiguille ou fermoir, a, à l'endroit où celle-ci la pénètre, 9 millimètres de largeur : du côté opposé, la tige n'a que 5 millimètres : la longueur de l'aiguille est de 12 millimètres.

3° CCVII. — ANNEAU DE BRONZE AVEC POINTE SAILLANTE [1]

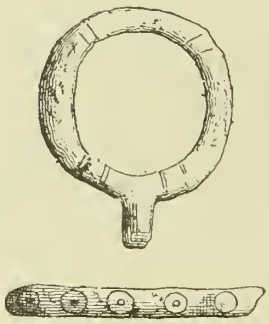

Cette particularité d'une pointe saillante est, comme le fermoir de la bague ci-dessus décrite, un fait unique, du moins à ma connaissance, et intéressant à constater. Je ne puis en proposer aucune explication.

Une autre particularité à signaler, c'est celle de la décoration rudimentaire que l'artisan a faite, en gravant, de distance en distance, deux petits cercles concentriques, qui se remarquent dans la fabrique burgunde. Nous les retrouvons, en effet, non seulement sur les autres objets provenant des tombeaux du col de la Magdeleine [2], mais sur ceux qui ont été recueillis dans le cimetière de La Balme, près La Roche, en Faucigny [3] et dans les nombreuses sépultures de Burgundions, explorées et décrites par Baudot [4].

1. *Notice* précitée, planche VI, fig. 10 et 10 *bis*.

2. *Notice* précitée, planche VI, fig. 5 et 6.

3. *Ibid.*, pl. I, fig. 4, 9 et 14; pl. II, fig. 1 et 3. — Voir aussi *Suite à la Notice* précitée, dans les *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. XI, année 1889, pl. III, fig. 4 et 5.

4. *Sépultures des Barbares de l'époque mérovingienne, découvertes en Bourgogne*,

Notre bague a, de même que les deux précédentes, une faible ouverture (18 millimètres), et sa tige, qui est ronde, a 4 millimètres d'épaisseur.

PROVINCE D'ARLES

DIOCÈSE D'ARLES

CCVIII

ANNEAU AVEC CROIX, TROUVÉ A ARLES (BOUCHES-DU-RHÔNE)

Cet anneau de bronze, trouvé à Arles dans un tombeau de la colline de Saint-Pierre-de-Moleyrès, a été donné en 1882, au Musée archéologique de Genève, par le conservateur, M. H.-J. Gosse; il a été publié pour la première fois en 1893, par M. J. Mayor [1], et c'est d'après les dessins que le savant archéologue en a donnés que nous le reproduisons ici.

Il a 18 millimètres d'ouverture, ce qui dénote un bijou féminin.

Sur la mince tige de bronze, taillée en biseaux à l'extérieur, on a soudé un chaton découpé en forme de croix égale et pattée.

CCIX

ANNEAU DE MARIAGE DE TÉCLA, TROUVÉ SUR LE TERRITOIRE D'ARLES (?)

Cet anneau, qui est perdu et dont on ne possède malheureusesement ni empreinte, ni dessin, a appartenu à Fabri de Peiresc, et a été décrit par le célèbre magistrat érudit de Provence, dans

pl. VIII, fig. 5; IX, 6; X, 1, 13, 18, XII entière; XIII, 3, 5, 11, 12, 13; XIV, 7, 8, 13; XXXII, 3, 9.

1. *Rev. archéol.*, année 1893, t. II, p. 103-104.

deux lettres adressées d'Aix, le 6 août 1619, l'une à J. Spon, l'autre à Holstenius, bibliothécaire du Vatican. Nous allons analyser et reproduire en partie la première de ces lettres, d'après le texte que Spon en a donné dans ses *Recherches curieuses d'antiquité*[1] :

« Monsieur,

« En revenant de la Cour d'Aix et passant par Arles, j'achetai une grosse bague d'or antique, nouvellement déterrée, sur laquelle est représenté un visage d'une manière assez grossière, avec cette inscription tout autour : + TECLA SEGELLA; le tout dans une plaque d'or, environnée de quelques enrichissimens de feuillages et godrons dans le vide desquels est écrit : + TECLA · VIVAT DEO CVM MARITO SEO; et à l'opposite du cercle de cette bague, on y voit un petit ovale avec ces lettres dedans : RA'ΓE dont je serois bien aise d'avoir vôtre avis.

. . . . . .

« Il me semble que cette grosse bague d'or, qui pèse environ une once, estoit un anneau marital qu'ils appeloient *annulus pronubus* ou *annulus genialis* : les lettres faisant connoître que c'est un vœu, TECLA VIVAT, etc., etc.; *Que Técla vive en Dieu avec son mary*, où vous remarquerez le mot de SEO pour SVO : dépravation assez ordinaire d'orthographe dans les IVe et Ve siècles. »

Ici Peiresc cite d'autres anneaux portant *vivas* ou *vivat in Deo*, et il ajoute cette observation, que nous avons faite nous-même au cours des présentes Études, à savoir que ces acclamations « se rapportent plutost à la vie présente qu'à la future, puisque ce sont des bagues d'épousailles, qui devoient estre des gages de la vie et société conjugale, pour lier ensemble le mary et la femme... »

S'occupant ensuite de la troisième inscription gravée sur le deuxième chaton, Peiresc, qui avait vu dans le troisième caractère une lettre grecque, un *gamma* (Γ) surmonté d'un signe abréviatif, propose, timidement d'ailleurs, de l'interpréter par *arra genialis*, anneau ou gage de mariage. Nous verrons plus bas comment il essaye de justifier sa conjecture.

La deuxième lettre, adressée à Holstenius et qui est conservée dans la Bibliothèque Barbérine, à Rome, est apparemment conçue

1. In-4°, Lyon, 1863, p. 170-174.

dans les mêmes termes que la précédente, si l'on en juge par le fragment que notre regretté confrère, E. Le Blant, a inséré dans son *Nouveau recueil d'inscriptions chrétiennes de la Gaule*[1].

Il est à croire que la question soumise à la fois à Holstenius et à J. Spon resta sans réponse, car, dix ans après, le 28 juillet 1629, Peiresc la posait encore à un autre érudit de Paris, ainsi que l'atteste une lettre adressée, ce jour même, à l'un des frères Dupuy : « Je lui escripts (à M. Rigaud)[2], y est-il dit, concernant l'inscription d'une bague antique trouvée en Arles depuis peu, laquelle j'y acheptai en revenant de la Cour, et laquelle inscription semble assez curieuse, estant conçeue en cez termes : + TECLA VIVAT DEO CVM MARITO SEO, et peut avoir esté autres foys l'*annulus pronubus*, et avoir passé pour *arra genialis*. Il ne faut pas que vous le laissiez en repos qu'il ne m'ait faict responce et dict son avis sur ce sujet. Je seray bien aise que vous preniez la patience de voir ce que je lui en escripts, encores qu'il y ait bien des extravagances et possible des resveries[3]. »

Nous ignorons l'opinion que Rigaud et Dupuy ont pu exprimer, s'ils en ont exprimé une[4].

De son côté, E. Le Blant, qui avait fait un examen attentif de l'inscription du deuxième chaton de notre anneau, déclarait qu'il ne pouvait en proposer aucune explication satisfaisante[5].

Avant de l'étudier à notre tour, nous jugeons utile de revenir sur la forme de ce curieux bijou, dont les termes de la correspondance du savant provençal ne sauraient donner une idée suffisante.

En les combinant avec les monuments analogues, figurés dans

1. Page 104, n° 187.

2 Un érudit de ce temps avec lequel Peiresc était en rapport.

3. Phil. Tamisey de Laroque, *Lettres de Peiresc aux frères Dupuy*, in-4°, 1890, t. II, p. 139. L'éditeur a mis en note, au bas de cette lettre, que Gassendi semble avoir eu sous les yeux le récit de Peiresc, tant son récit ressemble à celui de son héros, et il cite le passage de la Vie de ce personnage, écrite en latin par Gassendi, p. 335.

4. Au siècle suivant, l'auteur d'une Vie de Peiresc raconte à son tour l'acquisition, par le savant magistrat, de la bague qui nous occupe; il reproduit, en l'altérant singulièrement, une des trois inscriptions qu'elle porte : TECLA LITAT DEO CVM MARITO SEO; ce qu'il traduit ainsi : « Téclat fait, avec son mari, un sacrifice agréable à Dieu » (Requier, *Vie de Nicolas-Claude Peiresc*, in-12, Paris, 1770, p. 241).

5. *Ubi supra*.

nos précédentes notices, il nous semble possible de préciser davantage la description de la bague arlésienne.

Elle avait deux chatons de dimensions inégales : le principal, qui était de forme ronde et en saillie sur le jonc, présentait, à sa superficie, une figure grossièrement gravée (sans doute celle de Técla, propriétaire de l'anneau) avec la légende circulaire TECLA SEGELLA ; au pourtour de la saillie du même chaton, deux rangées ou cordons parallèles d'ornements, entre lesquels cette autre légende : TECLA VIVAT DEO CVM MARITO SEO. Le deuxième chaton, beaucoup plus petit que le premier et de forme ovale, était ménagé à même le métal dans la partie de la tige opposée au chaton principal, et c'est là que se trouvaient les caractères ainsi décrits par Peiresc : RA'ΓE.

Occupons-nous d'abord de la deuxième inscription du premier chaton, qui ne présente aucune difficulté, mais où l'on remarque cette particularité intéressante et dont on ne connaît pas d'autre exemple, de E substitué à V dans le pronom possessif SVO, et qui correspond à une des formes de la langue vulgaire en Provence[1].

Passons à la légende gravée à la surface du premier chaton : TECLA SEGELLA. Peiresc et E. Le Blant y ont vu un double vocable du même personnage[2]. Mais cette manière de voir ne nous paraît pas exacte.

Segella n'est point, suivant nous, un deuxième nom de Tecla. D'une part, nous n'avons pas d'exemple, sur nos anneaux, d'un double vocable ; d'autre part, le nom de *Tecla* figure seul dans l'inscription du pourtour du chaton. Il y a donc tout lieu de croire que *segella* représente simplement les trois premières syllabes de *sigil-*

1. Peiresc, dans sa lettre à J. Spon, dont extrait est ci-dessus, a fait, à ce sujet, la remarque suivante : « Nous disons encore, en vieux roman provençal, *sieve* pour *sienne* ou *sua*, duquel mot nous avons retenu l'intervention de l'E ». F. Mistral, dans son *Dictionnaire provençal* (t. II, p. 893), a signalé des formes provençales, non seulement plus approchantes de *seo*, telles que *séu* ou *seu*, mais même identiques à *séo*. En patois bas-limousin, on dit *lou séou*, pour le *le sien*.

2. C'est à ce titre que E. Le Blant a inséré les deux mots *Tecla Segella* dans la *Table des noms propres* placée à la fin de son nouveau et excellent ouvrage (p. 472) ; ni le savant épigraphiste, ni Peiresc n'ont, d'ailleurs, produit aucune observation sur le terme *segella* , ce qu'ils n'auraient pas manqué de faire s'ils l'avaient entendu autrement.

lavi ou *sigillavit*, dans lesquelles le graveur a substitué deux fois *e* à la lettre *i*, comme, dans *seo* de l'inscription du pourtour, il l'a substitué à la lettre *u*. Ajoutons que l'emploi de *e* pour *i* est un des phénomènes les plus fréquents en linguistique. Il n'est pas non plus sans intérêt de rappeler, à ce propos, les mots du vieux français *séel* et *séeler*, d'où sont venus *scel* et *sceller*, et qui, si l'on y rétablit le *g* médian, reproduisent exactement la locution dont il s'agit[1]. Les mots TECLA SEGELLA(*vi*) ou mieux SEGELLA(*vit*), par lesquels la propriétaire de notre anneau souscrivait les actes où elle figurait, étaient pareils à ceux qui se trouvent si fréquemment dans les chartes : *N. signavi* ou *signavit* ou seulement *sign.*; *N. subscripsi* ou *subscripsit*, ou seulement *subs.*, et même *su* ou *so* (pour *su*), comme nous le voyons sur les anneaux sigillaires de Roccolane et d'Abbon, décrits plus haut[2].

J'arrive à la partie la plus difficile de ma tâche : l'inscription gravée sur le même chaton. Le texte, tel qu'il a été déchiffré et reproduit par Peiresc, est celui ci : RA'ΓE, c'est-à-dire les deux lettres RA suivies d'une apostrophe, puis d'une lettre grecque, un *gamma* majuscule (Γ); d'un E, et enfin d'un signe d'abréviation, posé horizontalement sur les deux derniers caractères.

Voici en quels termes le savant magistrat a exposé son interprétation conjecturale de cette inscription : « Je soupçonne que ces lettres pourroient signifier *arra genialis*, l'anneau ou gage des épousailles. Le changement de l'V en E, SEO pour SVO, montre que cette inscription estoit d'un latin corrompu et comme, si l'on peut ainsi parler, selon l'usage du païs... Je ne sçay donc si, par une semblable corruption, usitée dans ce siècle gothique, dans le commencement de la première race de nos roys, pendant lequel temps je crois que cette bague a été faite, on auroit abusivement retranché

1. Voici un exemple de l'emploi du mot *seel* au XIVe siècle, que nous empruntons au *Glossaire latin* de Du Cange, éd. Didot, t. VI, p. 241, col. 3 : « Icellui maistre des foires dit avoir trouvé ledit brevet faulz en escripture et en *séel*; c'est assavoir que il estoit escript d'autre lettre et signé d'autre seing que de celui du notaire, qui estoit dit escripz..... et que le *séel* dont ledit brevet estoit scellé, estoit plaqué et non pas miz bien, ne deument ». Litt. remiss. ann. 1375 ; in Reg. 108, Chartoph. reg. ch. 37. — Pour le mot *séeler*, Henschel cite Agolant, vers 941, p. 1641, et G. Guiart, t. II, pp. 75 et 148, vers 1905, 3600 (10881, 12582). Du Cange, *Glossaire français*, éd. Didot, p. 295, col. 1.

2. Voir les nos I et XXV.

la première syllabe du nom *arra*, comme on dit populairement aujourd'huy *Toni* pour *Antoni*... J'en voudrois inférer que ce seroit l'usage ancien d'Espagne qui peut tenir du gothique, aussi bien que ma bague d'or, et qui supprima la première syllabe du mot *arra* ou *arrabo*, et que même il ne seroit pas incompatible que cette syllabe RA', gravée en cette bague, fust mise pour *arra*, et par ce même moyen, la suivante ΓE pour *genialis*, comme on disoit *lectus* ou *thorus genialis*, le lit nuptial. »

Cette conjecture, à laquelle Peirsec déclarait ne pas attacher une importance sérieuse, et que pourtant il proposait à des savants de premier ordre, et sur laquelle il insistait encore dix ans après, pour avoir leur avis, cette conjecture nous semble à tous égards inadmissible.

Et d'abord la présence, au milieu de caractères latins, d'une lettre grecque isolée, d'un prétendu *gamma*, est des plus invraisemblables : on ne connaît, en effet, d'autre exemple d'un fait semblable que celui que Boldetti a trouvé dans les catacombes de Rome et consigné dans son livre sur les cimetière des saints martyrs de la Ville éternelle[1].

En l'espèce, on chercherait vainement le motif de l'emploi de cette lettre, qui serait d'autant moins concevable, que, dans la légende du chaton principal, le G de SEGELLA est de forme latine.

Quant à l'apostrophe qui serait à la suite de A, Peiresc n'en donne aucune explication, et l'on ne voit guère quelle pourrait être ici la raison de sa présence.

Ne serait-il pas aussi bien extraordinaire que l'on eût formé une telle légende, composée de deux mots, pour l'expression desquels on se serait borné à graver la dernière syllabe de l'un et les deux premières de l'autre?

Notons enfin que ce serait la première fois qu'on lirait, sur une bague de mariage, une inscription ayant pour objet d'en affirmer la destination.

L'hypothèse tirée de si loin par Peiresc présente donc une telle accumulation d'invraisemblances, qu'elle doit être regardée comme inacceptable.

1. Voir ci-dessus, n° XXII, la citation et la reproduction de l'inscription SPES DEI, dont le P est en même temps la lettre grecque P (*rô* majuscule) du chrisme entouré par cette inscription.

Mais une deuxième conclusion découle des observations ci-dessus, à savoir que le texte, tel que Peiresc l'a déchiffré et nous l'a transmis, ne peut être exact.

Il est, dès lors, nécessaire de rechercher, avant tout, quelle devait en être la leçon véritable ou du moins la plus probable.

La bague dont il s'agit était sans doute dégradée en cet endroit, et il est à présumer qu'elle ne portait, après la lettre A, ni une apostrophe ou quelque signe d'abréviation, ni un *gamma* majuscule. Vraisemblablement, il y avait primitivement, dans cette partie de l'inscription, un T, dont la barre horizontale de gauche (pour le lecteur) avait été effacée ou accidentellement détruite, ne laissant subsister que le crochet pendentif de son extrémité.

Sur la planche 77 de la nouvelle série de l'*Album Caranda*, publié par M. F. Moreau, est figurée une urne cinéraire recueillie au cours des fouilles de la villa gallo-romaine d'Ancy (Aisne) [1]. Sur cette urne est gravée une inscription circulaire, où l'on voit un T [2], dont la barre horizontale supérieure a disparu, ne laissant intacts que les deux crochets pendentifs de ses deux extrémités. Si l'on restitue par la pensée la branche de droite (pour le lecteur) de cette barre, on retrouve exactement : 1° l'image du prétendu *gamma* que Peiresc a lu sur son anneau ; 2° le crochet de gauche, qu'il a pris pour un signe d'abréviation placé en avant du prétendu caractère grec.

C'est probablement un fait analogue, la disparition partielle de la barre horizontale du T, qui s'est produit pour la bague arlésienne.

Dans ce cas, le deuxième chaton de notre bijou devait, à l'origine, porter le mot RATE̅ avec le signe abréviatif sur les deux dernières lettres ; et en interprétant ce signe (comme cela est très normal) par IN, nous avons le mot RATINE. Or, c'est là un nom d'homme en usage à l'époque gallo-franque, car on le trouve dans

1. Au lieu dit *Bois des Sables*, commune de Limé, canton de Braisne, arrondissement de Soissons.

2. E. Le Blant, à qui cette inscription avait été communiquée, a pensé qu'on pourrait y lire IBETIVS CVM ANDECARI BIBETE. Mais il a eu soin d'ajouter que « cette leçon ne le satisfaisait aucunement » (voir le texte explicatif de ladite planche dans l'*Album Caranda*), et cette réserve est d'autant mieux fondée que : 1° l'S du premier mot est avant le V et donne le mot IBETISV ; 2° l'M de CVM est absent et doit être remplacé par un I, en sorte que ce groupe se lit C VI ou CIV ; 3°, il y a BIIETE et non BIBETE.

un catalogue des noms propres d'Alamans, publié par Goldast d'après un vieux manuscrit de l'abbaye de Saint-Gall [1].

Cet ancien vocable s'est réduit, au XIIe siècle, par la chute (si fréquente, comme on sait) du *t* médian, à la forme *Raina*, que nous relevons dans la pièce de Peire Vidal, intitulée : *Drogoman seiner s'agues bon destrier*[2], et qui, d'après une correction de notre savant confrère M. P. Meyer, doit être lu *Rainiers* [3] et traduit par *Rainier* [4].

Nous aurions donc là le nom de l'époux de Técla, faisant suite à la deuxième inscription *Tecla vivat Deo cum marito seo*, dont il est le complément naturel.

En résumé, si la restitution proposée par nous pour le texte de la troisième légende est admise, les inscriptions de notre anneau devront se lire ainsi :

+ TECLA SEGELLA(*vit*) pour *sigillavit*.
+ VIVAT DEO CVM MARITO SEO (pour *suo*) RATINE.

DIOCÈSE D'APT ET PUIS DE VIVIERS

CCX

ANNEAU SIGILLAIRE DE NOUX, PROVENANT DE SAINT-PIERRE (ARDÈCHE) [5]

C'est à l'obligeance de feu Ed. Flouest, ancien magistrat, mon confrère à la Société des antiquaires de France, que j'ai dû la com-

1. Goldast, *Rerum Alamannicarum Scriptores*, t. II, p. 106, col. 2
2. Strophe VIII, vers 44 ; dans *Romania*, t. II, année 1873, p. 426.
3. *Ibid.*, notes, *in fine*.
4. *Ibid.*, p. 428.
5. Commune de Saint-Montan, canton de Bourg-Saint-Andéol, arrondissement de Privas.

munication de cette belle bague et des renseignements qui suivent touchant sa provenance. Elle a été trouvée dans les substructions d'une localité dite *de Saint-Pierre*, que la tradition signale comme ayant été détruite lors de la chute de l'empire d'Occident (476) ou peu de temps après. Ce précieux bijou gisait au milieu d'ossements qui sont tombés en poussière au contact de l'air. Il est actuellement la propriété de M. Corroyer, inspecteur général des monuments diocésains, membre de l'Académie des Beaux-Arts.

Il est d'or fin et pèse 11 grammes; sa tige est ornée de dessins gravés en creux dans lesquels M. Corroyer a reconnu et m'a signalé, de chaque côté du chaton, deux crocodiles affrontés [1]. L'ouverture de notre bague, qui est de 16 millimètres seulement, indique que nous avons là un anneau de femme ou de jeune fille.

Sur la tige, a été soudé fort habilement un chaton d'une hauteur totale de 17 millimètres. Sur la base de ce chaton, qui est ronde et a 15 millimètres de diamètre, s'élève un édicule octogonal, dont les angles ont alternativement 3 millimètres et 1 millimètre 1/2 de hauteur, et supportent, les uns et les autres, des groupes de six globules ou petits cabochons en or.

A la partie supérieure du chaton, une rondelle, également en or, a été adroitement sertie, et porte, gravée en creux l'effigie d'un personnage, dont le buste est habillé et la tête ceinte d'un double bandeau perlé, terminé par deux bandelettes également formées de perles. Derrière la nuque, une croisette ; devant la face, une inscription dont les caractères doivent être lus de bas en haut, et dans laquelle, à première vue, on ne voit que le groupe NON ; mais la barre intérieure du troisième caractère a été gravée de manière à former un N et un A non barré liés, et nous avons ainsi la légende suivante :

+ NONA

Le nom de femme N*ona* ou N*onna* a été fort usité dans le haut moyen âge : c'est celui de plusieurs saintes des IVe, Ve, VIe et VIIe siècles [2]. Il en est de même du vocable N*onnita*, diminutif de N*onna*,

1. Cette partie de l'anneau n'est perceptible qu'à l'aide d'un fort grossissement, et ne se voit pas sur notre dessin.

2. Il y a : 1° une sainte appelée *Nona*, morte vers l'an 700 (Bolland., *Acta SS.*, mens. febr., t. I, p. 337; — 2° une sainte appelée *Nonna*, qui vivait au

que nous offrent trois inscriptions chrétiennes, dont deux, conservées à Trèves, remontent à la période gallo-franque [1].

La forme de notre bague, les cabochons groupés par six, qui rappellent les trois globules accostant le chaton sur des anneaux assurément mérovingiens, enfin l'effigie avec le bandeau perlé, si usitée *au droit* des monnaies de la première race, sont autant de certificats d'origine du bijou qui nous occupe.

La présence d'une effigie masculine, d'une effigie royale, sur un cachet à l'usage d'une femme a besoin d'être expliquée. Il me semble difficile de l'expliquer autrement que par des liens étroits qui auraient uni la propriétaire de ce bijou au personnage représenté sur le chaton. Dans ce cas, nous aurions ici l'anneau sigillaire d'une épouse, ou peut-être, mais moins vraisemblablement, d'une fille ou sœur de roi des temps mérovingiens, et dont le nom serait resté jusqu'ici inconnu des historiens.

vi^e siècle : c'est la mère de saint David ou Devy, archevêque de Menevie (pays de Galles, Angleterre). Voir Lobineau, *Les Saints Bretons*, t. I, p. 53 ; — 3° sainte Nonne, *Nonna*, mère de saint Grégoire de Nazianze, morte en 374 (Bolland., *Acta SS*, mens. aug., t. II, p. 78) ; — 4° sainte Nonne, martyre de Nicomédie avec Cyriaca, Victorina et autres (*Ibid.*, mens. mart, t. II, p. 511). — Le nom d'homme *Nonus* ou *Nonnus* a été porté par un grand nombre de personnages, notamment : par saint Nonnus, mort évêque d'Héliopolis en 451 (Baronius, *Annal.*, ad ann. 451, n° 126; par un abbé du ve siècle, commentateur de saint Grégoire de Nazianze (*Patrolog. græca*, t. XXXVI, p. 985); par un poète grec de Panopolis (Egypte), qui florissait vers 500 (*Ibid.*, t. XLIII, p. 665), et par des monnayers qui ont frappé, au viie siècle, à Chalon-sur-Saône, à Melle et à Thouars (Deux-Sèvres). — Voir An. de Barthélemy, *Liste des noms d'hommes gravés sur les monn. de l'époque mérov.* Lettre à M. d'Arbois de Jubainville, p. 18.

1. Ces deux inscriptions sont dans le recueil d'E. Le Blant, t. I, p. 379 et 385, n°s 273 et 278. La troisième, qui a été découverte à Saint-Acheul, est reproduite dans le même ouvrage, t. I, p. 430, n° 326. On trouve aussi, au moyen âge, le nom de *Nonnia*. Voir dans le *Cartulaire d'Ainay*, des chartes de 980 et de l'an 1000. (Aug. Bernard, *Cartulaires de Savigny et d'Ainay*, t. II, p. 590 et 601.)

PREMIÈRE AQUITAINE

DIOCÈSE DE BOURGES

CCXI

ANNEAU DE DULCIS, TROUVÉ A NÉRIS (ALLIER) [1]

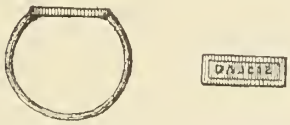

Cette bague, en cuivre, a été découverte à Néris, le *Neriomagus* ou *Aquis Neri* des anciens itinéraires et des inscriptions romaines, station thermale, qui fut, on le sait, très fréquentée dans l'antiquité et au moyen âge, comme elle l'est de nos jours.

Ce bijou, qui fait partie de la collection de M. A. Bertrand, à Moulins, a été recueilli dans un puits, avec quelques autres objets dépourvus d'intérêt [2]. Il a 15 millimètres seulement d'ouverture, ce qui indique qu'il était fait pour la main d'un enfant. Sa tige est très faible (1 millimètre d'épaisseur). Le chaton est un parallélogramme de 11 millimètres de large avec 3 de hauteur, sur lequel a été tracé, au burin, un encadrement renfermant la légende suivante :

DALCIS (*Dulcis*)

avec un V renversé et un S rétrograde.

Les lettres de ce nom, au lieu d'être gravées, ont été poinçonnées une à une [3].

1, Néris dépend des canton et arrondissement de Montluçon.

2. Un peigne en bois, un fragment de fuseau, des chaussures, etc. (Lettre de M. de Mély, du 1er novembre 1891.)

3. Une épitaphe trouvée dans la même région, à Vichy, et datée de la 19e année du règne de Thierry Ier (530), porte le nom de *Dulcetia* (E. Le Blant, *Nouv. rec. des inscr. chrét. de la Gaule*, n° 226, p. 224).

Les éléments font défaut pour déterminer l'époque à laquelle notre anneau a été confectionné. On peut l'attribuer au IVe siècle aussi bien qu'au IIIe.

DIOCÈSE DE RODEZ

CCXII

BAGUE AVEC MONOGRAMME, PROVENANT DU MAS-MARCOU (AVEYRON)[1]

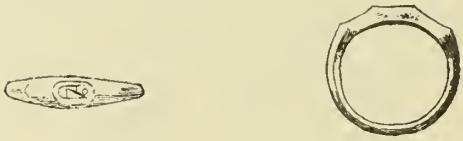

La bague en or, figurée en tête de la présente notice, a été trouvée au cours de fouilles opérées par la Société des lettres, sciences et arts du département. Elle a été décrite en 1872, dans le *Bulletin* de la dite Société, par M. le vicomte de Saint-Remy, qui avait dirigé les fouilles.

Notre anneau se compose : 1° d'une tige, dont l'ouverture est de 18 millimètres; 2° d'un chaton ovale, ménagé à même le métal, qui a 4 millimètres de hauteur sur 7 de longueur; il est orné d'un monogramme, dont la forme, à raison de l'insuffisance de hauteur du chaton, a été renversée, de manière que le sommet est à la droite du lecteur, et la base à sa gauche.

M. de Saint-Remy, considérant le bijou qui nous occupe comme étant d'origine gallo-romaine, a cru trouver dans le monogramme le nom du consul Caninius Gallus. Depuis, un des membres de la Société française de numismatique et d'archéologie, a, dans le *Compte rendu* des travaux de cette Société[2], montré l'inadmissibilité de cette interprétation d'un monument qu'on ne pouvait hésiter à attribuer à la période mérovingienne.

Cete dernière attribution est en effet incontestable, et il suffit,

1. Le Mas-Marcou est situé dans la commune de Flavin, canton de Pont-de-Salars, arrondissement de Rodez.

2. T. IV, année 1873, p. 88.

pour s'en convaincre, de rapprocher notre monogramme de ceux qui se voient sur des monnaies des VIe et VIIe siècles, et qui sont composés et exécutés de la même façon.

Il est d'ailleurs très simple et d'une explication facile : il comprend un A, un V, un D placé à une des extrémités du monogramme, et un O gravé à l'extrémité opposée; ensemble, un des noms les plus usités dans le haut moyen âge :

AVDO·

Le recueil des *Chartes et diplômes* de Pardessus nous offre, à lui seul, la mention de cinq personnages, dont deux évêques, ainsi appelés et figurant dans des actes de 640, 662, 666, 735 et 744 [1]. C'est de ce vocable que se sont composés les suivants : *Audo-aldus*, *Audo-bertus*, *Audo-enus*, *Audo-inus*, *Audo-fredus*, *Audo-marus*, *Audo-veus*, tous d'un emploi fréquent à l'époque gallo-franque.

DIOCÈSE DE LIMOGES

CCXIII

ANNEAU-CACHET DU MÉDECIN PHARMACOPOLE DONOBERTUS, TROUVÉ A SAINT-CHAMANT (CORRÈZE) [2]

Un cultivateur de la commune de Saint-Chamant découvrit, en 1867, près des ruines du château féodal de Saint-Chamant, un anneau ou, plus exactement, les fragments d'un anneau d'or jaune et une cornaline gravée qui devait en orner le chaton. Ce cultivateur porta sa trouvaille à un bijoutier de Tulle, qui la lui acheta et

1. Pardessus, *Chart et diplom.*, t. II, p. 63, 126, 141, 368 et 394.

2. Saint-Chamant est une commune dépendante du canton d'Argentat, arrondissement de Tulle. Cette bague a été publiée par moi, pour la première fois, en 1880 (*Rev. archéolog.*, 2e série, ann. 1880, t. II, p. 1 et suiv.).

la céda ensuite à feu Mathieu Borie, pharmacien, et je dois à l'obligeance de ce dernier d'être le possesseur de cet intéressant monument.

Les deux fragments du métal de la bague permettent de la restituer aisément avec certitude. Elle se composait d'un chaton ovale, formé d'un cercle de 4 millimètres de hauteur, sur lequel est soudée une bande d'or assez inégalement taillée, ayant une largeur de 1 cent. 50 millimètres : cette bande, posée à plat, porte une inscription dont nous nous occuperons bientôt.

Dans le vide compris entre les bords intérieurs de cette bande de métal, était encastrée, suivant toutes les vraisemblances, la cornaline ovale gravée qu'on a trouvée avec les fragments de la bague et qui a 1 cent. 4 millimètres de longueur sur 1 centimètre de largeur.

La partie de l'anneau sur laquelle sont soudées les diverses parties du chaton servait de support à la cornaline; toutefois celle-ci, dont nous pouvons, malgré les cassures qu'elle a subies, reconnaître facilement les contours primitifs, était loin de remplir le centre du chaton où elle devait figurer; elle y était apparemment assujettie d'une façon et au moyen d'un corps dont nous n'avons aucune trace et que nous ne saurions déterminer.

Enfin, la tige et la partie supérieure du chaton sont bordées d'un fil d'or qui y est soudé, et, de chaque côté du chaton, il y a trois cabochons ou globules d'or, qui sont, ainsi que je l'ai déjà noté, un des ornements caractéristiques du travail mérovingien.

J'arrive à l'étude de la légende circulaire qui occupe tout le pourtour du chaton.

A la suite d'une croisette, il y a une lettre difficile à déchiffrer, l'initiale d'un nom dont les autres lettres, fort lisibles, ONOBERTVS, sont suivies du mot FEET (*fecit*), après lequel vient un M, suivi d'une lettre incertaine et des lettres ICMT[1].

Cette lettre incertaine semble, à première vue, être un O; mais, outre que la dernière partie de la légende serait, dans ce cas, dépourvue de sens, je ferai observer que l'initiale du nom de person-

1. Dans l'article que j'ai consacré à ce monument, dans la *Revue archéologique* (2e série, année 1880, t. II, p...), j'avais indiqué la leçon MDICMI, que j'avais interprétée par *medicamen illud*. Un examen plus attentif a fait constater la présence d'un T, au lieu de de I, à la fin de l'inscription.

nage, qui a été fortement altérée par un accident, laisse voir néanmoins, quand on l'étudie avec le secours de la loupe, une forme qui se rapproche beaucoup de celle de la lettre qui nous occupe; or, si c'était un O, nous aurions la leçon OONOBERTVS, laquelle est inadmissible. Nous croyons remarquer dans la partie supérieure de ladite lettre, arrondie dans le bas, une sorte de barre horizontale qui nous donne l'idée d'un D renversé (ᗡ); et si cette explication était adoptée et qu'elle fût également appliquée, comme cela serait rationnel, à l'initiale du nom inscrit sur le chaton, nous aurions, pour nom de personnage, le vocable DONOBERTVS, assez usité au moyen âge, particulièrement dans le midi de la Gaule [1], et, pour la légende entière, la leçon suivante :

✠ DONOBERTVS FEET MDICMT·

Quelle signification convient-il d'attribuer aux deux derniers mots?

FEET, qui est là pour FECIT, et qu'on rencontre assez fréquemment dans l'épigraphie numismatique de la première race, suppose la présence d'un régime qui le suit, et je proposerais d'interpréter MDICMT par M*e*DIC*a*M*en*T*um* [2]. Ce mot aurait été ainsi contracté à cause de l'insuffisance de l'espace que présentait le chaton pour le contenir en entier.

1. La *Descriptio mancipiorum ecclesiæ Massiliensis*, publiée à la suite du Cartulaire de Saint-Victor, contient, en effet, la mention de deux *Donobertus*. Voir ce Cartulaire dans la *Collect. des documents inédits de l'Histoire de France*, t. II, p. 634 et 639.

2. M. le comte de Marsy (*Bulletin de la Soc. histor. de Compiègne*, t. V; tiré à part, p. 9) a cru trouver dans les mots *feet mdicmt* « une variante de l'invocation *floreat in Deo*, ou quelque forme analogue. » Mais la formule *floreat in Deo* ou une forme analogue sont bien trop éloignées de *feet mdicmt* qui ne prête pas au doute, et je ne vois même pas comment on pourrait faire de celle-ci une corruption de celles-là. Le verbe *feet* est d'ailleurs la forme, bien connue et usitée sous les mérovingiens, de *fecit*, et il paraît impossible d'y voir une dégradation de *floreat*. Or, ce verbe, précédé du sujet *Donobertus*, suppose un régime qui le suit et qui ne peut que désigner l'objet qu'*a fait Donobertus*. Cet objet, exprimé par *mdicmt*, forme contractée d'un substantif, est très probablement *m(e)dic(a)m(en)t(um)*, c'est-à-dire le remède que le pharmacien ou plutôt le médecin pharmacopole venait de fabriquer. Je n'aperçois même pas à quel autre produit ce terme aurait pu s'appliquer. Je maintiens donc sans hésitation l'explication que j'ai proposée en 1880.

D'après cela, nous aurions ici l'exemple d'un personnage, qui, à l'époque mérovingienne, signait de son nom de *Donobertus* les médicaments qu'il livrait au public.

Était-ce un simple pharmacopole ou bien un médecin préparant lui-même les breuvages et les diverses substances qu'il ordonnait, comme le faisaient, à l'époque romaine, presque tous les oculistes (?)[1] Cette seconde hypothèse paraît de beaucoup la plus probable. Les officines de pharmacopoles non médecins, dont il est fort peu question dans les documents écrits, étaient sans doute très rares à l'époque des royautés barbares.

La législation romaine nous fait voir, en effet, que généralement les médecins préparaient eux-mêmes les médicaments qu'ils ordonnaient. Je citerai, pour le prouver, un passage des sentences du jurisconsulte Paul, qui florissait sous Septime Sévère (193-211); cet ouvrage, accompagné des *interpretationes* d'Anianus, référendaire du roi visigoth Alaric II, faisait partie de la *Lex romana Wisigothorum*, qui fut, comme on sait, édictée, en 506, pour l'usage des populations romaines d'outre-Loire, chez lesquelles elle resta en vigueur durant une grande partie du moyen âge. On y lit, au titre *De legatis*, sentence 62, que le legs d'un matériel (*instrumentum*) de médecin entraîne celui des collyres et emplâtres, de tous les appareils nécessaires pour la confection des médicaments, et enfin des instruments de chirurgie : « Instrumento medici legato, collyria et emplastra, et *apparatus omnis conficiendorum medicamentorum*, itemque ferramenta legato cedunt[2]. »

Il résulte de là que, dans la période romaine et aussi dans les premiers siècles du moyen âge, c'était le médecin lui-même qui faisait le plus souvent et même presque toujours office de pharmacien : il en était certainement ainsi en dehors des centres considérables de population.

1. Relativement à ces cachets d'oculistes romains, je renvoie le lecteur à la *Description générale* que le capitaine Espérandieu en a publiée dans la *Revue archéologique* (années 1893 et 1894).

2. *Jurisprudentiae antejustinianae quae supersunt*, par Ed. Huschke, 1867, dans la collect. Teubner, p. 409. — *Jurisprudentia vetus antejustinianea*, édition de Schulting, in-4°, 1737, p. 370. Dans une note rapportée par Schulting, Cujas définit ainsi les médecins : « Medici sunt hi qui medicamenta conficiunt, vulnera curant, cucurbitas admovent, item qui circumcidunt aut castrant. » *Ibid.*, note 40.

CCXIV

ANNEAU D'ALDUNUS, AVEC DOUBLE CHATON ET MONOGRAMME, TROUVÉ A TURENNE (CORRÈZE)

Voici un anneau sigillaire d'or pâle, découvert en 1878, près des ruines de l'antique château de Turenne (Corrèze) [1], le *castrum Torinna*, mentionné aux années 767 et 769, dans les Annales des Francs, comme ayant été pris par le roi Pépin, au cours d'une de ses expéditions en Aquitaine contre le duc Waïfer [2].

Ce bijou, qui est d'une parfaite conservation, après avoir été possédé par M. Masséna, alors maire de Malemort (Corrèze), a passé dans la collection de feu le baron Pichon. Il a 24 millimètres d'ouverture; sa tige haute de 6 millimètres, près du chaton principal, n'en a que 3 auprès du deuxième chaton.

Le premier de ces chatons, ménagé à même le métal est de forme irrégulière ; il a 11 millimètres de large sur 9 dans sa plus grande hauteur; il porte, gravé en deux lignes, le nom au génitif, de

ALD
VNI (*Alduni*) *Signum* étant sous entendu.

1. Turenne est un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Brive. Cet anneau a été publié par moi pour la première fois en 1880 (*Rev. archéolog.*, année 1880, t. II, p. 5.)

2. « Multas roccas et speluncas conquæsivit (rex Pippinus) : castrum Scoraliam, *Torinnam* et Petrociam. » (*Annales* Laurissenses ; *Annal.* Einhardi ; dans Pertz, *Monum. German. historica*, Scriptor, t. I, p. 144, 146 et 147; *Annal.* Mettens., *ibid.*, 335; *Annal.* Fuld., *ibid.*, p. 436.)

Le deuxième chaton, également pris dans la masse à l'opposite du premier, est d'une forme ronde irrégulière, dont le diamètre est de 8 millimètres 1/2. On y voit un monogramme que feu Adrien de Longpérier proposait d'interpréter par AVNVLFVS ou ANVLFVS et sur lequel je reviendrai plus bas.

Lorsque j'ai publié cet anneau pour la première fois en 1880[1], j'ai hésité, pour la légende du chaton principal, entre la leçon ALDVNI et la leçon ALDINA, mais je faisais remarquer qu'il faudrait dans cette dernière hypothèse, considérer la lettre V comme un second A *renversé* et *non barré*, ce qui est invraisemblable en présence du premier A, qui est à la fois dans sa position normale et pourvu de la barre horizontale intérieure[2].

Je renonce aujourd'hui à cette supposition par les raisons suivantes.

En premier lieu, notre anneau a 24 millimètres de diamètre intérieur, c'est-à-dire une ouverture très supérieure à l'ouverture ordinaire des bagues de femmes, et qui fait penser *a priori* que c'était l'anneau d'un personnage du sexe masculin, ce qui s'accorde bien avec la leçon ALDVNI, et exclut la leçon ALDINA.

En second lieu, le monogramme du deuxième chaton me paraît contenir un vocable féminin.

Tout d'abord je signalerai l'absence de la lettre L, et, par suite, l'inadmisibilité de la leçon *Anulfus*. En second lieu, le S posé en travers de la ligne oblique intérieure de N, prend ici, comme cela se voit dans plusieurs de nos anneaux, la valeur du S barré, c'est-à-dire de SI(*gnum*). Les autres sont le A du sommet du monogramme, le I de droite (pour le lecteur), le N et la lettre E, ce qui donne le nom de AINE, et, pour l'ensemble de l'inscription,

SI(*gnum*) AINE.

Ain = *Agin* est un radical germanique qui est entré dans la composition d'un grand nombre de vocables du haut moyen âge, tels que *Ain-berga*, *Ain-Burgis*, *Ain-tildis*, *Ain-ildis*.

Le nom d'*Agina* = *Aina* est mentionné deux fois dans le Polyp-

1. *Rev. archéolog.*, année 1880, t. II, p. 25.
2. *Ibid.*, note 3.

tyque de Saint-Germain-des-Prés [1], et nous trouvons celui d'*Ainis* dans le Polyptyque de Saint-Remy [2].

Quant au nom d'*Aldunus*, nous n'en avons pas trouvé d'exemple dans les recueils des monuments mérovingiens; mais, nous avons un certain nombre de mentions du nom d'*Alduinus*[3], qui en est fort approchant.

Le nom d'*Alduni*, gravé sur le chaton principal et l'inscription S(*ignum*) *Aine*, inscrite sur le plus petit, nous montrent que l'anneau, qui était essentiellement et d'une manière permanente à l'usage du mari, servait aux deux époux (sans doute accidentellement) quand la femme figurait, en même temps que son mari, dans un acte qu'elle souscrivait, comme lui, en qualité de partie ou de témoin.

1. III, 33 ; IX, 48, édit. de Guérard, p. 28 et 84 ; édit. d'Aug. Longnon, p. 34 et 110.

2. Édit. de Guérard, p. 72.

3. Pardessus, *Diplom. et ch.*, t. II, p. 180, ad ann. 709. Polyptyque de Saint-Germain-des-Prés, IX, 184, XXIV, 183, édit. de Guérard, p. 102 et 270 ; édit. d'Aug. Longnon, p. 133 et 351.

DEUXIÈME AQUITAINE

DIOCÈSE DE BORDEAUX

CCXV

BAGUE SIGILLAIRE DE LA JUIVE ASTER, TROUVÉE A BORDEAUX

Ce magnifique bijou, qui appartient à la collection de M. de Chasteigner, savant antiquaire de Bordeaux, a été découvert, en 1851, dans une rue de cette ville[1], au cours de travaux de pose de conduites d'eau ou de gaz, et acquis sur place par son possesseur actuel. Au même endroit, furent trouvées quelques monnaies romaines.

C'est un anneau en or jaune, massif, pesant 26 grammes. La tige en a été déformée par un accident, mais on peut néanmoins en déterminer très approximativement l'ouverture à 19 ou 20 millimètres; la largeur en est de 10 millimètres près du chaton, de 4 seulement du côté opposé. On y voit, gravé en relief à droite et à gauche du chaton, un chandelier à sept branches, sur un trépied.

Le chaton, qui a une saillie de 6 millimètres au dessus de la tige, est de forme ronde; le diamètre en est de 11 millimètres. Au pourtour, sont gravés en relief six arceaux, portés par des colon-

1. Rue dite *des Trois-Conils.*

nettes, et renfermant, le premier une troisième figuration du chandelier à sept branches, et les cinq autres, les lettres A, S, T, E, R.

Sur le plat du chaton, il y a un monogramme, dans lequel se retrouvent les mêmes lettres, c'est-à-dire la répétition du mot ASTER, et qui était destiné sans doute à l'usage de cachet.

Ce très intéressant monument a été d'abord sommairement signalé, en 1858, au Congrès archéologique de Périgueux, par M. de Chasteigner, qui a proposé de lire dans le monogramme le nom de ASTERIVS [1].

En 1865, notre savant confrère Edmond Le Blant a fait mention, d'après une communication de feu M. Muret, le regrettable employé du Cabinet des médailles, de la même bague, « où dit-il, le nom d'*Aster* est gravé au-dessous du monogramme » [2].

Depuis, M. de Chasteigner, dans une lettre adressée à M. Camille Jullian [3], chargé de la publication des inscriptions romaines de Bordeaux, a maintenu et cherché à justifier en ces termes la leçon *Asterius* : « En décomposant les lettres groupées dans le monogramme, nous avons, pour tous ceux habitués à ces lectures, incontestablement le mot ASTERIVS : l'A au sommet; l'S en bas, croisant la base de R; T, E réunis; l'I, formé par le prolongement, en haut, du jambage de R; V, formé par le jambage oblique de R et celui de E; enfin, le S final, fourni par la répétition du premier, coupant le jambage de V » [4].

En dernier lieu, M. Jullian, dans l'important article qu'il a consacré à notre anneau, l'a fait figurer sous toutes ses faces, et il combat la thèse de M. de Chasteigner. Il fait remarquer que le prolongement de la partie supérieure de R, où ce savant a vu un I, n'est qu'un trait parasite, comme il y en a beaucoup dans les inscriptions de cette époque; qu'il en est de même de la barre qui flanque le bas de cette haste et, où, dans le cas contraire, il faudrait reconnaître un L. M. Jullian cite, comme exemple de ce procédé, le monogramme RVTE, gravé sur les triens mérovingiens du Rouergue. Si d'ailleurs le nom d'ASTER a été écrit en toutes

1. *Comptes rendus du Congrès archéol. de Périgueux*, p. 55.
2. *Inscrip. chrét. de la Gaule* t. II, p. 50.
3. Le 10 mars 1887.
4. Lettre du 10 mars 1887, reproduite par M. Camille Jullian (*Inscript. rom. de Bordeaux*, t. II, Bordeaux, 1890, p. 103-105).

lettres au pourtour du chaton, c'est évidemment, ajoute M. Jullian, pour qu'il n'y eût aucun doute sur la signification du monogramme. Le docte professeur termine sa discussion par une observation judicieuse au sujet du chandelier à sept branches représenté sur la bague en *trois endroits*; ce n'est donc point là, dit-il, un simple ornement, mais, indubitablement un symbole, le symbole cher entre tous, et la marque distinctive de la foi juive[1]. — Le vocable d'*Aster*, qui est au pourtour du chaton, est celui d'une femme juive[2], et, rapproché de l'emblème du chandelier, il est aussi, d'une façon irrécusable, celui du monogramme.

La démonstration de M. Jullian me paraît complète et irréfutable.

Le monogramme qui est sur le plat du chaton, ne peut être séparé de la légende du pourtour, et celle-ci est l'interprétation fidèle de celui-là. La lettre célèbre de l'évêque Avitus à l'évêque de Valence Apollinaire, concernant les inscriptions que devait porter la bague offerte par celui-ci à l'illustre prélat de Vienne, atteste qu'à la fin du ve siècle et au vi^e^ siècle[3] (c'est à cette époque que remonte la fabrication de notre anneau), on était d'accord pour voir une étroite corrélation entre ces deux parties graphiques du bijou. Mais le simple bon sens suffirait à l'imposer. Le nom en toutes lettres ne peut être que la traduction exacte, rigoureusement exacte, du monogramme, et il n'est permis d'y rien ajouter, non plus que d'en rien retrancher, puisqu'elle est, sinon l'œuvre, du moins l'expression de la volonté de celui-là même dont le nom est en question.

1. A la vérité, les Pères de l'Église ont songé à détourner vers un sens chrétien l'emblème du chandelier, comme d'ailleurs les autres symboles juifs, et M. Jullian cite, à ce propos, Grégoire le Grand (*Hom. in Ezech.*, I, 6, 8), et Clément d'Alexandrie (*Strom.*, 5, 6), qui ont dit que le chandelier était une image du Rédempteur. Mais jamais un chrétien n'eût voulu employer comme signe de sa foi, ce qui, aux yeux de tous, caractérisait le Juif. (Jullian, *ubi supra*, p. 106-107.)

2. Il y a eu des païens appelés *Aster*; il y en a eu aussi de chrétiens, comme le prouve l'anneau de Sassari, où l'on voit ce nom entre une croix et une étoile. Mais alors c'est un vocable masculin, qui vient du grec ἀστήρ et dont le féminin est *asteris* (Id., *ibid.*, p. 108).

3. Saint Avit fut sacré en 470 et mourut en 525; saint Apollinaire fut sacré vers 486 et mourut vers 520.

Concluons donc que c'est le vocable féminin hébraïque d'*Aster* qu'on doit lire à la fois au pourtour et à la surface du chaton de notre anneau-cachet. La matrone, pour laquelle ce bijou avait été confectionné, appartenait à une des colonies israélites, assez nombreuses alors dans le sud-ouest de la Gaule et particulièrement dans la vieille cité bordelaise[1].

CCXVI

ANNEAU DE DOMOLINA, TROUVÉ A BORDEAUX

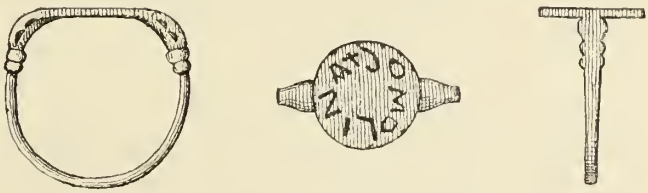

Mon regretté confrère, E. Le Blant, dans son *Nouveau Recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule*[2], publia un croquis du chaton de l'anneau qui fait l'objet de la présente notice, et qui a appartenu à feu M. Abbadie, architecte, membre de l'Académie des beaux-arts. Le fils de ce dernier, qui réside à Paris, a bien voulu me communiquer cet intéressant bijou, et j'en ai fait exécuter les dessins reproduits ci-dessus.

Cette bague a été trouvée, vers 1836, à Bordeaux, près des ruines du cirque romain vulgairement appelé « Palais Gallien », au cours des travaux de déblai opérés sur l'emplacement de la voie qui, probablement, bordait la façade extérieure de l'édifice[3].

Elle est en or jaune, un peu pâle; elle a 21 millimètres d'ouverture, mesurés à partir du chaton, et 20 dans le sens opposé. Le jonc, qui a 3 1/2 millimètres près du chaton, présente, a cet endroit, et sur ses deux côtés, deux petits cabochons, ménagés à même le métal.

Le chaton, également pris dans la masse, est de forme ronde et

1. Voir les ouvrages historiques sur les Juifs de Bordeaux, cités par M. Jullian, *ubi supra*, p. 108.
2. Page 303, n° 283.
3. Idem, *loc. cit.*

a 14 millimètres de diamètre : on y voit, gravé en légende circulaire, avec un D cursif Ə comme initiale, et précédé d'une croisette, le nom de

+ ƏOMOLINA·

Le Polyptyque de Saint-Remi de Reims (IXe siècle) contient la mention d'une femme dont le vocable, *Dommelina*, diffère bien peu de celui de notre anneau[1].

DIOCÈSE DE SAINTES

CCXVII à CCXLII

VINGT-SIX ANNEAUX PROVENANT DE L'ANCIEN CIMETIÈRE DE HERPES (CHARENTE)[2]

Notions générales sur le cimetière de Herpes et les anneaux qui y ont été recueillis.

Les 26 anneaux que je vais décrire et qui appartiennent à la collection de M. Ph. Delamain, ont été recueillis par cet archéologue[3] distingué, au cours de fouilles opérées, sous sa direction et à ses frais, dans le cimetière barbare qu'il à découvert à Herpes.

Avant d'entreprendre cette description, je crois utile d'exposer ici, touchant l'âge de cette ancienne nécropole[4] le mode de sépul-

1. V. Guérard, *Polyptyque de Saint-Remi*, p. 9. On trouve aussi les formes *Domlin* au VIIe siècle, dans Pertz, *Mon. Germ. hist.*, II, 186; et *Domnotenus*, en 670 et 721, dans Pardessus, *Dipl. et ch.*, II, 154 et 330.

2. Le village de Herpes est situé dans la commune de Courbillac, canton de Rouillac, arrondissement d'Angoulême.

3. Sauf deux (nos CCXLI et CCXLII) qui avaient été précédemment trouvés à Herpes; ils provenaient très probablement de l'ancienne nécropole et ont été acquis par M. Delamain.

4. Le nom de *Herpes* est exceptionnel dans cette région, où presque tous les centres de population ont des vocables terminés par le suffixe *ac* ou par le mot *ville*. Mon savant confrère M. Salomon Reinach, à qui M. Delamain a fait part de cette observation, lui a répondu en ces termes : « Je suis porté à voir dans *Herpes* un nom germanique. On trouve, en effet, en Allemagne, en Bavière, des villes anciennes appelées *Herpa*, *Herpley*, *Herpel*, *Herper*, *Herpesdorf*, *Herpf*. Vous auriez donc eu, à Herpes, une population franque assez

ture qui y était pratiqué, et quelques-unes des notions consignées dans la belle publication que M. Delamain a faite, sur ce sujet, au nom de la Société archéologique et historique de la Charente[1].

De l'âge du cimetière de Herpes.

Tous ceux qui se sont occupés des anciennes sépultures de Herpes sont d'accord pour reconnaître qu'elles sont postérieures aux grandes invasions du ve siècle. Mais ils sont divisés sur la question de savoir à quelle époque de la période barbare elles remontent.

Les uns les ont placées dans l'année 732, où à la suite de la victoire remportée, à Poitiers, sur les Sarrazins, par le roi Charles Martel, des bandes de guerriers francs pénétrèrent jusqu'au fond de l'Aquitaine[2].

M. Ph. Delamain, d'accord avec MM. Alex. Bertrand et Salomon Reinach, a combattu cette opinion et adopté la date de la bataille de Vouillé (an 507), où les Francs, sous la conduite de Clovis, défirent les Visigoths, détruisirent leur royaume, et s'emparèrent du centre et du sud-ouest de la Gaule[3].

De son côté, M. Maurice Prou, qui a fait une étude attentive des monnaies recueillies dans les tombeaux de Herpes, croit que l'émission en remonte au milieu du vi^e siècle[4].

Enfin, M. le baron J. de Baye considère la nécropole de Herpes comme visigothique; il rappelle que, durant près d'un siècle, les Visigoths occupèrent le territoire gaulois, des Pyrénées à la Loire, et que la deuxième Aquitaine, où est situé le village de Herpes, leur fut soumise dès 410; il estime que la majeure partie des sépultures qui ont été découvertes est d'une époque antérieure aux premiers temps de la conquête franque[5].

importante. » (Lettre de M. Ph. Delamain, du 16 juin 1890.) Les rapprochements ci-dessus sont concluants : aussi sommes-nous surpris de ne pas retrouver dans le livre de Förstemann, *Orstnamen*, le radical *Herp*, ou l'un quelconque de ses dérivés dans la toponymie germanique.

1. *Le cimetière de Herpes* (Fouilles et collection Ph. Delamain), grand in-4, avec 26 planches chromolithographiques, d'une remarquable exécution, Angoulême, chez M. Coquemard, 1892.

2. *Op. cit.*, p. 19.

3. *Ibid.*, p. 19-20.

4. *Ibid.*, p. 34.

5. *Ibid.*, p. 38-44. Il convient de noter une circonstance importante, c'est que

Sans entrer ici dans la discussion de la question, nous pensons qu'en présence des données archéologiques et numismatiques qui résultent des découvertes de M. Delamain, la date de 732 doit être écartée sans hésitation.

Quant au choix à faire entre la période visigothique (410-507) et la période franque qui la suivit, il convient, croyons-nous, d'attendre, pour se prononcer, que des éléments plus décisifs se soient produits : il nous paraît toutefois vraisemblable, d'après ceux qui nous sont connus, que, dans le cimetière de Herpes, il dut se faire d'abord des inhumations de populations visigothes, et plus tard (vers le milieu du VIe siècle) de populations mélangées de Goths et de Francs.

Mode de sépulture. — Orientation des corps. — Distinction des sexes.

L'inhumation se faisait en des auges creusées dans une marne crayeuse très dure.

Les corps, enveloppés dans une étoffe grossière, étaient déposés, sans cercueil, dans ces auges et recouverts de terre[1].

Invariablement les pieds sont à l'est, et la tête à l'ouest.

Les sexes se reconnaissent avec certitude par l'absence de bijoux et d'ornements chez les hommes et les enfants, et par la présence de bijoux chez les femmes[2].

l'on n'a retrouvé à Herpes, ni boucliers, ni angons, ni les longues épées (*ibid.*, p. 10), qui se rencontrent si souvent dans les sépultures sûrement franques, et notamment dans celles du Boulonnais (voir p. 6 du rapport de M. Vaillant, cité plus haut dans la notice CLXXXV).

1. *Op. cit.*, p. 6.

2. *Ibid.*, p. 7. M. Delamain signale, en outre, pour ce qui concerne les sépultures féminines, une particularité qu'il est utile de noter : « M. L. Marrot (un habitant de Herpes, qui m'a assisté dans l'exécution des fouilles) m'a affirmé qu'il ne s'y trompait jamais, et que l'arête du tibia des femmes était beaucoup plus vive et coupante que celle du tibia des hommes. J'ai maintes fois étudié le fait, et je dois dire que jamais il ne s'est trompé. Ses prévisions, basées sur la forme des tibias, ont toujours été justes. » *Ibid.*, p. 7.

De la main à laquelle on a trouvé les bagues.

M. Delamain n'a relevé aucune observation sur ce point, relativement aux anneaux provenant des tombes masculines de Herpes, et qui sont d'ailleurs en très petit nombre comparativement à ceux qui proviennent de sépultures féminines.

Quant à ceux-ci, il dit que, presque toujours, ils étaient à la main droite : « Le contraire, ajoute-t-il, est l'exception; parfois, mais rarement, il y avait deux ou trois bagues à la même main et de plus au même doigt[1]. »

1° CCXVII. — ANNEAU DE FIANÇAILLES OU DE MARIAGE DE NENNIUS ET DE VADINEHNA OU VADINA

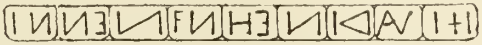

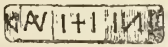

Cet anneau se compose d'un cercle d'argent très mince, de 4 millimètres 1/2, uni à l'intérieur, et nonogonal à l'extérieur ; il a 17 millimètres seulement d'ouverture, ce qui indique qu'il était à l'usage d'une femme.

C'est un anneau de fiançailles ou de mariage.

Il porte, en effet, avec un vocable féminin, un nom d'homme : l'un et l'autre se lisent assez aisément, en prenant pour point de

1. *Op. cit.*, p. 11. M. Delamain signale aussi ce fait qu'on a recueilli, dans le cimetière de Herpes, des bagues formées d'un simple ruban de bronze, auquel est quelquefois soudé un petit bronze impérial romain des Tétricus, Postumus, Galliénus et Constantin : « C'étaient, dit-il, les bagues des femmes pauvres ».

départ la croisette *accostée de deux traits perpendiculaires* (laquelle occupe un des pans du bijou), et en allant de droite à gauche, conséquemment dans le sens rétrograde.

Nous y trouvons d'abord un V et un A liés, un D triangulaire (Δ), un I, puis NEHN, et enfin un E terminal rétrograde ; soit, pour cette partie de la légende, VADINEHNE, génitif de VADINEHNA ou mieux de VADINA, dont le génitif est ici redoublé, comme dans nombre de documents de la période gallo-franque.

Ce nom de femme est suivi d'un vocable masculin, qui se distingue du premier par un N initial, de dimensions qui dépassent de beaucoup celle des autres caractères. Ce vocable, bien connu, est celui de NENNI, génitif de NENNIVS.

Nous avons ainsi, pour l'ensemble de l'inscription :

I+I VADINEHNE NENNI.

On peut aussi commencer la leçon par NENNI, dont le premier N a des dimensions exceptionnelles, qui conviennent bien à une majuscule initiale ; dans ce cas, il faudrait lire :

NENNI I+I VADINEHNE.

Nous serions même d'autant plus disposé à préférer ce dernier déchiffrement, que, d'une part, quand deux noms sont réunis sur un anneau de notre époque, c'est le plus souvent le nom masculin qui précède le nom de femme[1] ; que, d'autre part, nous avons déjà un exemple des deux vocables séparés par la croisette[2].

Le nom de Nennius a été porté par deux personnages historiques : 1° l'auteur de l'ancienne Chronique intitulée *Historia Britonum*, qui vivait dans la première moitié du IXe siècle, et fut abbé du monastère de Bangor (principauté de Galles)[3] ; 2° saint Nennie, qui fut abbé du monastère d'Inis-Owen, dans le comté de Londonderry (Irlande)[4].

Le mot *Vadinehna*, ou mieux *Vadina*, est régulièrement formé sur le radical *Vad* ou *Wad*, d'où sont dérivés plusieurs vocables

1. Voir les nos CXXVII, et XLV, des présentes Etudes : nous n'avons qu'un exemple de l'inscription des deux noms dans le sens opposé : celui de l'anneau de DIANA + AVIVS, no CXVIII.

2. Voir le no CXVIII, cité plus haut.

3. Mémoire de P. Paris, sur la *Chronique de Nennius* (*Comptes rendus de l'Acad. des inscript. et belles-lettres*, année 1864, B. I, p. 46).

4. Colgan, *Acta SS. Scot. s. Hibern.*, t. I, p. 111.

germaniques, savoir : *Wada* (XIe siècle)[1], *Wading*[2] et *Vatin* = *Vadin* (IXe siècle)[3]. Notre *Vadina* n'est autre que ce dernier mot féminisé.

2° CCXVIII. — BAGUE AVEC CHATON EN FORME D'ÉDICULE ORNÉ DE GRENATS

Cette magnifique bague, un des plus beaux spécimens que nous connaissions, en ce genre, de l'orfèvrerie mérovingienne, a été découverte dans la tombe d'une femme, au doigt de laquelle elle était encore, ainsi que l'anneau décrit ci-dessous.

Elle est en or jaune, très pur, et pèse exactement 2 grammes. Elle a 19 millimètres d'ouverture, et se compose d'une forte tige et d'un chaton, qui y est soudé.

La tige, qui a, près du chaton, 10 millimètres de large, est ornée de torsades sur tout son pourtour ; de chaque côté, aux points de jonction de la tige et du chaton, il y a deux perles ou cabochons assez gros en or, au-dessous de chacun desquels quatre globules.

Sur cette tige, est soudé le chaton, dont la partie inférieure, de forme quadrangulaire, mesure 14 millimètres du côté le plus large, correspondant à l'ouverture de l'anneau, et 12 millimètres de l'autre côté ; elle est ajourée sur ses quatre faces, et a 10 millimètres de la base à la naissance de la partie cintrée, qui mesure 7 millimètres de chacun des angles au sommet, lequel était orné d'un grenat, qui, de même que ceux des quatre angles, était sorti de son alvéole.

Nous n'entrerons pas dans de plus amples détails touchant la composition de ce remarquable bijou, sur lequel l'artiste a prodi-

1. Lacomblet, *Niederseinisches Urkundenbuch*, ad ann. 1015.
2. Goldast, *Rer. Alaman. scriptor.*, t. II, p. 109.
3. Neugart, *Cod. diplomat. Alaman.*, ad ann. 811.

gné les ornements, et qui a dû être assurément porté par une femme de haut rang.

Notons, en terminant, qu'il était au même doigt que celui qui fait l'objet de la notice suivante.

3° CCXIX. — ANNEAU AVEC L'INITIALE C REDOUBLÉE

Cet anneau a été trouvé dans la même sépulture féminine et au même doigt que le précédent[1]. Il est en argent massif et pèse 5 grammes. Il a 19 millimètres d'ouverture entre le chaton et la partie opposée, et 20 dans l'autre sens. La tige a, près de la naissance du chaton, une largeur de 5 millimètres.

Le chaton, pris dans la masse, est formé par un simple aplatissement, sur 14 millimètres, de la tige, qui, dans cette partie, a une largeur variant de 5 à 7 millimètres. Il présente, gravée en creux, une croix à branches égales, accostée de deux C, qui sont apparemment l'initiale redoublée du nom de la personne pour l'usage de laquelle le bijou avait été fabriqué.

4° CCXX. — ANNEAU AVEC MONOGRAMME

Cet anneau, recueilli dans la tombe d'une femme, est en bronze et pèse 4 grammes 1/2; il a 18 à 19 millimètres d'ouverture; la tige a, près du chaton, 6 millimètres de largeur. Sur le chaton, pris dans la masse, est tracé légèrement, par un double trait au burin, un cadre ovale irrégulier de 12 millimètres de large sur 7 à 8 de haut. On y lit, en partant de la gauche (pour le lecteur), un G mérovingien, un I, un E rétograde et un S : ces caractères forment le nom de

GISE

1. Lettre de M. Ph. Delamain, du 16 juin 1890.

génitif du vocable féminin *Gisa*, fort usité dans le haut moyen âge[1]. Le mot *Signum* est ici sous-entendu, ou peut-être et même proba-

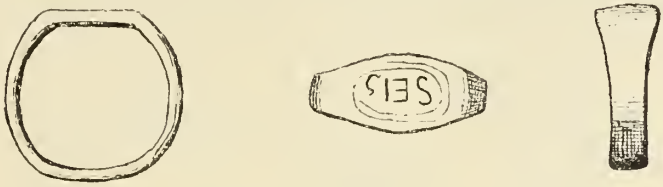

blement le S placé à la fin de l'inscription, a, ainsi que nous l'avons remarqué déjà, un double emploi, comme élément composant du vocable, et comme initiale du substantif *Signum*.

5° CCXXI. — AUTRE BAGUE SIGILLAIRE D'INTNUS

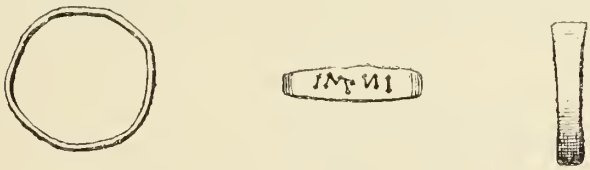

Cette bague a été recueillie au doigt d'un corps de femme, auprès duquel on a trouvé, en outre, des agrafes, de petites fibules, un bracelet de perles incrustées d'émail, bleues, jaunes et noires à incrustations blanches[2].

Cet anneau est en argent très mince; il pèse 1 gramme 1/2 et a 18 millimètres d'ouverture. La tige a, à la partie antérieure la plus haute, formant chaton, 5 millimètres. On y lit, gravées en creux, les lettres :

INTNI·

1. Nous le trouvons notamment : 1° aux VIIe et VIIIe siècles, dans la mention d'une fille du roi des *Rugii*, *Feltbens* ou *Feva*, et d'une fille du roi des Lombards (Paul Diacre, *Hist. Langobardor.*, lib. I. cap XIX, et V, VIII; apud *Monum. German. histor.*, édit. in-4, p. 19, 141 et 148); 2° au IXe siècle, dans le *Polyptyque de Saint-Germain-des-Prés*, édit. A Longnon, p. 2; édit. Guérard, p. 1; 3° au VIIIe siècle, dans les *Tradition. Wizenburg.*, n° 67 : 4° au XIe siècle dans le Recueil des chartes de Lorch (*Cod. Laureshan. diplomatic.*, n° 597).

2. Lettre de M. Ph. Delamain, du 16 juin 1890.

Le radical de ce nom, *int* ou *ind*, se trouve dans un certain nombre de vocables germaniques, notamment dans le nom masculin d'*Induni*[1], et le nom *féminin* d'*Intanini*[2] qu'il convient de rapprocher de notre anneau, puisque celui-ci a été trouvé au doigt d'une femme.

6° CCXXII. — ANNEAU SIGILLAIRE AVEC L'INITIALE M.

Voici un anneau en argent, trouvé au doigt d'une femme, dont la tombe renfermait, en outre, deux agrafes en argent d'un travail soigné, et une deuxième bague en argent, mais privée de toute inscription, à la différence de celle qui fait l'objet de la présente notice[3].

Celle-ci a 17 millimètres d'ouverture; la tige a 3 millimètres et demi dans sa plus grande hauteur, à la partie antérieure formant chaton, et sur laquelle est gravée la lettre M, initiale du nom de la femme pour laquelle le bijou avait été fabriqué et à laquelle il servait sans doute de cachet.

Il est à remarquer que, sur la queue des deux agrafes mentionnées plus haut, la même lettre M est reproduite deux fois de chaque côté[4].

7° CCXXIII. — BAGUE AVEC INSCRIPTION

Voici une bague en bronze, recueillie sur un squelette de femme; aucun autre bijou ne l'accompagnait[5].

Elle a 19 millimètres d'ouverture; la tige, simplement ornée,

1. Goldast, *Rerum Alamannicarum Scriptores*, t. II, a. 102.
2. Dronke, *Cod. Diplomatic. Fuldens.* ann. 841, n° 531.
3. Lettre de M. Ph. Delamain, du 16 juin 1890.
4. *Ibid.*
5. Lettre de M. Ph. Delamain, du 25 septembre 1890.

a, près du chaton, 5 millimètres de large. A droite et à gauche, sous le chaton, une figurine en saillie, d'un travail rudimentaire. Le chaton, pris dans la masse, est de forme ronde et a 10 millimètres de diamètre. On y a gravé en creux des caractères, où nous dis-

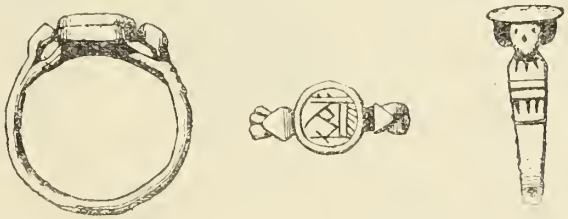

tinguons, en considérant l'inscription dans le sens de la tige de droite et en partant de la gauche (du lecteur), un K et peut-être un I, placé obliquement sur la haste de cette lettre, un A et un F. Nous ne pouvons proposer aucune explication de ces caractères, où il faut chercher le nom de la femme pour laquelle ce bijou avait été fabriqué.

8° CCXXIV. — BAGUE AVEC CROIX GRECQUE

Cette bague a été trouvée à la main droite d'une femme, dont la sépulture contenait, en outre, un verre et deux agrafes [1].

Elle est en argent et pèse 8 grammes. Elle a 19 millimètres

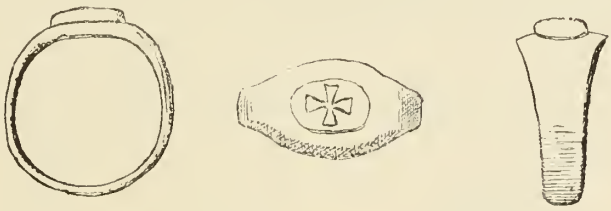

d'ouverture. La tige a 12 millimètres dans sa plus grande largeur sous le chaton, 5 du côté opposé. Le chaton, soudé sur la tige, est de forme ovale, avec 7 millimètres de haut sur 10 de large. La croix qui y figure est un trait profond, fait au burin et rempli d'émail noir; les quatre branches en sont fortement renflées aux extrémités.

1. Lettre de M. Ph. Delamain, du 16 juin 1890.

9° CCXXV. — ANNEAU AVEC VERRE BLEU AU CHATON

Cet anneau a été trouvé, à la main droite d'une femme, auprès de laquelle on a recueilli, en outre, deux agrafes, et une quantité considérable de perles d'ambre [1].

Il pèse 5gr,90; il est composé d'un ruban d'argent, qui a été légèrement déformé, et mesure 21 millimètres d'ouverture entre le chaton et la partie opposée, 19 millimètres 1/2 dans l'autre sens. La tige a 11 millimètres de large près du chaton, 3 du côté opposé; elle est ornée, à droite et à gauche, d'enroulements en relief, qui y ont été soudés. Le chaton, de forme presque ronde, irrégulière, a 9 millimètres dans sa plus grande hauteur, et 11 dans sa plus grande largeur : c'est un morceau de verre bleu, serti dans du bronze, lequel est serti lui-même dans de l'argent; il est accompagné, en bas et en haut, de trois globules ou cabochons en argent. On y remarque des trous résultant d'un accident ou d'une dégradation causée par l'humidité.

10° CCXXVI. — BAGUE AVEC RONDELLE DE GRENAT

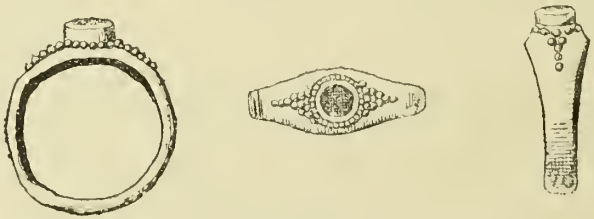

Cette bague a été recueillie, dans une des tombes de Herpes, en

1. Lettre de M. Ph. Delamain, du 16 juin 1890.

même temps que deux boucles d'oreilles en os avec cabochons de grenat, des perles et des agrafes à têtes d'oiseaux aux yeux de grenat[1].

Elle est en or et pèse 4gr,30. La tige est creuse, et le vide est rempli par une pâte d'argile fine. Elle a 18 millimètres 1/2 d'ouverture; 8 millimètres dans sa plus grande largeur sous le chaton. Dans celui-ci, qui est de forme ronde, et a 7 millimètres de diamètre, on a serti une rondelle de grenat de 5 millimètres; il est entouré d'un cordon de grènetis et accosté de groupes de globules en or, qui se prolongent, à droite et à gauche, sur la tige.

11° CCXXVII. — ANNEAU AVEC PLAQUES DE GRENAT

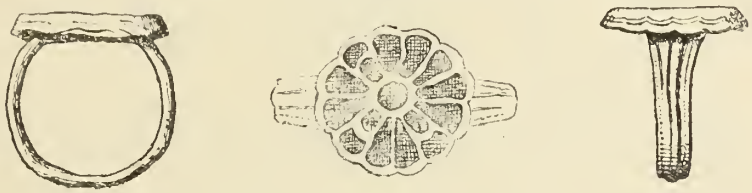

Voici un bel anneau d'or massif, trouvé dans une des sépultures féminines de Herpes, avec deux superbes agrafes en argent doré et des perles de verre[2].

Il pèse 6 grammes. La tige est un ruban d'or, orné, de 7 millimètres de large près du chaton; elle a 18 millimètres 1/2 d'ouverture. Le chaton, soudé sur cette tige, est une rondelle en or de 21 millimètres de diamètre, au centre de laquelle il y a une petite plaque ronde, d'où partent douze rayons où sont serties des plaques de grenat. Trois de ces plaques sont formées de deux pierres séparées par une cloison en or, sans doute à défaut de pierres assez grandes pour remplir chacun de ces trois rayons. Sous la rosace, il y a, de chaque côté, quatre globules ou cabochons. Nous avons d'autres exemples de ce mode de décoration.

12° CCXXVIII. — BAGUE AVEC INTAILLE ANTIQUE

La sépulture féminine où cette bague a été recueillie, renfermait une plaque en argent, ornée de plaques de grenat et d'un gros cabochon de grenat[3].

1. Lettre de M. Ph. Delamain, du 16 juin 1890.
2. Lettre précitée de M. Ph. Delamain.
3. Lettre précitée de M. Ph. Delamain.

Elle est en or massif, d'un poids de 6 grammes. Légèrement comprimée, elle a 17 millimètres d'ouverture du chaton à l'extrémité opposée, tandis qu'elle n'en a que 16 de l'autre côté.

Le chaton, soudé sur la tige, est de forme légèrement ovoïde, avec 15 millimètres 1/2 de hauteur sur une largeur de 14 millimètres. C'est une intaille sur pierre dure noire, où Jupiter est représenté assis, posant une couronne sur la tête de son aigle. Cette

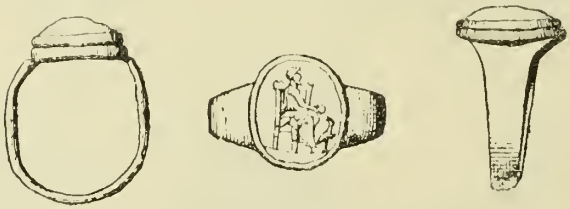

intaille est évidemment un ouvrage de facture antique, dont on s'est servi pour décorer la bague gallo-franque qui nous occupe. A un doigt de la main gauche de la femme qui portait cette bague, et au-dessus de ce bijou, il y avait un anneau, simple cercle d'argent, orné, à sa partie antérieure, de croix de Saint-André, et dont l'ouverture, exactement égale à celle de notre bague, indique que les deux objets avaient été fabriqués pour la même personne.

Nous avons là un nouvel exemple de l'emploi, bien connu d'ailleurs, d'œuvres d'art païennes pour orner des anneaux beaucoup plus récents et de caractère chrétien [1].

13° CCXXIX. — ANNEAU AVEC DU CRISTAL TAILLÉ AU CHATON

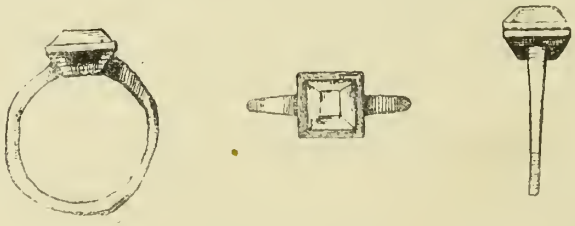

La tombe où cet anneau a été recueilli, contenait, en outre, un

1. Nos XXIV, XXXIX, CXXXI, CXLIII, CCXIII, CCLXXXVI.

vase en terre noire et quelques perles, qui indiquent une sépulture féminine[1].

Le bijou ici figuré est un cercle d'or jaune clair, qui a 17 millimètres d'ouverture entre le chaton et la partie opposée de la tige, 18 dans l'autre sens. Le chaton paraît avoir été ménagé à même le métal, car il n'y a nulle trace de soudure ; il est de forme carrée, mesurant 8 millimètres de côté ; on y a serti un morceau de cristal de roche, taillé à facettes. La hauteur totale du chaton, y compris cet ornement, est de 6 millimètres, et le poids total de la bague est de 4gr,50.

14° CCXXX. — ANNEAU FORMÉ D'UN RUBAN DE MÉTAL ROULÉ EN SPIRALE

Parmi les nombreux bijoux recueillis par M. Delamain au cours des fouilles de Herpes, il y a un type d'anneaux dont nous faisons figurer ici un spécimen. Il est toujours en argent : il consiste en un simple ruban de ce métal, roulé en une spirale, qui est quelquefois de deux tours seulement, quelquefois de quatre, mais généralement de trois. La largeur et l'épaisseur de ce ruban varient beaucoup[2].

La bague représentée en tête de cette notice a 19 millimètres 1/2 d'ouverture et une hauteur totale de 10 millimètres. Le ruban dont elle est formée a 4 millimètres 1/2 de largeur.

15° CCXXXI. — BAGUE AVEC ÉMERAUDE AU CHATON

Voici encore une belle bague, trouvée, avec divers objets de toilette, dans une sépulture féminine de la nécropole de Herpes[3].

1. Lettre de M. Ph. Delamain, du 13 novembre 1890. La faible ouverture de la bague vient à l'appui de cette opinion.

2. Lettre de M. Ph. Delamain, du 16 juin 1890.

3. Cette tombe contenait une grande agrafe à rayons ; deux boucles d'oreilles à grenats cloisonnés ; deux fibules perroquet, en argent doré ; un globe de cristal de roche, serti dans de l'argent et suspendu au cou ; beaucoup de perles d'ambre et de verre émaillé ; et un beau verre en forme de cornet. (Lettre de M. Ph. Delamain, du 10 mars 1873.)

Cette bague, qui est dans un état parfait de conservation, est en or jaune pur et pèse 8 grammes; elle a 19 millimètres d'ouverture; sa tige, qui a 12 millimètres 1/2 près du chaton et 17 du côté opposé, est bordée d'un cordon de grènetis, et ornée de dessins au pointillé.

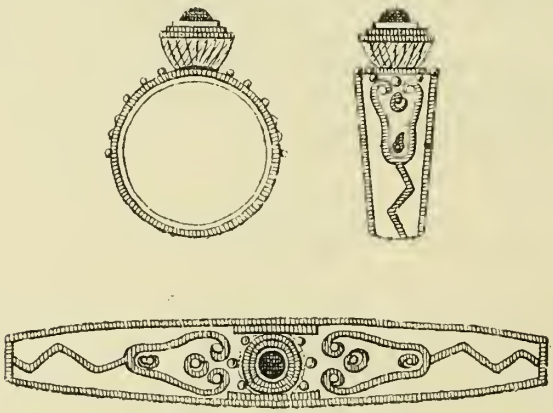

Le chaton est formé d'une émeraude, sertie dans une cuvette à côtes, faisant une saillie de 6 millimètres sur la tige où elle est soudée, et décorée, à sa partie supérieure, d'une double rangée de grènetis; au-dessus et au-dessous de cette cuvette, une barre de grènetis; à droite et à gauche, trois globules.

16° CCXXXII. — BAGUE ORNÉE DE PALMES OU D'ARÊTES DE POISSON

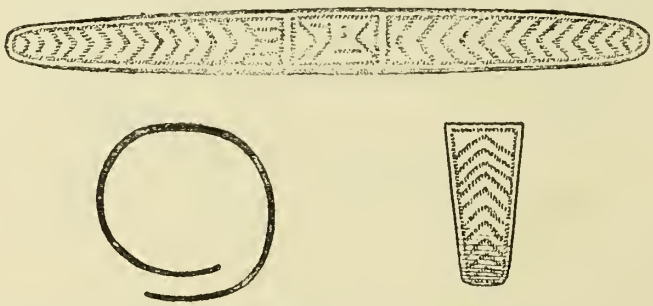

Cette bague a été trouvée dans une sépulture féminine, où l'on a recueilli, en même temps, des objets de diverse nature[1].

1. En voici le détail : au pied du squelette, une cuvette en bronze; aux cuis-

C'est un ruban de bronze non fermé ni soudé, dont l'ouverture est de 21 à 22 millimètres, et dont la largeur, près du chaton, est de 8 millimètres 1/2.

Le chaton, ménagé à même le métal, est un parallélogramme de 12 millimètres de large sur 8 1/2 de hauteur, accosté d'un ornement en forme de longues palmes ou d'arêtes de poisson, en pointillé, avec bordure pareille.

Sur le chaton, l'on voit, dans un cadre pointillé, la reproduction d'une partie des ornements de la tige. Au centre du chaton, il y a une petite barre. Le tout est gravé en pointillé.

17° CCXXXIII. — BAGUE AVEC GRENAT AU CHATON

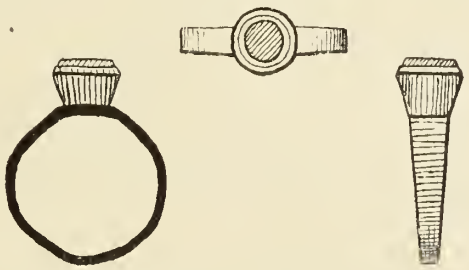

Ce bijou a été recueilli dans une tombe féminine, qui contenait, en outre, divers objets de toilette[1].

L'anneau, composé d'une simple bande de bronze, large de 3 millimètres 1/2, a 19 millimètres d'ouverture. Le chaton, de forme ronde, soudé sur la tige, avec un relief de 7 millimètres, a 9 millimètres de diamètre. Il contient, dans un cercle de métal, un grenat lapidé à plat.

ses, une fibule ronde en bronze doré; au buste, deux fibules cruciformes en argent doré; à la tête, une fiole en verre, pleine des traces d'un liquide rouge; à droite de la tête, un très beau seau en bois, cerclé de bronze doré et repoussé, et renfermant un verre à cornet.

1. Deux fibules d'argent en forme de perroquet, des perles en pâte de verre, une boucle en fer, un cercle de bronze orné et une soucoupe, placée près de la tête de la défunte.

18° CCXXXIV. — ANNEAU AVEC COULEUVRE SOUDÉE AU CHATON

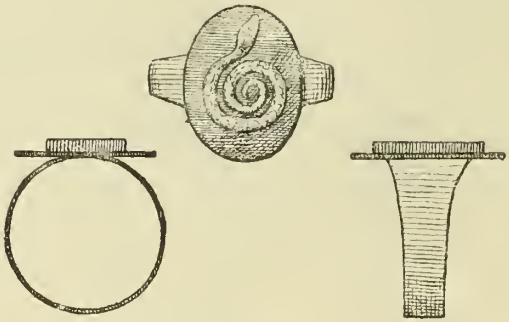

Cet anneau, trouvé dans une sépulture de femme[1], est formé d'un mince ruban d'argent, dont la largeur, près du chaton, est de 5 millimètres. Il a 20 millimètres d'ouverture.

Le chaton est une mince plaque d'argent, ovale, de 19 millimètres de hauteur sur 15 de large. Sur cette plaque, soudée à la tige, est soudée en relief une petite couleuvre enroulée, d'argent massif. Le tout porte des traces visibles de dorure.

19° CCXXXV. — ANNEAU AVEC CHATON EN FORME DE CROIX, COMPOSÉ DE VERROTERIE

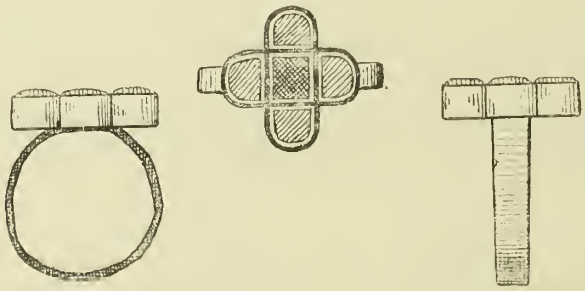

Ce bijou en bronze, qui porte des traces de dorure, a été recueilli

1. Cette sépulture renfermait, en outre, une autre bague en spirale; un bassin en bronze, renversé sur les tibias; un anneau en bronze à la hauteur des genoux; une boucle en bronze; une clef en fer, suspendue à la ceinture; trois fibules en argent doré, l'une carrée, une autre cruciforme, et la troisième en forme de têtard; enfin, des perles en verre bleu foncé. (Lettre de M. Delamain, du 18 janvier 1894.)

dans la tombe d'une femme, avec divers objets de toilette[1] et un autre anneau que nous décrivons ci-dessous[2]. Il a 18 millimètres 1/2 d'ouverture; sa tige en a 4 de large. Le chaton, qui y est soudé, est formé de quatre grenats, qui entourent un carré de verre vert, et sont sertis dans le bronze, formant une croix égale; il a, en son ensemble, 18 millimètres mesurés dans les deux sens. Ce dispositif se retrouve exactement sur une autre bague décrite plus bas[3].

20° CCXXXVI. — BAGUE AVEC FIGURE D'ANIMAL

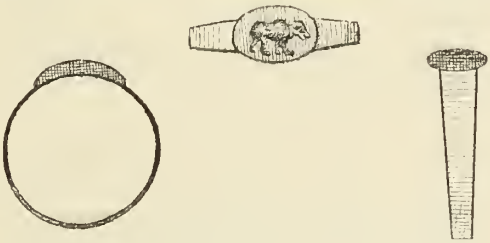

Dans la sépulture féminine où le bijou ci-dessus décrit a été trouvé, on a recueilli celui dont il s'agit ici. C'est aussi une bague en bronze, qui présente des traces de dorure. Elle a 20 millimètres d'ouverture. Le chaton, ménagé à même le métal, est un bourrelet ovale, de 11 millimètres de large, sur 7 de haut. On y voit, gravée en creux, la figure d'un animal quadrupède, dont il est difficile de définir l'espèce.

21° CCXXXVII. — BAGUE AVEC CHATON EN FORME DE CROIX, COMPOSÉ DE VERROTERIE

Voici une bague recueillie, comme les deux précédentes, dans une tombe de femme. Elle est formée d'un mince ruban d'argent. Elle a 18 millimètres d'ouverture; la tige, qui a 5 millimètres de large, est ornée de quatre filets, dont deux en bordure.

Le chaton, soudé sur cette tige, se compose, comme dans le

1. Une fibule en argent, en forme de perroquet, ornée de grenats; une paire de boucles d'oreilles; une boucle en bronze commune et des perles en verre. (Lettre précitée de M. Delamain.)

2. N° CCXXXVI.

3. N° CCXXXVII.

n° CCXXXV ci-dessus (mais avec un travail plus soigné), de quatre grenats semi-circulaires, lapidés à plat, et au centre desquels il y

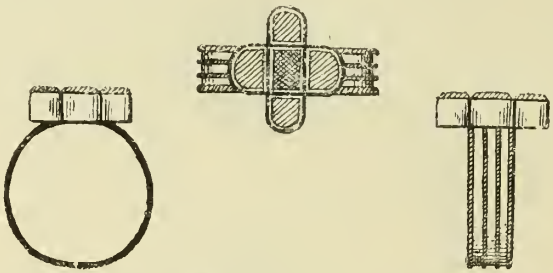

a un carré de verre vert. Mesuré en son ensemble, il a dans les deux sens 14 à 15 millimètres[1].

22° CCXXXVIII. — BAGUE OCTOGONE, AVEC DESSINS A LA ROULETTE

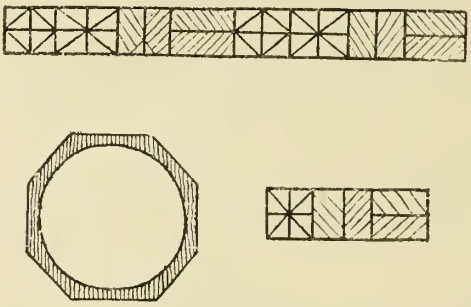

Voici une bague octogone, en argent massif, trouvée dans une sépulture féminine. Elle a 19 millimètres d'ouverture, 2 millimètres d'épaisseur et 6 millimètres de hauteur dans tout son pourtour.

Les dessins qui y ont été imprimés à la roulette, sont, d'après une observation de M. Ph. Delamain, la reproduction des ornements les plus usités pour la décoration des vases en terre recueillis dans la nécropole de Herpes[2].

1. Cette sépulture contenait, avec le bijou que nous venons de décrire, deux fibules en argent, forme perroquet, d'un bon travail ; une fibule ronde en argent, ornée de quinze grenats, au centre desquels une rondelle d'ivoire ; une paire de boucles d'oreilles, avec pendeloques cloisonnées ; enfin des perles communes. (Lettre précitée de M. Delamain, du 18 janvier 1894.)

2. Lettre précitée de M. Delamain. Les autres objets trouvés dans cette tombe

23° CCXXXIX. — BAGUE AVEC GRENAT AU CHATON

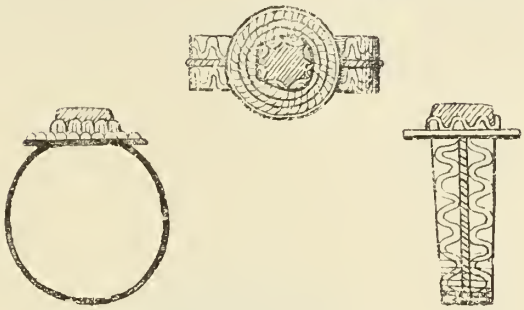

Cette bague en bronze a été trouvée dans une sépulture féminine avec divers objets de toilette[1]; elle a 20 millimètres d'ouverture; la tige, dont la largeur près du chaton est de 6 à 7 millimètres, est décorée d'ornements en zigzags, formés de tresses en filigrane, comme les tresses du milieu, soudées sur le cercle et très usées.

Le chaton, également soudé sur la tige, est composé de deux tresses concentriques de filigrane, au centre desquelles est serti un grenat lapidé à plat.

24° CCXL. — BAGUE EN ARGENT A L'ÉTAT BRUT

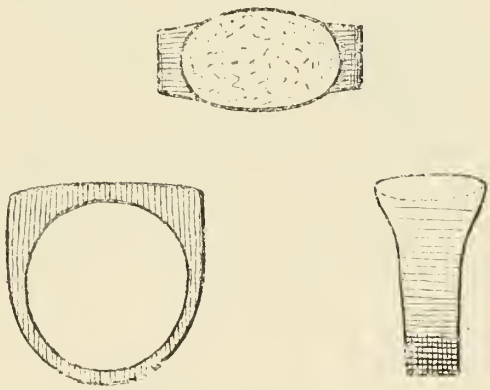

Ce bijou, trouvé dans une sépulture masculine, est à l'état brut :

sont les suivants : une autre bague en argent, formée d'un simple cercle uni ; un bouton en bronze ; une fibule cruciforme en argent; une paire de boucles d'oreilles avec deux perles d'ambre pour pendants ; un anneau en fer; une forte aiguille en fer ; un vase en terre grossière ; et un petit bronze de Fausta, percé.

1. Voici le détail de ces objets : une pince à épiler, très ornée; deux agrafes

il n'a pas été retouché et porte encore des bavures de fonte[1]; il a 22 millimètres d'ouverture La tige, un peu au-dessous du chaton, a 2 millimètres d'épaisseur. Le chaton, pris dans la masse et de forme ovale, a 21 millimètres dans sa plus grande largeur, sur 12 de hauteur; il est uni et était sans doute destiné à recevoir la gravure d'ornements ou d'une inscription.

25° CCXLI. — BAGUE AVEC CORNALINE AU CHATON

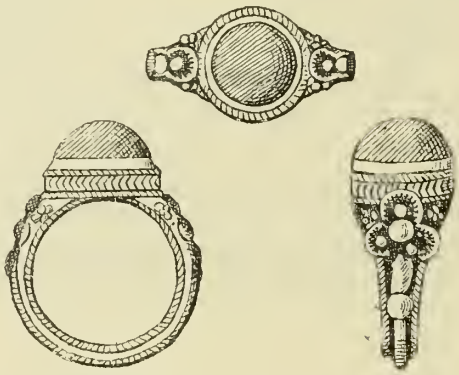

Cette bague, de même que celle qui sera décrite ci-après, n'a pas été recueillie au cours des fouilles opérées par M. Delamain dans le cimetière barbare de Herpes; mais elle a été trouvée, il y a vingt ans environ, dans ce village; et le savant et zélé archéologue, qui l'a récemment acquise, estime avec raison qu'elle doit provenir de la riche nécropole, dont il a pratiqué l'exploration d'une façon si intelligente et si fructueuse pour la science.

La forme du bijou, et celle du numéro suivant, sa fabrique et son mode d'ornementation semblent d'ailleurs exclure tout doute à cet égard.

L'anneau qui nous occupe est en argent, creux dans la masse;

en forme de hameçon double; une coupe élégante en terre noire; et des perles en pâte de verre émaillé. (Lettre précitée de M. Delamain, du 18 janvier 1894.)

1. Lettre précitée de M. Delamain La tombe renfermait, en outre, les objets suivants : à la hauteur de la hanche droite, une francisque ou hache en fer; à la ceinture, une boucle de ceinturon en bronze, un couteau à un seul tranchant et trois clous en bronze qui tenaient sans doute à la boucle de ceinturon : à la hauteur du coude gauche, une petite boucle; enfin, près de la tête, une burette en verre.

il a 19 millimètres d'ouverture seulement. Sa tige, qui a 7 millimètres 1/2 de large près du chaton, se rétrécit à mesure qu'elle s'en éloigne, et n'a plus que 4 millimètres du côté opposé; elle est couverte de filigranes et de globules, qui la décorent très élégamment.

Le chaton, de forme ronde, et soudé sur la tige, au-dessus de laquelle il est en relief de 9 millimètres, a 15 millimètres de diamètre à sa base. La cuvette de métal dont il est composé est ornée, au pourtour, d'une rangée d'angles formant un dessin gracieux, et d'un cordon de grènetis; et, à la surface, de deux cercles concentriques, dont l'un, celui du bord extérieur, est un grènetis, et dans lesquels est enchâssée une cornaline.

26° CCXLII. — BAGUE AVEC GRENAT AU CHATON

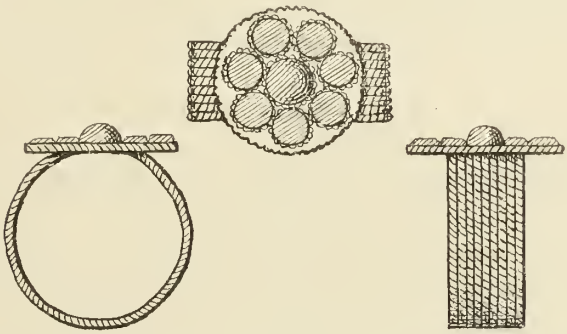

Cette bague, de même que la précédente, a été trouvée au village de Herpes, et provient, suivant toutes les probabilités, d'une sépulture du cimetière barbare de cette localité[1].

Elle est entièrement en filigrane d'argent : elle a 22 millimètres d'ouverture, ce qui permet de supposer qu'elle était à l'usage d'un homme. Sa tige, large de 10 millimètres dans tout son pourtour, se compose de huit tresses de métal, soudées ensemble par la tranche.

Le chaton, de forme ronde, a 18 millimètres de diamètre; il est soudé sur la tige, et comme celle ci en filigrane. Des huit grenats qui y sont sertis, sept sont lapidés à plat; le huitième est placé, au centre, en cabochon.

1. Voir ce qui est dit, à ce sujet, dans le n° CCXLI ci-dessus.

Ce dispositif, semblable à celui de deux anneaux du cimetière de Herpes précédemment décrits[1], indique bien leur communauté d'origine.

CCXLIII

ANNEAU AVEC L'INITIALE G ET DEUX S AU CHATON, TROUVÉ A BIRON (CHARENTE-INFÉRIEURE)[2]

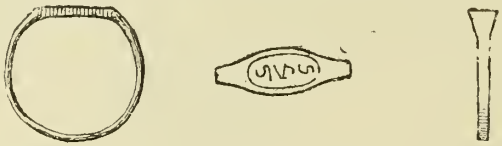

Voici un anneau recueilli par M. Ph. Delamain dans une nécropole barbare, par lui découverte en 1891. La tombe où il a été trouvé renfermait, en outre, deux agrafes en argent à cinq rayons, ornées de plaques de grenats lapidés à plat, et des perles de verre émaillé[3].

Il est en argent : il a 16 millimètres seulement d'ouverture, ce qui indique qu'il était porté par une jeune fille ou un enfant. La tige en est aplatie, à la partie antérieure, pour former un chaton ovale de 5 à 6 millimètres dans sa plus grande hauteur, sur 9 1/2 millimètres de large. On y voit, gravées en pointillé, trois lettres, disposées horizontalement à la suite des unes des autres, un G mérovingien (G) entre deux S. J'incline à penser que ce G est l'initiale du nom de la personne pour laquelle le bijou était fait, et les deux S qui l'accompagnent, l'initiale redoublée de *Signum*.

Nous avons un assez grand nombre de bagues portant, comme celle-ci, l'initiale d'un vocable avec la lettre S, ou bien seulement l'initiale du nom propre répétée ou isolée.

CCXLIV

BAGUE AVEC CROIX, TROUVÉE A BIRON (CHARENTE-INFÉRIEURE)

Cette bague provient, de même que la précédente, d'un cimetière

1. Voir, plus haut, les nos CCXXXVII et CCXXXIX.
2. Biron est une commune dépendante du canton de Pons, arrondissement de Saintes.
3. Lettre de M. Ph. Delamain, du 8 septembre 1891.

barbare de Biron. Elle a été recueillie dans une sépulture qui contenait, en outre, deux agrafes en cuivre doré et des perles émaillées[1].

Elle est en argent ; elle a 19 millimètres d'ouverture. Le chaton, qui est pris dans la masse du métal, légèrement aplati à cet endroit,

est un ovale de 9 millimètres 1/2 de large sur 5 à 6 de hauteur au centre. On y voit, encadrée dans un grènetis, une croix à branches égales potencées, et accostée, aux deux bras, de quatre points disposés en carré.

Le travail de ce bijou est tellement semblable à celui du numéro précédent qu'on doit présumer qu'ils sont sortis l'un et l'autre de la même officine.

CCXLV

ANNEAU DE CRODOLENUS, TROUVÉ DANS LE CANTON DE SURGÈRES (CHARENTE-INFÉRIEURE)[2]

Le Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale a récemment acquis, par l'entremise de mon savant confrère et ami, M. Anat. de Barthélemy, le magnifique anneau qui figure en tête de la présente notice. Le précédent propriétaire de cet anneau, M. T. Gury, bijoutier à Saintes, interrogé sur sa provenance, a répondu qu'il l'avait acheté à une dame qui fait également, dans la même ville, le commerce des bijoux, et à laquelle l'objet de cette étude avait été vendu, peu de jours auparavant, « par un homme et une femme de la campagne, qui ont dit être du canton de Surgères, et l'avoir trouvé isolément dans la terre[3]. »

La précieuse bague qui nous occupe et qui est dans un état parfait de conservation, est en or jaune massif, d'un poids relativement considérable (23gr,95). Elle a 22 millimètres d'ouverture. Sa tige a,

1. Lettre de M. Ph. Delamain, du 8 septembre 1891.
2. Le canton de Surgères dépend de l'arrondissement de Rochefort-sur-Mer.
3. Lettre de M. Gury, du 14 mars 1894.

près du chaton, 8 millimètres de large et 3 1/2 d'épaisseur; dans la partie opposée, 5 millimètres de large et 2 1/2 d'épaisseur; de chaque côté, sont gravés deux groupes d'ornements comprenant chacun, deux 8, et séparés par un troisième groupe, où sont représentés quatre fers à cheval se touchant par leurs convexités.

A droite et à gauche du chaton, il y a trois globules ou cabochons en or, disposés en feuilles de trèfle, comme nous en avons rencontré si souvent sur nos anneaux.

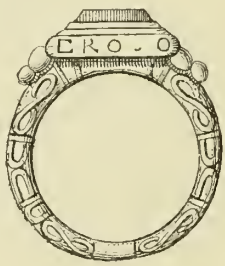

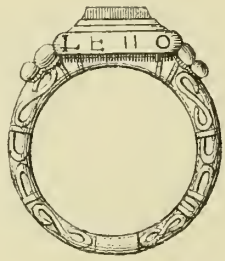

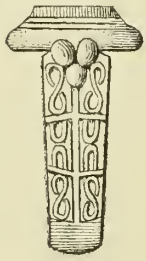

Le chaton, pris dans la masse, à 7 millimètres de relief au-dessus de la tige : c'est un ovale de 13 millimètres dans sa plus grande hauteur, sur 17 de large : il se compose d'une cuvette de métal sertissant une sardoine gravée, représentant deux chevaux devant un abreuvoir; l'un, la tête baissée, se désaltère; l'autre a la tête relevée. Le tout, d'un travail médiocre, marque une basse époque, mais néanmoins antérieure à la confection de la bague.

Au pourtour de la cuvette, est inscrit un nom, dont la quatrième lettre a disparu par suite d'usure; on y lit, commençant par un C carré, ERO⋚OLENO. La lettre effacée était indubitablement un D. C*rod* ou C*hrod* = H*rod* est un radical germanique, qui est entré

dans la composition d'un grand nombre de vocables[1]. Plus spécialement *Crodo* ou *Chrodo* a servi à former beaucoup de noms en usage à l'époque mérovingienne, tels que *Crodowinus*, *Chrodo-bertus*, *Chrodo-boldus*, *Chrodo-vertus*, *Chrodo-bardus*, etc.[2]. Enfin, nous trouvons, dans un diplôme de Dagobert Ier de 628, la mention d'un haut personnage appelé *Chrodolenus*[3], et, dans une charte de 711, celle de *Chrodolinus*, abbé de Saint-Pierre de Leus[4].

Il faut donc, sans hésitation, lire, au pourtour du chaton de notre anneau, le nom de :

CRO D OLENO.

CCXLVI

BAGUE D'IWEQORDA, TROUVÉE A CIERZAC (CHARENTE-INFÉRIEURE)[5]

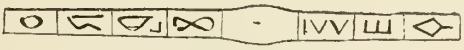

La bague que nous reproduisons ici a été trouvée par M. Vallet, conseiller municipal de Cierzac, dans sa propriété, sise en cette commune, et appartient à M. André Dumontet, propriétaire à Archiac (Charente-Inférieure). Elle a été recueillie dans un sarcophage en pierre, avec deux fibules en argent doré, à cinq rayons ornés chacun de plaques de grenat, et avec des perles d'émail ou de verre, provenant sans aucun doute d'un collier[6].

La seule remarque qui ait été faite sur le squelette, c'est celle de

1. Voir dans Förstemann, *Personennamen*, col. 310, 322 et 727-745.
2. Pardessus, *Dipl. et ch.*, t. I, p. 212 ; t. II, p. 4, 88, 111, 112, 114, 128, 150 et *passim*.
3 *Ibid.*, t. II, p. 2.
4. *Ibid.*, t. II, p. 228.
5. La commune de Cierzac dépend du canton d'Archiac, arrondissement de Jonzac.
6 Lettre de M. Dumontet, du 7 avril 1894.

la blancheur des dents [1], détail qui a été déjà signalé par les explorateurs des sépultures visigothes ou mérovingiennes de cette région.

L'anneau est formé d'un ruban d'argent, présentant des traces de dorure; il n'a que 17 1/2 millimètres d'ouverture, et ces faibles dimensions, ainsi que la présence d'objets de toilette dans le sarcophage, font bien voir que nous avons là un bijou de femme.

Uni à l'intérieur, il est octogone au dehors; le huitième pan est dépourvu de toute inscription et d'ornement quelconque; il ne se distingue du reste de l'anneau que par des dimensions plus grandes (10 millim. de large au lieu de 7, et 6 millim. de hauteur au lieu de 5). Sur les sept autres pans ou compartiments, sont très inhabilement gravés en creux des caractères, dont la lecture diffère essentiellement suivant le sens dans lequel on tourne le bijou.

Envisagé dans le sens où il est reproduit ci-dessus, il présente les lettres suivantes : à droite du chaton (pour le lecteur), il y a un I et deux V; un E; Q [2]; O, R, D et A non barré; enfin un S barré; ensemble

IWEQORDA S(*ignavi*).

Si l'on tourne la bague dans le sens opposé, on y lit, en partant de la droite du chaton (pour le lecteur) : d'abord le S barré; dans le compartiment suivant, un A non barré et un D; puis R, O, Q, E, deux A non barrés ou peut-être un M, et enfin un I; ce qui donnerait, pour l'ensemble, S(*ignum*) ADROQEAAI ou peut-être ADROQEMI.

Cette seconde hypothèse est inadmissible sous plusieurs rapports et surtout, par cette raison péremptoire qu'il s'agit ici d'un anneau de femme, ce qui exclut la possibilité d'un nom d'homme au génitif de la deuxième déclinaison [3].

1. Lettre de M. Dumontet, du 7 avril 1894.

2. Quand j'ai publié pour la première fois cet anneau (*Rev. archéol.*, année 1894, t. II, p. 1), j'ai admis comme possible la valeur d'un G aussi bien que d'un Q pour le caractère auquel j'attribue nettement aujourd'hui cette dernière valeur, qui est, je crois, la vraie.

3. Il faudrait, en outre, faire du petit A non barré, gravé dans un angle du deuxième compartiment, la première lettre du nom, ce qui serait fort singulier et invraisemblable; les deux premières lettres des derniers compartiments seraient bien plutôt deux A non barrés qu'un M; or, ces deux voyelles, pla-

La première leçon n'est pas seulement de beaucoup préférable à la deuxième ; elle est tout à fait satisfaisante, car elle nous fournit, comme il le faut dans l'espèce, un vocable féminin ; et de plus, ce vocable est composé normalement [1] des deux éléments suivants : *Iwe* ou *Iva*, nom de femme usité dans l'onomastique germanique [2], et un autre nom de femme, *Cota*, sensiblement approchant du *Corda* = *Qorda* de notre anneau [3].

DIOCÈSE DE POITIERS

CCXLVII

BAGUE A MONOGRAMME, TROUVÉE A AIRVAULT (DEUX-SÈVRES) [4]

Cette bague, célèbre par les discussions auxquelles elle a donné lieu, a été découverte près d'Airvault. Après avoir longtemps appartenu à feu B. Fillou, dont les travaux de numismatique et d'archéologie sont justement réputés, elle est devenue la propriété de sa nièce et unique héritière. Elle est en or pur, et ornée d'un chaton de forme ronde, ayant 23 millimètres de diamètre, et accompa-

cées à la suite l'une de l'autre, feraient un mot de formation peu acceptable *a priori*.

1. Le Λ terminal a ici la place et la valeur qui lui conviennent, et l'on ne se trouve pas en présence de ces deux **A** consécutifs que donne l'autre leçon.

2. Förstemann a noté : le nom de *Iwe* (*Personennamen*, table, p. 1385, col. 2) ; et le nom de *Iva* se rencontre dans le polyptyque de Saint-Germain-des-Prés (édit. de Guérard, p. 94 ; édit. de Longnon, p. 123). On trouve enfin dans le polyptyque de Saint-Rémi le nom composé de *Ive-Somus* (édit. de Guérard, p. 49).

3. Je signale dans Goldast (*Rer. Alamannicar. Scriptores*, II, a. 121), le nom de *Cotta*. Voir aussi Förstemann, *op. cit.*, col. 530 et suiv.

4. Airvault est un chef-lieu de canton, dépendant de l'arrondissement de Parthenay.

gné, de chaque côté, de trois cabochons ou globules en or, disposés en feuilles de trèfle, qui sont, comme nous avons eu plusieurs fois l'occasion de le faire remarquer, un des traits distinctifs de la fabrique mérovingienne.

Sur le chaton, on voit un monogramme, dont les diverses parties sont appuyées sur une arcature, et au bas duquel il y a une petite croix. Le tout est gravé en creux.

M. l'abbé Auber, qui a le premier publié cet anneau[1], a cru trouver, dans le monogramme dont il est orné, le nom de sainte Radegonde, qui devint en 538 la femme de Clotaire Ier, et mourut, en 567, dans le monastère de Sainte-Croix, qu'elle avait fondé à Poitiers. Le docte ecclésiastique suppose que le bijou, qui avait été enlevé en 1562 par les protestants, a pu être porté par l'un d'eux et rester avec lui, quelques années après, sur le champ de bataille de Moncontour, voisin d'Airvault où il a été retrouvé.

Cette conjecture a été combattue par Jules Quicherat[2] et par Edmond Le Blant[3]. Le savant auteur du recueil des *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, sans formuler d'ailleurs aucune proposition à la place de celle du premier éditeur, a montré qu'elle repose sur une erreur ou plutôt sur des erreurs de paléographie. « Trois lettres essentielles me semblent, dit-il, au moins douteuses. Le trait où l'on a vu le *d* est une courbure soudée à l'intérieur de la ligne qui ferme à droite le monogramme; or, il existe, sous cette boucle, une barre qui n'a point son emploi dans l'hypothèse avancée. M. l'abbé Auber lui-même a proposé, dans ses notices successives, de voir en deux endroits le *s*, qu'il est en effet difficile de montrer avec certitude. Le *n* qu'il reconnaît dans l'arcade extérieure du chiffre ne me paraît guère acceptable. J'ai toujours considéré cet arc comme un simple cadre, dont la mode des temps mérovingiens cerclait les monogrammes, afin de leur donner un aspect moins diffus et, pour ainsi dire, plus de solidité. »

Ces réflexions sont justes[4]. L'arcature ne saurait avoir la valeur

1. *Revue de l'art chrétien*, année 1863, p. 117, 580, 631; année 1864, p. 420.

2. *Mémoires de la Soc. des Antiquaires de France*, t. XXVII, et *Bulletin* de la même Société, année 1864.

3. *Inscript. chrét. de la Gaule*, t. II, p. 351, pl. LXXV, n° 452.

4. Sauf pour ce qui concerne la barre placée sous la boucle du prétendu *d*, qui, dans l'hypothèse de M. Auber, représentait un *i*, et à laquelle nous donnons nous-même cette valeur. Il n'est pas non plus exact de dire que l'arca-

d'un *n*, puisque nous en connaissons dans lesquelles cette lettre a été tracée[1]. J'affirme que la lettre *s* n'existe point dans le monogramme[2]; et ce que M. l'abbé Auber a pris pour un *d*, est un ꝯ rétrograde.

La leçon *Radegondis* est donc absolument inadmissible, ainsi que toute interprétation qui impliquerait la présence des lettres *d*, *n*, et *s*, ou de l'une d'elles.

Voici comment s'explique, suivant moi, le monogramme :

En partant, comme cela doit se faire normalement, de la partie inférieure de gauche, je vois un G mérovingien rétrograde (ꝯ), attaché par son extrémité supérieure à l'intérieur de l'arcature ; au-dessus, se détache le R; viennent ensuite : le E adossé à la droite de l'arcature, le second ꝯ, le O suspendu, une deuxième fois le R, suivi de la barre ou trait droit du premier ꝯ, et enfin le A final, ce qui nous donne pour l'ensemble :

✝ GREGORIA·

Ce nom était d'un usage assez fréquent au moyen âge. Il fut notamment porté par une aïeule de l'évêque de Vaison, *Aredius* ou *Petruinus*, lequel confirmait, en 683, les dons faits par cette matrone au monastère de Groselle[3], et la qualifiait *episcopia*[4].

Le titre d'*episcopa*, *episcopia* ou *episcopissa* paraît avoir été quelquefois attribué, soit à des femmes qui avaient été les épouses d'évêques avant leur ordination, et qui, à la suite de cette ordina-

ture n'est toujours qu'un *cadre*, car il y a des exemples d'un demi-cercle gravé au sommet d'un monogramme et dont les deux extrémités sont reliées par un trait horizontal, qui est la boucle d'un D couché. Voir le n° CCXII.

1. B. Fillon, *Considérat. sur les monn. de France*, pl. II, *Rev. Num.*, 1re série, année 1844, pl. I, n° 3; année 1854, pl. XII, n° 12. *Annuaire de la Soc. franç. de numismat. et d'archéol.*, année 1866, p. 117.

2. C'est pourquoi je ne m'explique pas que E. Le Blant ait dit, dans une publication plus récente, que le monogramme dont il s'agit « peut donner également *Radegondis*, *Aregondis*, *Andregondis*, *Gondegardis* » (*Instructions sur l'épigraphie chrét. de la Gaule et de l'Afrique rom.*, 1890, p. 38). Mon savant confrère avait lui-même, dans le passage cité de son *Recueil des inscriptions chrétiennes*, reconnu l'absence du S et même du N.

3. Situé dans un faubourg de la petite cité de Vaison.

4. « Ut quidquid... domnus Aredius sive Petruinus, pontifex urbis Vasensium, vel avia sua domna *Gregoria*, *epicopia*, ad ipsum locum proficiat in augmentum. » Pardessus, *Dipl. et chart.*, t. II, p. 192.

tion, s'enfermaient dans des monastères pour le reste de leurs jours[1], soit aussi, suivant nous, à des matrones, dont les fils ou petits-fils avaient été élevés au pontificat suprême ou à l'épiscopat[2].

CCXLVIII

ANNEAU AVEC MONOGRAMME, TROUVÉ A LA TOUR (DEUX-SÈVRES)[3]

L'anneau de bronze, que nous reproduisons ici, a 20 millimètres d'ouverture, 3 millimètres de hauteur du côté opposé au chaton. Ce chaton, ménagé à même le métal, de forme légèrement ovale, presque ronde, a 15 millimètres de large sur 14 de hauteur; il est accompagné, à droite et à gauche, de trois points, séparés les uns des autres par des entailles grossièrement exécutées, et imitant les cabochons disposés en feuilles de trèfle, qu'on remarque sur un si grand nombre de nos bagues.

Le chaton est orné d'un monogramme, gravé en creux par une main inhabile, et composé d'un B rétrograde, d'un E, qui est à l'autre extrémité du monogramme; d'un grand N, qui est au centre; d'un I, qui se détache horizontalement de la haste du B entre ses deux boucles. Revenant au centre, nous trouvons un G, de forme onciale (G); un second N, plus petit que le premier; un S, posé en travers de la barre médiane du grand N et ayant la valeur d'un S barré, c'est-à-dire de *Signum* ou *Sigillum*; enfin, une toute petite croix, à peine visible, dans le second angle du grand N.

Le tout nous donne, avec le redoublement de I :

SI(*gnum*) BENIGNI.

Ce nom de *Benignus* fut, comme on sait, très usité au moyen âge,

1. Pardessus, *ibid.*, note 1.

2. Voir, dans le Glossaire de Du Cange, l'exemple d'une matrone nommée *Theodora*, mère du pape saint Pascal, mort en 824, et qui est qualifiée *episcopa* (*Glossar.*, édit. Didot, t. III, p. 58, col. 3).

3. La Tour est un village situé près de Melle, chef-lieu d'arrondissement.

particulièrement dans les périodes romaine et gallo-franque, et illustre dans les annales de l'Église. On compte en effet quinze saints personnages qui l'ont porté, et dont l'un fut, au IIe siècle, l'apôtre de Dijon, sous le vocable duquel fut fondée la célèbre abbaye de Saint-Bénigne[1]. Quatre d'entre eux ont vécu du Ve au VIIIe siècle, savoir : un évêque d'Armagh (province de l'Ulster, Irlande), mort en 468[2]; un évêque d'Héraclée (Macédoine), qui siégeait en 553[3]; un moine de Moyenmoutier (Vosges), mort en 707[4] et un abbé de Fontenelle, mort en 723[5].

CCXLIX

ANNEAU AVEC LA LETTRE S ET TROIS POINTS, TROUVÉ A LA TOUR (DEUX-SÈVRES)

La bague en bronze, qui figure en tête de cette notice, a 22 millimètres d'ouverture et 5 millimètres de hauteur, du côté opposé au chaton; à cinq endroits de la circonférence, des groupes de trois traits chacun ont été tracés au burin. Le chaton, ménagé à même le métal, est de forme ovale avec 8 millimètres de large sur 10 de hauteur. Il est accompagné, à droite et à gauche, comme celui du n° précédent, de trois gros points, séparés les uns des autres par de profondes entailles et imitant les cabochons disposés en feuilles de trèfle, qui, suivant une remarque déjà faite, se rencontrent fréquemment sur les anneaux mérovingiens.

Le chaton présente un S, accosté de trois points, placés, l'un en avant, l'autre en arrière, le troisième au-dessous; je n'hésite pas à voir dans le S pointé l'équivalent du S barré, avec le sens de *Signum* ou *Sigillum*; et comme notre bague n° 2 a été recueillie dans la même sépulture que le n° précédent, et qu'elle présente également

1. Saint Bénigne mourut vers l'an 179. (*Hist. littér. de la France*, t. VI, p. 179.)
2. Hardy, *Descript. catal.*, t. I, p. 89.
3. Baronius, *Annal.*, an. 553, 28.
4. Bolland., *Acta SS.*, mens. jul., t. III, p. 205.
5. Pardessus, *Dipl. et ch.*, t. II, p. 307; *Acta SS. ord. S. Bened.*, III, I, p. 348.

les trois cabochons accostant le chaton, je ne doute pas que les deux objets ne soient l'œuvre du même orfèvre et n'aient appartenu au même personnage.

Il est naturel de penser que le propriétaire de ces bijoux se bornait, pour signer sa correspondance, à y apposer celui qui portait son nom en monogramme (le n° 1) et que pour souscrire les actes où il figurait en qualité de partie ou de témoin, il faisait précéder ou suivre son nom de l'empreinte du deuxième cachet, c'est-à-dire du sigle usité de *Signum* ou *Sigillum*.

Je ne dois pas négliger de rappeler, en terminant sur ce point, que la ville de Melle (*Metalum* ou *Metulum*, du moyen âge), près de laquelle nos deux anneaux ont été découverts, eut, sous les rois de la première race, un atelier monétaire, dont quelques produits sont arrivés jusqu'à nous[1].

CCL

ANNEAU DE VIRIA, TROUVÉ A ROUILLÉ (DEUX-SÈVRES)[2]

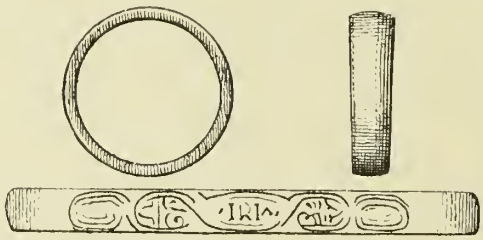

Cet anneau a été trouvé, le 10 septembre 1863, dans une sépulture mérovingienne, en un champ dépendant du domaine de Rouillé et dit *du Chiron-l'Ardoise*, commune de Villemain.

Feu M. Beauchet-Filleau, propriétaire à Chef-Boutonne, qui était le possesseur de ce bijou, en a donné la description dans une intéressante notice insérée au tome XXIV des *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*[3]. Le savant archéologue ayant bien voulu nous le communiquer, nous avons pu le faire dessiner sous nos yeux.

1. *Rev. numism.* 1re série, t. IX, p. 390 et t. XVI, p. 25.
2. Rouillé est situé dans la commune de Villemain, canton de Chef-Boutonne, arrondissement de Melle
3. Pages 273 et suiv. ; planche XIII, fig. 13.

La bague de Rouillé, parfaitement conservée, est en argent : elle a 6 millimètres de hauteur, 18 millimètres seulement d'ouverture, ce qui indique qu'elle était à l'usage d'une femme. Le chaton, ménagé à même le métal, est un ovale, simplement formé de deux traits au burin, points de départ d'enroulements qui se développent à droite et à gauche. Dans cet ovale sont gravés des caractères, où nous lisons, comme l'a fait M. Beauchet-Filleau, le nom de

VIRIA·

Les quatre dernières lettres sont à peu près certaines, et quant à la première, le seul trait qui reste ne peut être que la deuxième barre oblique d'un V.

Nous n'avons pas d'exemple à citer du nom de *Viria* : le seul vocable connu du moyen âge que nous puissions en rapprocher, est celui de sainte *Viridiana* (sainte Verdienne), qui vécut dans la première moitié du XIIIe siècle[1]. Notre regretté confrère, Ed. Le Blant, ayant rencontré, dans une épitaphe de Maguelonne, le nom de VIRA, y a vu une altération de VERA[2] qui a été, en effet, usité (de même que le masculin VERVS qui y correspond) dans l'antiquité et le haut moyen âge[3]. La légende de l'anneau de *Viria* disposerait à penser qu'il convient peut-être de maintenir, là où elle se trouve, la forme *Vira*.

CCLI

AUTRE BAGUE TROUVÉE A ROUILLÉ (DEUX-SÈVRES)

La sépulture où a été trouvé l'anneau sagillaire de *Viria*, ci-dessus décrit, renfermait une deuxième bague en argent, dépourvue d'inscription. Elle appartient, comme la première, à la collection de M. Beauchet-Filleau, qui l'a également éditée dans le recueil précité. Voici ce qu'il en dit : « Elle est formée d'une simple feuille d'argent, assez mince; le chaton, qui était soudé au point où se joi-

1. Bolland., *Acta SS.*, mens. febr., t. I, p. 255.

2. *Nouveau recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule*, n° 324, p. 372. E. Le Blant n'a même mentionné, dans sa table de noms propres, que celui de *Vera*.

3. Il y a une sainte Vère, honorée à Clermont-Ferrand. Bolland., *Acta SS.*, mens. jan., t. II, p. 593.

gnaient les deux extrémités, a été brisé, sans doute par le coup de pioche qui a faussé d'une manière sensible la bague elle-même[1]. »

Ajoutons à ces renseignements que l'anneau dont il s'agit a

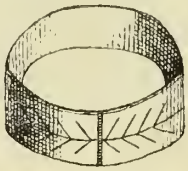

7 millimètres de hauteur et 22 à 23 millimètres d'ouverture, ce qui semble dénoter qu'à la différence du précédent, il était porté par un personnage du sexe masculin.

CCLI *bis*

ANNEAU DÉCORÉ DE DESSINS GÉOMÉTRIQUES, TROUVÉ A CHEF-BOUTONNE (DEUX-SÈVRES)[2]

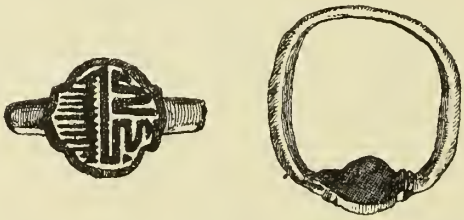

Voici un anneau de bronze inédit, qui appartient à M. de Saint-Marc, juge de paix à Niort, et dont les dessins m'ont été adressés par M. P. van der Cruyssen, trésorier de la commission du Musée de cette ville.

Il a 20 millimètres d'ouverture : sa tige a, près du chaton, 4 millimètres de large. Le chaton, de forme irrégulière, a de 16 à 17 millimètres dans sa plus grande hauteur, sur 20 dans sa plus grande largeur : il est orné de dessins géométriques tracés au burin.

1. *Mémoires de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest*, t. XXIX, p. 273 ; planche XIII, fig. 15.

2. Chef-Boutonne est un chef-lieu de canton, dépendant de l'arrondissement de Melle.

DIOCÈSE DE PÉRIGUEUX

CCLII

ANNEAU DE JANUS, AVEC LE SYMBOLE DE LA COLOMBE, TROUVÉ PRÈS D'ISSIGEAC (DORDOGNE)[1]

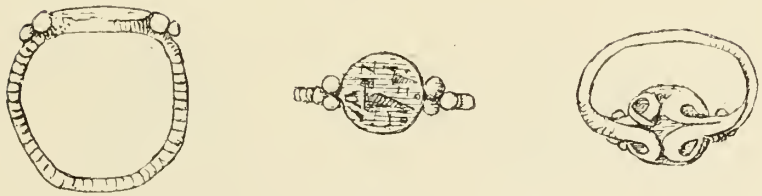

Voici une bague en argent, qui a été achetée en 1888, pour le Musée archéologique du département de la Dordogne, par M. Michel Hardy, conservateur de ce dépôt, chez une marchande d'antiquités de Bergerac, qui l'avait elle-même acquise, peu de jours auparavant, d'un paysan d'Issigeac.

Elle a été déformée accidentellement, et a une ouverture ou diamètre intérieur qui varie de 19 à 21 millimètres. La tige a 2 millimètres d'épaisseur. Le chaton, de forme ronde, soudé sur la tige, a 11 millimètres de diamètre, et est accosté de trois cabochons ou globules disposés en feuilles de trèfle.

Avant de décrire et d'expliquer les caractères et les figures gravés en creux sur le chaton, il nous paraît utile de reproduire ici les observations que le savant conservateur du Musée de Périgueux nous a communiquées touchant les procédés suivant lesquels notre anneau a été confectionné : « La baguette cylindrique et striée transversalement étant préparée, l'artiste, dit-il, en a aminci au marteau les deux extrémités, les a fendues par la moitié avec des cisailles, puis en a façonné les languettes terminales en forme de fleurons ou volutes, les a aplaties fortement et puis soudées sur la face inférieure du chaton; il a enfin soudé trois glo-

1. Issigeac est un chef-lieu de canton, dépendant de l'arrondissement de Bergerac.

bules d'argent sur la baguette, à droite et à gauche du chaton[1] ».

Le graveur a représenté sur le chaton : 1° deux oiseaux, d'inégales dimensions, le plus petit placé au-dessus du plus grand; 2° derrière ces oiseaux, trois points; 3° au devant d'eux, les trois lettres IAN.

Le plus gros des oiseaux est, à nos yeux, le symbole du Christ, comme il se trouve sur plusieurs des bagues ci-dessus décrites.

Le deuxième oiseau (c'est le seul exemple que j'en aie rencontré jusqu'ici) a peut-être la même signification symbolique que le premier.

Quant à l'inscription, où nous devons naturellement chercher le nom du possesseur de la bague sigillaire, nous pensons qu'il faut voir dans le groupe IAN, IANI avec le redoublement de l'initiale, le génitif du vocable [IANVS], qui, au moyen âge, fut employé comme l'équivalent de *Johannes,* ainsi que cela a eu lieu notamment pour Jean II, roi de Chypre et de Jérusalem en 1398, et connu dans l'histoire sous le nom de *Janus*[2].

DIOCÈSE DE BAZAS

CCLIII

ANNEAU SIGILLAIRE DE GULFÉTRUD, TROUVÉ A SAINTE-PÉTRONILLE (GIRONDE)

Cet anneau a été trouvé, en 1862, dans le cimetière de Sainte-Pétronille (Gironde)[3]. L'une des trois tombes que l'on découvrit alors en cet endroit, se composait d'une auge en pierre de plus de 2 mètres de long sur 1 mètre de large, recouverte d'une pierre en forme de toit. On y recueillit, avec le bijou qui nous occupe, un style, une épée de bronze et des scramasax en fer, une boucle de ceinturon, une plaque en ivoire ornée de dessins et deux plaques d'argent, reliées par des clous du même métal.

M. Grellet-Balguerie, auteur de cette importante découverte, la

1. Lettre du 3 mars 1890. C'est à l'aide de dessins et d'empreintes envoyés par M. Hardy que nous avons fait figurer l'anneau d'Issigeac.

2. *Art de vérifier les dates,* édit. in-8°, t. V, p. 154.

3. Commune de Gironde, canton et arrondissement de La Réole.

signala, le 2 décembre 1862, à la Société des Antiquaires de France, dont il est associé correspondant[1], et en fit le sujet d'une description, publiée sous le titre d'*Antiquités réolaises*[2].

Notre bague, qui a passé, depuis, dans la collection de feu le baron Pichon, est en or fin, et pèse 10 grammes; la tige a 16 millimètres seulement d'ouverture entre le chaton et le côté opposé. Le chaton, soudé sur la tige, a la forme d'une couronne ou d'un bandeau circulaire, composé de quatre rangées de perles ou cabochons superposés, et dont le relief au-dessus de la tige est de 3 millimètres 1/2. La surface ronde du chaton, encadrée dans la rangée su-

périeure des perles ou cabochons, a 11 millimètres de diamètre. On y lit, gravé en creux, le nom de

TVLFETRVD·

Gulf = *vulf*; *trud* = *drud*; *Gulfetrud* est donc égal à *Vulfedrud*. Or, nous trouvons, au IXe siècle, la mention assez fréquente de *Vulfedrudis*[3].

Une première particularité à noter, c'est que le nom de la femme pour laquelle l'anneau sigillaire avait été fabriqué, se présente ici dans sa pure forme germanique, dégagé de la désinence latine[4].

La deuxième observation à faire est que le sarcophage qui ren-

1. Le *Bulletin* de cette Société contient (année 1862, p. 193) une note, accompagnée d'une reproduction du chaton de notre anneau, dont M. Grellet-Balguerie était alors propriétaire, et qui a passé, depuis, en la possession de feu le baron Pichon.

2. C'est grâce à une obligeante communication de cet antiquaire distingué que nous avons pu reproduire l'anneau de Gulfétrud.

3. 1° Dans le *Polyptyque de Saint-Germain-des-Prés*, p. 4 et 95 de l'édition Longnon, 3 et 73 de l'édition Guérard; 2° dans le *Polyptyque de Saint-Rémi*, édit. Guérard, p. 86.

4. Nous reproduisons plus bas (n° CCLXVII) l'exemple d'un radical germanique, qui a servi à composer de nombreux vocables.

fermait ce bijou de femme était assurément celui d'un homme, d'un guerrier. Ses grandes dimensions, les armes et la boucle de ceinturon qu'il contenait, ne permettent aucun doute à cet égard. Il faut donc penser (et nous ne voyons pas d'autre explication plausible) que le guerrier dont Gulfétrud était l'épouse ayant survécu à cette dernière et ayant gardé l'anneau de la défunte, ce bijou fut placé près de lui dans son cercueil. Nous avons enregistré plus haut un fait pareil [1].

1. Voir le n° CLXXX.

PROVINCE NARBONNAISE

DIOCÈSE DE MAGUELONNE, PLUS TARD *DE MONTPELLIER*

CCLIV

ANNEAU AU SYMBOLE DU POISSON, TROUVÉ A MONTBAZIN (HÉRAULT)

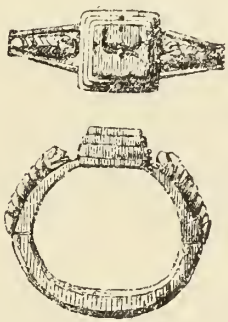

Le Musée de Montpellier possède un anneau d'or fin, trouvé, en 1851, près du village de Montbazin. Cet anneau, qui a 21 millimètres d'ouverture, est orné d'un chaton carré, formé de trois assises en retrait l'une sur l'autre, et d'une hauteur totale de 5 millimètres au-dessus de la tige. Ce chaton a 11 millimètres de côté à sa base, et 8 seulement à son sommet : il présente, gravé en creux, un poisson nageant de droite à gauche (pour le lecteur), et il est accosté de deux reptiles, difficiles à mieux définir, qui couvrent une partie de la tige. Nous ne pouvons dire si le chaton et les reptiles figurés à droite et à gauche ont été soudés sur la tige ou ménagés à même le métal[1].

1. Notre regretté confrère, Al. Germain, à qui j'avais demandé de vérifier le

Feu Al. Germain, le regretté doyen de la Faculté des lettres de Montpellier et membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, sur la proposition duquel la Société archéologique de Montpellier avait fait l'acquisition de ce précieux bijou, le publia en 1855, et en donna un intéressant commentaire[1]. Il rappelait, au sujet du poisson, le rôle important qu'il avait eu dans la symbolique chrétienne; Clément d'Alexandrie, à la fin du nᵉ siècle, le rangeait parmi les emblèmes qu'il recommandait aux chrétiens de son temps de faire graver sur les cachets de leurs anneaux[2].

Quant aux deux reptiles qui accostent le chaton de notre bague, Al. Germain se demandait s'il fallait y voir des chenilles ou des serpents, symboles de régénération par le baptême ou la pénitence.

Relativement à la date de la fabrication, notre savant confrère estimait que, par son style et les emblèmes dont il était orné, ce petit monument appartenait au vᵉ siècle.

De son côté, Edmond Le Blant a pensé, et avec raison suivant nous, que la forme de notre anneau le reporte aux temps mérovingiens, et qu'il fournit une preuve nouvelle de l'emploi persistant, dans les provinces de l'empire, du poisson symbolique, alors que les chrétiens de Rome avaient depuis longtemps cessé d'en faire usage[3]. La preuve de cette persistance se trouve dans une inscription lapidaire de Trèves, de la fin du vᵉ siècle ou du commence-

fait, m'écrivait le 9 janvier 1886 : « Voici, l'anneau au poisson sous les yeux, la réponse à votre questionnaire. Je n'oserais affirmer que le chaton ne soit pas soudé à l'anneau; mais la soudure aurait été, dans ce cas, tellement déguisée, qu'elle serait à peine perceptible. Il ne serait pas impossible qu'il en eût été de même des deux reptiles affrontés qui encadrent le poisson. »

1. *Mémoires de la Soc. archéologique de Montpellier*, année 1855, p. 137 et suiv.

2. *Pædagogus*, lib. III, cap. 11. Voici le texte de ce passage, particulièrement intéressant pour l'histoire de la sphragistique :

« Τὸν δακτύλιον οὐκ ἐπ' ἄρθρῳ φορητέον τοῖς ἀνδράσι, γυναικεῖον γὰρ τοῦτο · εἰς δὲ τὸν μικρὸν δάκτυλον; καὶ τοῦτο εἰς τοῦσχατον καθιέναι · ἔσται γὰρ οὕτως εὐεργὴς ἡ χεὶρ, ἐν οἷς αὐτὴς δέομεθα · καὶ οὐ ῥᾷστα ὁ σημαντὴρ ἀποπεσεῖται τῇ μείζονι τοῦ ἄρθρου συνδέσει φυλλατομενος. Αἱ δὲ σφραγῖδες ἥμῖν ἔστων πελειὰς, ἢ ἰχθὺς, ἢ ναῦς οὐρανοδρομοῦσα, ἢ λύρα μουσικὴ, ἡ κέκρηται Πολυκρατης· ἢ ἄγκυρα ναυτικὴ; ἢν Σέλευκος ἐνεκαράττετο τῇ γλυφῇ · κἂν ἁλιευων τις ἢ Ἀποστόλου μεμνήσεται, καὶ τῶν ἐξ ὕδατος ἀνασπωμένων παιδίων. Οὐ γὰρ εἰδώλων πρόσωπα ἐναποτυπωτέον, οἷς καὶ προσέχειν ἀπείρηται, οὐδὲ μὲν ξίφος, ἢ τόξον, τοῖς εἰρήνην διώκουσιν, ἢ κύσελλα τοῖς σωφρονοῦσιν. »

3. *Inscript. chrét. de la Gaule*, t. II, p. 427, nº 608.

ment du VIIe, autour de laquelle sont gravés deux poissons et deux colombes [1]; la colombe était aussi un des nombreux emblèmes du Christ [2], et l'un de ceux que les fidèles faisaient fréquemment graver sur leurs anneaux.

1. *Ibid.*, t. I, p. 370-371, n° 261.
2. Voir notamment R. Garrucci, *Hist. de l'art chrétien*, t. VI, planche 410, fig. 1 et 2, où l'on trouve représentée une série d'emblèmes du Christ.

II

ANNEAUX DE PROVENANCES INCONNUES

CLASSÉS PAR LOCALITÉS
ET COLLECTIONS FRANÇAISES OU ILS SONT CONSERVÉS

PARIS

1° Bibliothèque Nationale (Cabinet des Médailles) [1].

CCLV

ANNEAU PORTANT, AVEC UNE EFFIGIE, LES INITIALES S·R., DE PROVENANCE INCONNUE

Ce bijou, après avoir appartenu à la collection de M. Jean Rousseau, passa, en 1848, dans les cartons du Cabinet des médailles, de la Bibliothèque nationale.

C'est une bague en or pur, qui a 19 millimètres d'ouverture. Son chaton, de forme ronde, est soudé sur les branches de l'anneau, qui se prolongent, au-dessous, en forme de doubles pattes recourbées en volutes : il a 14 millim. de diamètre, et, aux points où il se réunit à la tige, il y a deux globules ou cabochons, également en or.

Sur le chaton, est gravée en creux une figure de profil, avec une partie du buste vêtue ; les cheveux sont rejetés en arrière.

Devant la face, est inscrite la lettre S ; du côté opposé, un R rétrograde.

1. A la série d'anneaux conservés au Cabinet des médailles et dont suit la description, il faut joindre le n° CCLXVII, dont il a fait récemment l'acquisition.

Adrien de Longpérier, en publiant cette bague, dans sa notice sur les monnaies françaises de la collection Rousseau, s'est ainsi exprimé à son sujet[1] : « Elle a été attribuée à Sigebert ; mais quelques antiquaires se sont refusés à voir dans les deux lettres S. R. *Sigibertus Rex*, par la raison qu'un sceau royal devrait avoir plus d'importance, affirmant de plus que, la lettre S ne pouvant signifier que *Sigillum*, il fallait compléter le mot qui commence par R au moyen d'un nom de particulier. On peut répondre à cela que M. de Barthélemy a retrouvé et publié dans la *Revue numismatique*[2] un sceau de Dagobert, de très petit module, et fait d'une matière beaucoup plus vulgaire, puisqu'il est de cuivre, et que, sur

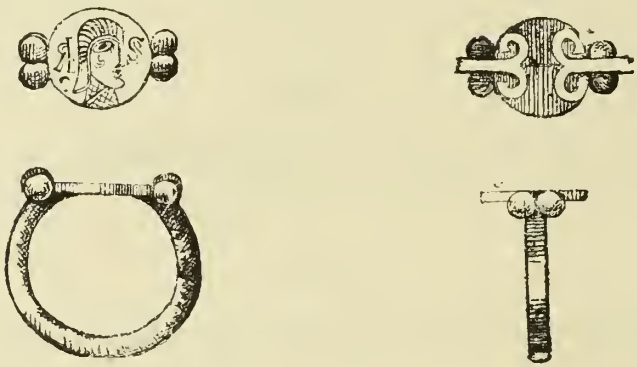

ce sceau, comme c'est la coutume pour les sceaux mérovingiens, le nom du roi n'est pas précédé de *Sigillum*. On doit encore ajouter que le sceau d'or de Childéric, trouvé dans le tombeau de Tournay, se rapproche beaucoup de celui-ci pour les dimensions. »

Malgré la grande autorité qui s'attache aux opinions de notre éminent et regretté confrère et ami, nous ne croyons pas pouvoir adopter son interprétation.

Les cachets apposés au bas des actes par les personnes qui y figuraient comme parties ou comme témoins, ayant le caractère de *véritables souscriptions*, les caractères gravés sur ces cachets devaient évidemment se rapprocher le plus possible de celles que présentent les actes écrits.

Or, nous ne connaissons pas un seul exemple de diplôme ou ju-

1. *Collect. Rouss.*, p. 35, et pl. I, fig. 104. Cf. Bordier et Charton, *Histoire de France par les monuments*, t. I, p. 150.
2. T. VI, 1841, p. 177.

gement émané de l'autorité royale, que le prince ait souscrit avec *la seule initiale de son nom*. Il est d'ailleurs difficile d'admettre *a priori* que la volonté du souverain, dont l'importance et les conséquences étaient toujours si grandes, se manifestât sous cette forme, et se manifestât ainsi *habituellement*, comme l'impliquerait l'existence d'un cachet portant simplement une initiale ?

Par contre, et si l'on ne trouve aucun exemple de ce genre dans les actes royaux, il en existe dans ceux de particuliers, et nous pouvons en citer un d'authencité certaine. On voit, en effet, au bas de la charte de fondation d'un monastère de femmes à Bruyères-le-Châtel, par une matrone appelée Chrotilde, charte datée de 670-672, des souscriptions de témoins, parmi lesquelles celle-ci : « *Signum* E, vir inluster Ermenrigo[1]. » Ce personnage, nommé Ermenric, se servait d'un cachet portant son initiale précédée du sigle de *Signum*, soit S. E., comme celui qui nous occupe porte S. R. En tous cas, il employait habituellement ce mode de souscription.

Il est donc rationnel de voir dans les lettres S.R. les initiales de *Signum* et d'un vocable commençant par R, et non pas, comme l'a pensé A. de Longpérier, celles de *Sigibertus Rex*.

CCLVI

BAGUE AVEC SOU D'OR POUR CHATON, DE PROVENANCE INCONNUE

Voilà une bague en or, qui, après avoir, comme la précédente, fait partie de la collection de M. Jean Rousseau, a également passé, en 1848, au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale.

Elle a 22 millimètres d'ouverture ; son chaton est un sou d'or, soudé sur les branches de la tige, qui se prolongent, au-dessous, en forme de doubles pattes recourbées en volutes. Aux points de réunion de la tige et du chaton, ont été soudés trois globules ou cabochons en or, disposés en feuilles de trèfle.

Le sou d'or qui forme le chaton, porte le buste royal, vêtu du paludamentum ; la tête, tournée à droite, est ceinte d'un bandeau, terminé, sur la nuque, par trois bandelettes ; autour de l'effigie :

CHLOTARIVS REX.

1. Cette charte a été reproduite, *d'après l'original*, par J. Tardif, *Monum. histor.*, Cartons des rois, p. 16; et Pardessus, *Diplom. et chart.*, t. II, p. 148.

Au revers, c'est-à-dire du côté du sou d'or, appliqué aux branches pattées de l'anneau, est gravée une croix fourchue au sommet et aux bras, fichée sur une base, également fourchue aux deux bouts

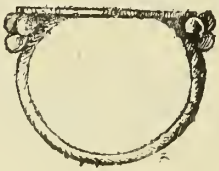

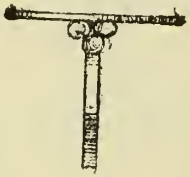

et posée sur un petit globe. Sous les bras de la croix, les lettres A.R. Entre deux cercles de perles, on lit :

..HLOTAR..VS REX.

Les points marquent les parties de la légende cachées sous les supports du chaton. Ce bijou pèse 7gr, 35.

Adrien de Longpérier qui a considéré, avec raison, cette bague comme un objet évidemment contemporain des Mérovingiens, a attribué le sou d'or qui en est le chaton au roi Clotaire II.

CCLVII

AUTRE BAGUE DONT LE CHATON EST UN SOU D'OR, DE PROVENANCE INCONNUE

Voici une bague en or pur, qui est conservée au Cabinet des mé-

dailles de la Bibliothèque nationale[1]. Elle est formée : 1° d'une mince tige d'égale dimension dans tout son pourtour, et qui a 22 millimètres d'ouverture; 2° du revers d'un sou d'or, imité des monnaies byzantines et qui lui sert de chaton. On y représenta, suivant l'usage, une Victoire ailée, de face, tenant de la main droite une couronne et de la gauche un globe crucigère. On voit au-dessous, une petite croix ; en légende circulaire,

VICTVRIA AC· ... TORVN

formule corrompue de

VICTORIA AVGVSTORVM

En exergue,

CONOB·

Cette monnaie, dont les marques du droit ont été effacées, a été soudée sur la tige à l'aide de deux pattes terminées en volutes : elle est accostée, à chacun des deux points de réunion avec la tige, de trois globules ou cabochons disposés en forme de trèfle.

CCLVIII

ANNEAU AVEC MONOGRAMME, DE PROVENANCE INCONNUE

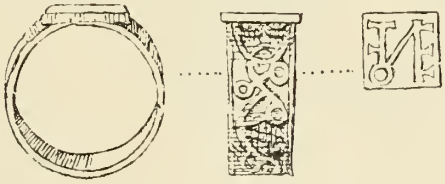

Voici une bague en cuivre, sur laquelle on observe de nombreuses traces de dorure. Elle est conservée dans les vitrines du Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale, mais sans numéro d'ordre sur le catalogue.

Elle a 19 millimètres d'ouverture; la tige, qui a 9 millimètres de largeur sur tout son pourtour, est décorée d'ornements gravés en creux.

Le chaton, ménagé à même le métal, est de forme carrée avec

1. Cet objet porte sur le catalogue du Cabinet des médailles les n°s 2929 et P 2755.

11 millimètres de côté, et porte, également gravé en creux, un monogramme, qui se déchiffre assez aisément. On y voit, très apparentes, les deux lettres initiales FO; un V et un A non barré, formés par les hastes du F et du E final et le trait oblique intérieur; un N, puis le E final, ce qui donne :

FOVANE

génitif de *Fovana*. Le nom de *Fova* fut assez usité pendant le haut moyen âge : car nous le voyons porté par un évêque de Chalon-sur-Saône, qui gouverna ce diocèse de 817 à 837[1]; et il est permis, comme nous l'avons fait observer déjà, d'admettre le nom féminin qui y correspond. La déclinaison de ce vocable au génitif implique que l'on a sous-entendu *Signum* ou *Sigillum*.

CCLIX

BAGUE AVEC MONOGRAMME, DE PROVENANCE INCONNUE

Ce bijou en or pur est conservé au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale[2]. Il a 18 à 19 millimètres d'ouverture; il

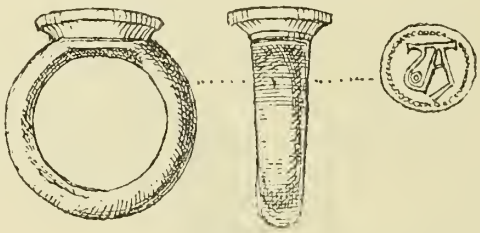

est formé d'une tige massive, ronde et unie, de 4 millimètres d'épaisseur, et d'un chaton qui y a été soudé et présente un relief de 4 millimètres au-dessus de la tige. Sur ce chaton, qui est de forme ronde, et a 13 millimètres de diamètre, est gravé en creux, dans un cercle de grènetis, un monogramme, où l'on trouve les lettres S, O, L, A, un T qui domine et relie toutes les parties de l'inscription, et la lettre I figurée par un des traits droits du monogramme; nous avons tous les éléments du nom de

SOLATII

1. *Patrolog. latin.*, t. CIV, p. 77.
2. Il est inscrit au catalogue sous le n° 2962.

génitif de *Solatius*, qui se rencontre dans des actes du haut moyen âge[1]. Le mot *Signum* est sous entendu.

CCLX

BAGUE D'ABTO, DE PROVENANCE INCONNUE

Nous reproduisons ici une bague en or un peu pâle, appartenant au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale, dans le catalogue duquel elle est inscrite sous le n° 2921.

Cette bague se compose d'une mince tige, qui a 20 millimètres d'ouverture, et d'un chaton de forme ronde, qui y est soudé.

Sur ce chaton, dont le diamètre est de 13 millimètres, on voit grossièrement figuré un oiseau, sans doute la colombe, qui est un des emblèmes du Christ. Au-dessus du dos de cet oiseau, on lit les trois lettres ABT auxquelles vient se joindre un O gravé entre les pattes de l'animal, ce qui donne le nom de

ABTO.

L'Église honore un saint nommé *Apto*, qui fut évêque d'Angoulême au VIe siècle[2].

D'un autre côté, il y a un saint nommé *Abdon*, qui mourut à Rome au IIIe siècle[3].

Dans le premier de ces vocables, un P remplace le B de notre inscription sigillaire. Dans le second, un D remplace le T. Mais l'emploi de ces lettres les unes pour les autres n'a rien que de très normal, et ne saurait faire obstacle au rapprochement que nous indiquons.

1. Le *Cartulaire de Saint-Victor de Marseille* contient plusieurs chartes où figurent des témoins de ce nom. Voir des chartes de 1182, t. Ier, p. 250; de 1185, t. II, p. 587; de 1193, *ibid.*, p. 445; et de 1227, *ibid.*, p. 376.

2. Bolland., *Acta SS.*, mens. octobr., t. XI, p. 885.

3. Id., *ibid.*, mens. jul., t. VII, p. 130.

CCLXI

BAGUE AVEC MONOGRAMME, DE PROVENANCE INCONNUE

Voici une autre bague inédite en or, qui est conservée au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale[1].

La tige a une ouverture de 20 millimètres; sa largeur est de 9 à 10 millimètres près du chaton, de 4 millimètres seulement du côté opposé.

Le chaton, soudé sur la baguette, est un carré irrégulier de 11 millimètres de largeur sur 9 de hauteur. Dans un cadre tracé par des lignes de perles ou de grènetis, il y a un monogramme compliqué, dans lequel on distingue les lettres suivantes : en partant de la base du côté droit (à gauche du lecteur), un G mérovingien (ꝶ), appendu au sommet extérieur de la première perpendiculaire; un L au bas; à l'intérieur, un A et un N liés; un I au dessous; un C au-dessus; à droite (pour le lecteur) un E; et dans l'angle, un S, séparé du monogramme.

Cette dernière lettre paraît être ici l'initiale de *Signum*.

Les autres caractères, groupés dans l'ordre ci-dessus, donnent le nom de GLANICE, génitif de GLANICA; et l'inscription de notre anneau se lirait :

GLANICE S(*ignum*)[2].

1. Elle est inscrite au catalogue sous le n° 2935.

2. Nous n'avons pas encore rencontré d'exemple de l'emploi de ce vocable au moyen âge.

PARIS

2° Musée du Louvre.

CCLXII

ANNEAU SIGILLAIRE DE TRASILDUS, DE PROVENANCE INCONNUE

Parmi les bijoux compris dans la belle collection léguée à l'État par M. le baron Davilliers, et conservés au Musée du Louvre, se trouve la bague reproduite en tête de cette notice. La provenance en est inconnue.

Elle est en or fin et d'une conservation parfaite; elle a 16 millimètres d'ouverture, et, au pourtour, une épaisseur de 3 millimètres. Elle est ornée d'un chaton carré, de 9 millimètres de côté, dans lequel pénètrent les branches de la tige; aux deux points de jonction, trois globules ou cabochons également en or, disposés en feuilles de trèfle.

Au centre du chaton, est inhabilement gravé en creux un oiseau, vu de trois quarts et tourné à droite[1]. En deux lignes, accostant cet oiseau, se lit le nom du propriétaire du bijou, précédé d'une petite croix grecque :

+ TRA — ϖILΔI

TRASILDI, avec un A non barré, un S couché, et un D triangulaire en forme de delta renversé.

D'après le génitif *Trasildi,* on a sous-entendu le mot de *signum* ou *sigillum.*

1. La queue en éventail de cet oiseau donnerait à penser que c'est un paon, si l'absence d'aigrette ne devait faire écarter cette idée. Il est très vraisemblable qu'on a voulu figurer ici la colombe, qui est, ainsi que nous l'avons dit plus haut, un des emblèmes du Christ.

Nous n'avons pas d'exemple du nom de *Trasildus*, que nous puissions citer ici; mais nous connaissons un certain nombre de vocables, comme *Trasilane*, affranchie par le testament d'Erminetrudis[1]; *Trasibrictus*, témoin au testament d'Irmina, abbesse d'Oereen (province de Trèves)[2]; et *Trasimirus*, personnage laïque, qualifié *procer*, et assistant au XIIIe concile de Tolède, tenu en l'an 681[3]. Ces vocables sont formés sur un thème qui leur est commun avec *Trasildus*[4].

CCLXIII

ANNEAU AVEC INSCRIPTION, DE PROVENANCE INCONNUE

Ce bijou fait partie, comme le précédent, de la collection léguée par M. le baron Davilliers au Musée du Louvre.

Il est en or pur, très bien conservé; il a 18 millimètres d'ouverture; le pourtour a 3 millimètres de hauteur du côté opposé au chaton. Ce chaton, de forme ovale et ménagé à même le métal, a 17 millimètres dans sa longueur, sur 10 millimètres de hauteur au centre, et présente, gravés en creux sur deux lignes, les caractères suivants :

SFƎ
SIX·

La 3e lettre de la première ligne est, je crois, inscrite dans le sens rétrograde, et cette ligne doit être lue SFE : au commencement de la deuxième ligne, il y a un caractère dont la signification

1. Ann. 700, dans Pardessus, *Diplômes et Chartes*, t. II, p. 258.

2. Ann. 698; *ibid.*, p. 252. Les chartes attribuées à Irmina sont généralement regardées comme fausses ou gravement interpolées; mais elles sont anciennes et conservent une certaine valeur.

3. Dans Ph. Labbe, *Collect. maxim. concilior.*, t. VI, p. 1270.

4. On peut encore rapprocher de ce mot les suivants : *Trasamundus* ou *Trasemundus*, roi des Vandales (496-523), et les noms de trois monnayers de la période gallo-franque : *Trasemundus*, *Trasoaldus* et *Tradulfus*. Cf. Anat. de Barthélemy, *Liste des Monnayers*, etc.; in *Biblioth. de l'Éc. des chartes*, année 1881.

est difficile à déterminer, mais où il est assez rationnel de voir un X. Je ne suis pas en mesure de donner de l'inscription une explication satisfaisante[1].

CCLXIV

ANNEAU AVEC MONOGRAMME, DE PROVENANCE INCONNUE

Voilà une troisième bague de la période gallo-franque, comprise dans la collection léguée par M. le baron Davilliers au Musée du Louvre.

Elle est en or, comme les deux précédentes, et d'une conservation parfaite. Elle n'a que 16 à 17 millimètres d'ouverture, ce qui donne lieu de présumer qu'elle a dû appartenir à une femme. Le pourtour a 2 millimètres de hauteur du côté opposé au chaton. Ce chaton, de forme ronde, et de 11 millimètres de diamètre, est soudé aux deux branches de l'anneau; il est orné, au centre, d'un petit cercle, renfermant un point, et de la circonférence duquel se détachent, à distances égales, quatre traits droits, portant chacun une lettre à son extrémité.

Ces lettres, gravées tout au bord du chaton, sont, en allant de droite à gauche :

S R S E ·

Au centre, il y a un O, et nous avons, pour l'inscription entière, la leçon suivante :

S (*Signum* ou *Sigillum*) ROSE·

Ce nom était, comme on sait, fort usité dans le monde romain ; plusieurs saintes l'ont porté, notamment une femme qui fut martyrisée, avec son fils Platanus, sous le règne de l'empereur Trajan[2].

1. Quand j'ai publié pour la première fois cet anneau (*Rev. archéol.*, année 1885, t. Ier, p. 306-307), j'avais proposé, d'une façon dubitative, d'y lire **FELICIS**; mais cette conjecture me semble décidément n'avoir pas de base suffisante, et je crois devoir y renoncer.

2. Bolland., *Acta SS.*, mens. septemb. t. I, p. 107.

PARIS

3° Feu le baron Pichon (collection de)

CCLXV

ANNEAU SIGILLAIRE D'ABBON, DE PROVENANCE INCONNUE

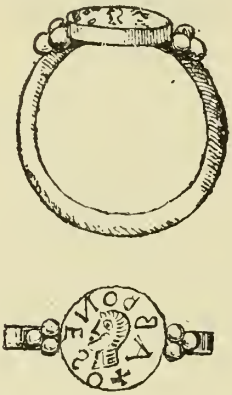

Cet anneau d'or, qui a appartenu à M. Charvet, puis à feu Benjamin Fillon, a passé dans la collection de feu le baron Pichon. Il a 23 millimètres d'ouverture, et il est orné d'un chaton de forme arrondie, mais irrégulière, qui a de 13 à 14 millimètres de diamètre, et porte, autour d'une tête nue, grossièrement gravée, cette inscription :

+ ABBONESO·

On a jusqu'ici considéré cette inscription comme représentant le nom d'un personnage appelé *Abbonesus*[1]. Mais ce nom est entièrement inconnu, tandis que celui d'*Abbo* fut non seulement très usité, mais même célèbre dans le haut moyen âge : c'est celui de plusieurs saints évêques, abbés et prêtres[2], de personnages laïques[3], de mon-

1. E. Le Blant, *Inscript. chrét. de la Gaule*, t. II, p. 351, n° 575 A; planche LXXIX, fig. 476.

2. Bolland., *Acta SS.*, mens. april., t. II, p. 388; Mabillon, *Acta SS. Ord. S. Bened.*, IV, II, p. 573; VI, I, p. 30; Pardessus, *Diplom. et chart.*, t. I, p. 74, 98, 127, 224; t. II, p. 18, 39, 141, 370.

3. Pardessus, *loc. cit.*, t. II, p. 479, et t. I, Prolég., p. 272; t. II, p. 131, 143, 334.

nayers des temps mérovingiens[1], parmi lesquels il faut mentionner le directeur de l'atelier royal de Limoges au commencement du VIIe siècle, le premier patron de saint Éloi[2].

Nous sommes très porté à penser que c'est un personnage de ce nom qui, vers le même temps, fut le possesseur de notre anneau. Si l'on adopte ce point de vue, il faut détacher d'ABBONE la syllabe SO, comme nous le ferons plus bas pour la syllabe SV du cachet de ROCCOLANE, où nous montrerons qu'il faut voir les premières lettres de SV(*bscripsi*)[3].

Quant à la forme SO pour SV, il y a dans l'épigraphie de cette époque, tant d'exemples de la substitution de la lettre O à la lettre V, qu'elle n'a rien d'insolite, et peut être admise sans difficulté[4].

A l'égard de la déclinaison d'*Abbo* à l'ablatif (*Abbone*), nous la trouvons aussi dans les chartes de la première race, où les parties et les témoins souscrivaient souvent avec leur nom à l'ablatif[5].

Il nous paraît donc que la légende de notre bague doit être ainsi entendue :

+ ABBON O(*bscriptsi*) pour SV(*bscripsi*).

1. Voir notamment d'Amécourt, *Descript. des monn. mérov. de Chalon-sur-Saône*, p. 37 et n° 40.

2. *Vita S. Eligii, auctore Audoëno*; dans d'Achery, *Spicileg.*, édit. in-4, t. V, p. 157.

3. Voir plus bas le n° CCLXVIII.

4. Cf. E. Le Blant, *Inscrip. chrét. de la Gaule* : *Tomolo*, *Tomulo* et *Tumolo*, pour *Tumulo*, planches IV, fig. 13; VI, 24, 25; VIII, 34; XI, 42; XII, 57; E. Le Blant (*Nouv. rec. des inscript. chrét. de la Gaule*, Paris, 1892, p. 145) admet, comme je l'ai fait quand j'ai décrit notre anneau pour la première fois en 1886 (*Rev. arch.*, ann. 1886, t. II, p. 41), que la syllabe SO doit être détachée du nom, mais il propose d'y voir le verbe *sum*, c'est-à-dire la déclaration pour l'anneau lui-même qu'il appartient à Abbon. Cette interprétation me paraît inadmissible par plusieur raisons dont le lecteur trouvera l'exposé dans une autre partie du présent ouvrage (Voir l'*Introduction*, § 5, n. III).

5. Voir J. Tardif, *Monuments historiques*, cartons des rois, p. 11, 12, 17, 20. 23, 32. Au bas du testament d'Erminethrude (vers l'an 700), on lit : « Ermenethrude hanc testamentum subscripsi ». *Ibid.*, p. 34.

CCLXVI

ANNEAU DE MICAEL, DE PROVENANCE INCONNUE, AVEC L'ACCLAMATION *Mecum vivas in Deo*

Ce bijou fait partie, comme le précédent, de la collection de feu le baron Pichon, qui l'avait acquis de M. Castellani. Il est en or pur, a 22 millimètres d'ouverture, et se compose d'une tige massive, sur laquelle est soudé un chaton également en or. Au point de réunion du chaton et de la tige, celle-ci a une largeur de 10 millimètres, et est ornée de guirlandes sur deux de ses faces extérieures.

Le chaton présente deux assises, dont l'une, l'intérieure, a 15 millimètres de longueur sur 10 de largeur; l'assise supérieure, en retrait sur la première, a 12 millim. 1/2 de longueur sur 8 1/2 de largeur.

Sur la surface de ces chatons, sont incrustées trois pierres : un rubis de forme rectangulaire, accosté de deux petites émeraudes de forme circulaire.

Sur une face de l'assise inférieure du chaton sont gravés en creux ces deux mots :

MICAEL MECV (*mecum*)

et sur la face opposée :

VIVAS IN DEO.

C'est assurément une bague donnée par une jeune fille à son fiancé ou par une femme à son mari.

Mon regretté confrère E. Le Blant a publié[1] deux exemples de l'acclamation *Vivas mecum* : l'une, en grec, relevée sur une agate

1. *750 inscriptions sur pierres gravées inédites*, p. 126, n° 328, et p. 127, n° 329.

du cabinet de Bascas de Bagaris, l'autre en latin, relevée sur un anneau de bronze qu'il avait vu à Rome, dans la collection de M. Castellani. Celle-ci, gravée en rétrograde et portant le chrisme au milieu, est ainsi conçue :

COII
M☧EV
IVAS

Con (pour *cum*) *me vivas*[1].

CCLXVII

BAGUE SIGILLAIRE DE GUNDIS, DE PROVENANCE INCONNUE

La bague en or, que nous reproduisons ici, a fait partie de la collection de feu le baron Pichon[2].

Le chaton, de forme presque ronde, a 19 millimètres de haut (y compris une bordure en relief striée), et 21 millimètres de large (y compris deux triangles gravés à droite et à gauche, où l'on voit des globules ou cabochons en or).

Dans le champ, divisé en deux compartiments superposés et séparés par un trait horizontal qui relie les deux triangles latéraux, on lit, gravé en deux lignes, et précédé d'une croisette, le nom de

ꞇVN / ƧIΔ (*Gundis*),

forme latinisée du radical germanique *Gund*.

Ce nom, qui est entré comme élément composant dans de nombreux vocables germaniques[3], a été, isolément, d'un usage peu

1. E. Le Blant a fait observer que le mot *cum*, dans les épitaphes, est souvent écrit **CVN**, **KOYN** et **CON**, et que les exemples de la substitution de l'**N** à **M** sont d'ailleurs des plus fréquents sur les marbres (*Ibid.*, p. 126, note 2).

2. Elle appartient actuellement au Cabinet des Médailles de la Bibliothèque nationale.

3. *Gundi*-berga, *Gundi*-hild, Adal-*gundis*, Fride-*gundis*, Sene-*gundis*, Rade-

commun. La seule mention que nous fournissent les monuments historiques, se trouve au VIIe siècle, dans le recueil des chartes de la célèbre abbaye de Lorsch[1], et l'intéressante bague de la collection du baron Pichon est le seul exemple archéologique que nous en connaissions.

CCLXVIII

ANNEAU DE ROCCOLA OU ROCCOLANE, AVEC CHATON TOURNANT ET DOUBLE INSCRIPTION, DE PROVENANCE INCONNUE

Le bijou ou, plus exactement, le fragment de bijou que nous reproduisons ici, est une rondelle en or fin et pourtant un peu pâle, ayant 11 millimètres de diamètre, 3 millimètres d'épaisseur à la tranche, et pesant 2 grammes. Elle se compose de deux plaquettes soudées l'une sur l'autre; chacune de ces plaquettes porte une légende gravée avant la soudure, et l'une d'elles a un chrisme dans le champ.

Cette rondelle a évidemment formé le chaton d'un anneau aujourd'hui perdu, car, sur deux côtés opposés de la tranche, on voit très apparentes les cassures des deux pivots en fer qui y étaient primitivement fixés et pénétraient dans les deux branches de cet anneau, et sur lesquels tournait le double chaton.

J'ajoute que cette portion du bijou y était ainsi enchâssée de manière à présenter, en tournant, l'inscription de chaque face dans le sens où elle devait être lue.

Le symbole religieux et les caractères qui y figurent sont d'une bonne exécution pour l'époque; de même style que ceux qu'on voit sur les meilleures monnaies de la fin du VIe siècle et du premier tiers du VIIe, ils font remonter la confection de notre petit monument aux temps de la première dynastie franque.

gundis, et beaucoup d'autres, dont Förstemann a réuni 74 exemples (*Personennamen*, col. 555-556).

1. *Cod. Lauresham. diplomatic.*, n° 2101, cité par Förstemann, *ubi supra*. Lorsch est dans le grand-duché de Hesse-Darmstadt.

Il appartenait à l'intéressante collection de feu Benjamin Fillon, et il est devenu la propriété de la nièce et héritière de ce savant. M. Feuardent, qui en a été momentanément détenteur, a bien voulu me le confier, et c'est à son obligeance que j'ai dû de pouvoir en faire la publication. On ne possède d'ailleurs aucun renseignement sur la localité, l'époque et les circonstances dans lesquelles il a été trouvé.

Des deux faces du chaton, l'une porte le chrisme dans un cercle, et, autour de ce cercle, la légende suivante, précédée d'une croisette :

✠ ROCCOLANESV
(*Roccolane su*).

Sur la deuxième face, sont gravées trois lignes superposées, dont chacune est surmontée d'une barre qui la couvre :

WAR
ENBERTV
SDEDI
(*Warenbertus dedi*).

Le nom de *Warenbertus* se retrouve, avec une très légère différence, dans le *Warembertus* d'une charte de l'archevêque de Trèves Léodanus, de l'an 706[1], et dans le *Warimbertus* du polyptyque d'Irminon[2].

Le testament d'Erminétrudis, dressé vers l'an 700, nous offre le nom de femme *Rocculane*, presque identique au *Roccolane* de notre bijou. Cette même terminaison, qui servait indifféremment pour tous les cas de la déclinaison[3], se rencontre fréquemment dans

1. Pardessus, *Diplom. et chart.*, t. II, p. 269. Ce personnage est qualifié *presbiter*, et il est dit, dans la charte, que c'est lui qui l'a écrite sur l'ordre de l'archevêque et avec la permission de son seigneur *Huncio*, qualifié *presbiter et admanuensis*.

2. IX, 4, édit. de Guérard, p. 85; édit. de Longnon, p. 142.

3. Exemples : au nominatif singulier : « In nostram venientes presentiam, clementie regni nostri intulerunt eo quod *ipse Amalfridus et matrona sua Childebertane*..... monasterium visi fuerunt edificasse. » Diplôme de Thierry III, de l'année 687, dans Pardessus, *Dipl. et chart.*, t. II, p. 203. On voit la même terminaison employée pour le génitif singulier : « Per consensum et voluntatem... *Amalfridi vel matrone ipsius Childebertane* seu et filie eorum Auriane abbatissa. » *Ibid.*, p. 202. De même dans un acte de 712, *ibid.*, p. 434. A l'ac-

les actes du moyen âge et particulièrement du VIe au IXe siècle.

Nous avons donc, dans ROCCOLANE, un nom de femme complet en soi, et, à quelque cas qu'on suppose qu'il est décliné, n'y a dès lors aucune raison d'y rattacher le groupe SV, qui vient après lui, et qui donnerait, dans l'hypothèse contraire, une forme aussi irrégulière qu'inusitée, conséquemment invraisemblable.

Cela posé, j'ai recherché la signification de nos deux légendes.

La face du double chaton qui porte le chrisme dans le champ et autour du chrisme le nom de *Roccolane*; qui, en outre, est d'un travail plus soigné que celui de l'autre côté, paraît avoir plus d'importance que ce dernier. Nous y reconnaissons toutes les parties d'une souscription complète, telles qu'on les voit à la fin d'un grand nombre de chartes de cette époque, et qui sont les suivantes : 1° une petite croix ; 2° à la suite de cette croix, le nom du ou de la signataire; 3° le mot *subscripsi* ou une de ces abréviations, *subsc.*, *subs.* et même *sub.*[1], ou bien encore le mot (moins usité toutefois) *subsignavi* ou l'une de ses abréviations[2]. Les dimensions du chaton, à peine suffisantes pour contenir ce que nous y voyons, puisque le graveur a dû lier ensemble les lettres N et E, ne permettaient point l'inscription de la formule *subscripsi* ou *subsignavi*, et se prêtaient difficilement à l'inscription d'une des abréviations usitées, et l'on s'est borné à en graver les deux premières lettres, SV. C'était le sceau ou cachet que Roccolane apposait au bas de ses lettres ou des actes dans lesquel elle figurait soit comme partie, soit comme témoin[3].

cusatif, nous trouvons, en maint endroit du testament d'Erminétrudis déjà cité, cette terminaison, et notamment dans le passage suivant : *Mummolane* cum omni peculiare suo *ingenuam* esse volo. » *Ibid.*, p. 257. A l'ablatif : « Dodone una cum *conjuge sua Torditane, necnon et Bertholandane.* » Charte de l'an 572 ; *ibid.*, t. I, p. 133-146.

1. Pour cette dernière abréviation, voir dans Pardessus, t. II, p. 33, l'*Indiculus* du Roi Sigebert II, adressé à Didier, évêque de Cahors, l'an 664.

2. Voir notamment une charte de 663, à la fin de laquelle on lit : « Farulfus *subsignavit.* Abbo *subg.* Ermenbertus *subg.* », etc. Pardessus, t. II, p. 131. On pourrait voir aussi dans le groupe SV les premières lettres de SV(*bscriptio*) ; *Roccolane* serait alors décliné au génitif d'une manière régulière. Mais cette interprétation est moins vraisemblable que les précédentes, parce que le substantif *subscriptio* n'est pas aussi usité dans les actes mérovingiens que *subscripsi* et *subsignavi.*

3. E. Le Blant (*Nouv. rec. des inscript. chrét. de la Gaule*, p. 145) admet, comme je l'avais fait quand j'ai publié notre anneau pour la première fois (*Rev. arch.*, ann. 1884, t. I. p. 144), que la syllabe *su* doit être détaché du nom propre;

Quant à la légende de l'autre face du chaton, *Warenbertus dedi*, « Moi, Warenbert, j'ai donné », qui constate que cette anneau-cachet avait été donné à *Roccolane* par lui, son fiancé, elle avait pour but unique d'y perpétuer le souvenir de ce témoignage d'affection : elle restait donc tout à fait indépendante du cachet ou du sceau proprement dit, qui, lui, était destiné à un usage courant, tandis que le côté opposé ne pouvait guère servir (si toutefois il servait) que dans une correspondance intime.

En un mot, notre bijou est le débris d'un anneau sigillaire, au dos duquel le donateur a voulu rappeler sa libéralité.

Telle est l'explication, fort simple comme on le voit, que m'a suggérée l'étude de ce curieux monument.

Il me paraît utile de placer ici quelques observations générales à propos du chaton tournant qui était enchâssé dans l'anneau sigillaire de *Roccola* ou *Roccolane*.

Cette disposition existe dans une assez grande quantité de bagues antiques ; et il n'y a, dès lors, rien d'étonnant à la rencontrer dans celles du moyen âge. On connaît d'ailleurs la lettre où saint Avit, archevêque de Vienne (494-525), acceptant l'offre que saint Apollinaire, évêque de Valence (vers 520), lui avait faite d'une bague, indique à ce prélat comment il désire qu'elle soit fabriquée. « Elle sera, lui dit-il[1], en fer très mince, représentant deux petits dauphins affrontés; un double sceau y sera enchâssé, à l'aide de deux

mais il y voit le verbe *sum* exprimant la déclaration par l'anneau lui-même qu'Il appartient à *Roccola*. Cette interprétation me paraît peu admissible par plusieurs raisons dont le lecteur trouvera l'exposé dans une autre partie du présent ouvrage (Voir l'*Introduction*, § 5, n. III).

1. « Signatorium igitur quod pietas vestra non tam promittere quam offerre dignata est, in hunc modum fieri volo. Annulo ferreo et admodum tenui, velut concurrentibus in se delphinulis concludendo *sigilli duplicis* forma geminis cardinulis inseratur (E. Le Blant, qui a reproduit une partie de cette épître, *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. I, p. 50) a traduit ces mots par *un pivot*, ce qui ne répond pas exactement au texte) ; quæ, ut libuerit, vicissim seu latibunda seu publica obtutibus intuentum alterna vernantis lapilli vel electri pallentis fronte mutetur..... Si quæras quid insculpendum sigillo, signum monogrammatis mei per gyrum scripti nominis legatur indicio. » *Sancti Aviti Epistol.* LXXVIII, dans J. Sirmond, *Opera varia*, t. II, col. 116-117. Saint Apollinaire de Valence, à qui cette lettre est adressée, est mort vers 520. D'un autre côté, saint Avit, dans un passage de la même lettre, fait allusion à la défaite d'Alaric II, roi des Visigoths (an 507), qui entraîna la ruine de ce royaume en Gaule ; c'est donc entre 507 et 520 que cette lettre a été écrite.

pivots (*geminis cardinulis*), de sorte que chaque côté en soit, tour à tour et à volonté, caché ou montré, et présente alternativement aux regards une face munie d'une pierre verte ou d'un pâle électrum... Si vous me demandez ce qu'on devra graver sur ce sceau, le signe de mon monogramme devra se lire à l'aide de mon nom inscrit en cercle[1]. »

Ce précieux document fait bien voir que l'emploi des chatons tournants dans les anneaux sigillaires était assez fréquent à cette époque, et pourtant le nombre de ceux que l'on connaît est encore fort restreint[2].

CCLXIX

ANNEAU AU SYMBOLE DE LA COLOMBE, DE PROVENANCE INCONNUE

Le catalogue de la vente des bijoux et monnaies provenant de la succession du savant archéologue Benjamin Fillon, catalogue dressé par M. Rollin, contient, à la page 34, sous le n° 36, la note descriptive suivante :

« Bague mérovingienne en or. — Sur le chaton carré, est gravé en creux un oiseau (sans doute une colombe); au-dessous, une croisette, et au-dessus, une palme. La bague est également gravée avec finesse des deux côtés du chaton. — Joli bijou d'une admirable conservation. »

Désireux de connaître *de visu* cette bague, et d'en obtenir une empreinte qui me permît de la reproduire, j'en ai recherché activement le nouveau propriétaire. M. Rollin, qui, à la vente publique, s'en était rendu acquéreur pour le compte d'un tiers, n'a pu me renseigner sur le nom et l'adresse de ce dernier, et je me suis trouvé ainsi dans l'impossibilité de faire figurer ici la bague qui nous occupe.

Je me bornerai à faire, au sujet de la description ci-dessus, la remarque suivante :

1. Il faut, ce me semble, en rapprochant cette dernière phrase des mots *sigilli duplicis* qu'on lit plus haut, l'entendre dans ce sens, qu'une des deux faces du chaton porterait le monogramme tournant, l'autre, le nom entier de saint Avit. S'il en était autrement, les mots *sigilli duplicis forma*, écrits au commencement du passage reproduit, seraient inexplicables, ou du moins ne pourraient s'expliquer que d'une façon peu vraisemblable.

2. Voir ci-dessus, les n^os^ CXXV et CLXXXVII.

La petite palme que le rédacteur a cru voir au-dessus de l'oiseau n'est peut être, en réalité, qu'une représentation maladroite de l'aile éployée de la colombe symbolique, telle qu'elle est gravée sur un autre anneau, où figure cet emblème du Christ[1].

PARIS

4° M. An. de Barthélemy (Collection de).

CCLXX

ANNEAU AVEC LE S BARRÉ, DE PROVENANCE INCONNUE

Plusieurs fois déjà, j'ai eu l'occasion de signaler l'emploi : 1° du S barré (ꞩ), abréviation bien connue de S*ignum* ou de S*ignavi*, soit dans la composition des monogrammes, soit auprès de noms en forme monogrammatique dont ce sigle était tout à fait distinct; 2° du S accompagné de trois points ou d'un seul point, et que je crois avoir eu la même signification que le S barré.

Voici une bague en bronze, qui ne porte, au chaton, que le S barré, sans aucun nom en légende ou en monogramme.

Cette bague, qui appartient à mon savant confrère et ami, Anat. de Barthélemy et m'a été communiquée par lui, n'a qu'une faible ouverture (17 millim. 1/2), qui fait présumer qu'elle était portée par une femme ou une toute jeune fille. Le chaton, ménagé à même le métal, a la forme d'un carré long, de 9 millimètres sur 7 1/2 de hauteur. Dans un cadre irrégulier, malhabilement tracé au burin, on voit un S couché, coupé en deux par un trait oblique, qui, partant de l'angle supérieur de gauche, va rejoindre l'angle inférieur de droite.

A droite et à gauche du chaton, on remarque quelques traits, gravés dans une intention d'ornementation très rudimentaire.

1. Voir ci-dessus le n° XXXII.

PARIS

5° M. de Lautrec (Collection de)

CCLXXI

BAGUE AVEC INSCRIPTION, DE PROVENANCE INCONNUE

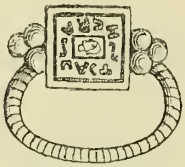

Cette bague, qui appartenait à la collection de Benjamin Fillon, a passé, en 1882, après la mort du célèbre antiquaire, dans les mains de M. de Lautrec, archéologue distingué, résidant à Paris; c'est d'après le dessin qu'en a fourni le catalogue de vente de ladite collection[1], que je la reproduis ici.

Elle est en or fin; la tige en est striée; son ouverture est de 19 à 20 millimètres; elle est munie d'un chaton carré, soudé sur la baguette et accosté, à chacun des deux points de réunion, des trois globules ou cabochons si fréquemment signalés sur nos anneaux.

Au centre du chaton, qui a 11 millimètres de côté, est gravée une petite tête d'un travail grossier, et qui paraît ornée d'un bandeau, ou coiffée d'un casque dépourvu d'ornement. Sur les quatre côtés, et séparées de la figure du centre par un trait au burin, sont inscrites, au nombre de dix, des lettres dont plusieurs sont assez lisibles isolément, mais qu'il m'a été impossible de grouper de manière à obtenir une leçon acceptable[2].

1. N° 33, planche II, fig. 3.

2. Le rédacteur du catalogue de la vente publique de la collection Fillon, tout en déclarant la légende indéchiffrable, a indiqué le groupement suivant :

FACTSERAS.

Mais, la légende ne contient point de **F**; et elle se compose de dix lettres, tandis que le catalogue n'en reproduit que neuf.

PARIS

Feu E. Le Blant (Collection de)

CCLXXI *bis*

ANNEAU AVEC *Vivas in Deo* EN MONOGRAMME, DE PROVENANCE INCONNUE

Ce bijou en bronze, qui appartient à la collection de mon regretté confrère E. Le Blant, présente un intérêt particulier en ce que, sur le chaton, de forme ovale, est gravé un monogramme, où ce savant a lu l'acclamation

VIVAS IN DEO[1].

Il y a, en effet, au centre un V; à l'extrémité de droite (pour le lecteur) un I; un A; un S dans l'angle du V, ce qui avec le redoublement du V donne le verbe *vivas*. Le I précité contribue à former un N et la préposition *in*; le dernier caractère du côté gauche est un D, à la haste duquel est attachée une barre horizontale, qui en fait un E; et enfin, le O qui est sous la barre du A complète le mot *Deo*.

CHANTILLY (Oise)

(Musée Condé, au château de)

CCLXXII

BAGUE AVEC MONOGRAMME, DE PROVENANCE INCONNUE

La bague que je reproduis ici appartient aux précieuses collections

1. *750 inscript. de pierres grav. inéd. ou peu connues*, n° 325, p. 125 et pl. n° 325. E. Le Blant cite deux autres bagues portant le même monogramme, publiées, l'une par M. Drury Fortnum (*On finger-rings of the early christian period*, p. 42), l'autre par M. Arneth (*Monumente des KK Muntz und Antiken-Kabinettes in Vien*, planche S, I, n° 46, et page 76).

du château de Chantilly. M. Germain Bapst, mon savant confrère à la Société des Antiquaires de France, qui avait été chargé par feu le duc d'Aumale de rédiger le catalogue de ces collections, m'a obligeamment remis des dessins et une empreinte, à l'aide desquels je publie cet intéressant bijou.

L'anneau dont il s'agit et dont on ignore la provenance, est en or pur ; il a, entre le chaton et la partie opposée de son diamètre intérieur, 19 millimètres d'ouverture. Le chaton, soudé sur la tige,

est accosté, à droite et à gauche, de deux globules ou cabochons en or, également soudés.

Sur le chaton, qui est de forme ronde et a 10 millimètres de diamètre, est gravé en creux un monogramme, composé des lettres suivantes : au centre un M ; au sommet de la haste de gauche (pour le lecteur) un O ; au centre un N ; au sommet de la haste de droite un V ; à la base du monogramme un A, à droite duquel il y a un L ; au-dessus, un D et un I posé horizontalement.

Ces caractères forment ensemble le mot

MONVALDI, génitif de MONVALDVS.

Deux tiers de sou d'or mérovingiens, frappés à Trèves, portent la signature d'un monnayer ainsi appelé[1]. Un autre monnayer a fait graver, sur deux triens sortis de l'atelier d'*Anicium* (Le Puy en Velay), le nom de *Monoaldus*[2], identique à ceux de *Monualdus* et *Munualdus*[3].

1. Adr. de Longpérier, *Notice des monn. de la collection Rousseau*, p. 59, n° 149 ; Blanchet, *Nouveau Manuel de numismatique du moyen âge et moderne* t. I, p. 93 ; Maurice Prou, *Catalogue des monn. mérov. de la Biblioth. nat.*, p. 195, n°s 905 et 906.

2. Maurice Prou, *op. cit.*, p. 442, n° 2121 ; et p. 582, n° 2121 *bis*.

3. Voir Förstemann, *Personennamen*, col. 936 et 938.

(**CHARTRES** Eure-et-Loir)

(**Musée de**)

CCLXXIII

ANNEAU AVEC DEUX FIGURES, DE PROVENANCE INCONNUE

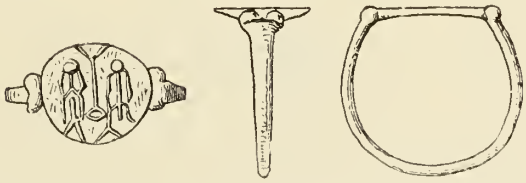

M. le baron F. de Mély, à qui j'étais déjà redevable d'intéressantes communications, m'a fort obligeamment remis des dessins, accompagnés d'empreintes, de l'anneau que je reproduis ici, ainsi que de la bague décrite dans la notice suivante.

Notre anneau, dont on ignore la provenance, appartient au Musée de Chartres, où il est catalogué sous le n° 3402 ; il est en bronze ; il a 23 1/2 millimètres d'ouverture. Le chaton pris dans la masse, est de forme ovale, presque ronde, et a 12 millimètres dans sa plus grande hauteur, sur 14 millimètres dans sa plus grande largeur. A droite et à gauche, sont burinées, dans le métal, deux saillies, qui rappellent les deux globules ou cabochons que l'on remarque sur un grand nombre de nos anneaux.

Sur le chaton, divisé en deux compartiments, on voit, gravées en creux, au simple trait, deux figures, où il semble que l'inhabile artisan a eu l'intention de représenter deux personnages qui appuient leurs mains sur leurs genoux.

CCLXXIV

BAGUE AVEC CARACTÈRES INEXPLIQUÉS, DE PROVENANCE INCONNUE

C'est encore au Musée de la ville de Chartres qu'appartient cet anneau de bronze[1].

1. Il y est inscrit, comme le précédent, sous le n° 3402 du catalogue.

La provenance en est inconnue. La tige a été, par accident, séparée d'un côté du chaton. D'après son état actuel, on peut fixer à 19 millimètres son diamètre intérieur.

Le chaton ménagé, à même le métal, est accosté de trois saillies burinées avec l'intention de rappeler les trois globules ou cabo-

chons dont nous avons constaté la présence sur un grand nombre de nos anneaux.

Le chaton, de forme ronde, a 12 millimètres de diamètre. On y voit des caractères gravés en creux, difficiles à définir et dont la signification (s'ils en ont une) serait encore plus difficile à déterminer. Une particularité à signaler, c'est que les traits du burin ont été remplis d'un émail blanc dénaturé.

CHATILLON-SUR-SEINE (Côte d'Or)

(Musée archéologique de)

CCLXXV

BAGUE, AVEC FIGURES AU CHATON, DE PROVENANCE INCONNUE

Voici un curieux monument, qui est dans les vitrines du Musée archéologique de Chatillon-sur-Seine (Côte-d'Or), et dont M. Lorimy a bien voulu m'adresser d'excellents dessins.

C'est un anneau en bronze, de provenance inconnue[1], qui a 20 millimètres d'ouverture, et dont la tige, arrondie, a 2 millimètres et demi près du chaton, et 2 à la partie opposée.

1. Lettre de M. Lorimy, du 14 décembre 1895.

Le chaton, ménagé dans le métal, est de forme arrondie et a, dans sa hauteur, 15 millimètres; sur les côtés, il y a deux traits profonds qui le séparent de deux bourrelets rappelant les deux globules ou cabochons dont le chaton est souvent accosté.

Sur celui-ci, on voit, dans un cadre tracé au burin, un personnage en pied, de face, grossièrement gravé en graffito, tête nue, paraissant vêtu d'une dalmatique, tenant de la main gauche une croix, et l'autre main levée en l'air, bénissante ou prédicante.

Du côté droit, on remarque des traits dont la valeur et la signification m'échappent.

LAVAL (Mayenne)

(Musée de)

CCLXXVI

ANNEAU DE PROVENANCE INCONNUE

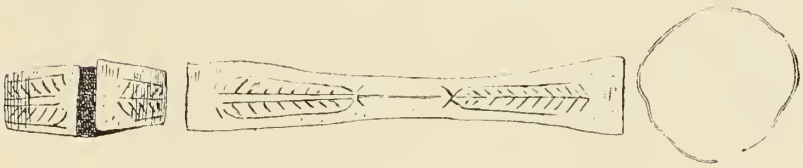

Voici un anneau inédit, en bronze, conservé au Musée de Laval et dont on ignore la provenance.

Il est déformé et, par suite, le diamètre intérieur ne peut en être exactement mesuré; je l'évalue à 20 ou 24 millimètres.

Il a, dans sa plus grande hauteur, 10 millimètres et 6 seulement dans la plus petite. On y voit gravées, comme ornement, deux arêtes de poissons.

LYON

(Musée de)

CCLXXVII

ANNEAU SIGILLAIRE D'UTIGA, DE PROVENANCE INCONNUE

Nous faisons figurer ici le chaton d'une bague en bronze, qui a été l'objet d'une savante notice de M.-J.-B. Giraud, conservateur au Musée de Lyon[1], insérée dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*[2].

Ce bijou a été acquis par ce Musée, en 1886, à Vienne en Dauphiné, à la vente de la collection d'un particulier, qui le possédait depuis longtemps, et qui n'a pu donner sur sa provenance aucun renseignement sérieux et utilisable[3].

L'ouverture de la bague est ronde, et le diamètre intérieur en est de 18 millimètres seulement. Le bronze est plaqué d'or à l'intérieur. Le chaton, de forme ovale, est pris dans la masse du métal, lequel a été, en cet endroit, simplement renflé et aplati ; il a 12 millimètres de large, non compris les trois lignes concentriques d'incrustations en or, fortement burinées, encadrant l'inscription, et 5 millimètres de hauteur au centre du chaton[4].

L'inscription, qui est formée, comme l'encadrement, d'incrustations en or, se compose de cinq caractères très nettement tracés, mais dont les deux extrêmes affectent des formes inusitées.

En lisant ces caractères dans le sens vertical et en commençant par celui de droite (pour le lecteur), on a cru y trouver le nom d'*Agitus* ou celui d'*Avitus*. Voici comment M. Giraud s'exprime à

1. Où elle est cataloguée sous le n° 93.
2. Année 1889, p. 319.
3. Lettre de M. Giraud, du 13 septembre 1891.
4. Le dessin reproduit en tête de la note précitée de M. Giraud, est plus grand que nature (*ibid.*) ; le nôtre est de grandeur naturelle.

ce sujet : « N'ayant rencontré dans aucun texte de cette époque le nom d'*Agitus*, tandis que celui d'*Avitus* est assez fréquent, nous nous sommes arrêté à cette dernière lecture, qui nous paraît vraisemblable[1]. » Mais dans une note mise au bas de ce passage, le savant antiquaire ajoute de prudentes réserves : « Nos deux collègues du Musée de Lyon, aux lumières desquels nous avons eu recours pour cette lecture délicate, ont l'un et l'autre lu *Avitus* de préférence à *Agitus*. Nous n'insisterons pas sur l'attribution *possible* de notre bague au grand évêque de Vienne, ami de Clovis, saint Avit, n'ayant pour appuyer cette hypothèse qu'une simple coïncidence d'époque et de localité, tandis qu'au contraire la gravure douteuse de la deuxième lettre, qui ressemble bien plus à un G qu'à un V, nous rejette dans l'incertitude devant laquelle nous nous interdisons une lecture définitive[2]. »

Nous ne croyons pouvoir admettre ni l'une ni l'autre des deux leçons proposées.

Le S de *Agitus* est absent de l'inscription, et la forme *Agitu* est très invraisemblable. Il convient de rappeler, en outre, que le faible diamètre (18 millimètres) de l'anneau qui nous occupe indique bien qu'il était porté par une femme; et c'est dès lors un vocable féminin qui doit y être inscrit.

La leçon *Avitus* est encore plus inacceptable, car, aux objections ci-dessus il faut en ajouter une qui est péremptoire, à savoir que, non seulement il n'y a point de S, mais que la lettre où l'on a vu un V n'est pas et ne peut pas être un V; c'est, sans aucun doute possible, un G mérovingien (ꝶ), qui est d'un emploi fréquent, à cette époque, particulièrement, sur les anneaux sigillaires.

La difficulté, ou pour mieux dire l'impossibilité d'obtenir une leçon satisfaisante, en procédant comme l'ont fait les archéologues lyonnais, prouve qu'il faut renoncer à leur procédé; elle disparaît en effet, quand, au lieu de lire l'inscription de haut en bas, on la lit de bas en haut, ce qui est un mode au moins aussi régulier que l'autre. On trouve ainsi un U[3], avec une haste pareille à celle de

1. *Bulletin archéol.*, année 1889, p. 319.
2. *Ibid.*, note 1.
3. E. Le Blant signale la présence de cette forme dans les inscriptions lapidaires, dès l'année 439. *Rec. des inscr. chrét. de la Gaule*, préface, p. xxv.

Y grec[1] au-dessus ; un T, un I, un G mérovingien (ꝶ) et un A, non barré, avec une pointe au sommet : et, pour l'ensemble, un nom qui convient fort bien à la bague sigillaire d'une femme, celui de

UTIGA.

Il y a précisément, dans l'onomastique germanique du VIIIe siècle, le vocable *Utich*[2] = *Utigh* ou *Utig*, identique à notre *Utiga*, dégagé de sa désinence latine.

Ce point important élucidé, nous croyons utile de revenir sur certains détails de fabrication de notre anneau, et de faire connaître à nos lecteurs les intéressantes remarques qu'ils ont suggérées à M. Giraud.

Nous voulons parler du mode d'exécution de l'inscription et de son triple encadrement, qui s'enlèvent, en fines incrustations d'or, sur le fond sombre du bronze. Circonstance à signaler, la ligne concentrique intérieure qui entoure les caractères de la légende se compose d'une série de petits annelets d'une extrême ténuité.

« L'ensemble du travail, fait observer M. Giraud, a cela de particulier qu'il montre simultanément les deux procédés d'incrustation et du damasquiné, et on peut se rendre compte, après un minutieux examen, aidé d'une bonne loupe, que l'or des deux filets extérieurs et des lettres est incrusté dans un trait creusé à l'avance, et que pour ces dernières, ainsi que pour les petits anneaux de l'encadrement intérieur, il est retenu aussi par des stries irrégulières faites à la lime, ainsi que procèdent les damasquineurs orientaux et les artistes *all' agemina*. Toutefois le travail diffère du procédé de ces derniers en ce que l'artiste ne paraît pas s'être servi d'un fil tréfilé, mais d'un métal délicatement découpé sur une feuille d'or, ce que semblent indiquer les inégalités très apparentes de l'épaisseur du trait.

« Il est certain que nous nous trouvons ici en présence d'une œuvre de la corporation des barbaricaires. Le mot *barbaricarius* a servi à désigner deux industries différentes : un travail de bro-

1. Voir Y = V dans M. Prou, *Catal. des monn. mérov. de la Bibliothèque nationale*. introduct., p. CXVIII.

2. Meichelbeck, *Hist. Frisingensis*, n° 69, sæc. VIII. — On trouve aussi la mention d'un personnage appelé *Utih*, dans le Cartulaire de Saint-Pierre de Salzbourg, cité par Förstemann, *Personennanem*, col. 1290.

derie d'or sur étoffe, et un travail d'incrustation d'or et d'argent sur métal, notamment sur des armes.

« La seconde de ces deux acceptions est moins ancienne que la première; tandis que les barbaricaires brodeurs sont mentionnés par Lucrèce, Ovide et dans l'édit de Dioclétien, il nous faut descendre jusqu'aux Ve et VIe siècles pour trouver les barbaricaires métallurgistes[1]. »

NANTES (Loire-Inférieure)
(Musée archéologique de)

CCLXXVIII

BAGUE AVEC MONOGRAMME, DE PROVENANCE INCONNUE

Cette bague en argent est conservée au Musée archéologique de Nantes, au catalogue duquel elle est inscrite, sous le n° 59. Le rédacteur de ce catalogue et l'auteur d'une publication où elle a été reproduite y ont vu un anneau épiscopal[2].

Nous n'avons aucun renseignement touchant la localité, l'époque et les circonstances où ce bijou a été découvert.

Il a 18 millimètres d'ouverture; la tige a 7 millimètres de hauteur, et est décorée d'ornements gravés en creux à droite et à

1. *Bull. archéol.*, loc. cit., p. 320.

2. M. le comte de Lisle du Dréneue, qui m'a très obligeamment procuré les dessins de ce curieux monument, m'a fait connaître l'interprétation qui en avait été déjà donnée dans un ouvrage ou recueil dans lequel il a été publié, mais dont le savant directeur du Musée de Nantes ignore le titre et la date, et dont il ne possède que la planche gravée où notre bague est représentée.

gauche du plus grand des deux chatons dont il sera parlé plus bas; elle est simplement striée et a 4 millimètres seulement de hauteur près du deuxième chaton. Entre ces deux parties de notre anneau, on a figuré, de chaque côté, une tête d'animal difficile à définir.

Le plus petit chaton, de forme légèrement ovale, et ménagé à même le métal, a 6 millimètres de large sur 5 de hauteur : il est orné d'une croix à branches égales potencées.

Le plus grand des deux chatons, également pris dans la masse, a 11 millimètres de large et 9 de haut, il présente un monogramme, où l'on a cru trouver le nom de *Theodoricus* et sa dignité d'évêque, exprimée par le E que comprend le monogramme.

Cette explication est absolument inadmissible, en premier lieu parce que deux des lettres du mot THEODORICVS, R et D, sont absentes du monogramme, en second lieu parce que ce mot laisse sans emploi la lettre A, qui y est incontestablement présente. Ce que l'on a pris pour un R, le trait oblique placé au bas de la première perpendiculaire, ne saurait être accepté pour cette lettre, dont les éléments font ici défaut; ce ne peut être qu'un N cursif (*n*). Quant à la lettre E, qu'on a regardée comme l'initiale d'E*piscopus*, elle ne peut avoir, en pareille position, cette valeur.

Voici quels sont, à nos yeux, les caractères contenus dans l'inscription monogrammatique :

En allant de gauche à droite, les lettres T, H, E; puis, à l'intérieur et au sommet, un caractère qui pourrait, à la rigueur, être un C rétrograde, mais qui nous paraît être plutôt un G mérovingien rétrograde (ꝶ); au-dessous, le A; au bas de la première perpendiculaire, le N cursif que nous avons signalé plus haut; enfin, posés sur la barre médiane du H, un V[1] et un S. Nous avons ainsi, pour l'ensemble du monogramme, le nom de

THEꝶANVS.

Thegan est un vocable germanique, fort usité dans le haut

1. On a cru voir un I dans le trait posé obliquement sur la barre intérieure du H; mais à tort, suivant nous. Le I est une lettre dont on avait d'autant moins à se préoccuper dans la composition du monogramme, qu'elle aurait pu être représentée par une des perpendiculaires. Et d'ailleurs, elle n'aurait pas été gravée ainsi obliquement, ce qui était, au contraire, nécessaire pour la formation du V.

moyen âge[1], et qui, latinisé, a fait le nom de *Theganus*, rendu célèbre par l'auteur de la Vie de l'empereur Louis le Pieux, dont il était le contemporain[2].

CCLXXIX

BAGUE AVEC LE CHRISME, DE PROVENANCE INCONNUE

Voici encore une bague qui appartient au Musée de Nantes, et qui est inscrite au catalogue de ce dépôt, sous les n°s 60-14[3]. J'ignore, comme pour la bague ci-dessus décrite, le lieu et l'époque où elle a été trouvée.

Elle est en cuivre, de 17 millimètres seulement d'ouverture, ce qui indique qu'elle était faite pour une main de femme ou de jeune fille; la tige a 5 millimètres de hauteur près du chaton. Celui-ci, pris dans la masse, et de forme ovale, a 8 millimètres de large sur 5 1/2 de haut; il est décoré d'une croix chrismée.

Ce bijou a été déjà publié, mais le savant et obligeant directeur du Musée de Nantes ignore à quelle date et dans quel ouvrage ou recueil; il ne possède que la planche où ce petit monument est représenté[4].

CCLXXX

BAGUE AVEC INSCRIPTION, DE PROVENANCE INCONNUE

La bague que nous reproduisons ici, est, comme les deux pré-

1. Voir de nombreux exemples dans Förstemann, *Personennamen*, col. 1153.
2. Dans Pertz, *Monum. German. histor.*, Scriptor., t. II, p. 585; et dans Bouquet, *Histor. de France*, t. VI, p. 72.
3. Lettre de M. le comte de Lisle du Dréneuc, directeur du Musée, en date du 24 avril 1889.
4. Lettre précitée.

cédentes, au Musée archéologique de Nantes, sur le catalogue duquel elle est inscrite sous les n°s 62-16[1].

Elle est en or, a 16 millimètres 1/2 seulement d'ouverture, ce qui indique qu'elle était destinée à une main de femme ou de jeune fille; la tige a 2 millimètres d'épaisseur du côté opposé au chaton : celui-ci, ménagé à même le métal, et de forme ovale, a

19 millimètres de haut sur 12 de large; il nous offre, encadrée dans un pointillé, une croix représentant le X des Grecs, avec, en travers de la haste, les lettres P et Є (?), et où il est peut-être permis de lire une abréviation de χρίστε. Nous aurions là, dans ce cas, une invocation religieuse, en même temps qu'une forme du monogramme du Rédempteur.

Le seul renseignement que fournisse le catalogue sur la provenance de ce bijou, c'est qu'il a été acheté chez un orfèvre de Toulouse; il y est dit aussi que « le chaton est soutenu par quatre dragons presque effacés »[2]; mais je n'y vois aucune trace de ces ornements.

CCLXXXI

ANNEAU AVEC MONOGRAMME, DE PROVENANCE INCONNUE

En nous adressant les dessins des trois anneaux que nous

1. Lettre de M. le comte de Lisle du Dréneuc, conservateur du Musée de Nantes, qui m'a fort obligeamment procuré les dessins de l'anneau (24 avril 1889).

2. Lettre précitée.

venons de décrire, et qui sont au Musée archéologique de Nantes, M. le comte de Lisle du Dréneuc a eu l'obligeance d'y joindre les dessins de deux bagues qui n'appartiennent point au dépôt dont la direction lui est confiée.

Deux d'entre elles, qui ont été déjà publiées, peuvent être considérées comme remontant à l'époque mérovingienne.

Celle qui est figurée en tête de cette notice, est en argent. Elle a 17 millimètres d'ouverture ; le chaton, pris dans la masse, a une largeur de 11 millimètres sur 7 1/2 dans sa plus grande hauteur. La tige, très mince à l'opposé du chaton, va s'élargissant à mesure qu'elle se rapproche du chaton; elle a, près de celui-ci, 6 millimètres 1/2 de hauteur, et est décorée très simplement de traits au burin.

On ne possède aucun renseignement sur le lieu, l'époque et les circonstances dans lesquels ce bijou a été trouvé[1].

La faible ouverture de la bague indique qu'elle était portée par une femme ou même une jeune fille.

Quant au monogramme qui orne le chaton, nous y voyons un R, un N, un V formé par la barre oblique du R ou du N et de la deuxième perpendiculaire[2], au sommet de laquelle est un E rétrograde : ce qui donne le nom de RVNE, génitif de RVNA. Le S barré par un trait oblique central, représente ici, comme nous l'avons observé sur plusieurs de nos anneaux, le sigle bien connu, abréviatif de S*ignum*.

Nous avons ainsi pour l'ensemble

S(*ignum*) RVNE.

Run est un radical germanique qui est entré dans la composition de nombreux vocables du haut moyen âge. Förstemann en a reproduit quinze, où figure le féminin *Runa*[3].

1. Lettre de M. du Dréneuc, du 24 avril 1889.

2. Le soin que le graveur a pris de placer au sommet de cette perpendiculaire les trois traits horizontaux du E, qu'il pouvait échelonner sur toute la hauteur, montre bien qu'il a voulu ménager, au-dessous, la lettre V.

3. *Al-runa*, *Ald-runa*, *Alb-runa*, *A-runa*, *Balde-runa*, etc. (*Personennamen*, col. 1062).

CCLXXXII

ANNEAU AVEC LES LETTRES T ET D, DE PROVENANCE INCONNUE

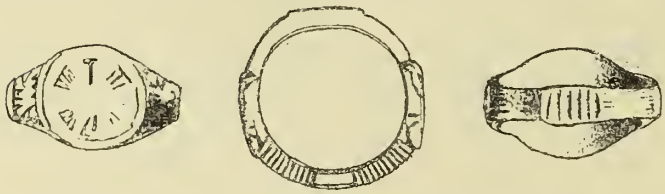

Voici la deuxième des bagues dont nous avons parlé dans la précédente notice, et dont les dessins nous ont été procurés par M. le le comte de Lisle du Dréneuc.

Elle est en bronze émaillé de rouge et d'un bleu très foncé. Elle a 19 millimètres d'ouverture; la hauteur de la tige varie beaucoup suivant qu'elle se rapproche de l'un ou de l'autre des deux chatons dont elle est pourvue et qui sont pris dans la masse.

Le plus grand de ces chatons, de forme ronde, à 14 millimètres de diamètre; il porte deux lettres (un T et un D rétrograde), accostées chacune de deux groupes formant des triangles, et dont il est impossible de déterminer le sens.

Le plus petit chaton, placé, comme toujours, en face du premier, est un ovale de 5 millimètres de haut sur 7 de large : il présente, pour tout ornement, cinq traits perpendiculaires.

PÉRONNE (Somme)
(Musée communal de)

CCLXXXIII

BAGUE AVEC MONOGRAMME, DE PROVENANCE INCONNUE

Cette bague en bronze, qui a fait partie de la collection de feu

Alfred Danicourt, appartient actuellement au Musée de la ville de Péronne. Elle avait été acquise par M. Danicourt, en 1885, d'une personne qui en était devenue elle-même propriétaire dans une ville du bassin oriental de la Méditerranée[1].

Cet anneau est orné d'un chaton, menagé à même le métal et de forme ovale, qui a 14 à 15 millimètres dans le plus grand axe, 11 à 12 dans le plus petit. Sur ce chaton est tracé un monogramme, au-dessus et au-dessous duquel on voit inscrit, dans le sens rétrograde, le sigle abréviatif de *Signum* ou *Sigillum*. Le tout, encadré dans un grènetis ou pointillé, doublé d'un trait au burin, est gravé en creux.

La tige de l'anneau est déformée et a été même brisée et maladroitement réparée en deux endroits, de façon à rendre difficile le mesurage exact de son ouverture. Néanmoins, comme elle n'a, dans son plus grand diamètre, que 18 millimètres et 14 environ dans le plus petit, l'ouverture primitive devait être tout au plus de 16 à 17 millimètres, et ne pouvait donner entrée qu'à un doigt de femme ou de jeune fille. D'après cela nous devons chercher dans le monogramme un nom féminin. En second lieu, la présence de deux S barrés, sigles de *Signum* ou *Sigillum* implique que ce nom doit être décliné au génitif.

Il se déchiffre d'ailleurs sans trop de difficulté. C'est celui de DIANE. Le D initial, le N et le E sont très apparents ; le I est représenté par la dernière barre perpendiculaire, et le A non barré, par le premier jambage perpendiculaire et la barre oblique intérieure du N. Nous avons donc, pour l'ensemble

SI*gnum* ou SI*gillum* DIANE.

Ce vocable est déjà inscrit, en toutes lettres, avec celui de *Avius*, sur un anneau de mariage ou de fiançailles, que nous avons décrit plus haut[2].

Un détail qu'il convient de noter, c'est la présence du sigle S, inscrit deux fois sur notre bague.

1. Probablement Smyrne ou Alexandrie, d'après les indications de M. Danicourt.

2. Voir le n° CXVIII.

CCLXXXIV

UNE BAGUE D'ÉVÊQUE, DE PROVENANCE INCONNUE

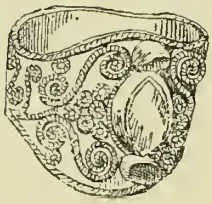

La belle bague en or, que nous reproduisons ici, a longtemps appartenu à Benjamin Fillon. Acquise, en 1882, par feu Alfred Danicourt, lors de la vente de la collection du savant antiquaire, elle a très probablement été léguée, avec les autres bijoux de sa collection, au Musée de la ville de Péronne. Elle a 24 à 25 millimètres d'ouverture, et 18 à 19 millimètres de hauteur au chaton, 9 à 10 du côté opposé.

Elle se compose d'une large tige plate, recouverte d'ornements en filigrane, affectant la forme de S ou de volutes affrontées, et de petits ronds, avec une élégante bordure au pourtour. A droite et à gauche du chaton, il y a six ronds disposés en feuille de trèfle, 3, 2 et 1.

Le chaton était formé d'une améthiste ovale et de deux pierres plus petites; celles-ci, qui étaient serties au-dessus et au-dessous de l'améthiste, ont disparu.

La fabrique de cette bague, le dessin des ornements, et, en particulier, le dispositif des groupes de filigrane soudés à droite et à gauche du chaton, qui rappellent, en les doublant, les trois globules ou cabochons en feuille de trèfle, c'est-à-dire un des traits distinctifs de la bijouterie mérovingienne, lui assignent cette origine.

Enfin, sa forme, très caractéristique, indique bien qu'elle devait être portée par une main d'évêque.

SAINT MAIXENT (Deux-Sèvres)

Le capitaine Espérandieu, professeur à l'Ecole militaire.

CCLXXXV

ANNEAU AVEC MONOGRAMME, DE PROVENANCE INCONNUE

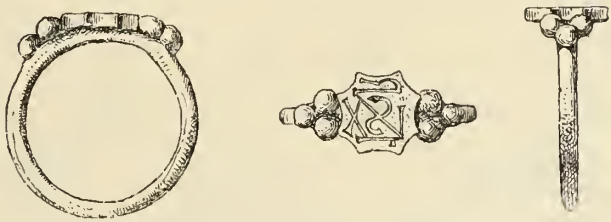

M. le capitaine Espérandieu, archéologue bien connu par deux savants ouvrages relatifs, l'un à l'épigraphie de la Saintonge, l'autre à l'épigraphie du Limousin, m'a fort obligeamment communiqué la bague en bronze figurée en tête de la présente notice.

Cette bague, qu'il a acquise à Marseille, et dont il ignore la provenance, a 21 millimètres d'ouverture; la tige, de forme ronde, a une épaisseur, égale partout, de 3 millimètres. Le chaton, octogone et ménagé à même le métal, a 10 millimètres dans sa hauteur et dans sa largeur; il est accosté de trois cabochons, également pris dans la masse et disposés en feuille de trèfle, comme nous les avons observés sur un si grand nombre d'anneaux mérovingiens. Ce chaton présente, gravé en creux, un monogramme qu'il faut envisager, non en se plaçant en face de l'anneau, mais dans le sens d'un des groupes de cabochons dont il vient d'être parlé. On voit, à droite, un F; du côté opposé, un R rétrograde; au bas, un A non barré; au centre, un N, puis un C carré (Ɔ) rétrograde; au-dessus de l'A, un V; enfin, un S posé sur la barre intérieure oblique du N; le tout formant le nom de

FRANCVS

qui fut usité sous la première race, et entra dans la composition de beaucoup de vocables de cette époque[1].

1. *Franco-meris* (Testament de saint Yriez, dans Pardessus, *Dipl. et ch.*, t. Ier,

Le S, par la place qu'il occupe, a, en outre, la valeur de l'initiale de *Signavi*. Il faut donc lire

FRANCVS *S(ignavi)*.

SAINT-QUENTIN (Aisne)
M. Th. Eck (Collection de)

CCLXXXVI

ANNEAU AVEC INTAILLE ANTIQUE, DE PROVENANCE INCONNUE.

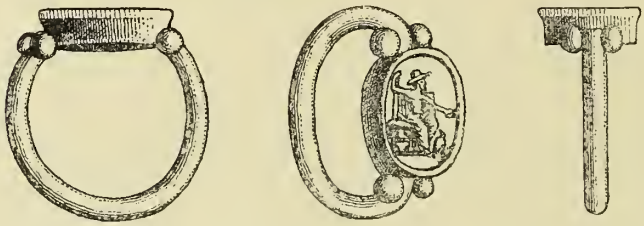

Cet anneau, en bel or jaune, appartient à la collection particulière de M. Théophile Eck, à qui il a été vendu comme provenant d'un cimetière mérovingien, mais sans indication précise du lieu où il a été trouvé. « Ce qui m'a été certifié, nous dit son propriétaire actuel, c'est qu'il a été recueilli dans le nord de la Gaule[1]. »

Il a 20 millimètres 1/2 d'ouverture ; l'épaisseur de sa tige est de 3 millimètres. Sur cette tige, est soudé un chaton ovale, de 17 millimètres sur 11, dans lequel est sertie une sardoine, portant une intaille de travail romain, représentant Jupiter assis sur son trône, tenant de la main gauche un long sceptre, et de la droite une patère ; à ses pieds, l'aigle, qui le regarde.

Le chaton est accosté de deux globules ou cabochons aux points de réunion avec la tige.

p. 139) ; *Franco-bodus*, *Franco-lenus*, *Franc-ulfus*, etc., monnayers de la même époque (Voir dans Prou, *Catalog. des monn. méroving. de la Biblioth. nat.*, p. 83, 94, 95, 97, 397 ; et la liste publiée par M. A. de Barthélemy, dans *Biblioth. de l'École des chartes*, 6e série, t. I).

1. Lettre de M. Eck, du 6 avril 1892.

TOURNUS (Saône-et-Loire)
(Musée de)

CCLXXXVII

BAGUE EN BRONZE, DE PROVENANCE INCONNUE

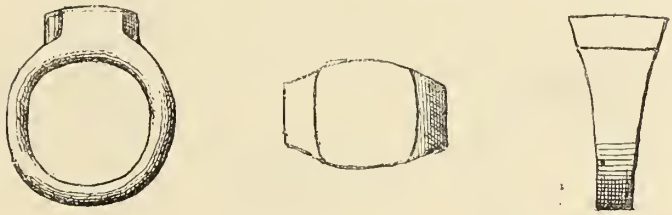

Voici une bague qui appartient au Musée de Tournus.

Elle est en bronze argenté et a 17 millimètres d'ouverture; sa tige, ronde, a, près du chaton, 4 millimètres d'épaisseur, 2 1/2 du côté opposé; le chaton, qui est ménagé à même le métal, en relief sur la tige et de forme assez irrégulière, a 16 millimètres dans sa plus grande hauteur, sur 14 1/2 de large.

CCLXXXVIII

AUTRE BAGUE DE PROVENANCE INCONNUE

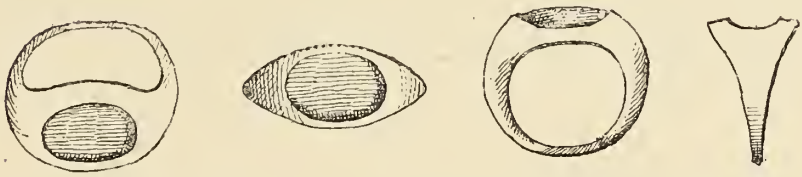

Cette bague, qui appartient au Musée de Tournus, est en fer. Elle a 15 millimètres d'ouverture entre le chaton et le côté opposé, 13 seulement dans l'autre sens, ce qui indique qu'elle était faite pour une main de toute jeune fille ou même d'enfant. La tige a, près du chaton, 5 millimètres d'épaisseur, et va se rétrécissant jusqu'à n'avoir plus que 2 millimètres.

Dans le chaton, pris dans la masse, est ménagée une cuvette ovale,

qui était destinée au sertissement d'une pierre ou d'un verre de couleur.

TROYES (Aube).
Musée de la ville.

CCLXXXIX

ANNEAU AVEC MONOGRAMME, DE PROVENANCE INCONNUE[1]

Autre bague en bronze, dont l'origine est inconnue, et qui appartient au Musée de Troyes.

Elle a 17 millimètres 1/2 d'ouverture, ce qui marque bien qu'elle était à l'usage d'une femme ou d'une jeune fille.

Près du chaton, la tige a 6 millimètres de hauteur; du côté opposé, 2 millimètres 1/2.

Le chaton, encadré dans un grènetis, est pris dans la masse : c'est un carré long, de 7 millimètres sur 6 de hauteur. Dans un cadre de grènetis, on a gravé un monogramme, dont il nous est impossible de définir les éléments. Peut-être même ne faut-il y voir que des traits dépourvus de toute signification, et destinés seulement à assurer le secret de la correspondance.

CCXC

ANNEAU AVEC TÊTES DE SERPENTS AFFRONTÉES, DE PROVENANCE INCONNUE[2]

Voici une deuxième bague en bronze, appartenant, comme la précédente, au Musée de Troyes.

1. D'après des dessins de M. Louis Leclerc, conservateur du Musée de Troyes.
2. *Idem.*

Elle présente deux têtes de serpents affrontées.

La tige a 20 millimètres d'ouverture, et 4 millimètres de hau-

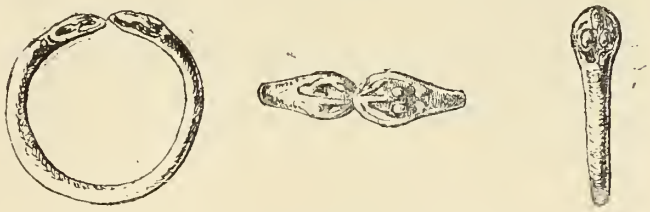

teur, près des deux têtes de serpents et 2 millimètres 1/2 du côté opposé.

III

ANNEAUX DONT LA PROVENANCE ET LE POSSESSEUR SONT INCONNUS

CCXCI

ANNEAU AVEC LA COLOMBE ET L'INSCRIPTION *Salba me*, ET DONT LA PROVENANCE ET LE POSSESSEUR SONT INCONNUS

La Société des Antiquaires de France, dans sa séance du 9 décembre 1853, reçut de feu Adrien de Longpérier communication « d'un anneau d'or mérovingien », présentant, sur le chaton, une colombe qui portait dans son bec un rameau, et autour de laquelle étaient gravés en creux ces deux mots :

SALBA ME (*Salva me*).

Par malheur, la note insérée à ce sujet par notre éminent et regretté confrère, dans l'*Annuaire* de ladite Société[1], n'est accompagnée d'aucune figuration du bijou, et n'indique même pas la collection ou la personne à laquelle il appartenait. Nos efforts pour en découvrir le possesseur actuel étant restés infructueux, nous nous trouvons dans l'impossibilité d'en donner ici une description plus détaillée.

A. de Longpérier, dans la note précitée, faisait observer que la colombe représentée sur notre petit monument était indubitablement une allusion à celle que Noé fit sortir de l'Arche, et qui y rentra avec une branche d'olivier, annonçant le salut prochain, ce qui répond bien à l'invocation contenue dans la légende : *Salba me* (*Salva me*).

Le savant archéologue rappelait en même temps que cette figure, identique à celle qui décore un denier épiscopal frappé à Chartres

1. Année 1853, p. 155. Cette note est reproduite dans les *Œuvres complètes d'Adr. de Longpérier*, publiées par notre savant confrère, M. G. Schlumberger, t. IV, p. 325.

au VIIe siècle, est un type emprunté à l'Ancien Testament. « On a cru, ajoutait-il, reconnaître dans ce denier la colombe de Reims, portant la Sainte Ampoule. Mais la légende de la Sainte Ampoule insérée pour la première fois, par Hincmar, dans la *Vie de saint Remi*, est postérieure d'environ deux siècles au denier de Chartres[1]. »

CCXCII

ANNEAU DE [G?]IINDIHILDUS, DONT LA PROVENANCE ET LE POSSESSEUR ACTUEL SONT INCONNUS

Nous reproduisons ici le chaton d'une bague, dont les autres parties nous sont inconnues, et dont nous ne pouvons désigner ni la provenance, ni le possesseur actuel; nous ne savons même plus le nom du correspondant à l'obligeance duquel nous devons l'empreinte d'après laquelle il est ici reproduit. Les renseignements que ce correspondant nous avait fournis ont été, à notre vif regret, par nous égarés.

Le chaton de l'anneau, de forme ovale, a 9 millimètres dans sa plus grande hauteur sur 18 millimètres de large : il nous offre le nom du personnage qui le portait, en deux lignes[2], entre les extrémités desquelles s'avance, de chaque côté, une rangée de quatre cabochons ou globules.

Au premier aspect, la ligne supérieure de l'inscription paraît commencer par deux I, suivis de NDI ; la deuxième ligne se lit sans aucun doute : HILDI, ce qui donnerait, pour le tout, IINDIHILDI, vocable fort admissible puisque IND et HILDI sont l'un et l'autre des radicaux germaniques bien connus[3]. Mais un examen plus at-

1. Le célèbre prélat fut élevé, en 845, au siège archiépiscopal de Reims, et mourut en 882.

2. Nous avons d'autres exemples de la légende inscrite en deux lignes. Voir notamment les n°s IX, XXXIX^ter, XL, XLIII, XLVI, etc.

3. Voir Förstemann, *Personennamen*, col. 780 pour *ind*, et col. 662 et suiv. pour *hildi*, qui entre dans la composition d'un grand nombre de noms.

tentif fait constater, en avant des I de la première ligne, des traits, qui sont apparemment ceux d'une lettre initiale, dont une partie serait cachée par les cabochons[1]. Cette lettre ne pourrait être qu'un D cursif, ou un G cursif rétrograde (Ɔ). Or, dans l'onomastique germanique (et c'est d'elle incontestablement qu'il s'agit ici), le radical *dind* est inconnu, tandis qu'on y trouve les radicaux *gind*[2] et *gin* ou *ging*[3], et le nom entier serait alors très probablement

GIINDIHILDI

génitif de *Giindihildus*, le mot *signum* étant sous-entendu; ce vocable est formé de la même manière que ceux de *At-hildus, Gumhildus, Rot-childus* et autres, cités par Förstemann[4].

1. Dans cette hypothèse, les lignes de cabochons et les points qui s'avancent, de chaque côté, sur le chaton servent de prolongement de la tige sur celui-ci. Mais ce n'est là qu'une supposition, et nous ne serons fixés, sur ce point comme sur plusieurs autres, que lorsque nous aurons sous les yeux le bijou en question ou des renseignements qui nous manquent présentement.

2. Förstemann, *op. cit.*, col. 515; il y a un exemple de ce radical dans *Gindel.* (*Ibid.*, col. 468.)

3. Ainsi dans *Gingulf* (Förstemann, col. 470).

4. *Op. cit*, col. 662-664.

IV

ANNEAUX TROUVÉS HORS DU TERRITOIRE DE LA GAULE

CCXCIII

ANNEAU D'AVITUS TROUVÉ PRÈS D'HUESCA, PROVINCE D'ARAGON (ESPAGNE)

Il y a, dans ce bijou, deux parties distinctes : 1° une bague, dont l'ouverture est de 2 centimètres, et composée de trois gros fils d'or pâle, tressés ensemble et striés à intervalles égaux, de manière que chacun de ces fils simule une chaîne formée de plusieurs fils ; 2° une rondelle en or plein, également pâle, de 13 millimètres de diamètre et de 3 millimètres d'épaisseur à la tranche, formant chaton et soudée sur les deux branches de la bague.

Aux deux points de soudure du chaton et de la bague, il y avait trois globules en or disposés en trèfle ; un de ces globules a disparu et laisse voir la place où il était soudé, comme ceux qui tiennent encore à l'anneau.

Sur le chaton, est assez inhabilement gravé en creux un oiseau, sans doute une colombe, emblème du Christ ; et autour de ce symbole, une légende précédée d'une croisette.

En partant de la gauche de ce dernier signe, on trouve la leçon suivante :

+ — STIVA (*Istiva*).

En partant de la droite de la croisette, on lit :

+ AVITS — (AVIT[*u*]S I) ou AVIT(*i*) SI

M. Schlumberger, en présentant à la Société des Antiquaires ce petit monument, dont il est actuellement possesseur, a adopté la

première des deux leçons que nous venons d'indiquer, par le motif que l'anneau qui nous occupe et dont la fabrication remonte assurément au ve ou au vi^e^ siècle, a été trouvé dans le nord de l'Espagne, en Aragon, et que, d'après mon savant confrère, il doit être regardé *a priori* comme ayant une origine espagnole. « Or, dit-il, la terminaison en A est très fréquente dans les noms visigoths, et c'est conséquemment à la leçon ISTIVA qu'il convient de s'arrêter[1]. »

Je ne crois pas pouvoir me ranger à cet avis.

Une première et importante remarque à faire sur le mode de lecture proposé par M. Schlumberger, c'est qu'il suppose que le nom inscrit sur l'anneau commencerait par un I *couché*, disposition dont, à ma connaissance, il n'existe point d'exemple, et qu'il est difficile d'admettre sur un cachet destiné à être apposé au bas des actes où son propriétaire était partie ou témoin.

En second lieu, les trois globules disposés en trèfle aux deux points de soudure du chaton et des branches de l'anneau, étaient fort usités dans l'orfèvrerie du Bas-Empire et de l'époque barbare, et nous avons de nombreux exemples, fournis par des bagues dont l'origine gallo-franque est certaine. Nous avons donc, à ce point de vue, le droit de considérer notre anneau comme l'œuvre d'une officine gallo-franque. Dès lors, la leçon *Istiva* perd sa principale, je dirai même son unique raison d'être.

Rien n'empêche d'ailleurs d'admettre que ce bijou ait pu être, comme d'autres, transporté du nord au sud de la chaîne des Pyrénées.

Enfin le vocable *Istiva* est inconnu, tandis que celui d'*Avitus* a eu la plus grande notoriété aux ve et vi^e^ siècles. Après Flavius Avitus, noble personnage gaulois, qui fut empereur d'Occident en 455, et qui était né de parents arvernes, son neveu, l'illustre saint Avit, qui occupa le siège métropolitain de Vienne de 490 à 523, eut un rôle très important dans les affaires politiques et religieuses de cette période. Il y eut encore en Gaule d'autres saints du même nom : l'abbé du monastère de Saint-Mesmin de Micy († vers 527) et deux évêques de Clermont, dont l'un siégea de 572 à 594.

Il faut conséquemment tenir pour préférable à tous égards la

1. *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, année 1882, 2e trimestre, p. 137.

leçon suivant laquelle notre cachet aurait été la propriété d'un personnage appelé *Avitus*. La légende ne nous offre que ces cinq lettres : AVITS, mais les abréviations de cette sorte ne sont pas rares[1] et il n'y aucune difficulté à suppléer ici le V de la dernière syllabe, comme on le supplée, par exemple, dans le SCS KRILEFS (*Sanctus Karilefus*) d'un denier frappé au nom de saint Calais[2].

Quant à l'I couché, gravé à la fin de la légende, il convient de le rattacher à l'S terminal du nom d'*Avitus*, qui a ici, comme sur d'autres de nos anneaux, un double emploi et nous donne le groupe SI, initiales de SI(*gnavi*) ou de SI(*gillum*) : il faut donc, suivant nous, lire l'inscription entière :

+ AVIT(*u*)S SI(*gnavi*)

CCXCIII *bis*.

BAGUE AVEC INSCRIPTION, TROUVÉE EN ANDALOUSIE (ESPAGNE)

M. Arthur Engel, archéologue bien connu par de savants travaux numismatiques composés en collaboration avec M. Serrure[3], m'a très obligeamment adressé, de Séville, où il était de passage, l'empreinte du chaton d'une bague en or, qu'il avait vue dans les mains de M. Garzon, antiquaire établi dans cette ville.

Le chaton, que nous reproduisons en tête de la présente notice, est de forme ovale, présentant 9 millim. de haut sur 12 de large. On y voit un nom gravé en deux lignes : sur la première, les lettres VAL, accompagnées de quatre points figurant une croisette, et sur la

1. Il y a surtout d'assez nombreux exemples de la suppression de V dans la finale *us*. Voir E. Le Blant, *Nouv. Rec. d'ins. chrét.*, nos 22 et 23, et les exemples cités p. 31.

2. *Recherche des monnaies méroving. du Cenomannicum*, par M. Ponton d'Amécourt, p. 202. Voir aussi sur un triens d'Angers, un nom de monnayer, ALLIGISELS pour *Alligiselus*. *Rev. num.*, 1re série, t. XII, p. 104.

3. *Répertoire des sources imprimées de la numismatique française*, 2 vol. in-8°, Paris, 1889; et *Traité de numismatique du moyen âge*, 2 vol. in-8°, Paris, 1891-1894.

deuxième, faisant suite aux précédentes, les lettres TNA : c'est-à-dire les *matres lectionum* de

VAL(*en*)T(*i*)NA

Ce nom, qui est celui d'une sainte que l'Église honore et qui fut martyrisée en 308, à Césarée, avec d'autres confesseurs de la foi chrétienne[1], a été d'un usage très fréquent au moyen âge.

CCXCIV

ANNEAU AVEC EFFIGIE, D'UFFILA, TROUVÉ A WITTISLINGEN (BAVIÈRE)

Parmi les objets qui furent recueillis dans une tombe masculine découverte en 1881 à Wittislingen, et qui furent acquis par le Musée national de Munich[2], figure la bague en or qui fait l'objet de la présente notice. Elle a été sommairement décrite par mon confrère à la Société des Antiquaires, le baron J. de Baye, dans la *Gazette archéologique*[3], où le chaton seul a été représenté. C'est à l'aide d'un fac-similé soigneusement exécuté et que le savant archéologue m'a obligeamment communiqué, que j'ai fait reproduire cet intéressant bijou sous trois aspects, pour en faciliter autant que possible l'appréciation.

L'anneau a 19 millimètres d'ouverture; la largeur de la tige est

1. Bolland., *Acta SS.*, mens. jul., p. 163.

2. Voici la liste de ces objets : une fibule circulaire en or, avec incrustations de jacinthes ou grenats; une fibule allongée en argent, ornée de nielles, filigranes et pierreries, et portant au dos une inscription latine; trois bandes de feuilles d'or estampées, formant les éléments d'une croix, destinée à être fixée sur le vêtement; une épingle à cheveux en bronze, ornée d'une boule d'or ; une petite cassolette en argent; une partie de boucle de ceinture en argent; un bassin en cuivre, à anses droites ; un coquillage, *Cyprea tigris*; une rondelle ajourée en bronze. Ce mobilier funéraire est classé, au Musée de Munich, sous les nos 235 et 236.

3. Année 1889.

de 2 millimètres 1/2; le chaton, de forme arrondie, a 19 millimètres de diamètre; il est soudé sur la tige, de même que les trois cabochons ou globules d'or disposés en feuille de trèfle, dont il est accosté.

Sur ce chaton, est représentée une tête de face, barbue, coiffée d'une sorte de casque ou diadème à rayons, dont les deux bouts, s'abaissant de chaque côté du visage, se terminent par un annelet ou boule percée. Au-dessus, l'on voit des ornements difficiles à définir; et au-dessous de l'effigie, une sorte de support à trois pieds, remplaçant le buste.

Le personnage, assurément de haut rang, qu'on a eu l'intention de figurer, était le propriétaire de l'anneau, au moyen duquel il devait sceller sa correspondance et les actes dans lesquels il était partie ou témoin.

A quelle nationalité appartenaient ce personnage et l'artiste qui a confectionné notre bijou? A quelle époque peut-on placer approximativement sa fabrication?

C'est ce que nous allons rechercher à l'aide des éléments que nous offrent la bague même dont il s'agit et un autre objet recueilli, avec elle, dans la sépulture de Wittislingen.

Cet objet est une fibule allongée en argent, qui porte, au dos, une inscription latine, dont une partie seulement a pu être déchiffrée; mais cette partie suffit pour permettre d'y reconnaître, sans hésitation, l'inscription funéraire d'un personnage appelé *Uffila*[1]. Or, la forme de ce nom et surtout la syllabe terminale sont incontestablement gothiques et rappellent tout aussitôt, comme l'a observé M. J. de Baye, le nom du célèbre *Ulfilas*, qui fut au IVe siècle, comme on sait, évêque des Goths établis dans la Dacie, la Thrace et la Mœsie[2], et fit, pour leur instruction religieuse, une traduction des livres saints en langue gothique[3]. Ce nom d'Uffila rappelle encore celui d'*Humila*, femme gothe d'origine et de sang royal, dont nous avons décrit, dans une de nos précédentes notices, une magnifique bague en or trouvée à Laubenheim, près de Bingen,

1. J. de Baye, *Le tombeau de Wittislingen en Bavière*; dans *Gazette archéol.*, année 1889; tiré à part, p. 9.

2. Et surnommés *Goths occidentaux*, *West-Goths*, *Wisigoths*, par opposition aux *Ostro-Goths* ou *Goths orientaux*.

3. Ulfilas ou Ulphilas est mort, suivant les uns vers 376, et suivant d'autres au plus tard en 378.

duché de Hesse-Darmestadt[1]. Il est à remarquer que ce dernier bijou porte au chaton, comme celui de Wittislingen, l'effigie de la personne pour laquelle il avait était fait, mais de plus son nom en toutes lettres[2].

De ce qui vient d'être dit, il résulte que le personnage figuré sur le chaton de l'anneau de Wittislingen était indubitablement d'origine gothique.

Une autre circonstance caractéristique de cette origine ressort du dessin et du travail de l'effigie. Il est curieux, en effet, de constater l'analogie qui existe entre cette *figure de face et sa coiffure* (chapeau, casque ou diadème à rayons) et celles qui sont gravées au droit des monnaies frappées, aux VIe et VIIe siècles, par les rois *visigoths* d'Espagne[3]. Je signalerai particulièrement celle que M. Aloïs Heiss a qualifiée de « deuxième type général » des mon-

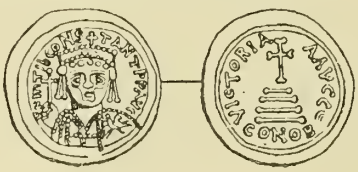

naies de ces souverains, et qui est très probablement, d'après le savant et regretté numismatiste, le second des monnayages du roi Léovigilde (573-586). Nous la reproduisons ici[4].

D'un autre côté, d'après la forme des caractères de l'inscription funéraire d'Uffila, il y a lieu d'en faire remonter la date à la première moitié et préférablement au premier quart du VIIe siècle[5], c'est-à-dire à une époque très rapprochée du règne de Léovigilde.

Ces coïncidences porteraient à penser que le petit monument

1. Voir ci-dessus le n° LXXVI.

2. Seulement la tête est de profil, tandis que celle de Wittislingen est représentée de face.

3. Aloïs Heiss, *Monnaies des rois visigoths d'Espagne*, grand in-4°, Paris, 1872, ouvrage couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres ; pl. I à V ; à signaler le n° 28 de la pl. III.

4. Ce type est reproduit, en vignette, à la page 29 de l'ouvrage précité, n° 15.

5. Voir le mémoire déjà cité sur le *Tombeau de Wittislingen*, tiré à part, p. 10. M. de Baye la ferait descendre à la fin du VIIe siècle; mais les inscriptions longobardes, dont il la rapproche et qui sont datées de 635 et 626-652, contrarient cette indication.

qui nous occupe a pu être fabriqué au commencement du VIIe siècle, dans le royaume des Visigoths au sud des Pyrénées, pour un haut personnage, peut-être même un souverain de ce pays, qui serait accidentellement décédé et aurait été enseveli dans la région bavaroise.

Mais, outre ce que cette hypothèse aurait d'arbitraire et d'invraisemblable, il faudrait, pour l'admettre, ne pas tenir compte : 1° d'un fait semblable et certain, la découverte dans une contrée rhénane de l'anneau sigillaire de *Hunila*, femme gothe d'origine et même de sang royal ; 2° de cet autre fait que le pays habité au VIIe siècle par les Bavarois avait été, au moins en partie, occupé par les Goths[1], et qu'il est assez naturel de supposer que ceux-ci y avaient laissé une certaine quantité de familles, qui y avaient perpétué, avec leurs noms, leurs mœurs, leurs instincts et l'usage de leurs procédés industriels ou artistiques, ce qui expliquerait à la fois la sépulture d'un personnage de cette race et les ressemblances, sans cela peu compréhensibles, que nous avons signalées.

Mais il y a d'autres raisons encore en faveur de cette explication.

L'anneau de Wittislingen n'est pas le seul monument où l'on trouve la trace de l'art gothique; il est également visible sur une monnaie anglo-saxonne[2], un *sceatta* conservé au Musée Britannique et que nous reproduisons ici d'après la figuration qu'en a donnée M. C. F. Keary[3].

1. A l'époque de la mort de Théodoric (526), les Ostrogoths possédaient, avec une portion de la Rhétie, le *Noricum*, dont la Bavière occupe une partie. Plus tard, les Francs austrasiens envahirent le duché de Bavière, sous les règnes de leurs premiers souverains : Théodoric, vulgairement appelé Thierry (511-534), et Théodebert Ier (534-548).

2. La tribu germaine des Angles était établie dans la partie orientale du Holstein, et les Saxons primitifs (de l'époque mérovingienne) habitaient une contrée arrosée par l'Elbe, la Lippe, le Veser, et qui s'étendait jusqu'à la Baltique et au Danemark.

3. *Catalogue of English coins in the British Museum, Anglo-Saxon series*, London. 1887, p. 16, n° 146, et pl. III, n° 17. Cette intéressante pièce m'a été obligeamment signalée par M. Adrien Blanchet, mon confrère à la Société des Antiquaires.

On y reconnaît les effets de cette influence artistique, dont l'extension dans la région bavaroise est ainsi encore mieux démontrée.

Ces observations viennent, comme on voit, à l'appui de la thèse soutenue par M. J. de Baye, au Congrès historique et archéologique de Namur, touchant l'action prépondérante exercée par les Goths, sous le rapport que nous envisageons, dans l'occident comme à l'orient de l'Europe[1]. Cette nation, la plus puissante assurément des tribus germaines, qui établit la première, et entretint le plus longtemps d'étroites relations avec l'Empire, fut aussi la première à combiner ses conceptions et et ses procédés artistiques et industriels avec ceux des Byzantins. De là naquit un art nouveau, capricieux, élégant dans son originale variété, qui se répandit en tout sens, de la mer Noire et de la mer d'Azow à l'océan Atlantique, de la Baltique et des bords de la Vistule aux rivages méditerranéens; un art, dont les produits charmants se retrouvent chez les peuples les plus divers, dans des contrées séparées les unes des autres par d'immenses espaces, dont enfin « l homogénité atteste la communauté d'origine »[2].

Toutefois, en ce qui concerne l'anneau d'Uffila, il y a une très importante réserve à faire. C'est bien dans son ensemble un ouvrage gothique. Mais il nous offre un détail qui a un tout autre caractère. Le chaton est, avons-nous dit, en décrivant le bijou, accosté de trois cabochons ou globules, disposés en feuilles de trèfle et soudés sur la tige. Or, comme nous avons eu tant de fois l'occasion de le noter au cours du présent ouvrage, les ornements de cette sorte sont une des marques distinctives, la plus caractéristique peut-être, de l'orfèvrerie franque.

Il faut donc croire que, dans la contrée où fut confectionnée la bague provenant de la sépulture de Wittislingen, l'orfèvre, tout en continuant d'observer, pour l'exécution du chaton, les traditions de l'art gothique, encore en honneur dans le pays ou au moins dans son atelier, suivait, sous certains rapports, les règles ou plus exactement les pratiques des Francs, et que la technique de ces nou-

1. *De l'influence de l'art des Goths en Occident*, grand in-4°. Paris, 1891. Ce mémoire substantiel a été lu au Congrès historique et archéologique de Namur, dans sa séance du 6 août 1890.

2. *Ubi supra*, p. 6.

veaux dominateurs de l'Europe occidentale, greffée pour ainsi dire sur celle de leurs prédécesseurs, se substitua à celle des artisans de Byzance et de Rome.

CCXCV

ANNEAU AVEC L'INVOCATION *in Dei nomine, amen*, TROUVÉ A OESTRICH, PROVINCE DE NASSAU (ALLEMAGNE)[1]

Voici un anneau en bronze, recueilli, en 1856, dans un cimetière franc rempli de vases, d'armes et de fibules. Il appartient au Musée d'antiquités romaines et germaniques de Mayence, et a été publié par M. Lindenschmit dans l'ouvrage déjà cité[2]. Précédemment, en 1859, l'abbé Cochet, d'après une communication de l'archéologue allemand, en avait fait connaître l'inscription dont il sera parlé plus bas, mais sans aucune représentation de l'objet même[3].

Cette bague est d'un seul morceau de métal, et n'offre nulle part de traces de soudure. Elle a 19 à 20 millimètres d'ouverture entre les deux chatons dont elle est ornée, 22 millimètres dans l'autre sens. Des deux chatons, l'un, qui est à beaucoup près le plus important, est de forme carrée et a de 11 à 12 millimètres de côté; le deuxième, ménagé dans la partie opposée au premier, est un ovale de 6 à 7 millimètres de long sur 5 à 6 de hauteur. Ils sont reliés l'un à l'autre par deux branches ou tiges sur chacune desquelles sont gravés deux reptiles, apparemment deux serpents. Il y a, près du point de jonction de la tige avec le grand chaton, un cercle avec un point à l'intérieur, semblable à ceux qui représentent les yeux des serpents.

Le grand chaton porte, en trois lignes, cette inscription :

1. Oestrich est une ville de la province de Nassau.
2. Ire partie (*Antiquités de l'époque mérovingienne*), p. 104; planche XIV, fig. 7.
3. *Le Tombeau de Childéric Ier*, p. 353, note 1.

IN D̄I
NVMI
NE Ā

In Dei numine (pour *nomine*). *Amen.*

Sur le chaton ovale, est gravé le monogramme formé des lettres grecques I et X, initiales de Ἰησοῦς Χρίστος.

✳

Nous avons ici un exemple remarquable de l'emploi, dans les cachets de l'époque gallo-franque, de l'invocation religieuse dont nous avons déjà signalé la présence sur une autre bague[1]; mais il nous offre ces importantes particularités, que l'invocation paraît ici en toutes lettres et dans la partie principale et la plus apparente de l'anneau, tandis qu'elle est en caractères monogrammatiques sur la partie accessoire du bijou précédemment décrit; qu'elle est enfin suivie de l'abréviation de *Amen*, dont je ne connais pas d'autre exemple[2].

CCXCVI

ANNEAU AVEC MONOGRAMME DE PROVENANCE INCONNUE, MAIS PROBABLEMENT TROUVÉ EN AUTRICHE

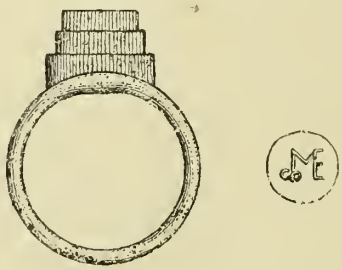

Voici une bague en or, qui appartient à la collection Zankovich du Cabinet impérial de Vienne[3], où M. le baron J. de Baye, mon sa-

1. Voir ci-dessus le n° XLIII.

2. Il convient de noter ici qu'à côté de notre anneau, dans la même tombe, se trouvaient un bracelet, deux petites fibules à fermoir, un fermoir et un pendant de ceinturon, le tout en argent, sauf le fragment de ceinturon, qui est en bronze.

3. Cette anneau est inscrit, sous le n° 215, dans le *Catalogue du Cabinet impérial.*

vant confrère à la Société des Antiquaires de France, en a recueilli des empreintes et exécuté des dessins.

Cette bague a 20 millimètres d'ouverture : la tige, de forme ronde, a 3 millimètres d'épaisseur.

Le chaton, soudé sur la tige, est également de forme ronde, et se compose de trois plaques superposées, en retrait les unes à l'égard des autres; la plaque inférieure a 14 millimètres; celle qui la surmonte 10 1/2, et la troisième 8 1/2.

Sur celle-ci, est gravé un monogramme comprenant les lettres suivantes :

1° Un M, qui apparaît à la fois comme lettre principale et comme soutien des trois autres;

2° Un I, formé par le prolongement remarquable du premier des deux traits obliques intérieurs du M;

3° Un S attaché à la première barre verticale du M et coupé par elle;

4° Enfin un E terminal, dont les traits horizontaux sont attachés à la deuxième verticale du M.

Le tout nous donne le nom de MISA, au génitif

MISE

le mot *Signum* étant sous-entendu, ou bien plutôt représenté par le S barré du monogramme, comme nous l'avons plusieurs fois observé [1].

Dans cette dernière hypothèse, le S de notre monogramme aurait un double emploi et il faudrait lire :

S(*ignum*) MISE.

Le vocable *Misa*, de provenance germanique, se rencontre dans un document du VIIIe siècle, cité par Förstemann [2].

Nous ignorons quelle est la localité et même le pays où ce bijou a été découvert, mais la forme des caractères, qui composent le monogramme germanique dont il est orné, nous autorise à le considérer comme très probablement originaire des bords du Rhin.

1. Voir ci-dessus les nos XCIV et CCLXX.

2. Meichelbeck, *Histor. Frisingensis*, saec. VIII, no 19 ; dans Förstemann, *Personennamen*, col. 932. On trouve aussi : *Amisa*, dans les *Traditiones Wissenburgenses*, ann. 774, no 71 : et *Emisa* dans Goldast, *Rer. Alamanicar. Scriptores*, t. II, a. 122, 130 (Förstem., col. 79).

CCXCVII

ANNEAU DE GENELITIS, DE PROVENANCE INCONNUE, MAIS PROBABLEMENT TROUVÉE EN ESPAGNE

La bague en or, dont le chaton est ici reproduit, appartient au comte de Valencia de Don Juan, directeur du Musée royal de Madrid. M. A. Engel, le savant numismatiste[1], a bien voulu me remettre une excellente empreinte de ce chaton, qu'il avait prise au cours d'un de ses voyages en Espagne. M. le comte de Valencia, à qui j'ai demandé des renseignements sur la provenance du bijou, ses dimensions et sa composition, m'a fait connaître qu'il l'avait acquis, à Madrid, chez un marchand, qui n'a pu lui dire en quel endroit ni dans quelles circonstances il a été trouvé[2]; que le chaton lui paraissait être soudé sur la tige, et que l'ouverture de l'anneau est de 18 millimètres seulement[3], ce qui porte à penser qu'il était à l'usage d'une femme.

Le chaton, de forme ronde, a 14 millimètres de diamètre; il porte, gravée en creux et précédée d'une croisette, une légende qui doit être lue en partant de la croisette, à droite (pour le lecteur), et en considérant les lettres comme ayant leur base tournée vers la bordure; la première est un G mérovingien, suivi du groupe ENELI, après lequel viennent un T couché, un I et le S du centre. Le tout forme le nom de

+ GENELIT-IS
(*Genelitis*).

1. M. Engel est l'auteur de deux ouvrages importants, composés en collaboration avec M. R. Serrure, et dont l'un, *Répertoire des sources imprimées de la numismatique française*, a été couronné par l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres).

2. Lettre de M. le comte de Valencia, du 29 avril 1894.

3. *Ibid.*

La place que le S terminal occupe au centre du chaton, donnerait à penser que cette lettre a, en outre, la valeur de l'initiale de *Signum* ou *Sigillum*.

CCXCVIII

BAGUE DE JUVECUS (pour *Juvencus*), DE PROVENANCE INCONNUE, MAIS PROBABLEMENT TROUVÉE EN ESPAGNE

Nous reproduisons ici le chaton d'une bague en argent, appartenant à M. le marquis de Florès Davila, à Madrid.

M. Engel, le savant archéologue, bien connu par ses travaux de numismatique[1], m'a fort obligeamment remis l'empreinte qu'il en avait prise, dans un de ses voyages en Espagne : il ignore le lieu où ce bijou a été trouvé, et je suis dans l'impossibilité de donner aucun autre renseignement en ce qui le concerne.

Le chaton, en forme de losange irrégulier, a 15 millimètres de large, avec 14 dans sa plus grande hauteur : il est accosté, à chaque point de réunion avec la tige, de deux globules ou cabochons, qui y sont très probablement soudés ainsi que le chaton lui-même.

Il porte, en deux lignes le nom de *Juvecno* ; le S qui est entre les deux lignes, a sans doute la valeur de *Signum*. Dans le caractère qui est à droite du deuxième V, il faut voir une simple croisette, semblable à celles qui accompagnent le nom sur plusieurs de nos anneaux, comme sur les documents écrits.

L'inscription doit donc être lue ainsi :

S IVVECVO +
S(*ignum Juvecuo*)[2].

1. M. Engel a publié, en collaboration avec M. Serrure, un *Traité de numismatique du moyen âge* et un *Répertoire des sources imprimées de la numismatique française*, couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

2. Nous avons là un exemple de la déclinaison à l'ablatif dans un instrument de souscription, et un exemple de la croisette placée au milieu du nom, comme dans le cachet reproduit à l'Appendice n° I.

Je n'ai pas encore rencontré le nom de *Juvecus*. Ce vocable de forme latine ne figure point dans le *Corpus inscriptionum latinarum*. Je suis disposé à croire qu'il a été peut-être mal gravé sur notre anneau, et qu'il serait, en tout cas, une corruption de *Juvencus*, qui a été d'usage assez fréquent, car il y a trois saints de ce nom que l'Église honore[1]. Le *Corpus* le mentionne, une fois, comme inscrit sur un monument d'Espagne, et c'est celui d'un poète espagnol, qui florissait à la fin du premier tiers du IVe siècle[2].

Il n'est pas inutile de faire remarquer que notre anneau est aussi probablement originaire de la péninsule.

CCXCIX

BAGUE AVEC LE CHRISME ET L'ACCLAMATION *cum me vivas*, DE PROVENANCE INCONNUE

E. Le Blant a vu, à Rome, dans la collection d'Alexandre Castellani, une bague en bronze portant une inscription, gravée, en trois lignes, dans le sens rétrograde, et dans la deuxième ligne de laquelle est figuré un chrisme. Voici cette inscription, telle qu'elle a été publiée par mon savant confrère[3].

CON
M☧EV
IVAS

« Elle donne, comme il l'a dit, l'acclamation *con* (pour *cum*)[4] *me vivas* », « Vis (heureux ou heureuse) avec moi. »

Nous avons vu, plus haut, un exemple de cette acclamation dans la légende « Micaël *mecum vivas* in Deo »[5], que l'on peut encore rapprocher des inscriptions de deux autres bagues : *Vivas mi(hi) diu*[6], et *Vivas diu m(ihi)* ou *m(ecum)*[7].

1. Bolland., *Acta SS.*, mens. febr., t. II, p. 152, et mens. jun., t. I, p. 43 et 44.
2. D. Martène, *Veterum scriptorum collectio*, t. IX, p. 13.
3. *750 inscriptions de pierres gravées inédites*, etc., n° 328, p. 126.
4. « Le mot *cum* est souvent écrit **CVN** et **CON** dans les épitaphes; et les exemples de la substitution de l'**N** à l'**M** sont d'ailleurs des plus fréquents sur les marbres. » Voir Le Blant, *Nouv. Rec. des inscr. chrét. de la Gaule*, nos 106, 162, 380, etc.
5. CLXVI.
6. XXXIX *ter*.
7. LXXIII *bis*.

CCC

ANNEAU DE VICTORINUS AVEC LES LETTRES A ET ω, PROVENANT DE CARTHAGE (TUNISIE)

Je reproduis ici, d'après le P. Delattre[1], l'inscription gravée sur le chaton d'une bague en cuivre trouvée à Carthage, au cours des fouilles opérées par le savant et zélé religieux. On y voit, au milieu de ce chaton, une croix latine, accostée des lettres symboliques A et ω, et le nom de

VIC(*tori*)NV(*s*)

qui est celui de plusieurs saints d'Afrique et notamment de saint Victorin de Carthage, qui fut martyrisé, dans cette cité, au commencement du IVe siècle, avec saint Saturnin, saint Félix et un grand nombres d'autres chrétiens[3].

CCCI

AUTRE ANNEAU TROUVÉ A CARTHAGE (TUNISIE)

Voici un autre anneau d'or, également découvert à Carthage, et qui appartient à la collection de M. Marchand : il présente, au chaton, un monogramme, formé d'une croix, aux quatre branches de laquelle sont attachées des lettres :

Le P. Delattre, d'après qui je le reproduis, y a lu avec raison le nom de

RVSTICVS[4]

Nous avons décrit plus haut une bague où ce nom est inscrit en légende[5].

1. *Bulletin trimestriel des antiquités africaines*, t. III, p. 12, n° 681.
2. Cette leçon a été adoptée par Le Blant, *loc. cit.*, n° 337, p. 129.
3. Bolland., *Acta SS.*, mens. febr., t. II, p. 513 et suiv.
4. *Bull. trim. des antiq. afric.*, p. 12, n° 683.
5. CXVII.

CCCII

AUTRE ANNEAU PROVENANT DE CARTHAGE (TUNISIE)

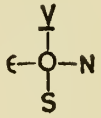

Le P. Delattre a fait mention[1] du chaton d'une troisième bague en cuivre, provenant, comme les deux précédentes, des fouilles de Carthage. Sur ce chaton, de forme ronde, est gravé le monogramme ci-après.

Ce monogramme, composé d'après le même procédé que celui du numéro précédent et probablement dans le même atelier[2], est, comme celui-là, très facile à déchiffrer. Les trois lettres du centre et la lettre S forment la première syllabe du nom; le T et l'I de la haste forment la seconde; le N redoublé, le V du sommet et le S redoublé forment la troisième : nous avons, pour l'ensemble

CONSTINVS.

C'est le nom porté par un prêtre qui souscrivit une charte datée de l'an 699[3]. C'est ici assurément le nom d'un enfant, car la bague où il est inscrit n'a que 11 millimètres d'ouverture[4].

1. *Bull. trim. des antiq. afric.*, p. 13, n° 685.
2. Voir aussi le n° CCLXIV où on le lit; les lettres du nom de *Rosa* sont attachées aux branches d'une croix, dont le centre est également un O.
3. Pardessus, *Dipl. et ch.*, t. II, p. 429.
4. *Bull. trim. des antiq. afric.*, ubi supra.

APPENDICE

CACHETS, BOUCLES DE CEINTURON ET FIBULES AVEC INSCRIPTIONS

I

CACHET A DEUX FACES, TROUVÉ A VITRY (PAS-DE-CALAIS)[1]

Trouvé par un cultivateur, sur le territoire de Vitry, et acquis d'abord, par M. Minart, conseiller à la cour d'appel d'Arras, cet objet passa, à la mort de ce magistrat, dans les mains de M. L. Dancoisne, décédé notaire honoraire à Hénin-Liétard, et plus tard dans la collection de feu le baron Pichon.

C'est un cachet en or fin, pesant 5 grammes, et composé de deux rondelles plates, de 7 millimètres d'épaisseur et de 14 millimètres de diamètre (y compris les bordures), et reliées l'une à l'autre par une bâte de forme cylindrique. Cette bâte, qui a 5 millimètres de hauteur et 7 millimètres d'épaisseur, est légèrement rétrécie au centre, où son diamètre extérieur est de 11 millimètres, tandis qu'il est de 13 à 13 1/2 millimètres aux deux extrémités, c'est-à-dire au point de jonction avec les deux rondelles. Elle est percée, de part en part, d'une ouverture de 12 à 13 millimètres de haut sur 3 à 4 de large.

Les deux rondelles sont estampées en creux, et encadrées chacune

1. Vitry est un chef-lieu de canton, situé dans l'arrondissement d'Arras.

d'un cercle, posé sur le bord extérieur et doublé d'un léger grènetis. Sur l'une d'elles, il y a un monogramme, et sur l'autre une tête de face, barbue, entourée d'une légende, dont nous nous occuperons bientôt.

La forme du bijou, les caractères qui y sont inscrits, la barbarie du dessin et l'inhabileté du travail de l'effigie et de la légende circulaire en font descendre l'exécution à la fin du VIIe siècle, et plus vraisemblablement à la première moitié du VIIIe.

Était-ce, comme le pensait M. Dancoisne[1], un cachet formant primitivement le chaton d'un anneau, dont les branches, pénétrant dans la double ouverture signalée plus haut, constituaient deux pivots sur lesquels ce cachet pouvait tourner à la volonté de son possesseur ?

Nous ne le croyons pas.

L'ouverture pratiquée dans la bâte a de bien trop grandes dimensions pour que jamais on y ait fixé les deux pivots sur lesquels aurait été placé le chaton tournant. M. Dancoisne, prévoyant cette objection, y répondait, à l'avance, en disant que les trous dont la bâte est percée de part en part, devaient être moins larges dans le principe et avaient pu être agrandis dans la suite des temps. Mais c'est là une supposition purement gratuite et que rien ne justifie : l'usure n'aurait pas donné à l'ouverture les proportions que nous lui voyons, tandis qu'elles se concilient parfaitement avec le mode d'emploi d'un cachet à double face, qui était probablement retenu au bras ou à la ceinture par une chaînette de suspension, semblable aux chaînes de montre, de cachet ou de porte-crayon, que l'on porte de nos jours[2].

J'arrive à l'étude des inscriptions qui ornent les deux faces de notre cachet.

M. Dancoisne en a indiqué et discuté deux leçons et deux explications différentes.

Suivant une première hypothèse, dont il propose finalement le rejet, on lirait autour de la tête de face ꝏTO pour S[*an*]CTO, et puis MAON pour MAGNO; ce serait « une invocation à l'un des saints du nom de Magne », et, dans ce cas, le monogramme de l'autre côté du cachet contiendrait le nom d'un évêque ou d'un abbé,

1. *Bullet. de la Commission départem. des antiq. du Pas-de-Calais*, année 1881.
2. Voir ci-dessus, n° CXXIII, un exemple de ce fait.

que l'honorable antiquaire n'a du reste point tenté de déchiffrer.

Suivant la seconde hypothèse, à laquelle M. Dancoisne donne la préférence, on grouperait les lettres de la légende circulaire de la manière suivante : ƎSMAO + NOT. Ce serait le cachet d'un *notaire* appelé *Cosmanus* ou *Cosmus*.

Sur la face opposée du cachet, le monogramme contiendrait les trois lettres NOT, exprimant une deuxième fois la qualité officielle de notaire, déjà énoncée dans la légende circulaire[1].

Cette dernière interprétation soulève de graves objections.

D'une part, la leçon CSMAO, avec l'intercalation d'un O pour faire *Cosmao*, et d'un N pour obtenir *Cosmano*, ou le retranchement de l'A pour faire *Cosmo*, est absolument injustifiable; c'est une conception tout à fait arbitraire et sans base scientifique.

D'autre part, dans l'hypothèse proposée, la présence de la tête barbue représentée sur un des côtés du cachet, resterait inexpliquée.

Enfin, si l'on voyait, à la suite du nom de C(*o*)*smao*, le groupe *Not* indiquant la qualité d'un prétendu notaire, comment expliquerait-on la présence, sur l'autre face du cachet, d'une deuxième mention de la même qualité? Est-il admissible qu'on eût pris la peine de fabriquer et d'estamper cette seconde face du cachet pour faire une répétion entièrement inutile?

Ces considérations nous paraissent devoir faire écarter la proposition de M. Dancoisne.

Pour procéder méthodiquement, je commencerai l'étude du problème par le côté où je dois trouver un point de départ à peu près certain, le côté de l'effigie et de la légende circulaire.

I. — *Côté de l'effigie et de la légende circulaire.*

Je signalerai d'abord, dans la légende, un détail auquel on ne paraît pas avoir pris garde jusqu'ici. Entre le S couché et le M, il y a un petit trait perpendiculaire, qui n'est point une lettre et semble avoir pour objet de marquer la séparation de deux fractions de la légende. J'observe, de plus, que les lettres sont inscrites et se

1. M. Dancoisne a, en outre, mentionné (*loc. cit.*, p. 6) une autre explication, imaginée par « un numismatiste » qu'il ne nomme pas, et tellement extravagante, que je crois inutile de la reproduire ici.

lisent de façons différentes, en deça et au delà de ce trait séparatif. Au delà, c'est-à-dire à partir du S couché, et en allant de gauche à droite, elles ont la tête tournée vers le bord extérieur du cachet, jusqu'à la lettre O, qui peut se lire indifféremment dans un sens ou dans l'autre. En deçà du même trait, à partir du M, et lues également de gauche à droite, les lettres ont, au contraire, la tête dirigée vers le champ.

Il y a donc là deux groupes distincts.

Ajoutons que, par suite de cette disposition, les deux parties de la légende et les empreintes qu'on en obtenait par l'apposition du sceau, se présentaient à l'œil du lecteur dans le sens normal[1].

Nous allons maintenant rechercher la signification des deux groupes que nous venons de distinguer.

Premier groupe. — ꝏCT ou peut-être ꝏ]TO (SCTO).

Pour toute personne familiarisée avec les textes et les monuments du moyen âge, et spécialement de l'époque où se place notre bijou, le groupe SCT ou SCTO est indubitablement l'abréviation de SANCTO, ce qui, du reste, s'accorde bien avec la représentation, sur ce côté du cachet, d'un personnage barbu. Il me paraît, dès lors, qu'il n'y a lieu à aucune hésitation sur ce point, et je passe au deuxième groupe.

Deuxième groupe. — MAG + NO ou MAO + NO[2].

Le mot *Sancto* du premier groupe implique nécessairement, dans le deuxième, la présence du nom du personnage auquel s'applique ce qualificatif.

Nous ne pensons pas qu'on puisse y trouver un vocable autre que celui de MAG + NO ou de MAO + NO (pour MAG + NO). Plu-

1. C'est faute d'avoir tenu compte de cette disposition que M. Dancoisne a lu l'inscription qui nous occupe de cette façon étrange : (OVW ꝏ]TON), où les lettres se présentent, tantôt dans le sens normal, tantôt renversées, et produisent un assemblage bizarre et inexplicable.

2. La lettre qui suit A peut donner lieu à des doutes; mais la courbe de droite (pour le lecteur) de cette lettre, est assez visiblement échancrée; c'est peut-être le fait involontaire de l'ouvrier, mais cela peut aussi bien être un fait intentionnel, et alors le O non bouclé, serait en réalité un C ou plutôt un G, et le groupe nous donnerait le nom de MAGNO. En tous cas, M^ONO serait ici pour MAGNO, car on ne connaît pas de saint de ce nom.

sieurs des saints qui l'ont porté, ont vécu dans des temps antérieurs au VIIIe siècle, date approximative de la fabrication du double cachet : certains d'entre eux ont eu de la célébrité, et ont même joui, au VIIe et au VIIIe siècles, d'une grande popularité[1].

On a vu, mais bien à tort, dans notre légende une *invocation* à saint Magnus. Ce n'est pas ainsi, et en inscrivant simplement un nom au datif, qu'on l'aurait formulée. Les invocations se faisaient par l'emploi du vocatif comme dans *Christe, protege!* ou d'une interjection, comme dans *O Crux!* ou enfin d'une salutation comme dans *Salve, Domine! Ave, Maria!*

II. — *Côté du monogramme.*

Les mots *Sancto Magno* ou *Sancto Maono* étant déclinés au datif ou à l'ablatif, nous devons trouver, sur la deuxième face du cachet, c'est-à-dire dans le monogramme, un mot qui régisse l'un de ces deux cas.

Ce mot est VOTA, singulier féminin du participe du verbe passif *Voveri*. Il y a, en effet, à la partie inférieure du monogramme, un V formé par la haste du T et par le premier jambage oblique qui s'en détache; au-dessus et vers le milieu de la haste, un O y est appliqué; au sommet, un T, et, en revenant au bas du monogramme, un A non barré, qui est au bout du jambage oblique mentionné plus haut.

Réuni à la légende circulaire, ce mot nous donne, pour l'ensemble des inscriptions du cachet :

VOTA SCTO MAG + NO ou MAO + NO

(*Vota sancto Mag + no* ou *Mao + no* pour *Magno*);

1. Saint *Magnus*, évêque de Trani, martyr en 250 ou 254. — S. M., martyr, en 248, avec SS. Janvier, Vincent et autres. — S. M., de Fossombrone, martyr avec Gélase, Donat et autres. — S. M., de Terni, martyr, avec S. Saturnin et autres. — S. M. évêque de Milan, mort en 529. — S. M., d'Oderzo, en Vénétie, mort vers 660. — *Magnoaldus*, appelé par le vulgaire *Magnus* et, chez les modernes, S. Menaud; enfin, S. Maing, premier abbé de Füessen en Bavière, mort en 670. Ce dernier est le plus célèbre. Voir Bolland., *Acta* SS., mens. januar., t. I, p. 21; aug., III, 717 et 755; sept., II, 505 et 759; oct., III, 416. Pertz, *Monum. Germ. hist.*, SS., t. IV, p. 425.

ce qui signifie que la personne propriétaire du cachet était une religieuse, peut-être l'abbesse d'un monastère consacré à l'un des saints du nom de *Magnus*, ou bien une fille ou veuve qui s'était vouée à ce saint.

Nous avons, dans un acte qui se place entre 670 et 672, l'exemple d'une souscription faite en des termes analogues. Au bas de la charte portant fondation, par une matrone nommée Chrotilde, d'un couvent de femmes à Bruyères-le-Châtel (Seine-et-Oise), on lit :

Signum + *inlustris* DEO DEVOTAE *Chrotilde*[1].

II

CACHET AVEC MONOGRAMME, DE PROVENANCE INCONNUE, MAIS PROBABLEMENT TROUVÉ EN ALLEMAGNE

Nous reproduisons ici un cachet, qui appartient au Musée de Bonn, tel qu'il est figuré dans l'ouvrage déjà cité de M. Lindenschmit, sur la planche où le savant conservateur du Musée de Mayence a fait graver un certain nombre d'anneaux provenant de sépultures franques[2]. Ce cachet, d'origine franque, a la forme d'un carré long irrégulier, de 11 millimètres dans sa plus grande largeur, sur 8 millimètres et demi de hauteur.

Il porte un monogramme, au sommet et au bas duquel est gravée une croisette, et dont l'explication ne présente aucune difficulté. L'E rétrograde est suivi d'un V et d'un S ; en redoublant le E, on forme le groupe EVSE, et si l'on y ajoute le B terminal, le I du centre et un troisième emploi du E initial, on trouve le vocable EVSEBIE, qui fut d'un usage si fréquent dans le haut moyen âge. Le S obliquemment barré par un I, qui est si remarquable au centre du monogramme, est, comme on sait, l'abréviation de

1. J. Tardif, *Monum. histor.*, cartons des rois, t. I, p. 16 n° 19. Pardessus, *Diplom. et chart.*, t. II, p. 148.

2. *Handbuch der deutschen Altersthumskunde*, p. 404, pl. XIV, fig. 9.

SI(*gnum*) ou de SI(*gnavi*) : c'est ici l'abréviation de SI(*gnum*), puisqu'il régit le génitif *Eusebie*.

Nous avons donc, pour l'ensemble de l'inscription :

+ SI(*gnum*) EVSEBIE +

III

CACHET AVEC MONOGRAMME, DE PROVENANCE INCONNUE, MAIS PROBABLEMENT TROUVÉ EN ALLEMAGNE

Le Musée de Bonn (Prusse rhénane) possède l'empreinte d'un cachet, que le savant conservateur du Musée archéologique de Mayence, M. Lindenschmit, a fait figurer dans son livre sur les Antiquités germaniques[1]. Ce savant, que j'ai interrogé relativement au lieu de provenance de ce petit monument, m'a déclaré qu'il n'avait aucun renseignement à cet égard[2]. Je trouve seulement, au verso de la planche où on l'a reproduit, la mention de ce fait qu'il a été recueilli dans un cercueil.

Notre cachet est décoré d'un monogramme où l'on distingue : un P rétrograde; un A non barré; un S; dans l'angle de droite (pour le lecteur), un O (très insuffisamment marqué dans notre gravure); le N du centre et le E final; soit, pour l'ensemble, PASONE. Nous ne connaissons pas d'exemple de la mention, au moyen âge, du nom de PASO, dont notre inscription fournirait l'ablatif.

Peut-être, le P ayant été souvent employé pour B, comme dans *Pago* pour *Bago*, *Paro* pour *Baro*, *Pald* pour *Bald*, etc.[3], ce vocable serait-il là pour BASONE, ablatif de *Baso*, lequel était usité et se lit notamment dans le testament d'Erminétrude, de l'an 700[4].

1. *Handbuch der deutschen Alterthumskunde* (1re partie, époque mérov., pl. XIV, n° 8).
2. Lettre du 18 avril 1888. M. Lindenschmit ne dit pas quel en est le métal.
3. Förstemann, *Personennamen*, col. 983-984.
4. Pardessus, *Diplom. et chart.*, t. II, p. 257.

Le S posé en travers de la barre intérieure du N, a, en outre, la valeur de *Signum*; il faut donc lire :

S(*ignum*) PASONE.

IV

CACHET EN SCHISTE ARDOISIER, TROUVÉ DANS LE CIMETIÈRE DE HERPES (CHARENTE[1])

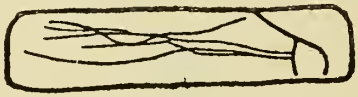

Ce cachet, grossièrement fabriqué, a été trouvé, au mois d'avril 1893, dans une tombe masculine, à la hauteur de la ceinture du défunt[2].

Il a dans sa longueur 46 millimètres, et dans les petits côtés, 10 millimètres seulement. Il présente, sur l'une de ses deux grandes surfaces, des traits confus et qui n'ont peut-être jamais eu aucune signification.

Quant aux deux petits côtés, qui constituent proprement le cachet, l'un, celui de gauche (pour le lecteur), porte un grand G mérovingien, dont la boucle renferme une croisette; l'autre, un caractère assez difficile à définir, et qui a peut-être la double valeur d'un G rétrograde et d'un F, suivis de deux |.

Nous n'avons aucune opinion ni même aucune conjecture à proposer relativement à ces inscriptions.

1. Herpes est un village situé commune de Courbillac, cant. de Rouillac, arrond. d'Angoulême. Nous avons décrit plus haut 26 anneaux, qui en proviennent. (Voir les nos CCXVII à CCXLII.)

2. Le mobilier, fort riche, de cette sépulture se composait de trois tenons en argent, curieusement découpés et ciselés; d'un poignard assez long avec garnitures de cuivre repoussé et des débris de sa gaine; de deux boucles en argent et d'une boucle en bronze; enfin d'une magnifique plaque d'argent avec dessus en or, orné de filigranes d'or d'une grande délicatesse et dont le travail se rapproche de celui des belles bagues en or, recueillies dans la nécropole de Herpes.

V

BOUCLE DE CIENTURON AVEC LE NOM DE REGNOVEUS, TROUVÉE A AIGUISY (AISNE[1])

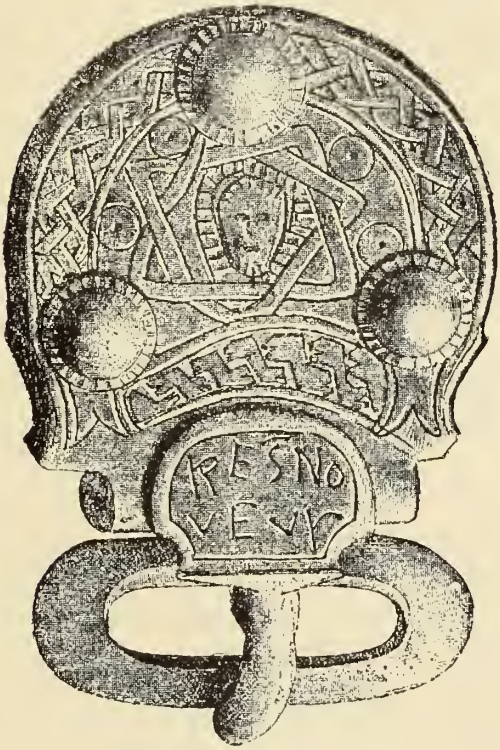

Cette boucle de ceinturon a été trouvée dans une des tombes mérovingiennes d'Aiguisy, dont les fouilles ont été effectuées, en 1885, par les soins de feu Frédéric Moreau, qui l'a fait figurer dans la neuvième livraison de l'*Album Caranda*; et c'est à l'aide d'un bois qu'il nous avait obligeamment communiqué, que nous le reproduisons ici.

Cet objet est en bronze, remarquablement conservé, orné d'entrelacs, au centre desquels une tête barbue a été gravée; il est

1. Aiguisy est situé commune de Villers-Agron, canton de Fère-en-Tardenois, arrond. de Château-Thierry. Nous avons décrit plus haut deux anneaux qui en proviennent. (Nos CXXII et CXXIII.)

muni de trois gros rivets. L'ardillon, qui a, dans sa plus grande largeur, 28 millimètres, présente, en deux lignes, le nom du possesseur de la boucle :

RESNO
VEVIC (*Regnoveus*)[1].

Cette inscription remet naturellement en mémoire deux objets par nous décrits ci-dessous, savoir : une boucle de ceinturon et une fibule ayant servi de cachet à des personnages nommés l'un *Agnus*, l'autre *Sistus* (pour Sixtus)[2].

La boucle de *Regnoveus* avait-elle également cette destination? Rien ne le prouve. Il y manque, en effet, la petite croix qui précède généralement, dans les actes écrits de la première race, les noms des parties ou des témoins, et que nous offrent la boucle d'*Agnus* et la fibule de *Sixtus*.

Il se peut, néanmoins, qu'elle ait été employée à cet usage, tout au moins accidentellement ou d'une manière intermittente, et c'est pourquoi il nous a paru intéressant de la faire connaître à nos lecteurs.

VI

BOUCLE DE CEINTURON, AVEC MONOGRAMME SUR L'ARDILLON, DE PROVENANCE INCONNUE

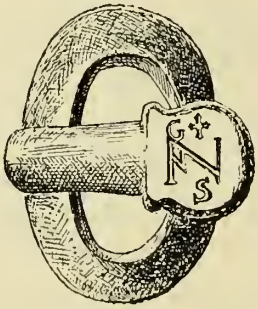

La boucle ovale de ceinturon que nous reproduisons ici, est en argent : elle faisait partie d'une trouvaille, opérée à une date et

1. Les deux premières syllabes de ce nom (*Regno*) entrent dans la composition d'un certain nombre de vocables d'origine franque, tels que : *Regnovaldus* (Greg. Tur., *Hist. Fr.*, VI, 12); *Regno-meris* (*ibid.*, II, 42, not.), et *Regno-bertus* (Bolland., *Acta SS.*, mens. maii, t. III, p. 618).

2. Voir ci-dessous, les nos VI et VII de l'Appendice.

dans une localité qui nous sont inconnues[1]. Elle a appartenu à feu Alfred Danicourt, qui en a gratifié le Musée de la ville de Péronne.

L'ardillon[2] de notre boucle, qui a reçu, à sa base, une couche épaisse de dorure dont une grande partie subsiste encore, présente, gravé par une main habile, et en beaux caratères de l'époque gallo-franque, un monogramme, surmonté d'une croisette et que l'on déchiffre aisément de la manière suivante :

+ AGNVS.

Ce nom était, de même que le féminin correspondant AGNA, d'un usage fréquent au moyen âge et particulièrement dans la période mérovingienne; il y a notamment un monnayer de l'abbaye de Saint-Martin de Tours, ainsi appelé[3].

A première vue, on serait porté à penser que cette inscription était simplement, de la part du propriétaire du ceinturon et de la boucle, un acte de prudence ayant pour but de prévenir une substitution ou peut-être un larcin.

Mais, il faut considérer : 1° que la petite croix qui précède le nom et dont la présence ne s'expliquerait pas dans cette hypothèse, est, à l'époque dont il s'agit, d'un emploi habituel dans les souscriptions des actes écrits, et qu'elle en est, pour ainsi dire, une partie intégrante; 2° que le S, qui se détache du monogramme, sert à la fois de terminale du mot d'*Agnus* et d'initiale du terme *Signavi,* comme dans plusieurs cas semblables, déjà notés par nous; et ces considérations donnent lieu de penser que nous avons là une sorte de cachet.

Cette espèce de cachet était fort commode à porter et facile à appliquer; nous ne croyons pourtant pas qu'il y en ait d'autre

1. Cette trouvaille comprenait : 1° une deuxième boucle, également en argent, mais de plus petite dimension; 2° une plaque de ceinture quadrangulaire en argent; 3° un triangle d'argent damasquiné, qui avait probablement servi d'agrafe; 4° une double agrafe en or, d'un beau travail.

2. C'est-à-dire la pointe mobile, établie sur pivot, qui, pénétrant dans un ou deux crans pratiqués au ceinturon, le tenait solidement serré.

3. Voir Anat. de Barthélemy, *Liste des noms d'hommes inscrits sur les monn. méroving.* (*Biblioth. de l'Éc. des chartes*, 6e série, t. Ier). On trouve le nom d'*Agnus*, en 958, dans le cartulaire de Sauxillanges, ch. 638; vers 1050, dans celui de Saint-Victor de Marseille, ch. 266; et *Agna* dans un grand nombre d'actes du cartul. de Savigny, nos 302, 480, 762 et *passim.*

exemple connu, et, à ce titre, la boucle qui fait l'objet de la présente notice mérite d'être particulièrement signalée à l'attention des archéologues.

VII

FIBULE AVEC LE MONOGRAMME DE *sisto* (POUR *sixto*) TROUVÉE DANS LA PROVINCE DU MAINE

1

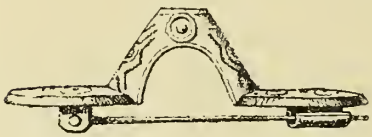

Réduction à moitié

2

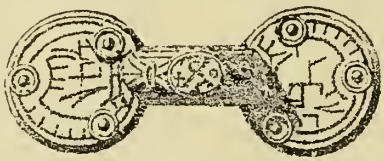

Réduction à moitié

3

Grandeur d'exécution.

Nous avons décrit plus haut[1] une boucle de ceinturon, ayant, en outre, servi de cachet à un personnage nommé Agnus. Nous présentons aujourd'hui au lecteur une fibule en argent, qui a été employée au même usage.

Cette fibule, trouvée dans un cimetière du Maine, a été publiée, d'abord par M. Hucher[2], plus tard par l'abbé Cochet[3], et en dernier lieu par Edmond Le Blant[4]. Elle a 10 centimètres de longueur, et présente, au centre, une saillie de 11 millimètres, ayant la figure d'un cône tronqué, et évidée, à l'intérieur, en forme de cintre; sur la plate-forme du cône, il y a une inscription, précédée d'une croix, et gravée en creux ainsi que les ornements qui couvrent la fibule.

M. Hucher a proposé d'y lire XPSTO (*Christo*); mais E. Le Blant, « sans discuter, dit-il, l'admissibilité de cette interprétation, » a fait observer « qu'il est plus naturel de chercher dans le chiffre en question le nom du possesseur du bijou. » Je serai plus catégori-

1. Voir ci-dessus le nº VI de l'Appendice.
2. *Bulletin monumental*, t. XX, p. 370.
3. *Normandie souterraine*, 2e édit., p. 270.
4. *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. I, p. 264, nº 198 A, pl. XXII, fig. 138.

que que mon savant confrère, en déclarant que la leçon *Xristo* est inacceptable, par le double motif qu'une telle inscription n'a aucune raison d'être sur une fibule, et que le caractère que M. Hucher a pris pour un X, est un S coupé obliquement par un I, tel que nous l'avons observé sur un grand nombre d'anneaux sigillaires plus haut décrits[1]. L'inscription, ainsi que l'a justement remarqué E. Le Blant, doit contenir le nom du personnage auquel la fibule appartenait. J'ajoute que cet objet devait lui servir de cachet, puisqu'on y trouve, comme sur la boucle de ceinturon d'Agnus, les trois éléments de la souscription aux actes, savoir : la croix, l'abréviation de *sigillum* ou *signum* et le nom du souscripteur.

Quel est ce nom? C'est ce qu'il nous reste à rechercher.

A la suite de la croix, se présentent, au centre, les deux lettres S et I croisées et de dimensions tellement supérieures à celles des autres caractères, qu'il n'est pas possible de méconnaître l'intention qu'on a eue de leur attribuer une valeur exceptionnelle et prédominante; elles ont, à mes yeux, un double emploi : d'abord comme abréviation habituelle de SI(*gillum*) ou SI(*gnum*), et puis comme groupe initial du vocable à former avec les trois lettres plus petites de l'inscription, STO. Nous avons donc, pour l'ensemble :

+ SI(*gillum*) ou SI(*gnum*) SISTO (pour SIXTO).

Il y a un exemple de SVSTVS mis pour SIXTVS, dans une inscription conservée sur un fragment de sarcophage retrouvé dans la cathédrale d'Apt[2]. Or, cette forme corrompue du nom de SIXTVS, si répandu au moyen âge et si illustre dans les annales de l'Église[3], suppose la transition préalable par la forme SISTVS, qui est plus rapprochée du vocable primitif, et dont la présence sur un bijou de la période mérovingienne n'a, dès lors, rien qui doive nous étonner.

La déclinaison à l'ablatif du nom du personnage propriétaire de notre fibule n'est point non plus extraordinaire. Les souscriptions

1. Voir les nos XIII, XIX, XX, XXII, XCIV et *passim*.

2. *Revue de l'art chrétien*, t. II, p. 360. Voir aussi E. Le Blant, *Inscript. chrét. de la Gaule*, t. II, p. 484, no 622 et pl. LXXXVIII, no 520.

3. Il y a eu cinq papes de ce nom, dont trois ont été canonisés, de même qu'un évêque de Reims, qui vécut au IIIe siècle.

aux diplômes et aux chartes de la première race nous en offrent de très nombreux exemples[1], et il est tout naturel que nous la retrouvions sur les cachets de la même période, qui devaient nécessairement, comme nous l'avons déjà dit, reproduire les formes usitées pour les souscriptions des parties et des témoins qui figuraient dans les divers actes de la vie civile.

En tout cas, il est certain que nous avons ici un deuxième spécimen d'objets d'usage courant, qui servaient, en même temps, de cachet. Les deux exemplaires qui nous ont révélé ce fait curieux, sont de nature à fixer l'attention des archéologues et même de tout possesseur de bijoux gallo-francs, portant les caractères et les signes habituels d'une souscription aux actes écrits et aux épîtres.

Je ne terminerai pas cette notice sans signaler, sur l'une des deux plaques de notre fibule, la présence d'une croix gammée.

VIII

BOUCLE DE CEINTURE AVEC LE NOM DE GISE, DE PROVENANCE INCONNUE

Cette boucle, qui appartient à la collection de M. l'abbé Gounelles, a été achetée à un marchand qui en ignorait la provenance. M. Maxe-Werly, mon savant confrère à la Société des Antiquaires de France, m'a obligeamment remis le dessin à l'aide duquel je la reproduis ici.

1. Nous citerons : 1° un diplôme de Clovis II (vers 640), au bas duquel on lit : « Sig. (*loc. monogr.*) domni Chlodovio regi » (J. Tardif, *Monuments historiques*, cartons des rois, p. 8); 2° un autre diplôme du même prince, de 653, au bas duquel on voit : « Signum + vir inluster Ermenrico domesticus. — Signum + vir inluster Austroberto... — Signum + Gundoberto... — Signum + vir inluster Madalfrido » (*ibid.*, p. 11 et 12); 3° une charte de 670-671, parmi les souscriptions de laquelle on remarque : « Signum E vir inluster Ermenrigo. — Signum + Bettoleno. — Signum + Childebrando... — Signum + Chramnino .. — Signum Gaeletramno... — Signum + Guntrigo. Signum Aursino. Signum + Chrodobando. Signum + Echarigo. Signum + Erchenrigo. Signum + Mauroleno » (*ibid.*, p. 20); 4° une charte de 682-683, à la fin de laquelle est écrit : « Signum + Ausberto, servo Dei » (*ibid.*, p. 20); 5° une charte de 691 souscrite par deux témoins : « Sign. + Unaclobeo, testis. Sign. + Saulfo, testis » (*ibid*)., p. 23); 6° une charte de 697, au bas de laquelle on lit : « Sign. + Frumoaldo. — Sign. Audromaro... Sign. + Martino » (*ibid.*, p. 32).

Cet objet est en cuivre jaune; la goupille seule est en fer, et d'après M. Maxe-Werly, d'une époque plus récente que les autres parties.

La plaque, entre les trois pointes qu'elle présente de chaque côté, a une largeur de 20 millimètres. Entre son extrémité et la troisième pointe, elle a 22 millimètres dans sa plus grande largeur. La boucle a 32 millimètres entre les deux bords mesurés à l'extérieur, 27 à l'intérieur. Elle est munie, en dessous, à la surface opposée à celle qui est figurée dans la présente notice, de deux petits anneaux, produits après la fonte, et qui servaient à fixer la boucle à la ceinture[1].

Cette plaque est ornée de signes et de caractères composant deux groupes, séparés par une barre oblique. En tournant la pointe de la plaque à gauche et la boucle à droite (du lecteur), on voit, dans le triangle situé au-dessus de la barre, une croisette accostée : à gauche, d'un G mérovingien rétrograde (?) et d'un I; à droite, des lettres SE.

Pour étudier le triangle situé de l'autre côté de la barre oblique, il faut retourner la plaque. On y voit alors une croix bouletée, accostée : à gauche, d'un S et, à droite, d'un G mérovingien rétrograde (ϽΓ).

Le premier groupe nous donne, dans son ensemble, le mot

GISE

génitif d'un vocable féminin que nous avons rencontré sur un anneau de la période gallo-franque[2] : il était usité chez les Germains, soit isolément comme l'attestent de nombreux exemples des ve, viiie et ixe siècle, cités par Förstemann[3], soit en composition

1. Lettre de M. Maxe-Werly, du 22 février 1894.
2. Voir ci-dessus le n° CCXX.
3. *Personennamen*, col. 516.

comme dans les noms d'*Adal-gisa*, *Ermen-gisa*, *Odol-gisa*, etc.[1].

Dans le deuxième groupe, S serait l'initiale de S(*ignum*), et G l'initiale du vocable du premier groupe GISE.

Nous aurions ici un troisième exemple d'une boucle de ceinture portant le nom de son propriétaire, et pouvant, au besoin, servir de cachet, comme nous l'avons déjà observé sur la boucle de ceinturon d'*Agnus*, et la fibule de *Sistus* (pour *Sixtus*), précédemment décrites[2].

Les dimensions, assez faibles, de la boucle de ceinture qui nous occupe, indiquent aussi que c'était un objet de toilette féminine, semblable à ceux que feu Frédéric Moreau a recueillis dans des sépultures de femmes[3].

Quant à l'époque probable de sa confection, d'après l'ensemble du travail et surtout la gravure défectueuse des signes et des caractères dont la plaque est décorée, elle paraît devoir être placée à la fin de la période mérovingienne, dans la première moitié du VIIIe siècle.

IX

LETTRE DE M. PH. BERGER, SUR UN SIGLE DE SIGNIFICATION DOUTEUSE INSCRIT SUR LE N° XCVII DE NOS ANNEAUX

J'ai examiné le dessin de l'anneau dont le chaton porte un sigle qui vous paraissait formé par les trois clous du crucifiement.

Ma première impression, en dehors de toute préoccupation d'origine et de signification, a été de voir, dans ce sigle, un *shin* hébreu. L'aspect général est celui du *shin*, et il présente, au sommet des trois barres qui le composent, cet élargissement en forme de clou, qui est un des traits caractéristiques de cette lettre, et la fait ressembler, en effet, à trois clous légèrement recourbés qui seraient réunis par la pointe.

1. *Personennamen*, col., 515 et 516.
2. Voir ci-dessus les nos VI et VII de l'Appendice.
3. *Album Caranda*, planches XLVI, fig. 2 et LX, fig. 1 de la nouvelle série. J. Quicherat a signalé, dans son *Histoire du Costume*, une boucle de ceinture trouvée à la ceinture d'un squelette féminin.

Cette lecture toutefois souffre quelque difficulté. Sur l'anneau dont il s'agit ici, la barre du milieu dépasse sensiblement les deux autres, tandis que le sommet des trois barres du *shin* est presque toujours sur une même ligne horizontale. Cette règle, il est vrai, n'est pas absolument constante, et plusieurs *shin*, du VIIe et du VIIIe siècles de notre ère, reproduits dans la *Tabola scripturae Hebraïcae* de M. Euting, offrent, à un degré plus ou moins accentué, la même particularité. Mais ce ne sont là que des exceptions.

Je n'hésiterais pas néanmoins, malgré cette difficulté paléographique, à reconnaître un *shin* dans ce sigle, s'il y avait des raisons suffisamment probantes pour expliquer la présence d'un *shin* hébreu sur cet anneau.

L'usage des abréviations[1] était familier aux Juifs des premiers siècles de l'ère chrétienne et du moyen âge. On en retrouve même sur leurs cachets. M. Euting, que j'ai consulté à ce sujet, me cite des alliances juives de la Collection princière des Hohenzollern à Sigmaringen, qui portent, en légende, « Bonne chance ».

Or, d'après les souvenirs de M. le professeur Landauer, plusieurs de ces alliances porteraient l'abréviation de cette légende. La lettre *shin* en particulier apparaît fréquemment comme abréviation de la formule *Pax*, sur les inscriptions juives des catacombes; seulement cette abréviation ne se rencontre que sur les monuments funéraires.

Les graffites que les pèlerins nabatéens ont tracés sur les rochers du Sinaï, commencent par la formule « Paix à un tel », laquelle, en hébreu, se termine par la même lettre et donne un sens qui se rapproche davantage de celui qui conviendrait ici; mais c'est peut-être chercher bien loin un point de comparaison, sans compter ce qu'il y aurait d'étrange à trouver une légende juive dans une sépulture franque.

Pour bien faire, il faudrait trouver ce sigle sur des pierres gravées juives. Or, je n'en connais pas d'exemple; il faut avouer que je les connais mal, et qu'elles ont été, en général, peu étudiées. Peut être un examen plus approfondi permettra-t-il d'en découvrir qui portent cette légende ou son abréviation.

En attendant, en l'absence d'un sens qui s'impose et qui soit con_

1. Je crois avoir démontré qu'il était déjà connu des Phéniciens.

firmé par des rapprochements certains, j'estime l'idée qui m'était venue à l'esprit trop douteuse pour la substituer à l'interprétation, très séduisante, que vous avez donnée de ce sigle, et qui est couverte par votre grande autorité en ces matières.

Agréez, etc.

Philippe Berger.

Paris, 3 juin 1897.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

INTRODUCTION

P. VII, note 4 : *au lieu de* CLXVII, *lire* : CLXXVII.
P. XXXIX, 1re ligne, *au lieu de* 4°, *lire* 5°.

DESCRIPTION ET COMMENTAIRE DES ANNEAUX

P. 11, 2e ligne, *lire* : AUTRE ANNEAU D'OR TROUVÉ, etc.
P. 15, 26e ligne, *lire* : BAGUE EN BRONZE AVEC LE S BARRÉ, ETC.
P. 18, 10e ligne, *lire* : BAGUE EN BRONZE AVEC UN SUJET, etc.
P. 19, 30e ligne, *lire* : AUTRE BAGUE EN BRONZE AVEC APPENDICE, etc.
P. 29, 3e ligne, *lire* : AUTRE BAGUE EN BRONZE, PROVENANT DE CHARNAY, etc.
P. 85, 3e ligne, *lire* : LXXII *ter*.
P. 106, 8e ligne, *au lieu de* : BAGUE DE BOLOUS, *lire* : BAGUE DE BOLUS OU BOBOLUS, etc.
P. 315, 10e ligne : *au lieu de* VIVAS IN DEO, *lire* : VIVAS DEO pour *in* DEO.

TABLES

TABLES GÉOGRAPHIQUES

I

Noms de lieux, de diocèses, ou de pays de provenance, connus des anneaux et objets décrits par nous.

Nota. — Les chiffres imprimés à la suite des noms désignent les numéros de notices dans la Description des anneaux.

Abbeville (Aisne), CXL à CXLIV.
Achery-Mayot (Aisne), CLXXXIX et CXC.
Aiguisy (Aisne), CXXII et CXXIII ; Appendice, n° V.
Airvault (Deux-Sèvres), CCXLVII.
Albens (Savoie), CCIII.
Allemagne (?) ; Appendice, nos II et III.
Allonnes (Sarthe), XLIV.
Amiens (Diocèse d'), CLXXXI à CLXXXIII.
Amiens (Somme, environs d'), CLXXXII.
Andernach (Prusse Rhénane), LXXXIV.
Angers (Diocèse d'), XLVI à LI.
Angers (Maine-et-Loire), XLVI à XLVIII.
Anguilcourt-le-Sart (Aisne), CLXXXVIII.
Apt (Diocèse d'), CCX.
Arcy-Sainte-Restitute (Aisne), CXVII.
Argœuves (Somme), CLXXXIII.
Arles (Diocèse d'), CCVIII et CCIX.
Arles (Bouches-du-Rhône), CCVIII ; arrondissement d'Arles, CCIX.
Armentières (Aisne), CXIX.
Arras (Diocèse d'), CLXXII à CLXXV.
Arromanches (Calvados), XLI.
Artres (Nord), CLXXVI.
Athée (Côte-d'Or), XXI.
Autriche (?) CCXCVI.
Autun (Diocèse d'), IV à IX.
Autun (Saône-et-Loire), IV et V.
Auxerre (Diocèse d'), LXI.
Avenches et puis **Lausanne** (Diocèse d'), XXXI à XXXIX *bis*.
Avenay (Marne), CXXI.
Balme (La). Voir **La Balme-en-Faucigny**.
Barleux (Somme), CLV et CLVI.
Bayeux (Diocèse de), XLI.
Bazas (Diocèse de), CCLIII.
Beaulon (Allier), IX.
Beaurain (Aisne), CXCII à CXCIV.
Beauvais (Diocèse de), CLXXXI.
Bel-Air (Suisse), XXXI à XXXIV.
Besançon (Diocèse de), X et XI.
Biron (Charente-Inférieure), CCXLIII et CCXLIV.
Blois (Loire-et-Cher), LIX.
Boën (La Garde près). Voir **La Garde**.
Bonn (Prusse Rhénane), LXXXIII.
Bons ou **Pérignier**. Voir **Pérignier**.
Bordeaux (Diocèse de), CCXV et CCXVI.
Bordeaux (Gironde), CCXV et CCXVI.
Boulogne-sur-Mer (Diocèse de), CLXXXIV et CLXXXV.

Bourges (Diocèse de), CCXI.
Bréhan (Côtes-du-Nord), LIII.
Brény (Aisne), CXVIII.
Bréry (Jura). X.
Cambrai (Diocèse de), CLXXVI, CLXXVII, CLXXVIII.
Caranda, près Cierges (Aisne), CXX et CXXI.
Carhaix (Finistère), LVII.
Carthage (Tunisie). CCC, CCCI, CCCII.
Cestres, près Verdonnet (Côte-d'Or), XIII.
Chalon-sur-Saône (Diocèse de), XX et XXI.
Châlons-sur-Marne (Diocèse de), CXXV à CXXVIII.
Châlons-sur-Marne, CXXV. — Environs de Châlons-sur-Marne, CXXVI.
Charnay (Saône-et-Loire), XXV à XXVIII.
Chartres (Diocèse de), LVIII, LIX, LX.
Chef-Boutonne (Deux-Sèvres), CCLI *bis*.
Chouy (Aisne), CXXIII *bis*.
Cierzac (Charente-Inférieure), CCXLVI.
Ciply, près de Mons (Belgique), CLXXVII et CLXXVIII.
Col-de-la-Magdelaine (Savoie). Voir **La Magdelaine**.
Cologne (Diocèse de), LXXXIII et LXXXIV.
Compiègne (Oise, environs de), CXXIV.
Corcoué (Saint-Jean-de). Voir **Saint-Jean-de-Corcoué**.
Cornouailles (Diocèse de), LV, LVI et LVII.
Corseul (Diocèse de) LIII et LIV.
Courtilles (Suisse), XXXIX *bis*.
Couvignon (Aube), XIX.
Craon (Mayenne), LI.
Dienville (Aube), LXVIII.
Dietersheim (Hesse-Darmstadt), LXXVII.
Ennemain(Somme), CLVII.
Ependes, près Yverdon(Suisse), XXXIX.
Eprave (Province de Namur, Belgique), CXIV.
Ercheux (Somme), CLXX.
Ermont (Seine-et-Oise), LXX.
Esclaye, près Pondrôme (Belgique). Voir. **Le Tombois**.
Espagne, CCXCIII *bis*, CCXCVII et CCXCVIII. Voir **Huesca**.
Fissy (Saône-et-Loire), XXIX.
Forges-les-Mâcon, près Mâcon (Saône-et-Loire), XXII.
Franchimont (Province de Namur, Belgique), LXXXVII.
Gamay (Côte-d'Or), VI.
Garde (**La**). Voir **La Garde**.
Genève (Diocèse de), CXCV à CCIII : Diocèse de **Genève** ou de **Maurienne**, ou de **Tarentaise**, CCIV.
Genève (Suisse), CXCV. — Environs de Genève, CXCVI.
Géronde, près Siders (Suisse), XXXIX *ter*.
Hardenthan ou **Yeulles**. Voir **Yeulles**.
Haulchin (Belgique), LXXXV.
Hermes (**Mont-de-**). Voir (**Mont-de-Hermes**.
Herpes, près Courbillac (Charente), CCXVII à CCXLII ; Appendice, n° IV.
Hesse-Darmstadt (Allemagne, Grand-Duché de), LXXXI.
Hohberg, près Soleure (Suisse), XII.
Huesca (Province d'Aragon, Espagne), CCXCIII.
Issigeac (Dordogne), CCLII.
Italie (?), CCXCIX.
Jordils (**Les**), près Yverdon (Suisse), XXXV.
Jouarre (Seine-et-Marne), LXXII *bis*.
Jumelle (Province de Namur, Belgique), LXXXVI.
Kérity, près Penmarc'h (Finistère), LV.
Kerland, près Penmarc'h (Finistère), LVI.
La Balme-en-Faucigny (Haute-Savoie), CXCVII à CCI.
La Garde, près Boën (Loire), II.
La Magdelaine (**Col-de-**), Savoie, CCV à CCVII.

Langres (Diocèse de), X à XIX.
Laon (Diocèse de), CLXXXVI à CXCIV.
Laon (Environs de), Aisne, CLXXXVI *bis*.
La Tour, près Melle. Voir **Tour** (La).
Laubenheim, près Bingen (Hesse-Darmstadt, Allemagne), LXXVI.
Le Tombois (Province de Namur, Belgique). Voir **Tombois** (Le).
Les Jordils. Voir **Jordils** (Les).
Limoges (Diocèse de), CCXIII et CCXIV.
Lisieux (Diocèse de), XLII.
Lisieux (Eure), XLII.
Loire (Département de la), III.
Lucy-Ribemont (Aisne), CXCI.
Lyon (Diocèse de), I, II et III.
Lyon ou ses environs (Rhône), I.
Mâcon (Diocèse de), XXII à XXX.
Mâcon (Environs de), Saône-et-Loire, XXIII à XXVI.
Macornay (Jura), XI.
Magdelaine (Col-de-la). Voir **La Magdelaine**.
Maguelonne (Diocèse de), CCLIV.
Maine (Ancienne province du), Appendice, n° VII.
Mans (Diocèse du), XLIV et XLV.
Marchélepot (Somme), CLVIII à CLXIII.
Maroué (Côtes-du-Nord), LIV.
Martigné-Briant (Maine-et-Loire), XLIX.
Martigny, puis de Sion en Valais (Diocèse de), XXXIX *ter*.
Mas-Marcou (Aveyron), CCXII.
Maurienne (Diocèse de), CCV et CCVII : Diocèse de Maurienne, de Tarentaise ou de Genève, CCIV.
Mayence (Diocèse de), LXXIV à LXXX.
Meaux (Diocèse de), LXXII *bis*.
Mesnil-Bruntel (Somme), CLIV.
Metz (Diocèse de), LXXIII.
Metz (Lorraine annexée), LXXIII.
Meuse (Département de la), LXXIII *ter*.
Milan (Italie), CXCVI *bis*.
Moislains (Somme), CLXIV à CLXVIII.
Montbazin (Hérault), CCLIV.
Mont-de-Hermes, près Hermes (Oise), CLXXXI.
Muizon, près Reims (Marne), CXV.
Mulsanne (Sarthe), XLV.
Naix (Meuse), LXXIII *bis*.
Namur, Belgique (Province de), LXXXVI à CXIV.
Nantes (Diocèse de), LII.
Néris (Allier), CCXI.
Nesle, près Verdonnet et Cestres, (Côte-d'Or), XIV et XV.
Nesles-les-Verlingthum (Pas-de-Calais), CLXXXV.
Neufchâtel (Aisne, canton de), CLXXXVII.
Noyellette (Pas de-Calais), CLXXII à CLXXIV.
Noyon (Diocèse de), CXXIX à CLXXI.
Oberolm (Hesse-Darmstadt, Allemagne), LXXIV et LXXV.
Oestrich (Province de Nassau, Allemagne), CCXCV.
Oulphey, près Mancey (Saône-et-Loire), XX.
Paris (Diocèse de), LXX, LXXI et LXXII.
Pérignier ou **Bons** (Haute-Savoie), CCII.
Périgueux (Diocèse de), CCLII.
Poitiers (Diocèse de), CCXLVII à CCLI *bis*.
Pouan (Aube), LXV.
Pré-de-la-Cure, près Yverdun (Suisse), XXXVI à XXXVIII.
Prémont (Aisne), CXLV et CXLVI.
Quincerot (Yonne), XVIII.
Ramerupt (Aube), LXVI et LXVII.
Reims (Diocèse de), CXV et CXVI.
Resteigné (Province de Namur, Belgique), XC.
Rieppes, près Coulmier-le-Sec (Côte-d'Or), CCXII.
Rodez (Diocèse de), XVI et XVII.
Rouen (Diocèse de), XL.
Rouen (Environs de), Seine-Inférieure, XL.
Rouillé, près Villemain (Deux-Sèvres), CCL et CCLI.

Rudesheim (Province de Nassau, Allemagne), LXXX.
Saint-Brice, près Chartres (Eure-et-Loir), LVIII.
Saint-Chamant (Corrèze), CCXIII.
Saint-Jean-de-Corcoué (Loire-Inférieure), LII.
Saint-Lupien ou Somme-Fontaine. Voir **Somme-Fontaine**.
Saint-Moré (Yonne), LXI.
Sainte-Pétronille (Gironde), CCLIII.
Saint-Pierre, près Saint-Montan (Ardèche), CCX.
Saint-Pierre-du-Lac, près Beaufort (Maine-et-Loire), L.
Sainte-Sabine (Côte-d'Or), VII et VIII.
Saintes (Diocèse de), CCXVII à CCXLVI.
Samson (Province de Namur, Belgique), CVII à CXI.
Saône-et-Loire (Département de), XXX.
Savoie (Ancienne province de), CCIV.
Seine-et-Oise (Département de), LXXI et LXXII.
Séraucourt-le-Grand (Aisne), CXXXIX.
Soissons (Diocèse de), CXVII à CXXIV.
Somme-Fontaine ou Saint-Lupien (Aube), LXIX.
Somme (Département de la), CLXXI.
Spontin (Province de Namur, Belgique), CIV à CVI.
Suarlée (Province de Namur, Belgique), CXII et CXIII.
Surgères (Canton de), Charente-Inférieure, CCXLV.
Tarentaise (Diocèse de), ou diocèse de Maurienne, ou diocèse de Genève, CCIV.
Templeux-la-Fosse (Somme), CXLVIII à CLIII.
Tombois (Le), au hameau d'Esclaye, près Pondrôme (Province de Namur, Belgique), LXXXVIII et LXXXIX.
Tongres (Diocèse de), LXXXV à CXIV.
Toul (Diocèse de), LXXIII *bis* et LXXIII *ter*.
Tour (La), près Melle (Deux-Sèvres), CCXLVIII et CCXLIX.
Touraine (Ancienne province de), XLIII.
Tournai (Diocèse de), CLXXIX et CLXXX.
Tournai (Province de) Hainaut, Belgique, CLXXIX et CLXXX.
Tours (Diocèse de), XLIII.
Travecy et Vendeuil (Entre), Aisne, CXLVII.
Trèves (Diocèse de), LXXII *ter*.
Troyes (Diocèse de), LXII à LXIX.
Tunisie Voir **Carthage**.
Turenne (Corrèze), CCXIV.
Udenheim (Hesse-Darmstadt, Allemagne), LXXIX.
Vendeuil et Travecy (Entre), Aisne, CXLVII.
Verdes (Loir-et-Cher), LX.
Vermand (Aisne), CXXIX à CXXXVII *bis*.
Verrières (Aube), LXII à LXIV.
Villeret (Aisne), CXXXVIII.
Villevenard (Marne), CXXVIII.
Vitry (Pas-de-Calais), Appendice, n° I.
Vitry-le-François (Marne), CXXVII.
Voyennes (Somme), CLXIX.
Wallers (Nord), CLXXV.
Windisch (Diocèse de), XII.
Wittislingen (Bavière), CCXCIV.
Wöerstadt (Hesse-Darmstadt, Allemagne), LXXVIII.
Worms (Diocèse de), LXXXII.
Worms (Hesse-Darmstadt, Allemagne), LXXXII.
Yeulles ou Handerthan (Pas-de-Calais), CLXXXIV.

II

Noms des localités et des collections publiques ou privées où sont conservés les anneaux et les objets de provenance inconnue.

Chantilly (Château de), Oise, CCLXXII.

Chartres (Musée de), Eure-et-Loir, CCLXXIII et CCLXXIV.

Châtillon-sur-Seine (Musée archéologique de), Côte-d'Or, CCLXXV.

Laval (Musée de), Mayenne, CCLXXVI.

Lyon (Musée de), Rhône, CCLXXVII.

Madrid (Musée de), Espagne, CCXCVII. Collection de M. le marquis de Florès-Davila, CCXCVIII.

Nantes (Musée archéologique de), Loire-Inférieure, CCLXXVIII à CCLXXXII.

Paris. Barthélemy (Anat. de), CLXX. — Bibliothèque Nationale (Cabinet des Médailles), CCLV à CCLXI. — Gounelles (Collection de M. l'abbé), Appendice, n° VIII. — Lautrec (de), CCLXXI. — E. Le Blant (Collection de feu), CCLXXI *bis*. — Louvre (Musée du), CCLXII à CCLXIV. — Pichon (Collection de feu le baron), CCLXV à CCLXVII. — Rollin et Feuardent, CCLXVIII et CCLXIX.

Péronne (Musée communal de), Somme, CCLXXXIII et CCLXXXIV ; Appendice, n° VI.

Saint-Maixent (Charente), M. le capitaine Espérandieu, professeur à l'École, CCLXXXV.

Saint-Quentin (Aisne), Collection de M. Th. Eck, CCLXXXVI.

Tournus (Musée de), Saône-et-Loire, CCLXXXVII et CCLXXXVIII.

Troyes (Musée de), Aube, CCLXXXIX et CCXC.

Vienne, Autriche (Cabinet impérial de), CCXCVI.

TABLE

DES NOMS ET DES INITIALES DE NOMS DE PERSONNES

Nota. — Sont imprimés en lettres capitales, les initiales et les noms qui sont inscrits, en toutes lettres, sur les anneaux. Sont imprimés en italiques, les noms inscrits sous forme de monogrammes ou connus autrement que par une inscription sur l'anneau même. — Les chiffres imprimés à la suite des noms désignent les numéros des notices de la Description des anneaux.

A non barré et V, ou bien V et A non barré, LXXII.
A répété, XCV.
ABBO, CCLXV.
ABTO, CCLX.
AE, CE ou CAF, XCIII.
Agilbertus, LXXII *bis*.
Agnus, Appendice, n° VI.
AILLA, XCI.
Aina, CCXIV
AIRINSVS ou AIRINSVSVS, LXXXIX.
ALDVNVS, CCXIV.
Allinus, X.
Amalretus ou *Almaretus*, XLIX.
ANTONINOS, LI.
ASBOLIVS ou ASBOLVS, I.
ASTER, CCXV.
AV ou VA, LXXII.
Audo, CCXII.
Augisa, XXXIV.
Aurea, XLI.
AVITVS, CCXCIII.
AVIVS (DIANA+) ou + AVIVS-DIANA, CXVIII.
Basina, LXXXVI.
Basina, LXXXVII.
Basina, CLXIV.
Basina (La reine Basine, épouse de Childéric Ier ?), CLXXX (ni légende ni monogramme).
Baso (*Paso* pour), Append., n° III.
BAVBVLFVS - HARICVFA ou HARICVBA, CXXVII.
Benignus, CCXLVIII et CCXLIX.
BERTEILDIS *Regina*, CLXXXVI,
BETTA (DROMACIVS-), XLV.
Betto, XXI.
Bolus ou *Bobolus*, LXXXVIII.
C (deux) entrelacés, LXII.
C (deux), CCXIX.
CAE ou AECE. Voir AECE.
CHARIMVNDVS, nom de monnayer sur un triens servant de chaton, CLXXXIV.
CHILDIRICVS REX, Childéric Ier, roi des Francs, CLXXIX.
CHLOTARIVS REX, le roi Clotaire II, sur un sou d'or servant de chaton, CCLVI.
COMODVS (pour COMMODVS), LXXIII *ter*.
Conane, LXXXIII.
Constinus, CCCII.
CRO[D]OLENVS, CCXLV.

CVNDOBERTVS, CXVI.
D (deux D entracelés), XV.
D et R, LVI.
DAIL ou DVIL, CLXXVIII.
Dana ou *Danna*, LXVI.
DEFI, CXCII.
DIANA (AVIVS +), CXVIII.
Diana, CCLXXXIII.
DISA, CCV.
DOMMIA, XL.
DOMOLINA, CCXVI.
[D]ONOBERTVS, CCXIII.
DROMACIVS-BETTA, XLV.
DVIL ou DAIL. Voir DAIL.
DVLCIS, CCXI.
E (4 fois), CXCV.
Elanus ou *Elanius*, CXV.
Elisa, LXVII.
Ellis, CXCIII.
Endeus, IV.
Espanus, CLXXXII.
Eulalia CXXVI.
Eusebia, CXIX.
Eusebia, Append., nº II.
Eusiccia, CLXXXIII.
Eutikus ou *Eutikius*, *Eutichus* ou *Eutichius*, CXX.
Eva, LXIX.
Evara, XII.
F, CXLV.
Fagala, LXXXI.
Falco, CLXXV.
Faustina, CCII.
FE. CLVIII.
Felicia, CLIV.
Fovana, CCLVIII.
Francus, CCLXXXV.
G (entre deux S), CCXLIII.
GAVDIOSVS, IX.
GELOSIMVS, CXLVII.
GENELITIS, CCXCVII.
[G]IINDIHILDVS (IINDIHILDVS pour), CCXCII.
Gisa, CCXX.
GISA, Append., nº VIII.
Glanica, CCLXI.
GRAIFARIVS, XXXIX *ter*.
Gregoria, CCXLVII.
Gudinus, XXXI.
GVLFETRVD, CCLIII.
GVNDIS, CCLXVII.
HARICVFA ou HARICVBA (BAVBVLFVS-), CXXVII.
Hedela, CXXI.
HEVA, LXV.
HVNILA, LXXVI.
Hylyn, CLXXXVI *bis*.
IIMDIHILDVS (pour GIINDIHILDVS), CCXCII.
INTNI, CCXXI.
I. S. Voir S. I.
Isia, III.
Isia, VI.
IWEQORDA, CCXLVI.
IAN(*us*), CCLII.
Junianus, L.
IVVECVS (pour IVVENCUS), CCXCVIII.
L (S et). Voir S. L.
LAVNOBERGA, XLIV.
LEODENVS, CXXIV.
LEVBACIVS, XLIII.
LVCIVS VERVS, sur un sou d'or au nom de cet empereur, qui a servi de chaton, CLXXXVII.
M, CCXXII.
MAGNO ou MAONO (SCO), Append., nº I ; nom mentionné sur un cachet tournant.
Manda, LXI.
MARCONIVIA, XLVI.
Mariosa, XLVII.
Marro, CLXXXV.
Maura, CLXXXI.
Melita ou *Mellita*, CXLVIII.
MICAËL, CCLXVI.
Misa, CCXCVI.
Monuldus, CCLXXII.
N (?).
N. S. Voir S. N.
NENNIVS-VADINEHNA, CCXVII.
NONA, CCX.
OENEOS, LII.

OPPTATA (PIA-). Voir PIA OPPTATA.
Pasone (pour *Basone*). Voir *Basone*.
PAVLINA, XLVIII.
PIA, XLIX *bis*.
PIA OPPTATA, LXXII *ter*.
QPP ou PPQ, CXXV.
R et D cursif. Voir D et R.
R (S). Voir S.R.
RAGNETHRAMNVS, LIX.
Rana, CXCVI *bis*.
RATE (*Ratine* ?), CCIX ; mentionné sur l'anneau de Técla.
REGNOVEVS, Append., nº V. Nom gravé sur une boucle de ceinturon.
ROCCOLA ou ROCCOLANA, CCLXVIII.
Rosa, CLXXI.
Rosa, CCLXIV.
Runa, CCLXXXI.
RVSTICVS, CXVII.
Rusticus, CCCI.
S. E, CXCV.
S. G (Le G est entre deux S), CCXLIII.
S. I, LV.
S. L, CLV.
S. M, CCIV.
S. R, CCLV.
SABINVS, LVII.
SATIGENI (SIPVRA-). Voir SIPVRA SATIGENI.
Savina, CXCVI.
SIPVRA SATIGENI, V.
Sistus (pour *Sixtus*), Append., nº VII.
Solatius, CCLIX.
TECLA, CCIX.
Theganus, CCLXXVIII.
TICIA (?), CXCVII.
TRASILDVS, CCLXII.
VFFILA, CCXCIV. Ce nom masculin, inscrit sur une fibule recueillie avec un anneau, est celui du possesseur de ce bijou.
Vna. XXVI.
VTIGA, CCLXXVII.
V et A non barré, LXXII.
VADINEHNA (NENNIVS-). Voir NENNIVS-VADINEHNA.
VALTNA pour VALENTINA, CCXCIII *bis*.
VANDEREMARVS, CCIII.
VICTORINVS, CCC.
VIRIA, CCL.
WABLEGYSVS, LXXXV.
WARENBERTVS, CCLXVIII. C'est le nom du donateur de l'anneau de Roccola.
X ? (initiale ou croix), LXXIX.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES PRINCIPALES

NOTA. — Les chiffres en capitales romaines désignent les pages de l'*Introduction*; les chiffres arabes désignent les pages de la *Description des anneaux*.

A et ω, symbole religieux, 355.

Abbés (*Anneaux d'*), LVIII, 44.

Abbesses et de religieuses (*Anneaux d'*), LIX; Appendice, nº I, p. 357.

Abréviations, XXXIX.

Acclamations, XXXVIII; *vivas*, 67, 141; *cum me vivas*, 354: *vivas in Deo*, 3, 195; *mecum vivas in Deo*, 306; *vivas mihi diu*, 38, 87; *vivat in Deo*, 126, 143; *vivat in Deo cum marito suo*; 228: *utere felix*, 40.

Age de quelques cimetières. Voir *Cimetières* (*Age de quelques*).

Age des anneaux décrits (an 312 à 752), VII; moyens de le déterminer, VIII.

Agneau (*L'*), avec une étoile sur le dos, symbole du Christ. Voir *Symboles du Christ*.

Allégories, XIX; reniement du Christ par S. Pierre, 18; Prométhée créant l'homme à l'image des Dieux? 26.

Amen (*In Dei nomine*). Voir *Invocations et formules religieuses*.

Animaux mythologiques ou fantastiques, XXIX, 41, 69, 114, 115 et *passim*.

Anneaux d'hommes, de femmes et d'enfants (*Nombre respectif des*), LIV; les anneaux de femmes plus nombreux que ceux des hommes, LV-LVI; anneaux de mariage ou fiançailles, de rois et reines, d'évêques, d'abbés, d'abbesses et simples religieuses, de gens de profession, sigillaires, de simple ornement. Voir *Mariage ou fiançailles*, *Rois*, *Reines*, *Évêques*, *Abbés*, *Abbesses et religieuses*, *Gens de profession*, *Sigillaires* (*Anneaux*), *Ornement* (*Anneaux de simple*).

Argent (*Anneaux d'*), XI, 1, 5, 6, 14, 27, 29, 44 et *passim*; filigrane d'argent, XI, 270, 271; argent, doré, XI, 266, 275.

Barbaricaires ou damasquineurs et brodeurs d'or (*Corporation des*), XXI, 322.

Bénissant ou *prédicant* (*Personnage*), XXIV, 319.

Brodeurs d'or sur étoffes. Voir *Barbaricaires*.

Bronze (*Anneaux en*), XI, 7, 12, 13, 16, 17, 18, 21 et *passim*; filigrane de bronze, XI, 179-180, 269; bronze plaqué et incrusté d'or, XI, 320; doré, XI, 266, 267; argenté, XI, 218, 333; émaillé, XI, 328.

Bustes d'homme et de femme affrontés, 67.

Cabochon (*Pierres taillées en*), c'est-à-

dire dans la forme hémisphérique, en relief sur le chaton, XVIII.
Cabochons ou globules de métal, accostant le chaton, au nombre de 4, de 3, de 2 ou d'un seul, XXII.
Cachets, Appendice, nos I, II, III et IV, p. 357 et suiv.; cachets sur plaques de ceinturon, *ibid.* nos V, VI, p. 365, 366, 370; sur plaque de ceinture de femme, *ibid.*, no VIII, p. 370; sur fibule, *ibid.*, no VII, p. 368; cachet tournant, *ibid.*, no I, p. 357.
Cerf (*Le*), symbole du Christ. Voir *Symboles du Christ.*
Chaîne de sûreté (*Anneau avec*), XIV, 55; avec chaîne de suspension, XIV, 140.
Chandelier à sept branches, sur anneau d'Aster, israélite, CCXV, 246.
Chaton des anneaux, en ses diverses formes, XIV; pris dans la masse, *ibid.*, 6, 7, 8, 10, 12, 13, 15, 16 et *passim*; soudé sur la tige, XIV, 4, 10, 11, 17, 23, 25, 26, 30 et *passim*; tournant, XV, 145, 207, 308.
Chatons (*Anneaux munis de deux*), XV, 21, 52, 94, 109, 112, 243, 308, 328. 349.
Chevaux à l'abreuvoir, intaille antique sur une sardoine, 274.
Christ (*Symboles du*). Voir *Symboles du Christ.*
Christe. Voir *Invocations et formules religieuses.*
Cimetières (*L'âge de quelques*) : de Herpes (Charente), 251; de la province de Namur (Belgique), 101; de Vermand (Aisne), 149.
Clous (*Les*) *du crucifiement*, XXVII, 113, 174, 175; Appendice, no IX, 372-374.
Colombe (*La*), symbole du Christ. Voir *Symboles du Christ.*
Comodus pour *Commodus*, XXXIX, 88.
Con pour *Cum*, XXXIX, 354.
Consécration religieuse (*Anneaux de*), LXII.
Croisettes, XXVII, 55, 70, 72, 97, et *passim*; de la place occupée par les croisettes sur les anneaux, LI.
Croix, en ses diverses formes : à branches égales, chrismée, fichée, fourchue, gammée, grecque, pattée, potencée, de Saint-André, cantonnée de points ou de lettres, XXVI-XXVII, 16, 17, 36, 43, 44, 66 et *passim*; croix avec les lettres d'un monogramme à l'extrémité des quatre bras, 335; et en outre un O au centre, 303, 356.
Cuivre (*Anneaux en*), XI, 6, 11, 33, 138, 158, 166, 167, 168, 237, 297, 325; en laiton, XI, 167-168; doré XI, 297.
Damasquineurs. Voir *Barbaricaires.*
Dansant? (*Personnage*), XXIII, 81.
Devineresse? (*Scène entre un guerrier et une*), XXIII, 50.
Double (*Anneau*), ou deux anneaux superposés, XIV, 41.
Effigies de personnages déterminés, XXIV, 16, 60, 67, 69, 90, 171, 189, 234, 293, 314, 318, 344.
Émaillerie, XVII; cet art avait-il été abandonné au IVe siècle? 156. Émaux : blanc, 168, 318; rouge, 328; bleu, 30 et 328; grisâtre, 11; noir, 156 et 259; plaques d'émail, 156; goutte d'émail, 5.
Émaux. Voir *Émaillerie.*
Emblèmes religieux, XXV : le chandelier à sept branches, 216; le chrisme, 20, 21, 52, 128, 139, 150, 325, 326, 349; croix et croisettes dans leurs diverses formes, XXVI; instruments de la Passion, XXVII, 47, 174, 175.
Étain ou plomb (*Anneau en*), XII, 243.
Évêques (*Anneaux d'*), LVIII, 44, 83, 143.
Fabrication (*Procédés de*). Voir *Procédés de fabrication.*
Fecit pour *fecit*, XXXIX, 239.
Fer (*Anneau en*), XII, 19-20, 233-234.
Fermoir (*Bague munie d'un*), XIV, 225

Fiançailles ou de mariage (*Anneaux de*). Voir *Mariage ou de fiançailles* (*Anneaux de*)

Fibule (*Cachet sur*). Voir *Cachets*.

Ficit pour *fecit*, XXXIX, 128; *fici* pour *feci*, dans une épitaphe reproduite p. 130, note 2.

Figures géométriques et autres, gravées sur les anneaux, XXIX, 6, 16 et *passim*.

Filigrane. Voir *Argent* (*Filigrane d'*); *Bronze* (*id. de*); *Or* (*id. d'*).

Formes diverses des Anneaux : unie, hexagonale, octogonale, nonagonale, XIV.

Formules religieuses et invocations. Voir *Invocations*.

Fortune (*La Déesse*), représentée sur une cornaline, XIX, 239; la Fortune et la Victoire, représentées sur une cornaline, XIX, 38.

Génie (*Figure de petit*), gravée sur une calcédoine, 161.

Gens de profession (*Anneaux de*), LIX; anneau de l'orfèvre Rusticus, fabriqué par lui, 128; anneau-cachet du pharmacien ou médecin pharmacopole Donobertus, 239.

Germanique (*Pure forme d'un nom*) sans désinence latine, 286.

Globules ou cabochons métalliques, accostant le chaton; au nombre de 4, 3, 2 ou 1, XXII.

Gothique (*Anneau de travail*), avec le nom gothique d'Uffila, 347; influence de l'art gothique sur l'art occidental, 348.

Gravées (*Pierres*). Voir *Pierres gravées*.

Hippocampe, représenté sur le 2e chaton d'un anneau, 41.

Incrustation et placage d'or, XX, 320; les incrustations cloisonnées sont-elles un ornement caractéristique des anneaux mérovingiens? 54.

Identifications de noms inscrits sur les anneaux, avec des personnages du même nom, *a priori* peu admissibles, LIX, 143.

In Dei nomine. Voir *Invocations et formules religieuses*.

Intailles antiques, employées comme chatons, XIX, 26, 38, 124, 152, 160, 161, 230, 261, 273, 332.

Invocations et formules religieuses, XXXVII : *Christe*, 336; *in Dei nomine*, 44; *in Dei nomine, amen*, 349; *Salva me*, 337; A et ω, 355.

Japiter, représenté sur trois intailles antiques, XIX : assis sur une cathédra, tenant, d'une main un sceptre, de l'autre une patère, avec l'aigle à ses côtés, 152; le même, avec l'aigle, qui est à ses pieds et le regarde, 262; assis, couronnant son aigle, 332.

Main et doigts auxquels on mettait les anneaux : de mariage ou de fiançailles, LXI; de consécration religieuse, LXII; sigillaires et de simple ornement, LXIV.

Magester pour *magister*, dans une épitaphe reproduite p. 130, note 2.

Mariage ou de fiançailles (*Anneaux de*), LX, 38, 67, 131, 147, 227, 243, 250, 306, 308.

Matières premières des anneaux Voir *Argent* (*Anneaux d'*), *Bronze*, *Cuivre*, *Étain* ou *Plomb*, *Fer*, *Or*, *Potin*, *Verre*.

Médecin pharmacopole ou *pharmacien* (*Anneau d'un*). Voir *Gens de profession*.

Monnayer (*Nom de*), inscrit sur un tiers de sou mérovingien, qui a servi de chaton pour un anneau, 200.

Monogrammes (*Les*); composition des monogrammes, XLV; leur origine, XLVI; explication des monogrammes, XLVII; précautions et règles à observer pour le déchiffrement des monogrammes, XLIX-LIV.

Monogrammes dont les lettres sont placées aux 4 branches d'une croix, 355; avec, en outre, un O au centre de la croix, 303, 356.

Obole à Caron dans des sépultures de

la seconde moitié du IVe siècle, 142, 151, 155.

Or (*Anneaux d'*), XI, 1, 2, 7, 8, 21, 23, 24, et *passim*; filigrane d'or, XI, 2, 26, 40, 330; feuilles d'or employées en paillon uni ou quadrillé, XI, 122, 123, 168; incrustations d'or, XI, 320.

Orfèvre (*Anneau d'un*). Voir *Gens de profession.*

Orientation des corps dans le cimetière de Herpes (Charente), 252.

Ornementation des anneaux, XVI. Voir *Pierres précieuses et imitations*, *Verroteries*, *Émaillerie.*

Os, terminaison, au nominatif, de noms de la deuxième déclinaison, XXXIX, 60, 63.

P (*La lettre*) du chrisme, avec la signification du P latin, dans *Spes Dei*, p. 129.

Paillon, consistant à poser les gemmes sur des feuilles d'or, ou sur une plaque de métal doré ou argenté, uni ou quadrillé, XVIII, 122, 123, 168, 218.

Paléographie des anneaux; formes et positions diverses des lettres, XXX à XXXVI.

Palme, symbole du Christ, XXVIII, 142.

Pasone pour *Basone*, Appendice, n° III, p. 363.

Passion (*Instruments de la*), XXVII, 49, 175.

Pharmacien ou *médecin pharmacopole* (*Anneau d'un*). Voir *Gens de profession.*

Pierres gravées, XVIII; pierre gravée, trouvée dans le tombeau de l'évêque saint Agilbert, XIX, 83; la gravure sur pierre a-t-elle été pratiquée par les Mérovingiens? XX. Voir *Intailles antiques.*

Pierres précieuses ornant les anneaux, XVI, 4, 11, 83, 88, 120, 121, 124, 162 et *passim*; imitations, XVI, 118, 120, 121 et *passim*; mise en œuvre des gemmes, XVII.

Placage et incrustation d'or et d'argent. Voir *Incrustation et placage d'or et d'argent.*

Plaque de ceinture de femme et sur plaques de ceinturon (*Cachets sur*). Voir *Cachets.*

Plomb ou étain (*Anneau en*), XII, 243.

Pointe (*Anneau muni d'une forte*), XIV, 226.

Poisson (*Le*), symbole du Christ. Voir *Symboles du Christ.*

Potin (*Anneau en*), XII, 162-163, 206-207.

Prédicant ou *bénissant* (*Personnage*), XXIV, 319.

Procédés de fabrication, XII, 102.

Prométhée créant l'homme à l'image des Dieux? XIX, 26.

Reines (*Anneaux de*), LVII; anneau de la reine Berteildis, épouse de Dagobert Ier, 203; anneau de mariage de la reine Basine, épouse de Childéric Ier, mère de Clovis Ier (?) 192; anneau de Hunila, souveraine ou princesse de race gothique, LVIII, 90; anneau de Nona, reine ou fille ou sœur de roi? 236.

Rois (*Anneaux de*), LVI : anneau du roi Childéric Ier, *ibid.* et 189; anneau attribué à Childéric, LVII; anneau d'un souverain ou prince goth, nommé Uffila, 344.

Roulette (*Dessin à la*), 268.

S seul, exprimant *signum*, 293; *signavi*, 100; *signavi* et des lettres composantes d'un monogramme, 57, 60, 77 et *passim*; S barré, exprimant *signavi*, 8, 13, 79 et *passim*; *signum*, 6, 10, 34 et *passim*; S accompagné de points, ayant la même valeur, 281. Voir *Sigles.*

Saint Pierre, avec le coq chantant, allusion à la prédiction du reniement du Christ, XXIV, 19.

Salba me pour *salva me*, XXXIX, 337.

Salva me. Voir *Invocations et formules religieuses.*

Seeatta, monnaie anglo-saxonne, reproduite p. 347.

Scènes à un ou deux personnages, gravées sur les anneaux, XXIII.

Segella(vit) pour *sigilla(vit)*, XXXIX, 228.
Seo pour *suo marito*, XXXIX, 228.
Sépulture (*Modes de*), 252 ; orientation des corps, *ibid.*
Sexe des défunts dans les sépultures; moyens de le déterminer, 252.
Shin hébreu ou les clous du crucifiement? 113 et Appendice, n° IX, p. 372.
SI exprimant *signum*, 64, 66, 104; *signavi*, 108. Voir *Sigles*.
Sigillaires (*Anneaux*), LXIII ; quels sont les anneaux qui n'ont pu servir à cet usage? LXIII-LXIV.
Sigles : le **S** seul, le **S** barré, le **S** pointé expriment *signum* ou *signaculum*, quand le nom est au génitif; *signavi*, *subscripsi* ou *sigillavi*, si le nom est au nominatif; les groupes *si*, *su* et *so* (pour *su*), ont la même valeur, XLI-XLIV. Voir S et SI.
Sisto pour *Sexto*, Appendice, n° VII, p. 368.
So(bscripsit) pour *su(bscripsit)*, XXXIX, 228.
Sous d'or servant de chaton, XXV : au nom de l'empereur Lucius Verus, 207; au nom du roi Clotaire II, 295; avec la légende *Victoria Augustorum* du revers, seul visible, 287 ; sou d'or au nom du roi visigoth Léovigilde, reproduit, p. 346.
Soudure (*Emploi de la*), soit pour fermer le cercle de l'anneau, XIII, soit pour fixer sur la tige le chaton ou les cabochons qui l'accostent, XV.
Spes Dei sur un sceau, reproduit p. 129.
Sustus pour *Sixtus*, Appendice, n° VII, p. 369.
Symboles du Christ, XXVII-XXVIII : animaux : l'agneau, 141; le cerf, *ibid.*, la colombe, 27, 81, 141, 143, 299, 301 note 1, 312, 341; le lièvre, 141; le poisson, 85, 289; symbole inanimé, XXVIII : une palme debout sur sa tige, 141.
Table (*Gemmes taillées en*), c'est-à-dire à plat, XVII.
Tiers de sou d'or mérovingien, ayant servi de chaton pour un anneau, 200.
Tige, ou *jonc*, ou *baguette* des anneaux; formes diverses, XIII.
Toilette ou d'ornement (*Anneaux de*), LXIV.
Tournant (*Chaton*), 145, 308.
Vtere felix. Voir *Acclamations*.
Végétaux représentés sur les anneaux, XXIX, 1, 9, 116, 151.
Verre (*Anneau en*), XII, 20.
Verroteries de diverses couleurs, au chaton, XVII.
Victoire ailée (*La*), représentée sur le chaton, 38.
Victoire (*La*) *et la Fortune*, représentées sur une cornaline, XIX, 38.
Vivas; *vivas cum me*; *vivas in Deo*; *vivas mecum in Deo*; *vivas mihi diu*. Voir *Acclamations*.
Vivat in Deo; *vivat in Deo cum marito suo*. Voir *Acclamations*.

TABLE ANALYTIQUE

Pages.

PRÉFACE. I

INTRODUCTION

§ 1er. — *Provenance des anneaux. — Leur classement géographique* . . VI

§ 2. — *L'âge des anneaux* VII

§ 3. — *Matières premières. — Procédés de fabrication et formes diverses des anneaux* XI

I. Matières premières XI

II. Procédés de fabrication et formes diverses des anneaux . . XII

1° La tige XIII

2° Le chaton XIV

§ 4. — *L'ornementation des anneaux* XVI

I. Les pierres précieuses et leurs imitations, les verroteries, l'émaillerie. XVI

1° Pierres précieuses. XVI

2° Imitations des pierres précieuses. XVI

3° Verroteries XVII

4° Émaillerie XVII

II. Mise en œuvre des gemmes, des verroteries et de l'émail . XVII

III. Pierres gravées. Représentations diverses XVIII

IV. Ornements métalliques XXI

V. Figures et ornements gravés sur le métal. XXIII

1° Scènes à un ou deux personnages XXIII

2° Effigies de personnages déterminés et figures diverses. XXIV

3° Emblèmes religieux XXV

A. Le chrisme XXV

B. Croix et croisettes XXVI

C. Instruments de la Passion XXVII

4° Animaux et objets divers, symboles du Christ XXVII

Pages.

5° Animaux mythologiques ou fantasiiques. — Animaux d'espèces diverses et indéterminées XXIX
6° Végétaux, figures géométriques et autres. XXIX

§ 5. — *Inscriptions* XXX

I. La paléographie des anneaux XXX
1° Formes des lettres et lettres liées XXXI
2° Positions des lettres : rétrogrades, couchées, non renversables et renversables XXXIV
A. Lettres rétrogrades XXXIV
B. Lettres couchées XXXIV
C. Lettres non renversables. XXXV
D. Lettres renversables XXXVI

II. Les légendes. XXXVII
1° Noms propres XXXVII
2° Invocations. — Formules religieuses et lettres symboliques XXXVII
3° Acclamations XXXVIII
4° Énonciations diverses XXXVIII
5° Particularités orthographiques et grammaticales . . . XXXIX

III. Abréviations, initiales et sigles XXXIX
1° Abréviations XXXIX
2° Initiales XL
3° Les Sigles XL
A. Le S barré XLI
B. Le groupe S*i*, la lettre S et le S pointé XLI
C. Le groupe S*u* et le groupe S*o* pour S*u*. XLII

IV. Les monogrammes XLV
1° Composition des monogrammes. — Leur origine . . . XLV
2° Explication des monogrammes XLVII
3° Précautions à prendre et règles à observer pour le déchiffrement des monogrammes XLIX

§ 6. — *Les anneaux selon le sexe, la dignité ou la profession de leurs possesseurs* LIV

I. Anneaux d'hommes, de femmes et d'enfants. LIV
II. Anneaux de rois et de reines LVI
III. Anneaux d'évêques, d'abbés, d'abbesses et de religieuses . LVIII
IV. Anneaux de gens de profession LIX

§ 7. — *Les anneaux suivant leur destination*. LX

I. Anneaux de mariage ou de fiançailles LX
II. Anneaux de consécration religieuse LXII
III. Anneaux sigillaires et anneaux de simple ornement . . . LXIII

DESCRIPTION ET COMMENTAIRE DES ANNEAUX

Pages.

Distinction de quatre catégories d'anneaux 1

I

Anneaux dont la provenance est connue 3

Première Lyonnaise.

Diocèse de Lyon 3
— d'Autun 7
— de Besançon 12
— de Windisch. 14
— de Langres 15
— de Chalon-sur-Saône 22
— de Mâcon 24
— d'Avranches, puis de Lausanne. 31
— de Martigny, puis de Sion en Valais. 40

Deuxième Lyonnaise.

Diocèse de Rouen 41
— de Bayeux. 42
— de Lisieux. 43

Troisième Lyonnaise.

Diocèse de Tours. 44
— du Mans 47
— d'Angers 51
— de Nantes 62
— de Corseul 64
— de Cornouailles. 65

Quatrième Lyonnaise.

Diocèse de Chartres. 69
— d'Auxerre 71
— de Troyes 73
— de Paris 80
— de Meaux 83

Première Belgique.

Diocèse de Trèves 85
— de Metz. 85

Pages.

Diocèse de Toul 87
— de Mayence 89
— de Mayence ou diocèse de Worms. 95
— de Worms. 96
— de Cologne 97
— de Tongres. 99

Deuxième Belgique.

Diocèse de Reims. 125
— de Soissons 128
— de Chalons-sur-Marne 145
— de Noyon, plus tard de Saint-Quentin 149
— d'Arras. 183
— de Cambrai 185
— de Tournai 188
— de Beauvais 195
— d'Amiens 197
— de Boulogne sur-M r 199
— de Laon 203

Province Viennoise.

Diocèse de Genève 213
— de Genève, ou diocèse de Maurienne, ou diocèse de Tarentaise. . 223
— de Maurienne 224

Province d'Arles.

Diocèse d'Arles 227
— d'Apt, puis de Viviers 234

Première Aquitaine.

Diocèse de Bourges 237
— de Rodez 238
— de Limoges 239

Deuxième Aquitaine.

Diocèse de Bordeaux 246
— de Saintes. 250
— de Poitiers. 277
— de Périgueux. 285
— de Bazas 286

Province Narbonnaise.

Diocèse de Maguelonne, plus tard de Montpellier. 289

II

Anneaux de provenance inconnue, classés par localités et collections françaises où ils sont conservés.

Paris.

Pages.
1° Bibliothèque nationale (Cabinet des médailles). 293
2° Musée du Louvre. 301
3° Feu le baron Pichon (Collection de) 304
4° M. Anatole de Barthélemy (Collection de) 313
5° M. de Lautrec (Collection de) 314
6° Feu Edmond Le Blant (Collection de). 315

Chantilly.

Château de Chantilly (Musée Condé) 315

Chartres (Eure-et-Loir).

Musée de la ville 317

Chatillon-sur-Seine (Côte-d'Or).

Musée archéologique 318

Laval (Mayenne).

Musée de la ville. 219

Lyon.

Musée de la ville 320

Nantes.

Musée archéologique 323

Péronne (Somme).

Musée communal. 328

Saint-Maixent (Charente).

Capitaine Espérandieu (collection du). 331

Saint-Quentin (Aisne).

M. Th. Eck (Collection de). 332

Tournus (Saône-et-Loire).

Pages.

Musée de la ville 333

III

Anneaux dont la provenance et le possesseur sont inconnus 337

IV

Anneaux trouvés hors du territoire de la Gaule 341

APPENDICE

Cachets, boucles de ceinturon et fibules avec inscription 357

ADDITIONS ET CORRECTIONS 375

TABLES

TABLES GÉOGRAPHIQUES 377

TABLE DES NOMS ET DES INITIALES DE NOMS DE PERSONNES 382

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES PRINCIPALES 385

TABLE ANALYTIQUE. 392

IMP. CAMIS ET Cie, PARIS. — SECTION ORIENTALE A. BURDIN, ANGERS.

GETTY RESEARCH INSTITUTE
3 3125 01046 3020

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE, 28

NOS ORIGINES

par **ALEXANDRE BERTRAND**
Membre de l'Institut.

ARCHÉOLOGIE CELTIQUE ET GAULOISE

In-8, planches, dessins et cartes en couleur. . . . . 10 fr.

LA GAULE AVANT LES GAULOIS

D'après les monuments et les textes. — Nouvelle édition. In-8, nombreuses illustrations et cartes. . . . . 10 fr.

LES CELTES DANS LES VALLÉES DU PÔ ET DU DANUBE

In-8, nombreuses illustrations . . . . . 7 fr. 50

LA RELIGION DES GAULOIS

Les Druides et le Druidisme. In-8, nombr. figures et 31 planches. 10 fr.

EDM. LE BLANT
Membre de l'Institut.

PALÉOGRAPHIE DES INSCRIPTIONS LATINES

Du IIIe siècle à la fin du VIIe. In-8. . . . . 5 fr.

LES PERSÉCUTEURS ET LES MARTYRS

Aux premiers siècles de notre ère. In-8, figures et planches. . . 7 fr. 50

ED. FLOUEST

ÉTUDES D'ARCHÉOLOGIE ET DE MYTHOLOGIE GAULOISES

In-8, illustré. . . . . 6 fr.

A. ENGEL et **R. SERRURE**

RÉPERTOIRE
DES SOURCES IMPRIMÉES DE LA NUMISMATIQUE FRANÇAISE

3 volumes in-8 . . . . . 30 fr.

C. BARRIÈRE-FLAVY

ÉTUDES SUR LES SÉPULTURES BARBARES
DU MIDI ET DE L'OUEST DE LA FRANCE

In-4, 35 planches, carte et figures . . . . . 30 fr.

IMP. CAMIS ET Cie, PARIS. — SECTION ORIENTALE A. BURDIN, ANGERS.